UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCOPHONIE

LITTÉRATURE D'HAÏTI

Léon-François Hoffmann

EDICEF/AUPELF

UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

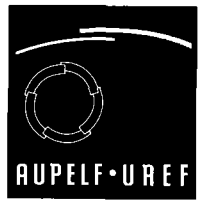

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCOPHONIE

LITTÉRATURE D'HAÏTI

Léon-François Hoffmann
Université de Princeton

EDICEF
58, rue Jean-Bleuzen
92178 VANVES Cedex

La collection Universités Francophones

La diffusion de l'information scientifique et technique est un facteur essentiel du développement. Aussi dès 1988, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF - UREF), mandatée par les Sommets francophones pour produire et diffuser revues et livres scientifiques, a créé la collection **Universités francophones.**

Lieu d'expression de la communauté scientifique de langue française, **Universités francophones** vise à instaurer une collaboration entre enseignants et chercheurs francophones en publiant des ouvrages, coédités avec des éditeurs francophones, et largement diffusés dans les pays du Sud, grâce à une politique tarifaire préférentielle.

Composition de la collection :

• *Les manuels :* cette série didactique est le cœur de la collection. Elle s'adresse à un public de deuxième et troisième cycles universitaires et vise à constituer une bibliothèque de référence couvrant les principales disciplines enseignées à l'université.

• *Sciences en marche :* cette série se compose de monographies qui font la synthèse des travaux de recherche en cours.

• *Actualité scientifique :* dans cette série sont publiés les actes de colloques organisés par les réseaux thématiques de recherche de l'UREF.

• *Prospectives francophones :* s'inscrivent dans cette série des ouvrages de réflexion donnant l'éclairage de la francophonie sur les grandes questions contemporaines.

• Enfin, les séries *Actualités bibliographiques* et *Actualités linguistiques francophones* accueillent lexiques et répertoires.

Notre collection, en proposant une approche plurielle et singulière de la science, adaptée aux réalités multiples de la Francophonie, contribue efficacement à promouvoir la recherche dans l'espace francophone et le plurilinguisme dans la recherche internationale.

Professeur Michel Guillou
Directeur général de l'AUPELF
Recteur de l'UREF

Diffusion HACHETTE DIFFUSION INTERNATIONALE ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1995

ISBN 2-84-129017-4
ISSN 0993-3948

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Pour Anne
Wie immer, für immer

Avant-propos

Comme les autres volumes de la collection *Histoire littéraire de la Francophonie*, le présent ouvrage s'adresse d'une part aux étudiants et aux enseignants des centres d'éducation supérieure ayant pour objet de recherches les littératures en langue française, de l'autre à quiconque désire une initiation ou un complément d'information sur la production littéraire de la région concernée. C'est dire qu'il ne s'agira pas de faire ici concurrence aux histoires et manuels destinés à la jeunesse estudiantine haïtienne. Peut-être des lecteurs haïtiens tireront-ils malgré tout quelque profit des pages qui suivent, et auront-ils la curiosité de comparer le regard d'un étranger sur leur patrimoine littéraire avec celui de leurs concitoyens.

Ce n'est pas faire preuve d'originalité que de déplorer l'ignorance mutuelle qui persiste entre les diverses aires de la Francophonie. De ce qui concerne Haïti, bien des intellectuels étrangers ignorent pratiquement tout, non seulement de sa littérature, mais de son histoire, de sa géographie, de son économie et de sa vie quotidienne. Aussi convenait-il de leur fournir dans un premier chapitre de *Présentation d'Haïti* des éléments essentiels d'information sous forme de rubrique de dictionnaire encyclopédique. Le deuxième chapitre est un rapide survol, ou plus exactement, comme l'indique son titre, une *Chronologie historique* depuis l'arrivée des Européens en 1492 jusqu'au retour du président Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en 1994. Le lecteur déjà familier des choses d'Haïti pourra sans inconvénient sauter ces entrées en matière.

Le troisième chapitre est un essai synchronique sur la situation sociale de l'homme et de la femme de lettres en Haïti, sur les conditions dans lesquelles ils produisent leurs textes, sur le public qu'ils visent, sur les contraintes auxquelles ils doivent faire face, sur les difficultés matérielles auxquelles ils sont en butte, sur les désagréments (et les avantages) d'écrire dans un pays dont l'énorme majorité des citoyens est illettrée. Car, on a tendance à l'oublier, une chose est d'être écrivain dans un pays riche comme la France, la Belgique ou le Québec, autre chose est d'*Écrire en Haïti* c'est-à-dire dans un pays où les conditions matérielles et la composition du lectorat sont extrêmement précaires.

Le quatrième chapitre, également synchronique, s'efforce de dégager les caractéristiques générales et persistantes de la littérature haïtienne, et particulièrement ce qui en fait *Une littérature engagée*. Il s'agit en somme de cerner et de mettre en lumière les composantes littéraires de ce que les Haïtiens eux-mêmes appellent l'*haïtianité*, postulant que, des origines à nos jours, pratiquement toute œuvre issue d'une plume haïtienne véhicule peu ou prou, dans son idéologie ou dans sa forme, une spécificité, flagrante quelquefois mais pas toujours facile à analyser.

Après l'*Introduction* et les *Généralités*, la troisième partie de l'ouvrage correspond plus rigoureusement à son titre d'*Histoire de la littérature d'Haïti*, et adopte le découpage chronologique caractéristique du genre. En Haïti comme partout ailleurs, certaines dates importantes de l'histoire nationale semblent tout naturellement marquer une nouvelle orientation de la littérature. Ainsi la reconnaissance de l'indépendance du pays par la France en 1825, l'occupation américaine à partir de 1915, l'arrivée à la présidence de François Duvalier en 1957, sans compter, bien entendu, celles qui ont marqué des tour-

nants historiques à l'échelle mondiale : 1789, 1914, 1940 ont eu des répercussions importantes sur la vie intellectuelle haïtienne.

Les modalités du découpage chronologique ne se sont cependant pas imposées au départ. Dans les pays d'Europe qui ont plusieurs siècles d'existence, l'habitude s'est prise de considérer la littérature comme l'expression d'une vision du monde collective, d'une *Weltanschauung* nationale qui correspond à des époques historiques : Moyen Âge, Renaissance, Classicisme, Siècle des Lumières et ainsi de suite, époques historiques dont les limites chronologiques et les caractéristiques particulières, nécessairement imprécises à l'origine, s'affirment (et risquent de se fossiliser) avec le passage du temps. Dans le cas de la littérature d'Haïti, ce recul nous manque : elle est bien, comme nous le verrons, la doyenne des littératures ultramarines de langue française, mais elle n'est éclose qu'en 1804, avec l'Indépendance, et n'a produit son premier roman qu'une cinquantaine d'années plus tard. On ne s'étonnera donc pas que, pour une si brève période de temps, les chapitres consacrés aux époques pour ainsi dire de gestation, celle de *La Colonie* et celle des *Précurseurs*, c'est-à-dire de la première génération de l'Indépendance, soient succincts : les écrivains y étaient rares, les bons écrivains encore plus. Par contre, à partir de ce qu'on a pu nommer le *Romantisme* haïtien, et particulièrement à partir du milieu du siècle dernier, on se trouve devant une prolifération étonnante d'œuvres qui méritent d'être mieux connues, soit par leurs qualités littéraires, soit par les aperçus qu'elles offrent sur la société haïtienne.

À partir de 1930, la plupart des écrivains haïtiens vont participer aux luttes que mènent, par-delà les frontières nationales et linguistiques, les intellectuels progressistes contre les modalités capitalistes du racisme et du colonialisme, et qui unissent les intellectuels noirs dans la revendication de la *Négritude*. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des critiques étrangers ont donc considéré la littérature haïtienne dans le contexte de la « littérature noire », ou des « littératures africaines et néo-africaines ». Point de vue tout à fait légitime et même nécessaire à l'époque pour inciter l'opinion publique, sans distinctions de race ou de couleur, à prendre conscience des valeurs culturelles résumées par le terme « Négritude ». Aujourd'hui que nul ne met plus en doute ces valeurs communes et l'importance de leur apport au trésor culturel de l'humanité, une optique moins réductrice semble désormais préférable. Il est bon de ne jamais oublier que le contact avec l'Occident blanc a généralement été désastreux et traumatique pour les peuples noirs, y compris les Haïtiens et surtout leurs ancêtres. Mais il serait tout de même abusif de prétendre que ces contacts se sont établis et se déroulent depuis lors selon les mêmes modalités et avec les mêmes conséquences (culturelles et spécialement littéraires) dans la Première République Noire du Nouveau Monde et aux États-Unis ou dans les régions récemment décolonisées de l'Afrique, par exemple.

Enfin, conséquence de la catastrophe duvaliériste et de l'exil massif qu'elle a déclenché, la *Littérature en diaspora* découvrira et adaptera aux impératifs de son expression une optique moins insulaire et des techniques de composition jusqu'alors peu exploitées par la plupart des écrivains haïtiens.

Cela dit, le spécialiste haïtien ou étranger risque de trouver que le découpage en fin de compte retenu est par trop grossier, et lamine toute une série de différences entre les générations et d'idiosyncrasies individuelles qui lui semblent fondamentales. Ce serait oublier que cet ouvrage s'adresse en premier lieu à des lecteurs supposés débutants en matière de littérature et ignorants en matière de culture haïtiennes. C'est d'ailleurs en pensant à eux que l'on a volontiers mentionné, résumé ou cité des textes qui ne sont pas strictement littéraires : articles de journaux, discours politiques, anecdotes, travaux ethnographiques

etc., afin d'illustrer le milieu et le moment dans lesquels les œuvres littéraires se produisent. Occulter les rapports de pouvoir, et leurs répercussions sur les conditions de production et de réception des œuvres littéraires n'aurait été, en l'occurrence, ni honnête, ni habile.

C'est enfin dans cette optique pédagogique que l'on a également multiplié les citations littéraires, sans lesquelles l'ouvrage risquait de n'être qu'un catalogue ou un répertoire de noms d'auteurs, de titres d'œuvres et de dates de publication. Chacun sait en outre que la consultation d'un manuel d'histoire littéraire remplace trop souvent le contact direct avec les œuvres dont il traite. En attendant que l'école initie le jeune Français (ou Belge, ou Québécois...) aux œuvres de Fernand Hibbert, Jacques-Stéphen Alexis ou Anthony Lespès aussi naturellement qu'elle lui impose Paul Claudel, Maurice Maeterlinck ou Saint-Denys Garneau, selon le cas, la citation fera ici fonction de manœuvre de séduction, d'encouragement à ce que Valéry Larbaud, l'apôtre du cosmopolitisme, appelait « ce vice impuni, la lecture ».

Sous sa variété haïtienne, ce vice n'est pas toujours facile à satisfaire : de nombreux ouvrages, épuisés, ne sont guère accessibles qu'en bibliothèque ; s'en procurer bien d'autres, surtout publiés à Port-au-Prince, exige les services d'un libraire spécialisé. Infliger de surcroît au lecteur un dernier chapitre sur *La littérature en créole* peut donc lui sembler à première vue une plaisanterie de mauvais goût. Qu'il se rassure, il ne s'agit pas de l'initier à l'étude d'une langue étrangère, mais d'essayer de cerner avec lui la contribution du créole à l'originalité de la littérature haïtienne d'expression française.

Appartenant à un pays de langue française, les hommes de lettres haïtiens ont dès les origines été formés à la lecture des mêmes écrivains que leurs confrères de la métropole. Avec un certain décalage dans le temps, ils s'investissaient dans les thèmes d'actualité et les expériences formelles venant de Paris. Aussi a-t-on pu légitimement parler d'un préromantisme, d'un romantisme, d'un naturalisme, d'un symbolisme, d'un surréalisme haïtiens, et il serait sans doute possible de composer une anthologie de textes haïtiens dont rien ne laisserait deviner l'origine antillaise. Mais ce serait là une anthologie tronquée, une curiosité littéraire sans grand intérêt, faite de morceaux qui auraient en commun de faire exception à la règle : rare est le recueil qui, pour un poème qui pourrait figurer dans notre anthologie imaginaire, n'en compte pas dix dont l'*haïtianité* est évidente. Or il ne s'agit pas ici d'étudier le romantisme en francophonie, ni le symbolisme ni le nouveau roman, mais bien les particularités qui confèrent à un texte la qualité d'haïtien et de dégager, à force d'accumuler et de comparer les exemples, les résonances de l'adjectif « haïtien » lorsqu'il est appliqué au substantif « littérature » : notre « histoire littéraire » se veut également « histoire des idées » ou, si l'on préfère, « histoire des mentalités ». Empressons-nous par ailleurs de préciser que des textes auxquels il serait difficile de reconnaître autre chose d'haïtien que la nationalité de leur auteur peuvent bien entendu se recommander par leurs qualités intrinsèques et faire, autant que n'importe quels autres, l'objet des déconstructions les plus a-historiques.

Si les premiers écrivains haïtiens ne pouvait que se rattacher à la tradition métropolitaine, chaque génération successive a pu en outre puiser dans une tradition nationale en constante élaboration. D'abord discrète et presque honteuse, l'*haïtianité* littéraire va se développer, se renforcer et s'assumer à un rythme uniformément accéléré. L'écrivain haïtien contemporain n'est pas seulement nourri des classiques et des contemporains français, mais de ses propres compatriotes : Balzac et Mérimée, certes, mais aussi Frédéric Marcelin et Justin Lhérisson ; Mauriac, sans doute, mais aussi Jacques Roumain ; Breton, certainement, mais aussi Magloire Saint-Aude et René Bélance. Il ne considère

plus sa littérature comme « une branche détachée du vieux tronc gaulois » (l'expression est du poète Georges Sylvain), mais comme une bouture désormais profondément enracinée dans un terroir haïtien qui en a transformé l'essence.

Il faut espérer que les temps sont révolus où les littératures ultramarines de langue française étaient considérées au pire comme des curiosités, au mieux comme des appendices régionaux des lettres métropolitaines. Aussi avons nous évité, autant que faire se peut, d'insister sur les convergences et divergences de la littérature haïtienne et de celle de la France : autant que faire se peut, car s'il est indispensable de considérer l'haïtienne comme une littérature à part entière, il serait absurde de négliger l'influence qu'a eue et que continue à exercer sur elle celle de l'Hexagone. Bien que comparaison ne soit pas raison, nous avons cru devoir faire usage de cet artifice rhétorique lorsqu'il pouvait aider le lecteur à mieux comprendre une littérature qui lui est étrangère en la confrontant avec celle dont il est familier.

À la source d'inspiration française, qui reste bien entendu primordiale, s'en ajoutent depuis ces dernières années deux autres, dont l'importance ne cesse de croître. D'une part celle des autres littératures francophones : souvent à l'occasion de séjours prolongés dans les D.O.M., en Afrique ou au Québec, les écrivains haïtiens ont découvert la littérature de ces régions, et en nourrissent leur inspiration. De l'autre, celles des pays voisins, surtout hispanophones. Le « réalisme merveilleux », dont le Cubain Alejo Carpentier eut la révélation lors de son voyage en Haïti, ne féconde pas seulement la littérature hispano-américaine mais celle d'Haïti également. C'est en fin de compte dans deux contextes différents qu'il faudrait essayer de cerner la spécificité de la littérature haïtienne : dans le contexte général des lettres d'expressions françaises (le pluriel étant en l'occurrence intentionnel), et dans le contexte géographique de celles de la région caribéenne, quelle que soit leur langue véhiculaire. Le présent volume, dont les ambitions sont plus modestes, servira peut-être de point de départ à ce genre de recherches comparatives.

L'histoire littéraire est un genre arbitraire : que ce soit en ratifiant, modifiant ou contredisant les opinions reçues sur des auteurs qui figurent déjà dans les manuels, ou en jugeant les contemporains qui vont peut-être y figurer un jour, l'historien exprime, malgré qu'il en ait, un jugement personnel, sans avoir la moindre idée de sa résistance possible au passage du temps qui apporte des réévaluations inévitables et désirables. Là n'est pas l'important. Il s'agissait ici d'une part de dessiner les lignes générales selon lesquelles la littérature haïtienne s'est formée et s'est émancipée, et de l'autre de mettre en valeur une série d'écrivains remarquables, dont certains attendent encore que leurs œuvres soient reconnues, ou au moins considérées au-delà des frontières d'Haïti.

C'est enfin avec une profonde gratitude que je remercie le Fonds de Recherche de l'université de Princeton, ainsi que son Programme d'études de l'Amérique latine, qui ont subventionné mes recherches dans les bibliothèques et les archives d'Haïti, des États-Unis et de France. Ma reconnaissance va également au Frère Ernest Evens, bibliothécaire de l'Institution Saint-Louis de Gonzague, dont l'assistance et l'amitié m'ont été indispensables, et à mon ami Gérard Barthélemy, fin connaisseur de l'histoire et de la culture haïtiennes, dont les judicieux conseils m'ont été précieux.

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION

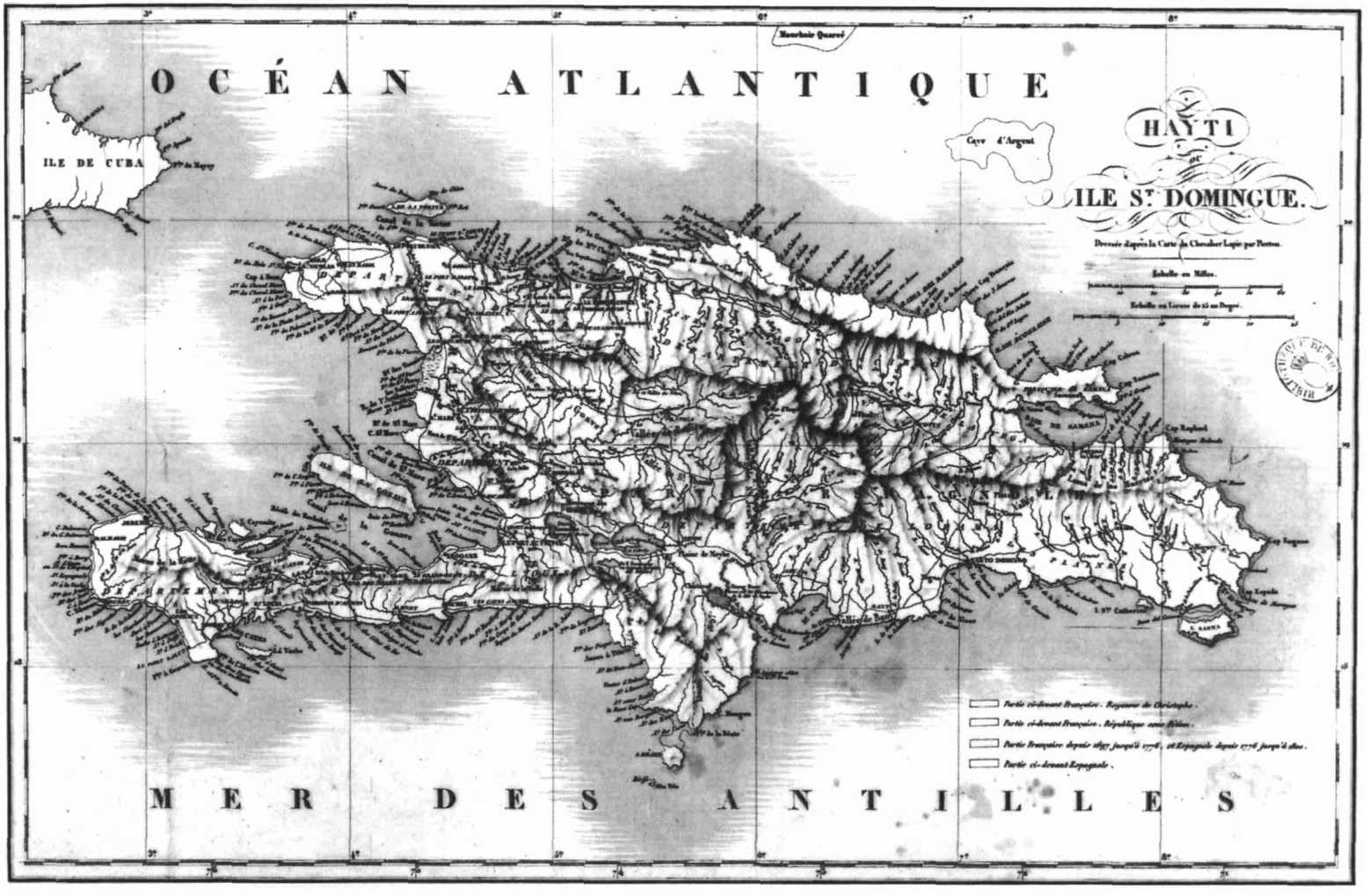
OCÉAN ATLANTIQUE
ILE DE CUBA
Caye d'Argent
HAYTI
OU
ILE St DOMINGUE.
Dressée d'après la Carte du Chevalier Lapie par Perrot.
Echelle en Milles.
Echelle en Lieues de 25 au Degré.
Partie ci-devant Française. Royaume de Christophe.
Partie ci-devant Française. République sous Pétion.
Partie Française depuis 1697 jusqu'à 1776, et Espagnole depuis 1776 jusqu'à alors.
Partie ci-devant Espagnole.
MER DES ANTILLES

Chapitre 1 : Présentation d'Haïti

La République d'Haïti occupe le tiers occidental de l'île de Saint-Domingue, la plus grande des Antilles après Cuba, dont elle est séparée par la Passe du Vent ; elle partage l'île avec la République dominicaine, de langue espagnole, indépendante depuis 1844.

Le territoire d'Haïti est dix-huit fois plus petit que celui de la France métropolitaine. Sa superficie (28 000 km^2), un peu moindre que celle de la Belgique (30 444 km^2), est à peu près celle de l'Albanie (28 738 km^2). Son relief est très montagneux (Haïti voudrait dire, dans la langue des aborigènes arawaks « pays de montagnes ») ; les plaines n'occupent que quelque 17 % de la superficie totale.

Sous le nom de Saint-Domingue, Haïti fut en son temps la plus riche des colonies européennes, grâce au sucre, au café, aux bois précieux, à l'indigo et à la traite des esclaves africains qui en assuraient la production.

À la veille de la Révolution, la population s'élevait à près d'un demi-million d'âmes : 40 000 Blancs, 30 000 « hommes de couleur libres » et 400 000 esclaves. Tout Blanc était libre d'office ; seul 20 % d'entre eux étaient « créoles », c'est-à-dire nés dans la colonie. Un grand nombre de « petits Blancs » ou « Blancs manants » vivaient dans la misère, surtout après le regroupement de leurs petites exploitations en grandes plantations appartenant à de riches propriétaires (au nombre d'à peu près cinq mille) ou à des compagnies par actions. Les Blancs, qui représentaient près de 65 % de la population en 1680, n'en représentaient qu'à peine plus de 7 % un siècle plus tard.

Un tiers des terres et un quart des esclaves appartenaient aux « gens de couleur libres », la plupart mulâtres, parfois riches, qui étaient cependant soumis à des mesures discriminatoires : interdiction d'exercer des fonctions publiques ou des professions libérales, de devenir officier dans les milices, de se mêler aux Blancs à l'église ou au spectacle, etc.

C'est à Saint-Domingue que réussit la seule révolte d'esclaves de l'histoire de l'humanité, et que fut fondé en 1804 le premier pays indépendant du Nouveau Monde après les États-Unis (1776). Cela malgré l'envoi dans la colonie, en 1802, par le Premier Consul Bonaparte, d'un corps expéditionnaire ayant mission d'y rétablir l'autorité de la métropole ainsi que la traite des Noirs et l'esclavage. Une armée napoléonienne connut l'année suivante sa première déroute : les rares survivants du corps expéditionnaire rembarquèrent après avoir laissé 40 000 hommes sur le terrain (fait historique systématiquement occulté, de nos jours encore, aux écoliers et étudiants français). Les Haïtiens ont été les seuls Antillais à arracher l'indépendance par la force des armes, et sans aide étrangère.

La population haïtienne se distingue de celle des autres Antilles en ce que les Blancs ayant été éliminés à l'Indépendance, et l'immigration européenne (et asiatique) ayant été statistiquement négligeable depuis, tous les citoyens haïtiens sont de descendance entièrement ou partiellement africaine. Il faut cependant signaler la présence d'un certain nombre de *Syriens*, descendants d'immigrants arrivés à la fin du siècle dernier de Palestine, du Liban et de Syrie ; la plupart se sont d'ailleurs alliés à des familles haïtiennes.

Jadis premier producteur au monde de sucre et de café, Haïti est obligée aujourd'hui d'en importer. Il ne s'exporte plus guère que quelques plantes aromatiques (surtout le véti-

ver et la citronnelle), un peu de sisal, un peu de cacao. Le tourisme et les ateliers d'assemblage qui avaient connu un modeste développement ont périclité à la chute de Jean-Claude Duvalier.

Les ressources énergétiques et minières ont toujours été négligeables ; la densité de population dans les régions cultivables a atteint des proportions catastrophiques (on l'estime à 530 personnes au km^2) ; le morcellement et l'épuisement des terres, ainsi que l'incurie des gouvernements successifs ont mené, par le déboisement et l'érosion, à une situation écologique désastreuse, que la plupart des experts jugent irréversible. Haïti est l'un des dix pays les plus pauvres de la planète, et occupe le dernier rang des républiques d'Amérique latine en ce qui concerne le revenu annuel par habitant, l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisme et plusieurs autres critères d'évaluation du développement.

Faute de recensements fiables, on estime la population d'Haïti à six millions d'habitants, auxquels s'ajoutent plus d'un million d'Haïtiens établis, souvent en situation d'illégalité, à l'étranger : États-Unis (New York est désormais la deuxième ville haïtienne du point de vue de la population), Québec (surtout dans l'agglomération montréalaise), République dominicaine, Bahamas, Antilles-Guyane, France métropolitaine, etc. Les Haïtiens de l'étranger, qui envoient mandats ou argent comptant à leur famille restée au pays, constituent probablement, avec l'aide étrangère, la source légitime de devises la plus importante ; il faut lui ajouter la contrebande et le trafic international des narcotiques, auquel Haïti sert de plaque tournante.

À peu près 80 % des Haïtiens se déclarent catholiques, les autres se déclarant de confession protestante, principalement épiscopalienne, méthodiste et baptiste. Un grand nombre de citoyens ont toujours pratiqué en outre et parallèlement la religion afro-américaine improprement appelée vaudou. Le vaudou a généralement été toléré par les autorités, bien qu'officiellement interdit, jusqu'à sa reconnaissance officielle par la constitution de 1987. Comme dans tous les pays du Tiers Monde, diverses sectes évangéliques fondamentalistes se livrent en Haïti à un prosélytisme vigoureux et efficace.

Chapitre 2 : Chronologie historique

DATES — PÉRIODE ESPAGNOLE

1492 Le 6 décembre, après avoir touché aux Bahamas puis à Cuba, Christophe Colomb et les Espagnols débarquent dans le nord de l'île qu'ils baptisent Hispaniola, puis Santo-Domingo. Elle était peuplée d'Arawaks, divisés en cinq cacicats ou royaumes, et de Caraïbes, guerriers anthropophages qui avaient établi des têtes de ponts en divers points de la côte. On estime la population indigène de l'époque à entre un demi-million et trois millions d'habitants.
La résistance animée par le cacique Caonabo fut sauvagement réprimée, et les Indiens, réduits en esclavage et utilisés dans les mines et les plantations de coton et de tabac, furent rapidement exterminés par les mauvais traitements et les maladies importées par les Européens, contre lesquelles ils n'avaient aucune immunité naturelle.

1493 Deuxième voyage de Christophe Colomb, qui débarque avec plus de quinze cents personnes. Le pape Alexandre VI accorde aux Espagnols toutes les terres découvertes à partir de cent lieues à l'ouest des Açores. L'année suivante, la ligne de partage entre territoires espagnols et portugais sera déplacée vers l'ouest.

1502 Le gouverneur Nicolas de Ovando capture traîtreusement la reine Anacaona, qui commandait un des cacicats non encore occupés, et la fait exécuter. Caonabo et Anacaona sont considérés par les Haïtiens comme leurs premiers héros nationaux.

1503 Après l'autorisation de la traite des Noirs par Charles Quint, arrivée de la première cargaison d'esclaves africains pour remplacer les Indiens en voie de disparition rapide.
Des cultures aborigènes il ne reste pratiquement rien : quelques mots comme *ouragan* ou *hamac*, quelques techniques de vannerie, les cannots faits d'un tronc entier creusé (en créole *bwa fouyé*, etc.).

1506 Mort en disgrâce de Colomb à Valladolid, dans la misère.

1522 Première révolte des esclaves noirs, sur les plantations de don Diego, fils de Christophe Colomb.

1530 Rapide déclin de la colonie de Santo-Domingo, résultat d'une série de mesures administratives malheureuses, du manque de main-d'œuvre servile, et de l'abandon de l'île par les Espagnols, attirés par les richesses des terres nouvellement conquises sur le continent.

1625 Malgré les efforts des Espagnols pour les déloger, certains des flibustiers français qui tenaient l'île de la Tortue, au nord de Santo-Domingo, s'établissent progressivement, à partir de 1625, sur la terre ferme dans la partie ouest de la colonie, dont ils francisent le nom en Saint-Domingue. Connus sous le nom de « boucaniers », ils se livraient à la chasse aux bovins et aux porcins introduits dans l'île par les Espagnols et redevenus sauvages, pour enfumer la viande sur des « boucans » et en tanner les

cuirs. Ils faisaient souvent venir de France des « engagés » ou « trente-six mois » qui, en échange du prix du voyage, s'engageaient à les servir pendant trois ans. Maltraités et surexploités, bon nombre de ces esclaves virtuels périssaient avant leur libération. Le système tomba rapidement en désuétude, et ce fut bientôt d'Afrique que l'on déporta toute la main-d'œuvre servile.

1641 L'arrivée de Le Vasseur de la Touche, « Commandant pour le Roi de la Tortue et Côte de Saint-Domingue » consacre les prétentions françaises sur la région.

1642 Louis XIII permet l'esclavage dans les colonies et autorise les navires français à faire la traite des Noirs.

1665 Bertrand d'Ogeron organise et administre les établissements français.

1670 Louis XIV permet aux colons de Saint-Domingue d'acheter des esclaves africains.

1685 À la demande des « officiers de nos îles de l'Amérique », Louis XIV promulgue le Code Noir, qui régit le statut des esclaves et leurs rapports tant avec les maîtres qu'avec l'administration royale.

PÉRIODE FRANÇAISE

1697 Par le traité de Ryswick, qui met fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, l'Espagne reconnaît à la France la possession de la partie ouest de Saint-Domingue.
Jusqu'en 1724, le peuplement et le développement de la colonie sont confiés à des compagnies à charte, c'est-à-dire auxquelles le roi a accordé un monopole.

1724 La colonie sera désormais administrée par le gouvernement royal. Un Gouverneur général et un Intendant des finances sont à la tête des administrateurs envoyés de Paris.
Le développement économique, surtout dans la deuxième moitié du siècle, est spectaculaire. Les petites exploitations sont regroupées en plantations appartenant souvent à des propriétaires absentéistes ou à des compagnies par actions. Saint-Domingue va bientôt fournir 50% de la production mondiale de sucre, ainsi que du café, des bois précieux, du coton, des cuirs, de l'indigo. Ce commerce (dont la traite des Noirs était partie intégrante, puisque les plantations exigeaient une main d'œuvre peu coûteuse et exploitable au maximum) fit la richesse des ports français de l'Atlantique. Bien des familles de la haute noblesse avaient des propriétés à Saint-Domingue, s'étant alliées avec celles de colons qui avaient fait fortune. À la fin du siècle, un Français sur huit vivait, directement ou indirectement, de cette colonie. L'« oncle d'Amérique » va devenir un personnage type du roman et du théâtre.
On estime à près d'un demi-million le nombre d'Africains déportés dans la partie française de Saint-Domingue entre 1700 et 1791 (entre 1784 et 1791, la moyenne annuelle atteint le chiffre effarant de 29 000 « pièces de bois d'ébène[1] », avec un record de 40 000 pour 1788-1789), et à plus de 50% la proportion des esclaves qui, à la veille de la Révolution, étaient « bossales », c'est-à-dire nés en Afrique, et non pas « créoles », c'est-à-dire nés dans le Nouveau Monde, et avaient moins de cinq ans de vie dans la colonie.

1. Ainsi que l'on désignait, pudiquement ou ironiquement, les déportés. Si l'on sait que pendant cette même période le déficit démographique atteint le chiffre à peine croyable de 81 000 âmes, on devine les conditions dans lesquelles était exploitée la main-d'œuvre servile.

1743 Naissance, sur l'habitation Bréda au Haut-du-Cap, de l'esclave Toussaint. Sous le nom de Toussaint Louverture, il allait jouer un rôle de premier plan dans la lutte qui mena à l'indépendance d'Haïti.

1749 La capitale de Saint-Domingue est transférée du Cap-Français à Port-au-Prince.

1758 Capture et exécution publique de Macandal, esclave « marron » (évadé) qui avait organisé et dirigé une vaste campagne d'empoisonnement des maîtres, des esclaves et des bestiaux.

1770 Port-au-Prince est entièrement détruit par un tremblement de terre.

1777 L'entrée en France métropolitaine est interdite aux Noirs et Mulâtres.

1778 Les mariages interraciaux sont interdits en France.

1779 Des troupes françaises, comprenant quinze cents hommes de couleur libres et des auxiliaires esclaves, partent de Saint-Domingue sous les ordres de l'amiral Jean-Baptiste d'Estaing pour participer à la guerre d'Indépendance américaine. Ils prendront part à la bataille de Savannah.

1788 À l'occasion de la réunion des États généraux, les colons demandent que Saint-Domingue devienne province à part entière de la France. Des délégués, choisis après des élections de légalité discutable, furent admis à l'Assemblée Constituante.

1790 Ne pouvant accepter une constitution qui proclamait les Droits de l'homme, les Blancs de Saint-Domingue adoptent une Constitution particulière qui refuse explicitement les droits politiques tant aux gens de couleur libres qu'aux esclaves. Les Blancs de la colonie vont entrer en conflit avec le gouvernement de la métropole.

1791 Soulèvement de quatre cents affranchis, commandés par Vincent Ogé et Jean-Baptiste Chavannes qui, avec l'appui de la Société des Amis des Noirs, réclament l'application du décret du 15 mai par lequel l'Assemblée nationale leur avait accordé l'égalité et le droit de représentation. Ogé et Chavannes sont pris et roués vifs sur la place d'armes du Cap.
Révolte générale des esclaves dans les ateliers du nord de l'île, sous le commandement de Boukman, Jeannot, Jean-François et Biassou (ce dernier va fournir à Victor Hugo l'un des personnages principaux de son roman *Bug-Jargal*). Les plantations sont dévastées, un millier de Blancs massacrés.

1793 Prise et mise à feu du Cap-Français par les révoltés. Dix mille colons abandonnent l'île pour se réfugier aux États-Unis ou dans les autres Antilles.
L'Angleterre et l'Espagne déclarent la guerre à la France. Louis-Félicité Sonthonax, Commissaire de la République, proclame l'abolition de l'esclavage afin de pacifier les rebelles et les engager à résister aux Anglais et aux Espagnols qui, à la faveur des troubles, ont envahi la colonie.

1794 Le 4 février (16 pluviôse an II), abolition par la Convention de l'esclavage dans les colonies françaises. Il sera rétabli par Bonaparte en 1802.
Les Espagnols et les Anglais ayant refusé, malgré leurs promesses, d'abolir l'esclavage dans les régions qu'ils contrôlent, Toussaint Louverture se rallie à la République. Ses troupes vont défaire les envahisseurs étrangers ; le Directoire le nomme général de division.

1795 Par le traité de Bâle, l'Espagne cède la partie orientale de l'île à la France.

1797 Lieutenant-gouverneur de la colonie depuis l'année précédente, Toussaint Louverture est nommé commandant-en-chef des troupes françaises à Saint-Domingue. Il rétablit l'ordre, encourage les colons qui avaient quitté l'île à revenir occuper leurs terres, auxquelles les anciens esclaves restent attachés par les dispositions du Code rural qui porte son nom.

1798 Évacuation définitive des forces anglaises aux ordres du général Maitland. Pour la première fois dans l'histoire, une armée européenne capitule devant un général noir.

1799 ↓ **1800** Toussaint Louverture fait campagne contre les Mulâtres qui, dans le sud de l'île (et probablement encouragés par les représentants de la métropole) s'opposent à son gouvernement. Quinze mille d'entre eux périssent, et leur chef André Rigaud part pour la France, d'où il reviendra avec l'expédition Leclerc deux ans plus tard.

1801 Toussaint Louverture occupe la partie espagnole de l'île, et y proclame l'abolition de l'esclavage. Il fait voter une constitution qui le nomme Gouverneur-général à vie. Quoique nominalement gouvernée par la France, Saint-Domingue est *de facto* indépendante, et Toussaint y exerce la seule autorité.

1802 Débarquement d'un corps expéditionnaire sous les ordres du général Charles Victor-Emmanuel Leclerc, beau-frère du Premier Consul Bonaparte, pour rétablir l'autorité de la Métropole ainsi que la traite des Noirs et l'esclavage. La France enverra plus de soldats à Saint-Domingue pour essayer de mater la révolte que l'Espagne n'en enverra dans le Nouveau Monde pendant toutes les guerres d'Indépendance de l'Amérique latine.
À la bataille de la Crête-à-Pierrot les Français perdent un millier d'hommes, mais restent maîtres de l'île. Ils rétablissent l'esclavage dans l'ancienne partie espagnole.
Toussaint Louverture, à qui Leclerc avait promis sauf-conduit et liberté, se rend au Cap-Français et y fait acte de soumission. Son exemple est suivi par ses lieutenants.
Le mois suivant, Toussaint est arrêté par traîtrise et envoyé au Fort de Joux dans le Jura, où il meurt de froid et de privations le 7 avril 1803.
À l'annonce du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, les généraux « indigènes » entrent l'un après l'autre en dissidence, tandis que l'épidémie décime les soldats français. Leclerc, mort de fièvre jaune, est remplacé par Donatien Marie Rochambeau, resté tristement célèbre pour sa cruauté.

1803 Sous le commandement de Jean-Jacques Dessalines, lieutenant de Toussaint Louverture, les forces « indigènes » occupent Port-au-Prince et défont les Français au combat de Vertières. La flotte anglaise évacue les rares rescapés des quarante mille hommes du corps expéditionnaire.
La Révolution haïtienne triomphante fut une révolution sociale, comme la française : elle institutionalisa l'abolition de l'esclavage. Ce fut aussi, comme l'américaine, une révolution anti-colonialiste qui annonçait la fin des empires européens dans le Nouveau Monde.

PÉRIODE HAÏTIENNE

1804 Dessalines proclame dans la ville des Gonaïves l'indépendance de Saint-Domingue (sous son nom originel d'Haïti), ordonne le massacre des civils français restés dans l'île, et se fait proclamer dans un premier temps gouverneur-général à vie puis empereur, comme Napoléon, sous le nom de Jacques I[er].

1805 Dessalines envahit l'ancienne partie espagnole de l'île, encore aux mains des Français ; l'arrivée d'une flotte française le force à s'en retirer.

1806 Dessalines est assassiné par une coalition de chefs militaires, en raison de son comportement dictatorial, mais aussi pour avoir prôné la redistribution des terres au profit des deshérités.
La République est proclamée ; la présidence en est offerte au général Henri Christophe, qui la refuse, arguant que la nouvelle constitution fait de la présidence une simple distinction honorifique, le pouvoir étant en fait dans les mains du Sénat. Il marche sur Port-au-Prince mais ne réussit pas à prendre la capitale.

1807 Haïti divisée, avec Henri Christophe président de l'État d'Haïti, dans la partie nord du pays, et le général Alexandre Pétion président de la République dans la partie sud. Une guerre civile intermittente se poursuivra jusqu'à la mort d'Henri Christophe.

1811 Henri Christophe se fait couronner roi d'Haïti sous le nom de Henry I^{er}. Sous le contrôle de l'armée, les anciens esclaves seront de nouveau astreints au travail forcé sur les grandes plantations. La religion catholique est la seule reconnue ; le divorce est interdit. La production reprend, les rentrées permettent d'effectuer des travaux publics, d'organiser l'enseignement, de construire le palais de Sans-Souci et la citadelle Laferrière. Une noblesse héréditaire est créée de toutes pièces sur le modèle européen.

1815 Simon Bolivar, forcé à l'exil, se rend en Haïti et rencontre le président Pétion qui lui fournit les armes et munitions nécessaires à poursuivre la lutte pour l'indépendance de son pays, en échange de la promesse d'y abolir l'esclavage.

1816 Pétion est proclamé Président à vie de la République.
Le 18 décembre, Simon Bolivar, à qui le gouvernement de Pétion avait donné refuge et fourni armes et provisions, s'embarque à Jacmel pour la campagne qui aboutira à l'indépendance du Vénézuela et d'autres pays de l'Amérique du sud.

1818 Mort de Pétion. Son secrétaire, le général Jean-Pierre Boyer est élu Président à vie. Sa présidence sera marquée par la domination de la bourgeoisie mulâtre.

1820 Diminué par une hémiplégie et sur le point d'être renversé par des conspirateurs, le roi Henry se suicide. Sa vie inspirera un roman à Alejo Carpentier, *Le Royaume de ce monde*, ainsi qu'une pièce, *Empereur Jones*, à Eugene O'Neill et, à Aimé Césaire, *La Tragédie du roi Christophe*.
Haïti est réunifiée sous le gouvernement de Boyer.

1822 Conquête de la partie espagnole et réunification politique de l'île, en partie pour des raisons stratégiques : on craignait un retour offensif des troupes françaises. Les Haïtiens s'y comporteront cependant comme en pays conquis, et les Créoles dominicains finiront par se soulever et les expulser en 1844.

1825 Sur l'intervention des États-Unis, Haïti n'est pas invitée au Congrès de Panama, qui réunit les pays indépendants du Nouveau Monde.
Charles X, après de longue négociations, « accorde » l'indépendance à « la partie française de Saint-Domingue », contre une indemnité de cent cinquante millions de francs-or aux anciens colons ; la reconnaissance par la plupart des autres puissances suivra. « La mémoire collective française effacera peu à peu le souvenir de cette colonie rebelle et la fera disparaître de son histoire et de sa littérature » (Gérard Barthélemy et Christian Girault, éd., *La République haïtienne*, 1993, p. 9.)

Pour payer l'indemnité, Haïti est forcée de souscrire auprès de banques françaises des emprunts qui grèveront ses finances pendant plus d'un siècle.

1842 Le Cap-Haïtien est détruit par un tremblement de terre.

1843 Une révolution organisée par des hommes politiques et des militaires noirs renverse Boyer qui meurt en exil à Paris sept ans plus tard.
Une série de soulèvements et de gouvernements éphémères se succèdent.

1844 La partie espagnole de l'île fait sécession.
Sous le commandement de Jean-Jacques Acaau, révolte populiste des « piquets » qui réclament un Noir à la présidence, et la répartition des terres de l'État et des grands propriétaires aux paysans pauvres. La révolte est écrasée par l'armée.

1844 Jusqu'à la présidence de Faustin Soulouque, l'aristocratie mulâtre applique la « politique de doublure » qui consiste à faire nommer président un Noir ignorant, voire illettré, et à gouverner en son nom.

1846 Nouvelle révolte des « piquets », écrasée également ; Acaau se suicide.

1847 Faustin Soulouque, ancien esclave, vétéran de la guerre d'Indépendance, est choisi comme président « doublure ». Mais, grâce à ses *zinglins* (milice personnelle, ancêtres des *tontons macoutes* de François Duvalier), il exerce le pouvoir, règne par la terreur, et se fait couronner empereur d'Haïti deux ans plus tard. Il crée une noblesse héréditaire. Son sacre, en 1852, donnera lieu à des manifestations grandioses.
Soulouque a fait l'objet de grossières caricatures racistes de la part de Daumier et de Cham ; il a été comparé à Napoléon III par Victor Hugo, pour dénigrer l'« usurpateur ».

1849 Échec de l'invasion de la partie espagnole par les Haïtiens.
Exécution de l'historien Céligny Ardouin, qui avait conspiré.

1855 Échec de la deuxième invasion de la partie espagnole.

1859 Abdication de Soulouque. Restauration de la république et présidence de Fabre Geffrard, marquée par le développement des écoles et de l'enseignement supérieur, les progrès de l'industrie et du commerce, et la réforme de l'armée.
Geffrard encourage l'immigration en Haïti d'artisans hommes de couleur libres des États-Unis.

1860 Concordat avec le Vatican. Des prêtres et des religieuses formés dans un séminaire de Bretagne partent évangéliser et éduquer les Haïtiens. Un Français, Mgr Testard du Cosquer, est sacré premier archevêque de Port-au-Prince en 1863.

1862 Reconnaissance d'Haïti par les États-Unis d'Amérique. L'écrivain et homme politique noir, l'ancien esclave Frederick Douglass, sera nommé ministre des États-Unis à Port-au-Prince.

1863 Affaire de Bizoton, où une fillette est assassinée et mangée par des sorciers. Leur procès reçoit une énorme publicité dans la presse étrangère, et établit solidement la réputation d'Haïti comme un pays dominé par le primitivisme vaudou.

1867 Suite de soulèvements qui mènent à la démission de Geffrard. Des gouvernements éphémères se succèdent.

1870 Au cours d'un soulèvement, le Palais national est détruit par l'explosion de sa poudrière. Le président Sylvain Salnave est fusillé par les rebelles.

1875 Reconnaissance par Haïti de l'indépendance de la République dominicaine et traîté d'amitié avec celle-ci.

1891 Les États-Unis tentent vainement de négocier l'acquisition du Môle Saint-Nicholas pour établir une base navale sur la côte nord d'Haïti.

1902 Incident diplomatique : la cannonière allemande *Panthère* s'étant préparée à arraisonner l'aviso *La Crête-à-Pierrot* au large des côtes haïtiennes, l'amiral Killick, qui le commandait, se fit sauter avec le navire.
Nord Alexis président. Comme François Duvalier plus tard, il sera accusé de complaisance pour le vaudou, voire de faire célébrer des cérémonies au Palais national.

1908 Exécution des trois frères Coicou (dont le poète Massillon Coicou), accusés de conspiration. Chute de Nord Alexis. Gouvernements éphémères.

1912 Le président Cincinnatus Leconte et plus de trois cents personnes disparaissent dans la deuxième explosion de la poudrière du Palais national en moins d'un demi-siècle.

1915 Le président Vilbrun Guillaume Sam, qui aurait donné l'ordre d'assassiner cent soixante-sept prisonniers politiques détenus au Pénitencier national, est forcé de se réfugier à la légation de France, d'où la foule l'arrache et le lynche.
Le 28 juillet, quatre cents *marines* américains, débarquent et occupent la capitale sans rencontrer de résistance. L'occupation ne prendra fin qu'en 1934.
Sous la pression des Américains, Philippe Sudre Dartiguenave, président du Sénat, est élu président par l'Assemblée Nationale et signe avec Washington une Convention par laquelle les États-Unis s'engagent à maintenir l'ordre et à assainir les finances d'Haïti.

1919 Révolte paysanne dans le Plateau Central, dirigée par Charlemagne Péralte (tué en 1919), puis par Benoît Batraville, (tué l'année suivante), pour protester contre la corvée imposée par les forces d'occupation.
↓
1920 Des intellectuels haïtiens forment l'Union patriotique, pour réclamer la fin de l'Occupation.

1922 Louis Borno, partisan convaincu de la coopération avec les autorités d'occupation est élu président. Il sera réélu en 1926. D'importants travaux publics sont réalisés sous son administration, et les services de santé sont améliorés.

1929 « Massacre de Marchaterre », près de la ville des Cayes : les *marines* ouvrent le feu sur une manifestation pacifique de paysans haïtiens, faisant six morts et plusieurs blessés.
Grève des étudiants de l'école d'agriculture de Damien, qui s'étend aux autres instituts et se transforme en protestation contre l'Occupation.

1930 Sténio Vincent élu président pour un mandat de six ans. La nouvelle Constitution le prolongera de cinq ans.

1934 Visite en Haïti du Président Franklin Delano Roosevelt, au cours duquel est négocié avec le gouvernement de Sténio Vincent le retrait des troupes américaines et la fin de l'occupation.

1937 « Vêpres dominicaines » : massacre, sur l'ordre du dictateur Leonidas Trujillo, de plusieurs milliers de paysans haïtiens établis en République dominicaine le long de la frontière. Ce génocide a inspiré plusieurs romanciers, dont l'Haïtien Jacques-Stéphen Alexis dans *Compère Général Soleil* (1955), et le Dominicain Freddy Prestol Castillo, dans *El Masacre se pasa a pié* (1973).

1941 Élie Lescot à la présidence. Haïti déclare la guerre aux puissances de l'Axe.
Création de la Société Haïtiano-américaine de Développement Agricole (SHADA) pour la culture extensive de l'hévéa. Le projet se solde par un échec, après avoir entraîné la destruction de forêts et la dépossession par la force de nombreux paysans qui ne furent jamais indemnisés.
Campagne « anti-superstitieuse » contre le vaudou, dirigée par le clergé en majorité breton.

1946 La politique de « mulâtrification » de l'administration et la campagne anti-superstitieuse de Lescot lui aliènent les Noirs et les intellectuels progressistes ; des manifestations d'étudiants, suite à la saisie de leur revue *La Ruche*, se transforment en grève générale qui le force à démissionner.
Dumarsais Estimé élu président ; bien que modéré, il sera accusé de « noirisme » virulent par l'opposition.
Sous sa présidence sont entrepris un barrage sur le fleuve Artibonite ainsi qu'une campagne d'erradication du pian. Son gouvernement encourage le développement du tourisme.

1950 Estimé, qui avait déçu l'électorat noir sans parvenir à se rallier les Mulâtres, est renversé par l'armée ; le colonel Paul Magloire, candidat de l'aristocratie mulâtre et du clergé, est nommé président. D'importants travaux publics seront entrepris sous son mandat.

1953 Élévation du premier prêtre haïtien, le R.P. Rémy Augustin, à l'épiscopat.

1954 Le sud du pays est dévasté par le cyclone Hazel.

1956 Devant la résistance populaire, Magloire renonce à prolonger illégalement son mandat et part pour l'exil.

1957 Après près d'un an d'instabilité et une suite de gouvernements éphémères, le candidat de l'armée, François Duvalier, dit *Papa Dok*, ancien ministre d'Estimé, est élu président. Les femmes haïtiennes ont pour la première fois exercé le droit de vote.

1960 Expulsion de l'archevêque Poirier et de l'évêque Augustin. Excommunication de Duvalier.

1961 À la suite d'une grève d'étudiants, l'Université d'Haïti, rebaptisée Université d'État, est mise sous contrôle gouvernemental.

1962 Création officielle des V.S.N. (Volontaires de la Sécurité Nationale) ou *tontons macoutes*.
Expulsion de Mgr Robert, évêque des Gonaïves, et de plusieurs religieux.

1964 François Duvalier se fait proclamer Président à vie.
Expulsion des Jésuites ; suppression de deux revues catholiques. Expulsion de Mgr Alfred Voegli, évêque de l'église épiscopale.

1966 Nouveau concordat avec le Vatican. Mgr Wolff Ligondé, premier archevêque haïtien de Port-au-Prince, assure au gouvernement l'appui de l'église.
Visite à Port-au-Prince de l'empereur Hailé Sélasié d'Éthiopie.

1969 La visite de Nelson Rockefeller, envoyé du président Nixon, met fin aux efforts américains pour renverser la dictature duvaliériste.

1971 Mort de François Duvalier. Son fils de dix-neuf ans, Jean-Claude, dit *Bébé Dok*, lui succède à la présidence à vie.
Jean-Claude Duvalier va renoncer peu à peu à la rhétorique « noiriste » de son père, et gouverner avec de jeunes technocrates, souvent de familles mulâtres.

1980 Freinage brutal de la libéralisation du régime : plusieurs journalistes sont expulsés, des stations de radio sont fermées.

1983 Le pape Jean-Paul II fait escale à Port-au-Prince et déclare : « Il faut que quelque chose change ici ».

1986 Jean-Claude Duvalier renversé par une émeute part à bord d'un avion de l'armée américaine pour un exil doré sur la Côte d'azur. Il nomme avant de partir un Conseil National de Gouvernement, dominé par les militaires, qui désigne le général Henri Namphy comme son président provisoire.
Une série de gouvernements éphémères, installés et renversés par les factions militaires, vont se succéder.

1987 Une nouvelle constitution, dont le texte est, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, publié en créole aussi bien qu'en français, est approuvée à 98% des suffrages exprimés, et promulguée. Elle reconnaît le créole comme langue nationale à parité avec le français, et accorde au vaudou le statut de religion à part entière.
Le jour des élections législatives et présidentielles, des bureaux de vote sont mitraillés par des militaires et d'anciens duvaliéristes. Il y a plusieurs dizaines de victimes. Les élections sont suspendues. Les États-Unis suspendent leur aide économique et militaire.

1988 De nouvelles élections, organisées par l'armée et les duvaliéristes, installent Leslie Manigat à la présidence. D'après l'ONU, la participation aurait été de 5% de l'électorat. Manigat sera renvoyé par les militaires après cinq mois d'exercice, et le général Namphy reprend le pouvoir. Il est renversé par le général Prosper Avril.

1990 Madame Ertha Pascal Trouillot est désignée présidente provisoire jusqu'aux élections de décembre, imposées par les puissances étrangères.
Le R.P. Jean-Bertrand Aristide, leader populiste et charismatique, est élu président au cours d'élections générales qui se déroulent sous la surveillance d'observateurs étrangers.

1991 Les duvaliéristes, commandés par Roger Lafontant, ancien homme fort du régime, tentent de s'emparer du pouvoir par la force. Le déferlement des masses populaires qui soutiennent le président Aristide leur fait échec.
Neuf mois après son instauration, Aristide, abandonné par la hiérarchie catholique et renversé par un coup d'état militaire dirigé par le général Raoul Cédras, part pour l'exil. À l'exception du Vatican, les puissances étrangères (États-Unis, France, Organisation des États Américains) refusent de reconnaître le nouveau gouvernement et prononcent l'embargo sur le commerce avec Haïti.

1993 Sous la pression des États-Unis, un accord est signé prévoyant le retour en Haïti et à la présidence du président Aristide. Il ne sera pas respecté par les militaires au pouvoir. La répression politique s'intensifie ; les assassinats d'opposants se multiplient. Sous les pressions de l'opinion publique internationale, l'embargo est renforcé.

1994 Mandatée par les Nations Unies, une expédition militaire américaine débarque en Haïti, sans rencontrer de résistance. Le général Cédras parti en exil au Panama, le président Aristide regagne Port-au-Prince et le palais présidentiel.

DEUXIÈME PARTIE

GÉNÉRALITÉS

Chapitre 3 : Écrire en Haïti

La littérature haïtienne est la plus vénérable et a longtemps été la plus riche des littératures ultramarines en langue française. Pour la période comprise entre la déclaration de l'Indépendance en 1804 et la fin de l'année 1949, le magistral *Dictionnaire de bibliographie haïtienne*, de Max Bissainthe relève plus de 4 300 ouvrages publiés par des auteurs haïtiens, soit à Port-au-Prince soit en France. Comme le signalait en 1956 le critique américain Edmund Wilson dans *Red, Black, Blond and Olive* : « ... depuis la Révolution de 1804, Haïti a produit plus de livres par habitant qu'aucun autre pays du Nouveau Monde, à l'exception des États-Unis[1] » (p. 110).

Malgré cela, la place de l'écrivain dans la société haïtienne, ses conditions de travail, la composition de son public ont peu évolué depuis l'Indépendance. Constatation qui étonne, si l'on pense à ce qui s'est passé en France, dans d'autre pays de l'Europe occidentale ou même, dans une moindre mesure, dans le reste de l'Amérique latine entre 1804 et nos jours. La révolution industrielle, avec le développement correspondant des techniques de fabrication et de commercialisation de l'écrit, et l'alphabétisation progressive de la grande majorité des citoyens a eu peu d'effets en Haïti et donc, comme en Europe jusqu'au XVIII[e] siècle, aucun écrivain n'y a jamais vécu de sa plume ; aucun n'a touché plus que quelques centaines de ses contemporains. Par ailleurs, les mêmes problèmes de base de la société haïtienne se sont posés et continuent à se poser aux générations successives : tensions entre une infime minorité de privilégiés et une énorme majorité de miséreux, entre Noirs et Mulâtres, entre l'aristocratie égoïste et les classes moyennes ambitieuses, carences de l'État prédateur, vie politique instable, où les périodes d'anarchie plus ou moins complète alternent avec les périodes de dictature plus ou moins sanglante, etc. Bien évidemment, des transformations sociales et matérielles se sont produites en Haïti ; mais elles n'ont fondamentalement changé ni la situation ni les préoccupations de l'écrivain. Aussi n'est-il pas absurde de traiter la question dans une optique synchronique : les rapports de pouvoir n'ayant guère changé, un écrivain contemporain pourrait souscrire, quitte à nuancer quelques détails, aux réflexions de ses prédécesseurs sur ce que représente *Écrire en Haïti*.

Malgré les bouleversements constants de la vie politique haïtienne et l'attitude généralement soupçonneuse du pouvoir, un grand nombre de revues littéraires et politiques, dont certaines d'excellente tenue, ont vu le jour dans la capitale et dans les principales villes de province. La presse haïtienne, tant quotidienne qu'hebdomadaire, a toujours été remarquablement riche et dynamique. C'est souvent dans ces périodiques qu'a été publiée l'unique version de textes littéraires ou scientifiques qui auraient amplement mérité de paraître en volumes. Louis Morpeau constatait en 1920 dans son *Anthologie haïtienne des poètes contemporains* que : « ... les productions de la plupart de nos écrivains sont éparses dans des journaux et des revues dont, peut-être, plus une seule collection complète n'existe » (p. ii).

---

1. « ... this island, since the revolution of 1804, has produced a greater number of books in proportion to the population than any other American country, with the exception of the United States. » (Sauf avis contraire les traductions sont de l'auteur du présent ouvrage).

Les choses ont à peine changé depuis. C'est qu'il y a toujours eu des imprimeries en Haïti, mais pas de véritables maisons d'édition pourvues de directeurs littéraires et de comités de lecture dont la mission est de conseiller l'auteur, de l'aider à trouver sa voie, de lui suggérer des améliorations, et d'assurer la diffusion de ses ouvrages. L'homme de lettres haïtien est donc privé de l'expertise professionnelle dont profitent (ou pâtissent) ses collègues des pays industrialisés.

Port-au-Prince compte depuis longtemps plusieurs librairies bien achalandées. Toutefois, la stagnation, voire la décadence des villes de province provoquée par la centralisation systématique des activités commerciales au temps de l'occupation américaine (1915-1934), a fait que ce n'est pratiquement plus que dans la capitale que l'on peut désormais se procurer des livres.

LE PUBLIC EN HAÏTI

Le créole est la langue commune de tous les Haïtiens, tandis que le français, jusqu'à tout récemment seule langue officielle et pratiquement seule langue écrite, n'est utilisé, avec différents degrés de compétence, que par une petite minorité de la population. Du nombre total des citoyens on estime que 2 ou 3 % sont capables de s'exprimer couramment en français, que 10 à 15 % le comprennent plus ou moins facilement. Le taux d'analphabétisme fonctionnel, qui a toujours été très élevé en Haïti, dépasse de nos jours 90 %. De par leur analphabétisme et leur méconnaissance du français, le paysannat et les couches inférieures des classes moyennes sont exclus du lectorat national comme, évidemment, le *lumpen proletariat* des bidonvilles port-au-princiens où viennent s'entasser, chaque année plus nombreux, les cultivateurs victimes du désastre écologique.

Autrement dit, si la lecture est une activité largement pratiquée par ceux qui en sont capables, et hautement valorisée à tous les niveaux de la société haïtienne, le public national, (remarquablement homogène puisque composé exclusivement de l'*élite* traditionnelle et des couches supérieures des *classes moyennes*), reste exigu. Car en Haïti comme ailleurs seul une fraction du public virtuel s'intéresse aux belles-lettres plutôt qu'aux ouvrages de sciences humaines ou de vulgarisation scientifique et technique, aux publications professionnelles, aux revues spécialisées ou aux illustrés à grand tirage. Certes, cette fraction du public est sans doute plus importante en Haïti qu'ailleurs, mais elle reste très faible en nombre absolu.

La romancière Nadine Magloire se demande dans *Le Mal de vivre* : « Quand on est d'un tout petit pays, à quoi ça sert d'écrire ? On est lu par quelques centaines de personnes tout au plus » (p. 73). Il est vrai que, depuis une trentaine d'années, le public virtuel de l'écrivain (surtout de l'écrivain en exil), s'est trouvé étoffé par l'établissement à l'étranger d'importantes communautés haïtiennes auxquelles leur niveau culturel et économique permet l'achat d'ouvrages, y compris importés du pays natal. Mais les auteurs restés en Haïti continuent à publier à leur compte, rarement à plus de quelques centaines d'exemplaires qu'ils écoulent eux-mêmes ou qu'ils placent en consignation chez les libraires de la capitale. La publicité pour leurs livres n'existe pratiquement pas, et les rééditions sont exceptionnelles. Il est impensable de vivre de sa plume, et fréquent de voir un écrivain signaler en avant-propos que son œuvre, faute des fonds nécessaires à en financer l'impression, paraît de nombreuses années après avoir été composée.

Le livre publié en Haïti est généralement un produit destiné et réservé à la consommation locale, et si son auteur atteint presque automatiquement à la notoriété, celle-ci ne

dépasse guère les frontières du pays. Les écrivains sont bien entendu conscients de cet état de chose, qui les mène parfois à des réflexions désabusées ; ainsi le romancier contemporain Gérard Étienne, interrogé par Jean Jonassaint dans *Le Pouvoir des mots, les maux du pouvoir* :

> ...il n'existe pas une littérature haïtienne. [...] Nous n'avons pas d'institution littéraire en Haïti. Qu'est-ce que ça veut dire une institution littéraire ? Ça veut dire un marché potentiel pour les livres, ça veut dire une aide avouée ou inavouée de l'appareil d'État, des éditeurs, des tas de choses. Or, en Haïti on est loin de ça, et Dieu seul sait si un jour on aura une institution littéraire... (p. 66).

Néanmoins, avoir publié un article de journal, un recueil de poèmes, un essai historique, une collection de nouvelles ou un roman c'est avoir démontré sa supériorité linguistique, condition nécessaire et pratiquement suffisante de distinction sociale. Voilà qui explique en partie l'abondance de la production littéraire dans un pays où l'analphabétisme atteint des pourcentages effarants. Ce paradoxe apparent pousse Frédéric Doret à remarquer ironiquement, dans *La Petite Revue* du 15 novembre 1919, que : « La littérature et le café ont été tout ce que nous avons trouvé à cultiver pendant un siècle d'autonomie ». Cette activité littéraire intense n'empêche d'ailleurs pas les écrivains de se plaindre de l'indifférence de leurs concitoyens : Justin Dévot dénonce dans ses *Considérations sur l'état mental de la société haïtienne* ceux d'entre eux qui, n'ayant à la bouche que les notions de progrès intellectuel et de littérature nationale,

> ...s'abstiennent de faire figurer dans leur modeste bibliothèque, à côté d'ouvrages portant une marque d'origine étrangère, quelques spécimens au moins des œuvres de leurs compatriotes (p. 69-70).

« Il est vrai que nous n'aimons pas à lire les productions de nos compatriotes », confirme Léon Lahens en 1916. Pour la romancière Annie Desroy, écrivant dans *le Temps* du 8 juillet 1938, cette désaffection est imputable à la prolifération de pédagogues étrangers dans les écoles du pays : « Le peu de goût que nous montrons pour tout ce qui est haïtien — art, littérature, esthétique, etc.— ne nous renseigne-t-il pas sur une pratique aussi désuète que condamnable ? »

Les Haïtiens paraissent en somme souffrir de ce complexe caractéristique des citoyens de pays ayant connu le régime colonial, qui leur fait dédaigner, plus ou moins longtemps, les productions nationales au profit de celles de l'ancien colonisateur. Yvon Valcin, plaidant *Pour une promotion de notre littérature nationale*, déclarait en 1962 : « Le mépris de notre communauté à l'égard de notre littérature nationale est un fait ». Des enquêtes d'Ulrich Fleischmann dans *Ideologie und Wirklichkeit in der Literatur Haitis*, qui confirment la chose six ans plus tard, il ressort que sur 115 Haïtiens lettrés interrogés, 55 n'avaient lu qu'entre un et cinq ouvrages haïtiens ; 32 en avaient lu entre cinq et dix. La question portait sur tous les ouvrages, pas seulement sur les belles-lettres. Quant aux romans, par exemple, la majorité des personnes interrogées n'en connaissaient que quelques rares titres et le nom de quelques rares auteurs (p. 248).

Le fait est que, dans les librairies de Port-au-Prince, le coin des ouvrages haïtiens, souvent imprimés sur papier de qualité inférieure avec un matériel d'imprimerie vétuste, continue à faire modeste figure en comparaison des rayons bien achalandés de livres venus de France, où s'alignent depuis les Classiques Larousse jusqu'aux volumes de la Pléiade, en passant par les derniers prix littéraires et les succès de librairie signalés chaque semaine

par *L'Express* ou *Paris-Match*. Pour Maximilien Laroche dans *Portrait de l'Haïtien* (1968), cela ne peut que freiner le développement de la littérature nationale :

> ...nous recevons de l'extérieur des produits manufacturés mais aussi des livres, des revues et des manuels de classe. Notre littérature encore vagissante et la situation générale du pays ne permettant pas d'avoir une production littéraire qui puisse espérer sur le plan des prix de vente concurrencer les livres étrangers, nos lectures sont presque exclusivement étrangères. (p. 68).

À en croire les écrivains haïtiens, même ceux de leurs compatriotes qui acceptent de les lire sont frustres et foncièrement traditionalistes. Frustres puisque, comme l'écrit le poète Félix Morisseau-Leroy en 1937 à propos du *Mouvement littéraire* : « Notre intelligentsia n'est que faiblement informée des grands courants qui agitent le monde ». Et de là, d'après Max Charlier, écrivant en 1984 dans la revue haïtienne de Montréal *Étincelles*, son traditionalisme borné :

> L'écrivain haïtien, dès qu'il sort le moindrement des sentiers battus, est boudé de « son » public. La poésie ne peut être que passionnément lyrique, le roman strictement narratif, le style translucide et poli (p. 25).

Tout cela étant, la frustration (et parfois le découragement) des écrivains haïtiens sont compréhensibles. René Depestre, interviewé par Jean Jonassaint dans *Le Pouvoir des mots, les maux du pouvoir*, explique que :

> ... la littérature haïtienne a encore tout à faire, aussi bien en créole qu'en français, parce que ce qui fait une littérature ce n'est pas seulement des auteurs, il faut qu'il y ait aussi un public de soutien, un public qui lit, qui critique, qui apprécie, qui peut même influencer le travail des écrivains, à un niveau déterminé de leur créativité. Ce n'est pas notre cas (p. 191-192).

On voit mal comment il aurait pu en aller autrement. Tout lecteur juge en fonction des modèles littéraires qui ont été proposés à son admiration dans sa famille ou son école. Or, les instances éducatives ont toujours assuré au jeune Haïtien que la perfection littéraire est représentée exclusivement par des œuvres métropolitaines en comparaison desquelles les ouvrages d'écrivains haïtiens n'entrent tout simplement pas en ligne de compte. Comme il est tacitement ou explicitement entendu que les productions locales ne peuvent être mesurées à l'aune des classiques hexagonaux, il est compréhensible que dès sa parution le livre haïtien ait toujours souffert d'un préjugé défavorable de la part de ceux précisément auquel il s'adresse au premier chef. Même ceux qu'un roman autochtone a profondément remués hésiteront à le déclarer supérieur à tel roman français à succès qui les a profondément ennuyés. De surcroît, si dans quelques rares écoles on a tenté d'aborder sérieusement l'étude de la littérature nationale, malgré les réticences de maîtres traditionalistes et de parents d'élèves obnubilés par la primauté du « français de France », les ouvrages traités sont, aujourd'hui encore, le plus souvent épuisés et introuvables.

CARENCES DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

Par ailleurs, les Haïtiens se sont toujours lamentés des carences de la critique littéraire dans leur pays. Il est vrai que, dans toute société restreinte où les intellectuels se connais-

sent et se côtoient, le luxe de l'anonymat est refusé au critique. C'est le cas en Haïti, surtout depuis la disparition de la presse de province : *L'Abeille* de Jacmel, *La Petite Revue* des Cayes, *La Nouvelle Revue* du Cap ont depuis longtemps cessé de paraître, et la vie culturelle s'est cantonnée dans la capitale. Frédéric Burr-Reynaud constate, dans *Le Pacificateur* du 3 juillet 1908 :

> Une chose parmi beaucoup d'autres nous manque : le sens de la critique littéraire [...]. Un monsieur produit un ouvrage. Bon ou mauvais, le plus souvent mauvais, les critiques s'en emparent, les journaux sont autant de cassolettes où brûle l'encens de l'admiration.

Si la sagesse consiste donc à s'en tenir prudemment à la louange systématique c'est que, presque invariablement, le chroniqueur connaît personnellement l'auteur de l'ouvrage dont on lui demande de rendre compte dans la presse ou sur les ondes. Il sait en plus qu'il y a de fortes chances pour que les rôles soient un jour inversés et qu'il ait, à son tour, à subir la critique de ce même confrère. Voilà pourquoi, explique, plus d'un demi-siècle après Burr-Reynaud, Ghislain Gouraige dans son *Histoire de la littérature haïtienne* : « Les critiques qui, eux aussi, sont des auteurs en puissance, ont un penchant à ménager les confrères en comptant sur les services rendus » (p. 7).

Non que les comptes rendus soient invariablement dithyrambiques mais, moins que la valeur intrinsèque de l'ouvrage, c'est la situation sociale de l'auteur (ou son appartenance politique) qui détermine bien souvent le jugement du critique. Aussi Leslie Manigat s'attriste-t-il dans *Une date littéraire, un événement pédagogique* (1962) de ce que le mot « critique » soit devenu dans son pays « synonyme soit de panégyrique soit surtout de dénigrement » (p. 15).

Cela étant, le lecteur a tendance à prendre avec scepticisme les jugements de la critique écrite, et à faire plutôt confiance aux recommandations de ses amis. Dans *Ducas-Hippolyte, son époque, ses œuvres* (1878), le romancier Frédéric Marcelin explique qu'en Haïti c'est :

> ...bien plutôt dans ces bruits, dans ces indiscrétions, dans ces murmures des salons, qu'un écrivain peut trouver un écho affaibli, mais sincère souvent, de l'impression qu'il produit sur le public. Ce n'est pas encore de la bonne et vraie critique ; toutefois cela vaut mieux que les élucubrations malveillantes qui salissent parfois les pages de nos journaux (p. 152-153).

D'après Daniel Heurtelou, dans *La Critique littéraire* (1933), les carences de la critique tiennent moins à l'exiguïté et au caractère endogène de la classe intellectuelle qu'au fait que la littérature haïtienne soit une littérature d'imitation. (La question de l'originalité de la littérature nationale par rapport à celle de l'Hexagone est, nous le verrons, une préoccupation constante de l'écrivain haïtien.)

LITTÉRATURE ET POLITIQUE

L'écrivain haïtien appartient nécessairement aux classes dirigeantes c'est-à-dire, en l'occurrence, aux couches supérieures de la société port-au-princienne. Comme il en va dans toute société peu nombreuse, ses membres se connaissent et s'observent, et s'efforcent d'identifier les modèles des personnages des romanciers, et les allusions aux événements dont les écrivains se sont inspirés. L'homme de lettres doit donc passer maître dans l'art du camouflage, s'il ne veut s'attirer le ressentiment de ceux qui risquent de se consi-

dérer directement ou indirectement visés. L'avertissement de Justin Lhérisson dans *La Famille des Pitite-Caille* (1905) reste tout aussi valable pour les publications que pour les simples conversations :

> ...ici, tout le monde étant plus ou moins parent, la prudence recommande, avant de parler de Pierre à Guilbert, de s'assurer toujours si Guilbert n'est pas cousin de Pierre (p. 14-15).

Quant à la formule consacrée selon laquelle toute ressemblance avec des personnes ou des faits réels serait fortuite, elle convainc encore plus difficilement en Haïti qu'ailleurs.

L'écrivain haïtien appartient également à l'élite intellectuelle du pays et, en tant qu'intellectuel, il est constamment appelé à prendre parti dans les luttes politiques qui opposent entre elles les différentes factions des classes dirigeantes. Tout livre qui paraît est examiné, épluché, glosé, non tant pour déterminer ses qualités littéraires que pour dégager son contenu idéologique. C'est dire qu'il faut constamment tenir compte du pouvoir en place, qui considère tout écrivain comme un ennemi particulièrement dangereux s'il critique sa politique, comme un suspect s'il prétend vouloir se tenir à l'écart des affaires publiques, et comme un allié, voire un complice, s'il met sa plume au service du gouvernement, ou collabore à la presse qui le soutient, et accepte les prébendes qui récompensent son appui.

Les risques se multiplient du fait qu'en Haïti l'histoire n'a pas été « digérée » ; autrement dit, que la plupart des problèmes politiques et sociaux qui se posaient aux Pères de l'Indépendance n'ont pas encore été résolus, et que les idéologies ennemies dont ils se réclamaient restent toujours d'actualité. Selon Massillon Coicou, dans l'avant-propos de sa pièce *L'Empereur Dessalines* (1907)

> ...les deux éléments de la nationalité haïtienne [les Noirs et les Mulâtres] ont fini par consommer spontanément ce crime [l'assassinat de Dessalines] qui a fait à la patrie un mal incalculable, un mal vraiment fécond ; car nous l'expions encore dans la logique des événements de l'histoire aussi bien que des phénomènes de notre vie sociale (p. iii)[2].

Situer son œuvre dans le temps passé n'est pas une solution, puisque traiter le président Pétion avec sympathie ou le roi Christophe avec sévérité, par exemple, fera encore, près de deux siècles plus tard, considérer l'écrivain comme un partisan de la bourgeoisie mulâtre, avec la réprobation, voire le risque que cela implique aux époques où le gouvernement est dominé par les classes moyennes noires. Il n'a jamais existé en Haïti de censure préalable en matière littéraire sauf, et très occasionnellement, tout à la fin du régime duvaliériste. En l'absence de caution officielle, ni l'écrivain, ni l'imprimeur, ni le libraire, ni le critique ne sont jamais sûrs de ne pas être accusés de subversion, et sont donc forcés de se soumettre à l'auto-censure, la plus perverse et la plus tatillonne de toutes.

Tout cela étant, les écrivains haïtiens ont souvent fait preuve de courage. Depuis l'Indépendance jusqu'à nos jours, ils sont rares à ne pas avoir risqué et connu à un moment ou un autre la prison ou l'exil. Comme le dit tristement un fonctionnaire à un jeune collègue dans le roman de Félix Courtois *Deux pauvres petites filles* (1920) : « Je ne vous souhaite pas, mon fils, de connaître la prison, mais vous en saurez tout de même quelque chose puisque vous êtes Haïtien » (p. 64).

---

2. Le comportement dictatorial et arbitraire de l'Empereur provoqua l'hostilité de la classe politique. Le fait qu'il pronaît la distribution des terres aux déshérités y contribua tout autant. Quoi qu'il en soit, la « tragédie du Pont-Rouge (faubourg de la capitale où Dessalines fut abattu) » marque dans l'histoire d'Haïti le premier d'une longue série de coups d'État.

Le publiciste Louis Boisrond-Tonnerre a été abattu après l'assassinat de son maître Dessalines en 1806, l'essayiste Vastey à la chute d'Henry-Christophe en 1820, le journaliste Félix Darfour en 1822 sur l'ordre du président Jean-Pierre Boyer, l'historien Céligny Ardouin en 1849 sur l'ordre de l'empereur Faustin Soulouque et le poète Massillon Coicou avec plusieurs membres de sa famille sur l'ordre du président Nord Alexis en 1908 ; plus près de nous, le poète Hamilton Garoute a été fusillé et le romancier Jacques-Stéphen Alexis a disparu dans les geôles de François Duvalier en 1961.

Par contre, lorsqu'ils arrivent au pouvoir, ses amis font volontiers appel à l'homme de lettres pour occuper de hautes fonctions administratives ou diplomatiques. Avant d'être exécuté par Soulouque, Céligny Ardouin fut son ministre de l'Intérieur ; Frédéric Marcelin a été plusieurs fois ministre, tout comme Jean Price-Mars, Fernand Hibbert, Félix Morisseau-Leroy, Roger Dorsinville, Frankétienne et bien d'autres. Jean Brierre a représenté son pays à Buenos Aires, Jacques Roumain à Mexico, Roussan Camille à Paris, Léon Laleau à Rome. Appartenir à une petite société n'a pas que des inconvénients ; la vie de l'homme de lettres haïtien n'est pas toujours un long calvaire, et le poète n'est pas nécessairement maudit. En fait, à en croire l'article d'Edner Brutus *Petites Réalités littéraires* (1939), écrire des vers :

> C'est chez nous une manie muée en mode, une mode changée en rage, une rage passée à l'épidémie, à une épidémie qui dure. [...] ...les publier, se décerner un brevet de capacité, avoir droit à un bel aujourd'hui, à un lendemain merveilleux, à des sinécures, à des prébendes.

Tout compte fait, l'état de littérateur entraîne autant d'avantages que de désagréments. Aussi les observateurs sont-ils nombreux à avoir, comme Léon Lahens en 1916, par exemple, considéré avec un scepticisme désabusé la motivation des écrivains du pays, piliers de *L'élite intellectuelle* :

> Dans notre Pays, la littérature, les arts, ne sont, le plus souvent, que des moyens de se mettre en vedette, de parvenir aux grandes fonctions, et de se tailler ainsi une situation.
>
> [Un monsieur qui se fait imprimer] est un futur homme politique qui, un jour, sous prétexte de régénérer le Pays, ne manquera pas de le saigner (p. 80).

Dans le reportage superficiel et raciste que Paul Morand a rapporté en 1929 de son *Hiver caraïbe*, il a tout de même bien perçu que bien des intellectuels haïtiens ambitionnent d'accéder à l'agora plutôt qu'au Parnasse :

> Un volume de vers vous classe un homme, lui ouvre la politique ou l'administration. J'ajoute que plusieurs volumes le déclassent, car il devient dès lors littérateur de profession (p. 101).

Ces jugements relèvent quelque peu de la boutade, et les choses ne sont bien entendu pas si simples. Mais il est vrai que le fait d'avoir été publié confère en Haïti un prestige spécial, et permet d'espérer des avantages concrets.

L'ANALPHABÉTISME PROGRAMMÉ

Si un taux désastreux d'analphabétisme s'est maintenu de façon remarquablement constante à travers l'histoire d'Haïti, c'est en grande partie le résultat d'une politique consciente d'exclusion : les descendants des hommes de couleur libres et des militaires qui

prirent la relève des Français en 1804 perpétuent leur domination en dressant et renforçant des barrières à la mobilité sociale. Pour reprendre la formulation récente de Gilles Danroc dans *Religions et société* (1993), l'état qu'ils ont créé, et qui perdure jusqu'à nos jours, « ne cherche pas à servir ou à intégrer l'ensemble des citoyens mais à prolonger les privilèges des tenants du pouvoir » (p. 48). En particulier, les dirigeants négligent systématiquement l'éducation de ceux qui n'appartiennent pas à leur monde, et s'assurent l'exclusivité de l'apprentissage de la langue officielle. Charles Pierre-Jacques affirmait en 1980 dans *La question scolaire en Haïti* :

> ... de 1804 à nos jours, nous croyons qu'il n'y a aucune rupture dans les finalités de l'enseignement. La situation actuelle n'est que le prolongement de celle qui prévalait à la période coloniale : une éducation accessible à une minorité privilégiée (p. 18-19).

La connaissance de la langue officielle étant la condition indispensable de l'accès à l'éducation qui permet d'espérer prestige et pouvoir, cet accès est d'autant plus restreint que l'enseignement est dès le départ dispensé en français, langue intelligible exclusivement aux enfants nés de parents qui la pratiquent, et parfaitement étrangère à la majorité des citoyens haïtiens. Autrement dit, selon Yves Déjean dans *Dilemme en Haïti* (1975) :

> La minorité oppressive pose une condition irréalisable à l'accession de la majorité opprimée au progrès et à la connaissance. Elle prétend que [...] le passage de l'analphabétisme généralisé au savoir doit se faire par le biais du français (p. 22).

Il est vrai que des efforts d'alphabétisation en créole des enfants et des adultes ont été entrepris ces dernières années par des missionnaires, des organismes étrangers de développement et des volontaires haïtiens. Faute de statistiques, les résultats de ces campagnes sont difficiles à évaluer. Ils semblent avoir été, jusqu'à présent, pratiquement négligeables. Décidée en 1980, une réforme de l'enseignement qui aurait permis et même imposé l'usage du créole à l'école primaire et l'apprentissage du français comme langue étrangère n'a pas été mise en vigueur. Outre que les bouleversements politiques ont rendu son application pratiquement impossible, elle s'est immédiatement heurtée à l'opposition des parents, qui ne voyaient pas l'utilité de l'éducation en créole. Car le français est non seulement la langue de la scolarisation, bien que l'énorme majorité des citoyens soient incapables de la lire, voire de la comprendre, mais également celle dans laquelle les Haïtiens sont gouvernés : l'état civil, tous les documents administratifs, commerciaux, judiciaires, et jusqu'à l'hymne national sont rédigés en français exclusivement. Cela étant, on comprend mal en effet quels avantages pratiques l'enfant tirerait de savoir lire et écrire le créole, d'autant plus que les textes en créole, même de fiction, restent rares encore aujourd'hui. Tolérée ou adoptée peu à peu dans un nombre croissant de situations de communication, c'est encore surtout l'oralité qui reste le domaine de la langue nationale[3].

UNE SOCIÉTÉ ÉCARTELÉE

Cette politique d'exclusion systématiquement appliquée depuis bientôt deux siècles aboutit à ce qu'au sein de la société nationale cohabitent une classe dirigeante, urbaine, francophone, tournée vers l'Occident, qui monopolise le pouvoir et ses retombées, et une

3. Sur l'émergence d'une littérature en créole, voir infra, p. 221 et s.

classe dirigée, rurale ou entassée dans les bidonvilles, créolophone, qui alimente les caisses de l'État sans pouvoir y puiser pour relever son niveau de vie, à laquelle la participation à la vie politique du pays et la jouissance des droits élémentaires de la personne sont refusées, et qui s'est élaboré un mode de vie original et complexe, en marge de l'organisation socio-politique calquée par les classes dirigeantes sur le modèle occidental[4].

Selon sa situation dans l'échelle sociale, le comportement quotidien de l'Haïtien s'aligne, d'après le sociologue René Victor dans son *Essai de sociologie et de psychologie haïtiennes* (1937), sur celui des anciens maîtres ou sur celui des anciens esclaves :

> Notre code de convenances est tout empreint de la politesse excessive du français avoisinant la fine hypocrisie. Mais nos agglomérations rurales [...] s'accrochent à des usages qui remontent à la lointaine Afrique... (p. 23).

Peut-être l'acceptation de plus en plus large et l'usage de plus en plus étendu du créole contribueront-ils à débloquer la situation en permettant un jour à la majorité silencieuse de prendre la parole pour formuler ses revendications. Il faut en attendant rappeler que les dépossédés ont non seulement cherché à résoudre à leur façon certains de leurs problèmes de survie, par la polygamie fonctionnelle, par exemple, ou le travail collectif en *kumbit*, mais élaboré une littérature orale remarquable, une riche tradition musicale, et une expression picturale (dite, malencontreusement, « naïve »), admirée dans le monde entier.

CLASSE DOMINANTE ET LUTTES INTESTINES

La classe dominante, estimée à un peu moins de dix pour cent de la population, se divise à son tour en « bourgeoisie » et en « classes moyennes ». Tout comme les anciennes aristocraties européennes, la « bourgeoisie » traditionnelle, en majorité mulâtre, composée de familles dont les privilèges ont été acquis aux lendemains de l'Indépendance, se réserve le prestige social, même lorsqu'elle est obligée de partager le pouvoir et ses prébendes avec les « classes moyennes », en majorité noires. Ces dernières rappelleraient les bourgeoisies européennes de jadis, non seulement par leur désir d'accéder aux postes de commandes, mais par leur admiration et leur ressentiment envers l'aristocratie, et leur amertume devant la discrimination sociale dont elles sont plus ou moins ouvertement victimes de sa part.

La classe dominante s'organise donc selon une stratification où chacun trouve sa place depuis la marchande au détail, à peine lettrée, généralement noire, aux conditions de vie précaires, jusqu'aux grands commis de l'état généralement mulâtres ou alliés à une famille mulâtre, diplômés d'universités d'Europe ou d'Amérique du nord, récipiendaires des prébendes gouvernementales, qui habitent les somptueuses villas des quartiers riches. Et des barrières sociales soigneusement entretenues séparent l'aristocratie des « classes moyennes. » La description de la société port-au-princienne à la veille de l'occupation américaine que fait Alix Mathon dans *La Fin des baïonnettes* (1972) n'a rien perdu de son actualité :

---

4. Une analyse concise des structures du mode de vie paysan est fournie par Jacquelin M. Montalvo-Despeignes dans *Le Droit informel haïtien* (1976).

> Les préjugés sociaux tels qu'ils se manifestaient à Port-au-Prince, en ce temps-là, ne trouvaient aucun reflet dans les lois [...] et pourtant les Port-au-Princiens nourrissaient des préjugés de toutes sortes, qui se décelaient dans les attitudes plus qu'ils ne s'extériorisaient dans les actes. Ainsi, les gens du Bois-Verna et de Turgeau, mais entre eux seulement, dans des réunions intimes, parlaient avec dédain des hommes et des femmes de la basse ville qu'ils considéraient d'une autre condition alors que tout au long du jour ils étaient en relations cordiales d'affaires avec eux et comptaient souvent parmi eux de nombreux parents.
>
> Les habitants de la basse ville ne cessaient entre eux, de leur côté, de dénoncer la morgue, la fatuité, l'arrogance de ces hommes et femmes de « la haute » qui ne les invitaient pas dans leur monde. [...]
>
> Quant à ces pauvres nègres des faubourgs, étrangers aux subtiles stupidités qui divisaient les grands de la cité, ils sentaient bien qu'aucun ne les tenait pour des égaux, fut-il noir ou clair (p. 52-53).

En fait, les nantis, de la ville comme de la campagne, s'accordent à mépriser et exploiter le paysan et, de plus en plus, le sous-prolétaire urbain. Jean-Baptiste Cinéas, dans son roman *L'Héritage sacré* (1945) montre son jeune héros incapable de comprendre

> ...ce paradoxe d'un pays, surgi de l'esclavage, où une fausse bourgeoisie, congestionnée de morgue, ignominieusement pauvre, instable, sans dignité, crapuleuse, sans intelligence, constamment à genoux aux pieds du Maître du jour [...] se croit dans sa stupide vanité d'essence divine et s'octroie tous les droits, tous les privilèges sur une masse dure au travail, mais avilie par la misère et l'ignorance... (p. 39).

L'un des facteurs qui détermine et révèle le plus sûrement le niveau social d'un individu est sa connaissance du français. Un français élégant, parlé couramment avec tout au plus une légère trace d'intonation antillaise est la marque de l'aristocratie. Un français hésitant, incorrect, truffé de créolisme et fortement accentué, celle des basses classes moyennes ; toute une série de gradations se retrouvent entre ces deux extrêmes. Cela étant, on comprend que le fait d'avoir été publié constitue non seulement une preuve de compétence linguistique, mais aussi de supériorité sociale. Nombreux sont les raconteurs et même les poètes à avoir cultivé le calembour, sorte de mot de passe qui permet à ceux qui le comprennent de réaffirmer cette supériorité au regard de leurs compatriotes trop peu « parisiens » pour en goûter le sel attique. Ainsi *Fin*, de Louis D. Hall :

> Ma tâche a pris fin. Je l'ai appris
> par mon libraire. Je m'attache maintenant
> à mon lit, mains tenant le lit. Mais, j'entends
> mon lit braire.
> S'étendre : c'est tendre, la tâche ayant
> pris fin. L'attache est à prix : je vends la tâche
> à prix feint : j'ai faim.
> J'entends mon lit braire - c'est la fin (in *À l'ombre du mapou*, p. 49).

Tout semble en somme se passer comme si, indépendamment de son contenu, la chose écrite avait une pure valeur de symbole. L'important est de faire savoir au public que l'on a eu les honneurs de l'impression, quitte à se résigner à n'être vraiment lu que de quelques individus. Il est d'autant plus compréhensible, dans ces conditions, que les écrivains haïtiens aspirent à se faire publier à Paris, siège de légitimité linguistique. Le « français de France », Maximilien Laroche le rappelle pertinemment dans son *Portrait de l'Haïtien*, est en Haïti

> ...la clé du succès, le sésame qui ouvrira les avenues de la fonction publique, qui permettra de monter dans l'échelle sociale, qui apportera considération, influence, prestige et, bien entendu, amélioration du niveau de vie. C'est par le seul canal du français que l'on pourra avancer en connaissance, briller aux yeux de ses supérieurs, surclasser ses pairs et s'attirer gloire, honneur et pouvoir (p. 38-39).

LE FRANÇAIS ET LA LUTTE DE CLASSES

Le purisme tatillon des Haïtiens n'est pas innocent, puisque le français est une arme dans la lutte que se livrent les différentes factions des nantis : être convaincu par un adversaire d'incorrection linguistique ne pardonne pas, et tenir un raisonnement vicieux est moins grave que de commettre un solécisme. Travers que bien des ironistes haïtiens ont brocardé ; Franck Étienne, par exemple, dans son roman *Mûr à crever* (1968) ; un prétendant va se présenter au père de sa bien-aimée, et les deux hommes s'efforcent de se damer mutuellement le pion :

> [Ils] poursuivaient à bâtons rompus la conversation [...] c'était un véritable duel où, par fatuité, les mots difficiles, employés le plus rarement [...] bafouaient le bon sens, blessaient la raison innocente. [...] Il s'agissait d'une escrime où l'honneur exige une victoire complète sur l'adversaire. Le salon se transforma aussitôt en une véritable arène où s'affrontaient les gladiateurs dans le vent des phrases creuses (p. 268).

Les écrivains haïtiens ont toujours su tirer des effets comiques, faciles peut-être mais toujours appréciés, de l'amour de leurs compatriotes pour l'éloquence emphatique et les formules alambiquées. Ainsi dans *Tous les hommes sont fous* (1980), les frères Marcelin imaginent un entretien, dans le village de Boischandelle, entre le magistrat (maire) Macdonald Origène, le juge de paix Septimus Morency et le lieutenant Bellami. Ce dernier ayant félicité le juge pour l'élégance de son français, son interlocuteur explique :

> — Mes facultés élocutives et dialectiques ont été polies, mutatis mutandis, au contact journalier et persévérant de rhéteurs immortels, tant classiques que romantiques, tous trépassés dans l'ère antique ou moderne. Car, comme l'énonce l'adage maximal aux feuilles roses du Petit Larousse illustré, sinon au jardin péremptoire des racines gréco-latines, asinus asinum fricat. [...]
>
> — Motion d'ordre ! jeta de haut, et non sans quelque ironie, le maire de Boischandelle, qui venait de rassembler les principaux éléments de son argumentation.
>
> — Comment donc, magistrat Origène ! protesta le juge de paix, courtoisement agressif. Comment donc ! C'est bien votre tour de tribune. Ainsi le veulent les us impartiaux qui gouvernent démocratiquement la distribution de la parole au sein protocolaire des assemblées délibérantes. [...] Nous ne prétendions, en notre âme et conscience, qu'à combler momentanément la viduité provisoire créée par votre retraite stratégique dans les hautes sphères métaphysiciennes de la méditation socratique... (p. 14-15).

Dans le même ordre d'idée, Émile Ollivier explique que Diogène Artheau, personnage principal de son roman *La Discorde aux cent voix* (1986) parlait avec un

> ...petit accent qu'il s'était donné et qu'il croyait être celui des Français de France. Faut avouer qu'il avait l'élocution facile, le verbe fleuri, une certaine aisance à manier les lieux communs, une habileté à citer les grands orateurs, les philosophes grecs et latins [...]. Toute maîtresse de maison raffinée, soucieuse de conserver son « standing » se devait de l'inviter au moins une fois par trimestre (p. 25).

Plutôt que d'attaquer un adversaire sur son manque de cœur, d'honnêteté ou de compétence, on l'accusera d'écorcher la langue officielle, et l'on en fera des gorges chaudes. Le comique qui repose sur l'incorrection linguistique est particulièrement goûté des Haïtiens ; témoin la sinistre plaisanterie bien connue d'un chef de la police qui aurait répondu, avec l'accent créole, à un journaliste l'accusant de ne pas respecter les droits de l'homme : « Mais oui, je les wespète : jé né tapé jamais su' les doigts de l'homme, sèlment su' son dos ». Dans un registre moins sombre, à sa femme qui, rentrant à la maison, crie à la cantonade : « Chéri, je suis là ! » son nouveau riche d'époux répond : « Et moi, je suis le !... »

Des expressions et des mots français passent souvent tels quels dans le créole, mais avec un glissement sémantique. Dans *Portrait de l'Haïtien*, Maximilien Laroche en donne un bon exemple : lorsque dans un ouvrage haïtien on trouve l'expression « une belle négresse », faut-il l'entendre dans son acception française de « femme de type africain aux traits agréables », ou bien dans son acception haïtienne de « femme forte, bien moulée, appétissante quelle que soit sa couleur » (p. 21) ? Les quiproquos fondés sur la valeur sémantique de certains mots, différente en Haïti de celle qu'ils ont en français métropolitain, réjouissent ceux qui sont conscients de ces différences. Roger Gaillard, par exemple, dans ses *Charades haïtiennes* (1972) :

> Vous a-t-on, à ce propos, narré l'histoire de cette honorable mère de famille port-au-princienne, confiant son fils à un pensionnat de Paris, et prévenant aimablement le proviseur des défauts du nouvel élève, par ces mots au sens très différent d'une république à l'autre : « Soyez très ferme, monsieur, avec mon enfant ; il est brigand, vagabond et vicieux ». L'éducateur, pris de panique, congédia précipitamment mère et fils. Comment pouvait-il supposer que notre dame des tropiques voulait dire que sa progéniture adorait le bruit, la blague et les pralines à la noix de coco ! (p. 74).

Mentionnons enfin, puisque nombre de romanciers en ont composé de leur cru, les lettres de demandes en mariage que les paysans avaient la coutume de faire écrire par des écrivains publiques à peine lettrés, lesquels se servaient d'une accumulation de formules continuellement déformées au cours des ans, de façon à finir par constituer des textes qui rappelaient les facéties surréalistes. Plus le lecteur haïtien domine le français, plus il en apprécie le saugrenu. Celle que compose en 1952 Edris Saint-Amand dans son roman *Bon Dieu rit* peut servir d'exemple :

> LETTRE DE DEMANDE EN MARIAGE
>
> Monsieur et Madame,
>
> Nous avons l'honneur de prendre la plume pour vous souhaiter le bonjour ainsi que votre respectable famille, dans le but, Monsieur et Madame, d'après notre humanité chrétienne et en intelligence des honnêtes gens tout en remplissant un devoir d'honnêteté. Nous venons au devant de vous avec tendresse, joie et sagesse, respect et satisfaction tout en demandant la main de votre fille Mademoiselle Marilisse Aurélien que notre jeune homme, jeune garçon nommé Silatois Morel, aimait tendrement, dont il nous a lu ses pensées tout en voulant créer une famille avec la tienne, car ce devoir est l'humble aveu des gens civilisés : alors, Monsieur et Madame, nous sommes ses gouvernants ; nous lui témoignons avec du courage et nous vous assurons que nous serons responsables de tout ce qui arrive et nous vous assurons que notre garçon est un enfant très sage, docile et rempli de respect, obéissant envers les grands ainsi que pour les petits et prétendant d'acquitter avec honnêteté, avec fidélité notre devoir, en vertu de Monsieur et Madame de ce grand témoignage que nous vous proposons tout en demandant à Dieu de leur protéger pour nous afin qu'un jour de témoignage, cette

pareille satisfaction, demandant la gloire, le respect et la science, l'union et la persévérance, en attendant de vous réponse afin de savoir votre diligence. Et vous saluent d'une sublime amitié Vos serviteurs

Saintanise Jean-Jacques, sa mère
Andresine Joseph, son grand-père
et son parrain Marius Joseph
Sa grand-mère, Mme Marius Joseph (p. 197-198).

LES DEUX PUBLICS

Ayant hérité des colons une langue de communication mondiale, les écrivains haïtiens ont, à de rares exceptions près, toujours eu l'ambition de toucher directement deux lectorats : celui, infime, de leurs compatriotes, et celui, énorme, des non-Haïtiens capables de lire le français. Cette ambition se manifeste dès les premières années de l'Indépendance, autant chez les historiens et les analystes en sciences sociales que chez les poètes et romanciers qui cultivent les belles-lettres. Aussi bon nombre des ouvrages les plus importants écrits par des Haïtiens ont-ils été publiés à l'étranger : pratiquement toujours à Paris jusqu'à ces dernières années et, de plus en plus fréquemment désormais, au Québec.

La plupart des écrivains haïtiens vivent donc un certain déchirement. D'une part ils réclament leur place légitime dans la prestigieuse tradition de la littérature française ou, pour mieux dire, de la littérature de langue française et, de l'autre ils ressentent l'amertume de devoir pour cela se plier à des modes et des techniques élaborées outre-Atlantique sans qu'ils aient eu voix au chapitre.

La décision de chercher un éditeur parisien et de s'adresser à des lecteurs qui ne savent généralement rien d'Haïti ne pose guère, il est vrai, de problèmes insolubles aux historiens, politologues et autres analystes. Certes, il arrive à ces chercheurs d'inclure à l'intention des étrangers des développements dont leurs compatriotes auraient pu se passer. Mais, en matière de sciences sociales, mieux vaut fournir des renseignements qui peuvent être déjà connus d'une minorité de lecteurs que de risquer d'en dérouter la majorité en ne les fournissant pas. Surtout qu'en l'occurrence les programmes scolaires de l'éducation haïtienne, tant publique que privée étaient, dès 1816 et jusqu'à ces toutes dernières années, calqués sur ceux de la France, et utilisaient les mêmes manuels. Comme dans les régions encore soumises au régime colonial, c'était donc la connaissance de la Métropole que l'on inculquait aux élèves, plutôt que celle de leur propre pays. Beaugé Bercy, dans *Les Péripéties d'une démocratie*, s'indignait en 1941 de ce que « Nos jeunes étudiants connaissent mieux la Gaule et ses provinces qu'ils ne connaissent les cinq départements de Haïti ! » (p.161). Pour Daniel Heurtelou, dans *Notes et réflexions* (1934), l'éducation haïtienne équivaut encore à une perverse entreprise de dénaturation de l'Haïtien, visant à le garder dans l'ignorance et le mépris de sa race et de son pays au profit de la connaissance et de l'admiration des anciens colonisateurs :

> Dans l'ordre éducationnel, nous avons été imbus de la puissance, de la supériorité et de la beauté de la race blanche. Nous avons étudié l'histoire de la race blanche, de la France en particulier. De la France dont nous avons connu, en laissant le collège, les moindres origines et tous les stades de développement, alors que nous ne connaissions de l'histoire d'Haïti, c'est-à-dire de l'Histoire de NOTRE pays, que juste ce qu'il fallait pour n'en être pas tout à fait ignorants.

Les choses n'avaient toujours guère évolué en 1974, et Ghislain Gouraige pouvait constater dans *La Diaspora d'Haïti et l'Afrique*, que : « un Haïtien, quel que soit son degré de culture, est mieux informé sur la France que sur Haïti » (p. 103). C'est dire que, encore de nos jours, l'historien, le sociologue, l'économiste haïtien risque rarement, en l'occurrence, d'offenser ses compatriotes en leur fournissant sur leur propre pays des renseignements qu'ils sont censés connaître.

Il n'en va évidemment pas de même pour le créateur de fiction, lequel, que ce soit en vers ou en prose, recrée et analyse par la plume la réalité nationale, c'est-à-dire tant ses citoyens et leur façon de se comporter à tous les niveaux de l'échelle sociale, que leur environnement, rural ou urbain, et la façon dont il a été apprivoisé, façonné, exploité, ravagé par l'homme. En outre, il ne s'agit pas seulement pour l'écrivain de faire une série de reportages fidèles et incisifs, mais aussi, et sans doute surtout, d'exprimer la personnalité profonde de l'Haïtien, sa sensibilité particulière, sa perception de la réalité :

> ...je ne voudrais pas que mon lecteur puisse arriver à la conclusion que mon texte pourrait être écrit par un Québécois, un Français ou un Belge. C'est très important pour moi, je veux que ce que j'écris témoigne de mon identité d'Haïtien (p.64),

déclare le romancier Gérard Étienne interviewé en 1986 par Jean Jonassaint. Entreprise ardue, puisqu'il s'agit d'exprimer en français, c'est-à-dire dans une langue forgée par d'autres hommes, sous d'autres cieux, une personnalité collective dont la sensibilité antillaise et l'atavisme africain (rageusement nié par certains, fièrement assumé par d'autres) sont des constituantes fondamentales. D'une façon quelque peu pathétique, Léon Laleau a exprimé ce dilemme en 1931 dans son poème *Trahison* que l'on retrouve dans toutes les anthologies :

> Ce cœur obsédant, qui ne correspond
> Pas avec mon langage et mes costumes,
> Et sur lequel mordent, comme un crampon,
> Des sentiments d'emprunt et des coutumes
> D'Europe, sentez-vous cette souffrance
> Et ce désespoir à nul autre égal
> D'apprivoiser, avec des mots de France
> Ce cœur qui m'est venu du Sénégal ? (in *Œuvre poétique*, p. 239).

Souffrance et désespoir, et aussi mauvaise conscience puisque, ne s'adressant pas à l'ensemble de ses compatriotes mais aux rares Haïtiens possédant le français, l'écrivain a le sentiment de faillir au devoir de solidarité nationale. Sa situation est d'ailleurs semblable à celle de ses confrères de la plupart des pays où le français est réservé à une petite élite. Témoin l'amertume de la poétesse libanaise Nadia Tueni dans *Le français : une expression privilégiée* (1975) :

> Écrire en français égale écrire en bourgeois, écrire en riche, écrire en élèves privilégiés d'écoles privilégiées où l'on paie... cher... la gloire de devenir un sous-produit d'un certain Occident (p. 63).

L'éditeur parisien auquel s'adresse le poète, et surtout le romancier haïtien n'a généralement aucune connaissance du pays, et peu de sympathie pour les variations du français qui y sont en usage. Dans l'optique commerciale qui est la sienne, sa préoccupation principale est de juger si le manuscrit est susceptible de plaire au grand public et surtout si celui-ci ne le trouvera pas énigmatique. Aussi n'hésitera-t-il pas le cas échéant à encourager

l'écrivain à infléchir sa vision des choses, à composer en fonction du seul public français. Après tout, le critique belge Max Rose dans une étude de 1938 sur *La Littérature haïtienne*, avait tranquillement recommandé à ses compatriotes la lecture des écrivains haïtiens, qui leur permettrait :

> ...d'acquérir cette connaissance d'une partie de l'âme noire dont l'étude est si attachante. Et les connaître, ce sera applaudir ces défenseurs d'un important bastion de langue française, entouré d'espagnol et d'anglais (p. 42).

Satisfaire la curiosité des Blancs et servir les intérêts de leur Francophonie... voilà qui ne réveille pas nécessairement l'enthousiasme des écrivains haïtiens. C'est à propos de ceux d'entre eux qui s'y étaient résignés afin d'élargir leur auditoire que Jean Price-Mars, dans une conférence intitulée *Arts, culture et littérature* prononcée le 11 décembre 1953 à l'Institut haïtiano-américain de Port-au-Prince, déclarait, en utilisant les temps du passé afin de ne blesser aucun de ses contemporains :

> Car le public auquel [l'écrivain haïtien] voulait plaire était d'abord le public français. La louange que sollicitaient ses ambitions et ses aspirations était celle de l'appréciateur français.
>
> Non point que l'écrivain haïtien ignorât l'existence du lecteur de son propre pays, mais il savait que les éloges de celui-ci lui seraient d'autant plus acquis que son œuvre aurait été bien accueillie en France. Dès lors, sa plus grande ambition, à cet écrivain, était de faire la conquête de la France. Ce fut pourquoi dans le choix des sujets et dans la façon de les traiter, il s'était appliqué à l'imitation des modèles qui faisaient autorité sur les bords de la Seine. Par conséquent, notre production littéraire a été pendant longtemps un pâle reflet de la littérature française (*De Saint-Domingue à Haïti*, p. 103).

Price-Mars est quelque peu injuste, et l'on pourrait s'étonner de ce que ce soit chez un éditeur parisien qu'il ait choisi de déplorer la francophilie (ou plutôt la francolâtrie) de ses confrères. Quant à Jean Fouchard, il affirme dans *Trois discours* (1962), que si l'on peut effectivement trouver des exemples d'imitation servile, ils sont rares ; d'après lui, le métissage culturel haïtien

> [...] a imposé ses soubresauts, ses antagonismes et ses déchirements à l'écrivain, portant tour-à-tour nos Lettres aux lisières des courants français et au centre de nos réalités propres. [...]
>
> De ses plus lointaines origines à nos jours, notre Littérature, dédaignant la tricherie, s'anime au contraire, dans le fond, d'un souffle puissant d'haïtianisme (p. 68 et 70).

Et, de fait, la très grande majorité des écrivains haïtiens s'est toujours penchée sur la réalité nationale non seulement pour la présenter aux étrangers mais pour la dévoiler à leurs concitoyens. Pour autant qu'il soit possible de les identifier, ceux dont la seule ambition a été de « faire la conquête de la France » n'ont constitué qu'une minorité. Et d'ailleurs, lorsqu'un Haïtien composait une œuvre qui n'avait à première vue rien de national, comme Demesvar Delorme dans *Francesca* (Paris, 1873), roman historique qu'Alexandre Dumas père aurait pu signer, et qui a pour cadre la Turquie et l'Italie de la Renaissance, il se faisait vertement reprendre par les journaux port-au-princiens, qui n'hésitaient pas à lui faire honte de ce qu'ils considéraient comme un affront ou même une véritable trahison. Mais, encore une fois, le thème de la plupart des œuvres de fiction reste la vie et l'histoire tragique d'Haïti. Dans un remarquable roman d'Émile Ollivier, *Mère-*

Solitude (1983), le héros comprend que son aventure personnelle et celle des autres protagonistes,

> Tout cela [...] transcende nos modestes personnes pour scander le développement de six millions d'hommes. Tout cela — ô miracle — se présente finalement non pas comme une fiction, mais comme la vibration même de la réalité (p. 149).

La hantise de l'imitation de l'ancienne métropole et le désir de façonner une originalité littéraire nationale n'ont jamais cessé d'occuper les intellectuels et d'alimenter les débats tant sur la nature que sur la mission des lettres haïtiennes. Débats aux résonances autrement profondes que les querelles littéraires en France. Ce ne sont en effet pas les préférences esthétiques qu'elles concernent au premier chef, mais la nature même de l'identité nationale que, selon bien des analystes, la littérature doit exprimer et même forger. René Victor le signale en 1937 dans son *Essai de sociologie et de psychologie haïtiennes* :

> ...notre courte évolution n'a pu favoriser l'éclosion que de certains arts [...]. Je retiens la Littérature. D'après la formule de Taine, elle doit être l'expression de la race c'est-à-dire de cette manière de penser, de sentir, d'agir qui s'élabore du croisement des individus d'origine différente mis en présence par le hasard des circonstances historiques (p. 20).

L'existence du double public va cependant dresser à l'écrivain une série ininterrompue d'embûches. À commencer par le lexique des réalités typiques d'Haïti. Tout lecteur haïtien sait (et tout lecteur étranger ignore) ce qu'est un « maître d'armes » (*mètdam*)[5], c'est-à-dire un Casanova, ou un plat de « griots » (*griyo*), c'est-à-dire de carrés de viande de porc marinée et sautée, ou un « hounfor » (*hounfò*), c'est-à-dire un temple vaudou, ou une « macoute » (*makout*), c'est-à-dire une sacoche en paille tressée, ou un « ouanga-négresse » (*wanga-negès*), c'est-à-dire un oiseau-mouche. Si l'auteur vise le public étranger aussi, il devra à chaque instant décider si tel terme du terroir est compréhensible dans le contexte, s'il doit être remplacé par une approximation en français standard et, sinon, s'il exige élucidation. Et il lui faudra dans ce dernier cas décider si le moins malhabile serait d'insérer des notes en bas de page, ou un lexique en fin de volume, ou encore d'essayer de donner une explication dans le corps du texte, comme le fait Frédéric Marcelin lorsqu'il consacre trois pages de son roman *Marilisse* à définir pour les étrangers le *plaçage*, mariage coutumier chez les paysans et dans le petit peuple (p. 45-48). Cette solution, souvent malaisée, risque d'être encore plus malencontreuse que celle d'annoter. Ainsi dans le roman d'Hubert Papailler *Les Laboureurs de la mer* nous trouvons en 1959 la phrase suivante, à propos d'un paysan qui voit la mer pour la première fois de sa vie : « C'est un gaspillage. Si c'était du clairin — boisson fortement alcoolisée obtenue en Haïti avec du jus de canne à sucre — soupira Titac » (p. 60). À peine moins maladroitement, Jacques-Stéphen Alexis fait dire au narrateur de *Chronique d'un faux-amour* (1960) :

> ... que ne raconte-t-on pas comme histoires de « zombis », ces personnages qu'on aurait tirés du sommeil cataleptique où ils se trouveraient, passant pour morts, puis qu'on aurait enlevés du cimetière pour les emmener prisonniers !... (p. 99).

Il n'existe certainement pas un seul Haïtien qui ignore ce que sont le clairin et les zombis et qui se sente donc concerné par les explications de Papailler et d'Alexis.

---

5. Ces expressions étant communes au « français haïtien » et au créole, j'en donne en italique la transcription en vernaculaire.

La solution de la note en bas de page ou du glossaire en fin de volume n'est, elle aussi, qu'un pis aller. Pierre Clitandre, dans l'édition parisienne de son roman *Cathédrale du mois d'août*, publié chez Syros en 1982, fournit un glossaire de quatre-vingts entrées à l'usage du lecteur non-haïtien. Ce glossaire n'avait évidemment aucune raison de figurer dans l'édition originale, publiée à Port-au-Prince en 1980, et destinée aux compatriotes de l'auteur. Par contre, *La Canne debout*, roman de Raymond Beaulieu publié à Port-au-Prince en 1988 multiplie les notes en bas de page ; l'une d'elles identifie Dessalines. Si l'auteur n'avait visé que ses compatriotes, cela équivaudrait pour un romancier français à apprendre aux siens qui étaient Vercingétorix ou Jeanne d'Arc.

On pourrait dire que les œuvres les plus « authentiquement » haïtiennes sont celles où les parties discursives et descriptives sont en français et les conversations — surtout entre intimes — en créole puisque, si l'Haïtien scolarisé apprend à raisonner en français, il ne s'exprime en toute liberté que dans la langue nationale. Le premier à avoir adopté cette solution est, à ma connaissance, Magloire Saint-Aude dans son beau roman *Parias : documentaire* (1949).

Bref, tout écrivain haïtien doit faire face au « problème de la langue », et choisir le dosage de français, de français haïtien et de créole qui convient le mieux à son propos. La véritable gageure est de traduire, de façon compréhensible pour le lecteur étranger, non seulement des mœurs mais aussi une mentalité, une *Weltanschauung* nationales dont tous les analystes, les Haïtiens autant et plus que les autres, s'accordent à affirmer le caractère *sui generis*... non sans une certaine satisfaction, semble-t-il. Ainsi Alix Mathon, dans *La Fin des baïonnettes* (1972), signale la division par classes de la population de Port-au-Prince comme si elle ne se produisait nulle part ailleurs : « Gens de bien, gens de la ville, gens de la rue », que d'expressions inintelligibles pour d'autres que les Haïtiens ! », écrit-il (p. 50). Si l'on peut soupçonner que le lecteur étranger n'est pas nécessairement incapable de deviner en gros quelles réalités ces expressions recouvrent, il est certain que bien des détails caractéristiques et donc, précisément, essentiels lui échapperont.

Comme toute une série de raccourcis, d'allusions, de non-dits parfaitement captés par le lecteur haïtien ne le seraient pas par les autres, l'écrivain ne pourra faire l'économie de descriptions, de précisions, voire d'explications qui risquent singulièrement d'alourdir son texte aux yeux de ses compatriotes, et parfois même à ceux des étrangers également. L'écueil pratiquement inévitable est qu'en visant les lecteurs haïtiens au premier chef, l'écrivain risque de décourager les étrangers perdus dans un univers qui leur échappe, tandis que s'il compose en fonction de l'ignorance de ces étrangers, il risque de s'aliéner ses compatriotes, qui se plaindront d'avoir été négligés au profit du public parisien.

Ces problèmes de compétence du public se posent *mutatis mutandis* à tout écrivain régionaliste et même tout simplement à ceux qui évoquent des réalités généralement ignorées du lecteur moyen, Balzac, par exemple, dans l'initiation aux techniques d'imprimerie qui ouvre *Illusions perdues*. En ce qui concerne les œuvres haïtiennes, le problème devient de nos jours moins aigu. Le tourisme, et surtout l'industrie de l'image, qui produit de plus en plus d'albums, de reportages illustrés, de documentaires, de films, ont en quelque sorte familiarisé l'Occident (et en l'occurrence la France, la Belgique, la Suisse et le Québec) avec les pays jadis exotiques, comme Haïti. Les lecteurs étrangers qui ont désormais une image (fût-elle partielle et déformée) du pays et des hommes d'Haïti sont certainement plus nombreux qu'au temps de leurs parents, et *a fortiori*, de leurs grands-parents. Aussi remarque-t-on que les notes et les explications dans le corps du texte se font plus rares : l'écrivain suppose, avec raison, que bien des aspects de la réalité matérielle et humaine de son pays ne sont désormais plus totalement inconnus hors de ses frontières. En outre, l'exotisme généralisé a du bon, qui a permis une certaine tolérance en ce qui concerne

l'emploi en littérature de variétés régionales du français, non seulement des Antilles mais du Québec, de l'Afrique et des îles de l'océan Indien. Un haïtianisme — pourvu qu'il ne soit pas trop déroutant — ne sera plus considéré comme une maladresse mais comme un condiment qui relève le style par son caractère insolite. Les particularités, tant lexicales que syntaxiques, du « français martiniquais » de Patrick Chamoiseau n'ont pas empêché l'attribution du Prix Goncourt 1992 à son roman *Texaco.* Les traditions paysannes et le réalisme merveilleux haïtiens ont touché le grand public avec *Romancero aux étoiles*, de Jacques-Stéphen Alexis et *Alléluia pour une femme-jardin*, de René Depestre, qui ont été publiés à Paris en édition à grand tirage bien qu'ils multiplient les haïtianismes, et même n'hésitent pas à en forger pour les besoins de la cause.

LITTÉRATURE HAÏTIENNE ET CRITIQUE FRANÇAISE

À mesure que le temps estompe les traumatismes du processus de décolonisation, on assiste dans le monde francophone à l'acceptation progressive des nouvelles littératures nationales par l'ensemble des lecteurs, et tout spécialement par le public métropolitain. Acceptation progressive toute récente, au sujet de laquelle Ghislain Gouraige rappelle fort pertinemment, dans *Haïti, source de la Négritude* (1974), qu'Haïti et sa littérature ont toujours souffert, auprès de l'intelligentsia parisienne, d'un préjugé défavorable qui s'est manifesté plus nettement qu'envers les autres littératures ultramarines de langue française. Préfaçant en 1898 les *Confidences et mélancolies* de Georges Sylvain, Justin Dévot signale par exemple :

> En lisant [...] une *Histoire de la littérature française hors de France*, ouvrage assez étendu de M. Virgile Rossel [Paris, 1895], je m'étonnais qu'il n'y fut point mention, même accessoirement, d'aucun écrivain haïtien. L'auteur semble ignorer complètement qu'au-delà de l'Atlantique, dans la mer des Antilles, il existe une
>
> Ile aux vertes forêts, fille aimable des flots,
>
> dont les enfants cultivent la langue française et ont produit une littérature qui mériterait d'être relevée, classée et examinée à côté de celles qu'il analyse et fait si bien connaître (p. 35).

Ghislain Gouraige propose une explication à ce curieux état de choses :

> ...la France passe en ce qui concerne Haïti par des alternances de raillerie et d'irritation ; [...] À l'Africain libre d'Haïti, la France préfère l'individu qu'elle libère : dans l'un elle contemple son échec, dans l'autre elle reconnaît son œuvre (*Haïti, source de la Négritude*, p. 59).

Quoi qu'il en soit, l'acceptation n'entraîne pas nécessairement la véritable compréhension. À en lire les comptes rendus dans la presse parisienne des dernières décennies, on constate que si les ouvrages haïtiens sont généralement favorablement reçus, il sont bien étrangement compris. Par exemple, aucun critique français ne semble avoir soupçonné que *Les Chiens* (Paris, Laffont, 1961), beau roman de Francis-Joachim Roy passé pratiquement inaperçu, traite d'un épisode précis de l'histoire contemporaine d'Haïti. On se demande comment Magda Martini, dans *Les Nouvelles littéraires* du 12 décembre 1968, a pu comprendre que *Amour*, de Marie Chauvet (Paris, Gallimard, 1968) avait pour thème « la haine de l'occupant » et que la romancière s'en prenait aux « civilisés occidentaux ». On pourrait multiplier les exemples. Aussi certains intellectuels haïtiens ont-ils depuis

longtemps considéré avec un certain scepticisme désabusé l'approbation des critiques étrangers. Pierre Argyll dans *Propos de lettrés*, déjà en 1908, par exemple :

> Ils sont d'un ridicule achevé ceux qui ont la naïveté de penser qu'il s'est produit chez nous une œuvre capable d'imposer l'admiration aux étrangers. On a fait, disons-le plutôt, un succès d'estime et de confraternelle sympathie à certains ouvrages haïtiens, mais rien de plus (p. 39).

C'est que, malgré toute sa bonne volonté, le Français moyen a encore le plus grand mal à accepter que la langue de l'Hexagone soit utilisée pour transcrire une réalité qui, par la forme ou par le fond, ne lui est pas immédiatement transparente. Certes, comme le signale en 1986 le poète René Depestre dans *La Parole française en Haïti*, les choses sont enfin en train de changer :

> Nous sommes heureux de constater que l'idée que les Français se font d'eux-mêmes et des autres francophones a évolué considérablement ces derniers temps. [...] Les Français sont de plus en plus nombreux à comprendre que la meilleure part de notre créolité est viscéralement réfractaire à la doctrine de l'assimilation. Le langage, les outillages mentaux, les réalités sociales, l'imaginaire nous requièrent d'assumer jusqu'au bout la singularité de notre identité (p. 50).

Le phénomène que Depestre constate est relativement nouveau. Il influencera très probablement l'évolution des lettres « francophones » (et donc haïtiennes), mais il est trop tôt pour déterminer selon quelles modalités. En attendant, certains écrivains haïtiens contemporains ont perdu le respect presque religieux de leurs prédécesseurs pour le français académique. Loin d'hésiter à en enrichir le lexique ou en assouplir la syntaxe, ils estiment qu'ensemble avec les autres écrivains d'Outre-mer écrivant en français ils peuvent le vivifier et contribuer à son épanouissement. C'est ce qu'exprime Depestre à l'aide de métaphores joyeusement érotiques dans *Bref éloge de la langue française* :

> De temps à autre il est bon et juste
> de conduire à la rivière
> la langue française
> et de lui frotter le corps
> avec les herbes parfumées
> qui poussent en amont
> de mes vertiges d'ancien nègre marron.
> [...]
> oui je chante la langue française
> qui défait joyeusement sa jupe
> ses cheveux et son aventure
> sous mes mains amoureuses de potier
> (*La Quinzaine littéraire*, 16-31 mars 1985, p. 33).

Chapitre 4 : Une littérature engagée

Analystes haïtiens et étrangers s'accordent : la caractéristique générale la plus frappante des œuvres littéraires haïtiennes est d'être explicitement engagées au service d'une cause, plus précisément de se vouloir contribution au mieux-être du pays. Dans son récit autobiographique *Mémoire d'une amnésique* (1984), Jan J. Dominique revendique cette dimension militante de la chose écrite lorsqu'elle évoque les deux pôles d'intérêt de sa vie : « Le Pays en abscisse, en ordonnée le Texte » (p. 9). Les générations successives d'écrivains haïtiens s'attachent d'une part à défendre leur patrie contre les critiques et les railleries malveillantes — et souvent racistes — des étrangers ; de l'autre, et en même temps, ils dénoncent sans complaisance les tares de la société et les défauts de la mentalité haïtiennes.

Jusqu'à ces toutes dernières années, exception faite d'une série de poètes du dix-neuvième siècle, les écrivains haïtiens se préoccupaient par contre moins de concurrencer leurs collègues métropolitains dans l'élaboration de subtiles analyses pyschologiques, d'intrigues habilement nouées ou de constructions verbales élégamment allusives : les questions purement esthétiques venaient, chez eux, loin derrière les préoccupations idéologiques. Dans son *Histoire de la littérature haïtienne*, Duraciné Vaval remarquait en 1933 que :

> Le trait essentiel qui la caractérise [notre littérature] en ses multiples manifestations, c'est qu'elle constitue une littérature militante, une littérature d'action. Nos écrits divers sont plutôt des *actes d'hommes que des œuvres littéraires* [souligné dans le texte], à proprement parler. [...] Ne lui demandez pas la perfection formelle, les qualités de mesure et d'équilibre, les justes ordonnances de lignes et l'architecture qui sont les marques des littératures d'art (p. 475-476).

Dans la formule de Madame Dominique, l'abscisse est plus importante que l'ordonnée, le Pays a préséance sur le Texte. Le critique espagnol Luis Mariñas Otero a bien rendu compte de la situation dans son article de 1968 *Evolución del pensamiento haitiano [L'évolution de la pensée haïtienne]* :

> Il serait vain de chercher dans la littérature haïtienne la création pure ; c'est une littérature de combat, une réaction contre le présent, une exaltation du passé, de la patrie et de la race, qui subit continuellement le contrecoup des événements politiques. Ne sont épargnés ni les historiens ni les critiques littéraires, toujours passionnés et jamais neutres en Haïti ; aussi la politique intérieure, la politique étrangère, la situation internationale et l'attitude du pouvoir envers les deux groupes raciaux du pays — noir et mulâtre — conditionnent-ils toute la production littéraire, même celle des écrivains en apparence les plus détachés et objectifs. Presque toute œuvre haïtienne, réussie ou pas, est engagée (p. 328)[1].

1. « Inútil es buscar en ella creación pura ; es literatura de combate, reacción contra lo presente, exaltación del pasado, de la patria y de la raza, encontrándose influída en todo momento por los acontecimientos políticos, de los que no se sustraen ni los historiadores ni los críticos literarios, que en Haití son apacionados y jamás neutrales ; por eso la política intena del país, su política exterior, las condiciones internacionales e internas, la actitud de los gobiernos ante los dos grupos raciales de la nación - negros y mulatos - condicionan la totalidad de la obra haitiana hasta en los escritores aparentemente más neutrales y objetivos. Es casi toda ella, con o sin éxito, obra de tesis. »

Mariñas Otero remarque en outre que la littérature haïtienne a peu de points communs avec celles des autres pays de l'Amérique latine et de l'Afrique. Avec quelques réserves en ce qui concerne la dernière génération d'écrivains, la remarque est tout à fait pertinente. Par ailleurs, même lorsqu'elles semblent à première vue s'être interdit toute déviation par rapport à la tradition et aux normes littéraires françaises, la plupart des œuvres haïtiennes ont dès le début du dix-neuvième siècle, des résonances particulières soit par leur idéologie soit par leur écriture, soit par les deux... sans d'ailleurs que les Haïtiens soient nécessairement conscients de cette originalité. Le lecteur étranger, lui, n'a pas besoin d'une grande perspicacité pour les identifier comme exotiques non seulement au regard de celles de la métropole, mais également de celles des Antilles françaises ou des autres pays francophones. Et sans doute son caractère explicitement et obsessivement engagé contribue-t-il à susciter chez le lecteur non haïtien ce persistant sentiment d'étrangeté.

Caractère engagé et par conséquent didactique : les intellectuels se sont toujours évertués à expliquer Haïti non seulement aux étrangers, qui ignorent généralement tout de lui, mais également à leurs propres compatriotes. Cette tâche leur semble d'autant plus essentielle qu'ils s'accordent à affirmer le caractère profondément original, et même énigmatique de leur patrie ; dans sa *Lettre* du 21 juillet 1900, Justin Lhérisson voit son pays comme :

> ... une république où tout est possible, même l'impossible [...] je ne m'étonne de rien en mon « doux pays », ou plutôt [...] je m'étonne seulement qu'on s'étonne encore de quelque chose[2].

Le journaliste qui signe Le Caustique développe le thème en 1938 dans ses « Simples Réflexions » :

> Edmond Paul a déclaré quelque part que : « Haïti est un pays né la tête en bas. » [...] En effet, si l'on commet l'imprudence de vouloir appliquer à la lettre, en Haïti, certaines théories ou bien certains principes qui ont produit des résultats merveilleux ailleurs, 99 fois sur 100 on court le risque d'aboutir à un échec capital. Par exemple, il est admis un peu partout que « La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre ». « L'habit ne fait pas le moine ». « Un professeur doit être plus instruit que ses élèves ». « Tout s'apprend, rien ne s'improvise »...
>
> Sous le beau ciel d'Haïti, ces fortes pensées subissent une déformation totale dans leur application ; il ne faut pas craindre d'affirmer qu'il faut, la plupart du temps, adopter le contre-pied de ces maximes universelles, pour rester dans la note de notre milieu et être en mesure de faire face aux « impondérables proprement haïtiennes ».

Conte de fées ou, comme on commencera à dire quelques années plus tard, « réalisme merveilleux » : dans le beau roman *La Discorde aux cent voix* (1986), une des illustrations les plus réussies du genre, Émile Ollivier prétend que le dicton *verba volant scripta manent* est une contre-vérité chez lui où :

> ... les écrits s'envolent en fumée, l'imprimé finissant toujours par servir à flamber les poulets ; mais les paroles demeurent longtemps gravées dans les mémoires (p. 180).

---

2. Dans son roman *La Famille des Pitite-caille* (1905), Lhérisson reprendra la boutade : « Dans ce pays, l'impossible est possible, – et le possible impossible. Retenez bien cela. Et vous ne vous étonnerez de rien ou plutôt vous vous étonnerez qu'on puisse encore s'étonner de quelque chose... » (3e éd., 1963, p. 61-62).

UNE LITTÉRATURE CONSTITUTIVE DE LA NATION

Dans tous les pays qui ont derrière eux une longue histoire, la littérature est considérée comme une partie du patrimoine national et comme un outil pédagogique propre à inculquer le patriotisme aux jeunes et à le renforcer chez ceux qui le sont moins. Les États qui atteignent à l'indépendance dans le monde moderne ont donc tendance à voir dans la littérature une légitimation de leur nouveau statut politique et un excellent véhicule pour inculquer le sentiment de solidarité nationale aux nouveaux citoyens. Ulrich Fleischmann a très justement signalé dans un bel article sur *Die haitianische Literatur zwischen Regionalismus und Internationalisierung [La Littérature haïtienne entre le régionalisme et l'internationalisation]* (1968) que :

> Dans le cadre de la formation de la nation, la littérature est sensée assumer une double fonction apologétique et constitutive, c'est-à-dire qu'elle doit justifier, aux yeux de l'étranger, l'émergence d'un État d'anciens esclaves et encourager chez ses propres citoyens l'élaboration d'une conscience nationale et nationaliste (p. 231)[3].

Les intellectuels haïtiens ont toujours été parfaitement conscients du rôle important de la littérature dans l'élaboration d'une mentalité collective nationale. Dans *Ducas-Hippolyte, son époque, ses œuvres*, Frédéric Marcelin affirme la valeur de la poésie, puisque « c'est elle qui fait la légende des héros ; c'est elle qui enseigne le patriotisme et la vertu civique » (p. 326). Dans ses *Considérations sur l'état mental de la société haïtienne* (1901), Justin Dévot appelle de ses vœux la rédaction d'une histoire de la littérature haïtienne :

> ... œuvre urgente et de la plus grande importance, si l'on songe quelle grande influence elle aurait [...] pour achever l'unité morale de la nation et la porter à prendre conscience d'elle-même (p. 30).

À peu près à la même époque, le romancier Fernand Hibbert abondait dans le même sens, en insistant lui aussi sur la fonction didactique des lettres : « Le rôle de la littérature pourra consister à créer le sentiment public et jusqu'à un certain point à le guider », écrivait-il en 1910 dans *Le Manuscrit de mon ami* (p. 14). Duraciné Vaval répondit à l'appel de Justin Dévot et de Fernand Hibbert en publiant en 1933 son *Histoire de la littérature haïtienne*, où il tient la mission des hommes de lettres pour supérieure à celle des chefs d'État, des législateurs et des militaires, car : « Ils sont les constructeurs mêmes de la Patrie » (p. 481).

En somme, vu la réalité objective à laquelle le pays devait faire face, la littérature devait être placée sous le signe du patriotisme militant, et non pas se limiter à la seule fonction de délasser. C'est ainsi que l'entend, avec tant d'autres, le général Alibée Féry dans ses *Essais littéraires*, publiés en 1876 : « Il ne faut jamais écrire pour écrire : l'homme doit primer l'écrivain, et tout écrit doit être une action » (p. 336).

Ces citations de Justin Dévot, Fernand Hibbert et Alibée Féry ne sont que des variations sur un thème qui se retrouve dès les premières productions haïtiennes. L'épée avait

---

3. « Im Rahmen der Nationswerdung sollte die Literatur eine apologetische und konstituitive Funktion übernehmen, d.h. es sollte nach aussen die Formierung eines Staates ehemaliger Sklaven verteidigt und nach innen die "Haitianität", die Herausbildung eines National- und Staatsbewusstseins, unterstützt werden ».

donné l'Indépendance à Haïti ; la plume allait la justifier et la défendre. Ce vocabulaire belliqueux se retrouve d'ailleurs souvent. En 1892, dans les *Poésies nationales* de Massillon Coicou, par exemple :

> Mon livre, élance-toi dans l'arène et combats !
> N'écoute point ceux-ci qu'étonne ton audace.
> Sans morgue, pour l'honneur du Pays, prends ta place,
> Ô mon livre, parmi les plus vaillants soldats.
>
> T'armant de vérités, et ta foi pour cuirasse,
> Plonge dans la mêlée et ne recule pas ! ... (*Adieu*, p. 232).

Les écrivains lucides durent bientôt constater que servir l'État (ce substantif est en Haïti synonyme de gouvernment) était rarement faire œuvre patriotique puisque celui-ci, depuis sa création « ne remplit aucune des fonctions d'un État moderne (services, assistance publique, conduite de la politique économique, représentation politique) », comme le constatent en 1993 Gérard Barthélemy et Christian Girault dans *La République haïtienne. État des lieux et perspectives* (p. 13). Toujours dans *Le Manuscrit de mon ami*, Fernand Hibbert avait été encore plus sévère : « le régime politique haïtien a corrompu la nation et brisé tout ressort chez l'individu », écrit-il (p. 28). Les hommes de lettres n'en gardent pas moins l'ambition de mettre leur plume au service du Pays, et le poète Carl Brouard parle pour la majorité de ses collègues et de leurs prédécesseurs lorsqu'il déclare, en 1938 dans *L'art au service du peuple* : « Pas un de nous ne fait de l'art pour l'art. On pourrait même dire que nous faisons de la prédication ». « La mission conférée au langage littéraire en Haïti, confirme Ghislain Gouraige en 1974 dans *La Diaspora d'Haïti et l'Afrique*, est d'exprimer une foi, une conviction, d'atteindre les consciences [...] tout écrivain haïtien milite » (p. 69 et 172). On pourrait multiplier les témoignages.

En fait les écrivains haïtiens n'ont pas eu pour seul idéal de militer, de « faire de la prédication », « d'atteindre les consciences » ; ils ont également voulu exprimer la personnalité collective et l'originalité culturelle de leurs concitoyens. Dans un bel essai sur « *Mimola, ou la voie vaudouesque de l'haïtianité* », Wilhem Roméus rappelle en 1976 que dans son pays : « L'écrit se veut didactique, a pour fin d'éduquer, de moraliser, de révéler la nature politique, sociale ou économique de nos maux... ». De surcroît, Luis Mariñas Otero remarquait très justement que « dès les débuts, la recherche de l'âme nationale passe en Haïti par la littérature »[4] (*Evolución del pensamiento haitiano*, 1965, p 327) ; J. Michael Dash, spécialiste trinidadien de littérature haïtienne, ajoutait en 1971 qu'Haïti a toujours eu conscience « de la nécessité de survivre en tant qu'entité culturelle distincte » ce qui explique que :

> ... depuis bientôt deux siècles la question de l'identité culturelle et, plus spécifiquement, de l'identité littéraire ait été débattue [...] question double, qui traite d'une part de la création d'une littérature qui portera la marque indélébile de la réalité sociale et culturelle caractéristique d'Haïti et de l'autre, [...] une vision authentiquement haïtienne de ce qu'on pourrait

4. « ... en H desde el primer momento la literatura haitiana constituye el vehículo de la búsqueda de su espíritu nacional propio... »

> appeler l'Haïtianité — autrement dit, une esthétique haïtienne (*Haitian Literature – A Search for Identity*,1971, p. 81)[5].

Nous verrons que les générations successives d'écrivains haïtiens s'accusant de n'être que des imitateurs de leurs confrères métropolitains, ont proclamé la nécessité de forger une littérature « authentiquement nationale », mais ont eu les plus grandes difficultés à en préciser concrètement les paramètres.

Essayons à présent de voir quels sont les principaux combats dans lesquels les écrivains haïtiens ont engagé leur plume.

LA LITTÉRATURE ET LA DÉFENSE DE LA NATION

Au lendemain de l'Indépendance, il s'agissait avant tout de plaider la légitimité de l'existence même de la nation : pendant pratiquement une génération, jusqu'à 1825 au moins, date de la reconnaissance officielle par la France de l'indépendance haïtienne (que Charles X avait d'ailleurs « accordée » aux habitants de « la partie française de Saint-Domingue » plutôt que reconnue aux citoyens d'Haïti), les Haïtiens étaient considérés à l'étranger comme un ramassis d'esclaves révoltés n'ayant défait le corps expéditionnaire que grâce à une malencontreuse épidémie de fièvre jaune, et qui restaient destinés à retomber sous la coupe de leurs maîtres légitimes. En prose comme en vers, nous le verrons, les hommes de lettres plaidèrent devant le tribunal de l'opinion publique métropolitaine et internationale le bien-fondé de la révolte des esclaves et la légitimité de la république qu'ils avaient fondée. C'est dire, comme Frédéric Marcelin dans *Ducas-Hippolyte, son époque, ses œuvres,* que la première littérature haïtienne fut « philosophique » et que :

> ... nous l'avons mêlée, cette littérature et dès le commencement de notre histoire, à toutes nos luttes politiques. C'est elle qui illustra nos premiers exploits. C'est elle qui enregistra nos premiers vagissements vers la liberté. (p. 167).

Même une fois l'indépendance haïtienne reconnue à contre-cœur par les grandes puissances, la République Noire fut constamment dénigrée et ridiculisée. Elle ne cessa en effet de représenter un scandale, voire un danger aux yeux de l'Occident. Dans un premier temps, elle symbolisa le renversement possible du système esclavagiste en vigueur chez ses voisins : l'esclavage ne fut progressivement aboli dans les Antilles britanniques qu'à partir de 1830, dans les Antilles françaises qu'en 1848, dans les États du sud des États-Unis qu'à la fin de la Guerre de Sécession en 1865, et dans l'île voisine de Cuba pas avant 1886. Craignant une invasion du pays par les puissances esclavagistes, le législateur haïtien s'était pourtant efforcé, à l'article 5 de la constitution de 1816, de rassurer les grandes puissances :

> La République d'Haïti ne formera jamais aucune entreprise dans les vues de [...] troubler la paix et le régime intérieur des États et des îles étrangères (Louis-Joseph Janvier, *Les Constitutions d'Haïti*, 1801-1885, 1886, p. 113).

---

5. « ... the need to survice as a distinct cultural whole. [...] For almost two centuries the problem of a cultural and more specifically a literary identity has been debated [...] broadly defined as two fold - the creation of a literature that will bear the indelible stamp of that social and cultural reality peculiar to Haiti and [...] an authentically Haitian vision of what can be termed Haitianness - in other words a Haitian aesthetic. »

Rien n'y fit, et une sorte de cordon sanitaire fut établi aux frontières d'Haïti pour éviter toute contamination possible des esclaves du Nouveau Monde par l'idéologie triomphante des Haïtiens.

Même après que l'abolition de l'esclavage dans le courant du dix-neuvième siècle eut rendu vaines les craintes des planteurs et de leurs représentants, on s'acharna à perpétuer et même à renforcer la mauvaise image de marque d'Haïti. Il s'agissait en effet, au moment où l'expansion coloniale en Afrique noire prenait son essor, de rassurer une fois de plus l'opinion publique européenne et de lui donner bonne conscience : déjà ceux qui faisaient commerce d'esclaves africains au temps de la traite avaient prétendu que les déportés échappaient à un sort encore pire dans leur pays natal, et acquéraient en outre, grâce à l'évangélisation et au baptême, de bonnes chances de sauver leur âme immortelle. Les puissances colonisatrices firent appel aux historiens, aux missionnaires, aux voyageurs, aux journalistes, aux caricaturistes, pour accréditer la conviction que l'Afrique était plongée dans les ténèbres de la barbarie. La France se devait, assurait-on, d'étendre sa mission civilisatrice au-delà du Sahara. Le chroniqueur anonyme haïtien qui signe XYZ un article intitulé *Haïtianophobie* remarque amèrement en 1892 que :

> J'ai constaté que, chaque fois qu'une puissance de l'Europe procède à quelque nouveau massacre en Afrique, on éprouve comme un besoin de jeter un nouveau discrédit sur la République d'Haïti. [...] Il faut crier bien haut que les nègres obscurcissent partout les rayons de la civilisation, pour que les canons qui opèrent là-bas la sanglante trouée dans la chair d'ébène ne réveillent pas un écho douloureux dans le monde philanthropique.

Le fait que les Noirs étaient congénitalement incapables de se gouverner eux-mêmes était d'ailleurs considéré comme un axiome par l'Occident. Or, l'existence de la République noire et indépendante d'Haïti infirmait fâcheusement ce postulat. On tourna la difficulté en montant en épingle — et en avançant comme preuves à l'appui — les difficultés, certes réelles, que rencontraient les Haïtiens à établir un système de gouvernement stable et une société équitable. Selon une déclaration du chancelier Bismarck, reprise en 1882 par la *Revue politique et littéraire* de Paris et citée par Emmanuel Édouard en 1890 dans son *Essai sur la politique intérieure d'Haïti* :

> Si la théorie de l'inégalité des races avait besoin d'être confirmée, elle le serait par l'inanité des efforts que font, depuis un siècle, les nègres d'Haïti pour constituer une société (p. 32).

Sir Spenser Saint-John, qui représenta longtemps Sa Gracieuse Majesté à Port-au-Prince, publia en 1884 *Hayti or the Black Republic*, traduit deux ans plus tard en français, qui fut un gros succès de librairie. Le diplomate avait mis en exergue (et en français) une citation qu'il attribuait à Napoléon III : « Haïti, Haïti, pays de barbares » ; Sir Spenser écrivait notamment : « Je sais ce que c'est que l'homme noir, et j'affirme sans la moindre hésitation qu'il est incapable d'exercer l'art de gouverner » (p. xi). Parmi les Français, une pléiade de journalistes et de voyageurs, Adolphe Granier de Cassagnac, Gustave d'Alaux, Paul Dhormoys, Victor Meignan, Edgar La Selve, Victor Cochinat, C. Texier, pour ne nommer qu'eux, publièrent sur Haïti, tout au long du dix-neuvième siècle, des reportages ou des souvenirs qui, peu ou prou, diffamaient le pays, avec une ironie facile et particulièrement offensante. Une citation de *Au pays des généraux* (1893), de C. Texier servira d'exemple :

> L'ethnologue le plus enclin à l'indulgence et à l'amour de l'humanité sent infailliblement, après un court espace de temps consacré à l'étude des nègres, ses dispositions négrophiles devenir négrophobes, et plus il étudie cette race disgraciée, plus il se sent éloigné d'elle [...]. Haïti est le plus frappant exemple de la stérilité incurable qui caractérise la race entière (p. 34).

Dans un article par ailleurs bien documenté sur *Les Noirs, les Jaunes et la littérature française en Haïti* (1856), Alexandre Bonneau se déclare l'ami des Haïtiens mais n'en conclut pas moins :

> ... déjà un demi-siècle a été donné aux Africains de Saint-Domingue. Qu'ont-ils accompli ? Ont-ils avancé d'un pas dans l'instruction et dans la civilisation, dans l'industrie, dans l'agriculture et dans le commerce ? Il faut malheureusement, à chacune de ces questions, faire une réponse absolument négative. Au lieu d'apprendre, les noirs ont oublié ; au lieu de travailler, ils se sont endormis... (p. 149).

C'est à répondre à ce genre de condamnations que s'employèrent les écrivains haïtiens. Dès le 24 janvier 1839, un chroniqueur anonyme relève dans *L'Union* la mauvaise foi des critiques étrangers qui refusent de prendre en considération l'histoire d'Haïti et sa spécificité :

> Est-il quelque chose de plus ridicule et en même temps de plus dépourvu de bon sens que ceux qui jugent notre peuple d'après leurs idées européennes ? Lesquels, pour prouver notre incurie, notre incapacité et combien nous sommes arriérés dans la voie des nations, prennent cavalièrement soit l'Angleterre soit la France pour leur point de départ, leur échelle de mesure, leur terme de comparaison ?

Le romancier Frédéric Marcelin composa en 1901, sous le titre *L'Haleine du centenaire*, une défense de sa patrie non seulement éloquente, mais modérée et convaincante :

> ... l'acte signé ce 1er janvier 1804 [...] n'avait pas de précédent dans l'histoire. [...] S'il existe quelque part une Conscience universelle juge des actions des hommes [elle] dut, à ce spectacle, tressaillir d'allégresse. [...] la liberté enfantait le prodige avec le plus humble matériaux qu'on connut ici-bas. [...]
>
> Au surplus, est-il bien vrai que nous n'ayons rien fait ?
>
> Assurément, nous n'avons pas assez fait : mais nous avons *fait*. Pour nous rendre quelque justice, il suffit d'observer le point d'où nous sommes partis. Au lendemain de l'Indépendance, après le décompte des morts, nous n'étions pas plus de 400 000 âmes. Nous comptons aujourd'hui plus de 1 250 000 habitants. Ce n'est pas trop mal pour un peupe abâtardi, déchu, que cette augmentation de la population. [...]
>
> C'est sur un sol dévasté [...] que nous campâmes le 1er janvier 1804. Ma foi, nous ne nous en sommes pas trop mal tirés. Le lit n'est pas luxueux, c'est vrai. Mais combien en ont un plus dur ou n'en ont pas du tout ! (p. 8-17).

Et c'est probablement à Edgar La Selve, qui avait été professeur en Haïti, et à son *Le Pays des nègres* (1881) que pense Frédéric Marcelin en écrivant dans *Choses haïtiennes* (1896) :

> Une espèce qui nous est particulièrement funeste est celle des professeurs que, à grands frais, nous importons pour l'éducation de notre jeunesse. Ils n'éduquent rien absolument ; en revanche, ils crayonnent, pour combattre la nostalgie qui les ronge, des caricatures contre le

> peuple auquel ils ne peuvent se faire. [...] Ils se vengent en nous présentant, dans des livres à sensation, comme des sauvages et des grotesques. (p. 84-85).

La grande majorité des écrivains haïtiens, quelle que soit la génération à laquelle ils appartenaient, auraient souscrit à la déclaration d'Hannibal Price dans *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti* (1901) :

> Je sens donc le besoin de prendre la parole pour défendre mon pays cruellement calomnié, pour montrer, pour prouver aux autres peuples que le langage qu'on leur a tenu sur Haïti est celui de la haine et non celui de l'histoire, bien moins encore de la philanthropie (p. iv).

Ils ripostèrent inlassablement, dans les colonnes des journaux et les pages de pamphlets, à ces affirmations infamantes et souvent fallacieuses, s'évertuant à expliquer ou à justifier ce que les visiteurs avait mal ou pas du tout compris. Louis-Joseph Janvier publia même en 1883 *La République d'Haïti et ses visiteurs* (1840-1882) pour réfuter systématiquement, en plus de six cent pages, Victor Cochinat, auteur d'une série d'articles injurieux dans *La Petite Presse* de Paris « et quelques autres écrivains ».

À tort ou à raison, les Haïtiens soupçonnèrent toujours que les sarcasmes dont ils étaient la cible n'étaient pas le seul fait d'écrivaillons peu perspicaces, mais qu'ils cachaient un propos autrement inquiétant : s'il importait de faire croire au reste du monde que les Haïtiens étaient incapables de se gouverner eux-mêmes, n'était-ce pas avec l'intention tacite de les re-coloniser un jour ? Il ne s'agissait pas de paranoïa collective : en principe, la doctrine de Monroe protégeait certes l'Amérique latine d'éventuelles visées européennes. Mais, d'une part, rien n'assurait que les chancelleries européennes accepteraient toujours l'hégémonie américaine dans le Nouveau Monde et, de l'autre, c'était précisément « le grand voisin du nord » qui représentait désormais le plus pressant danger pour l'indépendance haïtienne. Dès 1856, le poète Pierre Faubert met en garde, dans *Aux Haïtiens*, ses compatriotes divisés par la question de la couleur :

> ... Quoi ! divisés lorsque, tout près de votre plage
> Mulâtres et Noirs sont proscrits !
> Quand cette république, appui de l'esclavage,
> Rêve, avide, à vos champs fleuris !
> Haines, dissensions, et ce vautour rapace
> Dans votre ciel planant déjà,
> Pour mieux perpétuer les maux de votre race,
> S'apprête à fondre sur Cuba !... (in *Ogé ou le Préjugé de couleur*, p. 143).

Le débarquement américain finit par avoir lieu en 1915 et, le cauchemard des intellectuels haïtiens se réalisa : le pays retomba, pour près de vingt ans, sous la coupe des étrangers. Dans un sens, ce fut là le signe de la faillite des écrivains puisque, d'après Duraciné Vaval :

> Si notre pays a pu vivre plus d'un siècle sans la souillure de l'immixtion étrangère, c'est grâce à sa littérature, expression idéale de ses aspirations et de son âme (*Histoire de la littérature haïtienne*, p. 477).

HAÏTI, PORTE-PAROLE DU PEUPLE NOIR

Si les Haïtiens se sont attiré la hargne généralisée des étrangers, c'est peut-être moins pour s'être libérés de la tutelle coloniale que parce qu'ils appartenaient à la race noire. Tout au long du dix-neuvième siècle, rares étaient les Occidentaux à ne pas être convaincus de l'infériorité congénitale des Africains et de leurs descendants, comme le prouvent les élucubrations de pseudo-savants tels Julien-Joseph Virey, avec son *Histoire naturelle du genre humain*, qui date de 1824, ou de pseudo-penseurs comme Arthur de Gobineau, avec son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, publié en 1853-1855, ou du lexicographe auteur de l'article Nègre dans le *Grand Larousse universel* (édition 1866-1880), qui écrivait avec une parfaite bonne conscience :

> C'est en vain que quelques philanthropes ont essayé de prouver que l'espèce nègre est aussi intelligente que l'espèce blanche. [...] Un fait incontestable, et qui domine tous les autres, c'est qu'ils ont le cerveau plus retréci, plus léger et moins volumineux que l'espèce blanche, et [...] ce fait suffit pour prouver la supériorité de l'espèce blanche sur l'espèce noire.

Cette conviction profonde de l'infériorité des Noirs, explicitée sans complexes, même par Victor Hugo dans *Bug-Jargal*, par exemple, ne pouvait manquer d'avoir des conséquences sur la façon dont les Français expliquaient leur défaite aux mains de Dessalines, et jugeaient la nouvelle République. Comme nous l'avons vu, la victoire des Haïtiens était attribuée, lorsqu'on voulait bien la mentionner, non pas à leur courage ou à leurs dons de stratèges mais à l'effet dévastateur de la fièvre jaune. Alors que les historiens français admirent Koutousov d'avoir fait alliance avec « le Général Hiver » pendant la retraite de Russie, aucun ne félicite Dessalines de s'être assuré l'aide du « Général Épidémie ». Au cours de la guerre de Saint-Domingue les adversaires avaient rivalisé de cruauté ; les atrocités des Français sont comme il se doit minimisées ou même passées sous silence ; celles des insurgés, par contre, détaillées avec une complaisance de mauvais aloi, particulièrement lorsqu'elles s'étaient exercées sur des femmes ou des enfants, et avancées comme une preuve supplémentaire de la sauvagerie congénitale de tous les Africains. Quant aux appréciations portées sur la République d'Haïti, elles constituent un véritable cercle vicieux : ses faiblesses et ses échecs sont attribuées à l'infériorité radicale des Noirs, ses succès le sont par contre aux survivances de la culture française, et au pourcentage de sang blanc qui coule dans les veines de la classe dirigeante. En 1856, Alexandre Bonneau, explique en toute bonne foi dans *Les Noirs, les Jaunes et la littérature française en Haïti* :

> ... au lieu de recevoir parmi eux les hommes de l'Europe, ils ont voté des lois pour leur interdire le pays. Qu'ils continuent à marcher dans cette voie, et bientôt le seul élément de progrès qui existe parmi eux, le levain japhétique, la goutte de sang français finira par se perdre dans le torrent de sang nègre. Alors le soleil de la civilisation se sera couché sur leur indépendance pour ne plus se lever... (p. 149).

Les épithètes « nègre », « noir », « Africain », utilisées par les ennemis d'Haïti pour en dénigrer les citoyens, furent fièrement revendiquées dès l'Indépendance, même par les citoyens phénotypiquement très clairs. Selon Arsène Chevry, dans *Voix du centenaire* (1904), ce n'est pas seulement pour avoir vaincu les Français que les Aïeux devaient être bénis :

> ...Bénissons les Aïeux dont l'épique revanche
> A mis jusqu'au niveau de l'Humanité blanche,
> Ô Noirs, notre humble humanité ! (« Le Centenaire », p. 1).

Un groupe d'intellectuels, parmi lesquels Louis-Joseph Janvier, associa le pays et la race dans une publication collective dirigée en 1882 contre *Les Détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti*. Sous la plume d'auteurs haïtiens, l'exaltation patriotique et la revendication personnelle vont presque invariablement de pair avec la défense de la race noire et la célébration de l'Afrique ancestrale. À ceux qui affirmaient que les Noirs n'avaient jamais créé de civilisation, de nombreux intellectuels haïtiens ont rétorqué que, selon Volney, les Égyptiens du temps des pharaons étaient de race noire. Jean-Baptiste Chenêt, par exemple, dans le long poème « Esclavage » de ses *Études poétiques...* (1846) :

> ... Pourtant le type est là : voilà bien ces figures
> D'Africains de nos jours ; ces nez outre mesures
> Et ces cheveux crépus, modèles achevés,
> Dont les originaux sont partout conservés.
> Le Sphinx a-t-il les traits des peuples de l'Europe ? (p. 434-435).

Chenêt n'a rien d'un grand poète, certes, mais il était de son temps, et il serait absurde d'exiger de lui dans la première moitié du dix-neuvième siècle l'éloquence d'un René Depestre un siècle plus tard :

> ... Tu es mon destin mon Afrique
> Mon sang versé mon cœur épique
> Le pouls marin de ma parole
> Mon bois-d'ébène mon corossol
> Le cri des arbres morts en moi
> L'écho de leur sève dans ma voix
> Ma race tel un long sanglot
> Qui cherche ma gorge et mes eaux
> Qui cherche en moi le bras de mer
> Où l'Afrique arrache son cœur...
> (*Un arc-en-ciel pour l'Occident chrétien, poème-mystère vaudou*, p. 57).

La légende veut que, lorsqu'il s'était agi de choisir un drapeau national, Jean-Jacques Dessalines ait renversé un tricolore dont il avait au préalable arraché la bande blanche, pour que rien des oppresseurs ne subsistât dans la nouvelle République. Quel que soit son phénotype, un étranger a toujours été appelé en créole *yon blan*. D'avoir été le premier pays où l'homme noir se soit affranchi par ses propres moyens a toujours été motif de fierté : l'un des premiers écrivains haïtiens, le baron de Vastey s'écrie dans *Réflexions sur [...] les Noirs et les Blancs...* (1816) :

> Salut terre heureuse ! terre de prédilection ! Ô Hayti ! Ô ma patrie ! seul asile de la liberté, où l'homme noir puisse lever la tête, jouir et contempler les bienfaits du père universel des hommes, salut ! (p. 81-82).

La première constitution du pays accorde le droit d'asile et de grandes facilités de naturalisation à tout Africain ou descendant d'Africain (comme fera plus tard l'État d'Israël pour les Juifs). Face au racisme virulent et agressif des Blancs, il fallait du courage au

gouvernement de Port-au-Prince et aux intellectuels du pays pour affirmer non seulement l'ascendance africaine de tous les Haïtiens, mais aussi le droit de tout Africain à se considérer citoyen de la République Noire.

À ceux qui prétendaient prouver l'infériorité des Noirs par les faiblesses d'Haïti, les Haïtiens rétorquèrent que l'existence même de leur pays, et les progrès qui s'y réalisaient chaque jour prouvaient au contraire que les Noirs étaient les égaux des Blancs. Le baron de Vastey, par exemple, écrivait, toujours dans *Réflexions sur [...] les Noirs et les Blancs* :

> Enfin l'expérience a prouvé au monde que les noirs comme les blancs avaient la même aptitude aux sciences et aux arts par les progrès immenses que nous avons faits dans les lumières et la civilisation (p. 84).

Le 27 septembre 1838, un chroniqueur anonyme concluait dans le quotidien port-au-princien *L'Union*, à propos de « Haïti et les États-Unis », que « La conduite des Noirs haïtiens [apporte] le plus complet démenti à la théorie qui faisait du Nigritien un être incapable de toute action grande et noble... » Bref, Michel-Rolph Trouillot a parfaitement raison de rappeler dans *Les Racines historiques de l'État duvaliérien* (1986) que « Même les mulâtres les plus sectaires associèrent en toute sincérité l'indépendance politique d'Haïti à la régénération universelle de la race noire » (p. 45-46).

On pourrait, année par année et jusqu'à nos jours, accumuler les citations pour montrer que les Haïtiens se sont voulu la preuve vivante de l'égalité des Noirs et des Blancs. Hannibal Price composa en 1900 plus de sept cents pages intitulées *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*, où il réfute systématiquement, le plus souvent par des exemples haïtiens, les arguments racistes. L'historien Beauvais Lespinasse qui célébra le rôle des hommes de couleurs libres dans la lutte pour l'Indépendance dans son *Histoire des affranchis de Saint-Domingue* (1882), avait déjà écrit « Haïti, fille aînée de l'Afrique, considère son histoire et sa civilisation comme la première page de l'histoire de la réhabilitation de sa race » (p. 19). Lourde responsabilité, fièrement assumée par Louis-Joseph Janvier dans *Les Affaires d'Haïti 1883-1884* :

> ... qu'elle veuille et sache être de la famille chamitique et l'orgueil et l'espoir ! [...] La nation haïtienne est lumière. Elle marche malgré les secousses apparentes. La race noire la regarde, pense à elle et en elle (p. 178 et 229).

Quelques années plus tard, l'impitoyable observateur des réalités haïtiennes qu'était Frédéric Marcelin exprimait, dans *Autour de deux romans* (1903), la crainte que l'affirmation d'une négritude avant la lettre ne serve d'alibi pour passer sous silence les tares de la société nationale :

> ... quelques-uns de nos concitoyens ont tâché de trouver en dehors de cette littérature à la mode une consolation à notre décrépitude. [...] Mais, en général, les maîtres de la plume, les penseurs de notre pays préfèrent traiter le sujet populaire par excellence, celui qui vous fera le plus d'honneur, celui qui vous donnera une solide réputation de savant et de patriote : la défense de la race (p. 9-10).

Défense de la race qui n'est en tous cas pas restée purement platonique. Dans les assemblées internationales, dans les chancelleries, par le livre et la presse, les intellectuels haïtiens n'ont jamais hésité à prendre la défense de leurs congénères d'Afrique ou de la diaspora. Ils ont éloquemment protesté contre les lynchages et la discrimination raciale aux États-Unis, les abus des puissances coloniales, le viol de l'Éthiopie par les fascistes

italiens, l'image caricaturale des Noirs dans les revues des Folies Bergère ou les films d'Hollywood, ou l'apartheid en Union sud-africaine. Comme le rappelle en 1977 Ghislain Gouraige dans *Littérature haïtienne et littérature française* :

> La fierté d'Haïti est d'avoir assumé seule jusqu'à ces dernières années la mision de représenter la race noire dans les assises mondiales [...] Le mot de négritude est tardif, mais les facteurs qui aident à le définir se trouvent en Haïti depuis plus de cent ans ... (p. 5).

Dans le numéro d'avril 1926 de *The Crisis* (New York), le grand leader noir américain W. E. B. DuBois salua l'ambassadeur Dantès Bellegarde d'Haïti du titre de « porte-parole international des Nègres du monde entier » (*International Spokesman of the Negroes of the World*). Le Dr. Jean Price-Mars présida à Paris le premier Congrès des Écrivains et Artistes Noirs en 1957, ainsi que leur deuxième congrès, deux ans plus tard à Rome. Duraciné Vaval cite dans son *Histoire de la littérature haïtienne* un essayiste américain qui, à propos des lettres haïtiennes, écrit :

> Il est doux de penser que les progrès des Haïtiens sont tels, que chaque jour diminue le nombre de leurs ennemis et ajoute au nombre de ceux qui sont convaincus de la capacité morale et intellectuelle des Noirs (p. 476).

En signant un roman, une pièce de théâtre, un essai, voire un poème ou même un simple article de journal, l'écrivain haïtien estimait faire un acte patriotique : enrichir le patrimoine littéraire de son pays et rehausser son prestige à l'étranger ; il avait également la conviction de travailler à la « réhabilitation » de la race noire : qu'un Noir maîtrise la langue française, qui constituait, on le pensait alors, le plus noble produit de la civilisation occidentale, c'est-à-dire de la civilisation tout court, prouvait que sa race était capable non seulement d'assimiler mais de contribuer à la culture dominante, seule reconnue. À propos des *Chants du soir* du poète haïtien Paul Lochard, le critique français Jean Valmy-Baysse avait écrit, dans *La Poésie française chez les Noirs d'Haïti* (1903) : « ... nous avons là la preuve qu'un noir peut approfondir toutes les questions et aborder tous les sujets » (p. 20). Que la chose ait demandé à être prouvée aux citoyens de la Première République Noire du Nouveau Monde peut sembler incongru. Mais c'est que bien des membres de l'élite avaient interiorisé le préjugé racial, et attribuaient les malheurs du pays à l'origine africaine de ses habitants.

Reste que les Haïtiens voient en toute réussite littéraire de leurs compatriotes une victoire dans la lutte des Noirs pour la reconnaissance de leur égalité intellectuelle avec les Blancs. Dans *Le Petit Haïtien* d'août 1907, Nathan Hector fait gloire au romancier Demesvar Delorme d'avoir prouvé que « les qualités de pureté et d'élégance propres à la langue française [...] peuvent se rencontrer avec bonheur chez un écrivain de race dite inférieure ». Lorsqu'un roman des frères Marcelin est couronné en 1943 au concours panaméricain, l'importance du « Succès du *Canapé vert* », pour Marc Séide, le chroniqueur d'*Haïti-journal*, est que :

> Les frères Marcelin viennent de prouver l'aptitude du cerveau nègre à la culture, [...] leur succès affirme la perfectibilité du cerveau nègre, sa puissance d'accession à toutes les disciplines de l'esprit et à tous les secteurs du savoir universel.

Il est significatif que ce soit généralement autant et plus à la gloire de la race qu'à celle du pays que l'écrivain est sensé avoir contribué. Illustrer le peuple haïtien c'est,

automatiquement, illustrer le peuple noir ; réciproquement, toute réussite d'un Noir honore la République d'Haïti.

Si la gloire des exploits des Haïtiens rejaillit sur « la race » toute entière, il en va de même pour la honte de leurs échecs. En 1891, en pleine période d'anarchie, Roche Grellier pose dans ses *Études économiques sur Haïti* la question que, formulée pratiquement dans les mêmes termes, les Haïtiens auront hélas l'occasion de se poser souvent :

> Voulons-nous donner raison à ces détracteurs de la race noire qui [...] nous déclarent incapables de régler nous-mêmes nos destinées, de constituer un gouvernement régulier ? (p. 10).

Source d'orgueil et de remords, ce destin historique, ce leadership de la race qui soutenait l'image collective de soi a été revendiqué pratiquement sans discussion. Notons pour mémoire trois notes dissonnantes, en quelque sorte les exceptions qui confirment la règle ; la première se trouve dans un article non signé mais très probablement de Clément Magloire paru dans *Le Matin* du 5 août 1907 ; à propos de « Question de race », l'auteur ridiculise « la présomption qui consiste à solidariser le sort des Haïtiens de celui de tout un groupement humain ». Dans *La République d'Haïti telle qu'elle est* (1910), Sténio Vincent (qui allait occuper la présidence de la république entre 1930 et 1941) met en garde : « Nous avons déjà trop à faire pour nous-mêmes [...] pour nous astreindre à d'encombrantes solidarités de race » (p. 263). Enfin Charles Moravia, écrivant dans *La Plume* du 16 septembre 1915, tout de suite après le débarquement des Américains, estime que l'une des causes des malheurs de la patrie est « L'Erreur sublime et fatale » :

> ... cette idée de nos pères, en proclamant l'indépendance haïtienne, de se poser en champions de la race noire toute entière, et de donner comme idéal au peuple nouveau-né la régénération et le relèvement de tous les fils de l'Afrique.

Reste qu'en 1941 Beaugé Bercy consacrait encore le septième chapitre des *Péripéties d'une démocratie* à « La Mission d'Haïti vis-à-vis des Noirs d'Afrique et d'Amérique », et enfin que Marcel Liautaud, dans *Le Jour* du 29 juin 1957, essayait de relever le moral de ses compatriotes en leur rappelant, dans un article intitulé « Le Pays n'est pas "foutu" », que :

> La République d'Haïti demeure le coin de terre où le nègre fier de ses origines, d'un passé historique sans précédent, peut parler haut et fort à tout un chacun.

Mais dans la deuxième moitié du vingtième siècle avec d'une part l'accession des pays africains à l'indépendance et les conquêtes politiques et intellectuelles des Noirs du Nouveau Monde et, de l'autre, la régression catastrophique d'Haïti depuis la prise de pouvoir de François Duvalier, les Haïtiens peuvent malaisément continuer à revendiquer le rôle de « réhabilitateurs », d'« inspirateurs », d'« avant-garde », de « sentinelles avancées », de « flambeaux » de l'ethnie africaine. Pour les contemporains de Martin Luther King, de Desmond Tutu, ou de Nelson Mandela le leadership haïtien, étape importante dans l'histoire du peuple noir, a pour l'heure perdu sa pertinence.

UNE LITTÉRATURE RÉQUISITOIRE

Qui dit littérature engagée dit volonté de proclamer des vérités, de combattre des erreurs et, ce faisant, d'éduquer le lecteur afin d'en faire un être meilleur ou un meilleur citoyen. C'est bien le cas de la littérature haïtienne : tout en visant à inspirer l'amour de la patrie et la fierté de lui appartenir, elle se donne pour tâche de dénoncer les abus qui la déshonorent et de pousser les citoyens, dûment édifiés par les écrivains, à les corriger.

Les écrivains haïtiens mettent la même opiniâtreté à dénoncer les manquements, voire les crimes de leurs compatriotes qu'à plaider pour leur patrie devant l'opinion publique internationale. Dans la « Dédicace » de son recueil *Patrie, espérances et souvenirs* (1885), Tertulien Guilbaud affirme que le poète haïtien doit à sa patrie à la fois « La vérité sans voile et son hymne de foi... » (p. 3). Antonio Vieux et Philippe Thoby-Marcelin dans un article de 1925 sur *La Littérature d'hier et celle de demain*, appellent les Haïtiens à ne pas imputer les malheurs de la République à la seule malveillance des étrangers, mais plutôt à assumer leurs propres responsabilités :

> Notre patriotisme, notre souci de dignité exigent [...] que nous chargions les étrangers de tous nos déboires — même de ceux dans lesquels ils ne peuvent avoir aucune part.

« Il y a quelque chose de plus dur que les plaisanteries de M. Gustave d'Alaux[6], c'est de les mériter », avait déjà déclaré Armand Thoby en 1901 dans *Jacques Bonhomme d'Haïti* (p. 56). Et, comme l'expliquait Hénec Dorsinville à ses auditeurs en juin 1913 dans une conférence sur *L'Œuvre de nos romanciers* :

> C'est pour travailler à cette éducation que nos écrivains doivent fournir une lecture fructueuse qui mette les citoyens face à face avec nos turpitudes, tout en glorifiant les beaux gestes...

Si l'on dressait la liste des reproches que les poètes et romanciers haïtiens font à leurs pays et à ses habitants, elle serait longue, et toucherait aux sujets les plus divers : les exactions et les crimes des gens au pouvoir, l'égoïsme des nantis, l'absence d'esprit civique, la situation faite aux paysans, aux ouvriers, aux domestiques, le manque de solidarité entre Haïtiens, les préjugés sociaux, la complaisance envers une rhétorique ampoulée et creuse sont dénoncés inlassablement Cette auto-critique obsessive se retrouve jusque dans les annonces publicitaires, comme celle parue sous le titre « Paresse haïtienne » dans *Le Matin* du 24 juin 1937 :

> Nous avons conservé en nous une détestable hérédité servile. En tout, il nous faut copier l'étranger [...] Au diable ! Soyons une fois au moins nous-mêmes et imitons la REX, la délicieuse cigarette qui par son arôme et sa qualité ne ressemble à aucune cigarette exotique.

Ce ne sont pas seulement les grands principes fondamentaux qui sont évoqués, mais leurs plus modestes applications dans la réalité quotidienne : l'engouement pour les produits étrangers prouve, selon Pierre Papillon dans son roman *L'Âme qui meurt* (1954) que « L'Haïtien ne se figure pas encore que faire usage de l'industrie locale, c'est travailler au relèvement de l'économie nationale » (p. 44). Les coureurs de jupon mettant en danger la

6. Le Français Gustave d'Alaux est l'auteur de *L'Empereur Soulouque et son empire*, 1856.

famille, base de la société, la romancière Alice Hippolyte se lamente de ce que « tout Haïtien met un point d'honneur à l'être ou le paraître » (*Ninon, ma sœur*, 1976, p. 42). Les romanciers ne craignent d'ailleurs pas d'insérer dans leurs œuvres des revendications ponctuelles, qui seraient peut-être plus à leur place dans un pamphlet ou dans les colonnes d'un journal. Ainsi, dans *Les Simulacres* (1923) Fernand Hibbert raconte l'histoire réjouissante d'un nouveau riche bafoué par un aventurier cubain qui décampe après lui avoir escroqué cinq mille dollars et abondemment profité des faveurs de son épouse. Or, cette désopilante histoire se termine par une ronflante et très sérieuse exhortation aux mères haïtiennes :

> Mères haïtiennes, le sort de la Patrie est entre vos mains !
>
> Élevez vos enfants sur cette base de granit de toute éducation : qu'ils sachent obéir et qu'ils apprennent à ne jamais mentir !
>
> Alors, nous aurons des femmes aux vertus cornéliennes et des hommes capables de discipline, d'honneur et de patriotisme viril ! [...] et nous resterons maîtres de l'Héritage de nos pères, grâce aux vertus nouvelles, à la science et au courage que vous aurez inculqués à vos fils, qui n'auront plus besoin de personne pour le développement de leur pays par la Liberté, le Travail, les Sciences et les Arts ! (p. 101-102).

Au beau milieu de *Thémistocle-Épaminondas Labasterre*, Monsieur Hodelin, professeur français détaché en Haïti et porte-parole de Frédéric Marcelin, fulmine, sans que cela ait le moindre rapport avec l'action du roman, contre l'alcoolisme :

> ... l'alcool, voilà l'ennemi qu'il faudrait vaincre dans ce pays-ci. [...] Et dire que l'on entend des gens, aussitôt que l'on parle du moindre impôt sur le rhum et le tafia, crier que l'on veut tuer l'industrie nationale ! C'est à pouffer de rire. Ils préfèrent, sans doute, tuer leurs concitoyens. [...] Quand on songe que vous privez ce pauvre campagnard des choses les plus élémentaires à la vie par les gros impôts dont vous chargez son café, son coton, tous les produits de sa terre ! Et pour dix centimes seulement on peut avoir dans le meilleur cabaret de la ville un plein verre de rhum ! Et vous vous dites une démocratie ! Et vous prétendez être un gouvernement républicain... (p.112).

Dans son récent roman *La Marginale* (1987), qui a pour matière les tribulations sentimentales et professionnelles d'une femme de la bonne société, Margaret Papillon met incidemment les services publiques port-au-princiens sur la sellette :

> ... c'est à croire que le service d'urbanisme n'existait pas dans ce pays. Cet endroit qui aurait pu devenir un centre commercial et industriel magnifique était devenu [...] une véritable poubelle. Les rares routes qui avaient été asphaltées étaient maintenant parsemées de crevasses que le service d'entretien routier se faisait le plaisir de ne pas réparer. [...] Ah ! quel pays ! (p. 88-89).

Bref, les réquisitoires ne se trouvent pas seulement dans les pamphlets ou les articles de journaux, mais bien incorporés aux ouvrages d'imagination. Il est fréquent qu'un romancier haïtien interrompe le déroulement de son roman pour y intercaler, soit par le truchement d'un personnage porte-parole soit même directement, une diatribe contre tel ou tel abus. Et même les poètes n'hésitent pas à donner à leurs compatriotes des leçons de civisme à longueur d'alexandrins. Ainsi par exemple, dans une de ses *Études poétiques* (1846) intitulée « Un hommage », Jean-Baptiste Chenêt incite ses compatriotes au respect de la propriété privée :

> Qu'il est beau, ce respect de la propriété !
> Base utile au salut de la société ;
> De là l'urbanité, les moyens de s'entendre,
> Ah ! si mon cher pays venait à vous comprendre ! (p. 25).

Comme le contenu de ce discours critique ne varie guère au cours des ans, tout se passe comme si l'on s'attaquait à des tares héréditaires qui résistent à tous les efforts pour les réformer.

Cette caractéristique de la littérature haïtienne risque au premier abord de surprendre et peut-être de déplaire au lecteur étranger, habitué à plus de discrétion de la part des auteurs, à une expression plus oblique de l'idéologie. À propos du roman de Jacques-Stéphen Alexis *Compère Général Soleil*, la critique vénézolienne (d'origine haïtienne) Michaelle Ascencio se demande dans *Lecturas antillanas* (1990) :

> ... il y a tout, dans ce roman : la cruauté de la dictature, les enfants paysans réduits en esclavage dans les belles demeures de Port-au-Prince, la lutte quotidienne contre la misère et le fatalisme qui pèsent depuis si longtemps sur le pays, la terreur des prisons, la dévotion aux cultes ancestraux, les marchés, les bordels avec leurs prostituées dominicaines ... tout, tout, et tout parfaitement vraisemblable. Mais est-ce que le relevé des joies et des peines de la vie d'un pays constitue un roman ? (p. 35-36)[7].

Mais après tout, la discrétion est une convention littéraire au même titre que l'engagement explicite... Victor Hugo n'a d'ailleurs pas hésité à mettre son génie poétique au service de toutes les vertus et à jetter sans périphrases l'anathème sur la peine de mort ou sur Napoléon le petit ; Éluard et Aragon ont pratiqué le poème patriotique au temps de l'occupation nazi.

Nous avons en somme affaire à un double discours : celui qui s'adresse aux étrangers et celui qui s'adresse aux Haïtiens. Comme il est normal en matière de propagande, dans le premier discours le patriotisme tourne parfois au chauvinisme, la mise en valeur des qualités et des réussites des Haïtiens n'évite pas toujours l'exagération, et la présentation du pays est arrangée quelque peu artificiellement de manière à contrer les représentations caricaturales de ses détracteurs. Il va de soi que, pour avoir quelque chance de toucher les étrangers auxquels il s'adresse, ce discours doit être publié ou du moins diffusé à l'étranger c'est-à-dire pratiquement toujours à Paris. Comme l'on peut affirmer n'importe quoi à des lecteurs qui ignorent tout d'Haïti, il arrive que la vérité pâtisse pour les besoins de la cause : répondant aux voyageurs qui prétendaient que la plupart des Haïtiens parlaient le créole, traité de petit-nègre amusant et infantile, Louis-Joseph Janvier n'hésite pas à affirmer, dans *Les Détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti* (1882), que « la langue française est la langue courante, la seule en usage, et tous les paysans la comprennent » (p. 27), ce qui était — et qui reste — parfaitement faux, et aucun Haïtien ne l'ignore. De même lorsque, indigné de voir sa patrie considérée comme celle de la superstition, voire du cannibalisme, le docteur Louis Audain écrivait en 1903 dans *Quelques fragments inédits de notre histoire contemporaine* : « On parle du Vaudoux comme si

7. « ... nada falta en la novela : la crueldad de la dictatura, la infancia campesina esclavisada en las casas anchas de Port-au-Prince, la lucha diaria contra la miseria y el fatalismo que pesan, desde tanto tiempo sobre el país, el terror de las cárceles, la devoción a los cultos ancestrales, los mercados, los burdeles cons sus prostitutas dominicanas ... todo, todo y todo verosímil. Pero ¿ una reseña de las alegrías y de las miserias de la vida de un país es una novela ? »

cela existait encore ; mais la chose ne vit qu'à l'état de souvenir... » (p. 167), il pouvait peut-être persuader un étranger, mais sûrement pas un compatriote.

Il n'en va pas de même pour le second discours, celui qui s'adresse aux Haïtiens exclusivement. S'exprimant dans les pamphlets ou les périodiques port-au-princiens, ou dans les ouvrages d'imagination publiés en Haïti, il ne franchira qu'exceptionnellement les frontières du pays, et ne risquera donc guère de contribuer à sa mauvaise image de marque à l'étranger. Il peut ainsi se caractériser par plus d'exactitude, par une grande sévérité dans les jugements et par une violence parfois surprenante dans l'expression. Il ne serait pas exagéré de dire que certains critiques haïtiens de la réalité nationale prononcent des réquisitoires et des condamnations que les analystes étrangers les plus bornés ou les plus malveillants auraient hésité à signer. Ainsi Félix Magloire dans sa *Lettre à Pétion Gérôme* d'octobre 1889, où il demande :

> Comment chanter et comment même vivre dans une société sans parole, sans presse, sans art, sans littérature, sans tribune, sans morale, sans idéal et sans âme ? [...] Nous nous traînons les ailes coupées, impuissants et malades...

Et, à propos des préjugés et des jalousies qui lui semblent l'apanage ses compatriotes, Jean-Baptiste Cinéas dénonce en 1945, dans *L'Héritage sacré*, la « stupidité inconcevable d'une société en décomposition, pourrie avant que d'être mûre... » (p. 39).

CRIMES POLITIQUES ET IRRESPONSABILITÉ SOCIALE

Les mœurs politique ont toujours constitué une cible de choix, et pour qui connaît l'histoire d'Haïti, que le romancier Fernand Hibbert traitait d'« opérette sanglante », cela n'est pas surprenant. De même que celle de la plupart des autres pays d'Amérique latine ou des Balkans (on a trop tendance à l'oublier), l'histoire politique d'Haïti se présente comme une alternance de périodes de despotisme plus ou moins sanguinaire avec des intervalles d'anarchie plus ou moins destructrice, ce qui pousse Rodolphe Charmant à constater amèrement dans *La Vie incroyable d'Alcius* (1946) que : « l'histoire d'Haïti, celle dont nous avons raison d'être fiers (car c'est la plus belle qu'il y ait dans le monde), s'arrête au premier janvier 1804 » (p. 13).

Les Haïtiens s'étaient efforcés de copier les formes de gouvernement en vigueur en Europe ; ainsi Christophe, admirateur de la monarchie britannique se fait couronner roi, Pétion reste fidèle au modèle républicain qu'il avait vu établir en France, Dessalines et Soulouque montent sur le trône impérial (après Napoléon Ier et juste avant Napoléon III respectivement), le pays se dote successivement d'une noblesse héréditaire, d'une Chambre unique ou d'un système bicaméral, de partis politiques, d'élections générales, de Conseils constitutionnels, etc. Ce n'est là que formalisme stérile, dans la mesure où la vie politique haïtienne, quelle que soit la forme sous laquelle elle s'incarne, n'a jamais constitué qu'une lutte entre différentes factions de la classe dominante pour les prébendes du pouvoir. Aussi lorsque les écrivains haïtiens campent un personnage de politicien, c'est souvent avec ironie et pratiquement toujours avec dégoût. L'Hellénus Caton (le malnommé) de Fernand Hibbert dans *Les Simulacres* (1923) pourrait servir de modèle :

> Il avait contribué à l'établissement d'un de ces gouvernements d'autrefois qui duraient peu, mais profitaient bien aux « ayant-droits », comme on disait alors. Il fut nommé ministre, persécuta ses concitoyens, commit quelques crimes, et après un an passé au ministère où il était entré gueux, il en sortit avec une petite fortune... (p. 8).

Les principes idéologiques et les théories de gouvernement que les factions prétendent défendre ne sont généralement que justifications de façade et ne trompent que quelques naïfs. Si les politiciens ont toujours réclamé plus de bien-être et de liberté pour les classes dominées, par exemple ils n'ont, sans distinctions de tendance ou de phénotype, encore jamais pris la moindre mesure en leur faveur.

Les mêmes intellectuels qui avaient célébré et rappelé aux étrangers l'épopée haïtienne, l'héroïsme et l'abnégation des esclaves qui s'étaient libérés au prix d'effroyables sacrifices, accusent leurs compatriotes d'avoir perpétré l'esclavage *de facto* sinon *de jure* et d'avoir tout simplement pris la place des colons de jadis : « Au colon barbare a succédé, trop souvent, hélas ! le despote sanguinaire sorti de nos rangs, de notre sein », constate en 1902 un personnage du roman de Frédéric Marcelin *La Vengeance de Mama* (p. 206). En 1925, dans *Un peuple d'esclaves*, Étienne Charlier est encore plus catégorique : « Après l'esclavage du nègre par le blanc, ç'a été l'esclavage du nègre par le nègre », écrit-il. C'est que, Auguste Magloire l'avait bien vu dès 1908, dans *Étude sur le tempérament haïtien* : « On ne pense pas assez qu'un pays peut être colonisé autant par ses propres nationaux que par des étrangers » (p. 158). Jean Price-Mars n'a donc pas été le premier, dans sa biographie d'Anténor Firmin publiée en 1964 (c'est-à-dire en pleine période de répression duvaliériste) à accuser les Haïtiens d'avoir trahi les idéaux des fondateurs de la nation en reproduisant une société injuste. Mais il l'a fait avec une impressionnante indignation : « Qu'avons-nous fait de cet héritage glorieux si ce n'est qu'une suite d'abominations, une monstrueuse moisson d'iniquités ? » se demande-t-il (p. 390).

Sur l'« opérette sanglante », le rideau ne tombe que pour se relever, et le triste spectacle recommence. Les écrivains, *Émile Ollivier*, dans son remarquable roman *Mère-Solitude* (1983), par exemple, n'hésitent pas à évoquer tel ou tel épisode historique en guise d'introduction à leur réquisitoire :

> En juillet dix-huit cent quatre-vingt-six, c'était la débacle du gouvernement de Lysius Félicité Salomon Jeune. La foule accompagna le couple présidentiel jusqu'à l'embarcadère Christophe Colomb. Un chroniqueur a rapporté que Mme Salomon, une Française, quand elle eut réusi à se hisser à l'arrière du canot et tandis que cette frêle embarcation gagnait la haute mer, s'est mise à agiter, en réponse aux injures, un petit mouchoir blanc, tout en arborant un sourire en guise d'adieu. Le chroniqueur ponctua son anecdote : « Peut-être jugeait-elle que ce peuple, trop souvent le jouet de l'ambition, de la démagogie, sacrifié sur l'autel des guerres civiles, des exactions, de la misère et de l'ignorance, ne méritait pas mieux que ce geste de pitié... » [...]
>
> ... il n'y a pas de surprise, on sait comment tout cela se poursuivra ; on connaît la marche des événements. Depuis la colonie, rien n'a changé ; le scénario est désormais classique. [...] La soldatesque dansera la méringue de la violence et de l'arbitraire. À la répression de la Semaine sainte où les maquereaux de carême auront servi d'entremetteurs aux harengs de barrique, succéderont les giboulées d'avril. Descentes nocturnes, ponctuées de coups de feu, scandées de cris de suppliciés, rythmeront la précellence de juillet. [...] Les faces continueront à grimacer de peur et tous ceux qui voudront échapper à la torture, à la misère, à la mort se verront contraint de fuir à l'étranger. [...] Puis reviendra carnaval (p. 208-209).

Lorsqu'un écrivain haïtien accuse ses compatriotes ou utilise la première personne du pluriel pour dénoncer « nos » iniquités, « nos » turpitudes, c'est au premier chef la classe dirigeante, à laquelle il appartient nécessairement lui-même, qui est visée, puisqu'en Haïti les nantis sont les seuls à mener le jeu politique et à infléchir l'histoire. Ainsi Jean-Baptiste Cinéas critique dans *L'Héritage sacré* (1945) « notre paradoxe de pays » où

> ... une fausse bourgeoisie, congestionnée de morgue, [...] instable, sans dignité, crapuleuse, sans intelligence [...] se croit dans sa stupide vanité d'essence divine et s'octroie tous les droits, tous les privilèges, sur une masse dure au travail, mais avilie par la misère et l'ignorance (p. 39).

Le poète Charles Moravia, dans un article de 1915, *La Foi haïtienne*, publié à peine un mois après la mise du pays sous tutelle américaine, détaille les méfaits de la classe dirigeante :

> Silence, silence, vous, gens des villes, égoïstes forcenés [...]. Taisez-vous, hommes monstrueux ; regardez autour de vous, voyez les prolétaires, voyez la masse du peuple, voyez vos frères des campagnes ; c'est sur eux que pèse encore, en dépit de mille déclarations menteuses, le carcan de l'esclavage : ce sont eux qui, en plein vingtième siècle, sont taillables et corvéables à merci, esclaves des voleurs érigés en sergents de police et qui les tuent à coups de bâton, esclaves des chefs de section, des chefs de district qui les ruinent, les exploitent, les tuent et les louent comme des bêtes de somme à tant par semaine, qui les traquent, les empêchent de travailler et de s'élever dans l'échelle sociale.

Et Victor Mangonès, dans *Ce que pourrait dire la Statue qui parle* (1934), imagine qu'une nuit la statue de Dessalines le Libérateur s'anime et harangue les Haïtiens :

> ... peuple infâme ! Pourquoi vous ai-je créé une patrie, oui, pourquoi ? [...]. Quelle tristesse et quel dégoût vous m'inspirez ! [...]. Du bruit, de la parade, des discours ... , de grands mots inopportuns, ressasser vos fiers souvenirs historiques, voilà votre propre !... Extirpez plutôt le vice de vos âmes, cessez de salir vos consciences dans les basses intrigues et les ignominies de la politique [...]. Vous n'y avez jamais pensé, canaille ! (p. 65-66).

LE PRÉJUGÉ DE LA COULEUR

La classe qui prit en 1804 la relève des Français aux postes de commandes et s'érigea en nouvelle aristocratie était composée surtout d'anciens « gens de couleur libres », la plupart mulâtres, auxquels s'étaient alliés des militaires noirs « nouveaux libres », c'est-à-dire émancipés par la Révolution. Leurs descendants se sont baptisés eux-même « l'élite ». Quant aux membres du paysannat, du prolétariat et des « classes moyennes », ils sont en majorité noirs, mais comprennent également des Mulâtres. Dans l'acception haïtienne, les adjectifs « mulâtre » et « noir » ne qualifient donc pas seulement le type physique, mais l'appartenance de classe. Parler de Mulâtres c'est le plus souvent faire référence aux aristocrates de toutes pigmentations, et parler de Noirs c'est le plus souvent faire allusion, sans distinctions épidermiques, aux classes moyennes ou à la masse, selon le cas. C'est en somme une adaptation de la terminologie de l'époque coloniale, où le terme « Mulâtres » pouvait être synonyme de « gens de couleur libres » et le terme « nègre » synonyme d'« esclave. » Lorimer Denis et François Duvalier en ont conclu dans *Le Problème des classes* (1948), que « chez nous, sur le problème des classes qui est d'ordre universel et scientifique, s'est greffé le préjugé de couleur » (p. x) ; c'est ce que paraphrase la célèbre formule créole : *Nèg rich se milat, milat pòv se nèg*. Et par voie de conséquence, comme l'explique Michel-Rolph Trouillot dans *Les Racines historiques de l'État duvaliérien* (1986) :

> Le passage du champ noir au champ mulâtre double presque toujours une promotion économique. De même, le passage du champ « clair » au champ « noir » est, presque toujours, l'indice d'une tombée (p. 133).

Une personne noire des classes moyennes qui, grâce à sa richesse ou à son pouvoir politique s'est intégrée à l'aristocratie, ne manquera d'ailleurs pas d'officialiser son transfert de classe en s'alliant à une famille mulâtre de la « bonne société » traditionnelle.

Si le phénotype est l'un des plus important signes extérieurs qui permettent de distinguer un aristocrate de quiconque ne l'est pas, il joue un rôle considérable dans les nombreuses et subtiles gradations de statut à l'intérieur de la « bonne société. »

Comme il ne correspondait pas à l'idéal phénotypique, Edgard Osmin, tout lieutenant qu'il était, souffrait dans *Les Arbres musiciens* (1957), de Jacques-Stéphen Alexis,

> ... du dédain méprisant, de la discrète relégation dans lesquels le tenaient les milieux sociaux huppés vers lesquels il se sentait attiré. Il avait toujours connu de cuisants affronts, polis certes, mais définitifs, à chaque fois qu'il avait osé transgresser les fils d'araignée par lesquels cette bourgeoisie acéphale, impitoyable dans sa théorie et sa pratique de l'*apartheid* selon les nuances de la peau, limite l'aire de son cirque (p. 20).

Le militaire personnage de roman partage le ressentiment d'un médecin de quartier futur Président-à-vie : sous le pseudonyme d'Abderrhaman, le jeune François Duvalier avait dénoncé dans *L'Action nationale* du 12 juillet 1934

> ... cette géhenne haïtienne où règne dans toute sa hideur l'esclavage du nègre par le nègre. [...] pendant un siècle et plus on a fait que cracher [sic] au visage des vrais enfants de cette patrie immortelle.

Par « les vrais enfants » de la patrie, il faut comprendre les Noirs, plus précisément ceux qui appartiennent aux classes moyennes. « Papa Doc » Duvalier fera payer cher aux aristocrates mulâtres (qu'il traite d'« élite inutile, bouffie d'orgueil stupide et imbécile ») les « cuisants affronts » qu'ils ont reçus d'eux.

Au sein de l'aristocratie comme des classes moyennes, il importe d'épouser plus clair que soi, afin d'« améliorer la race. » Et le moyen le moins aléatoire d'arriver à ce résultat est de convoler avec un Blanc. Dans *Ethnicité, nationalisme et politique* (1975), Leslie Manigat a bien résumé la situation :

> La fuite de la couleur noire, consciente ou inconsciente, accroit l'attraction vers plus clair que soi et multiplie les mariages destinés à améliorer la race, selon l'expression tristement courante en Haïti ! À la limite, l'idéal devient logiquement le mariage interracial... (p. 23. Souligné dans le texte).

C'est à quoi rêvent bien des mères haïtiennes pour leur fille, ambition que de nombreux écrivains ont dénoncé sur le ton de l'indignation ou de l'ironie. Et ce dès les lendemains de l'indépendance. Dans un article de la *Revue des colonies* de mai 1837 sur le poète et dramaturge Dupré, Joseph Saint-Rémy rapporte l'intrigue d'une comédie dont le texte, jamais imprimé, a disparu :

> ... les succès qu'obtint la pièce à ses diverses représentations pourraient nous dispenser d'en parler. Cette pièce a pour sujet une jeune Haïtienne que sa mère, femme pleine de préjugés, comme il y en avait alors beaucoup dans le pays, voulait marier à un Européen, tandis que la jeune personne avait juré tous ses amours à un jeune aide-de-camp du président (p. 472).

Ces mères à l'affût d'un beau-fils blanc se retrouvent à chaque génération. En 1857 dans *Le Monde de chez nous*, comédie en cinq actes et en vers de Liautaud Éthéart par exemple. Le 31 juillet 1894, le chroniqueur qui signe Blanc Pays fustige[8] leur « Impudence » dans *L'Écho d'Haïti* :

> Telles mères, telles filles ! Les leçons que reçoit la progéniture portent vite leur fruit et, rénégates à leur tour, vous voyez ces demoiselles user de tous les artifices de leur sexe pour encager le merle « blanc ».
>
> Écoutez l'édifiante conversation de ces effrénées blancophiles. Neuf fois sur dix, il est question entre elles d'un p'tit blanc quelconque qu'on rêve de fourrer dans la macoute matrimoniale.

À en croire Nadine Magloire dans *Le Mal de vivre* (1968), les choses n'ont toujours guère changé :

> Un blanc. C'est un gibier très recherché des filles d'ici. D'abord, parce que généralement il n'est pas fauché. Et puis, quand on épouse un blanc, ça vous donne du prestige aux yeux des autres et, surtout, on « améliore la race » (p. 79).

Les Haïtiens ont en partie intériorisé le préjugé de couleur qui valorise l'Européen et ses descendants en dénigrant l'Africain et les siens tant sur le plan intellectuel que du point de vue esthétique. C'est là un phénomène d'autant plus regrettable qu'il est courant : conscients du regard de l'Autre, la plupart des groupes sociaux l'intériorisent *mutatis mutandis*, surtout lorsque cet Autre est investi de pouvoir ou de prestige. Les écrivains haïtiens sont heureusement rares à avoir fait une description aussi peu flatteuse d'une personne aux traits « typiquement » africains que celle de Charles Moravia lorsqu'il évoque une marchande de pétrole, *La Femme en bleu* :

> La lubrification d'une épaisse tignasse
> Faisait plus sale encore un sordide chiffon
> Dont elle était coiffée ; et de sa manche grasse
> À défaut de mouchoir elle essuyait son front.
> Pour vêtement unique, elle avait une robe
> Grossière, retroussée à la ceinture, et qui,
> Rapiécée aux endroits où pointe un double globe,
> Disait quels mamelons la crevèrent ainsi !
> Des pieds larges et plats, aux vivantes semelles,
> Soutenaient des mollets qui paraissaient d'airain,
> Et sa croupe, évoquant des croupes de femelles,
> Roulait au rythme souple et puissant de ses reins ! ...
> (*in* C. Saint-Louis et M. A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, p. 206-207).

Dans le roman de Mercédès Guillard *Les Désespérés* (1964) la description d'Hélène est hélas parfaitement explicite :

> Hélène était laide : un visage sans expression, souligné d'un menton carré, des yeux ternes, une peau brouillée et pigmentée de taches de boutons, une bouche large et un nez

8. On appelle *blanc pays* une personne de race blanche née en Haïti. Une *macoute* est un sac en paille tressée.

épaté. Seul des dents très blanches [...] agrémentaient ce masque ingrat, couronné de cheveux crépus et rares (p. 26).

Mais ils sont par contre nombreux à avoir refusé de passer sous silence le préjugé de leurs concitoyens ; ainsi Alix Mathon, dans son roman-chronique *La Relève de Charlemagne* (1984) montre la Négresse Elzie dont la rivale pour les faveurs d'un jeune médecin noir est une Mulâtresse :

Elzire s'était mise à détailler l'image que reflétait son miroir, d'une femme noire au front fuyant, aux lèvres épaisses, aux cheveux crépus, au nez épaté. L'inventaire la désola. [...] Elle se savait d'avance vaincue, dans une compétition où l'arbitre avait pour canon de beauté celui de la race blanche : seul critère qui s'imposait à Jacques par sa formation et son éducation esthétique. Elle en savait quelque chose, puisque, elle, comme d'ailleurs l'ensemble de ses congénères d'Amérique, souffrait des mêmes complexes.

Et, comme cela se passe fréquemment, nous l'avons vu, l'intrigue est alors interrompue pour permettre l'insertion d'une critique de la mentalité haïtienne en général :

Il nous échappe le ridicule qu'il y a pour les nègres que nous sommes, de rechercher la beauté des autres, dans une impossible identité avec le type humain d'une autre race, la blanche (p. 93).

Malgré son prénom, Claire, la narratrice du beau roman de Marie Chauvet *Amour* (1968), est une Mulâtresse qui a eu la malchance de naître avec une peau plus sombre que ses parents et sa sœur Félicia ; elle évoque le moment où, fillette, elle a pris conscience de son malheur :

Félicia prit innocemment ma main.
— Pourquoi Claire est noire, maman ? dit-elle.
— Mais elle n'est pas noire, répondit ma mère, baissant les yeux.
— Pourquoi elle est noire ?
Je retirai avec brusquerie ma main de la sienne.
— *Le soleil l'a un peu brûlée, fit encore ma mère, c'est une jolie brune.*
— Non, elle est noire et nous sommes blancs.
— Assez, Félicia, hurla mon père.
Félicia pleura, ma mère la prit dans ses bras et je courus jusqu'à ma chambre. Là, seule, je restai de longues minutes, face à mon image, devant le miroir de ma coiffeuse.
— Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ? sanglotai-je en abattant mes poings sur le miroir.
Et je me mis à haïr l'aïeule dont le sang noir s'était sournoisement glissé dans mes veines après tant de générations (p. 119).

Que les porte-parole des Noirs, les régénérateurs de l'Afrique soient atteints de préjugé de couleur est un paradoxe source de honte. Alcius Charmant a eu le courage de déclarer crûment en 1905 dans *Haïti vivra-t-elle ? Étude sur le préjugé des races* :

Ce mal est inné chez l'Haïtien ; il est, pour ainsi dire, dans son sang, dans sa vie même ; il éclate partout dans son histoire (p. xxiii).

La même année, Anténor Firmin dénonce dans *Monsieur Roosevelt, président des États-Unis, et la République d'Haïti* l'exploitation de la question de couleur par les politiciens haïtiens peu scrupuleux : « Certainement, c'est une arme dangereuse, cause de tous

nos malheurs, de tous nos faux pas, de tout notre long stationnement dans les sentiers de la civilisation » (p. 426-427).

La dénonciation des méfaits du « colorisme » » par les sociologues et politologues haïtiens se retrouve souvent, pratiquement mot pour mot, dans les œuvres de fiction. Ainsi le narrateur de *Mère-Solitude*, d'Émile Ollivier, explique au lecteur étranger (l'Haïtien ne connaissant que trop la situation), que dans sa patrie :

> ... la question de couleur, à tout coup, double la question sociale, la masque, la condense et la traduit dans un système de signes et de significations sociales qui contribuent à enserrer davantage ce pays dans les mailles du sous-développement, de l'archaïsme, voire de la barbarie (p. 117).

Pour rendre moins lancinante la mauvaise conscience, la tentation est forte d'en attribuer la responsabilité à autrui. Aux anciens colons français, par exemple : « Le préjugé de couleur, [...] nous a été légué par ces aventuriers européens qui colonisèrent Haïti », affirme en 1883 Louis-Joseph Janvier dans La *République d'Haïti et ses visiteurs* (p. 155) ; d'après l'anonyme auteur de *Vanité excessive de nos hommes d'État* en 1904, la faute est aux étrangers établis en Haïti qui, « flattent le mulâtre, essayant de lui faire croire qu'il est supérieur au noir et [...] excitent le noir contre le mulâtre » ; ou encore aux occupants américains : pour un personnage de *Le Choc en retour* (1948), de Jean-Baptiste Cinéas, « le plus grand malheur » de l'occupation américaine est qu'ils « nous auront inoculé leur criminel et stupide préjugé [...] le préjugé de couleur... » (p. 157). Il y a certes une part de vérité dans tout cela, mais quelle qu'en soit l'origine, et quels qu'aient été les facteurs à le favoriser, les écrivains haïtiens ont rarement nié l'existence du préjugé de couleur dans leur patrie, et l'ont généralement fustigé sans complaisance.

Si, pour reprendre sa formule, l'écrivain Carl Brouard et ses collègues ne font pas de l'art pour l'art mais bien de la prédication, et dans la mesure où la prédication a pour but de changer la mentalité de ceux à qui elle s'adresse, les hommes de lettres haïtiens sont bien forcés de constater que leur action a toujours été vouée à l'échec. L'histoire montre qu'en Haïti les efforts des écrivains bien intentionnés restent aussi inefficaces sinon plus qu'ailleurs. Les classes dirigeantes n'apprennent et n'oublient rien. Les préjugés de classe, de caste et de couleur sont toujours aussi forts, le sens civique toujours aussi faible, le mépris des pauvres et l'indifférence à leur misère toujours aussi complets. Il arrive aux nantis de déplorer les ratées du système qui font que certains d'entre eux perdent leurs biens, leur liberté et parfois leur vie, mais ils n'ont qu'exceptionnellement mis en question les principes généraux sur lesquels le système repose. Les prédicateurs prêchent dans le désert lorsqu'ils appellent, avec Jean-Baptiste Cinéas dans *Le Choc en retour* (1948) à une réforme des mentalités :

> Ce ne sont pas les hommes du régime qu'il importe de débarquer — l'équipe protéiforme est indéracinable — c'est le système que l'on doit s'évertuer de changer ; c'est l'éducation à refaire dans toutes les couches sociales ; c'est l'âme nationale qui doit faire peau neuve (p. 219).

Ces mêmes intellectuels sont tout aussi inefficaces lorsqu'il leur arrive de prêcher la révolution. Comment en irait-il autrement, puisqu'ils n'ont aucun contact avec le peuple, ni la moindre crédibilité aux yeux de masses analphabètes qui savent par expérience qu'il ne faut faire aucune confiance aux messieurs de la ville ? Tout se passe comme si les écrivains jouaient sagement un rôle dans l'« opérette sanglante » : montrer qu'Haïti est pré-

sente dans la pensée progressiste internationale et avancer des idées généreuses qui alimentent les conversations dans les salons des gens de bien sans jamais, la chose va de soi, recevoir un début d'application : « se payer de mots et se contenter de gratuites déclamations », disait Auguste Magloire (*Étude sur le tempérament haïtien*, 1908, p. 157). Il est significatif que Jacques Roumain, fondateur du Parti communiste haïtien ait été coopté par sa classe sociale, tandis que le premier à avoir suscité sa crainte et donc sa haine n'est pas un générateur de textes écrits mais un ouvrier de la parole, le modeste prêtre de paroisse Jean-Bertrand Aristide : on crut un moment qu'une fois à la présidence cet ecclésiastique allait faire appliquer, de gré ou de force, des réformes populistes.

REJET ET REVENDICATION DU VAUDOU

Le Code noir enjoignait aux maîtres de faire évangéliser et baptiser leurs esclaves, et il semble que les religieux envoyés à Saint-Domingue se soient efforcés de faire respecter ces directives. Mais, dans les préoccupations des colons, le salut éternel de leurs nègres n'était évidemment pas prioritaire, et leur inclusion dans la communauté des croyants n'était que de pure forme. Les esclaves s'élaborèrent donc une religion à partir d'un amalgame de croyances africaines, auxquelles furent incorporés certains éléments catholiques. Sous le nom de *vaudou*, cette religion est désormais solidement implantée dans le paysannat et les classes populaires. Ses fidèles croient en un Dieu créateur de l'univers, qui porte en créole les noms de *Bondié* ou *Granmèt*, et n'est pas essentiellement différent de celui des chrétiens, si ce n'est qu'il intervient rarement dans la vie quotidienne de ses créatures. *Bondié* a également créé des esprits ou *lwas*, à qui il a délégué certains pouvoirs, et auxquels les hommes doivent respect et offrandes. Si les *lwas* sont satisfaits de leurs adeptes, ils les protègent et assurent le succès de leurs entreprises ; dans le cas contraire, ils les punissent en leur envoyant des malheurs de toutes sortes. Pour se concilier les bonnes grâces des *lwas*, on leur consacre des « services », c'est-à-dire des fêtes au cours desquelles sont dansées leurs danses et chantés leurs chants favoris, et des cadeaux leur sont offerts. Selon la personnalité du *lwa* que l'on honore, il s'agira le plus souvent de fruits, de légumes, ou d'animaux sacrifiés pour l'occasion. Dans le courant de la cérémonie, les lwas se manifestent, en « montant » ou « possédant » le *houngan* (prêtre) ou la *mambo* (prêtresse) qui officie, ou encore l'un des fidèles qui devient ainsi le *chwal* (cheval) du *lwa*. Le *chwal* perd conscience, assume le comportement du *lwa* (le *lwa* Zaka, par exemple, se présente sous l'aspect d'un vieux paysan, Ogoun sous celui d'un militaire, Erzili d'une femme coquette, etc.). Ayant emprunté le corps de son chwal, le lwa participe à la fête, et prodigue conseils et explications aux fidèles qui le consultent. Puis il « repart » et le chwal, ayant peu à peu repris ses esprits, ne garde aucun souvenir de ce qui s'est passé. Ces prises de possession constituent, pour ceux qui ne sont pas des adeptes, la partie la plus impressionnante de la cérémonie. C'est sur elles que les écrivains haïtiens, presque autant que leurs collègues étrangers, ont centré leur traitement du vaudou.

Une certaine forme de magie noire est partie intégrante du *vaudou*, dans la mesure où, convoqués par un *houngan* ou une *mambo*, certains *lwas* peuvent présider à des opérations d'envoûtement, voire d'empoisonnement. Il semble que ces opérations magiques soient considérées, au moins pour la forme, comme défensives : elles auraient pour but de contrecarrer la malveillance d'un ennemi. Par ailleurs, la plupart des Haïtiens croient que des *houngans* criminels peuvent transformer une personne en zombi, c'est-à-dire en mort-vivant privé de volonté et de parole, destiné à travailler comme esclave sur les terres de son maître. On pense également qu'en contrepartie de protections particulièrement efficaces dans des entreprises que la morale réprouve, certains *lwas* vont jusqu'à réclamer des

sacrifices humains. On pense enfin que certaines bandes de sorciers qui ont fait alliance avec des *lwas* peu scrupuleux peuvent à volonté prendre l'aspect d'une bête, et qu'ils n'hésitent pas à se livrer au cannibalisme rituel. C'est principalement à ces aspects sinistres, vrais ou imaginaires, que les étrangers ont l'habitude de réduire la religion populaire haïtienne, ainsi que le prouvent les nombreux romans, reportages et films à sensation qui les exploitent pour titiller le public occidental.

Pour la grande majorité des intellectuels, le vaudou était source d'agacement (du moins jusqu'à la remise en question, pendant l'occupation américaine, des présupposés idéologiques des classes dirigeantes). Sentiment bien compréhensible, devant les élucubrations des étrangers qui donnaient pour argent comptant des exagérations suggestives et des élucubrations croustillantes. « Cette imputation [de superstition] est devenu le cheval de bataille de tout détracteur de notre race ou de notre nationalité », constate Diambois Félix en 1923 dans *La Superstition*. Dominique Hippolyte, constate la même chose quatre ans plus tard dans son bien faible poème *Le Bouca* :

> Des étrangers au cœur plein de fiel et de haine
> Ont dit qu'il n'est pas bon de se perdre en la plaine ;
> L'on y voit des autels du culte du Vaudoux
> Dont les dieux qui ne sont ni bienveillants, ni doux,
> Veulent du sang humain afin de rester sages,
> Et leurs prêtres pervers sont des anthropophages
> (*La Route ensoleillée*, p. 103).

Voilà qui explique que de nombreux écrivains haïtiens se soient efforcés de démythifier le vaudou, en ne le présentant que comme une innoffensive manifestation folklorique. Ainsi Léon Audain, dans *Mœurs haïtiennes* raconte :

> J'ai eu la curiosité d'assister un jour à une danse de vaudou. L'impression que j'en ai gardée a été que tous ces danseurs, qui n'avaient rien de redoutable, étaient de grands enfants en veine d'amusement (*Le Nouvelliste*, 2 sept. 1910).

Pour défendre la patrie devant l'opinion publique internationale, certains allèrent jusqu'à nier l'existence même du vaudou : c'est encore Hannibal Price, dans sa *Réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti* qui se montre le plus catégorique : « ... il n'y a, et il n'y a jamais eu en Haïti, écrit-il, ni culte-vaudoux, ni prêtres-vaudoux » (p. 492) ; on ridiculisa les étrangers qui disaient avoir assisté à des cérémonies, assurant que leur crédulité avait été exploitée par des escrocs ; on prétendit que si le vaudou avait existé dans le passé, il ne consistait plus qu'en une inoffensive réjouissance populaire, d'ailleurs en passe de disparaître avec les progrès du développement. D'aucuns admettaient bien son existence, mais après lui avoir trouvé des ressemblances avec les religions de l'antiquité, faisaient valoir que, même s'il ne constituait qu'un tissu de pratiques superstitieuses, les gens simples de tous les pays, y compris de celui de Voltaire et d'Auguste Conte, en avaient de tout aussi saugrenues. Rappelant que des cas de cannibalisme criminel s'étaient récemment produits en Europe, Bellegarde, dans *La Nation haïtienne (1938)*, conclut, à propos de pratiques para-religieuses :

> On appelle « vague de mysticisme » la vogue singulière qu'ont eues en Europe, après la guerre, le spiritisme, le fakirisme et autres cultes non moins extravagants, mais cela prend le nom de barbarie quand cela se passe en Haïti (p. 311).

Source d'agacement, le vaudou était également source de honte, dans la mesure où il rappelait les attaches de la République Noire avec ce que le monde entier (les Haïtiens y compris) considéraient comme la barbarie africaine. Il était en outre vu comme un obstacle au développement que les classes dirigeantes prétendaient souhaiter. Les intellectuels haïtiens étaient donc, jusqu'à l'avènement de l'« Indigénisme » de Jean Price-Mars et de ses disciples, presque unanimes à condamner le vaudou, et à dénoncer ceux de leurs compatriotes qui le pratiquaient, ouvertement comme les paysans ou en cachette comme (du moins le soupçonnait-on) bien des membres de la classe dirigeante. D'ailleurs, des origines à la constitution de 1987, les pratiques vaudouesques, prévues par le Code pénal, étaient périodiquement réprimées.

Mimola (1906) d'Antoine Innocent, est le premier roman haïtien à prendre le vaudou pour thème. Dans son avertissement au lecteur, Innocent assure que s'il a choisi « un sujet peu sympathique, réprouvé même par une catégorie de gens », ce n'est pas pour épater le bourgeois, mais pour montrer, étant donné l'opinion défavorable de l'Étranger sur cet état de choses, les analogies, les affinités qui existent entre le Vaudou et les « religions » de l'antiquité (p. xi). Rien n'y fit, et *Mimola* scandalisa la plupart des lecteurs. Innocent avait résumé leur point de vue par le truchement d'un de ses personnages, Léon Dajobert, ennemi acharné du vaudou :

> ... je suis d'avis, moi, qu'il est temps qu'on finisse avec toutes ces horreurs qui ne tendent qu'à nous rabaisser aux yeux de l'étranger. [...] Le seul remède à appliquer ici, c'est la destruction brutale de tout ce qui tend à nous rendre stationnaires, à entraver notre marche (p. 157).

Pour Innocent, il ne s'agissait pas tant de valoriser le vaudou, que de montrer qu'il correspondait à un stade de civilisation, et qu'il était donc destiné à disparaître avec le progrès. Mais le romancier glisse tout de même dans son texte un reproche aux Léon Dajobert qui, par répulsion pour tout ce qui vient d'Afrique, ignorent ou dénigrent systématiquement la religion populaire :

> Ce mépris que nous professons ostensiblement pour nos aïeux, ce dédain que nous avons pour tout ce qui a trait à notre origine, est peut-être une des causes de nos errements, de nos préjugés de toutes sortes (p. 158).

C'est bien ce que prétendra Price-Mars vingt ans plus tard. Innocent était en avance d'une génération. Et rares seraient aujourd'hui les Haïtiens à démentir Lamartine Petit-Monsieur lorsqu'il affirme en 1992, dans sa thèse de théologie protestante *La Coexistence de types religieux différents dans l'Haïtien contemporain* :

> ... dans l'Haïti d'aujourd'hui rien de sérieux ne peut se faire sans tenir compte du vaudou, parce qu'il exerce un impact social, culturel, politique... et ainsi, atteint tous les niveaux de la vie, dans l'activité quotidienne, pratique, réelle (p. xix).

TROISIÈME PARTIE :

HISTORIQUE

Chapitre 5 : Au temps de la colonie

Ce n'est certes pas avec l'intention de courtiser les Muses qu'aventuriers, entrepreneurs et fonctionnaires débarquaient à Saint-Domingue. À en croire une lettre de MM. de Nolivos et Montarcher citée par Pierre de Vaissière dans *Saint Domingue, la société et la vie créoles sous l'ancien régime* (1629-1789), parmi ces planteurs et ces négociants

> Il n'est personne, en effet, qui s'y applique à l'étude des lettres et des sciences ; chacun s'occupe de sa fortune uniquement, et tous sont partagés entre la culture et le commerce (p. 307).

Bon nombre des habitants devaient sans doute être illettrés comme, à l'époque, la plupart de leurs compatriotes de la métropole. Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, les premières notions de lecture, d'écriture et d'arithmétique était dispensées dans la colonie aux enfants des riches par des ecclésiastiques ou de simples particuliers. À partir de 1743, quelques rares écoles primaires furent organisées, généralement par des congrégations de religieuses. On pensait d'ailleurs, toujours selon Nolivos et Montarcher, que :

> La chaleur empêche ici d'enfermer les enfants ensemble. Les maîtres, que l'on ferait venir de France, succomberaient aux maladies, et nulle ressource dans la colonie pour les remplacer.

Quoi qu'il en soit, c'est en France que ceux des Créoles qui pouvaient se le permettre envoyaient leurs enfants faire des études plus avancées puisque, comme le déclare Moreau de Saint-Méry dans sa classique *Description [...] de l'isle Saint-Domingue* (1797) :

> On déplore de voir [la colonie] sans un seul établissement propre à donner de l'éducation à ceux des enfans que la fortune de leurs parents ne permet pas d'envoyer en France. [...] Quand je songe que les colonies espagnoles ont des universités, et que nous qui nous croyons si supérieurs aux Espagnols n'avons que des écoles ... (p. 529-530).

Le niveau de l'éducation dispensée n'était donc guère brillant même pour les Blancs, et encore moins pour les hommes de couleur libres. Hérard Dumesle se souvient dans *L'Observateur* du 22 août 1819, que :

> Durant la longue oppression sous laquelle nos têtes courbaient, [...] il devenait inutile et même dangereux de s'instruire ; [...] Les individus de notre classe dans lesquels on remarquait les étincelles du génie furent les plus persécutés [...]. La classe privilégiée était intéressée à ce qu'il n'y eut point de penseurs parmi nous.

Quant aux esclaves, on se figure ce que pouvaient être les connaissances intellectuelles qui leur étaient dispensées. La politique du pouvoir en matière d'éducation des esclaves était la même que celle que M. Fénelon, gouverneur de la Martinique, expliquait le 11 avril 1764 à son ministre de tutelle, celui de la Marine et des Colonies :

> L'instruction est capable de donner aux nègres une ouverture qui peut les conduire à d'autres connaissances, à une espèce de raisonnement. La sûreté des Blancs, moins nom-

> breux, entourés sur les habitations par ces gens-là, livrés à eux, exige qu'on les tienne dans la plus profonde ignorance [...]. Il faut mener les nègres comme des bêtes et les laisser dans l'ignorance la plus complète (ms. cité par Karl Noël, *L'Esclavage à l'île de France de 1715 à 1810*, p. 68).

Bien qu'exceptionnellement, certes, les documents de l'époque précisent néanmoins, à propos d'esclaves mis en vente ou recherchés comme « marrons »[1] : « sait lire et écrire ». La chose est d'autant plus surprenante que le législateur avait, semble-t-il, interdit d'alphabétiser non seulement les esclaves, mais les hommes de couleur libres, l'accès à la lecture devant être, comme toute source possible de pouvoir, réservée exclusivement aux Blancs. D'après *Les Marrons du syllabaire*, de Jean Fouchard, le seul historien à s'être penché sur la question :

> Les transgressions se multiplièrent [...] en ce qui concerne l'interdiction de l'instruction aux esclaves et aux noirs et mulâtres affranchis. Nous ne pouvons hélas qu'imaginer - faute de documentation sur la question - l'organisation de cette instruction en cachette qui demeure une des seules hypothèses permises. Il n'est pas interdit de penser à l'existence d'écoles clandestines avec toutes les ruses que durent employer les infortunés esclaves pour [...] se préparer à la vie d'hommes libres (p. 84).

Il faut attendre 1724 pour que s'ouvre au Cap la première imprimerie-librairie, qui fermera d'ailleurs bientôt après, son propriétaire ayant été accusé d'avoir mis en vente des livres obscènes, et ce n'est qu'en 1763 dans la même ville, et deux ans plus tard à Port-au-Prince, que l'imprimerie s'installe dans la colonie. Le plus clair de sa production consistera en documents administratifs et commerciaux. Un hebdomadaire in-4°, *la Gazette de Saint-Domingue*, qui deviendra bientôt les *Avis divers et Petites Affiches américaines*, commence néanmoins à paraître en 1764 ; il comptera mille cinq cents abonnés à la veille de la Révolution. Par ailleurs, deux *Almanachs* annuels donnent depuis 1773 des renseignements de toutes sortes sur la colonie.

Entre 1765 et 1788 s'ouvrent successivement cinq « librairies-cabinets littéraires » dans la colonie. Aucun renseignement ne nous est parvenu ni sur la fréquentation que connurent ces cabinets de lecture ni sur le genre d'ouvrages qui y étaient consultés ou vendus.

Les fonctionnaires envoyés de Paris et la plupart des voyageurs s'accordent à noter que les principaux lieux de distraction des Créoles étaient les salles de bal, les tavernes, les tripots et les maisons de tolérance, et se plaignent de la rudesse des mœurs et de la rusticité ambiante. Bref, d'après un mémoire inédit de M. Le Tort cité également par Pierre de Vaissière : « Dans cette colonie [...] les plaisirs des âmes honnêtes y sont inconnus. Nulle sensiblité, nul goût pour les lettres et les arts » (p. 340). Ce n'est que quelques années avant la fin du régime colonial que, grâce au boom économique, une certaine activité intellectuelle commence à se manifester. En 1784, pour la première fois dans le Nouveau Monde, l'homme s'élève dans les airs à bord d'une mongolfière venue de France. Une Société royale des Sciences et des Arts s'ouvre au Cap-Français. Ses douze membres semblent s'être surtout intéressés à des questions d'utilité pratique : ils publièrent des recherches sur les épizooties de la colonie, sur le tétanos, sur les eaux minérales et ainsi de suite.

---

1. On appelait « nègres marrons » les esclaves qui s'enfuyaient de chez leur maître. Certains se réfugièrent dans les montagnes et y fondèrent des hameaux où ils vivaient hors d'atteinte des autorités.

Benjamin Franklin en était membre correspondant. Cette société et quelques loges maçonniques étaient les piliers de la vie intellectuelle de Saint-Domingue, qui semble être restée en fin de compte rudimentaire.

Si aucun roman, aucun recueil de poèmes n'a, pour autant que l'on sache, jamais paru à Saint-Domingue, les témoignages s'accordent à souligner que la vie théâtrale y était par contre très active. La plupart des villes et des bourgades possédaient une salle de spectacles, souvent improvisée. Comme le rappelle Robert Cornevin dans *Le Théâtre haïtien* (1973) :

> À l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle de Port-au-Prince en avril 1766, un avis précise que « l'arrière amphithéâtre ne sera uniquement que pour les mulâtres et les mulâtresses ». Neuf ans plus tard (1775), les négresses libres auront le droit d'accompagner leur fille mulâtresse (p. 26).

Des compagnies de théâtre et même d'opéra formées dans la colonie ou venues de France en tournée semblent avoir reçu un excellent accueil. Un capitaine négrier, Jean-Jacques Proa, se souvient que, de passage au Cap en 1781 :

> J'allais tous les soirs soit à la promenade, soit visiter quelques dames blanches, souvent voir de très jolies et très riches mulâtresses, quelquefois à la comédie, y ayant spectacle et une troupe de comédiens ainsi que dans nos plus grandes villes de France (cité par Robert Cornevin, *Haïti*, p. 37).

Les gazettes attestent que des Créoles composèrent des comédies pour ces troupes, mais les textes en ont disparu, n'ayant probablement jamais été imprimés. S'appuyant sur les recherches de Jean Fouchard, sa compatriote Marie Chauvet a composé en 1957 un roman historique, *La Danse sur le volcan*, autour des aventures de la Mulâtresse Minette, actrice dramatique aux temps de la colonie et pendant la guerre de l'Indépendance.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, le souvenir de l'esclavage ne constitue pas, dans l'idéologie haïtienne, un moment honteux de l'histoire nationale, une période sur lequel il est préférable de glisser discrètement. C'est qu'Haïti est le seul pays du Nouveau Monde où la liberté n'a pas été accordée par la métropole aux esclaves pour des raisons économiques ou humanitaires, mais bien arrachée de haute lutte, et aux meilleures troupes européennes de l'époque. La victoire a lavé l'injure : dans un des poèmes de son recueil *Patrie*, « Le Premier Janvier » date de la naissance de la République Noire, Tertullien Guilbaud évoque en 1885 les esclaves dont on avait marqué la figure d'un "R" pour s'être révoltés :

> ...Et comme il n'est affront que la gloire n'efface,
> Ainsi que le bonnet rouge des galériens
> Apparaît beau, sublime, aux peuples citoyens,
> Ce noir infâmant reluisait sur leur face ! [...]
>
> Et le Monde entendit, dans l'abîme insondable
> Des cieux, bruire, étonné,
> Ce vagissement sombre, orageux, formidable,
> Du peuple noir nouveau-né (p. 13 et 16).

Les descendants des Nègres insurgés évoquent les temps de la colonie sans scrupules ni complexes et parfois même, le temps aidant, avec cette indulgence quelque peu amusée

que l'on accorde à ce que le temps écoulé a rendu exotique. Ainsi par exemple dans *Entre maîtres et esclaves* (1943), série de nouvelles de Jean-Joseph Vilaire, c'est la sensualité et la douceur de vivre à Saint-Domingue qui sont évoquées : pendant une révolte d'esclaves, une jolie Négresse protège le maître dont elle est amoureuse ; un esclave athlétique suit l'exemple du Bug-Jargal de Hugo et sauve la vie à une jeune Créole dont le fiancé lui donne la liberté et l'accolade ; un ancien engagé meurt, longtemps après avoir fondé un foyer avec une jeune Négresse et avoir vécu une longue vie de bonheur avec elle et les enfants qu'elle lui a donnés. C'est tout juste si Vilaire ne regrette pas « le temps béni de la colonie » pour citer Ti Manno Charlemagne, chanteur contemporain qui brocarde la francolâtrie de l'ancienne élite.

Chapitre 6 : Les précurseurs (1804-1830)

NAISSANCE D'UNE LITTÉRATURE

Au lendemain de l'indépendance, après douze ans de combats sans merci, Haïti se retrouvait dans une situation désespérée : son infrastructure en ruines ; son économie dévastée ; les cadres et les techniciens coloniaux morts ou exilés ; les îles voisines gouvernées par des maîtres d'esclaves hostiles à la nouvelle république.

Un pourcentage appréciable des nouveaux citoyens, nés en Afrique, appartenait à un grand nombre de groupes ethniques différents qui ne partageaient pratiquement aucune tradition linguistique, religieuse, sociale ou artistique ; ne parlant pas du tout français, la plupart d'entre eux ne devaient même avoir qu'une connaissance imparfaite du créole. Il était urgent de forger un sentiment d'identité et de fierté nationales à une population qui ne possédait guère en commun que la haine de l'oppresseur blanc et le souvenir des souffrances qu'il lui avait infligées.

Tout était à construire ou à reconstruire, et il fallait en même temps — et avant tout — fortifier et défendre la nouvelle patrie, menacée d'un retour offensif des Français. Cela dans une conjoncture politique désastreuse : la dictature, puis l'assassinat de l'empereur Jean-Jacques Dessalines, suivis par la partition du pays et la guerre civile intermittente entre les Noirs du roi Henry Christophe au nord et les Mulâtres du président Alexandre Pétion au sud. Cela étant, ce n'est pas le chauvinisme mais la simple objectivité qui permet à Jacques-Stéphen Alexis de rappeler dans *Florilège du romanesque haïtien* (1984), que :

> ... la constitution de la nation haïtienne en 1804 après l'écrasante victoire sur l'armée de Napoléon Bonaparte n'est pas le phénomène le plus extraordinaire de notre existence de peuple, loin de là. Le fait qu'un peuple nègre, illettré à plus de 99% ait pu en quelques années malgré l'hostilité de tout l'Occident colonialiste, se créer une élite lettrée capable de rivaliser avec celles de l'Europe, est bien plus insigne et significatif (p. 14).

Dans la première décennie qui suivit 1804, l'existence même d'une littérature haïtienne — pour ne pas parler de son abondance et de sa qualité — est d'autant plus surprenante que le peu d'éducation dispensée sous la colonie s'arrêtait au niveau primaire. Sans doute, certains des membres de la nouvelle élite étaient d'anciens hommes de couleur libres qui avaient été envoyés faire des études en France. C'est le cas de Louis Boisrond-Tonnerre, de Jules Solime Milscent et de Juste Chanlatte. Mais ils ne représentaient qu'une minorité. Comme l'explique Edgar La Selve dans son *Histoire de la littérature haïtienne* (1875), la plupart des premiers écrivains haïtiens avaient dû se former tout seuls

> ... sans autre guide que leur confiante vénération pour les quelques volumes dépareillés de la littérature tragique, philosophique et mythologique échappés à l'auto da fe de 1804 (p. 44-45).

Dans ses *Réflexions politiques sur quelques ouvrages et journaux français* (1817), le baron de Vastey évoque ses compatriotes au lendemain de l'Indépendance :

> J'en ai connu qui ont appris à lire et écrire sans maître ; ils marchaient, leurs livres à la main, interrogeaient les passants, et les priaient de leur dire ce que signifiait tel signe ou tel mot : c'est ainsi que plusieurs sont devenus notaires, procureurs, avocats, magistrats, administrateurs, et ont étonné par la sagacité de leur jugement... (p. 94).

Dans sa préface à *Années tendres*, d'Etzer Vilaire, Georges Sylvain évoque cette « admirable époque »

> où les moindres feuilles sauvées de la destruction des bibliothèques coloniales étaient l'objet d'une vénération quasi religieuse ; [...] où chaque loge maçonnique, à grand renfort de causeries littéraires [...] devenait une école d'enseignement mutuel... (Cité par Ulrich Fleischmann, *Écrivain et société en Haïti*, 1976, p. 10).

À propos du poète et dramaturge Dupré l'historien Joseph Saint-Rémy écrit, dans la *Revue des colonies* (Paris) de mai 1837 :

> Dupré, comme tous les Haïtiens, ne reçut qu'une éducation pénible, laborieuse, mais pleine de choses : il était d'ailleurs d'un temps où rien n'était plus rare en Haïti qu'un livre. [...] Cependant, il faut être juste, il n'était pas tout à fait impossible de trouver chez les colons une petite bibliothèque. [...] Le torrent de la révolution avait, au reste, emporté ces livres ; personne n'avait pensé à les sauver du grand naufrage du despotisme colonial. [...] ... sans maître, sans livres, enfin sans guides, sans instrument aucun, l'Haïtien devint homme d'État, littérateur et poète ; la plume succéda à l'épée dans la défense de nos droits (p. 469).

LA LITTÉRATURE PATRIOTIQUE ET POLÉMIQUE

Au lendemain de l'Indépendance, avant la réconciliation avec la France, les premiers écrits composés par des Haïtiens sont pour la plupart des textes politiques ou polémiques. Une ode à la liberté, un discours à la gloire de Dessalines, de Christophe ou de Pétion, une diatribe contre Bonaparte, puis contre les anciens colons, ou l'éloge dithyrambique des héros tombés figurent dans pratiquement chaque numéro des premiers périodiques haïtiens dont Justin Castera écrit, dans son *Bref Coup d'œil sur les origines de la presse haïtienne* (1986), qu'ils étaient

> largement tributaire[s] de [ceux] de l'ex-métropole en ce qui a trait à [leurs] préocupations et à [leur] contenu. Jusqu'aux titres de nombreux journaux haïtiens du dix-neuvième siècle sont d'inspiration française (p. 5).

La plume est ici une auxiliaire de l'épée : la première en date des revues littéraires du pays, *L'Abeille Haytienne*, fondée en 1817, avait d'ailleurs pris pour devise :

> L'épée et les talents doivent n'avoir qu'un but :
> Que chacun à l'État apporte son tribut.

Il s'agissait de galvaniser les énergies nationales, de justifier et de célébrer la conquête de l'Indépendance, et de répondre aux attaques haineuses de pamphlétaires français, souvent à la solde des anciens colons. Certains de ces premiers textes sont d'une grande violence. Ainsi, par exemple, celui bien connu où Louis Boisrond-Tonnerre, secrétaire de Jean-Jacques Dessalines et rédacteur de la proclamation qui ordonnait en 1804 le massacre des Français restés dans l'île, explique pourquoi cette mesure draconienne s'imposait :

Citoyens,

Ce n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles. [...] Il faut [...] assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vus naître. Il faut ravir au gouvernement inhumain qui tient depuis longtemps nos esprits dans la torpeur la plus humiliante, tout espoir de nous réasservir. [...]

Le nom français lugubre[1] encore nos contrées ! Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare ; nos lois, nos mœurs, nos villes, tout encore porte l'empreinte française. Que dis-je ? Il existe des Français dans notre île, et vous vous croyez libres et indépendants [...] !

Qu'avons-nous de commun avec ce peuple bourreau ? Sa cruauté comparée à notre patiente modération, sa couleur à la nôtre, l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur, nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais. [...]

Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination ! (Cité par Beaubrun Ardouin, *Études sur l'histoire d'Haïti*, t. VI, ch. I, p. 8).

Ce genre de déclarations belliqueuses n'empêche en aucune façon l'expression d'une sensibilité qui manifeste clairement l'influence de Jean-Jacques Rousseau. Juste Chanlatte (qui servit trois régimes avec la même servilité : secrétaire de Dessaline, puis fait comte de Rosiers par le roi Henry, il encensa le président Boyer après la réunification du pays), répond dans *Le Cri de la nature* (1810) aux esclavagistes qui prétendaient que la déportation dans le Nouveau Monde avait été un bienfait pour les Africains :

De quels bienfaits voulez-vous nous parler ? Quelle reconnaisance vous devons-nous, ou plutôt quels reproches n'avons-nous pas à vous faire ? Le sol de notre patrie était-il las de nous porter ? L'eau de nos rivières était-elle tarie dans sa source ? Nos champs ne suffisaient-ils pas pour nous nourrir ? [...] Que ne nous laissiez-vous errants dans nos tristes forêts, en proie à notre crasse ignorance [...] ; là du moins, dans le calme des sens, dans le repos de l'âme et de l'esprit, nous jouirions encore du sourire naïf de nos enfants, des doux épanchements de nos amis, des embrassements d'une mère ou des caresses d'un père chéri ; biens précieux, vrais présents accordés par le ciel à l'humaine nature, que votre cruelle industrie nous a ravis tout à la fois (p. 16-18).

Les mises en garde au gouvernement français contre toute tentative de reconquête de l'ancienne colonie, que les anciens colons réclamaient à corps et à cris, se multiplient. Le procès-verbal du Conseil général du 21 octobre 1814 rapporte que le roi Henry (sans doute par le truchement de Vastey) avait exhorté ses sujets à être prêts en cas d'invasion à pratiquer la stratégie de la terre brûlée, et à lutter jusqu'à la mort :

Avant que l'ennemi ne puisse asseoir ici sa puissance, que notre race entière soit exterminée, qu'Haïti devienne un vaste désert ! que nos villes, nos manufactures, nos maisons soient la proie des flammes ; [...] qu'Haïti ne soit qu'un monceau de ruines, que les regards effrayés ne rencontrent que l'aspect de la mort, de la destruction et de la vengeance ; que la postérité dise en voyant ces débris : Ici il existait un peuple libre et généreux ; des tyrans ont voulu lui ravir sa liberté, et il a cessé d'exister... (cité par Antoine Métral, *De la littérature haïtienne*, 1819, p. 531).

1. Le verbe *lugubrer*, dans le sens de « rendre lugubre » est un néologisme qui ne s'est pas imposé hors d'Haïti.

La devise « la liberté ou la mort », adoptée, il est vrai, par pratiquement tous ceux qui luttent pour la libération politique, se retrouve constamment dans les productions littéraires haïtiennes, qui exaltent les hauts-faits des fondateurs de la patrie. Ainsi par exemple, dans *Ogé ou le préjugé de couleur*, drame historique composé par Pierre Faubert et représenté en 1844 par les élèves du lycée Pétion qu'il dirigeait, un conjuré déclame :

> Persécutés sur ce rivage,
> Sans pays dans le monde entier,
> Nous n'avons que notre courage ;
> Il faut nous y réfugier !
> L'heure enfin sonne où notre race
> Ne doit plus vivre pour souffrir ;
> Au rang des peuples prenons place,
> Ou sachons noblement mourir ! [...]
>
> Oui, mourons, et que l'esclavage
> Ne souille plus ces lieux riants ;
> Ce ciel pur, cette heureuse plage
> Ne sont point faits pour des tyrans :
> Un jour, consacrant notre audace,
> La grande voix de l'avenir
> Dira : pour affranchir leur race,
> Ils ont su noblement mourir (p. 60-61).

Pour écarter l'éventualité d'un retour offensif des troupes françaises, on décrit en détail les dangers auxquels l'envahisseur s'exposerait aux mains de citoyens déterminés à mourir jusqu'au dernier plutôt que de retomber dans l'esclavage. C'est ce que fait Philémon Charlemagne sur le mode sarcastique dans sa *Réfutation d'un écrit de Charrault, ex-colon, intitulé « Coup d'œil sur St-Domingue »* (1816). Ledit Charrault avait assuré à l'opinion publique française qu'un nouveau corps expéditionnaire écraserait aisément les Haïtiens avant de les rendre à leur légitime esclavage :

> ... au débarquement des français, nous commençons par vous opposer de fortes colonnes mobiles de troupes de ligne ; notre belle et nombreuse cavalerie vous taille des croupières à la *cosaque* ; lorsque vous êtres bien fatigués, vient la petite guerre de nos Royal Dahomet, ces guérillas, ces tyroliens, ces landwehrs, ces landsturms haytiens, et pendant ce temps vous êtes exposés à nos auxiliaires, vous les connaissez sans doute : notre soleil protecteur, nos rosées bienfaisantes, la salutaire fièvre jaune que vous appelez de Siam qui ne pardonne pas, et qui entraîne avec elle la peste et les mortalités ; vous vous arrêtez, vous délibérez, et puis marche à reculons ; on tombe dans les embuscades, on s'embourbe, vient une petite charge de cavalerie, on fuit, on crie sauve qui peut, on tombe dans les lianes et les campêches[2], les coups d'éperlaings[3] partent, sortent ensuite les femmes, des bois, avec leurs longues piques, leurs broches, leurs manchettes, leurs longs couteaux ; on vous prend, bien fatigués, on vous crêve les yeux, on vous coupe le nez et les oreilles, on vous taille les jarrets, on vous embroche, on vous grille ; au résumé on apprend dans les ports de mer que la grande expédition semblable à celle de Leclerc, est anéantie ; mais ce n'est pas tout, on se

2. Campêche : arbre des tropiques dont on extrait un colorant rouge-brun.
3. Il s'agit vraisemblablement de petits canons portatifs.

> porte en masse sur vous, il faut s'embarquer en double, on abandonne les hôpitaux, on se jette à la mer, on lève l'ancre, on part, et nous sommes débarrassés de vous... (p. 3-4).

Dans un premier temps, la fierté et le patriotisme haïtiens s'expriment, on le voit, avec emphase, voire avec violence. Si la défense et illustration du pays reste jusqu'à nos jours un thème constant de la littérature haïtienne, c'est généralement de manière moins agressive... sauf lorsqu'il s'agit de réagir à des attaques injurieuses. Comme par exemple sous la plume de Pascher Lespès, répondant dans *Haïti devant la France* (1891), aux sarcasmes racistes du journaliste français Paul de Cassagnac (fils du tristement célèbre Bernard Adolphe Granier de Cassagnac, auteur lui aussi d'une série d'articles dénigrant Haïti) :

> Si macaques, si gorilles que nous soyons, si nègres que nous sommes, pour tout dire en un mot, nous n'avons pas moins conquis cette indépendance et cette liberté, les armes *à la patte* ou à la main, en chassant de notre sol [...] ces soldats au teint plus ou moins blafard et terreux qui avaient fait en vainqueurs le tour de l'Europe (p. 6-7).

Les mêmes ressources rhétoriques qui alimentaient les flammes du patriotisme furent mises au service de la littérature partisanne, qui dégénérait facilement en littérature courtisane (dans les deux sens du terme). L'enflure adulatrice d'un Julien Prévost célébrant le roi Henry dans sa *Relation des glorieux événements qui ont porté leurs majestés royales sur le trône d'Hayti* (1814), proustienne par la longueur des phrases, nous ferait sourire si elle n'était visiblement inspirée des flagorneries dont les classiques français encensaient le Roi Soleil :

> La nature, avare de ses dons, devait au pays qui nous a vu naître un de ces caractères fortement prononcés, qui sût se roidir contre les obstacles, un de ces génies supérieurs qui ne laissent rien à la fortune de ce qu'ils peuvent lui ôter, par conseil ou par prudence, un grand homme enfin, qui après avoir passé par les vicissitudes de la vie humaine, éprouvé par le malheur comme par la félicité, pour qui rien n'est étranger, artisan de sa propre gloire, élevé sans intrigue, toujours de grade en grade, au plus haut emploi militaire, toujours le même dans sa carrière civile, militaire et politique, toujours donnant l'exemple de la subordination, cette première des vertus guerrières, sans laquelle les autres sont illusoires et chimériques, soit qu'il obéisse, soit qu'il commande, toujours actif, intrépide dans les combats, bravant les périls et les hasards, s'y soumettant avec joie, tant la force de l'exemple lui semble préférable pour exalter, animer l'esprit de ses troupes. C'était un génie de cette trempe que l'heureuse étoile d'Hayti devait revêtir de la souveraine autorité. Nos vœux ont été comblés. HENRY a été élevé sur le pavois royal... (p. vi-vii).

Les chefs d'État sont glorifiés de façon tout aussi dithyrambique en vers qu'en prose. Alexandre Bonneau cite une *Ode à l'Indépendance* (1824), d'Eugène Séguy Villevaleix, et signale ironiquement qu'

> à la fin de sa pièce il montre Boyer saisissant les rênes de l'État, et, rassuré par le génie de cet homme éminent, il termine en mettant dans la bouche de la Patrie consolée cette strophe qui vise à l'énergie :
>
> Paraissez maintenant, vous que ma gloire irrite,
> Vous qu'un fatal délire à la vengeance excite !
> Que peut votre impuissant courroux ?
> Ce héros seul suffit pour garder ma frontière ;
> Son égide et son bras me couvrent tout entière,
> Tremblez! son tonnerre est sur vous ! (p. 125).

POMPÉE VALENTIN, BARON DE VASTEY (1745-1820)

Le plus prolixe et le plus intéressant de ces premiers écrivains politiques haïtiens est Pompée Valentin. Né au Cap-Français en 1745[4], il appartenait à la classe des libres, mais on ignore s'il était né libre ou s'il avait été émancipé avant la révolte. Beau-frère, semble-t-il, du général Alexandre Dumas (père de l'auteur des *Trois Mousquetaires*)[5], il servit Dessalines comme chef des bureaux de son Secrétaire d'État aux Finances. À la mort de l'empereur il fut, bien que mulâtre, nommé secrétaire particulier et tuteur des enfants d'Henry-Christophe, puis fait baron de Vastey et membre du Conseil privé lorsque son maître monta sur le trône. Il disparut en 1820, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, probablement abattu par ses ennemis à la mort du souverain.

Dans ses *Réflexions sur une lettre de Mazères sur* [...] *les Noirs et les Blancs*... (1816), Vastey s'excuse de sa formation défectueuse :

> Il n'est point inutile que je prévienne mes lecteurs que je n'ai jamais fait une étude particulière de la langue française, ils excuseront les fautes d'élocution et de littérature qui doivent nécessairement fourmiller dans les ouvrages d'un insulaire, qui n'a jamais eu d'autres maîtres que ses livres, d'autres stimulants que la haine des tyrans (p. 4-5).

Mais ses œuvres soutiennent aisément la comparaison avec celles de ses contemporains français qui avaient, eux, fait des études solides, et il s'élève parfois à une indéniable éloquence. Comme l'indique leur titre, la plupart de ses ouvrages s'attachent à réfuter les préjugés des Blancs, les mensonges des nostalgiques de la colonie sur la manière dont les esclaves domingois avaient été traîtés, et la façon dont ils se gouvernaient depuis qu'ils étaient devenus citoyens haïtiens. Dans ses *Réflexions sur une lettre de Mazères*... , Vastey ridiculise les préjugés des Blancs en matière d'esthétique, et revendique la beauté noire :

> Les ex-colons disent que nous sommes inférieurs aux blancs, parce que nous avons, suivant eux, des traits moins purs, la peau noire et les cheveux crépus. Je répondrais à nos détracteurs que le même préjugé règne parmi les noirs à l'égard des blancs, ils se croyent plus beaux, et favorisés plus particulièrement par la nature ; cette croyance se fortifie par les exemples fréquents qu'ils ont sous les yeux. Des européens arrivant sous les tropiques, brillants de force et de santé avec le teint vermeil, au bout de deux ou trois mois de résidence, tombent dans un état affreux ; cette peau blanche qui faisait leur orgueil devient blême, sale, bariolée, leurs yeux blanchâtres et consternés ne peuvent soutenir les rayons du soleil ; le corps décharné est sans vigueur, ses facultés physiques et morales anéanties ; l'homme blanc n'est plus à leurs yeux qu'un spectre ambulant, disgracié par la nature, qui ne peut même supporter l'influence du climat, ni habiter leur heureuse contrée. [...] Chaque peu-

4. Les principaux ouvrages de Vastey, devenus très rares, sont : *Le Système colonial dévoilé* (1814), *Notes à M. le Baron de V. P. Malouet*... (1814), *Réflexions sur une lettre de Mazères*... (1816), *Réflexions politiques sur quelques ouvrages et journaux français*... (1817), *Réflexions politiques sur les noirs et sur les blancs* (1817) et *Essais sur les causes de la révolution et des guerres civiles d'Hayti* ... (1819). Tous ces ouvrages, sauf le dernier, furent publiés au Cap-Henry (ex-Cap-Français et futur Cap-Haïtien), chez Pierre Roux, Impr. du Roi. En 1975, René Philoctète lui a consacré une pièce, *Monsieur de Vastey*, (Port-au-Prince, Éd. Fardin).

5. Thomas-Alexandre Dumas, le futur général, était né à Saint-Domingue en 1762 du marquis Alexandre Davy de la Pailleterie et de son esclave Césette, dite Dumas. Lorsqu'il décida de rentrer en France, le marquis n'hésita pas à vendre ses quatre enfants et leur mère. On ne sait trop comment Thomas-Alexandre arriva en France en 1775 et retrouva son père. Sa carrière militaire commence en 1786, lorsque le jeune homme s'engage sous le nom de Thomas-Alexandre Dumas. En garnison à Villers-Cotterets, il y épouse Marie Labouret, qui accouche d'Alexandrine en 1793, et d'Alexandre Dumas (« père ») en 1802. Il meurt en 1806. Peut-être le baron de Vastey avait-il épousé une des filles du marquis ?

ple a ses préjugés ; nous trouvons la couleur noire plus belle que la blanche ; nos peintres haytiens peignent la divinité, les anges en noir, les mauvais génies et les diables en blanc. Quant à la beauté, elle consiste dans de belles formes et dans la régularité des traits ; et sous ce rapport, nous nous croyons aussi éminemment favorisés que les blancs... (p. 20-22).

Plus loin, Vastey invalide l'argument constamment invoqué par les esclavagistes, selon lequel l'esclavage, institution regrettable sans doute, n'en était pas moins indispensable au développement des colonies tropicales :

Écoutez ces chenapans, *point d'esclavage point de colonie !* la terre des Antilles ne peut être cultivée que par des nègres ; ils sont déjà habitués en Afrique dans l'ardeur du soleil ; eux seuls peuvent résister aux travaux de la culture, l'européen ne pourrait y tenir, il succomberait bientôt sous l'influence du climat et du travail !

C'est alors qu'ils se souviennent de nos pénibles labeurs ; qu'ils récapitulent la masse d'or qu'ils pouvaient extraire de notre sang, pendant les dix années de vie et de tortures qui étaient le terme supposé de notre existence ; notre genre de vie, trois heures de sommeil dans les *vingt-quatre heures*, pour habillement quelques haillons, pour nourriture quelques racines cultivées sur le terrain le plus ingrat de l'habitation, dans nos heures de repos ; tout bien récapitulé, les colons supputent ensuite ce que le travail d'un blanc pourrait leur rendre, le pécule qu'il faudrait lui donner, les heures de repos, les vêtements, une nourriture plus saine et plus abondante ; et ce qui est bien plus cruel pour un colon, c'est d'être obligé de traiter le blanc avec un peu plus d'humanité que le nègre, de ne pouvoir le torturer suivant ses caprices ; tout bien compté et mûrement réfléchi, il leur faut des nègres, des esclaves ; pour en avoir, il n'est point de calomnies, de subterfuges et de mensonges que ces odieux brigands n'inventent pour obscurcir la vérité, afin de perpétuer leur abominable système colonial ! (p. 30-31).

Il montre ensuite que l'intérêt économique est le soubassement sur lequel repose le préjugé de la couleur et le racisme (Vastey n'emploie pas ce terme, qui date du vingtième siècle). À la mode du temps, son plaidoyer enflammé débouche sur une invocation pathétique à la divinité :

L'orgueil, les préjugés, l'avarice des planteurs, avaient fait de l'homme noir, une espèce particulière et distincte de l'homme *blanc* ; notre race avilie et dégradée par eux, fut assimilée au rang de l'orang outang : tout en faisant l'épreuve de nos forces, en nous écrasant de travaux forcés, ils soutenaient, par un raisonnement sophistique et absurde, que nous leur étions inférieurs en facultés physiques et morales, et sur cette prétendue infériorité, ils s'arrogèrent le droit barbare de nous réduire dans un perpétuel esclavage, et de nous traiter comme les plus vils animaux. Quel événement plus glorieux, plus digne de fixer l'attention du monde, que celui qui a renversé par des faits et des exemples vivants, tout l'échafaudage du crime et du mensonge élevé par eux depuis des siècles contre l'espèce humaine ! Grand Dieu ! que tes œuvres sont grandes ! C'est au sein d'un troupeau d'esclaves, que ta toute puissance forma les éléments nécessaires pour venger tes divines lois ! tu soufflas dans nos cœurs le feu divin de la liberté ; soudain nos chaînes furent brisées, nos oppresseurs disparurent de notre sol, et leurs préjugés et leur orgueil furent confondus pour jamais ! Ex-colons, êtres superbes et orgueilleux, reconnaissez donc dans ce qui se passe à Hayti, la main divine et toute puissante qui vous chatie ! (p. 86-87).

Vastey exalte l'épopée l'héroïque du peuple haïtien ; il est parmi les premiers à considérer l'existence d'Haïti comme un démenti apporté aux diffamateurs du peuple noir :

> ... peuple infortuné qui a gémi pendant plus de 150 ans dans le plus barbare esclavage, qui est parvenu par sa constance, sa valeur et son courage, à conquérir sa liberté et son indépendance. Quel sujet plus sublime, plus vaste, plus fécond, plus digne d'occuper la plume d'un patriote ! (p. 81-82). [...] Parcourez l'histoire du genre humain, jamais vit-on un pareil prodige dans le monde ? que les ennemis des noirs citent un seul exemple d'aucun peuple qui se soit trouvé dans une situation semblable à la nôtre, et qui ait fait de plus grandes choses que nous dans moins d'un quart de siècle... (p. 85).

Dans ses *Notes à M. le Baron de V. P. Malouet...*, Vastey ne craint pas de mettre en parallèle les révolutions française et haïtienne. La première a dégénéré en Terreur, puis, sous Napoléon, en agressions impérialistes, la seconde a débouché pour les Haïtiens sur le progès matériel et spirituel, et pour l'humanité sur une victoire dans la lutte contre les préjugés racistes :

> La révolution a produit les mêmes effets chez nous que chez vous ; mais à sens *inverse ;* la révolution vous a portés à commettre tous les crimes : elle vous a enseigné à violer tout ce qu'il y a de saint et de sacré parmi les hommes ; elle vous a inspiré l'audace de porter vos pas dans les régions les plus éloignées ; elle vous a fait commettre des injustices dont vos ancêtres n'avaient pas même conçu l'idée.
>
> La révolution nous a rendu à la liberté, à la première dignité de l'homme ; elle nous a éclairés, épuré nos mœurs, développé nos facultés intellectuelles ; c'est elle enfin qui, dans les combats, a fait disparaître la prétendue supériorité de votre espèce ; la révolution nous a élevés et placés au rang des nations civilisées, au lieu qu'elle vous a avilis et dégradés en vous faisant descendre au rang des peuples les plus barbares (p. 22).

Tant qu'Haïti se trouva divisée en deux pays ennemis, les hommes de lettres, par conviction, par intérêt ou par prudence, mirent leur plume au service du gouvernement qui se trouvait être le leur. Au Cap-Haïtien (à l'époque Cap-Henry), Vastey, composa par exemple en 1819 un long *Essai sur les causes de la révolution et des guerres civiles d'Hayti* pour en innocenter son maître et en faire porter la responsabilité à Pétion et Boyer. À Port-au-Prince, un publiciste anonyme dans « Intérieur » (*L'Abeille haïtienne*, 16 juillet 1818), dénonce, lui, le despotisme du roi Henry :

> ... il aura attaché à la glèbe une partie de nos compatriotes pour assurer leur liberté ; il aura couvert de crachats et de cordons quelques flatteurs ambitieux pour garantir plus convenablement l'égalité civile. Le peuple d'Haïti n'aura brisé les fers de l'étranger que pour supporter plus patiemment le joug d'une féodalité nationale ; nous n'aurons détruit les abus que pour les rétablir d'une manière plus monstrueuse, et nous offrirons à l'Univers la contradiction pitoyable d'hommes qui ont combattu pour être libres et qui voudraient encore combattre pour être esclaves, pour avoir de nouveaux maîtres aussi arrogants que ceux qu'ils remplacent, des seigneurs dont les titres de noblesse seuls sont des satires patentées [...]. Eh ! quoi, trois siècles d'oppresion, le supplice de nos compatriotes, vingt années de combats, de persécutions, de privations, le flot de sang haïtien, tant de fois prodigué, tous les fléaux qui désolent l'espèce humaine auraient couvert nos terres d'un deuil épouvantable sans nous inspirer une invincible horreur pour le despotisme [...] Non, non, plus d'esclavage. La différence de l'épiderme ne peut nous faire transiger avec la tyrannie. Nous abhorrons tous les usurpateurs [...] de quelque couleur qu'ils soient.

LES DÉBUTS DU THÉÂTRE HAÏTIEN

Le goût pour le théâtre, qui avait caractérisé la vie de société à Saint-Domingue, est resté tout aussi prononcé dans la nouvelle république. Des salles de spectacles furent construites ou établies dans plusieurs villes, et l'on n'y représentait pas seulement des pièces françaises mais des productions du cru.

La première (et l'une des rares) à avoir été publiée est *L'Haïtien expatrié*, de Pierre Flignaud, comédie en trois actes et en prose, imprimée aux Cayes en 1804, sous le règne de S. M.I. Jean-Jacques Dessalines. Elle décrit les malheurs d'Alix, mulâtre clair, et de Lindor, ancien officier noir, né en Afrique, deux Haïtiens exilés dans l'île danoise de Saint-Thomas. Ils sont humiliés et persécutés par les Blancs et par leur auxiliaire, l'officier de police noir Kenesis, traitre à sa race. La paix revenue, ils peuvent rentrer au pays, et Alix expose la moralité de la pièce : « Fasse le ciel que le récit de notre histoire prouve à tout Haïtien qu'il ne doit espérer de sûreté que dans son pays. »

Selon l'*Historique de l'éducation publique en Haïti jusqu'en 1858* (1862), de Dorval Dorvelas, on jouait des pièces en français dans la République d'Haïti. Dans le royaume,

> [le roi Henry] établit aussi un théâtre dont l'édifice fut élevé en huit jours, et où ses filles, les fils et les filles de la noblesse, jouaient des *comédies créoles* sorties de la plume des écrivains de sa cour (p. 4).

Dorvelas entendait-il par *comédies créoles* des pièces composées dans la langue du peuple, ou bien tout simplement écrites par des dramaturges nés en Haïti ? En français comme en créole, le fait est qu'elles ne nous sont pratiquement toutes connues que par des comptes rendus de journaux ou par les mémoires du temps. Ainsi nous savons, grâce à l'article que Saint-Rémy lui a consacré en 1837, que parmi les pièces de Dupré (dont aucune n'a jamais été imprimée), se trouvaient des drames historiques, tels *La Mort du général Lamarre* et une comédie de mœurs, *La Jeune Fille*, satire des mères haïtiennes soucieuses de trouver des beaux-fils blancs. Il semble donc que, dès les origines, le théâtre haïtien puise son inspiration dans l'histoire nationale pour ce qui est du drame, dans les mœurs locales en ce qui concerne la comédie.

De Juste Chanlatte, comte de Rosiers, nous est parvenue : *L'Entrée du roi en sa capitale en janvier 1818*. Elle a été reproduite à Port-au-Prince, avec une intéressante présentation de Roger Gaillard, dans *Le Nouveau Monde* du 19 août 1979. Comme son titre l'indique, il s'agit d'une œuvre de circonstance, qui n'est intéressante que parce que Chanlatte peint avec finesse les différentes couches sociales du Cap-Henry et aussi parce que toute la première scène est un dialogue en créole entre une servante et un ferblantier, et que c'est l'un des rares textes en créole de l'époque que nous possédions.

L'Abeille haytienne dans son numéro du 15 juin au 31 octobre 1820, a publié une comédie en un acte et en prose intitulée *Le Philosophe physicien* que Hénock Trouillot attribue, dans *Les Origines sociales de la littérature haïtienne* (1962) à Juste Chanlatte également, et dont il estime que le seul mérite est de « flageller certaines coutumes et mœurs superstitieuses à la mode dans la société haïtienne » (p. 50) : François, valet du philosophe Gelanor prétend en effet que « nos papa-loi [prêtres vaudou] sont aussi malins que vos physiciens ». Son maître lui démontre que leurs soi-disant prodiges ne sont que des tours de passe-passe et que « ces sorciers sont des fourbes et des malfaiteurs qui abusent de la crédulité publique ». À ce titre, la comédie pourrait donc avoir sa place dans un dossier consacré à l'attitude de l'intelligentsia haïtienne envers le vaudou.

Il faut ajouter, toujours dans *L'Abeille haytienne* du 1er novembre au 31 décembre 1820 *Le Prix de la vertu*, comédie en vers et en un acte. Absolument rien ne laisse deviner la nationalité haïtienne de l'auteur inconnu de cette bluette en alexandrins inspirée de Molière.

LES DÉBUTS DE LA POÉSIE HAÏTIENNE

En même temps que la littérature de combat, les Haïtiens se mirent à cultiver la poésie avec une ardeur et une persévérance qui deviendront traditionnelles et que les humoristes ne se sont pas fait faute de persifler. L'un des premiers critiques littéraires haïtiens, Liautaud Éthéart, écrivait en 1855 dans ses *Miscellanées* :

> ... la versification fait son apparition partout : *Vers à l'occasion des coups de tonnerre de la semaine passée, Cantate pour le jour de la St.-Pierre, [...] Ode à Grégoire, Stances sur le pavillon haïtien, Élégie sur la mort d'une tante, [...] Chant patriotique sur le bruits de guerre qui couraient en 1825*, vers, vers, tout n'est que vers. Il semble que l'Haïtien croie que cette forme est la seule qui puisse revêtir la pensée de l'écrivain (p. 107).

Dès le 16 novembre 1837, Eugène Nau remarquait dans *L'Union* qu'en Haïti :

> Ce qui dénote, en général, l'irrégularité des études [...], c'est ce penchant effréné de produire des vers [...]. Le plus souvent on se croit poète pour avoir fait des vers, et une fois qu'on se l'est imaginé il n'est rien au monde de plus difficile que de s'en départir. [...] La poésie est partout ; ce n'est pas elle jamais qui manque, ce sont les poètes.

Lorsqu'il s'agit de poèmes de circonstances, surtout à la gloire d'un puissant du jour, ces textes sont souvent mis en musique. Ainsi par exemple Hénock Trouillot évoque dans *Les Origines sociales de la littérature haïtienne*, un certain Télémaque, ancien esclave qui fut l'un des chantres de l'empereur Jean-Jacques Ier et qui composa à sa louange une chanson dont voici les trois premières strophes :

> Chantons, célébrons notre gloire,
> Amis de l'Ile d'Haïti ;
> Marchons, soutenons la victoire,
> Le bonheur de notre pays.
> Chérissons sans cesse,
> Avec allégresse,
> Celui qui fait notre bonheur ;
> Vive l'Empereur ! (bis)
>
> C'est lui qui punit l'arrogance
> Des Français, nos vrais ennemis,
> Et qui, par sa douce clémence
> Fait de ses sujets des amis !
> Chérissons, etc.
>
> Son nom, sa valeur, son courage,
> Font trembler tous les intrigants ;
> Ennemi du vil esclavage,

Il ne voit en nous que ses enfants.
Chérissons, etc. (p. 20).

Dans *Le Télégraphe* (Journal officiel de la République) du 2 juin 1822 on trouve même, d'un anonyme, 150 vers latins *Ad proœstantissimum Haïtiacæ Republicæ Presidem Joannem Petrum BOYER*, avec en exergue : *« musa Maronis afflat Haïtigenam, et propio sermone profatur »*[6].

Ces poèmes de circonstance sont couchés dans une rhétorique de convention aujourd'hui bien désuète, mais où l'on trouve parfois des touches d'un réalisme inattendu. Ainsi dans son *Ode sur la prise du Môle Saint-Nicolas* (où les troupes du roi Henry défirent un régiment qui s'était soulevé), Julien Prévost écrit :

... Qu'entends-je ? Ô ciel ! Quel bruit horrible
Fait retentir l'air en tous lieux ?
Jupiter n'est pas plus terrible,
Quand sa main ébranle les cieux.
Que vois-je ? des rangs magnanimes,
Du devoir augustes victimes,
Au champ d'honneur sont renversés.
Cuisses, bras, têtes des rebelles,
Tours, murs, guérites, sentinelles,
Roulent l'un sur l'autre entassés... (p. 36).

Comme on pouvait s'y attendre, on retrouve dans les chants révolutionnaires haïtiens des échos de chants français connus dans l'île aux temps de la colonie et aux débuts des luttes pour l'Indépendance. Ainsi dans certains des hymnes guerriers de Jules Solime Milscent cités également par Hénock Trouillot :

Pour briser des tyrans les ignobles entraves
Le Nord appelle le Midi ;
Amis, il faut céder aux vœux de tant de braves,
Et leur prêter un sûr appui.
.....
La République est notre mère
Montrons-nous ses dignes enfants ;
Sous les drapeaux de Mars la troupe réunie
Se livre à la fraternité (p. 34).

Milcent indique d'ailleurs que c'est sur l'air de *La Victoire en chantant nous ouvre la barrière* que l'on doit chanter les « Couplets » qu'il compose dans *L'Abeille haytienne* du 1er septembre 1817 et dont le refrain est :

Sol d'Haïti, terre chérie,
Soit l'objet d'un amour ardent.
Salut, gloire à notre Patrie,
Reconnaisance au Président.

6. « La muse de Virgile inspire un Haïtien et vous rend hommage dans sa propre langue. »

Pour attaquer leurs ennemis politiques, les poètes haïtiens n'hésitaient pas, à l'instar de Voltaire, à recourir à la satire, pas toujours avec un goût très sûr, comme le montre une chanson anonyme persiflant Monseigneur le roi Henry, traité par antiphrase de « humain, de bon Christophe », que rapporte Gustave d'Alaux dans *La Littérature jaune* :

Zagot, jeune et gentille, avait plusieurs amants ;
L'humain, le bon Christophe était de ses galants.
Bientôt elle est enceinte et ne sait pour quel père[7] ;
L'enfant naît, mais plus laid, plus méchant que Cerbère :
Ses yeux creux et hagards, son corps velu, hideux,
Annonçaient que bientôt il serait dangereux.
La grand-mère en pleurs disait à la famille
Que sans doute le diable avait forcé sa fille.
Elle aspergeait l'enfant et s'écriait : Zagot !
Dis-nous, de par saint Jean, qui t'a fait ce magot ?
Avec naïveté, Zagot répond : Ma mère,
Je crois que *monseigneur* en doit être le père (p. 946).

Mais la muse haïtienne ne cultivait pas exclusivement la poésie patriotique ou partisane. Elle s'attachait aussi à rimer agréablement des petits vers, surtout dans les colonnes de *L'Abeille haïtienne*. Son rédacteur-en-chef, Jules Solime Milscent offrait volontiers des vers de sa façon. Une fable bien dans le goût de l'époque, comme *Le Rossignol et l'hirondelle*, par exemple :

Philomèle et sa sœur, sur le tronc d'un cyprès,
Se rappelaient un jour leur antique aventure :
Tout à coup un sinistre augure
Suspendit leurs touchants regrets.
Dans les airs un Milan, un Oiseleur à terre,
Présentaient à leurs yeux ou la cage, ou la serre.
Fuyons vers le Milan, le sort en est jeté,
Dit tristement Progné, craignant d'être asservie :
Le vorace animal n'en veut qu'à notre vie,
Mais l'Oiseleur en veut à notre liberté (1[er] oct. 1817).

Ou encore un *Madrigal à Céleste* dans le numéro de septembre 1817 :

... Pour toi l'aurore a prodigué sans peine
La perle qui fait l'ornement
Et de tes yeux et de ta bouche.
Lorsque ta pudeur s'effarouche,
Les roses de ton coloris
Décèlent les bienfaits de Flore.
Ton air est de Junon, et ces pieds si jolis
De la nymphe des bois sont des faveurs encore.
Le mère des amours a placé en tes mains
Ce trait qui charme quand il blesse ;

7. En créole et souvent en « français haïtien », l'homme ne fait pas un enfant à la femme, c'est la femme qui fait un enfant pour l'homme.

Et pour te préserver des pièges des humains,
Minerve dans ton cœur fit germer la sagesse.

On ne devinerait jamais que c'est à une rougissante Haïtienne que s'adresse ce madrigal, pas plus que, toujours dans *L'Abeille haytienne*, dans le numéro du 16 octobre 1817 :

Il est une jeune beauté
Près de qui Vénus n'est plus belle,
Qui par ses grâces, sa bonté,
Soumet le cœur le plus rebelle.
Je sais que la reine des dieux
En conçoit de la jalousie ;
Que Minerve lui porte envie,
Et que de son char radieux
Phébus ralentit la vitesse,
Pour contempler avec ivresse
Son port noble et majestueux,...

Il est compréhensible qu'à force de voir poétiquement évoqués et Vénus, et Minerve, et Phébus, et Flore, et Mars et Junon et autres habitants de l'Olympe, Émile Nau ait été agacé ; il écrit en 1837 dans *Littérature* :

> De la mythologie au dix-neuvième siècle ! de la mythologie en Haïti ! [...] Il pouvait encore y avoir une raison pour Racine de faire de la mythologie ; il n'y en avait aucune pour C. Delavigne ; il n'y en aura jamais pour vous, poètes d'Haïti.

Justin Chanlatte s'était déjà déclaré prêt à oublier l'Antiquité, puisque les Haïtiens en avaient surpassé les hauts-faits. Dans le *Chant inaugural* qu'il a composé en 1814 pour les cérémonies du couronnement du roi Henry et de sa reine, il se demande :

... Que sont donc devenus vos prodiges antiques,
Héros grecs et romains ?... Que servent vos renoms ?
Des enfants d'Hayti les âmes énergiques
Ont terni votre gloire, ont éclipsé vos noms... (p. 171).

Sans doute n'était-ce pas tant d'évoquer des figures mythologiques qui pouvait paraître ridicule, que de le faire selon les règles et dans les formes élaborées en France (et qui d'ailleurs étaient déjà en passe d'y tomber en désuétude). Force est de constater que les poètes lyriques semblent chercher l'inspiration dans les pages de *L'Almanach des Muses* plutôt que dans la réalité ambiante. Edgar La Selve, dans son *Histoire de la littérature haïtienne* (1875), a bien vu que :

> Les premiers poètes haïtiens s'inspirent des modèles du Directoire et de l'Empire ; ils en adoptent jusqu'à la prosodie ; ils sont classiques d'idéal comme de forme. Leur engouement pour l'école dite pseudo-classique ne connaît pas de bornes. Ils observent rigoureusement, bien entendu, le culte de la périphrase ; ils ont la pudique horreur du mot propre (p. 44).

Le culte de la périphrase expose parfois les Haïtiens, tout comme leurs contemporains français, au ridicule. Ainsi, dans sa *Lettre au rédacteur*, François Romain Lhérisson dénonce les critiques du gouvernement « ces Zoïles, comparables aux légions aériennes de

l'île à Vache ». Les légions en question regroupent les moustiques de cet îlot de la côte sud, connus pour leur férocité.

Ce n'est que peu à peu que la réalité tropicale réussira à s'infiltrer, bien timidement, dans ces vers de facture toute parisienne. La première manifestation du processus se trouve peut-être, sous la signature d'Hérard Dumesle, dans *L'Observateur*, journal qu'il avait fondé dans la ville des Cayes, où il publie le 1er août 1819, « Fête champêtre » ; le poète a l'audace d'y faire paraître un gouyavier (arbre qui donne des goyaves) plutôt qu'un cerisier, un saule pleureur ou quelque autre arbre de climats tempérés :

> Quelquefois, Nymphes fugitives,
> Elles foulaient, d'un pied léger
> Le frais gazon qui tapisse ces rives
> Et se perdaient dans un verger
> Formé des mains de la Nature.
> Sous le tendre feuillage, on voyait s'égayer
> Ces Belles sans art, sans parure ;
> Et, folâtrant sur la verdure,
> Les Ris, les Jeux, sous un Gouyavier,
> De ce riant tableau terminaient la peinture.

Hérard Dumesle est également l'auteur d'un curieux *Voyage dans le nord d'Hayti*, publié aux Cayes en 1824. Comme son titre l'indique, il s'agit d'une sorte de journal de voyage, pendant lesquel Dumesle visite les hauts-lieux de la guerre d'Indépendance ainsi que des sites pittoresques. De temps à autres, Dumesle abandonne la prose discursive soit pour des tirades en nobles alexandrins, soit pour de mièvres madrigaux. Bien des anecdotes devenues traditionnelles sur le roi Henry Christophe, qu'il détestait, se trouvent pour la première fois sous la plume de Dumesle.

Même lorsqu'ils chantent la nostalgie du pays natal, comme Ignace Nau dans « À ma patrie », poème daté des Basses-Pyrénées en 1836 et publié dans *La Revue des colonies* d'avril 1837, c'est en restant cantonnés dans la plus stricte abstraction ; à peine si la dernière strophe laisse deviner que ladite patrie (dont le nom n'est pas mentionné) se trouve quelque part sous les tropiques :

> ... Quelle épreuve, mon Dieu ! non, vous ne savez pas
> Ce qu'il coûte de pleurs, ce qu'il faut de combats
> Pour s'arracher enfin au sol de la patrie ! [...]
> Qu'il est resplendissant et d'azur et de feu
> Le ciel de ma patrie, et si vaste et si bleu !
> Puis, quand notre soleil voyage dans l'espace
> Et de ses rayons d'or remplit l'immensité
> Quel œil d'aigle saurait fixer la majesté
> De son orbe qui roule et passe !...

Isaac Louverture, fils de Toussaint Louverture ne fait pas non plus preuve de la moindre originalité en traitant le même thème dans *Le Passager :*

> Rives de ma terre natale,
> Que de pleurs ont versés mes yeux,
> Quand des vents l'haleine fatale

Marqua l'heure de nos adieux.
Emporté par ma nef légère,
Loin de l'amour et du bonheur,
À mes yeux fuyait la chaumière
De celle qui plaît à mon cœur !...
(cité par Duraciné Vaval, *Histoire de la littérature haïtienne*, p. 133).

La critique, haïtienne et étrangère, n'a pas été indulgente pour cette littérature débutante. Dans son *Histoire de la littérature haïtienne* (1960) destinée aux élèves du secondaire, Ghilain Gouraige ne lui consacre que quatre pages sur plus de cinq cents. Le jugement, excessivement sévère, que porte sur elle quatre ans plus tard Franck Fouché, dans son *Guide pour l'étude de la littérature haïtienne*, me semble être coloré par des considérations idéologiques qui ne deviendront pertinentes que pour les générations postérieures :

> En littérature, comme dans la nature, il n'y a pas de génération spontanée. [...] On est toujours sous quelques rapports le fils de quelqu'un. Dupré, Milscent, Chanlatte [privilégient] la forme et la pensée de l'ancien maître blanc (p. 34).
>
> [...] Ils ne sont précurseurs en rien et n'ont donné aucun aiguillage à la littérature haïtienne. Le titre de pionnier qu'on leur donne généralement ne peut leur être attribué que dans un seul sens : leurs productions figurent dans les annales littéraires tout de suite après la date certaine et officielle de notre état civil comme nation libre et indépendante (p. 36).

Dans ses articles sur la littérature haïtienne, le Français Antoine Métral jugeait en 1819, avec plus de finesse, me semble-t-il, que tandis que « l'éloquence des Africains [entendons des Haïtiens] est mâle et originale », leur poésie n'est par contre « qu'une pâle imitation de la poésie française » (p. 132). Quoi qu'il en soit, cette poésie ne mérite évidemment pas d'être exaltée mais, si l'on accepte de la placer dans le contexte du temps et du lieu où elle a été produite, elle a pour le critique, sinon pour le commun des lecteurs, sûrement plus d'intérêt que bien des productions françaises qui lui sont contemporaines. Ce n'est sans doute pas leur faire beaucoup d'honneur que de dire de la plupart de ces faiseurs de rimes ce que Gustave d'Alaux, avec sa méchanceté coutumière disait du prolixe Juste Solime Milscent, dans *La Littérature jaune :*

> [il] eût très bien fait sa partie dans ces salons du siècle dernier où le talent de rimer agréablement le petit vers était en quelque sorte un accessoire de toilette (p. 1067),

mais c'est que, dans un premier temps, une fois qu'ils avaient fait vibrer la corde patriotique ou partisane, le but des poètes haïtiens n'était pas encore de créer une poésie originale, mais de prouver à l'ancienne métropole et au monde civilisé que les Haïtiens, bien que noirs, pouvaient contribuer à ce produit admirable entre tous de la culture occidentale, la littérature française. Il s'agissait avant tout de concurrencer les talents métropolitains du jour. Dans son « Épître », publiée dans *L'Abeille haytienne* du 1er août 1819, François Romain Lhérisson se réclame des poètes français alors à la mode, dont seuls les spécialistes reconnaissent désormais les noms :

... Après le grand Gessner, le champêtre Jauffret,
L'intéressant Berquin, le sensible Gresset,
Qui surent moissonner, d'une touche magique,
Les odorantes fleurs du genre bucolique,

> Dois-je dans une Idylle ennuyer un amant,
> En peignant de l'Amour les pièges, le tourment ?... (p. 32).

Milscent n'aurait peut-être pas compris l'ironie d'Alaux, mais il est en tous cas sûr que d'Alaux n'a pas compris le propos de Milscent.

Chapitre 7 : Le romantisme haïtien (1830-1930)

Une question d'orientation générale domine depuis toujours les débats idéologiques en Haïti et a donné lieu à de véhéments affrontements dans l'arène littéraire. La question, qui concerne la nature même de l'authenticité haïtienne, pourait être formulée en ces termes : Haïti était-elle destinée à s'intégrer à l'ensemble culturel européen — et plus particulièrement français —, ou bien devait-elle assumer sa personnalité propre, née d'un amalgame antillais dont la composante africaine serait aussi importante que la française ?

CLASSES DIRIGEANTES ET FRANCOPHILIE INTELLECTUELLE

Une fois son indépendance reconnue par le gouvernement de Charles X en 1825, Haïti émerge de l'isolement matériel et intellectuel auquel les grandes puissances l'avaient condamnée. Le commerce reprend à travers l'Atlantique ; les navires venus de Nantes ou de Bordeaux charger le sucre et le café apportent dans l'île, outre le vin et l'article de Paris, des livres, des revues et des journaux. Le consul d'Angleterre Charles MacKenzie notait en 1830, dans ses *Notes on Haiti made during a Residence in that Republic*, qu'à Port-au-Prince :

> Après en avoir cherché en vain à la Barbade et à Antigua, j'avoue avoir été frappé du bel aspect de plusieurs librairies. [...] On y trouve facilement les œuvres de Voltaire, de Rousseau et d'autres du même genre (vol I, p. 43)[1].

Tant en ce qui concerne le commerce de livres importés que la disponibilité de titres d'auteurs du cru, des progrès importants furent rapidement réalisés.

Ne représentant plus un danger, les Français cessent d'inspirer le ressentiment et la méfiance. Jusqu'alors, les rapports des intellectuels haïtiens avec l'ex-métropole avaient été pour le moins ambigus. Un chroniqueur (très probablement Jules Solime Milscent) les décrit dans le numéro du 15 décembre au 29 février 1820 de *L'Abeille haytienne* en des termes qui relèvent curieusement de la passion amoureuse :

> Lorsqu'on réfléchit sur la conduite de la France envers notre pays, on ne peut s'empêcher de comparer cette puissance à une amante tendre, passionnée, mais orgueilleuse, jalouse et vindicative. [...] elle a déployé toutes les ressources de la ruse et de la force pour nous subjuguer ; [...] elle veut nous faire de notre amour une nécessité, comme si le retour d'un sentiment qu'émoussent les cruautés et les persécutions n'était pas fondé sur l'oubli d'une ingratitude profonde, d'une déception rebutante, d'un abandon désespérant (p. 60).

---

1. « I confess I was struck with the respectable appearance of several booksellers' shops, having looked in vain for such things in Barbadoes and Antigua. [...] The works of Voltaire, Rousseau and others of the class, abound » .

L'amante vindicative va pouvoir désormais être imaginée comme une bienveillante sœur aînée. Les Français qui débarquent en Haïti soit en visite soit pour s'établir maîtres d'école, de musique, de danse, de comportement sont accueillis avec empressement. Une fois signé le Concordat de 1860 avec le Vatican, des prêtres et des religieuses arrivent de France afin de créer des écoles congréganistes et de remplir la mission que leur confie l'élite haïtienne de « galliciser » ses enfants. Les jeunes Haïtiens aisés s'embarquent pour la France y parfaire leurs études dans les écoles, les lycées et les facultés. La classe dirigeante peut enfin se livrer sans complexes aux délices de la francophilie, synonyme, à l'époque, de la vie de l'esprit. Se réclamant de la pensée progressiste des Lumières, les Haïtiens se glorifient, et non sans raison, d'avoir été ceux des fils de 1789 qui instaurèrent dans la réalité les grands principes des droits de l'Homme. Cinquante ans après Jean-Baptiste Romane, Tertullien Guilbaud finit sa glorification de *Dix-huit cent quatre* par un hommage ... à l'ancienne métropole :

> ... Oh ! j'ai blasphémé, France,
> Disant que tu fus sourde à nos cris de souffrance !
> S'il nous vint de tes bords de cruels oppresseurs,
> Que ne devons-nous pas à tes divins penseurs ?
> Notre victoire à nous, c'est encore la tienne.
> Si devant nul assaut l'armée haïtienne
> Jamais ne recula ; s'ils eurent, nos guerriers,
> Pour affronter l'horreur des canons meurtriers,
> Ce dédain de la mort et cette audace fière,
> C'est qu'ils savaient chanter la Marseillaise altière ! (*Patrie*, p. 61).

Le thème est repris, quelques années plus tard, par Arsène Chevry dans *À la France* (1904) :

> ... Ce sont tes meilleurs fils, tes tribuns, tes penseurs,
> Qui soufflèrent en nous toute l'Âme française,
> Et nous apprirent à vaincre les Oppresseurs :
> Notre chant triomphal était la Marseillaise ! (*Voix du centenaire*, p. 47).

Et le patriotisme exacerbé de Massillon Coicou ne l'empêche nullement d'assurer *À un Français* (1892) :

> Oui, France, nous t'aimons, comme plusieurs, sans doute,
> De tes propres enfants ne t'aimeront jamais ;
> Et partout où ton doigt nous indique la route,
> C'est là que nous cherchons l'harmonie et la paix (*Poésies nationales*, p. 113-114).

Cette francophilie est compréhensible et, la plupart du temps, tout à fait sincère. Les ci-devant « hommes de couleur libre » étaient culturellement plus proches des Français, parmi lesquels la plupart comptaient des ancêtres, qu'ils ne l'étaient des « nouveaux libres » africains qu'ils avaient, autant que les colons blancs, asservis et exploités aux temps de la colonie. Quant aux militaires noirs anciens esclaves qui s'étaient hissés au pouvoir par la force des armes, ils s'efforçaient de faire oublier au plus vite leur origine en adoptant les préjugés et le mode de vie d'une aristocratie à laquelle le mariage venait le plus souvent sceller leur accession.

La francophilie ne s'articulait pas moins à un double projet, de politique intérieure et de politique extérieure. De politique intérieure parce que, nous l'avons vu, il importait à la

nouvelle classe dirigeante de marquer, de consolider et d'accroître de toutes les façons possibles sa supériorité et sa domination sur la masse paysanne illettrée dont elle tirait ses revenus. L'usage de la langue française et l'imitation de la vie quotidienne de la bonne société parisienne constituaient les signes extérieurs d'appartenance à la minorité privilégiée, qui se les réservait jalousement. Aux formes d'expression culturelle africaines ou paysannes (les deux termes étaient pratiquement interchangeables), et tout particulièrement au créole et au vaudou, considérés comme l'apanage des va-nu-pieds, toute considération était refusée. Même les membres de l'élite qui s'exprimaient plus facilement en créole et qui pratiquaient en secret et à tout hasard la religion populaire proclamaient hypocritement leur désir de les voir éventuellement disparaître, pour le bien du pays et surtout pour son bon renom à l'étranger.

En ce qui concerne les relations extérieures, ni le monde hispanophone ni le monde anglophone du continent américain n'offraient pour l'heure un modèle social et culturel acceptable : l'esclavage perdura aux États-Unis jusqu'en 1863 (pour y être remplacé par une féroce discrimination raciale), à Cuba jusqu'en 1886 et au Brésil jusqu'en 1889. Il était impossible aux Haïtiens de se sentir solidaires de voisins esclavagistes et racistes qui, d'ailleurs, leur exprimaient ouvertement leur mépris. En plus, il devint vite évident que les États-Unis avaient des visées sur le bassin des Antilles, et qu'ils n'hésiteraient pas éventuellement à annexer ou à occuper la République Noire. Auteur des *Études poétiques ou Chants du Barde glanés chez les Muses* (1846), Jean-Baptiste Chenêt conseille à ses concitoyens :

> ... fuyons le contact des bords de l'Amérique
> Où naquit Washington. Là l'enfant de l'Afrique
> Avili, torturé, n'a de l'humanité
> Que les maux, les douleurs et l'incapacité ! (*Esclavage*, p. 438).

Pour faire échec aux ambitions du « grand voisin du nord », on croyait pouvoir compter sur l'appui de la France. Au mépris raciste des étrangers, les Haïtiens ne pouvaient opposer que la fierté de leur épopée émancipatrice, et de leur appartenance à la culture française, le plus beau fleuron de la civilisation occidentale et à la langue française, à propos de laquelle Anténor Firmin écrivait en 1905, dans *Monsieur Roosevelt, président des États-Unis, et la République d'Haïti :*

> ... trouverons-nous jamais, dans une langue autre que la française, une littérature mieux adaptée aux besoins de notre développement intellectuel et moral ? [...] Toutes les plus belles conceptions humaines, celles surtout qui rendent l'homme sacré à l'homme, sans distinction de classe, de race ou de couleur, celles qui infusent dans chaque âme une notion indéfectible de la liberté, de la justice et de la dignité personnelle n'ont été aucune part exprimées d'une façon plus pénétrante que [...] dans ce langage du cœur uni à la raison [...]. L'Haïtien [...] ne saurait concevoir un meilleur instrument linguistique... (p. 493-494).

Les Haïtiens se réclamaient avec d'autant plus d'opiniâtreté de leur formation française, facteur de différenciation d'avec le reste des habitants des Amériques, qu'ils y voyaient le garant de leur survie culturelle. Loin de menacer la personnalité et l'originalité haïtiennes, elle était censée, comme l'affirme Georges Sylvain, en constituer le soubassement :

> Si nous abandonnions l'éducation française, que deviendrions-nous, perdus dans la masse des Noirs asservis d'Amérique ? Un peu de poussière anglo-saxonne. [...] Plus nous saurons préserver notre culture française, plus nous aurons de chance de garder notre physionomie d'Haïtiens (cité par Auguste Magloire in *Étude sur le tempérament haïtien*, 1908, p. 187).

Paradoxalement, c'est donc le rattachement à l'ancienne métropole, rattachement non pas politique, certes, mais culturel, que prônaient bien des patriotes haïtiens ; ils voyaient en la France, avec Pascher Lespès en 1891 :

> ... le Pays par excellence du droit, de l'équité, de la raison, la terre classique du bon sens, la grande Chevalière sans peur et sans reproche, la fille aînée de la liberté comme Haïti en est la fille cadette (*Haïti devant la France*, p. 5).

Il n'y a aucune raison de douter de l'entière sincérité du poète Etzer Vilaire lorsqu'à propos de sa « magnifique aïeule intellectuelle », de sa « patrie idéale » il affirmait, dans la préface à ses *Poésies complètes* (1914) :

> C'est surtout à cause de ce beau rôle d'émancipatrice qui fut et qui restera sans doute le sien — et une sorte de privilège spécial inhérent à sa langue nette, fine et franche comme une épée de chevalier —, que nous, ses fils lointains [...] aurions voulu être, au seuil du Nouveau Monde, une sentinelle, un vivant écho de son clair et merveilleux génie (T. I, p. vii-viii).

Pour toute une série de raisons, le prestige de la France et de sa langue va lentement décroître à partir de la troisième décennie du vingtième siècle. Mais, encore en 1956, nous trouvons en exergue d'un numéro spécial du *National* dédié à la France :

> Cette édition de *Le National* est dédiée à la France Immortelle, cette Cité privilégiée de la latinité dont Haïti est « le phare avancé dans la Méditerranée américaine ». Elle a toujours lutté pour le triomphe du droit, de la justice et de la liberté. [...] Nous rendons ce pieux hommage à la France, terre élue de la réflexion sans âpreté, de la foi sans fanatisme et surtout de l'amour.

Encore aujourd'hui, le fronton des édifices publiques haïtiens porte la devise Liberté - Égalité - Fraternité.

Cette francophilie intégrale que presque tous les intellectuels haïtiens affichaient haut et fort pouvait sembler parfois excessive. Porte-parole du peuple noir, les Haïtiens s'abstenaient toutefois pudiquement de dénoncer les abus colonialistes dans l'Afrique ancestrale, lorsqu'ils étaient le fait des Français. Le remboursement aux banques parisiennes, année après année, des intérêts des emprunts nécessités par l'indemnité inique accordée aux anciens propriétaires d'esclaves suscitèrent peu de protestations. Lorsque des Français faisaient paraître des ouvrages outrageants pour la République Noire, la violence des réactions ne visait nullement le peuple français mais les seuls écrivaillons, jugés, précisément, aussi indignes d'appartenir à la patrie de Voltaire et de Victor Hugo que les colons du temps jadis.

À plusieurs reprises pendant la deuxième moitié du siècle, le gouvernement prussien n'hésita pas, sous prétexte de protéger les intérêts de ses ressortissants établis en Haïti, à envoyer des bateaux de guerre forcer le gouvernement haïtien à satisfaire leurs réclamations. Les marins tirèrent des coups de canon sur le palais national, souillèrent le drapeau haïtien, arraisonnèrent, au mépris des conventions internationales, le *Crête-à-Pierrot*, aviso haïtien dont le capitaine, l'amiral Killick, choisit de se saborder avec son navire plutôt que d'obtempérer. Tous ces incidents provoquèrent l'indignation compréhensible des Haïtiens et un fort courant d'anti-germanisme. Ce fut une raison supplémentaire de prendre parti pour la France pendant la guerre franco-prussienne et la première guerre mondiale. Dans son poème *Ces Allemands*, Oswald Durand compare en 1872 la défaite des Haïtiens, qui venaient d'être forcés de dédommager des négociants allemands, à celle des Français, obligés l'année précédente de verser des indemnités de guerre ; le poète invective les sujets du Kaiser :

Puis — jour sans précédent — ces célèbres Cartouches
Qui se surnomment des Césars
Pointèrent leurs canons, dont on voyait les bouches
Prêtes à briser nos ramparts.

Mais, ainsi que la France, à la bande guerrière
— Allemands doublés de Prussiens —
Nous jetâmes l'argent, le front haut, l'âme fière
Ainsi qu'on jette un os aux chiens ! (*Rires et pleurs*, I, p. 99).

Il est tout de même étonnant de voir Oswald Durand, dans l'« Ode à la France », autre pièce de *Rires et pleurs*, s'adresser pieusement aux mânes du bourreau de Toussaint Louverture :

Ô toi dont le front dort tranquille aux Invalides,
Toi l'immortel héros
D'Austerlitz, de Wagram, d'Eylau, des Pyramides [...]

pour lui dire sa douleur devant la défaite française, et sa conviction que

Tu renaîtras encor,
France ! et je chanterai tes beaux jours de vengeance,
Sur une lyre d'or ! (I, p. 96-97).

Lorsqu'en 1924 Frédéric Burr-Reynaud visite les champs de batailles de la Grande Guerre, le spectacle lui inspire dans *Une visite au front*, des vers qu'un Déroulède n'aurait pas désavoués :

... Ivre d'atrocités, brutal et vexatoire
Le génie infernal du Boche a passé là,
Renouvelant ainsi les crimes d'Attila [...]
Et la terre de France, avec ses fils sublimes,
Porte encore dans ses flancs la marque de ses crimes... (*Ascensions*, p. 131).

Dans *Le Choc*, roman de Léon Laleau publié en 1932 et dont l'action se déroule pendant l'occupation américaine, un prêtre français conseille à Maurice Desroches, jeune Haïtien découragé par les malheurs de son pays, de le quitter : « — Et où aller, Père Le Ganet ? — Mais où vous serez chez vous : en France », répond l'ecclésiastique (p. 165). Le jeune homme part s'engager pour le front, afin de défendre la civilisation latine contre la barbarie germanique. C'est que bien des intellectuels haïtiens voulaient croire qu'ils seraient effectivement chez eux en France, et se déclaraient prêts à défendre la patrie spirituelle, par les armes s'il le fallait.

UNE LITTÉRATURE D'APPRENTISSAGE

Le siècle qui va de 1830 à 1930 pourrait être considéré comme la période d'apprentissage de la littérature haïtienne. Ce n'est pas à dire qu'on ne produisit pendant cette centaine d'années que des ébauches préparatoires à des œuvres postérieures plus achevées, mais que, dans tous les genres littéraires, deux courants divergents se firent jour, coexistant parfois chez les mêmes écrivains, et que la recherche porta sur la manière de les articuler.

Le premier courant favorise la production de ce qu'on a pu appeler une littérature d'importation : il s'agit de se mettre à l'école des meilleurs écrivains français dans l'espoir de produire des œuvres qu'ils auraient pu écrire et accepter de signer. Le poète Etzer Vilaire déclarait sans ambage en 1906, dans ses *Poèmes de la mort* :

> [le grand rêve de ma vie] c'est l'avènement d'une élite haïtienne dans l'histoire littéraire de la France, la production d'œuvres fortes qui puissent s'imposer à l'attention de notre métropole intellectuelle (p. XXXIII).

Dans cette optique, le satisfecit ou la simple amitié d'un homme de lettres métropolitain constituèrent longtemps une sorte de consécration. Dans sa préface aux *Feuilles de chêne* (1901), de Paul Lochard, Anténor Firmin rappelle que « M. Lochard est un Haïtien et plus noir que blanc », et félicite le poète de ce que, malgré cela « soit dans la structure de sa phrase, soit dans son tour d'esprit, il n'y a rien, mais rien, qui le distingue d'un poète français, issu du plus pur sang gaulois » (p. 9-10). Voulant dans son *Anthologie haïtienne des poètes contemporains* (1920) faire l'éloge de ses compatriotes hommes de lettres, Louis Morpeau accole à leur nom celui de célébrités littéraires françaises du jour :

> C'est Oswald Durand que François Coppée qui se plaisait à y dire les poèmes de « son illustre confrère noir », présente à la Société des Gens de Lettres de Paris ; c'est Louis-Joseph Janvier, Anténor Firmin, membres des plus grandes sociétés savantes de France, y tenant leur rang et dont un Frédéric Passy vantera « la vraiment extraordinaire érudition » ; c'est Etzer Vilaire dont l'Académie française couronne l'œuvre sur la motion de Jean Richepin appuyé par Jean Aicard ; c'est Demesvar Delorme à qui son ami Lamartine écrit : « Saint-Point vous devra un de ses arbres et moi une de mes fibres » ; c'est Thomas Madiou dont Michelet goûtera les Histoires... (p. I-II).

Et ses confrères de Port-au-Prince ont bien dû envier Léon Laleau lorsque le critique parisien Maurice Rat lui consacra, dans *La Muse française* (Paris) du 15 juin 1937, un article intitulé « Léon Laleau, Haïtien et poète français ».

En ce qui concerne la forme, principal souci de ces écrivains, ils visent au premier chef à la « pureté » de la langue. Leur attitude envers la langue officielle frôle parfois le fétichisme. Ainsi, dans « À M. F. Gaillardet » (1846), Jean-Baptiste Chenêt brave le ridicule en se déclarant persuadé que

> Si le Dieu qui m'entend, dans l'espace caché,
> Vient un jour à parler à l'homme, son image,
> Il parlera français : c'est bien là son langage (*Études poétiques* ..., p. 413).

Cet amour éperdu mêne tout naturellement à l'hyper-correction et au purisme. Toute trace de l'origine « ultramarine » du texte, et en particulier tout régionalisme, sont prescrits dans le lexique et la syntaxe. Même lorsqu'il s'agit de transcrire le français parlé, on adopte plus volontiers celui de Passy ou de Tours que celui de Port-au-Prince ou du Cap-Haïtien, et l'on préfère puiser dans l'argot parisien que dans le créole haïtien. Les écrivains s'attachent à la virtuosité formelle avant tout, en recherchant selon le cas la richesse de la rime, l'élégance de la description, ou le piquant du dialogue.

Ce projet est inhibiteur. Il implique un conformisme rigoureux en ce qui concerne tant le lexique que la syntaxe, qui exigent la caution de l'emploi préalable par une personnalité littéraire de la métropole ; il entraîne aussi une grande timidité dans le choix des thèmes, que l'on hésite à traiter s'ils ne l'ont pas déjà été par les Français. Il serait excessif de parler

ici, comme on l'a souvent fait, de psittatisme, mais force est de constater que l'intérêt principal — et souvent unique — de la plupart de ces œuvres, surtout lorsqu'il s'agit de poèmes, est aujourd'hui purement historique, et que la sensibilité contemporaine, des deux côtés de l'Atlantique, préfère d'autres écrits, dans lesquels se manifeste une spécifité indubitablement haïtienne.

En ce qui concerne la matière, il est vrai, les choses sont quelque peu plus compliquées. À la limite, certains écrivains sont allés jusqu'à s'interdire toute référence à Haïti et à la réalité haïtienne ; ces poètes se cantonnent dans les grands thèmes universels, l'obsession de la mort, l'admiration et l'amour pour une femme idéalisée, la hantise du temps qui passe, la fragilité des sentiments humains, l'angoisse métaphysique. Ainsi Coriolan Ardouin, parmi tant d'autres, dans « Moi-même » :

> Pauvre jeune homme âgé de vingt-et-un ans à peine,
> Je suis déjà trop vieux, oui, l'existence humaine
> Est bien nue à mes yeux. [...]
> ... Vivre ou mourir, qu'importe ?
> Vivre jusques au jour où la tombe l'emporte,
> Jusqu'à ce que le cœur
> Plonge sans remonter et se noie et s'abîme,
> Alors c'est le repos éternel et sublime,
> Alors, c'est le bonheur ! (*Revue des colonies*, juill. 1836).

LA MUSE NORDIQUE

Lorsqu'ils célèbrent la femme qu'ils aiment, bien des poètes évitent de la décrire puisque, mulâtresse ou noire, ses traits ne correspondent pas au canon de l'esthétique européenne. Certains vont jusqu'à la déguiser purement et simplement en beauté nordique. Milscent célébrait les roses du coloris de Céleste. Dans « Le Souvenir » (1856), Pierre Faubert chante le teint de neige de Céline :

> Traits purs, teint délicat d'une blancheur pareille
> À celle d'une neige où l'aurore sourit ;
> [...] La voilà ! J'ai pourtant osé lui rendre hommage,
> Moi fils d'une lointaine plage
> Où l'astre aux brûlantes ardeurs
> Bronze les fronts autant qu'il embrase les cœurs ...
> (*Ogé ou le préjugé de couleur*, p. 140-141).

Démarquage de Verlaine, « Marivaudage » (1913), de Damoclès Vieux, illustre bien jusqu'où toute une poésie érotique haïtienne peut aller dans l'onirisme et la volonté d'évasion. C'est sans la moindre ironie que le poète s'adresse à sa bien-aimée :

> Créés pour l'élégance et la splendeur des cours,
> C'est au siècle galant que nous aurions dû vivre
> Au temps où l'on savait se plaire et se poursuivre,
> Selon l'art d'être ému, finement, sans amour.
>
> Vous auriez la robe à parements de dentelle,
> La robe en marceline ou la robe à paniers

Et vous auriez aussi pour vous ganter les pieds
Des mules en satin, souples comme des ailes.

Et moi je porterais la chemise à jabot,
La perruque poudrée et le justaucorps rose,
Je serais très versé dans l'art exquis des poses,
Et je saurais disserter sur Lancret ou Watteau.

Nous nous rencontrerions, moi marquis, vous duchesse,
Dans les vieux parcs souvent, au Petit Trianon,
Où sous l'œil indulgent de votre page blond
Nous marivauderions sans trouble ni finesse (*L'aile captive*, p. 103-104).

Le poète avait visiblement un faible pour le dix-huitième siècle, comme le montre « Badinage » :

Dites, êtes-vous fée ?
Êtes-vous échappée
D'un cadre de Watteau ?
Jouâtes-vous bergère
Et d'une main légère,
La flûte ou le pipeau ?

Car votre grâce exquise
Et votre air de marquise
Sont vraiment pompadour...
Et, — par ma foi, ma belle —
Votre profil rappelle
Un pastel de Latour (*idem*, p. 101-102).

En célébrant la femme, dans toute une série de poèmes de son recueil *Ascensions* (1924), Frédéric Burr-Reynaud s'assure qu'aucun lecteur ne puisse prendre sa muse pour une Haïtienne : dans « Attente » il se plaint de ce que lui manque « ton corps aussi blanc, plus blanc que le Carrare » (p. 75), et dans « Trésor » il célèbre

Ta chair où vient se fondre, ô pureté des lignes !
Le rose de la rose en l'albâtre des cygnes (p. 119).

Dans « Cantique », de Louis Henry Durand, on retrouve la répétition obsessionnelle par un poète haïtien de l'adjectif « blanc » qui contribue à donner au poème une dimension inquiétante :

Je pense à tes seins blancs ardemment caressés,
Tes seins voluptueux, houleux comme des vagues.
Où comme un clair rubis serti dans une bague,
Aux pointes brille et bout ton sang pourpre oppressé. [...]

Je pense à la blancheur divine de ta chair
Dont le parfum m'oppresse encore et me torture,
Où mes mains ont fait tant de douces meurtrissures,
Ta chair folle d'amante aux beaux désirs pervers !

Je pense à tout cela qui fait que je t'adore,
À tes lèvres, à tes seins blancs, à tes grands yeux ... (*La Presse*, 26 oct. 1929).

À la longue, cette « blancomanie » érotique n'a pas manqué d'agacer le chroniqueur qui signe L. D. pour persifler dans *L'Action nationale* du 7 mars 1932 les « Lamartines nègres soupirant béatement après des Elvires imaginaires [...] rêvant, langoureusement, aux clairs de lune européens ».

LA POÉSIE À L'ÉCOLE DE PARIS

Toujours à l'écoute de la mode littéraire parisienne, ces poètes haïtiens avaient, au long du siècle, cultivé tour à tour (et parfois simultanément) les doctrines classiques, la mièvrerie pré-romantique ou l'emphase désespérée du romantisme larmoyant. Après l'abbé Delille et Jean-Baptiste Rousseau, passés de mode, Lamartine, Hugo, Musset et Béranger étaient les poètes contemporains français les plus admirés en Haïti. *Les Méditations*, en particulier, comptaient parmi les premiers livres français qui arrivèrent dans l'Haïti indépendante, où elles obtinrent autant sinon plus de succès qu'en France lors de leur parution en 1820. Dans « Réponse à M.S.T. » (1846), Jean-Baptiste Chenêt fait sa profession de foi :

Lamartine, Hugo, sont des dieux immortels :
Ils ont reçu ma foi, je sers sur leurs autels (*Études poétiques...*, p. 192).

Et c'est à ces deux grands romantiques que Charles Séguy Villevalaix se compare, avec une touchante modestie, dans le « Sonnet-Préface » de ses *Primevères* (1866) :

... Hugo, sombre torrent, tantôt sur les rocs fume,
Et tantôt réfléchit les branchages penchés
Sur son riant miroir, que le couchant allume :
Ses flots parmi les fleurs, alors, sont épanchés.

Lamartine, doux lac où tremblent les étoiles,
Berce en ses plis d'azur bien d'amoureuses voiles
D'où montent des sanglots. Mais moi, je ne suis rien ... (p. 12).

Le poème posthume de Coriolan Ardouin « À un ami » montre bien l'influence de Lamartine sur la poésie haïtienne, qui se manifeste pratiquement jusqu'à nos jours :

La foule est insensible au vieux toit qui s'écroule,
À l'oiseau qui s'envole, au murmure de l'eau,
Et pour elle le monde est toujours asssez beau ;
Mais nous qui ne brûlons que de la pure flamme,
Mon ami, notre monde est le monde de l'âme.
Tout n'est que vanités, que misère et douleurs :
Le cœur de l'homme juste est un vase de pleurs (*Revue des colonies*, juill. 1836, p. 34).

Le romantisme sentimental n'exclut d'ailleurs pas le romantisme frénétique, comme dans « Au bal », d'Edmond Laforest (1912) ; les couples qui tournoient lui suggèrent

Une danse macabre [...]
Où les plus fins valseurs sont de hideux squelettes,
Où j'entends résonner, sous les riches toilettes,
Les os sonores des pieds secs (*Cendres et flammes*, p. 97-98).

Plus tard, ce sont les Parnassiens, puis les symbolistes que l'on a pris pour modèles. Les Parnassiens, comme Seymour Pradel dans le sonnet qu'il consacre à Clytemnestre, et qui aurait très bien pu être signé Hérédia :

> Près de l'autel sanglant où meurt Iphigénie
> Dans sa blancheur de vierge et sa pâleur de lys,
> Se tient, morne, les yeux graves et recueillis,
> Le puissant fils d'Atreus, comme un sombre génie.
>
> Déjà, dans les agrès, chantant leur harmonie,
> Et d'une aile d'oiseau frôlant les flancs polis
> Des trirèmes rêvent dans le port bleu d'Aulis,
> Les vents sont revenus des plages d'Ionie :
>
> Ils mettent dans les airs de confuses rumeurs,
> Et les Grecs, vers les cieux, ont lancé des clameurs,
> Et s'en vont, en courant, vers la mer, vers la flotte.
>
> Tandis qu'Agamemnon, le sein gonflé d'orgueil,
> N'ose regagner sa tente où, debout sur le seuil,
> Pâle dans son péplos, Clytemnestre sanglote...
> (cité par Duraciné Vaval, *Histoire de la littérature haïtienne*, p. 95).

Et il n'est pas difficile de deviner quel poète français a inspiré le Georges Sylvain de « L'Âme des noms » (1901) :

> Les noms que l'on nous donne, autant que nos visages,
> Sont les flambeaux secrets, où l'âme parfois luit
> Plus clairement aux yeux des rêveurs et des sages
> Que l'étoile qui veille aux portes de la Nuit.
>
> Il est des noms plaintifs comme le chant des vagues ;
> J'en connais qui sont doux comme des fiancés ;
> Quelques-uns ont l'air bon ; d'autres, profonds et vagues,
> Semblent cacher en eux de lugubres pensers.
>
> Il en est qu'on dirait nés de l'onde sonore,
> Dont la gaîté s'épanche en bruits mélodieux ;
> Il en est de moins gais, mais qui, plus frais encore,
> Ont la langueur de l'aube et la clarté des cieux [...] (*Confidences et mélancolies*, p. 59).

« Contrerimes », d'Émile Roumer, est visiblement inspiré par Paul-Jean Toulet et son recueil du même nom :

> Ta bouche est grenades aux grains
> de pourpre, Eglé qui marche
> (Ta mère poule est d'os et parche [*sic*])
> et gazouille des reins.
>
> Quoi rester tiède ainsi qu'eunuque
> ou moine dans brelan,
> quand brûle un signe succulent
> dans le gras de ta nuque.

Demain tu porteras sur nez
comme mère verrue, sèche seras comme morue
et tes charmes fanés (*La Revue indigène*, oct. 1927, p. 159).

Quant à Luc Grimard, il dédie un sonnet de *Sur ma flûte de bambou* (1927), sorte de « Tombeau du poète », « À Stéphane Malarmé » (sic) :

... La tombe en marbre clair est couverte de roses
Que ta Muse éparpille en gestes d'encensoir
Vers l'avenir. Et dans des fonds d'apothéoses,

Sur leurs trônes de pierre ils sont venus s'asseoir,
Le Rêve et la Douleur, le Silence et le Soir,
Et la Sphynge aux yeux verts dont les lèvres sont closes (p. 43).

Dans « Au-delà », Etzer Vilaire conseille d'ailleurs aux poètes de « voler » les éléments de leurs œuvres à celles du passé et à celles des écoles littéraires de la métropole :

À la Grèce volez son naturel exquis,
Sa fraîche fantaisie au sourire d'aurore,
Cet esprit qui jeta sur l'univers conquis
La plus douce lumière où l'âme puisse éclore.

Prenant la toge au pli majestueux et fier,
Revêtez vos discours de la pompe romaine...
De l'école actuelle au sénacle d'hier,
En expert conquérant que votre art se promène.

Évoque, unis, résume, ô lumineux esprit,
Les âges, les talents, les diverses natures :
Que le génie, ému de tout ce qu'il apprit,
Crée, et touche en ton sein à cent littératures. [...]

Comprends tout : La Fontaine épris de sel gaulois,
Victor Hugo le grand et Shakespeare l'énorme,
Verlaine névrosé balbutiant ses lois,
Le Parnasse prêchant le culte de la forme.

Mais ne proscris ni celle où nos pères ont mis
Les émois de leur cœur, et l'âme, sa musique ;
Ni le verbe classique à la raison soumis ;
Ni la molle beauté du rêve romantique ... (*Poésies complètes*, III, p. 98-99).

À qui Vilaire se réfère-t-il en parlant de « nos pères » : aux ancêtres venus de quelque province française ? aux poètes haïtiens des générations précédentes ? En tout cas, ce n'est sûrement pas aux aïeux déportés d'Afrique qu'il fait allusion ici.

Les principaux poètes que nous avons cités jusqu'ici, Georges Sylvain, Seymour Pradel, Charles Moravia, Etzer Vilaire, Edmond Laforest, Damoclès Vieux appartiennent à ce qu'on a appelé la « Génération de *La Ronde* », du nom d'une revue littéraire qui parut entre 1898 et 1902, et dans laquelle ils furent plusieurs à publier. Ces poètes que la plupart des manuels de littérature haïtienne présentent aux étudiants comme des maîtres, ont été

violemment attaqués par les membres de l'école Indigéniste (du nom de *La Revue indigène*, qui parut entre juillet 1927 et janvier 1928), qui les accusèrent d'imitation servile des modèles français et d'indifférence, voire de mépris pour les choses d'Haïti. Le fait est que le titre des recueils de ces poètes, comme de ceux de la plupart de leurs contemporains, ne laissent généralement deviner ni leur nationalité ni un engagement patriotique ou social. Ils suggèrent le plus souvent les états d'âme du poète, *L'Éternel adolescent* d'Étienne Bourand, *Au fil de l'heure tendre* de Frédéric Burr-Reynaud, *Chants et pleurs* de Fénelon Duplessis, *Poèmes mélancoliques* d'Edmond Laforest, *La Flèche au cœur* de Léon Laleau, *Les Chants du soir* de Paul Lochard, *Confidences et mélancolies* de Georges Sylvain, *Poèmes à mon âme* d'Etzer Vilaire, *L'Aile captive* de Damoclès Vieux, etc. Ou encore, c'est la botanique qui inspire le choix de leurs titres : *Primevères* de Charles Séguy Villevalaix, *Feuilles au vent*, de Tertullien Guilbaud, *Les Bluettes* d'Arnold Laroche, *Les Feuilles de chêne* de Paul Lochard, *Roses et camélias* de Charles Moravia, *Les Pervenches* d'Adrien Carrénard, *Fleurs et pleurs* de Mme Virgile Valcin, et ainsi de suite.

Dans un article de 1927 sur *La Jeune Littérature haïtienne*, Normil Sylvain explique l'idéologie de ceux qui ont évacué d'Haïti de leurs sources d'inspiration :

> Peu importe le décor, peu importe le cadre, seules comptent les réactions de notre sensibilité douloureuse ou attendrie. [...] L'art peut être humain et haïtien ; mais haïtien simplement parce que l'auteur qui éprouve ces sentiments est Haïtien, et que cela conditionne des modes de sentir spéciaux (p. 42 et 49).

Le critique ne précise pas en quoi consistent ces « modes de sentir spéciaux », et ce qu'ont d'haïtien ces écrivains (à part, comme disait Ghislain Gouraige, leur acte de naissance). Quoi qu'il en soit, Ulrich Fleischmann remarque fort justement dans *Literatur der Karibik in französicher Sprache* que :

> Cette poésie était autoréférencielle et se passait de lecteurs, bien que la plus haute aspiration des auteurs ait été de toucher, grâce aux maisons d'édition parisiennes, un public français. Ce qu'il y a de plus caractéristique en elle est d'avoir pu fleurir dans un pays agricole, analphabète et constamment ébranlé par les conflits politiques (p. 1054-1055)[2].

Certains expliquent cette littérature d'évasion, qui semble à première vue le « Cahier d'un départ du pays natal », par le découragement des aristocrates de l'esprit devant les turpitudes de la politique, la succession de crises économiques, la guerre civile larvée et la mesquinerie de la vie quotidienne en Haïti. Il est vrai que, depuis la chute de Jean-Pierre Boyer en 1843, le pays paraissait condamné à tanguer de l'anarchie à la dictature, et que quiconque voulait lutter contre cet état de choses semblait promis, à plus ou moins longue échéance, à la prison, à l'exil ou au peloton d'exécution. Les écrivains croyaient (du moins ils l'affirment), faire œuvre patriotique en élevant les pensées de leurs compatriotes au-delà des contingences, se cantonnant pour cela dans l'idéal et l'universel tels que l'exprimaient les poètes français. Les temps, prétendaient-ils, étaient trop sombres pour se livrer aux joies de la couleur locale et chanter les délices de la vie sous les tropiques. Il est vrai que tous les intellectuels ne partageaient pas ce point de vue, loin de là. Dans *Le Petit Haïtien* du 22 août 1906, Serge Flore écrit, à propos de « La Littérature qu'il nous faut » :

---

2. « Das Eigentümlische an dieser Poesie ist, dass sie überhaupt in einem armen agrarischen, analphabetischen und von Unruhen geschüttelten Land florieren konnte ; sie war Selbstzweck und brauchte keine Leser, obgleich es das höchste Ziel der Autoren war, über ein Pariser Verlagshaus an das französische Publikum zu gelangen » .

> La littérature haïtienne s'est développée depuis ces vingt dernières années [...] Nous n'avons plus le droit d'être indifférents à notre vie nationale. Il faut que chaque œuvre, désormais, nous arrive chargée de documents sur notre société. [Il nous faut] une littérature sociale qui soit en même temps une littérature d'action.

Mais la majorité des lettrés était probablement d'accord avec Etzer Vilaire lorsqu'il déclarait, dans l'Avertisement à son long poème *Les Dix Hommes noirs* (1901) :

> L'élite de cette génération s'élève avec des aspirations d'une spiritualité si intense qu'elles ne peuvent trouver un aliment et une raison d'être dans l'organisation des choses haïtiennes, si peu propre à favoriser les manifestations de l'intelligence et les élans de l'âme éprise d'idéal. [...] Conçoit-on le malaise de vivre [...] en proie à cette dépression morale, à cette lente et quotidienne dévoration [*sic*] du talent enchaîné ? C'est une torture qui [...] empoignera pendant longtemps encore — un demi-siècle, peut-être, qui sait ? — tous ceux qui viendront après nous, tous les tempéraments d'artistes qui auront le malheur de naître sous nos cieux (p. 106-107).

Cet Avertissement, d'une grande sévérité pour Haïti, fut reproduit en 1907 dans la deuxième édition du poème, mais pas dans celle, définitive, de 1919. Sans doute Vilaire ne voulait-il pas ajouter à l'humiliation de son pays, qui subissait depuis quatre ans l'occupation américaine.

En 1903, Massillon Coicou, dans son poème grinçant « La Voix mauvaise », exprimait le même découragement :

> Votre verbe, Tribun ?... À quoi bon votre verbe ?
> Plutôt que d'écouter vos généreux discours
> Voyez : le peuple suit ces gars à l'air superbe
> Qui, d'un geste éloquent, font clamer leurs tambours ! [...]
>
> Votre lyre, Poète ?... À quoi bon votre lyre ?
> Ils sont passés, les jours des rêves superflus !
> Les tragiques sanglots ne font plus que sourire,
> Et les chants de pitié ne nous émeuvent plus !
> Nous en avons assez, tribuns, penseurs, poètes,
> Des phrases, des chansons, des gestes, — et de vous !
> Aussi, lorsqu'on vous voit, l'on se dit que vous êtes
> Des bâtards attardés que le ciel créa fous ! (*Impressions*, p. 158).

Coicou délaissa les vers pour l'action directe, et entra dans une conspiration contre le tyran de l'heure, le général Nord Alexis. Il fut fusillé le 15 mars 1908. Citons enfin le poème ironiquement amer d'Isnard Mathieu « Je voudrais » :

> Je voudrais être de Séville
> Être un svelte et fier Andalou
> Faisant tournoyer en ronds fous
> Des senoras et leurs mantilles, [...]
>
> J'aimerais être de Venise,
> Être un élégant vénitien,
> Qui ne posséderait pour tout bien
> Que de vieux airs quand vient la brise, [...]

Je voudrais être un Hawaïen
d'Honolulu la capitale,
Qui, quand glisse la lune pâle,
Sur les mornes mélanésiens,
Fait pleurer une guitare [...]

Mais je ne suis qu'un pauvre Haïtien,
Un Haïtien de Port-au-Prince
Qui, quand la lune blême rince
Sa binette aux jours diluviens,
Ne fait qu'agiter en son âme
De beaux désirs, de maigres si,
Moqueurs montant sans fin leur gamme (*Le Nouvelliste*, 20 sept. 1934).

Si, nous le verrons, c'est dans le roman qu'une très nette originalité se manifeste à la fin du dix-neuvième siècle, certains romanciers ont préféré camper des personnages étrangers évoluant dans un cadre qui n'a rien d'haïtien. Demesvar Delorme n'hésite pas à composer des romans historiques dans la manière de son ami Alexandre Dumas père : en 1873 *Francesca*, qui se passe à Venise et dans la Turquie de la Renaissance et, en 1877, *Le Damné*, qui a pour cadre les Alpes helvétiques. Le titre du dernier roman de Delorme, *L'Albanaise*, publié entre 1884 et 1885 montre qu'on ne se rapproche toujours pas des Antilles. La même remarque vaudrait pour *Une chercheuse* (1888), de Louis-Joseph Janvier, où des personnages dont aucun n'est haïtien se fréquentent dans les salons de la Ville-Lumière. Certains critiques virent dans l'exotisme de ces romanciers une trahison. Il est vrai que leurs romans sont aussi médiocres que la plupart de ceux du même genre composés à la même époque par leurs confrères français. Mais le significatif est que ce qui est parfaitement admis de la part d'un Alexandre Dumas ou plus tard d'un André Malraux soit reproché à leurs contemporains haïtiens, qu'en Haïti l'homme de lettres soit obligatoirement investi d'une reponsabilité nationale ou sociale qu'il aurait été libre de ne pas assumer s'il était français.

Même en ce qui concerne le théâtre, on trouve des pièces écrites par des Haïtiens et jouées à Port-au-Prince dans lesquelles ni les personnages ni les situations ne laissent soupçonner la nationalité de l'auteur. Ainsi *Guelphes et Gibelins*, de Liautaud Éthéart (1855), qui s'inspire de *La Divine Comédie, Toréador par amour*, d'Henri Chauvet (1892) ou *Le Fils du tapissier, épisode de la vie de Molière*, de Charles Moravia (1923). Ce genre de pièces est rare, il est vrai et, comme on pouvait s'y attendre, les dramaturges haïtiens s'inspirent le plus souvent de la réalité nationale. Encore que ce soit parfois de façon bien superficielle : dans *Le Baiser de l'aïeul*, par exemple, pièce en trois actes de Dominique Hippolyte, représentée pour la première fois en 1921, il s'agit de la fatale hérédité qui transmet à André Beauregard l'alcoolisme, la passion du jeu et la débauche qui avaient tué son grand-père. Dans cette pièce naturaliste, on mentionne bien un ou deux quartiers de Port-au-Prince, et la victime s'enivre au rhum Gaedjens plutôt qu'à la Veuve Cliquot, mais tous les personnages, y compris la bonne, s'expriment dans le français littéraire le plus pur. Rien ne serait plus facile que de remplacer une dizaine de substantifs pour transporter l'action à Paris (ou d'ailleurs n'importe où). Ce que Ghislain Gouraige écrit, à propos de ceux dont l'ambition première était de s'intégrer à la littérature universelle, ou plus précisément à la littérature française, s'applique donc également à certains dramaturges : « Les paysages étaient ceux de l'Europe et les auteurs n'avaient d'haïtien que leurs actes de naissance » (*La Diaspora d'Haïti et l'Afrique*, p. 60).

LA FRANCOPHILIE PATRIOTIQUE

Lorsqu'en 1915 se produisit la catastrophe et que l'infanterie de marine des États-Unis imposa au pays un protectorat qui allait durer presque vingt ans, bien des hommes de lettres crurent faire acte de résistance en réaffirmant leur francophilie. Ainsi la représentation d'une pièce française par des potaches de province est célébrée par J. D. Charles comme une preuve de patriotisme :

> Le cœur et le courage haïtiens sont encore saufs, malgré la tourmente qui bat toujours notre honneur, engloutit chaque jour notre liberté et notre indépendance. C'est ce qui a fait le grand succès de la représentation de *Pour la couronne* [de François Coppée] donnée par les élèves du Collège.

En 1923, dans un article intitulé *L'île d'Haïti, c'est la petite France d'Amérique*, Dantès Bellegarde rappelle aux occupants que : « La France occupe dans nos cœurs une place que nul ne peut lui enlever. Nous lui sommes unis par le sang et par la langue » . Forcés d'accepter la Constitution de 1918, rédigée à Washington, les négociateurs haïtiens y firent stipuler que « Le français est la langue officielle. Son emploi est obligatoire en matière administrative et judiciaire » . Aucune des nombreuses constitutions précédentes ne donnait force de loi à ce qui semblait aller de soi. On redoubla de fidélité aux modèles littéraire venus de Paris : à la grossièreté des *marines* les Haïtiens répliquèrent par des sonnets symbolistes formellement irréprochables, ou des comédies de boulevard du plus piquant parisianisme. On opposa le mépris à la force : les Américains furent comparés, de façon systématiquement péjorative, aux Français. On s'accorda à les juger barbares, matérialistes, ignares, grossiers, brutaux, racistes, et à les accuser de parler un dialecte inférieur d'une langue de boutiquiers, tandis que les Français étaient perçus comme civilisés, idéalistes, cultivés, raffinés, civilisés, tolérants et légitimement fiers d'avoir créé la plus belle langue du monde. Comme l'écrit un journaliste anonyme dans *La Petite Revue* du 1er juillet 1930 : « Par sa législation, par ses mœurs, par son éducation, Haïti possède une civilisation, française il est vrai, mais supérieure peut-être à ce que pourrait lui prêter l'Amérique. » Ghislain Gouraige a bien vu, dans *Littérature haïtienne et litérature française* (1977), qu'en somme

> ... la langue aidant, les écrivains haïtiens ont cherché dans l'imitation une preuve de leur habileté littéraire, et surtout dans leur attachement à la France [...] le droit de mépriser tous ceux qui les ont rejetés (p. 10).

En s'alignant sur leurs confrères d'outre-Atlantique, les écrivains haïtiens n'avaient d'ailleurs pas nécessairement le sentiment de tomber dans l'aliénation ou de se dénaturer. Dans *L'Œil* du 8 octobre 1881, à propos du recueil *Sous les bambous*, d'Alcibiade Fleury-Battier, A. Lavaud se refuse à faire une différence entre les littératures de langue française d'un côté et de l'autre de l'Atlantique :

> La France pendant trois cents ans nous a inoculé avec son sang ses principes et ses mœurs. Nous sommes haïtiens, mais nous sommes français. [...] Quand on parle la même langue, quand on a sucé le même lait et les mêmes principes, on reste solidaires malgré la distance.

Le sang français coule donc dans les veines des Haïtiens, d'après Lavaud, et la langue française de leurs lèvres. Dantès Bellegarde, on s'en souvient, ne disait pas autre chose

lorsqu'il proclamait en 1923, à propos de la France, que « nous lui sommes unis par le sang et par la langue » . Puisque près de quatre-vingt-dix pour cent des citoyens haïtiens, alors comme aujourd'hui, n'avaient pas une goutte de sang français dans les veines et ne parlaient ni ne comprenaient la langue officielle, on peut juger que les classes dirigeantes avaient une idée singulièrement restrictive de ce qui constitue l'haïtianité. Dans son roman *Les Chemins de Loco-Miroir* (1970), Lilas Desquiron évoque ses ancêtres, les aristocrates mulâtres de Jérémie, qui ont donné de nombreux poètes, et chez qui le rêve français semble avoir été particulièrement envoûtant :

> Oui, aveugles ils étaient au dégradé de tous les bleus, au galbe alangui comme une croupe de créole, à la merveille de cette grande crique de rêve. Pourtant, il fallait les voir dans leurs fameux cercles littéraires, réciter « Le Lac » ou « Namouna » sans sauter une rime. Pour ça oui, c'étaient des spécialistes ! (p. 10).

Comment s'en étonner puisque, le poète jérémien Regnor C. Bernard nous le rappelle dans *Sur les routes qui montent* (1954), la littérature enseignée était exclusivement métropolitaine, et si les adolescents adoraient réciter des vers, c'était des vers

> De symbolistes ou de Parnassiens. On respectait Corneille et l'on ne discutait pas encore Victor Hugo ; mais si, avec déjà quelque irrespect, on parlait de Lamartine, sans réserve on aimait Racine, on raffolait de Verlaine et l'on adorait Samain (p. 27).

POÈTES RAFFINÉS ET GROSSIÈRETÉ POPULAIRE

De la masse paysanne de descendance africaine et d'expression créole, ces aristocrates raffinés pensaient probablement ce qu'ose écrire d'elle Alibée Fleury en 1876 dans un de ses *Essais littéraires*, « La Campagne » :

> Nul soin ambitieux, nul rêve d'opulence
> Ne va troubler le pauvre en sa douce indigence ;
> Et l'heureux habitant, satisfait de son sort,
> Cultive en paix la terre où son aïeul est mort ... (p. 97).

Il n'était hélas pas le seul : en 1885, Tertullien Guilbaud s'addresse « À un Montagnard » (c'est-à-dire, en Haïti, à un paysan pauvre) :

> Heureux enfant de la nature,
> Au tien, quel destin est pareil ?
> De la saison bravant l'injure,
> Sous les chauds rayons du soleil
> Ainsi que sous la froide ondée,
> Tu vas le torse nu, joyeux,
> N'ayant jamais l'âme obsédée
> De ce fatal désir du mieux ... (*Patrie*, p. 99).

Dans « Au peuple », Guilbaud ne se fait pas faute de mettre les pauvres en garde contre les dangereux agitateurs qui lui suggèrent de demander le droit de vote. Inutile ! assure le poète ; et s'ils tiennent absolument à améliorer leur sort, un seul moyen, un seul :

... On t'a souvent parlé de tes droits légitimes,
Et dit que de toi seul émanent les pouvoirs :
Ils n'ont pas tort, ceux-là ; mais ces prêcheurs sublimes
Parlent beaucoup des droits, pas assez des devoirs. [...]

L'école ! Si jamais un abus te désole,
Si tu veux que ton droit soit toujours garanti ;
Veux-tu la Liberté ? — Mets ton fils à l'école !
Peuple, si tu m'en crois, c'est là le seul parti ! (*idem*, p. 51-53).

Le conseil, qui n'a pas la moindre chance de parvenir aux principaux intéressés, est sinistrement grotesque : la classe dominante s'est, précisément, toujours arrangée pour que le peuple n'ait jamais accès à l'école. De même l'auteur de *Fleurs et pleurs* (1924), la poétesse Virgile Valcin conseille à « La Petite Fille mal vêtue », qui marche nu-pieds, de mettre des souliers qu'elle ne possède probablement pas :

Non, ne vas pas plus loin, fillette,
Promener devant l'Étranger
Tes pieds tout nus. Sans y songer
Tu circules comme une bête (p. 28).

La gamine risque en effet d'être prise en photo par un touriste qui, rentré chez lui, montrera le cliché « En calomniant ta Patrie » . Ce mélange de sentimentalité et de cynisme caractérise l'idéologie bourgeoise de l'époque, en Haïti tout comme en France. Mais on trouve pire quelques années plus tard : en 1912, dans les huit tercets de « À la médiocrité égalitaire », d'Edmond Laforest, dirigés contre ceux qui réclamaient un peu de bien-être pour la masse méprisée. Comme par hasard, l'aristocratie (sous-entendons l'aristocratie mulâtre) y est systématiquement associée à des images lumineuses, alors que la masse noire l'est à des symboles d'obscurité :

... Et la marche du dieu puissamment presse et foule
La crête des flots noirs qui font l'humaine houle.
[...]
Il faut que le soleil éclipse la lanterne,
Que s'élève le maître aux yeux du subalterne,
Que l'un soit magnifique et que l'autre soit terne !

Il faut que, dans la nuit, zébrant le front de l'air,
Éclate en fleurs de feu la gerbe de l'éclair,
Et que tous les hiboux aient peur qu'il fasse clair !
[...]
Il faut que l'aigle monte au-dessus du corbeau ;
Que l'ombre, malgré soi, proclame le flambeau,
Et que l'être immortel confonde le tombeau ! (*Cendres et flammes*, p. 110-111).

Avec l'émergence du mouvement Indigéniste dans un premier temps, puis avec les prises de positions de plus en plus violentes d'intellectuels de gauche, la francophilie de l'élite en viendra à être considérée comme ce qu'elle était — du moins en partie — : une dérobade devant les problèmes du pays, voire une arme dans la lutte des classes. Dans *Pour une culture populaire haïtienne* (1966) Alain Ramire est catégorique : « l'élite haïtienne

va tenter de faire sienne la culture européenne et rejoindra ainsi le camp des « évolués » créé par la situation coloniale » (p. 58-59).

C'est là un jugement sévère, et dans l'ensemble justifié. Mais peut-être pourrait-on également admettre qu'il pèche par manichéisme : ceux qui rêvaient avec Etzer Vilaire à « l'avènement d'une élite haïtienne dans l'histoire littéraire de la France » n'étaient-ils que de méprisables imitateurs ? À tort ou à raison, n'avaient-ils pas le sentiment de faire œuvre patriotique en s'efforçant d'égaler les compétences techniques des littérateurs dans une langue dont ils avaient hérité ? Comme l'a remarqué fort justement Jean-Claude Blachère, en situation coloniale (et immédiatement post-coloniale pourrait-on ajouter) : « Copier un modèle, c'est d'une certaine manière abolir les barrières et les hiérarchies » (*Négritures*, 1993, p. 10). En d'autres termes, il n'est pas certain que leurs écrits n'aient pas été engagés, mais plutôt qu'ils illustraient une idée différente de l'engagement. Et rappelons une fois de plus que personne n'aurait songé à contester le patriotisme d'un écrivain français pour avoir traité d'autres sujets que les gloires du pays ou les beautés de ses paysages.

ÉMILE NAU (1812-1860)

Le journaliste et historien, Émile Nau (descendant du fameux flibustier Nau l'Ollonois), naquit à Port-au-Prince en 1812. Il collabora aux journaux de l'époque et, deux ans avant de mourir, en fonda même un, *La République*. Élu député, Nau fut créé baron par l'empereur Faustin I[er]. Il est surtout connu pour son *Histoire des caciques d'Haïti* (1855), plusieurs fois republiée, qui inspira toute une littérature à la gloire des premiers habitants de Saint-Domingue. En 1836 et 1837, dans une série d'articles du quotidien dirigé par son frère Ignace, *Le Républicain*, qui devint plus tard *L'Union*, il fut le premier à mettre en question le désir d'assimilation des hommes de lettres haïtiens à leurs collègues de l'Hexagone, et à appeler à une véritable révolution dans les lettres haïtiennes. « Son journal, écrit Liautaud Ethéart dans *Miscellanées*, tenta [...] d'opérer une revolution en littérature. Avec une langue empruntée, avec les mœurs, les usages d'un autre peuple, il tenta une œuvre difficile, celle de constituer chez nous une littérature nationale » (p. 108). Les rédacteurs de *L'Union*, ne se cachaient pas que la chose était difficile. Dès 1839, l'anonyme chroniqueur de *Variétés* (très probablement un des frères Nau), met courageusement le doigt sur les rapports difficiles de l'Haïtien avec la langue française. Bien qu'il ne le dise pas, la réponse évidente à la question rhétorique qu'il pose est que le créole s'impose pour rendre le folklore haïtien intelligible :

> Veillée à la campagne, histoire de revenants, contes et chansons Quelle langue se chargera de recueillir les termes qui seuls peuvent faire comprendre ces contes autrement inintelligibles ! comment transmettre l'esprit de ces chants si intraduisibles ! (*L'Union*, 17 février 1839).

Et, bien avant la fameuse formule de Léon Laleau il postule l'impossibilité pour l'Haïtien d'exprimer « avec des mots de France » son moi profond, qui lui est « venu du Sénégal » :

> On suce ses goûts dans le lait dont on s'est nourri... aussi que le désespoir est amer quand on veut communiquer, comme on le sent, mais sans le pouvoir, ce qui frappe, ce qui émeut !

Pour Nau, une littérature n'est nationale que si elle est produite par une forme originale de civilisation : celle des Américains, par exemple, était à son avis encore trop proche de celle des Anglais, et c'est pourquoi les États-Unis n'avaient pas encore produit de véritable littérature. En Haïti par contre, il y avait dès 1836

> ... dans cette fusion du génie européen et du génie africain qui constitue le caractère de notre peuple, quelque chose qui nous fait moins Français que l'Américain n'est Anglais. [...] nous aurons un jour une littérature, une littérature plus nationale, à coup sûr, que la littérature américaine (*Le Républicain*, 1er oct. 1836).

Pour que ce jour arrive, il était cependant indispensable, d'après Nau, que les Haïtiens changent d'idéologie et de manière d'écrire. Pour échapper à la médiocrité il fallait absolument, explique le critique aux poètes, faire en sorte

> ... qu'il se trouve dans vos poésies vos croyances et vos sentiments personnels, qui ne peuvent se rattacher qu'aux croyances et aux sentiments de votre époque, et particulièrement de votre pays. [...] La source de l'inspiration pour vous est en vous et chez vous ; hors de là, vous n'avez pas de salut (*Littérature*, 16 nov. 1837).

Émile Nau est surtout un précurseur en matière linguistique, dans la mesure où il déconseille (avec, certes, bien des précautions oratoires), le respect excessif du bon usage :

> Il ne s'agira pas, cependant, de prendre la langue toute faite dans les meilleurs modèles ; il faudra la modifier et l'adapter à nos besoins et à nos localités [...] notre français bâtard aura peut-être ses qualités précieuses, [...] et peut-être que la France ne lira pas sans plaisir sa langue quelque peu brunie sous les tropiques (*ibid*).

Préconiser l'adoption du français tel qu'il est parlé en Haïti est, potentiellement du moins, plus subversif qu'il ne paraît à première vue. Ce n'est pas seulement admettre, comme s'il s'agissait d'une province de l'Hexagone, un nombre modeste de variantes sémantiques (telles en l'occurence *lessiveuse* pour lavandière, *valise* pour sac à main, *jeunesse* pour prostituée, etc.), et de mots se rapportant à des réalités du terroir. C'est aussi ouvrir la porte au créole, qui « contamine » de plus en plus le français parlé en Haïti à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. D'où le double risque de se couper du lectorat francophone et d'abaisser la barrière à la mobilité sociale que constitue la pureté linguistique. D'où également, jusqu'à tout récemment encore, les réticences et même l'opposition nettement déclarée de nombreux hommes de lettres aux idées de Nau.

IGNACE NAU (1808-1845)

Né comme son frère à Port-au-Prince, Ignace Nau fut fonctionnaire au ministère des Finances, et directeur de journaux. À la mort de sa femme il partit pour la France, où il contribua à *La Revue des colonies*, organe des anti-esclavagistes de France et des Antilles. Il revint en Haïti et y mourut, certains disent de chagrin, à trente-trois ans.

C'est dans le roman, ou plus exactement dans la nouvelle qu'Ignace Nau, le premier Haïtien à avoir publié des œuvres d'imagination en prose, appliqua les idées de son frère Émile. On connaît de lui trois nouvelles, datant toutes de 1836 : *Un épisode de la Révolution*, est à la fois une sorte de court roman historique et un conte fantastique où un *loup-*

garou[3] menace l'enfant de l'héroïne, femme d'un lieutenant dans l'armée indigène. *Le Lambi*, met en scène la figure historique du sorcier africain Halaou, redoutable chef de bande pendant la lutte pour l'Indépendance. Là aussi, Ignace Nau insiste sur les croyances et les superstitions populaires. Quant à *Isalina, ou une scène créole*, c'est l'histoire de deux hommes qui font appel à des *houngans* ou prêtres vaudou pour gagner l'amour du personnage éponyme. Le préféré de la jeune fille, aidé par un bon *houngan* triomphe du prétendant envieux et de son méchant sorcier. Dès 1855, Liautaud Éthéart, l'un des premiers critiques littéraires haïtiens, a très bien souligné dans ses *Miscellanées* l'originalité et l'intérêt d'Ignace Nau :

> Il ne s'adresse pas à l'étranger. Ses inspirations, c'est à la nature, à la riche nature qui se développe devant lui, qu'il les demande ; [...] Les superstitions haïtiennes sont caractérisées par lui dans de petits chefs-d'œuvre inimitables qu'il appelle contes. C'est en français qu'il écrit, et cependant le Français, pour bien comprendre le récit qu'il expose, est obligé de recourir au dictionnaire d'Ignace Nau, un dictionnaire composé tout exprès pour l'intelligence de ses narrations. [...] Il appelle chaque chose par son nom : nos magiciens se nomment *caplatas* ; pour exprimer une misérable petite maison, [...] il vous dira tout simplement *counouque*. On dirait une autre langue (p. 110).

Ignace Nau met en œuvre trois principes importants qui allaient être proclamés près d'un siècle après lui. Premièrement, il a puisé dans l'histoire d'Haïti, la faisant mieux connaître aux lecteurs haïtiens et la leur présentant comme digne de respect et d'admiration. Deuxièmement, il a eu l'audace de situer l'action non pas dans les villes mais dans la campagne haïtienne, et de prendre pour protagonistes non pas des bourgeois mais des paysans. Qui plus est, il a osé se pencher sur le vaudou (qu'il appelle encore « supersition » ou « croyances populaires »). Troisièmement, il a mis le bonnet rouge au vieux dictionnaire haïtien en lui incorporant des mots du terroir et du créole. Malgré leur intérêt évident, ses nouvelles n'ont jamais paru en volumes, et ne semblent pas avoir influencé ses contemporains. Sans doute est-ce tout simplement parce qu'ils ne les avaient pas lues que les Indigénistes et leurs successeurs n'ont pas reconnu Ignace Nau comme précurseur. Aujourd'hui encore, rares sont les Haïtiens à connaître ses nouvelles autrement que par les résumés qu'en donnent les auteurs de manuels scolaires.

On connaît mieux ses poèmes, qui figurent dans la plupart des anthologies, et qui ne se distinguent par contre guère de ceux des autres épigones de Lamartine. Dans « Le Lac », publié par *La Revue des colonies* (Paris) de novembre 1836, la bien-aimée du poète, à l'instar d'Elvire :

> ...fut s'accouder sur l'angle d'un rocher,
> Et baissant tristement les yeux vers le rivage,
> Porta son mouchoir blanc à son pâle visage ...
> Puis, joignant ses deux mains : « Ô lac, vous êtes beau
> Comme le pur souris de l'enfance au berceau,
> Vous êtes couronné de fleurs et de verdure,
> Et la plage toujours où votre flot murmure,
> Reverdira pour vous de mousse et de gazon ... » (p. 205).

3. Personnage maléfique, sorte de sorcier supposé, selon la superstition populaire, pouvoir voler dans les airs et se transformer en bête pour tuer et sucer le sang de ses victimes.

Sans doute était-il plus facile d'innover en prose ; Nau savait certainement que, d'après Boileau :

> Dans un roman frivole, aisément tout s'excuse,
> C'est assez qu'en courant la fiction amuse.

Il a en tous cas montré la voie à deux romanciers du dix-neuvième siècle qui se sont inspirés des guerres de l'Indépendance : Émeric Bergeaud dans *Stella* (1859) et Amédée Brun avec *Deux amours* (1895). *Stella* ne constitue guère qu'une version à peine romancée des événements, mais les rapports des deux personnages principaux, Romulus et Rémus (calqués sur le Noir Toussaint Louverture et son ennemi le Mulâtre André Rigaud) permettent à Bergeaud de prêcher contre le préjugé de couleur. *Deux amours* est intéressant dans la mesure où l'on y trouve un Noir et un Blanc, l'esclave Jean-Louis et le Français Henry Lermant (qui s'est joint aux révoltés), rivaliser pour l'amour de la belle Créole Danielle de Chamay. Lermant est tué au combat, et Jean-Louis et Danielle iront dans les mornes travailler au bien-être des nouveaux libres. Paru soixante ans après les nouvelles d'Ignace Nau, *Deux amours* fit scandale, et l'article consacré à Amédée Brun par Émile Marcelin dans *Médaillons littéraires* (1906) montre à quel point les préjugés des partisans de l'assimilation littéraire à la France étaient tenaces, et Ignace Nau un visionnaire :

> Lorsque parut l'idyllique roman *Deux amours* [...] dans lequel il chante la verdure de nos campagnes, la beauté physique du noir au torse d'ébène, la chaude coloration du teint de la créole, un immense cri fut poussé [...]. Avec l'élan d'une Érinye, cette foule, ennemie née de toute « esthétique nouvelle », immola son art au seuil même de sa jeune gloire (p. 20).

On peut remarquer que deux autres des neuf romans haïtiens du dix-neuvième siècle prennent pour thème l'histoire d'Haïti. Il s'agit de *Le Vieux Piquet* (1884), de Louis-Joseph Janvier, évocation de la révolte des paysans « piquets » contre le gouvernement du président Hérard en 1844, et *La Dernière Étape* (1900), de Ducis Viard, publié en feuilletons dans *Le Soir*, qui raconte le renversement du président Salnave par la révolution de 1869.

LES PREMIERS HISTORIENS

Pendant le presque demi-siècle qui va de la parution de *Stella* à 1901, neuf romans haïtiens seulement ont été publiés. Cette pénurie s'explique : tout roman est peu ou prou analyse d'une société, et celle d'Haïti était pour l'heure en formation, donc difficilement analysable. La spécificité du premier État noir libre du monde, aboutissement de la seule révolte d'esclave à avoir jamais réussi dans l'histoire de l'humanité, était d'autant plus difficile à transposer dans la fiction que les lettrés n'avaient hérité de la métropole que des modèles, un système de références et des techniques littéraires adaptés aux sociétés européennes. Il n'est pas indifférent que cinq de ces neuf premiers romans publiés par des Haïtiens puissent être classés « romans historiques », pour ne pas dire « histoire romancée », et aient pour thème l'histoire nationale. D'ailleurs trois des quatre autres, dont les péripéties se déroulent cette fois pendant la Renaissance, sont des romans de cape et d'épée qu'aurait pu signer Alexandre Dumas.

Quoi qu'il en soit, c'est sans doute l'originalité de cette société en formation, et la nécessité d'en comprendre, voire d'en infléchir les mécanismes directeurs, qui ont poussé des lettrés comme Thomas Madiou, avec *Histoire d'Haïti* (1847-1848), Beaubrun Ardouin,

avec 11 volumes d'*Études sur l'histoire d'Haïti* (1853-1860) et Joseph Saint-Rémy[4], avec *Pétion et Haïti* (5 vol., 1853-1857), à se consacrer aux études historiques :

> Le temps est donc atteint, écrit Ardouin, où les Haïtiens eux-mêmes doivent s'efforcer de découvrir dans leurs traditions nationales, dans le peu de documents qu'ils possèdent, la filiation des événements qui ont influé sur les destinées de leur patrie (*Études sur l'histoire d'Haïti*, T. I, 1853, p. 16).

Madiou, Ardouin, St-Rémy et leurs émules ont en effet eu le mérite de transcrire bon nombre de documents qui ont disparu depuis. Michelet avait lu ses confrères haïtiens et connaissait personnellement les deux premiers. Conscient du handicap que représente la destruction de la plupart des documents et des archives, il les félicite de n'avoir pas hésité à rechercher et interroger les témoins oculaires des événements, à faire en somme de l'histoire orale avant la lettre. Les œuvres de ces trois historiens figurent encore aujourd'hui en bonne place sur les rayons des bibliothèques privées et font autorité pour bien des Haïtiens, surtout de l'élite traditionnelle.

Que les travaux d'histoire sont rarement objectifs et impartiaux est illustré de façon convaincante par les fondateurs de l'historiographie d'Haïti. C'est même, selon toute vraisemblance, consciemment que ces premiers historiens haïtiens, tous descendants de « gens de couleur », ont façonné « un passé légendaire destiné à renforcer la domination de la classe au pouvoir et à lui fournir sa légitimité » [5]. Ils ont ainsi exprimé (et en même temps influencé profondément) l'idéologie de la classe dirigeante mulâtre. Bien sûr, chacun d'entre eux apporte un point de vue quelque peu différent : Madiou s'efforce de nuancer ses interprétations des événements et ses jugements sur les hommes, tandis qu'Ardouin et Saint-Rémy affichent leur parti pris de façon plus péremptoire et systématique.

Au risque de généraliser abusivement, on peut dire que les historiens mulâtres s'accordent à partager deux séries connexes de jugements. D'une part, ils exaltent systématiquement le rôle de leurs congénères dans la préparation et la poursuite de la guerre d'Indépendance, tout en critiquant celui des leaders noirs. De l'autre, ils s'accordent à comparer favorablement le gouvernement équitable et démocratique des « anciens libres » Alexandre Pétion et Jean-Pierre Boyer avec le despotisme et la cruauté au pouvoir sous les « nouveaux libres » Toussaint Louverture, Dessalines et Henry Christophe.

Ils glissent ainsi rapidement sur le fait que Ogé et Chavannes étaient propriétaires d'esclaves et forcément opposés à leur émancipation. Martyrs de la liberté, certes, les deux hommes furent atrocement mis à mort pour avoir lutté pour l'égalité et la reconnaissance des droits politiques... mais au profit exclusif de leur caste. Pour avoir persécuté les Mulâtres, Toussaint Louverture est condamné, et accusé même de s'être laissé aveugler par ses préjugés contre les anciens affranchis au point de devenir la dupe du pouvoir métropolitain. Son adversaire pendant la guerre civile de 1799-1800, le Mulâtre André Rigaud (dont il est très probable qu'il fut encouragé par les Français), est présenté par contre comme un généreux patriote.

Les historiens mulâtres sont unanimes à condamner l'ancien esclave Jean-Jacques Dessalines, premier chef d'État d'Haïti indépendante, en qui ils ne voient qu'un primitif

---

4. St. Rémy était né en 1816 à la Guadeloupe. Profitant du droit d'asile et des facilités de naturalisation accordées aux personnes de descendance africaine, ses parents vinrent s'établir en Haïti.
5. David Nicholls, *A Work of Combat : Mulatto Historians and the Haïtian Past*, p. 16. Cet excellent article fait le point sur l'idéologie des historiens mulâtres ; je m'en suis largement inspiré.

d'une cruauté pratiquement pathologique. C'est son despotisme qui, selon eux, a poussé les conjurés à l'assassiner en 1806 au Pont-Rouge, et sûrement pas son intention de distribuer aux anciens esclaves les terres des nouveaux aristocrates. Quant à la guerre civile larvée entre la république de Pétion et le royaume de Christophe qui a suivi la mort de l'empereur, les historiens sont tout aussi affirmatifs. Pétion (et son successeur Boyer) représentent la civilisation, la culture, les traditions démocratiques, la liberté civique, bref le progrès. Christophe incarne par contre tout ce qu'il y a de plus dangereux dans la politique haïtienne : l'ambition aveugle, l'arbitraire, la cruauté paranoïaque, le mépris du parlementarisme, bref l'obscurantisme.

Tout en dénonçant les crimes et les exactions des colons et du corps expéditionnaire, les premiers historiens haïtiens se gardent d'en accuser le peuple français, sur la culture et la générosité duquel ils ne tarissent pas d'éloges. Francophilie sincère, sans doute, mais aussi arme dans le combat que se livraient les deux factions de la classe dominante, les Mulâtres soutenant que leur culture (française, bien entendu) les rendait plus capables de mener le pays que les Noirs des classes moyennes.

Ces historiens défendaient un système de gouvernement qui, tout en se proclamant démocratique et égalitaire, était en fait une oligarchie. Ils craignaient le populisme naissant, et s'ils attaquaient avec tant de véhemence le militarisme c'est (en partie du moins), que le métier des armes était pratiquement la seule voie laissée ouverte aux Noirs n'appartenant pas à l'élite pour accéder au pouvoir. Tout en exerçant une féroce discrimination sociale basée sur la couleur, ils prétendaient que tout Haïtien sans distinction de phénotype était fils de l'Afrique maternelle, et que seuls les politiciens Noirs prêchaient le racisme, par opportunisme démagogique. Selon Hénock Trouillot, lorsqu'après avoir visité Haïti Victor Schoelcher dénonça en 1843, dans *Colonies étrangères et Haïti*, le préjugé de couleur et les iniquités politiques de l'élite mulâtre, « Saint-Rémy en fut indigné et, défendant sa classe avec rage, flagella le comportement de l'abolitionniste » (*Les Origines sociales de la littérature haïtienne*, p. 192).

Face à la « légende » des historiens mulâtres sera élaborée la « légende » des historiens noirs qui, comme on pouvait s'y attendre, en prendront systématiquement le contre-pied. Dans *Les Constitutions d'Haïti* (1886), comme dans un grand nombre de ses autres écrits, Louis-Joseph Janvier va juger sévèrement les idoles de Madiou, Ardouin et Saint-Rémy, et défendre Toussaint Louverture, Dessalines et Christophe, victimes de leurs critiques. Pour l'historien mulâtre Beauvais Lespinasse, auteur de *Histoire des affranchis de Saint-Domingue* (1884), ce sont les hommes de couleur libres qui ont seuls fomenté et inspiré la révolte. Pour Hannibal Price, dans *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti* (1900), ce furent les esclaves noirs sous le commandemant de Jean-François, Biassou, Jeannot et du terrible Boukman : « Tout cela n'est pas contestable, écrit Price. Ce sont des faits irrévocablement acquis à l'histoire » (p. 190). Les idéologues « noiristes » du vingtième siècle vont surenchérir, avec Price-Mars et surtout Hénock Trouillot, Edner Brutus et François Duvalier. Quoique les uns comme les autres fassent profession d'impartialité, le jugement que porte Frédéric Marcelin sur *Les Constitutions d'Haïti* pourrait s'appliquer aussi bien à la plupart des études historiques haïtiennes : c'est « une œuvre de combat, non une œuvre de raisonnement scientifique » qui « foule aux pieds l'histoire et la vérité » (*La Politique*, p. 359).

Il a toujours été difficile en Haïti d'écrire l'histoire ; l'histoire contemporaine, comme il est normal, mais aussi celle des générations passées, récupérées par des idéologies et des intérêts de classe qui se perpétuent sans évoluer fondamentalement, et qui s'opposent toujours avec la même férocité. Ghislain Gouraige en conclut dans *La Diaspora d'Haïti et*

L'Afrique qu'en Haïti : « ... toute œuvre se référant au passé historique [...] est censée être écrite contre un parti et il n'y a pas [...] d'autre critère pour apprécier les auteurs (p. 69). »

À LA RECHERCHE DE L'AUTHENTICITÉ

Entre 1830 et 1930, en même temps que florissait la « littérature d'importation », sous-traitance tropicale de l'article de Paris, des intellectuels haïtiens affirmèrent à de nombreuses reprises leur volonté d'élaborer une littérature véritablement nationale, authentique expression de la sensibilitité haïtienne, quitte à inventer pour cela de nouvelles formes, voire à adopter une langue appropriée. C'est dire que les appels à l'émancipation résonnent en même temps que les protestations de fidélité à la métropole intellectuelle. La fréquence de ces déclarations d'indépendance culturelle (et par conséquent littéraire) atteste d'une part la persistance du « modèle français », de l'autre et surtout la difficulté de définir, tant en ce qui concerne le fonds que la forme, la littérature nationale que l'on réclamait. Car pratiquement personne ne niait en fin de compte la nécessité d'élaborer une littérature nationale. Le désaccord était entre ceux qui croyaient qu'elle devait rester dans l'orbite de celle de la France, et ceux qui estimaient qu'elle devait s'en détacher. Si pour Georges Sylvain la littérature haïtienne est « une branche détachée du vieux tronc gaulois », les appels à l'émancipation littéraire se font plus pressants avec le temps. Encore en 1924, Louis Morpeau se borne dans *Le Mouvement littéraire en Haïti*, à souhaiter timidement :

> Si notre littérature nationale est une création continue, que cette langue que nous ont léguée deux siècles de domination française [...] nous serve à exprimer sans doute des sentiments humains, généraux, mais surtout à rendre l'existence haïtienne dans sa vérité... (p. 83-84),

Duraciné Vaval, lui, est préremptoire :

> La littérature de notre pays doit être nôtre, et non la simple copie de la littérature française. [...] c'est de nos mœurs, nos coutumes, nos traditions, dans le milieu qui est le nôtre que [nos écrivains] ont pour devoir de puiser la matière de leurs livres (cité par Auguste Viatte, « *Indigénisme et culture française dans la littérature haïtienne* », p. 1170).

Paradoxalement, les grands principes du romantisme européen, la primauté du sentiment sur la raison, le relativisme des littératures décrété par Madame de Staël et l'élargissement des formes et du lexique poétiques chers à Victor Hugo auraient légitimé (si besoin en était) ces aspirations. Aussi Duraciné Vaval conseille-t-il :

> Ne cherchons pas dans *l'intellectualisme* le principe de l'individualité littéraire ; abandonnons-nous plutôt à l'*émotivité* [...]. Il importe que notre poésie soit moins logique, moins rationnelle, moins oratoire ; qu'elle s'oriente vers l'inconscient [...]. Même en nous adonnant à la description de nos panoramas, il faut les regarder avec des yeux naïfs, émerveillés, pour que chaque détail renferme un peu de notre conscience obscure. [...] ... en approfondissant notre propre nature, nous descendons dans le fond qui nous unit aux individus des nations étrangères, et que sous l'homme local nous rencontrons l'homme de tous les temps, de tous les pays et de toutes les races (*Histoire de la littérature haïtienne*, p. 482-483).

En revendiquant pour les poètes noirs l'émotivité aux dépens de l'intellectualisme, Vaval prône une Négritude senghorienne avant la lettre, et en affirmant que c'est en culti-

vant le particularisme nègre que l'on rejoint l'humanisme universel, il annonce celle de Césaire.

Même des critiques parisiens, quoique leur chauvinisme ait été flatté par l'existence d'une sorte de succursale haïtienne des lettres françaises, lui souhaitaient une personnalité mieux accusée. Rendant compte des *Poésies nationales* de Massillon Coicou pour *Les Annales politiques et littéraires* (Paris) Adolphe Brisson, qui s'était fait une spécialité des ouvrages haïtiens, écrivait le 12 octobre 1902 :

> Savez-vous le reproche que j'adresserais à M. Coicou et à ses confrères ? C'est de ne pas nous donner une impression assez vive et colorée de leur pays. Leurs galanteries, leurs idylles, leurs soupirs, leurs larmes ne diffèrent pas de l'élan du même ordre, auquel pourrait s'abandonner, entre deux bocks, un jeune aède du boulevard Saint-Michel. Et la couleur locale, — ô Massillon, ô Coicou ! — et la bise qui souffle dans les lataniers, et le vol des colibris, et les bruits de la savane, et la lourde senteur des fruits mûrs, et la torpeur des plaines endormies sous les baisers du soleil ... Ô Coicou ! ô Massillon ! vous qui êtes si bien doués, que ne mettez-vous, dans vos vers, toutes ces choses ! Ce sera, espérons-le, pour votre prochain recueil (p. 236).

Prétendre qu'à de rares exceptions près la plupart des poètes ne se sont pas inspirés de la réalité nationale jusqu'à la troisième décennie du vingtième siècle serait généraliser abusivement, et argumenter sur une sélection d'œuvres tendancieusement choisies. C'est pourtant ce que l'on a souvent fait, au nom d'une certaine modernité, d'un nationalisme exacerbé par l'occupation américaine, ou d'un parti-pris de dénigrement de l'aristocratie mulâtre. Dans cette optique qui se proclame iconoclaste, la valeur d'une œuvre littéraire serait avant tout fonction des références qu'elle contient à la réalité haïtienne, voire de son engagement explicite dans la célébration de la patrie, de la race noire et plus tard du paysannat et du prolétariat haïtiens. Mais dans la poésie entre 1830 et 1930, la réalité haïtienne et l'engagement politique et social sont en fait explicitement présents aussi, souvent chez les mêmes poètes qui ont pratiqué par ailleurs l'évasion dans la beauté idéale. Ce qui permit à Seymour Pradel, dans un article cité par Camille Large dans *La Littérature haïtienne de 1896 à nos jours*, de faire remarquer à ceux qui prétendaient qu'il n'existait pas de littérature haïtienne dans le plein sens du terme :

> La littérature, il me semble que nous en avons une, je dirais même deux : l'une qui s'attache à l'histoire nationale, qui va y puiser ses inspirations, qui est purement haïtienne ; l'autre, à qui ne déplaît pas la peinture de la grande famille humaine ; qui a pour elle quelque chose de plus large et de plus universel, et que nous appellerons franco — ou humano — haïtienne (p. 63).

POÉSIE PATRIOTIQUE ET CULTE DES ANCÊTRES

Notons d'abord la poésie patriotique, à laquelle pratiquement tous les poètes de l'époque ont sacrifié tout comme leurs précurseurs. Le thème d'élection, désormais traditionnel (on pourrait presque dire obligatoire), est l'épopée de la Guerre d'Indépendance et la glorification des Pères de la patrie. Dalgé Philippe écrit en 1851 :

> ... Relisons Lamartine et le sublime Hugo,
> Lord Byron qui chanta l'homme de Marengo.
> Mais non, de nos aïeux raconte-moi l'histoire,

Montre-moi leurs hauts faits, parle-moi de leur gloire ...
(cité par Auguste Viatte, *Histoire littéraire de l'Amérique française*, p. 354).

Comme tant d'autres poètes, Massillon Coicou, dans ses *Poésies nationales* (1892), chante la bataille de Vertières et consacre des poèmes à Dessalines (« Une voix sur le Pont Rouge »), « À Toussaint Louverture », « À Pétion » et « À Christophe » . Il est par contre l'un des rares à célébrer la mémoire non seulement des « Fondateurs » les plus célèbres, mais aussi des chefs de bandes et des généraux moins connus que la poésie patriotique a tendance à oublier :

Oui, tous ces demi-dieux rêveurs de peuple libre :
Guerrier, Yayou, Gérin, Vernet, Clerveaux, Geffrard,
Herne, Ambroise, Férou, Cangé, Bélair, Gabard,
Morisset, Marcadieu, Maurepas, Toussaint-Brave,
Francisque ! tous ces noms que la Liberté grave
En longs traits de lumière ! Oui, lorsque dans nos chants,
Tous, nous nous réclamons de ces hommes géants,
Oh ! c'est bien de vous-mêmes en qui la vieille Afrique
Fit passer son génie et son âme stoïque ; ... (*Exultation*, p. 73).

Dans « Chant national », Oswald Durand exhorte ses compatriotes à oublier le préjugé de la couleur pour suivre l'exemple des Pères de la patrie :

... À l'œuvre donc, descendants de l'Afrique,
Jaunes et noirs, fils du même berceau ! [...]
Bêchons le sol qu'en l'an mil huit cent quatre
Nous ont conquis nos aïeux au bras fort.
C'est notre tour, à présent, de combattre
Avec ce cri : « Le progrès ou la mort ! » ... (*Rires et pleurs 1869-1896*, I, p. 160).

De Toussaint Louverture, Oswald Durand va écrire, dans « Les Forts » :

... Il fut grand, lui, le noir ! Quand, surpris par le traître,
Dans l'humide cachot il fut enseveli,
Sous ses traits amaigris, on ne vit rien paraître ;
Ses yeux restèrent secs, son front n'eut pas un pli. [...]
Toussaint, qui semblait né d'une femme de Sparte,
Malgré la faim, le froid et la captivité,
— Sphinx que n'eut jamais pu déchiffrer Bonaparte, —
Resta toujours debout dans sa sérénité (*idem*, I, p. 143).

Tertullien Guilbaud intitule *Patrie, espérance et souvenirs* un recueil publié en 1885, où il évoque « Le Drapeau national » :

Quand de venger la race noire
Nous fîmes naguère le vœu,
Il nous guida vers la victoire
Notre drapeau rouge et bleu !
Bien plus : le drapeau tricolore
Qui partout comme un astre a lui
Saluant notre belle aurore,
Un jour s'inclina devant lui !... (p 121).

Dans le même recueil, il s'élève contre quiconque ose exprimer la moindre critique envers « Les Hommes de l'Indépendance ». C'est que l'épopée des Fondateurs sortait de l'humble histoire des hommes pour entrer dans la légende, assumant une dimension mythique, pour ne pas dire mystique :

> Ah ! si nous rappelons jamais le souvenir
> De ces rudes vainqueurs, que ce soit pour bénir !
> Le blâme osant monter à ces grandes figures
> Est une impiété. Non, sur ces envergures
> Fières que déployait leur essor, n'allons pas,
> Nous les chétifs, porter notre petit compas ! (p. 111).

C'est bien entendu sous l'occupation américaine que la corde patriotique vibra avec le plus de pathétique et que l'évocation des gloires passées (avec en contrepoint la honte de la déchéance présente) prit un résonnance particulière. Après avoir chanté ses tristes amours et évoqués de mièvres paysages *Sur ma flûte de bambou* (1927), Luc Grimard s'avise que le pays est occupé et que le temps n'est plus à la préciosité. Sa flûte s'adresse à lui dans « Et la flûte gronde » :

> Non, ne chantez pas la chanson jolie,
> Les refrains berceurs des soirs de folie [...]
> Évoquez, parmi les vertes savanes,
> Les efforts d'Ogé, la mort de Chavannes
> Et les noirs quittant l'ardent bamboula
> Parce qu'un lambi[6] dans l'écho hurla !
> Christophe, debout ! Debout Dessalines !
> Voici les boucans au haut des collines,
> Et le Cap en feu quand paraît Leclerc !
> Debout, vieux Toussaint, vif comme l'éclair !... (p. 79-80).

Et le poète s'addresse « Aux pistolets de Saint-Domingue » qu'il a hérités d'un lointain ancêtre pour leur demander de menacer les Américains :

> Le noble et grand vainqueur des faibles républiques
> Qui des États puissants a peur de se venger,
> S'est établi chez nous, grâce aux moyens obliques ;
> Dites-lui bien, vieux pistolets qui le savez,
> Que la rage et l'orgueil font les âmes altières
> Et qu'aux sûrs défilés des mornes élevés
> Vont surgir cent Capoix pour de nouveaux Vertières ! (p. 83).

Enfin l'exquis Edmond Laforest, qui se suicida quelques semaines après le débarquement des *marines*, composa avant de mourir un « Thrène pour Haïti » d'un désespoir indigné qui ne manque pas de grandeur :

> Pardon, mâles aïeux au silence sévère !
> À vos justes courroux le mépris met un frein,
> Mais nous sentons le poids de vos regards d'airain,
> Et devant vos grandeurs notre crime s'avère ! [...]

6. Le lambi est une conque marine utilisée comme instrument de musique, ou pour transmettre des messages codés.

Dans nos tristes cités, pas un canon ne tonne.
Notre âme est sans chaleur et nos voix sans éclat.
Nous sommes, ô héros, le peuple veule et plat
Dont la grimace au sein de vos œuvres détonne.

Nous avons reforgé les chaînes d'autrefois...
Sauvages destructeurs, issus des sombres bois,
Nous avons mis la hache au chêne de l'Indépendance ;

Puis, le foulard sanglant au cou, manchette au clair,
Ô Patrie, en la flamme impie et l'âpre danse,
D'un coup, nous t'avons fait sauter la tête en l'air.
(cité par Duraciné Vaval, *Histoire de la littérature haïtienne*, p. 73-74)

Après la fin de l'Occupation, sous l'influence des idéologies de gauche d'abord, puis du duvaliérisme, qui fomenta cyniquement le chauvinisme, la grandiloquante poésie patriotique ne tenta plus guère les poètes sérieux. Mais la tradition du poème de circonstance (qui permet généralement de se faire bien voir du pouvoir) a la vie dure. Guy Laraque écrivait, encore tout récemment :

> Le jeune poète haïtien [...] fuira particulièrement les sujets historico-folkloriques [...]. Que de mauvais poèmes n'a-t-on pas écrits en 1991 en l'honneur de Boukman[7] ! Et que de bêtises ne s'apprête-t-on pas déjà à écrire en 1992 [...] sur le fatidique débarquement de Colomb au Môle Saint-Nicolas ! (*Sur la poésie*, 1993, p. 218-219).

HAÏTI AU THÉÂTRE

Le drame historique, mis à la mode en France par les romantiques, va également fleurir en Haïti. Mais alors que Hugo, Musset ou Dumas père puisent leur inspiration non seulement dans l'histoire de France mais dans celle de l'Antiquité et de pays étrangers, seule l'histoire nationale est exploitée par les dramaturges haïtiens (avec l'exception en 1919 de la *Cléopâtre* en quatre tableaux et en vers de Louis-Henry Durand).

Entre 1830 et 1930, on relève quatre pièces qui évoquent le génocide des Indiens et le martyr de la reine Anacaona[8]. Le thème continuera à être exploité jusqu'à nos jours, par Marie Chauvet en 1947 (*La Légende des fleurs*), Saint-Arnaud Numa en 1981 (*Anacaona, reine martyre*) et Jean Métellus en 1986 (*La Reine Anacaona*). En vers ou en prose, toutes ces pièces sont taillées sur le même patron ; les premiers habitants de l'île sont présentés comme d'hospitaliers et pacifiques Bons Sauvages, que les barbares Espagnols asservissent et massacrent sans pitié. Ce n'est pas tant le souci de rappeler la mémoire des victimes ou le plaisir de faire monter sur les planches des acteurs costumés en Arawaks qui pousse les dramaturges, mais plutôt l'exaltation patriotique : avant de disparaître, en effet, les « premiers Haïtiens » prophétisent qu'il seront vengés un jour par les Noirs déportés d'Afrique pour les remplacer. Le passage du flambeau de la révolte crée des liens de solidarité, voire de parenté entre toutes les victimes de l'exploitation coloniale, et les Pères de

7. On se souvient que, deux siècles plus tôt, en août 1791, les ateliers de la partie nord de Saint-Domingue s'étaient soulevés sous le commandemant de Boukman, donnant le coup d'envoi à la lutte pour l'Indépendance.
8. *La Fille du Kacik* (1894) d'Henri Chauvet, *L'Oracle* (1901) de Massillon Coicou, *Une princesse aborigène* (1919) de Vergniaud Leconte, et *Anacaona*, de Dominique Hippolyte et Frédéric Burr-Reynaud (représentée en 1927 et publiée en 1941).

l'Indépendance sont exaltés pour avoir vengé aussi bien la race amérindienne que le peuple noir.

Comme on pouvait s'y attendre, leurs prouesses contre les Français vont fournir la matière de nombreuses pièces. Ainsi par exemple Isnardin Vieux consacre un drame en trois actes à *Mackandal*[9] en 1925, Pierre Faubert un drame historique en trois actes à *Ogé, ou le préjugé de couleur* en 1858, Alcibiade Pommeyrac un monologue en vers à *La Dernière Nuit de Toussaint Louverture* en 1877, Massillon Coicou une pièce à *L'Empereur Dessalines* en 1906, Vergniaud Leconte un drame au *Roi Christophe* en 1926, etc. Plus près de nous, *Boisrond-Tonnerre* sera célébré par Marcel Dauphin en 1954, Alexandre Pétion par Jean F. Brierre dans *Pétion et Bolivar* en 1955, et *Boukman* par René Philoctète en 1963. Du pont de vue idéologique, tous ces héros sont généralement campés tout d'une pièce, conçus comme des incarnations du plus pur patriotisme et du courage le plus absolu. Du point de vue de la langue, ils ont tendance (que ce soit en vers ou en prose), à déclamer avec une emphase et des effets rhétoriques qui rappellent ceux du mélodrame. Ce théâtre pour ainsi dire hagiographique n'est pas de la meilleure qualité, et ce seraient plutôt des dramaturges étrangers, Lamartine (*Toussaint Louverture*, 1850) et plus récemment Édouard Glissant (*Monsieur Toussaint*) et surtout Aimé Césaire (*La Tragédie du Roi Christophe*, 1963) qui ont donné, des héros haïtiens de la lutte pour l'Indépendance, une interprétation plus nuancée et plus convaincante. D'ailleurs, en Haïti même, l'exaltation théâtrale (dans les deux sens du terme) des héros de l'Indépendance semble dernièrement être passée de mode. On peut enfin remarquer que les périodes postérieures de l'histoire d'Haïti n'ont guère tenté les dramaturges, à part Charles Moravia et André Chevallier, avec *L'Amiral Killick*, drame historique en trois tableaux (1943) et Marcel Dauphin, qui a consacré en 1960 une pièce à *Pierre Sully*, le seul soldat haïtien à être tombé au champ d'honneur lors du débarquement américain en 1915.

Pour revenir à la production théâtrale de 1830-1930, une série de comédies de mœurs s'efforcent d'illustrer la vie quotidienne du pays. Liautaud Éthéart fait la satire de la « blancomanie matrimoniale » dans *Le Monde de chez nous* (1857). L'intrigue n'a rien d'extraordinaire ; Robert Cornevin la résume ainsi :

> C'est dans le milieu riche des commerçants consignataires qu'est située l'intrigue. Deux jeunes filles, Estelle et Hermine, perdent la tête lorsque se présente un certain Vicomte Bertin de Vauconcelle, noble, blanc et qui se dit riche. C'est en réalité un aventurier qui sera démasqué (*Le Théâtre haïtien*, p. 92).

L'étude systématique de ces comédies de mœurs qui mettent en scènes les classes dirigeantes montrerait qu'elles ne sont en fin de compte nationales que dans la mesure où elles s'en prennent à la version haïtienne de travers, de ridicules et de problèmes sentimentaux qui ne sont guère différents de leurs équivalents parisiens. En s'exprimant dans un français sorti tout droit du XVI[e] arrondissement, les acteurs renvoient au public l'image flatteuse qu'il se fait de lui-même. C'est à peine si quelques exclamations en créole ou quelques courtes répliques en français incorrect dans la bouche du petit personnel sont inclues pour provoquer le rire. Encore une fois, il n'y aurait dans la plupart des cas que des changements de détail pour que rien ne distingue ces pièces de celles qui font la spécialité des théâtres du boulevard parisien.

---

9. François Mackandal, « nègre marron » chef d'une conspiration qui se proposait d'éliminer les Blancs par le poison. Il fut capturé et brûlé vif en 1758.

Des saynètes et des farces, plus percutantes et comportant des répliques en créole, ou dans le mélange de français et de créole qui caractérise la conversation familière des Haïtiens, étaient également représentées Les critiques dramatiques déploraient le succès de ces spectacles, jugés grossiers et dangereux pour la pureté linguistique du pays comme pour son image de marque aux yeux des visiteurs étrangers. Il est regrettable que ces pièces n'aient pas été publiées car, à en juger par les comptes rendus, elles semblent avoir été plus originales, et avoir représenté une réalité nationale moins édulcorée que les drames historiques et les comédies qui ont survécu.

L'APPARITION DU PAYSAGE

Après l'histoire héroïque du pays, les poètes vont progressivement donner place au paysage haïtien dans leurs vers : on ne parlera plus seulement de montagnes mais aussi de mornes, pas seulement de chênes mais aussi de palmiers, pas seulement de rossignols mais aussi de pipirits, pas seulement de champs de blé mais aussi de champs de canne. Le lyrisme ici est teinté de patriotisme, les beautés naturelles du pays érigées en réponse aux étrangers qui se plaisent à le dénigrer. Publié en 1846, le poème « À l'homme », de Jean-Baptiste Chenêt, a probablement été composé des années plus tôt. C'est moins à la manière des romantiques qu'à celle de l'abbé Delille que le poète chante le paysage haïtien :

> Nos champs et nos bosquets fournissent la pâture
> À mille être divers. L'ananas savoureux
> Ornement de nos bois ; le palmier vigoureux
> Et le cayemitier à feuille veloutée,
> Avare de son fruit, dont la chair argentée
> Aliment des oiseaux se sèche dans les airs.
> La douce sapotille, en des groupes impairs
> Nargue l'abricotier. L'orange succulente
> Apaise avec son jus la chaleur suffocante (*Études poétiques*..., p. 9).

Oswald Durand a beau avoir été comparé à Mistral, à Verlaine et à Walt Whitman, les notations pittoresques qui évoquent la campagne haïtienne sont en fin de compte rares dans son œuvre. Comme ses prédécesseurs, il mentionne, dans « L'Arbre de la vallée », des essences inconnues sous les climats tempérés :

> ... J'ai vu le vert monbin, le frais sapotillier,
> Le palmiste élégant que nul ne fait plier,
> L'avare caïmite aux feuilles bicolores,
> Tous ces arbres périr en moins de dix aurores ... (*Rires et pleurs*, I, p. 49).

Et la description qu'il fait de son pays dans « Contraste » rappellerait (si ce n'était l'anachronisme), une publicité touristique :

> C'est là, mon île bien-aimée,
> Où la nature est animée,
> Où, près de la fleur embaumée,
> Mûrit le fruit, même l'hiver !
> Où le feuillage est toujours vert !
> Où le cœur est toujours ouvert !
> Aucune saison n'y détonne.
> Son climat, dont le charme étonne,

Dans sa constance monotone,
N'a pas d'hiver et pas d'automne !
Dans ses forêts, aucun danger !
Pour la soif, voici l'oranger.
Et le noir dit à l'étranger :
« Entre, assieds-toi, tu peux manger ! » (*idem*, I, p. 181).

C'est plutôt dans sa célébration des femmes haïtiennes, nous le verrons, qu'il innove. En attendant, il tire fierté de ce que

... J'ai chanté nos oiseaux, nos fertiles campagnes,
Et les grappes de fruits courbant nos bananiers,
Et le campêche en fleurs parfumant nos montagnes,
Et les grands éventails de nos verts lataniers.

J'ai chanté notre plage où la vague se brise
Sur les pieds tortueux du raisinier des mers ;
Nos sveltes cocotiers, qui prêtent à la brise
Des son purs qu'elle mêle au bruit des flots amers... (*idem*, p. III).

L'« haïtianité » de ces textes ne dépasse guère l'inclusion de quelques noms de fruits et de plantes du terroir que le lecteur parisien risque en effet de ne pouvoir identifier. Ce n'est pas grand-chose, et un poète français aurait pu en composer de pareils après une croisière sous les tropiques, ou tout simplement après avoir parcouru un ouvrage sur la flore antillaise.

Malgré leur timidité en matière de lexique et de prosodie, ces poètes, timidement, certes, et peut-être sans le vouloir, ont néanmoins ouvert la voie à leurs successeurs. Ainsi dans une des *Ritournelles* (1927), « Corbeille de fruits tropicaux », Luc Grimard s'amuse à évoquer, à propos de la femme qu'il désire, tous les fruits de son pays :

Je songe en vous voyant aux fruits de mon Pays,
Juteux et savoureux, si fins et si suaves.
Vos dents semblent les grains nacrés de nos maïs
Et ton haleine a comme un parfum de goyaves.
Je n'ai jamais touché tes lèvres, tes bras frais :
Mais à les voir si ronds, si purs, de chair si pleine,
Je voudrais y goûter, ainsi que je ferais
Des pommes d'acajou des routes de la plaine.
J'ai reconnu, dans la douceur dont se revêt
Le velouté si fin, si tendre de ta joue,
Le jaune d'œuf, la pomme rosée ; en ce duvet
De ta peau, la quenêpe en fleurs où le vent joue.
Sur ta gorge, j'ai vu les sœurs des « abricots »
Ces lourds fruits blonds de notre terre fortunée.
— Ah ! si ton cœur n'était pareil à ces cocos
Durs et petits, nommés cocos-de-la-Guinée !
Mais tous ces fruits délicieux : gros cachiment,
Icaque des chemins, pomme-canelle ou mangue,
Tous ces fruits-là, je crois — je crois très humblement,
Qu'on les retrouverait au goût de votre langue.
Et ce seraient, baisers fondant exquisement,

Baisers sur qui l'amour mettrait une apostille,
Ce seraient tous ces fruits goûtés en un moment
Et plus divins que vous, exquise sapotille (p. 39-40).

IMAGE DE LA FEMME ET ORIGINALITÉ POÉTIQUE

Avec son catalogue versifié de produits fruitiers, Luc Grimard exprime un érotisme et un humour essentiellement haïtiens. En fait, l'originalité littéraire haïtienne se manifeste de façon particulièrement frappante à travers la vision de la femme qu'ont illustrée les poètes. Il est certes fréquent, nous l'avons vu, qu'il se limitent, tout comme les poètes européens, à évoquer sa grâce, son élégance, son charme, sans décrire ses traits ou ses formes. Mais il leur arrive de plus en plus fréquemment de célébrer toute la gamme des phénotypes issus de siècles de métissages. La terminologie qui sert à les décrire est le plus souvent énigmatique pour un lecteur étranger. Car en Haïti, comme d'ailleurs dans les autres Antilles, il existe tout un lexique pour décrire les nombreuses combinaisons de variétés de teint (du très sombre au presque opalin), de traits (du négroïde au nordique) et de la qualité du cheveu (du crépu au soyeux). Si le termes de *noire, négresse et mulâtresse* lui sont familiers, le lecteur non-Haïtien ne saurait probablement distinguer une *griffonne* d'une *brune*, une *marabout* d'une *chabine*, une *grimelle* d'une *quarteronne* et ainsi de suite.

Pour les poètes haïtiens, la variété que présente dans leur pays la beauté féminine est source de fierté. En 1881, Alcibiade Fleury-Battier chante dans « Mon Pays », ses guerriers, ses paysages et ses femmes :

Je suis de ce pays où les brunes fleurissent,
Et dont la peau ressemble aux raisins qui mûrissent,
Où la griffonne est vive avec ses grands yeux noirs,
Où la négresse a pris la couleur de l'ébène,
Emma celle de l'or ... (*Sous les bambous*, p. 35-36).

Et Franck Fouché surenchérit deux générations plus tard, dans « Notre Pays » (1946) :

... Notre pays est peuplé de femmes,
belles dans la diversité bizarre des nuances,
belles, mais d'une unique beauté,
car nos payses, poésie d'Haïti
ne ressemblent à aucune autre femme (*Message*, p. 11).

Mais que sa peau soit foncée ou claire, ses cheveux lisses, bouclés ou crépus, le poète haïtien identifie de façon presque obsessionnel la femme à une nourriture. À un fruit, le plus souvent : chez Carl Brouard, entre beaucoup d'autres, dans « Corbeille de fruits tropicaux », ou lorsque, dans *La Revue indigène* d'août 1927, il décrit « Ma Muse » comme une courtisane toucouleure avec

... du hénné
empourprant ses lèvres épaisses
Mais fondantes comme une
mangue (p. 70).

Carl Brouard ne fait que s'inscrire dans une longue tradition. Devant une belle endormie, Edmond Laforest, dans « Cendres et flammes » (1912) remarque qu' « Elle gît, fruit

juteux ruisselant de rosée » (p. 26). Dans « Pureté » (1933), Robert Lataillade explique à celle qu'il aime :

> Je n'ai pas désiré goûter comme un fruit mûr
> Ton corps gonflé d'amour palpitant comme un sein (*L'urne close*, p. 20).

Un des plus célèbres poèmes de *Rires et pleurs* est celui où Oswald Durand décrit « Idalina » :

> ... Le vent, entr'ouvrant sa robe
> Montre un globe
> Double ; — telles l'œil peut voir
> Deux sapotes veloutées,
> Surmontées
> De deux grains de raisin noir.
> Sa lèvre qu'un dieu décore
> Est encore
> Bien plus brune que sa peau.
> Car de notre caïmite
> Elle imite le violet pur et beau... (II, p. 101).

On pourrait accumuler les exemples. Déjà en 1909, dans sa nouvelle *L'Accident*, le romancier Fernand Hibbert avait remarqué cette caractéristique de la symbolique amoureuse haïtienne :

> — Il est certain, dit Paul Hylas, que si ailleurs l'on compare généralement les femmes blanches à des fleurs, nous pouvons bien comparer les femmes de notre pays aux fruits du terroir.
> — J'avoue, répliqua Lys Matheux, que je préfère les fruits aux fleurs.
> — Nous aussi, dit Renaudin. On ne mange pas les fleurs.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement aux fruits que la femme désirée est comparée ; elle suggère au poète d'autres images « comestibles » : dans « Carénage », Pétrus Blot célèbre une maîtresse dont les baisers ont « un goût vif et salé, le goût des fruits de mer » . Normil Sylvain chante celle « Dont les lèvres ont un goût de bonbon acidulé » . Et, par une image saisissante, Regnor C. Bernard évoque « la femme qui m'offrit l'eau lente de sa bouche » [10]. Pour les adolescents qui regardent passer la belle Céleste Artheau dans le roman d'Émile Ollivier *La Discorde aux cent voix* (1986), elle était « gâteau de patates embaumant la muscade, pain de maïs sentant bon la cannelle, mangue juteuse que titilleront des lèvres charnues ... » (p. 22), et tout le monde en Haïti connaît « Marabout de mon cœur », d'Émile Roumer, publié en 1925 dans ses *Poèmes d'Haïti et de France*, dans lequel la marabout (femme à la peau très noire, aux traits fins et aux cheveux lisses) est comparée aux spécialités les plus savoureuses de la cuisine créole :

> Marabout de mon cœur aux seins de mandarine,
> Tu m'es plus savoureux que crabe en aubergine.
> Tu es un afiba dedans mon calalou,
> Le doumboueil de mon pois, mon thé de Z'herbe à clou.

10. Les poèmes de Blot, Sylvain et Bernard se trouvent dans l'anthologie de Carlos Saint-Louis et Maurice A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, aux pages 196-197, 346-347 et 526 respectivement.

Tu es le bœuf salé dont mon cœur est la couane
L'acassan au sirop qui coule en ma gargane.
Tu es un plat fumant, diondion avec du riz,
Des akras croustillants et des thazars bien frits.
Ma fringale d'amour te suit où que tu ailles ;
Ta fesse est un boumba[11] chargé de victuailles (p. 93).

Roumer avait déjà avoué dans un autre poème du recueil, « Les Femmes ont pour moi... » que :

Les femmes ont pour moi le goût de quelque chose,
par exemple du lard, du pain chaud et si j'ose,
— Je dirai carrément ma façon de juger ...
quelque chose de bon qui puisse se manger ... (p. 20).

Les images « comestibles » de ce genre se produisent le plus souvent dans un contexte de bonne humeur rabelaisienne, comme chez Roumer. Mais pas toujours. Dans « Douce Nuit », celles d'Edmond Laforest prennent une dimension nettement malsaine :

Elle est aussi ma fleur rieuse aux clairs soleils,
Je suis le ver qui loge, heureux, dans son calice.
Je prends pour me nourrir ses pétales vermeils
Et son pistil soyeux et lisse (*Cendres et flammes*, p. 44).

Dans la poésie française, la femme est généralement imaginée au repos, comme sa propre représentation picturale ou sculpturale. Sa beauté est le plus souvent contenue dans l'harmonie de ses formes : un visage aimable, un corps bien proportionné constituent en eux-mêmes leur valeur esthétique. Dans la poésie haïtienne, par contre, (entendons dans la poésie haïtienne qui ne calque pas les modèles métropolitains), le mouvement est une composante essentielle de la beauté : un beau corps contient la promesse d'une démarche suggestive, d'un geste gracieux ou d'une souplesse attrayante. Le poète ne cherche pas à transformer la femme en tableau, encore moins en statue. C'est sa vitalité qu'il veut traduire : l'harmonie l'intéresse moins que le rythme du mouvement. Aussi est-ce en marchant et encore mieux en dansant que la femme révèle l'essence de sa beauté. Beauté non pas figée dans l'immuabilité chère à Baudelaire (et à laquelle il se montre d'ailleurs infidèle dans les poèmes inspirés par Jeanne Duval, « Le Serpent qui danse », par exemple), mais au contraire changeante, accordée au monde organique. Déjà Alibée Féry aimait « une brune à la démarche leste » ; Nerva Lataillade élève la démarche féminine à la hauteur d'un symbole qui contient le rayonnement, les battements du cœur et les gémissements du désir :

... ta démarche aisée, onduleuse et féline
Faisait battre le cœur de rêves éclatants,
Et gémir toute l'âme en désir qui s'incline.

Pour Dominique Hippolyte, « Nigra » est divine parce qu'elle sait que « sa démarche ondoyante est la danse d'un dieu »[12].

---

11. Un *boumba* est un panier, et également un canot.
12. Les poèmes de Féry, Lataillade et Hippolyte se trouvent dans l'anthologie de Carlos Saint-Louis et Maurice A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, aux pages 23, 166-167 et 58-59 respectivement.

Quel poète français oserait voir dans la démarche féminine la pulsation mystérieuse de l'univers ? En Haïti la chose semble par contre aller de soi : dans *Stances haïtiennes*, de Duraciné Vaval (1912), « La Créole » reste bien humaine, tout en reflétant la vitalité fondamentale de la nature :

> Quand elle passe en son allure solennelle
> Tordant ses hanches comme de grêles bambous [...]
> Quand l'affable et suave et calme enfant sourit
> Aux ondulations vagues de l'infini
> Et aux rythmes venant de plus loin qu'elle-même :
> Rythme des nuits, rythmes des feux, rythmes des gemmes,
> Rythmes des cœurs scandant des mots d'amour béni,
> Pour lors, la grâce qui l'enveloppe et la cambre
> Vous prend telle une mer en son sillage d'ambre (p. 29-32).

Et dans les vers que Damoclès Vieux adresse à une sienne « Payse », la dimension érotique et la dimension cosmique se confondent :

> Et vibrant, ondoyant, se déroulant en vous,
> Le rythme de vos pas, dyonisiaque et fou,
> En soulevant vos seins d'une houle profonde
> Semblait totaliser la volupté du monde (*Dernières Floraisons*, p. 49).

Au-delà de la joyeuse grivoiserie, il s'agit pour le poète haïtien de retrouver l'accord fondamental entre l'Humain et le Naturel. La femme lui semble participer de ce monde des éléments, sujet de ravissement et d'angoisse.

ÉROS ET VAUDOU

Pendant les cérémonies vaudou, le corps féminin prendra, pour les poètes indigénistes, une dimension pour ainsi dire métaphysique. La danse précède et provoque en effet la transe ; autrement dit c'est le plus souvent en dansant que la femme perd conscience et qu'un dieu s'incarne en son corps. Mais pendant la période qui nous intéresse ici, le vaudou est considéré par la grande majorité des intellectuels comme un regrettable atavisme africain, que l'on rend responsable de la misère paysanne, des insuffisances de la mentalité collective nationale et de la mauvaise image de marque du pays à l'étranger. À tel point que J.B. peut écrire dans *Le Réveil* du 26 octobre 1893, à propos des *houngans* ou *papalois* :

> Le premier progrès à souhaiter pour le pays, ce n'est certes pas, comme on se l'imagine, la création de chemins de fer, de Télégraphes, de Téléphones, de routes macadamisées, mais, bien plutôt, la cessation d'influence du papaloi, sa disparition complète du pays.

Consacrer un poème au vaudou frôlait la provocation et, avant Price-Mars et les Indigénistes, rares furent les poètes à s'y risquer. Lorsque Duraciné Vaval consacre une de ses *Stances haïtiennes* au « Congo », il s'empresse de préciser en note : « Le congo est une danse populaire [et] n'est pas du tout pareil à l'odieux vaudoux » (p. 87). Même Oswald Durand, que les Haïtiens considèrent comme le poète national pour avoir de façon éloquente et profuse célébré la campagne haïtienne et ses habitants, n'a consacré que deux poèmes à la religion populaire. Dans « Le Vaudoux », la danse de la griffonne Zoune possédée par le *lwa* Legba est bien suggestive :

Brillante, en sa danse expressive,
Elle embrasse son cavalier,
Lui passe au cou, folle et lascive,
Ses bras en forme de collier.
Oh ! quelle ivresse ! Les couleuvres
Sont moins souples en leurs manœuvres
Que Zoune en ses doux mouvements ! ...

Mais le poète nous met en garde :

Sa loi, c'est Legba ! Prenez garde !
Quand de trop près on la regarde,
Trouvant que ses charmes sont doux,
Conduit par la main d'une femme,
On tombe dans un piège infâme,
Et l'on sacrifie au Vaudoux ! (*Rires et pleurs*, II, p. 70-71).

Dans « Francine la possédée », il s'agit de la mise à mort d'un pauvre agnelet bêlant par Legba, qui a cette fois choisi « Francine la folle » pour s'incarner ; le poète précise :

C'est que Legba, le dieu terrible,
Aime le sang,
Et marche, dans la bande horrible,
Au premier rang (*ibid.*, p. 76).

C'est donc une image suggestive, inquiétante, mais guère élogieuse que donne Oswald Durand du vaudou et de la « bande horrible » des *lwas*. Pas plus que Frédéric Burr-Reynaud qui, dans « Zombis », montre ces maleureux mots-vivants travaillant dans les champs d'un riche *houngan* :

Très loin, au fond des bois, dans le vaste domaine
Du houngan enrichi par le trafic des « points », ...
(in C. Saint-Louis et M. A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, p. 263).

Burr-Reynaud n'explique pas ce qu'est un « point » : tout Haïtien sait que c'est une force surnaturelle contenue dans un charme ou dans un esprit au service de celui qui l'a « acheté » . Et l'on peut soupçonner que lorsque dans « Zombis » Liautaud Éthéart multiplie les termes vaudouesques sans les expliquer, il taquine ses concitoyens qui prétendent tout ignorer de ce qu'ils appellent un déplorable tissu de superstitions :

... À l'heure où le houngan, caché dans son houmfort
Dit : Aziblodidi ! appelle l'Assôtort[13],
Et, tout plein de l'esprit du ouanga fantastique
Au manger marassa fait inviter sa clique ;
Vous souviendrez-vous pas du brillant bamboula
Où la peau du cabrit si souvent vous héla ?... (*Le Constitutionnel*, 19 août 1876).

Quoi qu'il en soit, les danses vaudou sont généralement présentées soit comme un spectacle effrayant « à ne pas voir la nuit », soit, le plus souvent, comme un inoffensif amuse-

13. *L'assôtort*, ou *assôrtor*, ou *assôtor* est un énorme tambour que l'on bat à l'aide de deux gourdins lors de certaines cérémonies vaudou. Jacques Roumain lui a consacré en 1943 une étude savante, *Le Sacrifice du tambour assôtor*.

ment champêtre qui titille le spectateur, comme dans « Le Lambi » (1924), de Frédéric Burr-Reynaud : au son du tambour lascif, les pimpantes danseuses y « livrent leurs appas et font « osciller leurs hanches » :

> ... Mais quand sous l'ajoupa le « service » pétille ;
> Que le tambour lascif dans la nuit éparpille
> Ses accords entraînants ; quand l'amour tend les bras
> Aux pimpantes « hounsis » qui livrent leurs appas ;
> Quand le « carabinier » dans les hanches oscille ;
> Que l'Esprit invoqué se trémousse et nasille ;
> Quand tout s'ébat, s'anime, et danse, et chante et rit ;
> Que la nuit est sereine et radieux l'esprit,
> Le lambi, plein de fièvre et de bonheur, ricane
> Dans la brise du soir courbant les champs de canne (*Ascensions*, p. 17-18).

Présentée comme lascive ou comme terrifiante, l'important est que la religion du peuple n'a pour l'heure droit au respect ni des poètes ni de leurs lecteurs.

LES ROMANCIERS NATIONAUX

Alors que pendant près de cent ans (des origines à 1901), neuf romans seulement ont été publiés par des Haïtiens, on n'en relève pas moins de seize pour la première décennie du vingtième siècle. Certains, comme *Deux amours*, de Jules Domingue (1902), ou *Corinne*, de François Lavelanet (1907) sont des romans psychologiques sans grand intérêt. Le roman d'Etzer Vilaire *Le Flibustier* (1902) n'a que la particularité d'être écrit en vers. Mais, pendant cette décennie privilégiée, quatre auteurs firent paraître dix romans qualifiés par les historiens de la littérature de « nationaux » . Par la matière qu'ils traitaient, par les caractéristiques formelles de leur écriture, ou par la combinaison de ces deux éléments, ces écrivains se sont, à différents degrés, émancipés des modèles métropolitains, indiquant ainsi à leurs successeurs l'avenir possible de l'« haïtianité » littéraire. Comme l'a reconnu Jean Price-Mars dans cette bible de l'Indigénisme qu'est *Ainsi parla l'Oncle* (1928), ils ont en commun « cette inflexible volonté de tirer parti de la matière haïtienne pour l'édification de l'œuvre d'art qui leur donne la place privilégiée qu'ils occupent dans les lettres haïtiennes » (p. 263).

Dans l'ordre chronologique de parution, les romans nationaux comprennent :

1901 : de Frédéric Marcelin, *Thémistocle-Épaminondas Labasterre* (Paris) ;
1902 : de Frédéric Marcelin, *La Vengeance de Mama* (Paris) ;
1903 : de Frédéric Marcelin, *Marilisse* (Paris) ;
1905 : de Fernand Hibbert, *Séna* (Port-au-Prince),
de Justin Lhérisson, *La Famille des Pitite-Caille* (Port-au-Prince) ;
1906 : de Justin Lhérisson, *Zoune chez sa ninnaine* (Port-au-Prince),
d'Antoine Innocent, *Mimola ou l'histoire d'une cassette* (Port-au-Prince) ;
1907 : de Fernand Hibbert, *Les Thazar* (Port-au-Prince) ;
1908 : de Fernand Hibbert, *Romulus* (Port-au-Prince) ;
1910 : de Fernand Hibbert, *Le Manuscrit de mon ami* (Port-au-Prince)[14].

14. Publié d'abord en feuilleton par le quotidien *Le Matin* en 1910, *Le Manuscrit de mon ami* ne parut en volume qu'en 1923, à Port-au-Prince.

Frédéric Marcelin (1848-1917) naquit en 1848 dans une famille de commerçants aisés de Port-au-Prince. Nommé secrétaire à la légation d'Haïti à Washington, il fut élu député en 1874, et à la chute du gouvernement Domingue deux ans plus tard, se réfugia quelques mois à la Jamaïque. Après un premier voyage en France, il reçut un deuxième mandat de député en 1882. Le président Hippolyte lui confia en 1892 le portefeuille des Finances, qu'il conserva jusqu'en 1894. Il décida alors de prendre sa retraite en France mais, rentré au pays en 1903, fonda l'excellente revue *Haïti littéraire et sociale* en 1905 et se vit à nouveau chargé du ministère des Finances par le président Nord Alexis. À la chute de ce dernier en 1908 il rentra définitivement à Paris, où il mourut en 1917.

Frédéric Marcelin est le plus prolifique en date des écrivains haïtiens, avec à son actif vingt-huit volumes parus entre 1878 et 1915. Certains sont des ouvrages d'économie, comme *Nos douanes* (1897) ou *Finances d'Haïti* (1911), d'histoire, comme les trois volumes de *Le Général Nord Alexis* (1905-1908), des recueils d'articles divers, comme Choses haïtiennes (1896) ou des souvenirs, comme *Bric à brac* (1910) ou *Au gré du souvenir* (1913). *Autour de deux romans* (Paris 1903), réponse détaillée aux critiques que ses compatriotes avaient formulées au sujet de *Thémistocle-Épaminondas Labasterre* et de *La Vengeance de Mama*, est également intéressant pour ce qui concerne les premiers romans haïtiens et l'avenir du genre tel que le conçoit Marcelin. Quelques nouvelles dans *La Confession de Bazoutte* (Paris, 1909) complètent la liste de ses œuvres de fiction.

Thémistocle-Épaminondas Labasterre et *La Vengeance de Mama* ont pour thème principal les mœurs politiques haïtiennes, que Marcelin critique violemment. Le héros éponyme du premier roman est un jeune garçon issu de la moyenne bourgeoisie commerçante ; il s'enthousiasme pour les idées de Télémaque, journaliste véreux qui, sous prétexte de réformer le gouvernement, rêve de parvenir au pouvoir. Une fois qu'il réussit à susciter un coup d'État et à se faire nommer ministre de l'Intérieur par le nouveau Président, Télémaque se révèle aussi despotique et corrompu que ses prédécesseurs. Désabusé, Thémistocle entre dans l'opposition. Télémaque essaye d'abord de le corrompre, puis le fait abattre. Sa fiancée Zulma, que ses amis appellent Mama, fait serment de le venger : c'est le sujet du deuxième roman. Elle feint de se laisser séduire par Télémaque, et promet de lui céder lors de la pendaison de crémaillère dans la maison où le ministre pense l'installer. En fait elle se suicide en y mettant le feu, après avoir fait boire à Télémaque un poison qui ne pardonne pas. Le troisième roman de Frédéric Marcelin, *Marilisse*, est l'histoire d'une blanchisseuse et des misères que lui infligent son amant volage, sa fille mal mariée et son gendre ivrogne.

Le professeur français Hodelin dans *Thémistocle-Épaminondas Labasterre* et le capitaliste éclairé Josilus Jean-Charles dans *La Vengeance de Mama* servent de porte-parole à l'auteur pour exposer son programme politique, qui peut paraître aujourd'hui quelque peu simpliste : pour que tout marche à souhait dans la République, il faut selon lui renoncer aux incessants coups d'État, qui ne font que remplacer un tyranneau par un autre, et surtout il faut que les militaires regagnent leurs casernes et laissent les civils gouverner. Marcelin se plaint également de ce que le commerce en gros soit désormais aux mains des étrangers, et non plus des marchands haïtiens dont il est issu, et formule le souhait pieux que l'élite fasse son possible pour améliorer la condition du paysan. Programme un peu court, sans doute, qui un siècle plus tard n'a toujours pas connu le moindre début de réalisation.

Ce n'est pas dans l'écriture que réside l'originalité des romans de Marcelin. Écrits et publiés en France, où ils reçurent d'ailleurs un accueil favorable, ils ne font qu'exceptionnellement appel aux créolismes ou aux particularités du « français haïtien », et ce en pre-

nant soin de ne jamais dérouter le lecteur parisien. Ainsi à propos des mouchards à la solde de la police politique, le romancier explique :

> ...l'un d'eux surtout était la terreur des commerçants. On l'appelait Gépété, ce qui, en créole, veut dire : œil crevé. En effet, il n'avait qu'un œil ... » (*La Vengeance de Mama*, p. 38-39).

Marcelin a été l'un des premiers à pratiquer ce qui deviendra une constante de l'humour haïtien : la satire du style ampoulé, pédantesque et souvent amphigourique de rigueur chez ses compatriotes dans les discussions politiques ou les éloges funèbres. Flaubert lui avait montré la voie avec ses comices agricoles.

Ce qui fait l'originalité de Marcelin, c'est son pénétrant regard, mi-narquois mi-attendri sur la vie de tous les jours à Port-au-Prince. Les cérémonies du nouvel an, un dimanche à la campagne, un bal dans la haute société, un incendie, une émeute politique, un enterrement maçonnique sont croqués avec l'acuité et la verve d'un Alphonse Daudet (que Marcelin admirait). La plupart des scènes de mœurs dont Marcelin saupoudre ses romans sont placés sous le signe de l'ironie. Ainsi dans le premier paragraphe de *Thémistocle-Épaminondas Labasterre* le romancier raille la prédilection de ses compatriotes pour les noms tirés de l'histoire ancienne :

> Thémistocle-Épaminondas Labasterre, en venant au monde, poussa, dans les bras de Mme Turenne, la sage-femme, un si vigoureux vagissement que son père pronostiqua qu'il serait un puissant orateur. Séance tenante, à ses deux prénoms, il voulut ajouter celui de Démosthène. Mais l'oncle Épaminondas, qui devait être le parrain, observa que Thémistocle et Épaminondas répondaient à tous les besoins du nouveau-né : les mots que l'histoire a conservés des deux généraux grecs établissaient suffisamment leur habileté dans l'art de manier la parole. Au surplus, ajouta-t-il, il ne fallait pas accabler l'enfant. Qu'il fût seulement un Thémistocle ou un Épaminondas, la famille Labasterre en recueillerait assez de gloire pour n'avoir rien à envier aux voisins.
>
> On se tint à cet avis (p. 1).

Dans *Autour de deux romans*, Marcelin reproduit plusieurs comptes rendus de journaux parisiens pour montrer que ses romans furent bien accueillis en France. Celui de *Thémistocle-Épaminondas Labasterre* que signe Jacques Grandchamp dans *Le Matin* est typique :

> Pour qui ne connaît pas la République de Haïti — et ceux-là sont légion — ce livre est une révélation.
>
> Rien n'est plus instructif, rien n'est plus intéressant que ce récit [...] où l'on trouve des études de mœurs politiques on ne peut mieux prises [...] avec des descriptions de vie du réalisme le plus amusant et le mieux observé (p. 38-39).

La critique haïtienne fut beaucoup moins indulgente. C'est surtout aux opinions politiques de l'auteur qu'on en eut, et l'on ne recula pas devant les attaques *ad hominem* sur son snobisme, ses malversations au ministère des Finances, ou son opportunisme politique. Il n'a pas tort de remarquer que « ... aucune critique ne s'est renfermée dans le cercle littéraire. Chacun s'est évertué de faire surtout mon procès politique » (*ibid*, p 57). Et les romans de Marcelin furent versés au dossier comme preuve de son manque de patriotisme : on l'accusa d'avoir pris un Français pour porte-parole, d'avoir montré tous les hommes politiques du pays comme des dupes ou des forbans, de s'être moqué de l'étroitesse et de l'ennui de la vie quotidienne à Port-au-Prince, lui qui avait pris une retraite confortable dans la Ville-Lumière. Pour Dantès Bellegarde :

> Monsieur Marcelin n'a voulu voir et dépeindre que les mauvais côtés de la société haïtienne. À le lire on croirait qu'il n'y a rien de sérieux dans notre pays : que les choses y sont toujours mesquines quand elles ne sont pas odieuses, et qu'on n'y rencontre que des vaniteux, des coquins et des lâches (*ibid.*, p. 175).

Que le chauvinisme pointilleux des intellectuels ait été froissé par les romans de Marcelin est compréhensible, mais guère pertinent en l'occurence.

Marcelin était parfaitement conscient de son originalité, qui ne pouvait manquer de susciter des réactions négatives. Si, comme il le rappelle : « il est souvent question dans notre pays d'Haïti de littérature nationale » (*ibid.*, p. 5), la plupart des lettrés, depuis les origines, estiment que celle-ci doit se cantonner dans les nobles abstractions et la rhétorique grandiloquente. Pour s'assurer leurs suffrages en restant dans la norme, Marcelin explique :

> ... m'enveloppant des voiles de la fiction, [...] j'aurais pu vous montrer une jeune Haïti pure, impeccable, foudroyant, selon la bonne formule, la tyrannie, la terrassant au souffle vengeur de la Liberté et de la Justice.
> J'ai voulu autre chose (*ibid*, p. 27).

La couleur locale, « un des éléments constitutifs [...] de toute personnalité et de toute originalité » n'avait pas encore l'estime des collègues de Marcelin :

> Ils la considèrent à peu près comme une faute de goût, un instinct non dompté de vulgarité banale. S'inspirer de nos vieilles coutumes, peindre notre mentalité, présenter le tableau réel, photographique de nos passions, de nos préjugés, de nos vertus, ne leur paraît pas œuvre sérieuse (*ibid.*, p. 6).

Vingt ans après, le critique haïtien Louis Morpeau, dans un article de *La Revue mondiale* (Paris) sur les « Romanciers haïtiens » fait, pour ses lecteurs français, l'éloge des romans qui avaient précédé ceux de Marcelin. Quant à *Thémistocle-Épaminondas Labasterre*, il le juge « ... curieux [...] touffu à la Zola, ironique à l'Anatole France, pas trop bien construit... » . De *La Vengeance de Mama*, il écrit : « De beaux paysages, de tranquilles coins de nature nous reposent de tout ce mélo » . Sa préférence va à *Marilisse*, « le plus vrai et le mieux composé des romans de F. Marcelin »,

> ... où, avec une sympathie plus vive, une ironie moins aiguë, une pitié attendrie, Frédéric Marcelin décrit la vie de braves gens du peuple à l'horizon un peu borné, nous conte les amours d'une troublante, *perverse* et alléchante Marie-Louise (*Marilisse* en dialecte créole) [...] nous brosse un type vivant de Don Juan, de son état cymbalier dans la musique de la Présidence... [c'est moi qui souligne].

Ce n'est peut-être pas pour les bonnes raisons que les préférences de Morpeau (et de bien des critiques et historiens de la littérature qui l'ont suivi) vont à *Marilisse*. Car les lecteurs des deux premiers romans de Marcelin étaient précisément ces hommes politiques, ces journalistes, ces commerçants, ces membres de loges maçonniques qui y sont brocardés. *Marilisse* se déroule par contre dans un milieu populaire et donc analphabète, qui ne risque pas de protester contre l'image à la fois critique et condescendante qu'on donne de lui. Le tableau qu'en brosse Marcelin conforte en fin de compte l'image que les bourgeois se font des hommes du peuple, coureurs, buveurs, bagarreurs, laissant à leur femmes, courageuses, patientes, soumises, le soin de faire bouillir la marmite et d'élever les enfants. Les malheurs de *Marilisse* (belle femme, mais innocente de la *perversité* que lui assigne

Morpeau) arracheront peut-être une larme aux âmes sensibles, mais n'entameront pas la suffisance et la bonne conscience des lecteurs. Il n'empêche que Yvette Tardieu Feldman a parfaitement raison d'intituler son article, paru dans *Conjonction* en 1976 « Frédéric Marcelin, premier romancier féministe des Caraïbes » : il a en effet célébré la beauté noire, défendu le *plaçage* (ou mariage coutumier) contre les accusations d'immoralité portées contre lui, observé et applaudi la solidarité entre les femmes des quartiers pauvres et le devoir d'entre-aide qui les unit, et proclamé leur véritable héroïsme face à la démission des hommes :

> À cet égard, écrit Feldman, l'œuvre romanesque de Frédéric Marcelin est celle d'un précurseur, non seulement dans le domaine haïtien [...], mais aussi dans le contexte général de la littérature caraïbe...

Fernand Hibbert (1873-1928) naquit dans la petite ville de Miragoâne et fit ses études au Petit Séminaire Saint-Martial à Port-au-Prince, puis à Paris où il fréquenta, sans assiduité, la faculté de droit et le Collège de France. À son retour en Haïti en 1894, il enseigna l'histoire et la littérature française au Lycée Pétion. En 1915 il fut envoyé à La Havane et chargé de la légation d'Haïti. Rappelé en 1921 et nommé ministre de l'Instruction publique, il occupa le poste tout juste un an. Il milita contre l'occupation américaine, et contribua à *La Revue de la Ligue de la jeunesse haïtienne*, organe de l'opposition. Il mourut en 1928 à Port-au-Prince.

Outre les quatre romans qui nous intéressent, Fernand Hibbert a publié en 1923 *Les Simulacres* ; il est également l'auteur d'une comédie, *La Réclamation Hopton* (1916), et d'une série de nouvelles parues d'abord dans les journaux et recueillies en 1910 sous le titre *Masques et visages*[15].

Le personnage éponyme de *Séna*, le premier et plus long roman d'Hibbert, est Jean-Baptiste Rénelus Rorrotte, Sénateur de la république (d'où son surnom de Séna). D'origine modeste, ce politicien véreux a réussi en grande partie grâce à son phénotype. C'est chez Hibbert que, pour la première fois dans une œuvre de fiction, est mentionnée l'importance de la couleur dans la politique haïtienne :

> [Séna] était de cette catégorie de citoyens qui ne sont ni noirs, ni mulâtres, ni griffes. C'était un alezan. Cette neutralité dans la couleur lui avait permis d'appartenir en même temps à tous les partis, ou du moins à toutes les factions. Personne n'était dupe de ses manœuvres, ni de son insincérité, ce qui ne l'empêchait pas de réussir et d'arriver avec la complicité tacite de tous (p. 13).

Voilà sans doute pourquoi « Dénuée de toute capacité et de toute spécialité, cette nonvaleur exerçait une réelle influence sur les affaires de son pays... » (p. 14). Marié à une brave femme d'humble extraction comme lui, Séna s'enflamme pour la veuve haïtienne d'un commerçant danois, la distinguée Mme Daltona, à qui il fait frauduleusement gagner vingt mille dollars sur les caisses de l'État. À peine en possession de la somme, la belle Mulâtresse part pour la France, prétextant la maladie d'un fils en pension, mais en réalité pour retrouver le dernier en date de ses amants de cœur, le très parisien vicomte Raoul de Mole « aux yeux bleus et aux moustaches blondes » .

15. Une édition en 8 volumes des œuvres de Fernand Hibbert a été publiée à Port-au-Prince en 1988 aux Éditions Henri Deschamps.

La deuxième partie du roman se passe sur le paquebot qui emmène Séna rejoindre son infidèle. Les passagers n'ont rien d'autre à faire que de flirter et de discuter sans fin sur la situation d'Haïti. C'est pour Hibbert l'occasion d'exposer ses propres idées et de railler le ridicule de ses compatriotes nouveaux riches.

La troisième partie se déroule à Paris, dans la colonie haïtienne. Séna se console avec une danseuse des Folies-Bergère de la trahison de Mme Daltona. Il va retourner au pays en amenant à sa fille Matoute le cadeau qu'il lui avait promis : un Allemand à épouser (ils avaient en Haïti la réputation de faire des maris fidèles et dociles), le commissionnaire de blanchisserie Franz Kraussmann. Mais son séjour à Paris a transformé notre héros : le politicien ignare et corrompu est devenu un patriote éduqué, décidé à œuvrer pour le bien du pays. L'issue était fatale : un court épilogue nous apprend que la clique au pouvoir le fait jeter en prison, et la dernière phrase du roman précise : « Un matin, on le trouva mort dans son cachot » .

La trame de *Les Thazar* est d'une extrême simplicité : qui épousera Cilotte Thazar, fille de M. Démétrius Thazar, brave épicier de province, installé dans la capitale après avoir réussi dans les affaires, et de sa redoutable femme Valentine « brune aux formes opulentes, aux lèvres charnues et ardoisées, aux regards passionnés », dont le seul souci est de bien marier sa fille ? Trois prétendants sont sur la touche : le ridicule Lamertume Joseph Horion dont les exécrables poèmes égayent la société, le beau Lionel Brion, « Haïtien distingué » qui a passé son adolescence en Europe et fait des études au Collège Stanislas et à la Faculté de droit, et le commerçant allemand Karl-Moritz Schlieden, brave homme un peu lourdeau. Cilotte aime Brion mais, en femme avisée, épousera Schlieden, dont la fortune est mieux assise, et qui lui procurera cette chose précieuse entre toutes, un passeport étranger.

Autour des personnages principaux gravitent une foule d'amis, de connaissances, de domestiques, ce dont Hibbert profite pour croquer des tableautins de mœurs parfois affectueusement ironiques, parfois féroces.

Romulus est le récit détaillé et circonstancié d'un épisode historique : le siège de la petite ville de Miragoâne occupée par des exilés politiques venus de la Jamaïque en mars 1883 et qui résista aux forces gouvernementales jusqu'au début de l'année suivante. Les détails rapportés par Hibbert sont historiques (il se réfère systématiquement aux documents d'époque), l'écrivain s'étant borné à imaginer les dialogues et tirades des protagonistes. Le livre est intéressant pour les amateurs d'histoire d'Haïti. Les autres lecteurs seront amusés par le seul personnage imaginaire, le Commissaire de police Romulus Joseph, qui donne son nom au roman. L'évocation de ce personnage haut en couleur, qui est fidèle à la Mulâtresse Viergina (dont il a eu onze enfants) en même temps qu'à Isménie « appétissante Négresse » qui lui en a donné treize, et de leur petite ville de Miragoâne « coin de terre béni » jusqu'à ce que la catastrophe s'abatte sur elle, est pleine d'un humour indulgent. Tout comme Marcelin, Hibbert se moque de la mode des prénoms grecs et romains. Dès le début des événements :

> Au marché, dans les cours, on échangeait à voix basse des propos capables de rendre ahuris des étrangers qui les eussent entendus, des propos comme il devait en circuler sur le forum aux beaux temps de la République Romaine : — « Brutus est resté chez lui. Et Scipion, on dit qu'on l'a retrouvé ? — Jamais de la vie. — Il paraît que Sylla est en fuite ! [...] — On vient de mettre la main sur Cicéron. — Non ! — Si, c'est Octave César qui l'a arrêté. »
>
> Dans un autre groupe, on se fut crû transporté à Athènes, sur le Pnyx ou l'Agora : « — Et Démosthène ? — Il n'a pas été inquiété, du reste, un homme si tranquille. — C'est juste. —

> Seulement on a arrêté Aristide sous la galerie de Madame Euripide. — Oh ! pauvre diable ! — Oui, c'est Aristomène qui l'a pris. » (p. 29).

Fernand Hibbert a pratiqué cette forme d'humour un peu facile qui consiste à affubler un personnage d'un nom ridicule. Il faut cependant bien connaître les Antilles pour savoir que le *thazar* est un poisson, ou que *rorrotte*, qui se dit en créole d'un fruit pas arrivé à maturité, est, par extension, un adjectif péjoratif.

Si *Romulus* est à peine un roman, *Le Manuscrit de mon ami* l'est encore moins. Il se présente sous la forme du journal d'un avocat, Me Paulémon Lambert Trévier, qui observe ses voisins « toute la faune du quartier », consigne des notes sur ses lectures (il admire particulièrement Blaise Pascal et Ferdinand Brunetière), sur la cour qu'il fait à sa fiancée, et transcrit sa correspondance avec les siens lors d'un voyage d'affaires à New York. *Le Manuscrit de mon ami* est rempli de remarques amères sur Haïti :

> L'Histoire d'Haïti, écrit Hibbert, est l'histoire de l'écrasement de l'énergie individuelle par les Pouvoirs publics — lesquels n'ont jamais voulu qu'une chose : l'égalité dans la servitude. C'est tout l'opposé de l'histoire de la civilisation... (p. 8).

« Tout bon Haïtien, avait déjà affirmé Me Trévier dans *Romulus* (où il figure également), n'a qu'un objectif : les privilèges pour lui et l'oppression pour les autres... » (p. 43). Rentré des assises après avoir fait acquitter son client, il explique :

> Obtenir l'acquittement du général Bélisaire Chéricy qui, outre ses méfaits comme co-partageant dans les *affaires* douanières, avait exécuté de son propre mouvement, pour se faire la main, un père et ses deux fils, c'est là un triomphe merveilleux. [...] j'ai expliqué l'acte odieux de Bélisaire comme étant dans la norme de l'Histoire politique d'Haïti qui n'est qu'assassinats et exactions (*Le Manuscrit de mon ami*, p. 12).

Il semblerait que, plutôt qu'à Frédéric Marcelin, c'est à Fernand Hibbert que ses compatriotes seraient en droit de reprocher ses positions idéologiques. Il est particulièrement féroce envers les Haïtiens que leur provincialisme et leur méconnaissance des bonnes manières risquent d'exposer aux moqueries des étrangers :

> ... un Haïtien ridicule, ç'a une répercussion infinie, cela rejaillit sur le pays, ses habitants, son climat, ses denrées, ses titres. [...] C'est pourquoi un Haïtien qui veut faire acte de patriote doit s'efforcer d'être un homme de goût et de bon ton. En cela, il sera plus utile à son pays qu'en écrivant des livres de science, de métaphysique et de politique doctrinale (*Séna*, p. 94-95).

Seuls trouvent grâce à ses yeux ses concitoyens de bon ton qui possèdent à fond le français, qui ont fait leurs études à Paris, et qui sont capables, comme lui, de manier à propos l'imparfait du subjonctif et d'apprécier les raffinements intellectuels et esthétiques de l'Europe. Le docteur Remo des *Thazar*, par exemple, car : « Très lettré, il lisait Cicéon dans le texte et connaissait à fond Kant, dont il s'efforçait de pratiquer la morale » (p. 11). Cultivés, lucides et honnêtes, ces avatars du romancier sont voués, en milieu haïtien, à la frustration et à la médiocrité : Brion quitte le pays et Remo devient l'amant de Mme Thazar, qu'il désire et méprise. On peut remarquer en passant que ces rares âmes d'élite sont tous des hommes, les femmes chez Hibbert restant cantonnées dans les rôles d'intrigante, de snob ridicule, de jeune dinde, de femme vénale ou de croqueuse d'hommes.

En fin de compte, le regard que jette Hibbert sur sa patrie ne diffère guère de celui des méprisants étrangers, dont il semble avoir intériorisé jusqu'au racisme colonialiste :

> Pourquoi l'admiration verbale des Haïtiens va-t-elle à des politiciens comme Grégoire, Schœlcher [...] à un fanatique neveu et cousin d'aliénés, comme John Brown dont la tentative puérile de prise d'armes en faveur des noirs américains esclaves nous ferait sourire s'il n'en avait pas été la victime, plutôt qu'à Livingston ?[16]
>
> L'Afrique exercera longtemps encore une attraction étrange sur l'imagination humaine — l'Afrique où règne « cet affreux soleil éleveur de monstres, comme dit Victor Hugo, [...] » . C'est bien ce soleil-là qui nous éclaire et qui entretient des monstres dans nos cœurs, — sinon au grand jour. Et c'est lui qui nous fait nous haïr, sans doute ... (p. 44-45).

Plus encore : il a osé dénigrer, avec une violence devant laquelle les plus malveillants descendants de colons auraient reculé, la base même du patriotisme haïtien, la guerre de l'Indépendance, entreprise selon lui par l'Haïtien « moins pour conquérir la liberté — dont c'est le moindre de ses soucis — que pour anéantir le travail » (p. 14).

Et pourtant, la critique haïtienne a été indulgente pour Fernand Hibbert. Peut-être parce que, étant publiés à Port-au-Prince, contrairement à ceux de Frédéric Marcelin, ses romans avaient peu de chances de traverser l'océan et de conforter les étrangers dans l'image péjorative qu'ils se faisaient d'Haïti. C'est à peine si, rendant compte de *Séna* pour *Les Variétés* (Cap-Haïtien) Marceau Lecorps s'est demandé

> pourquoi nos romanciers s'attachaient avec une persévérance si grande à la peinture de nos mœurs mauvaises [et] ...ne narraient point, dans leurs écrits, les mœurs, qui ne sont pas ridicules, du vrai monde, de la bonne société haïtienne.

À propos de *Romulus*, un anonyme écrit par contre en 1908, dans *Le Matin* : « Ce livre respire le plus vrai patriotisme, celui qui consiste, pour un romancier local, à nous montrer nos laideurs, nos vices et nos fautes, ce qui est peut-être le meilleur moyen de nous corriger. »

Justin Lhérisson (1873-1907) est né à Port-au-Prince, et enseigna l'histoire d'Haïti et la géographie au Lycée Pétion. Il fonda et dirigea un important quotidien, *Le Soir*, et devint fameux pour ses articles à double entendre, qui critiquaient subtilement le gouvernement. Il publia deux recueils de poèmes Parnassiens sans grande originalité, composa les paroles adoptées en 1903 pour *La Dessalinienne*, hymne national d'Haïti, et mourut à trente-quatre ans, alors qu'il composait une suite à *Zoune chez sa ninnaine*.

La trame de *La Famille des Pitite-Caille* (titre qui fait sourire en Haïti par le mélange du français et du créole : *pitit-kay* veut dire « familier de la maison » ou « gars de chez nous ») est simple : un homme du peuple, Éliézer Pitite-Caille s'enrichit grâce à l'industrie de sa femme Velléda, renommée tireuse de cartes et préparatrice de philtres que même les dames de la haute société consultent en cachette. Les Pitite-Caille vont habiter les beaux quartiers et envoient leurs enfants faire des études en France. Le malheur s'abat sur eux lorsqu'Éliézer se met en tête de se présenter à la députation. Il devient la dupe de

16. L'abbé constitutionnel Henri Grégoire (1750-1831) milita pour l'émancipation des Juifs et des Noirs. L'abolitionniste Victor Schœlcher (1804-1893), joua un rôle important dans l'émancipation définitive des Noirs des colonies françaises en 1848. Le soulèvement de l'Américain John Brown (1800-1859) donna le coup d'envoi à la guerre de Sécession. Le Britannique David Livingston (1813-1873) fut un des plus célèbres explorateurs de l'Afrique.

Boutenègre, agent électoral qui exploite son ambition pour lui soutirer des sommes importantes. Sa popularité ayant inquiété le pouvoir, Pitite-Caille est arrêté, brutalisé, et retenu en prison jusqu'après les élections. Il rentre chez lui prématurément vieilli par les mauvais traitements, et jure de renoncer à la politique. Mais, faussement dénoncé, il est à nouveau arrêté et maltraité, et n'est relâché que pour mourir d'apoplexie. Le reste de sa fortune sera dilapidé par ses enfants, et sa veuve, toujours désirable, se résignera à devenir l'une des cinquante concubines d'un militaire haut gradé.

L'aventure de Pitite-Caille donne surtout à Lhérisson l'occasion de traiter (pour la première fois en Haïti) les péripéties d'une campagne électorale, qui exigent initiation maçonnique, recrutement d'hommes de main et de gardes du corps, organisation de manifestations « spontanées » de soutien, de banquets et de bals offerts aux électeurs. Le tout est ponctué d'énormes éclats de rire mais aussi, pour qui lit attentivement, de critiques acérées des principes sur lesquels repose la politique haïtienne.

L'intrigue de *Zoune chez sa ninnaine* peut se résumer en quelques lignes : Mme Florida Boyotte, commerçante en ville, recueille et élève sa filleule Zoune, fille de paysans des mornes. Celle-ci grandit et devient une belle adolescente que l'amant de Mme Boyotte, l'officier de police Cadet Jacques, se jure de posséder. Prières, cadeaux, menaces n'y font rien, et Zoune n'échappe au viol que de justesse. Elle se plaint à sa marraine, mais Cadet Jacques ayant soutenu que c'est la jeune fille qui lui a fait des avances, elle est mise à la rue par sa *ninnaine* (« marraine » en créole).

Longues nouvelles plutôt que véritables romans, *La Famille des Pitite-Caille* et *Zoune chez sa ninnaine* marquent, plus que les œuvres des autres romanciers « nationaux », une étape importante dans la quête de « l'haïtianité » littéraire. D'abord, elles sont les premières à choisir leurs protagonistes dans la toute petite bourgeoisie commerçante. Deuxièmement, *La Famille des Pitite-Caille* décrit pour la première fois non seulement les mœurs électorales, mais toute une série de traditions haïtiennes, comme par exemple le vœu fait aux esprits vaudou d'offrir, en remerciement d'une grâce, un bon repas (en créole *tchiampan*) aux détenus de la prison centrale. Lhérisson profite d'ailleurs de l'occasion pour décrire sans complaisance les conditions de vie effroyables et les abus auxquels sont soumis les forçats. Depuis *La Famille des Pitite-Caille* de très nombreux écrivains ont eux aussi dénoncé les horreurs du régime carcéral de leur pays. Troisièment, dans les premières pages de *Zoune chez sa ninnaine*, la vie paysanne est pour la première fois décrite telle qu'elle est en réalité : harrassante, brutale, plongée dans la méfiance, l'ignorance et la superstition. Nous sommes loin de Marcelin et de ses joyeux cultivateurs à la George Sand. Certes, la gouaille de Lhérisson affuble les parents de Zoune de noms ridicules : Maréchal Ticoq à son père grand coureur de jupons, et Sor Poum (Madame Prout) à sa mère affligée de flatulence chronique, mais cela ne l'empêche pas de dénoncer

> la grande et criminelle injustice dont ces frères des champs sont les tristes victimes : tout pour les gens de la Ville rien pour les *gens en dehors* [paysans, en créole] ; tout pour ces citadins moqueurs et feignants et rien pour « mains noires qui nous donnent le pain blanc » (p. 32).

Il faudra attendre les premiers « romans paysans » pour que le monde rural devienne, une fois pour toutes, sujet de littérature en Haïti.

Quatrièmement, Lhérisson a créé un nouveau genre, « l'audience », ainsi qu'on appelle l'habitude haïtienne de se réunir pour commenter les dernières nouvelles du quartier ou de la République, et surtout pour raconter des anecdotes et échanger des potins. Tout le

talent de l'*audiencier* consiste à trouver l'expression originale, à choisir l'image pittoresque, à varier les niveaux de langue, à faire alterner le sérieux et le burlesque, à ménager des pauses et des changements de rythme dans le débit. En transcrivant ce genre fondamentalement oral, en faisant passer le négligé apparent, l'acrobatie narrative, et même en suggérant la mimique qui est partie intégrante de l'« audience », Lhérisson a fondé une tradition que reprendront Jacques-Stéphen Alexis, Francis-Joachim Roy et, de nos jours, Gary Victor.

Enfin, de par sa nature même, l'« audience » exige le dialogue (et Lhérisson l'utilise) au point que le genre se constitue à mi-chemin du narratif et du théâtral. Le dialogue à son tour exige l'emploi du vernaculaire, c'est-à-dire du créole, soit « pur », soit mélangé au français, et au français haïtien de préférence, selon la situation sociale du locuteur. L'extraordinaire conteur qu'était Justin Lhérisson a mis au point la technique consistant à amalgamer le français (surtout pour la voix narrative) et le créole (pour la plupart des dialogues). L'inconvénient — si c'en est un — est bien sûr que l'« audience » risque de n'être compréhensible que pour un Haïtien (ou pour les rares étrangers qui comprennent le créole). À titre d'exemple, voici un dialogue entre Madame Boyotte et Cadet Jacques :

> — *Cadet, ti dé, chè ça ou gangin ?* lui dit Mme Boyotte en lui passant les bras autour du cou.
> — *An yen diabouloute moin !*
> — *An yen ? aloss gain qui chose !*
> — *Ca ou dit ou ça ?*
> — *Pèsonne, -m'senti ça.*
> — *Fan'm oh ! alla nanchon qui raide !*
> — *Dit çaq gangain non ?*
> — Il y a anguille sous roche.
> — *Tout ça con ça ! cassé gnou ti mot ban moin : ou connain la guê vêti pas tué cocobés.*
> — Ma chère, répondit-il après une légère hésitation, ma chère, je ne dis ça qu'à vous, mais il ne faut le répéter à personne : les affaires sont *mangonmin* (p. 71).

En fait, *La Famille des Pitite-Caille* comporte des notes explicatives en bas de page : mais c'est en l'occurence pour le lecteur haïtien qu'elles traduisent en français certaines expressions du créole populaire qu'il risque de ne pas comprendre. Un peu, en somme, comme Victor Hugo et Balzac, qui annotaient pour leurs lecteurs bourgeois certaines expressions de l'argot des bas-fonds. Cette invasion du créole dans la littérature de langue française ne fut pas, on pouvait s'y attendre, du goût de tout le monde. Dans *Le Pacificateur* du 17 janvier 1908, Frédéric Burr-Reynaud juge *Les Thazar* « une œuvre plus saine [que *Séna*], étant moins émaillée de créolismes ». Rendant compte de *Zoune chez sa ninnaine* pour *Le Petit Haïtien* de décembre 1906, Édouard Fanfant déclare :

> Nous comprenons que dans un roman haïtien, dans un roman où sont retracées nos mœurs, se trouvent des mots créoles [...]. Mais que, sous prétexte de couleur locale, de littérature nationale, on les prodigue ici et là, voilà qui est inadmissible. Non, la littérature nationale ne consiste pas à « truffer » le texte français d'expressions créoles. À ce compte, c'eût été bien facile ! Et puis ces phrases créoles qui le parsèment donnent au style un air grotesque.

Les écrivains qui suivront l'exemple de Lhérisson continueront longtemps à se voir reprocher de contaminer l'atticisme français par le grotesque créole.

Puisque les romanciers nationaux avaient l'ambition de décrire la réalité haïtienne, il leur était difficile de ne pas prendre le vaudou en considération. Il est vrai que la religion populaire est absente des romans de Fernand Hibbert. Sans doute ce raffiné n'avait-il que mépris pour ce que les gens de sa classe considéraient comme un ramassis de superstitions. Peut-être voulait-il, par patriotisme, éviter d'apporter de l'eau au moulin de Saint-John : Sir Spenser avaient affirmé que même l'aristocratie haïtienne servait les esprits d'Afrique. Quoi qu'il en soit, seul deux nouvelles de *Masques et visages* (1910) font directement allusion au vaudou. « Tante Phémie », superstitieuse vieille dame provinciale, meurt de saisissement une nuit qu'un nuage ayant momentanément caché la lune, elle croit voir un de ses voisins, qu'elle a toujours soupçonné de pratiquer la magie noire, se transformer en cheval. « La Maison verte », est une courte histoire de revenants « à ne pas lire la nuit », le revenant étant en l'occurence un *lwa* maléfique, qui exige des sacrifices humains.

Chez Marcelin, tant Thémistocle que sa fiancée Mama vont entrer en rapport avec un prêtre vaudou. Dans le roman qui porte son nom le héros assiste, lors d'une excursion dans les mornes en compagnie de son maître le professeur Hodelin, à ce que le romancier veut faire passer pour une cérémonie. Loin d'être une saturnale où le sang coule et les assistants ont des crises d'hystérie, cette cérémonie se déroule dans le calme et la dignité : après avoir donné du lait à une inoffensive couleuvre, censée symboliser Dieu, le *houngan* donne à l'assistance des conseils de civisme, de moralité, d'assiduité, et les met en garde contre les escrocs qui, sous prétexte de magie noire, ne font qu'exploiter les âmes crédules. Bref, comme le constate Monsieur Hodelin :

> Cet homme ne paraît pas si mal comprendre le devoir social. Selon ses convictions, il fait œuvre morale autour de lui. Son enseignement [...] ne me semble pas si mauvais que cela (p. 201).

On se souvient que, dans *La Vengeance de Mama, l'héroïne* administre un violent poison à Télémaque. Or ce poison (le fameux *trois dégouttes* toujours disponible, dit-on, chez certains *bokors*) lui a été fourni par un vieillard des mornes, membre d'une société secrète qui, sous la colonie, empoisonnait les maîtres coupables de cruauté excessive envers les esclaves. Après l'Indépendance, explique le *houngan* :

> Notre mission n'a pas cessé [...] ; au colon barbare a succédé trop souvent hélas ! le despote, le sanguinaire sorti de nos rangs, de notre sein. [...] Et quand un roitelet de village, un tyranneau de province, un bâtonneur d'humbles meurt subitement, c'est nous qui devançons la Providence, c'est nous la Providence ! (p. 206).

Tant la prétendue cérémonie vaudou que la consultation avec le *houngan* relèvent de la pure fantaisie, mais là n'est pas la question. L'intéressant est que Marcelin ait voulu, d'une part, contrecarrer le témoignage de Spenser Saint-John auprès des lecteurs français et, de l'autre, valoriser un tant soit peu pour ses lecteurs haïtiens la culture paysanne, précisément dans ce qu'elle avait pour eux de plus inquiétant et de plus répugnant. Culture paysanne et non pas culture prolétaire : pas la moindre trace de vaudou dans *Marilisse*. Peut-être Marcelin voulait-il donner le vaudou comme une religion agraire, amenée à disparaître en milieu urbain, où c'est le christianisme qui répond aux aspirations métaphysiques des riches comme des pauvres.

Dans *Zoune chez sa ninnaine*, de Lhérisson, les concurrents de Madame Boyotte, jaloux de sa réussite

> ... passèrent aux maléfices, aux *ouangas* [...] ils venaient nuitamment déposer au seuil de sa porte et sur son perron un tas de *madrôgors*. Ces objets magiques, d'après eux, devaient éloigner sa clientèle [...].
>
> C'étaient tantôt des bougies, des clous et de l'encens liés ensemble avec de la ficelle ; tantôt des plumes de poule, du maïs grillé, du poivre de Guinée, du sel et de l'indigo dans une gamelle ; tantôt enfin une petite poupée en toile, mal fagotée, transpercée d'aiguilles et d'épingles et portant un *tignon noir* (p. 53).

Refusant de se laisser impressionner, Madame Boyotte envoyait les *ouangas* à la rigole à grands coups de balais.

Si dans ses romans Lhérisson n'a fait que mentionner le vaudou en passant, il est l'auteur d'un très intéressant article publié en 1905 dans le *Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique* sur « Le Marronnage[17] et le vaudou » dans lequel il souligne, l'un des premiers, le rôle du vaudou aux temps de la colonie dans la résistance à l'esclavage et la lutte pour l'indépendance.

Antoine Innocent (1874-1960), le quatrième des romanciers nationaux, naquit et mourut à Port-au-Prince. Il partagea sa vie entre l'enseignement et le théâtre et collabora à *La Ronde*. *Mimola* est sa seule œuvre publiée en volume ; ce roman, qui a l'originalité d'être tout entier consacré au vaudou, est l'histoire de deux personnages exemplaires, tous deux mulâtres, tous deux sièges d'un combat que se livrent leurs hérédités françaises et africaines. La petite Mimola Georges souffre d'une maladie mystérieuse, qui s'aggrave au contact de la religion catholique : la vue de l'hostie la jette en convulsions. Les médecins s'avouent impuissants, et ce n'est qu'à l'article de la mort qu'elle est sauvée : un rêve révèle à sa mère que les *lwas* la réclament comme prêtresse. Une fois remplis ses « devoirs » envers les esprits de Guinée, Mimola retrouve la santé, l'équilibre et la paix. Son cousin Léon Dajobert a été élevé en France et, de retour au pays, n'a que mépris pour le primitivisme des siens. Lui aussi tombe malade, et présente les mêmes symptômes que jadis Mimola. À sa mère aussi, les esprits expliquent en rêve leur mécontentement et exigent que Léon les serve. Mais le jeune homme n'a que dégoût pour ce qu'il considère comme superstitions de sauvages. Mal lui en prend : à la fin du roman, en loques, il déambule hagard dans les rues en demandant aux passants le train pour Paris. Ses amis le croient victime d'une idée fixe, mais les gens du peuple ont compris que *cé loua qui fait li fou.*

La critique fut dans l'ensemble négative. On accusa Innocent d'encourager la superstition, de négliger l'influence bienfaisante du clergé catholique, de se complaire dans l'horrible et l'indécent. Fabius Duviella écrit dans *Le Nouvelliste* du 23 mai 1906 que l'auteur

> avec la naïveté de l'enfant qui répète à satiété les mots les plus incongrus, [...] a tout dévoilé sans fausse honte. [...] Comme le plongeur qui va au fond de l'océan pour en sonder la profondeur, il est descendu jusqu'au bas de l'échelle sociale dans ce réceptacle où le peuple livré à lui-même s'abandonne aux plus incroyables excès, aux pires turpitudes.

Ceux des contemporains qui se montrèrent plus indulgents donnèrent *Mimola* pour un roman ethnographique, et donc valable en tant qu'étude scientifique de superstitions destinées à disparaître avec le développement. Même Jean Price-Mars, « Père de la Négritude », lorsqu'il consacra en 1953 un article à son camarade de classe, l'intitula

17. On entend par *marronnage* l'évasion des esclaves « marrons » des plantations.

« Antoine Innocent, ethnographe », en le félicitant d'avoir conservé pour la postérité la description de coutumes tombées en désuétude et la recette de plats africains dont les ménagères avaient perdu le secret.

Il est vrai que les cérémonies, les pélerinages, les croyances, le vocabulaire du vaudou sont décrits dans *Mimola* avec une grande exactitude et un luxe de détails. Haïtien ou étranger, le lecteur ignorant tout de la religion populaire tirera du texte une somme de connaissances non négligeable. L'intéressant est que personne, avant Wilhem Roméus dans une série d'articles intitulée « *Mimola*, ou la voie vaudouesque de l'haïtianité » (*Le Nouvelliste*, 26-30 juin 1976) n'ait osé dégager la leçon du roman, implicite mais évidente à qui ne refuse pas de comprendre : la culture française n'est pas assimilable par l'hérédité africaine des Haïtiens, et leur cohabitation ne peut mener qu'à la pathologie. S'ils veulent guérir de leur névrose collective, les compatriotes d'Innocent doivent abandonner leur culture d'emprunt (symbolisée par le christianisme) et revendiquer leur culture héréditaire (symbolisée par le vaudou). Pour les contemporains d'Innocent, il n'était même pas concevable qu'une telle analyse puisse être proposée. Et plus tard, ni les « Indigénistes » ni les « Noiristes » du groupe des *Griots* n'iront jusqu'à revendiquer comme seule authentique la composante africaine de la mentalité collective. Tout au plus, nous le verrons, demanderont-ils qu'elle ne soit pas ignorée au profit de la composante européenne. Le paradoxe est donc que le champion le plus radical de l'africanité haïtienne a été méconnu par ceux qui s'en sont hautement réclamé : peut-être ont-ils craint d'aboutir, s'ils avaient osé suivre jusqu'au bout la logique de leurs prémisses idéologiques, aux mêmes conclusions que l'auteur de *Mimola*.

Les romans « nationaux » ont, à différents degrés, plusieurs caractéristiques communes. D'abord, bien entendu, de prendre pour thème la réalité haïtienne. Non plus la réalité mythifiée des temps héroïques, ni la soi-disant réalité des romans psychologiques où de pseudo-Parisiens combinent leurs adultères dans les beaux quartiers de Port-au-Prince, mais la réalité ambiante, telle que le lecteur pouvait l'observer en sortant dans la rue. La leçon, que Jean Price-Mars répétera vingt-cinq ans plus tard, était claire mais, pour l'heure, allait tellement contre les idées reçues qu'elle fut mise dans la bouche de personnages grotesques, qui parlent à peine le français : « Haïti, *cé pays nègres*, et *pays nègres*, pas *pays blancs* », dit Romulus (p. 39). Ou, comme dit Boutenègre dans *La Famille des Pitite-Caille : « La France, cé la France, Haïti cé Haïti »* (p. 77).

Ses collègues auraient pu affirmer avec Frédéric Marcelin avoir voulu faire « la peinture exacte, fidèle, de nos mœurs, de nos usages... » (*Autour de deux romans*, p. 28). Aussi certains critiques les ont-ils, bien légitimement, caractérisés de réalistes, et évoqué à leur propos Balzac, Maupassant ou Zola. Surtout qu'ils se sont tournés vers les couches inférieures de la petite bourgeoisie : Marilisse la blanchisseuse de Marcelin n'est pas sans rappeler Gervaise. Par contre, à part dans quelques pages de *Zoune chez sa ninnaine*, les payans n'apparaissent pas chez les romanciers « nationaux » : leur terrain d'observation est le milieu urbain. Et c'est le mode ironique, moquerie chez Marcelin, sarcasme chez Hibbert, ou dérision chez Lhérisson, qu'ils adoptent. Ironiques mais partageant le même souci didactique : la devise de ces romanciers aurait pu être celle de la Comédie : *Castigat ridendo mores* ; et nous avons vu que les *mores* politiques sont celles qui ont le plus urgent besoin d'être corrigées. La leçon, pour ne pas dire le sermon, est prononcée soit par le narrateur omniscient dans une série d'interpolations, soit par un personnage secondaire qui lui sert de porte-parole : le professeur français Hodelin dans *Thémistocle-Épaminondas Labasterre*, Gérard Delhi chez Hibbert, Boutenègre dans *La Famille des Pitite-Caille*, Albert Deltan dans *Mimola*.

Les romans « nationaux » gardent un puissant intérêt documentaire et sont de précieux témoignages de la vie quotidienne au temps passé. Au temps passé ? À propos du monde décrit par Lhérisson, Carl Brouard écrivait en 1932, dans un article de *L'Action nationale* :

> Tout cela est triste, triste. Et, le livre fermé, je me suis demandé si ces mœurs abominables ont disparu, si essuyée la poussière qui recouvre le tableau, les couleurs ne reparaîtront pas aussi fraîches. Cela est bien angoissant !

Quarante ans plus tard, en plein cauchemar duvaliériste, Gérard Campfort constate, dans son étude sur le recueil poétique *Négociations*, de Jean-Claude Charles, que le Télémaque de Marcelin

> ... préfigure nos cannibales modernes. Comme eux, il allie à l'incompétence un amour paranoïaque du pouvoir et une violence fasciste. [...]
>
> L'atmosphère des œuvres de Fernand Hibbert et de Justin Lhérisson [...] est de meurtres, de détournements de fonds, de gabegie administrative, de flagoneries, d'avilissement.
>
> Si l'on a pu dire que ces romanciers sont indépassés, c'est dans la mesure où notre actuelle situation politique trouve en eux des « témoins » qui parlent fort, quoique « anachroniquement » (p. 106).

Aujourd'hui, alors que les descriptions et les analyses qu'ont faites de leur réalité ambiante la plupart des contemporains français des romanciers « nationaux » ont surtout un intérêt historique, il ne serait pas exagéré de prétendre que celles des Haïtiens gardent pratiquement toute leur pertinence.

Entre 1830 et 1930, les écrivains haïtiens, qui souhaitent tous l'avènement d'une littérature nationale, se partagent entre deux courants idéologiques opposés. Ceux dont l'ambition est que cette littérature se rattache à celle de la France, et ceux qui veulent au contraire s'en distancier pour arriver à une véritable originalité. Les premiers sont traités d'immitateurs et suscitent le mépris des seconds. À mesure que les années passent et que *volens nolens* une tradition littéraire nationale s'institue, le premier courant s'affaiblit, comme il est normal et souhaitable, et le deuxième prend de plus en plus d'importance. Mais les défenseurs mèneront encore longtemps un combat d'arrière-garde et, sous des formulations plus ou moins semblables, répèteront les protestations de Frédéric Burr-Reynaud écrivant à propos des *Thazar* :

> On croit communément que la littérature nationale doit résider exclusivement dans la couleur locale, c'est-à-dire la peinture de nos mœurs, la création de types locaux, agissant dans un cadre propre, dans la notation de notre manière de vie. Les meilleurs esprits se trompent de cette façon.

CHERCHEURS ET DÉFENSEURS D'HAÏTIANITÉ

Ces controverses sur la vocation de la littérature nationale ainsi que sur la nature de son originalité et les limites éventuelles qu'il convenait de fixer à son émancipation par rapport à celle de la France, s'inscrivent dans une problématique plus générale. Après un siècle d'indépendance, l'existence même d'Haïti semblait pour ainsi dire en marge de l'histoire : sa révolution émancipatrice ne s'était pas reproduite dans les autres colonies de plantation ; les nouvelles républiques indépendantes d'Amérique latine tenaient la République Noire pour une quantité négligeable ; l'ancienne métropole achetait certes son café

et accordait à l'occasion des éloges paternalistes à tel ou tel de ses hommes de lettres, mais la plupart des historiens, des journalistes et des voyageurs français accréditaient auprès de leurs compatriotes une image d'Haïti à la fois sinistre et bouffonne ; l'instabilité politique et la gabegie allaient en empirant, et surtout l'hégémonie croissante des États-Unis dans le bassin des Caraïbes devenait une menace pour l'indépendance du pays.

Nous avons vu que les intellectuels haïtiens se sont toujours considérés comme mandatés, d'une part pour justifier l'existence même du pays et déterminer les caractéristiques, tant admirables que regrettables, qui lui donnaient sa personnalité propre et, de l'autre et en même temps, pour le défendre devant l'opinion publique internationale. Dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^, trois d'entre eux, Demesvar Delorme, Louis-Joseph Janvier et Anténor Firmin illustrèrent l'idéologie traditionnelle de l'intelligentsia nationale avec une éloquence particulière. Appartenant à des groupements politiques rivaux, il leur arriva souvent d'être en désaccord sur des problèmes d'actualité, mais leurs ouvrages, surtout lorsqu'ils avaient été bien reçus en France, eurent droit à l'admiration et à la reconnaissance de leurs contemporains, et servirent de référence aux générations suivantes.

Plutôt que de la littérature *strictu sensu*, l'œuvre de ces essayistes relève des sciences humaines et parfois de la simple polémique sur des questions d'actualité qui peuvent n'avoir plus aujourd'hui qu'un intérêt documentaire. Cependant, le propre de la littérature haïtienne étant précisément son caractère engagé, et ces idéologues de la fin du siècle ayant d'ailleurs suggéré bon nombre de thèmes aux auteurs de fiction, il convient de rappeler leurs noms et le sujet de leurs œuvres les plus marquantes. Comme leur titre l'indique, puisqu'il comprend généralement le nom d'Haïti, ces œuvres intéressent d'abord les affaires intérieures du pays : critique des faiblesses, abus et inefficacités dans les domaines de la politique, de l'éducation et de l'économie, ensuite défense de la race noire contre la conviction, généralisée à l'époque, de son infériorité par rapport à la race blanche (l'indépendance et l'existence même d'Haïti étant avancées comme preuves du contraire[18]), défense également, et dans la même optique, de la République Noire contre les critiques et sarcasmes des étrangers, et enfin réactions à l'impérialisme des États-Unis dans la région.

Demesvar Delorme (1831-1901), en qui Anténor Firmin voyait « le doyen des lettres haïtiennes », débuta dans le journalisme et, comme la plupart des intellectuels haïtiens, c'est surtout dans la presse qu'il exprima ses idées. Il fut instituteur, puis professeur de lycée. Élu plusieurs fois député et même président de la Chambre, Delorme fut chargé du ministère des Relations extérieures, puis de l'Instruction publique. Ayant toujours défendu les libertés individuelles et attaqué la tyrannie, il connut la prison et fut forcé, au gré des vicissitudes politiques, de s'exiler à plusieurs reprises. En 1866, par exemple, il s'établit à Bruxelles, et fréquenta Victor Hugo à Guernesey puis à Paris : plusieurs lettres chaleureuses échangées entre les deux proscrits nous sont parvenues. Il fut également l'ami de Lamartine, de Michelet et d'Alexandre Dumas père. Les dix dernières années de sa vie, il représenta son pays à Berlin d'abord, au Vatican ensuite. Il mourut à Paris en 1901.

Outre trois romans historiques (voir p. 104), il publia *La Démocratie et le préjugé de couleur aux États-Unis* (1862) où il dénonce le scandale de la survivance de l'esclavage et

18. Rappelons que dans son ouvrage posthume *La Réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti* (1900), Hannibal Price (1841-1893), député, président de la Chambre, ministre d'Haïti à Washington, affirme que l'accession à la civilisation occidentale des descendants d'Africains en Haïti prouve que leurs congénères où qu'ils se trouvent en feraient de même si l'on cessait de les en empêcher.

du préjugé de la couleur au sein de la démocracie américaine, *Les Nationalités américaines et le système Monroe* (1862), *Les Théoriciens au pouvoir* (1870, couronné par l'Académie française), curieux ouvrage, bourré d'érudition, sur l'avenir d'Haïti et des *Réflexions diverses sur Haïti*, sous-titrées *La Misère au sein des richesses* (1873). Francophile inconditionnel, comme pratiquement tous ses contemporains, il arriva cependant à Delorme de critiquer la tendance haïtienne à calquer aveuglément les institutions françaises ; il écrivait en 1885, à propos de la Constitution :

> Il y a, il est vrai, des choses qui doivent se trouver dans toutes les constitutions, sans exception : la liberté du citoyen, ses droits, ses devoirs. Tout le reste doit être approprié au tempérament, à la manière d'être du peuple pour lequel on fait la loi (*À propos de la Charte*, 1888).

Issu d'une famille protestante port-au-princienne, **Louis-Joseph Janvier** (1855-1911) poursuivit en France des études de médecine commencées en Haïti. Docteur en médecine de l'Université de Paris en 1881, il entre ensuite à Sciences-Pô, d'où il est diplômé deux ans plus tard, avant d'obtenir une licence en droit à Lille. Outre un épisode historique romancé, *Le Vieux Piquet* (1884) et un roman insignifiant, *Une chercheuse* (1889), ce journaliste et polémiste de vocation publie un grand nombre d'articles concernant sa patrie dans les journaux français et haïtiens, articles réunis en volumes intitulés *La République d'Haïti et ses visiteurs* (1882), *Haïti aux Haïtiens* (1884), et *L'Égalité des races* (1884). Il collabora à un volume collectif, *Les Détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti* (1884). Mentionnons enfin un précieux ouvrage de référence, *Les Constitutions d'Haïti* (1886), où Janvier reproduit et commente abondamment les dix-sept constitutions adoptées en Haïti entre celle de Toussaint Louverture (1801) et la dernière en date à la publication du livre, celle de 1879. Les commentaires de Janvier constituent en fait une révision de l'histoire d'Haïti telle qu'elle avait été élaborée par les historiens mulâtres quelques décennies plus tôt. C'est le caractère et le rôle historique des pères de la Patrie « nouveaux libres » noirs — Toussaint Louverture, Dessalines et Christophe — jusqu'alors présentés de façon critique et parfois hostile, que Janvier célèbre et monte en épingle, et non pas celui des « anciens libres » mulâtres Ogé, Chavannes, Rigaud, Pétion et Boyer.

Chargé d'affaire puis ministre plénipotentiaire à Londres, Janvier ne rentra au pays qu'en 1905, vingt-neuf ans après son départ pour la France. Il fut candidat malheureux à la mairie de Port-au-Prince en 1908, et retourna bientôt diriger la légation d'Haïti dans la capitale anglaise. Nommé ensuite à Paris, il y mourut en 1911.

La République d'Haïti et ses visiteurs (1882) fut composé pour réfuter les articles malveillants d'un certain Cochinat dans le quotidien parisien *La Petite Presse*. La verve de Janvier verse facilement dans la diatribe, voire l'invective, et n'évite pas toujours la grossièreté ; Cochinat ayant prédit la disparition d'Haïti en tant que nation, Janvier réplique :

> Va, simple jésuite et triple gueux, ta prédiction ne s'accomplira point. Et quoi que tu fasses, tu n'arriveras jamais jusqu'à la hauteur de notre mépris, vile et vénale créature.
>
> Tu es noyé dans une mer d'abjection, valet à langue de vipère [et lorsque tu seras mort] ta charogne empoisonnera les vers qui la dévoreront et la pourriture de ta carcasse aura depuis longtemps cessé d'empester la terre, cependant qu'Haïti continuera de vivre libre, splendide et prospère au grand soleil... (p. 51-52).

Abstraction faite de ces truculents écarts de langage, c'est point par point qu'il oppose des arguments pertinents à Cochinat et aux autres plumitif du même acabit. Il fait remarquer que les reproches d'ensemble et de détail faits aux Haïtiens pourraient être faits aussi bien aux Européens en général et aux Français en particulier : au massacre des Blancs par Dessalines, par exemple, il oppose la Saint-Barthélémy, les dragonnades, la Terreur ; à ceux qui font des gorges chaudes de noms de lieux comme Marmelade, Limonade ou Saltrou, il fait remarquer que ces noms ont été choisis par les Français au temps de la colonie. À qui les ignore, il apprend le nom des hommes de lettres haïtiens, il explique les mœurs politiques du pays aux observateurs qui n'y voient qu'anarchie grotesque. Quant au préjugé de la couleur, il nie purement et simplement qu'il existe ou même puisse exister dans sa patrie (entorse évidente à la vérité que seul explique le patriotisme de ce puritain).

Toute sa vie, il prêcha contre les emprunts contractés à l'étranger, qui mettaient le pays sous la dépendance de l'état prêteur, et contre les privilèges abusifs des commerçants étrangers établis en Haïti ; en politique, il ne cessa de plaider pour le remplacement du règne des militaires par un gouvernement civil et pour une réforme agraire en faveur des paysans ; en matière d'éducation, il prône la multiplication de bourses permettant aux meilleurs étudiants haïtiens d'aller se perfectionner en France ; du point de vue religieux, voyant en l'église de Rome la personnification de l'autoritarisme et l'ennemie des Lumières, ce franc-maçon convaincu lui compare favorablement son propre protestantisme, facteur selon lui d'honnêteté et de liberté intellectuelle et précieuse incitation au travail productif.

La vie et l'œuvre d'**Anténor Firmin** (1850-1911), dont les démocrates progressistes haïtiens se sont toujours réclamés, méritent qu'on s'y arrête : sa vie, parce qu'elle illustre le parcours traditionnel de bien des intellectuels patriotes haïtiens, qui pratiquent souvent le professorat et le journalisme d'abord, la politique et la diplomatie ensuite, un jour chargés d'un ministère, le lendemain réfugiés politiques. Son œuvre, parce qu'outre des titres comme *De l'égalité des races humaines* (1885) (dans la lignée de *L'Égalité des races*, de Louis-Joseph Janvier), *Haïti et la France* (1891) et *Haïti au point de vue administratif, politique et économique* (1891), il est l'auteur de *Monsieur Roosevelt, président des États-Unis et la République d'Haïti* (1905), sur l'une des principales préoccupations de ses contemporains : l'impérialisme américain dans le bassin des Caraïbes.

Anténor Firmin est né en 1850. Issu d'une famille pauvre, il réussit néanmoins à faire d'excellentes études, entra dans l'enseignement et, après s'être inscrit au barreau, se lança dans la politique et milita toute sa vie pour le parti Libéral. Pour réfuter les théories racistes d'Arthur Gobineau, Firmin, membre de la Société d'anthropologie de Paris, y publia en 1885 un gros ouvrage intitulé *De l'égalité des races humaines*. Le livre fit connaître son auteur dans les milieux intellectuels français et, dans sa patrie, lui assura une immense célébrité. Le président Florvil Hyppolite le nomma ministre du Commerce, puis des Affaires étrangères. Sa compétence et son honnêteté ayant gêné, on le força bientôt à démissionner. Avant de démissionner également du ministère des Affaires étrangères en 1891, il réussit à empêcher l'acquisition par les États-Unis du Môle Saint-Nicolas, baie stratégiquement située sur la côte nord, que convoitait la marine américaine pour y construire une base navale. Devant les tergiversations haïtiennes, la Navy finira par renoncer, et aller s'installer à Guantánamo, dans l'île voisine de Cuba.

Avoir défendu victorieusement l'intégrité territoriale de la République rendit Firmin immensément populaire. Le président Tirésias Simon Sam le rappela aux Finances cinq ans plus tard, mais Firmin, qui était d'un naturel orgueilleux, se mit le Sénat à dos ; il fut à

nouveau forcé de démissionner, et s'embarqua pour la France. Sam renversé en 1902, Firmin rentra au pays, déclara sa candidature à la présidence et se lança dans la campagne électorale. Son principal allié était le vieux général Nord Alexis qui, alléché lui-même par le pouvoir présidentiel, se retourna contre lui et l'obligea à fuir la capitale. Firmin tenta de renverser Alexis par les armes avec ses partisans de la province, mais fut battu sur le terrain et dut se réfugier dans l'île danoise de Saint-Thomas. Ses camarades d'exil projetèrent d'envahir Haïti sous son commandement pour chasser Alexis de la présidence. Bien que les autorités des États-Unis aient confisqué les armes que les Firministes y avaient achetées en prévision de l'invasion, ils persistèrent, débarquèrent et furent rapidement décimés. Anténor Firmin eut la vie sauve in extremis grâce à l'intervention énergique de l'ambassadeur de France. Il regagna Saint-Thomas, mais ce fut la fin de sa vie politique. Effrayés par sa popularité, les gouvernements successifs de son pays le maintinrent à l'écart dans les légations de Londres, puis de Paris. Firmin mourut à Saint-Thomas en 1911, dans l'amertume et la désillusion.

Monsieur Roosevelt [...] et la République d'Haïti est divisé en deux parties de longueurs à peu près égales. La première est une histoire des États-Unis des origines à la présidence de Théodore Roosevelt, la seconde une histoire d'Haïti des origines à la présidence de Nord Alexis. Le texte, clair, précis et dans l'ensemble élégant, se lit encore avec plaisir et profit. Firmin traduit et cite de longs extraits d'articles de presse et de discours politiques américains, du *Congressional Record*, de documents haïtiens et de ses archives personnelles.

Éduqués dans un système copié de celui de la France, ne lisant que des ouvrages français, tenus au courant de l'actualité internationale par la presse française exclusivement, les Haïtiens étaient admirablement informés de tout ce qui touchait à la métropole spirituelle. Sur les États-Unis, par contre, ils n'avaient que de très vagues notions. Aussi Firmin déclare-t-il avoir composé *Monsieur Roosevelt [...] et la République d'Haïti* pour l'édification de ses compatriotes car : « les États-Unis ont acquis une prépondérence presque indiscutée dans les affaires internationales des deux Amériques » (p. 480), et que donc « les destinées [d'Haïti] dépendent — jusqu'à un certain point —, des dispositions de la politique américaine » (p. 285). Son intention avouée est non seulement de renseigner ses compatriotes, mais de montrer pourquoi la première nation indépendante du Nouveau Monde avait toujours progressé, tandis que depuis 1804 la seconde s'enlisait de plus en plus dans le marasme. Il voulait faire comprendre « comment un peuple se rend digne de la liberté et de l'égalité, en y mettant une énergie constante [...] sous l'empire d'une raison éclairée » (p. v). La leçon implicite était que les Haïtiens feraient bien d'imiter leurs voisins du nord. Firmin admire le *fair-play* anglo-saxon qui caractérise les mœurs politiques américaines et qui fait cruellement défaut en Haïti :

> ... dès le commencement, les hommes politiques avaient pratiqué, aux États-Unis, les règles de modération et les tempéraments qui empêchent que le remplacement d'un parti par un autre, dans la direction des affaires publiques, ne soit une sorte de révolution (p. 126).

Il admire également le fait qu'en matière de politique extérieure, l'intérêt des partis soit subordonné à l'intérêt national. Sur le plan du développement, à l'encontre de Delorme, qui pensait que l'avenir d'Haïti reposait sur la seule agriculture, Firmin semble avoir prévu et souhaité une certaine industrialisation et en particulier la participation des États-Unis à l'établissement en Haïti d'ateliers d'assemblage :

> Que les capitaux américains nous arrivent [pour créer] les petites industries compatibles avec notre activité économique encore rudimentaire, mais nécessaires au développement normal de nos populations urbaines, qui aurait à s'en plaindre ? demande-t-il (p. 483-484).

Firmin défendit la doctrine de Monroe telle que l'avait interprétée Théodore Roosevelt. On se rappelle que Roosevelt avait réaffirmé que son pays n'avait aucune ambition territoriale en dehors des limites du continent, et qu'il s'opposait aux ingérences européennes dans le Nouveau Monde, particulièrement dans la « Méditerranée américaine ». Dans cette optique, les États-Unis se réservaient cependant le droit d'intervention dans n'importe quel pays indépendant où le désordre risquait de pousser les puissances européennes à intervenir (sous prétexte de protéger leurs ressortissants ou leurs intérêts commerciaux, par exemple), ou même si ce pays était gouverné de manière jugée par Washington « obscurantiste » et « contraire aux principes démocratiques ». À cette fin Roosevelt proclamait la nécessité d'une force de police internationale. Firmin se déclara favorable à cette mesure.

Pourtant, étant données l'annexion des Philippines en 1898, l'occupation de Porto Rico et l'imposition d'un protectorat de fait sur la jeune république cubaine en 1902 et, en 1903, la prise de contrôle de l'administration des douanes de la République dominicaine, sans compter la révolution téléguidée par le Département d'État qui arracha Panama à la Colombie pour que les Américains puissent y creuser et contrôler leur canal, l'appréhension des Haïtiens face à l'impérialisme de la « République étoilée » (qui se manifeste par exemple dès 1862 dans *Les Nationalités américaines et le système Monroe*, de Demesvar Delorme) était tout à fait compréhensible. Frédéric Marcelin, autre ancien ministre des Finances, mettait ses compatriotes en garde :

> Mais pauvre petit peuple haïtien, pauvres petits Nègres naïfs et simples que nous sommes, que deviendrons-nous dans dix ans [...] ? Nos formidables voisins sont en appétit et en bel appétit [...]. Qui sait s'il n'ont pas trouvé le moment excellent pour lancer l'épervier ? [...] Tant pis pour toi, si ton Président, tes ministres, tes Chambres se métamorphosent en vassaux très humbles, juste ce qui est nécessaire pour le décor de l'honourable [*sic*] résident général des États-Unis ! (*Bric-à-brac*, 1910, p. 90-91).

Cinq ans plus tôt Firmin, lui, n'est en revanche pas du tout inquiet. Lorsqu'il prétend que la tutelle américaine est préférable pour les Philippins à une indépendance de pure forme qui aurait permis à une « oligarchie nationale » de perpétuer ses méfaits, lorsqu'il dénonce

> les jouisseurs classés et patentés d'une indépendance mal utilisée [qui font de la perte de cette indépendance] un épouvantail spécifique contre toutes les revendications de la justice et de la liberté... (p. 192),

il pense probablement à ses propres ennemis politiques.

Il est difficile de savoir si l'admiration de Firmin pour Roosevelt et sa polique était sincère, ou si la publication du livre n'était qu'une manœuvre opportuniste pour s'assurer l'appui du président américain à ses projets de débarquement et ses propres aspirations au fauteuil présidentiel. Quoi qu'il en soit, dans un cas au moins Firmin se révéla un mauvais prophète : lorsqu'il ridiculisa ceux qui craignaient une intervention armée des Américains en Haïti :

> Qu'Haïti soit décidée à combattre, jusqu'au dernier souffle du dernier citoyen, pour conserver son indépendance, cela n'est un doute pour personne. [...] L'envahisseur, après toutes les horreurs d'une guerre sauvage, n'aurait pour s'asseoir que les ruines amoncelées sur le champ de ses conquêtes stériles. Pour qu'un peuple aussi pratique que celui des États-Unis se lançât bénévolement dans une telle aventure, il lui faudrait avoir, pour mobile, un intérêt si large, si puissant, qu'il surpassât toutes réflexions et considérations. Je ne vois guère comment on pourrait établir une telle présomption (p. 480 et 476).

Les *marines* allaient pourtant débarquer en 1917. C'est Marcelin qui avait vu juste.

L'idéologie de Firmin est celle de la plupart des Haïtiens de bonne volonté. Les principes qu'il partage avec les autres défenseurs d'haïtianité, sont inattaquables : renvoyer les militaires à leurs casernes et confier le gouvernement à des civils compétents ; procéder à des élections (auxquelles il était toutefois sous-entendu que seuls les « gens de bien » participeraient, les pauvres paysans étant pour l'heure bien trop ignorants et sous-développés pour aller aux urnes) ; encourager l'esprit civique ; imposer l'honnêteté dans toutes les branches de l'administration ; encourager l'industrie et le commerce ; entreprendre de grands travaux d'infrastructure ; éduquer les masses en construisant des d'écoles primaires... Il n'y a pas lieu de douter de la sincérité de Firmin, mais force est de constater que ce sont là les mêmes vœux pieux que les politiciens haïtiens proclament et ont toujours proclamés, sans prendre en ligne de compte la façon pratique de mener à bien cet admirable programme. Jean Price-Mars déplore, et précisément dans le livre qu'il a consacré à Firmin,

> cette propension presque pathologique qui nous pousse au verbalisme creux et sonore dont nous nous gargarisons comme si les mots que nous jetons aux quatre vents étaient devenus l'accomplissement d'actes authentiques dont nous devions nous louer (*Anténor Firmin par lui-même*, p. 52).

Les idéologues de la génération suivante, et tout particulièrement Dantès Bellegarde et son adversaire Jean Price-Mars (voir p. 000) se réclameront des « chercheurs et défenseurs d'Haïtianité » dont les idées généreuses attendent toujours un début d'application.

Chapitre 8 : À l'heure de la négritude (1930-1960)

À LA VEILLE DE L'INDIGÉNISME : *LA REVUE INDIGÈNE*

La chute du dictateur Nord Alexis en 1908 marque à la fois l'épuisement du roman national, et le début d'une période d'anarchie : sept présidents sont intronisés en autant d'années, et les pronunciamentos ne se comptent plus. En 1915 les *marines* des États-Unis débarquent sans rencontrer de résistance. Véritable mise sous protectorat, l'Occupation va se prolonger jusqu'en 1934 ; elle apportera la stabilité, un début d'infrastructure routière et urbaine, un certain développement économique, mais surtout la honte. C'est d'ailleurs l'appellation de « génération de la honte » que choisissent pour se désigner eux-mêmes les jeunes gens qui arrivent à l'âge de raison pendant la *pax americana.*

L'anarchie et les premières années de l'Occupation sont une période creuse dans l'histoire de la littérature haïtienne. Le nombre de pièces de théâtre et de recueils de poèmes publiés à Port-au-Prince ou à Paris décroît dramatiquement. Deux romans seulement paraissent entre 1908 et 1923 : *La Danse des vagues,* de Léon Laleau, en 1914, et *Deux pauvres petites filles,* de Félix Courtois, en 1920. Le premier s'inscrit dans la lignée des romans nationaux, le deuxième appartient, comme son nom l'indique, au genre larmoyant. En ce qui concerne le théâtre, *Le Forçat,* de Dominique Hippolyte, représenté pour la première fois en 1929, est intéressant par sa critique féroce des mœurs politiques du temps, qui reste hélas encore pertinente. Le personnage principal en est le député Paul Mayrac, que son ambitieuse de femme Huguette et son cynique collègue Mollusque poussent à briguer le fauteuil présidentiel. « Tu seras Président », déclare son épouse :

> Tu seras le maître. Tu feras ce que tu voudras. Tu auras tout le monde à tes pieds. Tu seras le dispensateur des fonctions publiques, tu deviendras riche, opulent. [...] Quand ton mandat prendra fin, nous irons nous établir en France, où nous vivrons de nos rentes (Acte II, sc. i).

Mayrac qui, *mirabile dictu,* n'a aucune envie d'être nommé, met en avant le nom de son collègue Polydor qui est « de tous les candidats le plus populaire ». À quoi Mollusque lui explique que la Chambre (chargée à l'époque de choisir le Président) écartera sans aucun doute Polydor, car :

> Aujourd'hui un candidat populaire constitue un danger. Il est mort dès son premier vagissement. Il peut faire de l'opposition en s'appuyant sur le peuple. Il peut essayer — notez que je dis essayer, car c'est une chose matériellement impossible — il peut essayer de faire une révolution en soulevant les passions... Pour avoir l'appui nécessaire au triomphe, il faut être antipathique au Peuple, être détesté de lui (Acte II, sc. iii).

Le premier choc passé, la réaction des intellectuels haïtiens au désastre est double. Chez certains, nous l'avons vu, la réaffirmation de la francophilie se traduit par une obéissance renforcée aux modes littéraires parisiennes et aux prescriptions linguistiques de

l'Académie française. Georges Lescouflair revendiquera cette stratégie dans *Le Temps* du 12 juillet 1937 : « ... sans toutes ces choses de France qui sont en nous [...] l'Américain aurait vite fait d'Haïti une bouchée ». Quoi que l'on puisse penser par ailleurs de ce genre d'affirmations, il n'y a aucune raison de mettre en doute le patriotisme de ceux qui se servirent des lettres françaises comme d'un bouclier contre l'influence des États-Unis.

Mais, en même temps, d'autres intellectuels mirent en question les présupposés idéologiques qui avaient mené le pays à la catastrophe. La recherche de l'authenticité, et particulièrement de l'authenticité littéraire, cessa d'être une question avant tout d'esthétique pour prendre une nette dimension politique. La « génération de la honte » se mit à la recherche de nouveaux thèmes, et d'une nouvelle façon de traduire l'« haïtianité ». Comme le signale, parmi tant d'autres, l'auteur anonyme de l'Introduction à la réimpression de la collection complète de *La Revue indigène*[1] :

> Alors que [la littérature haïtienne] s'étiolait dans l'imitation souvent servile des modèles européens, un événement dramatique [l'Occupation] provoqua le choc qui devait lui permettre de retrouver son identité, de marquer de façon définitive son authenticité.

Tout un groupe de jeunes écrivains condamnèrent comme insuffisantes les timides innovations de leurs aînés. À propos de *La littérature d'hier et celle de demain*, Antonio Vieux et Philippe Thoby-Marcelin déclarent en 1925 :

> Nos romans, nos drames nos poésies furent remplis de cette couleur locale d'autant plus inutile qu'elle est superficielle. [...] Nos écrivains avaient annoncé la peinture de notre vie de tous les jours. Ils n'en montrèrent que le cadre. [...] Nous la cherchons avec angoisse, cette âme qui est la nôtre, dont, à travers les lignes, nous aurions dû sentir le souffle.

Quelques années plus tard, Edner Brutus allait revenir sur le rapport problématique entre couleur locale et authenticité : « Ce n'est pas dans la peinture de nos scènes pittoresques que résident les traits caractéristiques de notre littérature », affirme-t-il dans un article de 1933 sur Jacques Roumain, et il ajoute fort justement qu'avec un peu de talent et d'habileté, des étrangers comme par exemple les romanciers français Paul Reboux et Paul Morand, avaient déjà, en la matière fait aussi bien que les Haïtiens[2]. Les choses se compliquent lorsque Brutus essaye de donner la recette de la véritable « indigénéité » qui doit découler, selon lui, « d'un sentiment plus intime de notre tradition, d'une concentration de notre pensée et d'une affirmation de nos valeurs originales », ce qui manque singulièrement de précision.

Le premier numéro de *La Revue indigène* parut en juillet 1927. Le cinquième et dernier en janvier 1928. Les historiens de la littérature haïtienne sont pratiquement unanimes à considérer que cette publication a marqué un tournant décisif. En fait, son contenu n'est révolutionnaire qu'occasionnellement. La *Chronique-Programme* de la revue, signée Normil G. Sylvain, est un texte confus et contradictoire. Sur quatre de ses dix pages, Sylvain y conseille à ses compatriotes de se familiariser avec la littérature latino-américaine, ignorée d'eux jusque-là. À part cela, il se réclame à plusieurs reprises de la culture française, et

1. Ce volume de 212 pages, qui comprend également l'*Anthologie de la poésie haïtienne indigène* (84 p.), a été publié en 1982 par les soins de la Fondation Haïtienne de la Santé et de l'Éducation.
2. Paul Reboux (1877-1963) avec *Romulus Coicou* en 1920, et Paul Morand (1888-1976) avec *Le Tzar Noir* en 1928.

s'élève contre les Haïtiens qui expliquent les vicissitudes de leur histoire par leur appartenance à la race noire : « Si nous avons souffert [ce n'est pas] parce que nègres, mais parce que hommes » (p. 6), écrit-il dans un souci évident de minimiser la dimension ethnique de l'« haïtianité ». Et les fondateurs, promet-il, tâcheront de faire de la revue « un tableau vivant des diverses manifestations de la vie et de la pensée haïtienne contemporaine [*sic*] » (p. 9), ce qui ne risquait guère d'inquiéter qui que ce soit.

Le seul écrivain haïtien auquel la revue accorde un article critique est Edmond Laforest, tandis que Carl Brouard en consacre à Raymond Radiguet, que Philippe Thoby-Marcelin présente Francis de Miomandre, et Émile Roumer Valéry Larbaud. On trouve également dans ses pages des extraits de Georges Duhamel, d'Henri Brémond, de Francis de Miomandre et de Pierre Reverdy.

Certes, la plupart des jeunes fondateurs de *La Revue indigène* ne tarderont pas à produire une littérature puissamment originale. Mais pour l'heure tout se passe comme si leur ambition première était de participer au mouvement moderniste en s'inspirant de Moréas, de Toulet, de Valéry Larbaud et d'autres écrivains français. Émile Roumer, qui se révélera bientôt comme l'un des plus profondément haïtiens parmi les écrivains de sa génération, déclare composer « avec la rime, la contre-assonance de Derème et la contre-rime de Toulet » (p. 93). À lire les contributions de Jacques Roumain, dont *Bois d'ébène,* composé en 1939, sera un des monuments de la poésie de la Négritude, on aurait du mal à deviner même qu'il s'agit d'un poète haïtien ; à preuve *Angoisse* :

> Je possède ton cher visage
> mais
> comment soulever le rideau
> tombé sur la forme de tes rêves
> L'âme
> est trop lourde pour monter
> au miroir des yeux
> et je demeure les mains tendues (*Anthologie...* in *Revue Indigène*, p. 36).

Si Roumain écrit bien : « Avant tout, nous sommes un peuple nègre », c'est pour encourager ses camarades à entreprendre « l'éducation du goût », qui ne peut se faire que par des traductions, parmi lesquelles devraient être inclues la « florissante poésie nègre » des États-Unis (p. 103-104). Le cosmopolitisme à l'honneur en France se reflète en effet dans *La Revue indigène*, qui présente pour la première fois au lectorat haïtien Frank Braun et Rafael Garcia Barcena (traduits par Jacques Roumain), Reiner Maria Rilke, Inayatt Khan, Kalil Gebran, le poète noir américain Countee Cullen et d'autres. Mais, parallèlement à cette dimension pour ainsi dire exogène, on y trouve les premières manifestations d'une autre vision, d'une volonté de rupture avec les modèles traditionnels comme avec les générations précédentes d'auteurs haïtiens.

Carl Brouard (1902-1965) est, avec Clément Magloire Saint-Aude, un des deux « poètes-bohêmes » restés célèbres à Port-au-Prince par leur abus des boissons fortes et leur attirance pour les mauvais lieux[3]. Mais ce n'est bien entendu pas pour son non-confor-

3. Ces notes biographiques sur Carl Brouard doivent beaucoup à la belle monographie de Roger Gaillard : *La Destinée de Carl Brouard* (1966).

misme que ce fils de la bourgeoisie commerçante mulâtre restera dans les lettres de son pays. Élevé dans les traditions catholiques et puritaines qui étaient à l'époque celles de l'aristocratie, Brouard se révolta dès l'adolescence contre son milieu. Sa curiosité et sa soif de connaissances le poussèrent à puiser largement dans la bibliothèque paternelle, y compris dans le rayon des livres que l'on cache généralement à la jeunesse. Ses parents partis pour la France alors qu'il avait dix-sept ans, le jeune homme s'émancipe ; petit, fluet, se croyant disgracieux, il se rabat sur les amours vénales : la débauche, les prostituées de bas étage, les troquets mal famés, les *houmfors* de quartiers pauvres, les épaves et les vaincus figureront dans nombre de ses poèmes. Ce qui ne l'empêche pas de rêver à la pureté religieuse ou à des amours éthérées et chastes : son premier recueil de poèmes aura pour titre : *Écrit sur du ruban rose.* À vingt ans il part rejoindre ses parents à Paris. Pendant les six mois qu'il y passe, il s'enthousiasme pour Baudelaire, multiplie les amours vénales, s'intéresse à la théosophie, s'initie au yoga. De retour au pays, il suit les conférences de Jean Price-Mars et se lie avec Jacques Roumain.

Carl Brouard, qui aura une influence considérable tant du point de vue idéologique qu'esthétique, est révélé par *La Revue indigène*. Il apporte à la poésie haïtienne un populisme d'une violence volontairement inquiétante ; c'est dans le deuxième numéro de la revue que paraît son célèbre *Vous :*

> Vous
> les gueux
> les immondes
> les puants
> paysannes qui descendez des mornes avec un gosse dans le ventre
> paysans calleux aux pieds sillonés de vermines, putains
> infirmes qui trainez vos puanteurs lourdes de mouches
> Vous
> tous de la plèbe
> debout
> pour le grand coup de balais.
> Vous êtes les piliers de l'édifice ;
> ôtez-vous
> et tout s'écroule, châteaux de cartes.
> Alors, alors
> Vous comprendrez que vous êtes une grande vague qui s'ignore
> Oh ! vague
> Assemblez-vous
> bouillonnez
> mugissez
> et que sous votre linceul d'écumes
> il ne subsiste plus rien,
> rien
> que du bien propre
> du bien lavé
> du blanchi jusqu'aux os (p. 72).

Brouard sera également le premier à s'inspirer du vaudou (« notre seule originalité », affirmait-il), non pas comme source de pittoresque, mais comme expression authentique de la spécificité haïtienne. La profession de foi qu'il place en exergue à son poème *Le Tam-tam angoissé* est plus éloquente que bien des manifestes : « Il est ridicule de jouer de la

flûte dans un pays où l'instrument national est le puissant assôrtor[4] » (p. 70). Bientôt, Brouard se séparera de Roumain et de ses amis, dont le marxisme lui semble trop théorique et salonard. C'est plutôt au nationalisme à outrance et au noirisme aggressif des François Duvalier, René Piquion et Hénock Trouillot qu'il se rallie. Il collabore à leur journal, *Les Griots*[5], plaide avec eux pour un populisme marqué en l'occurence d'une forte composante démagogique, se montre de plus en plus obsédé par le vaudou, l'érotisme de bas étage et la boisson. Puis, vers 1942, un revirement complet se produit en Brouard. Il semble avoir fait la paix avec la partie européenne de son ascendance :

> Tout cet africanisme m'ennuie, écrit-il en 1942, Je peux aussi bien chanter mes ancêtres blancs. Reverrai-je jamais le ciel léger du pays de Valois, les étangs de Ville d'Avray chers à Corot ? (cité par R. Gaillard, *La Destinée de Carl Brouard*, p. 44).

Il revient au catholicisme de son enfance : « Devant Dieu et devant les hommes, affirme-t-il, je renie tous mes écrits vaudouesques » (*Pages retrouvées*, p. 118). Perdu d'alcool, il traînera jusqu'en 1965. Il meurt seul, la nuit, dans la rue. Son vieil ami François Duvalier lui fait faire des obsèques nationales.

Tout se passe comme si Jacques Roumain, Philippe Thoby-Marcelin, Émile Roumer, Antonio Vieux et les autres fondateurs de *La Revue indigène*, à l'exception de Carl Brouard, n'avaient que présenti l'émergence d'une nouvelle littérature haïtienne dont ils allaient pourtant être, quelques années plus tard, les principaux artisans. Peut-être fallait-il que la revue disparaisse et que le groupe de ses fondateurs éclate pour qu'ils puissent trouver leur voie ? Reste que, dès le premier numéro, la direction fut assez perspicace pour publier en pré-originale « Mœurs locales et survivances africaines », chapitre fondamental d'*Ainsi parla l'Oncle*, l'ouvrage le plus important de celui qui allait être le maître à penser de la jeune génération, le docteur Jean Price-Mars.

JEAN PRICE-MARS (1876-1969)

Ethnologue, historien, diplomate, homme politique, Jean Price-Mars exerça à partir des années trente une influence capitale sur l'idéologie collective et, par conséquent, sur la littérature d'Haïti. L'importance de sa pensée et de ses écrits a été reconnue dans le monde entier. Délégué de son pays au Premier Congrès des Écrivains et Artistes Noirs à Paris, il fut élu en 1956 président de la Société Africaine de Culture, fondée à cette occasion ; il présida également à Rome le Deuxième Congrès des Écrivains et Artistes Noirs trois ans plus tard. À l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, ses disciples, amis et admirateurs de tous les pays lui consacrèrent un volume de *Témoignages sur la vie et l'œuvre du Dr. Jean Price Mars* (Port-au-Prince, 1956) ; dans son « Hommage à l'Oncle », Léopold Sédar Senghor le reconnaît comme un précurseur, sinon comme le fondateur du mouvement de la négritude :

> ... me montrant les trésors de la Négritude qu'il avait découverts sur et dans la terre haïtienne, il m'apprenait à découvrir les mêmes valeurs, mais vierges et plus fortes, sur et dans la terre d'Afrique.

---

4. Voir n. 13, p. 127.
5. On sait que les griots sont des poètes, musiciens et sorciers de l'Afrique de l'ouest.

> Aujourd'hui, tous les ethnologues et écrivains nègres d'expression française doivent beaucoup à Jean Price-Mars [...]. Singulièrement les écrivains. D'abord les Haïtiens — Roumain, Depestre et les autres — mais aussi les Antillais et les Africains : un Damas, un Césaire, un Niger, un Birago Diop, et surtout moi-même.
>
> Par quoi, le 15 octobre 1956 sera le quatre-vingtième anniversaire de la Négritude (p. 3).

Jean Price-Mars est né en 1876 dans une famille de notables de la petite ville de Grande Rivière du Nord, d'un père protestant (ancien député) et d'une mère catholique : pendant son enfance, le futur défenseur du vaudou fréquente aussi bien le temple que la chapelle. Il entreprend des études de médecine ; son cousin, le président Tirésias Simon Sam lui accorde en 1896 une bourse qui lui permet de les poursuivre à Paris, où il s'intéresse également à l'anthropologie et aux sciences sociales et politiques. Avant d'avoir pu obtenir son diplôme, il est envoyé à Berlin comme secrétaire d'Ambassade. Il rentre au pays en 1903 pour se faire élire député de sa ville natale trois ans plus tard. À l'échéance de son mandat, on l'envoie à Washington comme secrétaire à la légation. Il est ensuite mis à la tête de la Direction Générale de l'Instruction publique. Ministre Plénipotentiaire à Paris depuis 1915, il rentre à Port-au-Prince en 1917, et y prononce une série de conférences publiques qui forment la matière de son premier ouvrage, *La Vocation de l'élite* (Port-au-Prince, 1919). Il enseigne l'histoire et la géographie, obtient son doctorat en médecine, et continue à prononcer des conférences de plus en plus courues, publiées plus tard dans deux ouvrages importants : *Ainsi parla l'Oncle* (Paris, 1928) et *Une étape de l'évolution haïtienne* (Port-au-Prince, 1929). L'année suivante, il est envoyé au Sénat où, après une candidature malheureuse à la Présidence, il siège jusqu'en 1935. Son troisième livre, *Formation ethnique, folklore et culture du peuple haïtien* paraît à Port-au-Prince en 1939. Candidat de l'opposition aux élections présidentielles de 1941, il doit s'incliner devant Élie Lescot, le protégé du président sortant. Cette même année 1941, il fonde avec Jacques Roumain l'Institut d'Ethnologie, et prend la direction de la prestigieuse *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie* dont il était l'un des principaux collaborateurs depuis 1932. Lescot renversé en 1946, son successeur Dumarsais Estimé confie à Price-Mars les portefeuilles des Relations extérieures et des Cultes, et de l'Éducation nationale, avant de le nommer Ambassadeur, en République dominicaine d'abord, à l'ONU ensuite. Estimé est renversé à son tour en 1950, et le nouveau président, Paul Magloire, maintient Price-Mars dans ses fonctions jusqu'en janvier 1956, où il le nomme Recteur de l'Université d'Haïti. Arrivé au pouvoir en 1957, François Duvalier choisit Price-Mars comme ambassadeur à Paris. Rappelé et admis à prendre sa retaite en 1960, Jean Price-Mars meurt à Pétionville (faubourg résidentiel de Port-au-Prince) en 1969 à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Outre ceux déjà mentionnés, Jean Price-Mars est l'auteur de travaux historiques et d'un ouvrage posthume sur l'essayiste *Anténor Firmin* (Port-au-Prince, 1977 ou 1978). *Silhouettes de nègres et de négrophiles* (Paris, 1960) constitué, comme son titre l'indique, par une série de vignettes biographiques sur des personnalités telles Jean-Jacques Dessalines, George Washington Carver ou l'abbé Grégoire. *De Saint-Domingue à Haïti : essai sur la culture, les arts et la littérature* (Paris, 1959), comporte entre autres un survol de la littérature haïtienne et un essai sur la littérature en créole. Il est également l'auteur de très nombreux comptes rendus et articles concernant l'ethnographie, la politique, la littérature et l'histoire haïtiennes. Il préfaça enfin plusieurs ouvrages d'imagination et d'érudition, dont des romans de Jacques Roumain, Jean-Baptiste Cinéas et Maurice Casséus et l'ouvrage collectif de Lorimer Denis, François Duvalier et Arthur Bonhomme, *Les Tendances d'une génération.*

Avant de les faire publier, Price-Mars avait présenté ses thèses dans des conférences adressées à un public appartenant à la bonne société. Désireux de persuader, il expose des idées, subversives à l'époque, avec mesure et circonspection et sans négliger les coquetteries rhétoriques de la causerie de salon. Aussi ses écrits peuvent-ils sembler aujourd'hui bien timides, voire quelque peu précieux au regard de ceux d'Aimé Césaire ou de Frantz Fanon, par exemple. Mais, à l'époque de leur parution, les œuvres de Price-Mars firent sensation et enthousiasmèrent la jeunesse.

L'idéologie qui se retrouve à travers toute l'œuvre de Price-Mars (et surtout dans ses premiers livres), repose sur plusieurs idées maîtresses. À une époque où les Haïtiens, humiliés par l'occupation américaine, souffraient d'un complexe collectif de culpabilité et d'infériorité, il importait de leur rendre confiance en eux-mêmes et en l'avenir du pays : Price-Mars prendra exemple sur l'abbé Grégoire qui, pour combattre les arguments de ceux qui postulaient l'infériorité des Noirs, rappelait dans *De la littérature des nègres* (1808) les noms des Africains qui avaient contribué au trésor culturel de l'humanité, depuis Anibal, l'ancêtre de Pouchkine, jusqu'à la poétesse américaine Phyllis Wheatley. De même, Price-Mars célèbre tous les Haïtiens qui se sont distingués dans les domaines des lettres, du service public ou de la pensée politique, et exhorte ses lecteurs à prendre exemple sur eux afin de rendre au pays sa dignité et le mettre sur la voie du progrès.

Mais en même temps qu'il glorifie ceux des Haïtiens de l'élite qui avaient fait honneur à leur patrie, il dresse un acte d'accusation contre la classe dirigeante dont ils étaient issus. Reprenant le terme inventé par le Français Jules de Gaultier, il accuse les Haïtiens de « bovarysme collectif », c'est-à-dire de vouloir s'imaginer autres qu'ils ne l'étaient, en se réclamant de la seule composante européenne de l'identité collective. Les membres des classes dirigeantes haïtiennes, prétend Price-Mars, se considèrent comme des Parisiens quelque peu basanés, et intériorisent le préjugé racial contre les Noirs. Dans *Ainsi parla l'Oncle* (1928), Price-Mars s'indigne de ce que, dans la première République Noire du Nouveau Monde, le mot « Africain » ait toujours été et reste

> ... l'apostrophe la plus humiliante qui puisse être adressée à un Haïtien. À la rigueur, l'homme le plus distingué de ce pays aimerait mieux qu'on lui trouve quelque ressemblance à un Esquimau, un Samoyède ou un Toungouze plutôt que de lui rappeler son ascendance guinéenne ou soudanaise (p. 45).

Price-Mars n'exagérait pas : un entrefilet à propos de la présence d'indésirables dans un quartier résidentiel de Port-au-Prince paraît dans le plus grand journal de la capitale le 6 juin 1923 sous le titre *Un coin africain en plein Bois Verna* :

> Les habitants du haut du Bois Verna signalent la réunion d'un tas de gens qui débitent aussi bien du tafia que des mots malpropres. Tout d'abord de petites cahutes style africain s'érigent, puis c'est la réunion perpétuelle de tous les désœuvrés du quartier. [...] Nous croyons que le nécessaire sera fait pour mettre fin à cet africanisme en plein Bois Verna.

L'intériorisation du préjugé racial se produit au niveau national comme au niveau individuel. Auguste Magloire l'avait déjà signalé en 1908 dans son *Étude sur le tempérament haïtien* :

> L'Haïtien admet, en effet, le plus volontiers du monde, que son pays ne peut pas marcher comme ceux occupés par les peuples de race caucasienne. Tout le monde l'admet en Haïti, quelle que soit la différence des éducations reçues et de la situation sociale (124).

Aussi Price-Mars va-t-il commencer par valoriser l'Afrique ancestrale aux yeux de ses descendants antillais, tout comme le baron de Vastey s'y était déjà employé au lendemain de l'Indépendance. S'appuyant sur de nombreux récits de voyages et sur les travaux d'ethnologues contemporains, il démontre que les Africains, loin d'être des sauvages grotesques et sanguinaires, avaient créé une véritable civilisation, que leur organisation sociale et politique était digne de respect, qu'ils avaient accueilli les explorateurs européens avec confiance et générosité, et surtout que leur religion, base du vaudou haïtien, n'était pas fétichiste, comme on le prétendait pour la dénigrer, mais bien animiste :

> Les noirs d'Afrique ne rendent pas d'hommage à des objets matériels. Ils vénèrent l'esprit qu'ils croient incarné dans certaines formes de la matière et particulièrement dans les grandes forces cosmiques : la Mer, la Terre, les Fleuves, la Forêt (*Une étape de l'évolution haïtienne*, p. 128-129).

Ayant démontré que, sous des formes différentes, les mœurs et coutumes de l'Afrique expriment les pulsions et les aspirations fondamentales de tous les êtres humains, Price-Mars finit en exhortant ses compatriotes à assumer la dimension africaine de leur personnalité collective : « ... de grâce, mes amis, ne méprisons plus notre patrimoine ancestral. Aimons-le, considérons-le comme un bloc intangible » (*Ainsi parla l'Oncle*, p. 308)[6]. D'autres avaient certes, et avant Price-Mars, exprimé les mêmes idées, de façon plus radicale et sans précautions oratoires ; Arthur C. Holly, par exemple, dans son *Rapport entre l'Instruction, la Psychologie et l'État social* (1921) :

> ... nous sommes une race batarde qui ne peut pas être blanche et ne veut pas être africaine. [...] il existe un grand nombre d'Haïtiens instruits qui attachent leur idéal et leur dévouement aux pays étrangers, notamment à la France qui n'a que faire de cette sympathie déplacée [et non pas] sincèrement et sans arrière-pensée dévoués de cœur et d'âme au sort de notre Race et de notre pays.
>
> Si nous tenons à vivre comme Nation libre et souveraine, il faut que nous consentions à rester *ce que nous sommes par nature* et à rattacher *le présent au passé glorieux* en tant que Nègres — c'est-à-dire originaires et séculaires détenteurs du flambeau de la civilisation (p. 13-15).

Mais Holly n'avait pas le prestige de Price-Mars et, dans la mesure où elle fut remarquée, sa diatribe dut passer pour le défoulement d'un esprit soit paradoxal soit complexé.

Ainsi donc, les Haïtiens n'avaient à être honteux ni de leur pays ni de leurs ancêtres. Passant ensuite à la question de l'identité nationale, Price-Mars les accuse d'en avoir négligé les manifestations les plus authentiques, celles qui se retrouvent dans le paysannat. À la question rhétorique posée dans *Ainsi parla l'Oncle*, il donne une réponse affirmative, justifiant ainsi ses recherches et son idéologie :

> ... la société haïtienne a-t-elle un fond de traditions orales, de légendes, de contes, de chansons, de devinettes, de coutumes, d'observances, de cérémonies et de croyances qui lui sont propres [...] et si tant est que ce folklore existe, quelle en est la valeur au double point de vue littéraire et scientifique ? (p. 51).

---

6. Il est tristement ironique que Price-Mars ait été déjà pratiquement aveugle lorsque, pour assister à Dakar au premier Festival Mondial des Arts Nègres en 1966, il fit son premier et unique voyage en Afrique, invité par le président Senghor.

En ce qui concerne le créole, la position de Price-Mars n'a rien de particulièrement révolutionnaire. Comme bien d'autres avant lui, il insiste surtout sur la valeur du vernaculaire en tant qu'outil d'alphabétisation :

> *Je ne demande pas*, écrit-il dans *De Saint-Domingue à Haïti*, que le créole soit substitué au français dans l'enseignement ou ailleurs [mais que] parallèlement, simultanément il y ait un enseignement du créole et un enseignement du français et que cet enseignement élémentaire du créole soit un rapide acheminement au français... (p. 116).

Ce n'est pas ce genre de plaidoyer qui risquait d'indisposer sérieusement l'élite port-au-princienne, consciente que, de toutes façons, la question de l'alphabétisation des masses constituait un pur exercice de rhétorique, et aucunement un projet de société. Ce qui la choquait, c'est d'entendre affirmer que le créole était non seulement une langue à part entière (et non une forme dégradée du français, un amusant « petit-nègre » réservé à la masse inculte), mais le véhicule d'expression spontanée des classes supérieures :

> Nous ne voulons jamais avouer, n'est-il pas vrai, que la langue française n'est pour nous qu'une langue d'emprunt. Cependant, même dans les milieux les plus raffinés [...] le *créole* tient une place énorme dans notre bagage linguistique et dans notre formation mentale. C'est lui qui a créé les premiers automatismes du langage chez nous tous... (*La Vocation de l'élite*, p. 71).

De même, l'élite acceptait sans trop de réticences que l'on fasse du vaudou un objet d'étude : l'anthropologie étant à l'honneur en Occident, il n'y avait pas d'inconvénient à ce que les savants haïtiens y apportent leur contribution. Là où Price-Mars outrepassa les bornes c'est lorsqu'il prétendit que le vaudou n'était pas, comme tout le monde le pensait — ou affectait de le penser —, un ramassis de superstitions prétexte aux débordements les plus répréhensibles. Dans une page désormais célèbre de *Ainsi parla l'Oncle*, il soutient qu'il s'agit d'une véritable religion, puisqu'elle postule l'existence d'êtres spirituels qui dominent l'activité des humains, qu'elle exige un corps sacerdotal, une société de fidèles, des temples et des cérémonies, et qu'elle constitue un système d'explication du monde (p. 82-83). Il défend ensuite le vaudou contre l'accusation d'immoralité ; il le compare au christianisme et s'il ne va pas jusqu'à le mettre sur le même pied que ce « type de morale plus élevée » qu'est censée pratiquer l'élite haïtienne, il conclut que :

> ... si, au lieu de la considérer [la morale du vaudou] en comparaison de la morale chrétienne, on la jugeait à sa valeur intrinsèque, on verrait [...] combien celle-ci commande une discipline de la vie privée et une conception de l'ordre social qui ne manquent ni de sens ni d'à-propos (p. 86).

Comparer le vaudou au catholicisme paraissait déjà une provocation, voire un acte anti-patriotique. Mais l'indignation fut à son comble quand Price-Mars affirma que non seulement la façon de s'exprimer de l'élite était influencée par le créole, mais que sa vision du monde l'était, *volens nolens* par le vaudou :

> Les dieux de l'Afrique n'ont point tout-à-fait désarmé devant Jésus de Nazareth et même chez beaucoup d'entre nous de l'élite, m'entendez-vous, qui nous vantons d'être de pieux chrétiens, il y a dans la coopération et la juxtaposition des deux croyances comme une contre-assurance mutuelle contre les mystères de l'au-delà (*La Vocation de l'élite*, p. 81).

Enfin, en ce qui concerne les arts en général et la littérature en particulier, Price-Mars conseilla aux artistes et écrivains de s'inspirer d'une part de la vie paysanne, et de l'autre de la « littérature orale » populaire, c'est-à-dire des contes traditionnels, des devinettes et des proverbes paysans. On pourrait remarquer entre parenthèses que les écrivains suivirent son conseil d'autant plus volontiers que la mode en France était précisément au régionalisme, avec les romans de Giono, Ramuz, Genevoix, Mauriac, Colette et d'autres. Quoi qu'il en soit, ce que souhaitait Price-Mars dans *Ainsi parla l'Oncle* c'était :

> que la matière de nos œuvres fut tirée quelquefois de cette immense réserve qu'est notre folklore, où se condensent depuis des siècles les motifs de nos volitions, où s'élaborent les éléments de notre sensibilité, où s'édifie la trame de notre caractère de peuple, notre âme nationale (p. 259).

À l'appel de Price-Mars, quelques chercheurs haïtiens se joignirent aux ethnologues étrangers venus recueillir la « littérature orale » du peuple haïtien. Un certain nombre de chants vaudou et profanes, de devinettes, de contes furent ainsi transcrits en créole et traduits en français ou, le plus souvent, en anglais, la majorité des chercheurs étant américains. Quant à la présence de cette littérature au sein de celle de langue française, elle est épisodique et superficielle. La traduction d'un chant religieux, d'un proverbe, d'une comptine figure souvent dans les romans qui prennent pour thème la vie paysanne. Mais on ne peut guère dire que la matière des œuvres haïtiennes doive grand-chose au folklore, comme le souhaitait Price-Mars. Ce que Maximilien Laroche constatait en 1968 reste encore valable aujourd'hui :

> La littérature orale haïtienne constitue un vaste domaine encore inexploité. Si des folkloristes comme Michelson Hyppolite ou des linguistes comme Suzanne Comhaire ont recueilli et publié quelques-uns de nos contes, leur utilisation à des fins proprement littéraires n'a pas encore été entreprise (*Portrait de l'Haïtien*, p. 31).

NOUVELLE OPTIQUE OU MODE EUROPÉENNE ?

Si la honte de l'Occupation servit de catalyseur à la définition d'une identité haïtienne authentique comme à l'élaboration d'une nouvelle façon de l'exprimer, ces démarches furent également favorisées par d'autres facteurs, exogènes ceux-là. Pendant les années 1920 et 1930, l'Europe en général et la France en particulier commencèrent à s'intéresser au peuple noir, tant d'Afrique que du Nouveau Monde. Les travaux d'anthropologues et de linguistes comme l'ancien gouverneur des colonies Maurice Delafosse, Lucien Lévy-Bruhl, Marcel Mauss, Michel Leiris, Marcel Griaule et Léon Frobenius (dont l'*Histoire de la civilisation africaine* fut traduit de l'allemand en 1936), firent connaître l'Afrique véritable à un lectorat qui n'en avait jusque-là reçu qu'une image mythique et caricaturale. Modigliani, Derain, Vlaminck et Picasso s'inspirèrent de la statuaire et des masques africains. En 1920, H. Clouzot et A. Level publièrent *L'Art nègre et l'art océanien*. Georges Hardy fit paraître son album *L'Art nègre* en 1927. La mission Dakar-Djibouti rentre à Paris apportant plusieurs milliers d'objets africains. Après celles du Palais des Beaux-Arts en 1930 et du Musée du Trocadéro en 1933, les expositions d'art africain, les catalogues, les travaux érudits et les ouvrages de vulgarisation se multiplient. En 1921 René Maran obtient le prix Goncourt pour son *Batouala, véritable roman nègre* dont le personnage éponyme est un notable de l'Oubangui-Chari ; par sa mise en cause de certains abus du colonialisme français, le roman fit scandale. La même année, un recueil de contes africains, l'*Anthologie nègre* de Blaise Cendrars, eut un grand succès. Cendrars lui-même composa par ailleurs

des « poèmes nègres » ; une légende africaine est à l'origine du ballet *La Création du monde* en 1923 : le livret est de Cendrars, la musique, influencée par les rythmes du jazz, est de Darius Milhaud, et Fernand Léger s'inspira de la plastique africaine récemment révélée pour les costumes et les décors. En 1934 les *Cahiers du sud* publient les *Contes noirs* de Cuba, de Lydia Cabrera. La traduction française de *Banjo*, du romancier noir américain Claude McKay parait en 1928, la même année que *Magie noire*, de Paul Morand, à l'exotisme quelque peu frelaté. En 1925 Josephine Baker et Sydney Bechet se produisent avec le succès que l'on sait dans la *Revue nègre* au Théâtre des Champs-Élysées. Tout Paris scande et danse le jazz.

C'est à Paris que ne vont pas tarder à paraître les premières revues animées par des étudiants et des intellectuels noirs pour revendiquer les valeurs culturelles des Africains et de leurs descendants de la diaspora : la *Revue du monde noir* en 1931-1932, immédiatement suivie par *Légitime défense* sont les ancêtres de *Présence africaine* dont le premier numéro parut en 1947. Sous le titre « Orphée noir », Jean-Paul Sartre écrit une introduction à l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre*, de Léopold Sédar Senghor, toujours disponible en librairie depuis bientôt un demi-siècle.

Nombre des jeunes intellectuels haïtiens, qui allaient fonder la *Revue indigène*, puis donner à leur littérature nationale de nouvelles et fructueuses directions revenaient, comme Carl Brouard, Jacques Roumain et Philippe Thoby-Marcelin de voyages de formation en France. Ceux qui n'avaient pas traversé l'Atlantique restaient à l'affût de la mode parisienne et donc trouvaient dans les journaux et les revues arrivés de France la caution à leurs propres inquiétudes. Bref, comme le souligne J. Michael Dash dans *Les Miroirs étincelants* :

> ... l'Indigénisme haïtien avait une série d'objectifs en commun avec le Surréalisme français ou l'Expressionisme allemand, [...] le concept même d'une essence raciale noire avait été inventé par des anthropologues blancs tels Delafosse et Lévy-Bruhl. [...] L'appropriation imaginative des cultures exotiques par l'avant-garde intellectuelle de l'Europe servit de point de départ à l'Indigénisme haïtien[7].

Dans un sens, les Jeunes Turcs des lettres haïtiennes (si l'on ose dire), ne risquaient tout au plus que l'indignation de la partie la plus conservatrice et francolâtre de leur lectorat national : à part les nostalgiques inconditionnels de Lamartine et d'Octave Feuillet, les Haïtiens ne pouvaient qu'approuver le dessein de créer une littérature vraiment nationale (encore qu'on ne sût pas bien en quoi allait consister son originalité). Et, alors que l'imitation servile des modèles français n'avait qu'exceptionnellement éveillé le moindre intérêt en Métropole, la mode des cultures exotiques apparaissait, aux auteurs du terroir, comme un créneau prometteur.

LE ROMAN PAYSAN

Jusqu'aux Indigénistes, les romans haïtiens, essentiellement urbains et bourgeois, avaient le plus souvent pour cadre Port-au-Prince ou, plus rarement, une ville de province. Le prolétariat était représenté par les gens de maison, cuisinières, bonnes, garçons de cour,

7. « Haitian Indigenism shared similar objectives with French Surrealism and German Expressionnism [...] the very concept of a black racial essence was the creation of white anthropologists such as Delafosse and Lévy-Bruhl. [...] The imaginative appropriation of non-European cultures by the modernist radicals in Europe became the point of departure for Haitian indigenism ».

factotums dont l'ignorance, l'esprit superstitieux et la simplicité apportraient une touche burlesque. Lorsque les protagonistes, grands, moyens ou petits bourgeois, quittaient la ville, c'était pour une rapide excursion dominicale dans la campagne avoisinante où ils possédaient souvent une résidence secondaire. Les descriptions de la nature se cantonnaient dans les généralités : arbres frondeux, ruisseaux cascadeurs, buissons touffus, fruits rafraîchissants, oiseaux babillards, lézards paressant au soleil, le lecteur pouvait à peu de choses près se croire en Touraine ou en Toscane. La note est donnée dès 1859 par Émeric Bergeaud dans *Stella*, le premier roman composé par un Haïtien :

> Venez le soir sur le rivage, quand la lune resplendissante prend possession des cieux et secoue, divine reine, ses diamants dans la mer ; ou bien gravissez quelque pic élevé à la naissance du jour. Là vous sentirez votre imagination s'exalter, et votre esprit se confondre [...] il y a dans ce ravissant pays des sites plus pittoresques que ceux de la Suisse, des paysages romantiques qu'envierait l'Italie, des curiosités supérieures aux beautés de l'Espagne (p. 6-7).

Les paysans s'inscrivaient tout naturellement dans ce décor édénique. Chapeau à la main, ils accueillaient les citadins, s'empressaient de leur offrir des rafraîchissements et de les assurer qu'ils étaient satisfaits de leur sort et n'échangeraient pas la simplicité bucolique pour l'agitation et les miasmes délétères de la ville. Dans *Thémistocle-Épaminondas Labasterre* (1901), de Frédéric Marcelin, lors d'une promenade champêtre, le héros et son tuteur rencontrent

> ... un homme de soixante-quinze ans environ, peut-être davantage, vigoureux et alerte *comme le sont généralement tous les montagnards de cette région, grâce à l'air qu'ils respirent*, à la vie active qu'ils mènent, grâce surtout au peu de tafia qu'ils boivent [...]
>
> — Et vous êtes content ? [lui demande M. Hodelin]
>
> — Pourquoi ne le serais-je pas ? Mon champ est en plein rapport. J'ai eu deux belles récoltes de maïs ces temps-ci. Mon café s'est vendu à bon prix [...].
>
> — Vous êtes donc heureux ?
>
> — Absolument heureux [...] le soleil qui fait mûrir les fruits de mon jardin n'a pas perdu sa chaleur, *la source qui sort de notre rocher n'est pas tarie... Que faut-il de plus ?* (p. 177-179).

Heureux de leur sort, vivant dans une aisance modeste, le vigoureux vieillard et les autres ruraux conformistes et respectueux relèvent de l'imagerie d'Épinal, ou des pires romans de George Sand, non pas de la réalité haïtienne. C'est contre cette conventionnelle image onirique et exogène que réagirent les Indigénistes. Comme l'explique Stéphen Alexis (père du célèbre romancier martyr), dans un article récapitulatif pour la revue américaine *Books Abroad* :

> Retournant aux sources de leurs origines ethniques [...] revendiquant les valeurs primitives, ils recherchaient une haïtianité authentique, débarrassée de tout élément hétérogène. [...] Développer et révéler ce mystérieux trésor ancestral haut en couleur [...] et le transcender par la création poétique, libérant ainsi nos démons intérieurs, tel était l'idéal artistique auquel nous aspirions (p. 261)[8].

8. « ... returning to the sources of their ethnic origins [...] emphazing primitive values, they sought an authentic « Haitianism » separated from all heterogenous elements [...]. To develop and display this mysterious and colorful ancestral treasure [...] to transcend all this through the medium of poetic creation, thus liberating our *démons intérieurs* was the artistic ideal to which we aspired ».

Love O. Léger avait constaté dès 1941 que :

> Le choc provoqué en nos âmes par l'occupation américaine engendra une littérature nouvelle. [...] un personnage nouveau entra dans notre littérature. L'âme nationale, telle que l'avaient forgée quatre siècles d'histoire, se retrouve intacte dans le paysan haïtien.

Price-Mars avait exhorté les Indigénistes à trouver chez les paysans les racines profondes de l'haïtianité. Répondant à son appel, les compagnies de danses et les chorales vont progressivement inclure des danses et des chants paysans (et même vaudouesques) à leur répertoire. À partir des années quarante, la peinture malencontreusement dite « naïve » ou « primitive », créée par des artistes issus du peuple, va représenter la campagne et la vie des campagnards. Les romanciers se tournèrent eux aussi vers le monde rural, parfaitement ignoré jusque-là de leurs lecteurs, plus familiers des mœurs et coutumes du paysan français que de celles de leurs compatriotes des mornes. *La Montagne ensorcellée, récit paysan*, de Jacques Roumain (préfacé par Jean Price-Mars), inaugure en 1931 une longue série de « romans paysans » haïtiens. Comme le nom l'indique, dans les romans paysans la vie du paysan forme sinon toute la matière de l'œuvre, au moins sa partie essentielle. Ils sont tous plus ou moins réalistes, dans la mesure où la vie rurale est désormais montrée telle qu'elle est en Haïti : précaire, marginale et abrutissante, favorisant l'égoïsme, l'alcoolisme, le recours à la magie noire et à d'autres conduites asociales. Si l'on célèbre encore la beauté des mornes, on n'hésite plus à évoquer les sécheresses prolongées ou les cyclones dévastateurs qui mènent à la ruine, à la disette et trop souvent à la famine. Avec plus ou moins de violence selon leurs convictions politiques, les romanciers vont dénoncer la situation d'abjecte dépendance des paysans vis-à-vis des gens de la ville. Les frères Marcelin, après tant d'autres, écrivent dans *La Bête de Musseau* (1946) :

> ... bien que leurs ancêtres aient aboli au prix du sang l'esclavage colonial, ces pauvres gens avaient toujours été maintenus par la classe dirigeante dans les chaînes de la sujétion, de l'ignorance et de la misère. S'ils avaient des devoirs, ils ne savaient pas qu'ils avaient des droits, et l'on avait tout fait pour qu'il en fût ainsi (p. 24).

Plusieurs romanciers montrent la façon dont l'État, qui n'a jamais été en Haïti qu'un mécanisme d'exploitation et de répression au service de l'élite prédatrice, exerce sa domination. Dans son roman *Récolte* (1946), Félix Morisseau-Leroy donne la liste des intermédiaires qui maintiennent le paysan dans la servitude et lui sont « des catastrophes aussi terribles que l'inondation » :

> ... des spéculateurs en denrées[9], des huissiers, des fondés de pouvoir, des arpenteurs, des prêtres, des houngans, des juges de paix, des petits magistrats communaux, des chefs de sections rurales [*agents de la police rurale*]... (p. 87).

Romans engagés, certes, puisque haïtiens, les romans paysans sont aussi des romans ethnographiques, soit que l'auteur ait reçu une formation d'anthropologue, comme Jacques Roumain, soit qu'il se soit documenté dans des ouvrages scientifiques. Ainsi Marie Chauvet, dans une note liminaire de son roman *Fonds des Nègres* (1961) signale que :

9. Dans *Strucutres économiques et lutte nationale populaire* (1976), Jean Luc explique que les spéculateurs en denrées « achètent la récolte pour l'acheminer vers les ports ouverts au commerce extérieur. Leur fonction sociale, c'est d'être les intermédiaires entre la multitude des cultivateurs et la minorité privilégiée des capitalistes-exportateurs » (p. 22-23).

« les cérémonies vaudou ont été tirées de l'étude du Dr Louis Maximilien *Le Vodou haïtien* » (p. 1). On imagine mal un romancier français, ou québecois, ou africain se réclamer des travaux d'un sociologue (*a fortiori* d'un ethnologue) pour décrire la vie religieuse de ses compatriotes ruraux.

Par-delà une large gamme d'opinions politiques, de sensibilités personnelles et de techniques d'écriture, une série de composantes se retrouvent presque obligatoirement dans les romans paysans. Les croyances religieuses (ou superstitieuses, selon l'idéologie de l'écrivain), avec l'inévitable description d'une cérémonie vaudou et des prises de possession qui l'accompagnent ; l'organisation du travail, avec la *koumbit* ou travail collectif rythmé par les chants et entrecoupés de libations de tafia et de repas plantureux préparés par les femmes ; les distractions, combats de coqs, parties de cartes, de dés ou de dominos et, aux veillées, assauts de contes et de devinettes ; les cérémonies funéraires, bien différentes de celles des citadins, et ainsi de suite inspirent des tableaux de mœurs presque aussi exotiques pour le lecteur haïtien que pour l'étranger. Comme nous le verrons plus loin, c'est dans le roman paysan que le créole, langue nationale et seule langue des gens de la campagne, s'infiltre, avec de plus en plus d'insistance, dans la littérature haïtienne de langue française.

Le roman paysan a connu une vogue durable, à laquelle le succès mondial de *Gouverneurs de la rosée*, de Jacques Roumain, n'a sûrement pas été étranger. Ceux, de plus en plus rares, qui paraissent de nos jours ne sont pour la plupart que de faibles démarquages de leurs prédécesseurs. La répétition constante des mêmes épisodes et le retour des mêmes protagonistes stéréotypés, ainsi que la tentation d'un exotisme facile ont fini par épuiser le genre. Maurice A. Lubin ne cache pas son agacement lorsqu'il constate :

> Une certaine déformation nous a habitués, de nos jours, à rechercher dans tout roman proprement haïtien des paysans, du vaudou, des zombis, du clairin [tafia], des coumbites et surtout de la danse (« Préface » à B. Posy, *Jusqu'au bout du chemin*, p. 6).

La critique haïtienne n'a d'ailleurs pas toujours été uniformément favorable au roman paysan, auquel on a surtout reproché de monter le vaudou en épingle, contribuant ainsi à perpétuer la réputation de sauvagerie africaine faite au pays par les étrangers. Ainsi dans *Bakoulou* (1950), d'André Chevallier et Luc Grimard, les auteurs fustigent la « campagne d'écrivains favorables à ces simagrées, indignes de notre peuple » (p. 48). Dès 1933, rendant compte du *Drame de la terre*, de Jean-Baptiste Cinéas, le critique « C. » saisit l'occasion de fustiger le vaudou :

> La Terre meurt par l'agent de haine qu'est le houngan [...]. Pour ruiner son influence il faut le concours de tous les agents sociaux aptes à le supplanter : la police [...], le maître d'école [...], l'officier de santé, le médecin [...], le prêtre [...]. À ce compte la Terre revivra car elle aura éliminé de son sein les ferments nocifs et les germes de mort.

Une fois retombé l'enthousiasme des débuts, on en vient à soupçonner les « folkloristes » de « battre le tam-tam pour amuser les Blancs ». Et dans son excellente monographie *La Diaspora d'Haïti et l'Afrique*, Ghislain Gouraige accuse les Indigénistes en général et les romanciers paysans en particulier d'être restés à la surface des choses, d'avoir sacrifié au pittoresque, et d'avoir créé « un monde passif et résigné ». « L'Indigénisme, conclut le critique, ne propose pas un modèle de vie, ni une morale religieuse » (p. 89).

JACQUES ROUMAIN (1907-1944) ET *GOUVERNEURS DE LA ROSÉE*

Si Jacques Roumain est l'auteur du premier en date des romans paysans, il est surtout l'auteur de *Gouverneurs de la rosée*, publié pour la première fois à Port-au-Prince en 1944 et à Paris deux ans plus tard. Grâce à ce roman, traduit dans une vingtaine de langues nationales et adapté pour la scène et l'écran[10], Roumain est le premier écrivain haïtien a avoir atteint une renommée internationale, dont seuls ses cadets Jacques-Stéphen Alexis et René Depestre ont approché.

Jacques Roumain naquit à Port-au-Prince en 1907 d'une famille riche de l'aristocratie mulâtre. Éduqué à Port-au-Prince par les frères de Saint-Louis de Gonzague, ensuite en Suisse à l'Institut Grunau, il voyagea en Espagne et en France avant de revenir en Haïti en 1927. Il figure parmi les fondateurs de *La Revue indigène*, qui publia bon nombre de ses poèmes, dirigea plus tard *La Trouée*, et fut l'un des disciples les plus brillants de Jean Price-Mars. Sous les titres *La Proie et l'ombre* et *Les Fantoches*, il fit paraître en 1931 une série de nouvelles dénonçant la veulerie et la corruption de la classe dominante. Fondateur du Parti Communiste Haïtien, il fut condamné en 1934 à trois ans de prison par le gouvernement de Sténio Vincent, effrayé par la violence de ses articles politiques. Les protestations suscitées à l'étranger par l'arrestation de Jacques Roumain contribuèrent à sa libération deux ans plus tard. Il partit pour l'Europe, devint à Paris l'assistant de Paul Rivet au Musée de l'Homme, et donna des poèmes et des essais à plusieurs publications de gauche. Il quitta la France pour les États-Unis en 1939. Après des voyages à la Martinique et au Mexique, il rentra en Haïti en 1941 pour être nommé directeur du Bureau d'Ethnologie par le président Élie Lescot qui, préférant éloigner un agitateur encombrant, l'envoya ensuite comme chargé d'affaires à Mexico en 1942. Roumain revint mourir à Port-au-Prince en 1944, quelques semaines avant la publication de *Gouverneurs de la rosée*[11].

L'intrigue est simple et linéaire : le héros, Manuel, rentre après plusieurs années de Cuba, où il s'est initié à la solidarité ouvrière et à la lutte syndicale dans les champs de canne à sucre exploités par les compagnies américaines. Il retrouve son village natal de Fonds-Rouge dévasté par la sécheresse et le déboisement, et ses habitants divisés en deux clans hostiles, à la suite d'une obscure histoire de partage de terres. Aidé par Annaïse, jeune fille appartenant à la faction ennemie de la sienne, avec qui il vivra un grand amour, il découvre une source qui permettra l'irrigation, réconcilie les paysans, et les persuade de s'associer pour creuser le canal qui amènera l'eau salvatrice. La veille de l'inauguration du canal, Manuel est assassiné par un rival jaloux. Mais les paysans resteront unis, et des jours meilleurs s'annoncent pour le fils de Manuel dont Annaïse est enceinte.

L'idéologie marxiste et l'évident souci didactique qui animent ce roman peuvent ne pas séduire tous les lecteurs. La leçon proposée : « il faut que les paysans s'unissent » peut paraître facile, et l'analyse du problème rural un peu rapide. Et d'ailleurs, si idéologie marxiste il y a, Anne Marty a bien montré, dans *Le Socialisme dans l'œuvre de Jacques*

10. Dans sa très solide étude « *Gouverneurs de la rosée* » *de Jacques Roumain* (1980); Christiane Conturie signale et commente les adaptations théâtrales du Sénégalais Abdou Anta Ka, du Zaïrois Philippe Elebe-Lisembe et du Martiniquais Benjamin Jules-Rosette. En 1964, le réalisateur cubain Tomás Gutierrez Alia a tiré de *Gouverneurs de la rosée* une intéressante version cinématographique en espagnol, *Cumbite*. Le roman a également fait l'objet en 1975 d'une médiocre adaptation française, pour la télévision, de Maurice Failevic.

11. Outre l'étude de Christiane Conturie, on consultera : Roger Dorsinville, *Jacques Roumain*, Paris, Présence africaine, 1981, Carolyn Fowler, *A Knot in the Thread : The Life and Works of Jacques Roumain*, Washington, D.C., Howard University Press, 1980, Léon-François Hoffmann, « Complexité linguistique et rhétorique dans *Gouverneurs de la rosée* », *Présence africaine*, Paris, 98, 2e trim. 1976, p. 145-161 et Michel Serres, « Christ noir », *Critique*, Paris, 39, n° 308, jan. 1973, p. 3-25.

Roumain et Jacques-Stéphen Alexis, qu'elle est plus rhétorique que structurelle. Elle fait remarquer en particulier que Manuel agit seul, sans se mettre à l'écoute du groupe, semblant illustrer la conviction que l'individu est supérieur à la collectivité. Plutôt que celle d'un militant du parti, l'action de Manuel rappelle « celle des missionnaires catholiques qui arrivent en conquérants asséner une vérité aux collectivités qu'ils abordent » (p. 38).

On pourrait en outre constater que l'idylle entre Manuel et Annaïse est touchante certes, mais ne relève guère du réalisme, socialiste ou autre. Il est enfin significatif que les classes dirigeantes haïtiennes aient toujours considéré le roman de Roumain comme le premier chef-d'œuvre national, et ne se soient jamais inquiétées de l'idéologie qu'il véhicule.

Si le roman, où certains ont cru voir l'influence de Jean Giono, a connu un succès durable et mérité, il le doit avant tout à la souplesse, à la diversité et à l'énergie de son écriture, lyrique et énergique à la fois. Roumain a notamment su forger une langue écrite inspirée par l'expression orale des paysans créolophones : langue française, certes, en ce qu'elle est directement accessible à tout francophone, mais singulière par l'usage systématique d'archaïsmes, de créolismes et de dérivés originaux.

On peut remarquer que, dans *Gouverneurs de la rosée*, comme dans la plupart des romans paysans, l'identification traditionnelle de la terre à une femme se retrouve constamment. Ses rapports avec l'homme qu'elle fait vivre relèvent d'un érotisme parfois poussé ; pour Roumain, la terre

> ... c'est comme une femme qui d'abord se débat, mais la force de l'homme, c'est la justice, alors elle dit : prends ton plaisir... [...] après s'être gourmé avec la terre, après qu'on l'avait ouverte, tournée et retournée, mouillée de sueur, ensemencée comme une femelle, venait la satisfaction... (p. 4 et 15-16).

Rebelné, le héros de *La Case de Damballah* (1939) de Pétion Savain, pense « au pays là-haut, à son pays, couché entre deux grandes cuisses de montagnes. Comme un sexe de belle négresse » (p. 22), et Anthony Lespès décrit le cadre des *Semences de la colère* (1949) :

> Déjà, l'ombre débordait les ravins, échappée entre les cuisses entr'ouvertes des collines au sommeil... [sous le souffle du vent] la prairie s'était retournée sur sa couche et avait tressailli tel un visage de femme qui attend l'amour et qui sent le souffle qui va l'emporter bien loin dans la faiblesse (p. 125 et 184).

Si la terre est vue comme une femme, la réciproque est vraie également : quand la paysanne Caroline atteint l'extase dans les bras de son amant, Alix Lapierre la décrit en communion intime non pas avec l'homme mais avec la nature environnante :

> ... ce fut comme si la terre entière avec sa voix de vent, ses cheveux de feuilles vertes, ses bras de mer, ses colliers de rivière, son nombril de soleil, la terre entière avec ses oiseaux, la terre avec ses plantes-fleurs, la terre avec ses montagnes, la terre et son cœur de rosée, la terre et ses seins de collines et son ventre de plaines, s'était mise à danser [...] à chanter dans son cœur (*Oubliés de Dieu*, 1976, p. 72).

Poétiques si l'on veut, ce genre de métaphores illustre une conception bien fantaisiste de la *Weltanschauung* paysanne.

Bien que de nos jours le chapitre de l'histoire littéraire que constitue le roman paysan tel que l'entendaient les Indigénistes semble définitivement clos[12], certains romanciers contemporains en ont cependant intégré d'importants éléments au « réalisme merveilleux » latino-américain (voir infra p. 000).

LE ROMAN DE L'OCCUPATION

Si des paysans prirent les armes sous le commandement de Charlemagne Péralte (qui fut abattu par les *marines* puis exposé, crucifié sur une porte), la résistance des classes dirigeantes à l'Occupation prit une forme presque exclusivement littéraire. Elle se manifesta dans la presse comme dans les belles-lettres. *Désespoir*, d'Émile Roumer en est un bon exemple, par sa violence, et par la condamnation de l'occupant non seulement en tant qu'étranger et criminel de guerre, mais aussi et surtout en tant que raciste :

Le sang nègre, le sang pourpre de nos vaincus
dit nos plaintes désespérées, les « albinos » lancés à l'appât des écus
comme des chiens à la curée,
ont leur stupre étalé sur les débris d'un mort,
la chair sanglante de Péralte,
les enfants égorgés dans les plaines du Nord
sans qu'un chrétien ait crié halte,
les coups de poignard au ventre, le poing brutal
sur notre figure meurtrie,
les espoirs vains et nos héros mis à l'étal
après la rouge boucherie,
nos gorges sont tenues dans un sinistre étau
pour n'avoir pas la couleur blanche,
et nous râlons comme des Juifs dans le Ghetto
en attendant que l'on nous branche (*Poèmes d'Haïti et de France*, p. 28).

Plusieurs romanciers haïtiens prirent pour thème les sombres années de l'occupation du pays. Leurs œuvres commencèrent à paraître dès avant le rembarquement des *marines* en 1934. Certaines ne sont en fait que des chroniques à peine romancées. Ainsi *Le Choc* (1932), que Léon Laleau compose en 1919-1920, avec comme sous-titre *Chronique haïtienne des années 1915-1918*, et dont l'exergue avertit que : « Ceci n'est pas un roman. Ni un acte d'accusation. Encore moins un plaidoyer. Rien que des faits notés comme ils furent vécus ».

Ulcéré dans son patriotisme et torturé par son impuissance face aux Américains, le jeune protagoniste Maurice Desroches finit par s'embarquer pour la France en guerre pour aller dans les tranchées défendre la culture latine contre la barbarie germanique.

Ainsi également *Province* (1935), de Jean-F. Brierre, que son auteur appelle un « Témoignage » sur la vie des étudiants pauvres venus de province mener une existence précaire dans la capitale, et qui organisent les grèves (auxquelles l'auteur a participé) qui hâteront le départ des occupants. Ainsi enfin la *chronique romancée* en trois volumes

12. Outre ceux déjà mentionnés, on peut retenir, parmi les classiques du roman paysan : Jean-Baptiste Cinéas, *La Vengeance de la terre*, 1933 et *L'Héritage sacré*, 1945 ; Louis Defay, *Ceux de Bois-Patate*, 1953 ; Edris Saint-Amand, *Bon Dieu rit*, 1952 ; Philippe Thoby-Marcelin et Pierre Marcelin, *Canapé-Vert*, 1944 et *Le Crayon de Dieu*, 1952.

d'Alix Mathon : *La Fin des baïonnettes* (1972), dont la dernière page rappelle le sacrifice du simple soldat Joseph Pierre Suly. *Le Drapeau en berne* (1974), sur les premières années de l'Occupation, et *La Relève de Charlemagne* (1984), sur la résistance des intellectuels et plus spécialement des journalistes. Mathon n'hésite pas à incorporer dans son roman, dont toute une série de personnages et d'aventures sont imaginaires, le récit circonstancié d'événements historiques, ainsi que des fragments d'articles de presse, de discours et d'autres documents d'époque.

S'il serait vain de chercher des chefs-d'œuvre parmi les « romans de l'Occupation », ils n'en constituent pas moins une source précieuse pour la connaissance de la mentalité collective haïtienne. Ou plus exactement de la mentalité collective de l'« élite » haïtienne, car il s'agit, pratiquement sans exceptions, de romans urbains dont les protagonistes sont des intellectuels ou des bourgeois aisés. Rares sont les évocations de la lutte armée des paysans du nord entre 1918 et 1920, écrasés sans pitié par les *marines* et la Garde d'Haïti qu'ils encadraient. Avec une touchante inconscience, Annie Desroy explique dans *Le Joug* (1934) : « Le peuple souffrait moins que le bourgeoisie que l'Occupant torturait, qu'il voulait anéantir à cause de sa supériorité intellectuelle » (p. 204).

Ce que ces romans évoquent surtout, ce sont les mises en question, l'examen de conscience suscité par le débarquement, et la gamme de réactions possibles face à l'occupant : certains Haïtiens se jettent à corps perdu dans la collaboration, pour en tirer des bénéfices matériels, d'autres se renferment dans la dignité et le silence, ou militent dans les meetings patriotiques et la presse d'opposition. Certaines jeunes Haïtiennes font l'impossible pour se faire épouser par quelque officier américain, d'autres refusent de leur adresser la parole ou de leur accorder un tour de valse.

Les Américains qui paraissent dans les romans de l'Occupation sont rarement, on s'en doute, présentés sous un jour favorable. La plupart sont des soudards ignares, ivrognes et brutaux, parlant le français avec un accent atroce, prenant plaisir à humilier les Haïtiens et à poursuivre leurs filles, et surtout obsédés par le préjugé de la couleur. Les autorités américaines avaient effectivement tendance à favoriser les Haïtiens à la peau claire au détriment de ceux à la peau sombre. On en profitera pour affirmer que ce sont elles qui avaient importé au pays le préjugé de la couleur. Ainsi dans *La Blanche Négresse* (1934), de Mme Virgile Valcin, à la question : « le préjugé de couleur existe-t-il en Haïti entre les naturels même du pays ? » le conférencier Émile Jérôme répond :

> Le noir, le griffe, le grimaud, le mulâtre etc. sont aussi chagrins les uns que les autres : le premier se trouve trop noir, les deux autres trop peu clairs, le dernier pas *authentiquement* blanc, et cela, depuis l'Occupation américaine.
>
> Nombre d'Haïtiens, connaissant la haine du Yankee contre la peau noire, se mettaient en tête que le nègre le moins nègre serait le plus considéré par l'occupant.
>
> Il n'y a pas de préjugé de couleur en Haïti, ce mot est un tremplin au service des exploiteurs (p. 68).

Un personnage du roman *Le Choc en retour* (1948), de Jean-Baptiste Cinéas, affirme :

> Le plus grand malheur c'est qu'ils [les Américains] nous auront inoculé leur criminel et stupide préjugé [...] le préjugé de la couleur sous sa forme la plus suicidaire (p. 157).

Mais d'autres n'hésitèrent pas à dénoncer vigoureusement ce genre de sophismes. Ainsi dans son roman *Le Nègre masqué* (1933), Stéphen Alexis, sous les traits de Roger Sinclair,

s'indigne de la mauvaise foi de ses compatriotes. Prenant la parole dans un meeting patriotique, il s'exclame :

> Malgré le préjugé blanc, qui nous confond tous dans le même dédain, depuis l'octavon le plus clair jusqu'au nègre le plus noir, vous en êtes encore, entre vous, à de misérables distinctions d'épiderme ! Ne vous plaignez pas du préjugé américain, l'attitude de beaucoup d'entre vous le légitime (p. 13).

C'est peut-être Jacques Roumain dans *Les Fantoches* (1931) qui a trouvé la façon la plus frappante de résumer le désarroi de la « génération de la honte ». Au cours d'une surprise-party où l'aristocratie coudoie les fonctionnaires de l'Occupation, l'écrivain Robert Santiague — alter ego probable de Roumain — pousse machinalement la porte d'une mansarde et se trouve en présence d'un parent de l'amphitryon, le général Gesner Saint-Martin, farouche militaire du « temps des baïonnettes », aujourd'hui retombé en enfance. Affublé des restes de son uniforme, le vieillard fait évoluer des soldats de plomb au son d'une marche militaire gravée sur un disque éraillé. Il explique au jeune homme :

> — Alors moi, je les attaque, ces Américains, je les attaque du Sud, du Nord, de l'Est : je les pousse vers la mer, ici, ici.
>
> Ses doigts balayaient les soldats de plomb et tout-à-coup il hurla d'une voix incroyablement jeune :
>
> — *À la manchette, prend yo, foute, à la manchette, en avant foute prend yo !*[13]
>
> Sa voix se brisa : le gramophone pleurardait sa musique dérisoire, le vieux général restait là, à quatre pattes, devant ses soldats renversés. Une bave lente coulait dans sa barbe, et ses mains, dans la poussière, tremblaient.
>
> Santiague s'échappa sur la pointe des pieds (p. 94).

ASSUMER LA NÉGRITUDE

L'inflection nouvelle donnée aux lettres haïtiennes par les jeunes intellectuels émules de Price-Mars, et tout particulièrement par les poètes indigénistes, s'inscrit aussi bien dans le choix des thèmes traités que dans l'adoption de formes appropriées à ce choix. Les titres des recueils reflètent ce renouveau : ceux qui évoquent les états d'âme ou les bouquets de fleurs passent de mode, et des titres plus musclés les remplacent : *Chansons nègres* et *Rythmes indigènes*, d'Antoine Alexandre, *Gerbes de sang*, de René Depestre, *Musique nègre*, de Léon Laleau, *Black Soul*, de Jean F. Brierre, *Fleurs des bouges*, d'Antoine Dupoux, *La Sérénade des opprimés*, de Marcel Dauphin, etc.

Atteindre à l'« haïtianité » au niveau national comme au niveau individuel impliquait, dans l'optique indigéniste, célébrer l'Afrique ancestrale, assumer sa propre appartenance à la race noire, et proclamer sa solidarité avec les Noirs du monde entier. Carl Brouard rappelle en 1938 que :

> Nos regards nostalgiques se dirigèrent vers l'Afrique douloureuse et maternelle. [...] Tes enfants perdus t'envoient le salut, maternelle Afrique. Des Antilles aux Bermudes, et des Bermudes aux États-Unis, ils soupirent après toi. Ils songent aux baobabs, aux gommiers bleus pleins du vol des toucans. (*Pages retrouvées*, p. 77 et 82).

13. - Attaquez les au sabre, nom de D... ! En avant, nom de D... ! Chargez-les au sabre !

Dans son poème *Mon Pays* (1953), Marie-Thérèse Colimon appelle l'Afrique : « Mère vers qui, sans cesse, sont tournés nos regards ». S'adressant dans *L'île noire* aux femmes de son pays, aux « négresses aux pieds nus » servantes des esprits vaudou, Charles Fernand Pressoir constate que :

> Votre île se révèle, alors qu'on l'étudie
> Un morceau détaché du vieux Continent Noir
> (*in* C. Saint-Louis et M. A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, p. 443).

Déclaration scandaleuse pour ceux des Haïtiens qui continuaient d'affirmer, avec Dantès Bellegarde, que « L'île d'Haïti, c'est la petite France d'Amérique ».

En fait, cette première négritude ne pouvait pas encore être celle que Léopold Sédar Senghor allait définir comme « l'ensemble des valeurs de civilisation du monde noir », puisque l'Occident ne faisait que commencer timidement à prendre conscience de ces valeurs de civilisation. Tout comme les Européens, les Haïtiens évoquent une Afrique monolythique, indifférenciée tant dans sa topographie que dans sa culture, et donc parfaitement mythique. C'est à cette Afrique que Franck Fouché prête sa voix pour qu'elle exprime son *Orgueil* :

> ... J'enseignai à l'Europe vêtue de peaux de bêtes
> le travail du fer
> Des caravanes couronnées de roses
> des caravanes croulantes de bijoux
> et d'or
> Suivent le sillage de ma beauté de sulamite
> et je m'assis dans le trône de Salomon
> Térence à mes pieds mit des brodequins d'or
> Apulée m'apprit le grec et le latin
> et par mes lèvres lippues
> Saint Augustin diffusa la parole divine...
> (*in* C. Saint-Louis et M. A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, p. 538-539).

Mais une fois de plus ce sont les gloires passées de l'Afrique qui sont évoquées. En ce qui concerne les temps modernes, les Indigénistes orchestrent plutôt une lamentation indignée sur les malheurs qui s'étaient abattus sur le Continent Noir et une dénonciation des crimes perpétrés contre ses enfants. Ainsi, Franck Fouché continue :

> Ah ! j'ai traversé des siècles très sombres aussi
> plus sombres que les cales empuanties des négriers
> et plus lourds que les chaînes
> rivées à mes chevilles ensanglantées (*idem*, p. 539).

Dominique Hippolyte fait donner le pathétique, pour forcer ses compatriotes à prendre conscience de leurs *Frères d'Afrique* victimes du sous-développement et courbés sous le joug colonial :

> Ô transplantation ! Nous sommes loin des grèves
> De l'Afrique où vivaient nos Aïeux autrefois.
> Les frères délaissés ne hantent point nos rêves
> Bien que le long tambour nous rappelle leurs voix ;

Ils gémissent sans cesse au milieu des ténèbres ;
L'Ignorance et la Faim leur creusent des tombeaux...
Ô Nègres qui portez les lumineux flambeaux
Pourquoi votre silence à leurs appels funèbres ? (*idem*, p. 299-300).

Renonçant à ne chercher l'inspiration que dans la composante européenne de la culture haïtienne, les poètes vont se réclamer de son autre composante ; ils affirment s'être inspirés de l'Afrique, comme Antoine C. Alexandre dans *Noirs d'Afrique* :

Mes yeux sont peuplés d'antiques visions
De la terre mystérieuse où
Dorment à jamais mes ancêtres disparus... (*in Chansons nègres*, p. 16).

Le poète se fait leur porte-parole lorsqu'il déclare, dans *Chanson nègre*, avoir créé une poésie essentiellement africaine :

J'ai des chants noirs
pareils à la face de la nuit,
pareils au visage torturé
de l'Afrique ma mère... (*idem*, p. 13).

Inversement, Roussan Camille affirme, dans *Notre chanson*, l'identité de l'art de ses ancêtres africains et du sien propre :

Au Dahomey,
au Congo,
Tout le long du Niger,
ma chanson avait le rythme lent
des paisibles amours... (*Assaut à la nuit*, p. 85).

Dans le vocabulaire de l'élite (Price-Mars lui en avait fait grief) l'adjectif « africain » voulait dire « paysan » ou « travailleur manuel » ou, pour qualifier un bourgeois, « grossier », « ignorant », « malappris ». Dans un cas comme dans l'autre, le terme était péjorativement chargé. Lorsque les Indigénistes — et plus tard les idéologues noiristes — se mirent à le revendiquer, ils entendaient par « Afrique » la campagne haïtienne autant et plus que le Continent Noir : pour remonter aux traditions ancestrales oubliées par l'élite ils devaient se tourner vers les paysans qui les avaient conservées. Tout se passe en somme comme si l'on avait confondu deux entités distinctes signalées par Price-Mars à l'attention de ceux qui cherchaient à définir l'authenticité nationale : l'Afrique ancestrale, et la campagne méprisée. Bref, comme l'a bien signalé le critique haïtien Maximilien Laroche : « L'Afrique que décrivent les poètes indigénistes, c'est Haïti » (*L'Afrique dans la littérature haïtienne*, p. 58). Mais les Indigénistes avaient sur le monde rural haïtien des connaissances à peine moins fragmentaires que celles qu'ils avaient sur l'Afrique. Regnor C. Bernard s'en plaint dans *Le Poème de l'Afrique et du paysan* (1941) :

J'ai toujours soupçonné l'Africanisme ou l'Haïtianisme qui ne se prêche que sur le papier [...]. Il faut apprendre à connaître le paysan pour pouvoir détecter [...] ses attitudes devant la vie.

Le regard porté sur le peuple par les intellectuels haïtiens peut être assimilé à celui des « intellectuels colonisés » que Frantz Fanon analyse dans *Les Damnés de la terre* (1966) :

> L'intellectuel colonisé qui revient à son peuple à travers les œuvres culturelles se comporte en fait comme un étranger. [...] les idées qu'il exprime, les préoccupations qui l'habitent sont sans commune mesure avec la situation concrète que connaissent les hommes et les femmes de son pays. La culture vers laquelle se penche l'intellectuel n'est très souvent qu'un stock de particularismes. Voulant coller au peuple, il colle au revêtement visible (p. 167).

Voilà pourquoi, si les poètes se complaisent, tout comme leurs collègues romanciers, dans l'évocation de cérémonies vaudou, leurs descriptions rappellent curieusement celles des explorateurs européens lorsqu'ils décrivent des rituels africains. En généralisant sans doute abusivement, l'on pourrait dire que ces descriptions comportent presque inévitablement une dimension à la fois inquiétante et érotique, qui répond tant à l'interprétation de l'observateur bourgeois qu'à l'attente du lecteur étranger ou en tous cas ignorant de la religion populaire. Émile Roumer, par exemple, dont on voudrait croire que le sonnet *Tropicale* se veut parodique :

> La fougue des tams-tams s'exalte tout là-bas
> Dans la forêt profonde où circule une bande
> de nègres accourus vers la grosse prébende
> des femelles grouillant en d'étranges ébats.
>
> Les sinistres tambours dont vibrent les combats
> grondent farouchement, serrés jusqu'à la bande ;
> leur bourdonnement sourd mène la sarabande,
> le rythme cahoté déchaîne les sabbats.
>
> Avec d'infâmes mots l'ardente bacchanale,
> à l'ombre des mapous s'échevèle infernale
> parmi les hurlements lointains des carnassiers
>
> la luxure des reins, les rires, les palabres
> et les seins projetés hors des tissus grossiers
> dans la fauve lueur des pourpres « candélabres »
> (*Poèmes d'Haïti et de France*, p. 8).

Ainsi Ulysse Pierre-Louis, dans son *Message d'espérance* (dédicacé à Lorimer Denis et François Duvalier) :

> ... ce soir tourmenté
> est peuplé
> de l'haleine rauque et sauvage
> des dieux-lares.
> Ce soir, l'assôtor sanglote lugubrement
> et rythme le jeu sauvage
> des hanches onduleuses,
> et la prêtresse échevelée,
> possédée de toutes les forces cosmiques
> de la mystérieuse brousse
> fait vibrer les entrailles de la nuit

frémissante,
et la prêtresse en furie
vocifère un serment d'attachement
aux dieux...
(*in* C. Saint-Louis et M. A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, p. 582-583).

Ou encore Carl Brouard, dans son *Hymne à Erzulie*, l'un des principaux esprits vaudou, qui se manifeste sous la forme d'une belle femme :

Déesse anthropophage de la Volupté
[...]
Ô toi
qui tends les désirs comme des cordes !
Ô dix mille fois dédoublée
qui dans le monde élastique et mol des rêves
chaque nuit de jeudi
ouvre à tes amants les secrets de tes flancs
et l'odeur de ta chair !...[14] (*Pages retrouvées*, p. 23).

Il n'est après tout pas étonnant que d'aucuns aient jugé que, quelle que puisse être leur valeur esthétique, ces éternelles associations de la religion populaire à la terreur sacrée et aux désirs lubriques confortaient une image péjorative et fantaisiste du peuple haïtien.

Que l'Afrique ait été pour les lettrés haïtiens une construction de l'esprit autant et plus que les bergeries des générations antérieures n'est guère douteux. Aussi s'agissait-il moins de se rapprocher de cousins dont on était séparé depuis la Révolution de 1791 que d'affirmer sa fierté raciale, d'assumer sa négritude personnelle. Les Indigénistes se trouvaient d'ailleurs confortés dans cette démarche par les écrivains de l'*Harlem Renaissance*, dont les œuvres commençaient à leur parvenir, directement ou par le truchement de publications françaises. Il importait par exemple d'affirmer la beauté des traits africains (peau noire, cheveux crépus, etc.), traditionnellement associés à la laideur par les canons esthétiques européens. La beauté de la femme noire est, comme il se doit, affirmée plus fréquemment que celle de l'homme, d'autant qu'elle est déjà inscrite dans la Bible : *Negra sum, sed formosa*, dit la Sulamite, *je suis noire, mais je suis belle*. Antoine Dodard affirme cependant (maladroitement, il est vrai) pour ses camarades masculins :

Va, tu es beau
Tu es beau, te dis-je
Tes lèvres épaisses
Tes traits écrasés
s'harmonisent avec
Le noir luisant de ta peau
(*in* Maurice A. Lubin, *Les Poètes haïtiens et l'Afrique*, p. 131).

Que des poètes noirs revendiquent leur négritude n'a rien d'étonnant, et l'on pourrait d'ailleurs soupçonner que, ce faisant, ils expriment surtout leur ressentiment devant le préjugé de la couleur dont ils sont victimes dans leur propre patrie. Mais c'est que — chose

14. L'homme qui porte à Erzulie une dévotion particulière doit dormir seul la nuit du jeudi, pour permettre à la déesse de venir en songe partager sa couche.

qui peut surprendre lorsqu'on connaît la mentalité de l'élite haïtienne — des Mulâtres en font de même et avec autant de vigueur. Par simple respect humain, sans doute, mais aussi, pendant l'Occupation, par patriotisme, pour marquer leur opposition aux collaborateurs haïtiens à la peau claire, confirmés dans leurs préjugés par les Américains qui les favorisaient systématiquement. Émile Roumer intitule un de ses poèmes *Niger sum*, et fait dans *Bouqui* une satire impitoyable des préjugés de sa caste (il convient de savoir que Bouqui est un personnage du folklore haïtien connu pour sa bêtise épaisse) :

> Bête comme ses pieds, rouge comme un kaki
> je présente au lecteur le mulâtre Bouqui,
> bouffi d'orgueil, de préjugés et de noblesse.
> Le sang nègre est peut-être un mauvais bât qui blesse ?
> — À Dieu ne plaise, non, il descend des Indiens
> directement... Ô Blancs des chauds méridiens
> qui fîtes des enfants aux femmes de Guinée... (*Poèmes d'Haïti et de France*, p. 59).

Louis D. Hall proclame : « Je suis un petit fils de la lointaine Afrique » (*À l'ombre du mapou*, p. 30), et cette prise de conscience semble avoir poussé le poète à renoncer aux femmes blanches :

> Je ne vous aime plus, blanches civilisées :
> Vos chairs aux relents d'ail sont barbouillées de veines.
> Quelque chose a hurlé, souffrance inapaisée
> d'un esclave d'hier en mon âme africaine (p. 37).

Par contre Émile Roumer ne s'est jamais interdit de célébrer sans distinctions de race ou de phénotype, et toujours avec une pointe d'ironie, toutes les formes de beauté féminine y compris celle de la blanche « Oriane » :

> Oriane, ta chair d'ivoire
> que reflète la moire
> bassin des désirs,
> ta chair de nacre et de dragée
> (L'onde est de palmes ombragée)
> enchante mes loisirs (*Le Matin*, 12 juillet. 1934).

Dans le même ordre d'idées, Léon Laleau, dans « Atavisme », explique à sa maîtresse blanche son manque de délicatesse pendant l'amour :

> ... C'est que, jamais, je n'ai senti mes chaudes veines
> Se tempérer de la torpeur des durs hivers
> Et qu'il circule en moi, puissant, âpre et pervers,
> Un peu de ce sang noir des races africaines (*Œuvre poétique*, p. 98).

Même volonté de renoncer à son ascendance blanche chez Philippe Thoby-Marcelin qui déclare, dans *Sainement* :

> ... Jurant un éternel dédain aux raffinements européens,
> Je veux désormais [...]
> Me dépouiller de tous oripeaux classiques et me dresser nu, très sauvage et très descendant d'esclaves,

> Pour entonner d'une voix nouvelle le de profundis des civilisations pourrissantes
> (in C. Saint-Louis et M. A. Lubin, *Panorama de la poésie haïtienne*, p. 371).

Qu'il y ait, dans ce retour aux origines, une certaine volonté d'épater le bourgeois est évident ; lorsque Carl Brouard étale sa *Nostalgie*, par exemple :

> Tambour, quand tu résonnes
> mon âme hurle vers l'Afrique.
> Tantôt
> je rêve d'une brousse immense
> baignée de lune,
> où s'échevèlent de suantes nudités ;
> tantôt, d'une case immonde,
> où je savoure du sang dans des crânes humains (*Pages retrouvées*, p. 15).

Mais après tout, les poètes haïtiens avaient appris de Dada et des Surréalistes à introduire la transgression et la provocation dans leur art.

Enfin, la négritude haïtienne avait pour élément constitutif la solidarité avec les Noirs du monde entier. Avec les Africains, bien sûr, mais aussi et même plus avec les Noirs du Nouveau Monde et en particulier avec ceux des États-Unis. Leurs prédécesseurs avait considéré ces congénères avec quelque condescendance. Frédéric Marcelin prétendait par exemple que :

> Le Noir haïtien regarde droit devant lui, bien en face. Son regard n'est pas vacillant et fuyant. Le Noir américain baisse la tête, et ses yeux semblent toujours regarder le sol. [...] C'est là sans doute un effet du dur esclavage où il a été tenu, dont il n'a pas pu s'affranchir par lui-même et de sa situation pénible encore aujourd'hui (*Au gré du souvenir*, p. 82).

Or ce furent précisément des Noirs américains, comme les poètes James Weldon Johnson et Langston Hughes, les premiers à prendre vigoureusement la défense des Haïtiens en faisant inlassablement campagne pour que cesse l'Occupation. Désormais, les intellectuels noirs américains eurent droit au respect des Haïtiens... d'autant plus qu'ils avaient déjà celui des Européens. Et les Haïtiens unirent donc leurs voix à celles qui protestaient contre la condition faite aux descendants d'Africains dans la « République étoilée ». Ainsi en 1947 Jean F. Brierre intitule un long poème *Black Soul*, dans lequel il célèbre ses congénères du monde entier, et en particulier des États-Unis :

> ... Vous avez construit Chicago
> en chantant des blues
> bâti les États-Unis
> au rythme des spirituals
> et votre sang fermente
> dans les rouges sillons du drapeau étoilé.
> Sortant des ténèbres
> vous sautez sur le ring :
> et frappez à chaque victoire
> le gong sonore des revendications de la race... (p. 38-39).

Cette même solidarité avec les Noirs, et plus particulièrement avec ceux en diaspora, René Depestre l'a exprimée dans « Piété filiale ». Le poète s'adresse à l'Afrique et constate :

Ô ma mère...
depuis que des pirates ont
éparpillé tes enfants
au gré des mers bouillonnantes [...]
le soleil a jailli de toutes parts
mais la liberté demeure encore pour eux
une proie à saisir (*Étincelles*, p. 26).

L'expression sans doute la plus condensée et la plus fulgurante de la négritude haïtienne se trouve dans le poème de Jacques Roumain *Bois d'ébène*, daté de Bruxelles, 1939. Avec « comme l'écharde dans la blessure » Roumain, issu de la grande bourgeoisie mulâtre, a trouvé une métaphore saisissante de la mémoire de l'Afrique conservée (ou plutôt retrouvée) à travers le temps et le métissage. L'Afrique du poète est plus qu'un fantasme où ancrer une fragile image de soi, c'est le symbole de l'injustice contre laquelle il prendra les armes :

... Afrique j'ai gardé ta mémoire Afrique
tu es en moi
Comme l'écharde dans la blessure
Comme un fétiche tutélaire au centre du village
fais de moi la pierre de ta fronde
de ma bouche les lèvres de ta plaie
de mes genoux les colonnes brisées de ton abaissement...
Sa première invocation va à l'homme noir en diaspora :

Nègre colporteur de révolte
tu connais tous les chemins du monde
depuis que tu fus vendu en Guinée
une lumière chavirée t'appelle
une pirogue livide
échouée dans la suie d'un ciel de faubourg...

Lorsqu'il évoque les horreurs de la traite, Roumain passe de la deuxième personne à la première du pluriel, s'identifiant aux déportés de jadis, et aux rares survivants dont il descend :

Sur la piste des caravanes d'esclaves élèvent
maigres branchages d'ombres enchaînés de soleil
des bras implorants vers nos dieux
Mandingues Arada Bambara Ibo
gémissant un chant qu'étranglaient les carcans
(et quand nous arrivâmes à la côte
Bambara Ibo
Il ne restait de nous
Bambara Ibo
qu'une poignée de grains épars
dans la main du semeur de mort)...

De peur que les souffrances du passé ne deviennent qu'un mauvais souvenir, Roumain évoque des crimes contemporains perpétrés contre l'homme noir en Afrique et aux États-Unis. Outre les lynchages dans les États du sud, le poète rappelle la mort de travailleurs

réquisitionnés de force par l'administration coloniale française pour construire en 1934 la ligne de chemin de fer dite Congo-Océan, et la guerre d'Éthiopie de 1935-1936, pendant laquelle les populations sans défense furent mitraillées et bombardées par l'aviation de l'Italie fasciste :

> Mais je sais aussi un silence
> un silence de vingt-cinq mille cadavres nègres
> de vingt-cinq mille traverses de Bois d'Ébène
> Sur les rails du Congo-Océan
> mais je sais
> des suaires de silence aux branches des cyprès
> des pétales de noirs caillots aux ronces
> de ce bois où fut lynché mon frère de Géorgie
> et berger d'Abyssinie
> quelle épouvante te fit berger d'Abyssinie
> ce masque de silence minéral
> quelle rosée infâme de tes brebis un troupeau de marbre
> dans les pâturages de la mort...

NÉGRITUDE ET RÉVOLUTION

Si la plupart des écrivains haïtiens ont toujours été des écrivains engagés, les meilleurs d'entre eux s'engagèrent à partir des années trente dans la mouvance communiste qui leur semblait le meilleur chemin vers une société plus juste. Non que tous les écrivains se soient inscrits au parti, ou s'en soit déclarés sympathisants (Jean Price-Mars, en particulier, eut toujours soin de ne pas se compromettre avec ses émules révolutionnaires). Comme le Parti Communiste Haïtien a toujours été secoué par des dissensions qui ont régulièrement mené au schisme, il conviendrait peut-être mieux de parler de marxisme que de communisme. D'ailleurs, sous l'un ou l'autre de leurs sigles, les partis marxistes sont restés essentiellement des partis d'intellectuels bourgeois, et n'ont jamais touché les masses. Cette idéologie a laissé une trace importante dans la littérature, et qu'elle s'est voulue dépassement d'un Indigénisme qui, faute d'armature politique, risquait de se limiter à un exotisme nationaliste. Le mouvement de la Négritude aura donc eu en Haïti une caractéristique essentielle particulière, qu'Hérard Jadotte a bien dégagée en 1971 :

> Ce qui fait la spécificité de la négritude en Haïti, c'est que son discours s'adresse non pas à l'Autre-colonial, mais à la « minorité bourgeoise » [qui] a pu prendre le pouvoir grâce à la puissance économique et politique (*Idéologie, littérature, dépendance*, p. 74).

Avant de s'enrôler sous la bannière du fascisme duvaliériste, le jeune René Piquion, plaidant *Pour une culture prolétarienne*, fustige la littérature haïtienne, « amas de productions sans âme, sans couleur, sans physionomie propre », et déclare :

> Matérialistes, les écrivains de la Jeune Génération tendent vers le Réalisme socialiste, vers un art prolétarien. [...] L'écrivain ou l'artiste prolétarien est un « Ingenieur des âmes » pour employer une heureuse expression de Joseph Staline (p. 84 et 86).

De même, pendant son rapide passage par le militantisme de gauche, Philippe Thoby-Marcelin se demande, dans *Le Papyrus* du 23 juin 1934 :

> Il serait intéressant de décrire par quel procès nous sommes parvenus, de l'idéalisme [...] au matérialisme dialectique [...] pourquoi nous abandonnons la position bourgeoise de la révolution spirituelle, pour introduire dans nos œuvres, artistiques ou littéraires, un contenu social.

Les poètes marxistes ne se bornent pas à exprimer leur solidarité avec les Noirs du monde entier et à les appeler à la lutte, ils se déclarent solidaires de tous les prolétaires, sans distinction de race :

> je ne veux être que de votre race
> ouvriers paysans de tous les pays

déclare Jacques Roumain dans *Bois d'Ébène*, et il précise :

> Mineur des Asturies mineur nègre de Johannesburg métallo
> de Krupp dur paysan de Castille vigneron de Sicile paria des Indes [...]
> garde rouge de la Chine soviétique ouvrier allemand de la prison de Moabit [15] indio des Amériques...

Dans *Hasta la vista*, poème écrit à la mort de son compatriote Tony Bloncourt, fusillé par les nazis au Mont Valérien pour fait de résistance, René Depestre écrit :

> ... la Révolution est toute notre vie
> Il y eut des hommes à Guernica
> il y a des hommes dans mon pays
> il y a des hommes sur la terre de France
> le même sang le même espoir le même amour
> Que ce soit ici que ce soit Paris
> que ce soit Rio que ce soit Boston
> que ce soit dans la Guadarrama
> le seul soir qui compte
> est celui de la Révolution (*Gerbe de sang*, p. 73-74).

Certains poètes dépassent l'énumération déclamatoire chère à l'esthétique du réalisme socialiste. Le jeune Anthony Phelps, par exemple, dans un poème qui pour être engagé n'en laisse pas moins percer une note intimiste :

> mets ta main
> blanche comme les nuages
> jaune comme de l'ocre
> rouge comme le sang
> mets ta main multiple
> dans ma main noire [...]
> et ma main
> toutes les mains de l'univers
> ma main fera le tour du globe [...]
> et dans la serre chaude

15. Prison berlinoise où des opposants, dont bon nombre de communistes, furent enfermés, torturés et éxécutés par les nazis.

> du pur été de l'homme
> écloront les fleurs
> de la Nouvelle Aurore ! (*Été*, p. 30-31).

Si l'on peut parler ici de « poésie prolétarienne », elle n'a guère de contrepartie dans le roman. Pour la bonne et simple raison qu'il n'existait pour l'heure pratiquement pas de prolétariat haïtien. Certes, une bonne partie de la population urbaine vivait dans la misère, mais le manque à peu près total d'industrialisation faisait que l'ouvrier d'usine et donc la conscience de classe prolétarienne étaient pratiquement inconnus. Le latifundium ayant disparu du pays dès le milieu du dix-neuvième siècle, et la plupart des paysans étant propriétaires ou locataires de petites parcelles, on ne pouvait parler non plus d'un prolétariat agricole, comme celui que formaient les péons au Mexique et dans d'autres pays de l'Amérique latine. Il est donc normal que ce soit dans les cannaies exploitées à Cuba par les Américains, à qui les paysans haïtiens fournissaient une main-d'œuvre bon marché, que le héros de *Gouverneurs de la rosée* ait été politiquement formé, comme Mario, héros du premier roman haïtien que l'on pourrait appeler prolétaire, *Viejo*[16] (1935), de Maurice Casséus.

Maurice Casséus (1902-1963) commença, comme tant d'autres écrivains haïtiens par enseigner au Lycée Pétion, où il avait fait ses études. Il passa plusieurs années aux États-Unis avant de revenir à Port-au-Prince comme secrétaire à la Présidence. Il fut envoyé en poste à l'ambassade d'Haïti en Angleterre, et c'est à Londres qu'il mourut.

Viejo n'est pas vraiment un roman ouvrier ; tout au plus un roman, si l'on ose dire, *lumpen-prolétarien*. S'il fallait absolument lui trouver une parenté dans le roman français, ce serait moins du côté du populiste Charles-Louis Philippe qu'il faudrait chercher que du côté de Francis Carco, chantre des bas-fonds et des mauvais garçons : comme l'écrit Price-Mars dans la préface, *Viejo* est « un long et troublant poème où se reflète comme en un miroir fidèle l'existence dramatique des parias qui grouillent dans les quartiers interlopes de Port-au-Prince » (p. viii). La suite de la citation prouverait si besoin en était que, sur le plan social, Price-Mars n'avait rien d'un révolutionnaire :

> ... Viejo symbolise les types désaxés qui, rejetés dans le milieu haïtien, font le vain rappel de leur simplicité d'autrefois cependant qu'ils ne peuvent pas encore se dépouiller des mœurs d'apache acquises au contact des humanités agressives qu'ils ont coudoyées dans les usines sucrières de Cuba (p. ix).

L'intrigue du roman, qui se déroule en 1931, est en fait triple : il s'agit d'abord des amours du personnage éponyme, Mario, devenu cordonnier à Port-au-Prince, avec Olive, la fille la plus belle et la meilleure danseuse du quartier. Éblouie par le prestige de la peau blanche, Olive trompe Mario avec Cap, ancien *marine* resté en Haïti pour s'établir tenancier de dancing :

> Olive songe au don merveilleux de son corps à l'étreinte blanche de Cap qui sourdement la désire, que sourdement elle désire. Cap, cette peau sans ombre, sous laquelle ruisselle le sang clair, s'entrecroisent les veines d'un beau vert. Un blanc dans son lit, et Cap encore [...] avoir Cap dans son lit, le vêtir de son corps noir, pouvoir l'appeler : chéri ! s'entendre appeler : chérie, par Cap, quelle gloire ! (91).

16. On appelait *viejos* ceux qui étaient revenus au pays après avoir coupé la canne à Cuba.

Grâce à un filtre que lui procure un *houngan*, Olive endort les soupçons de Mario, qui sombre dans l'alcool et, croyant dans un délire éthylique se venger d'un contremaître blanc qui l'avait brutalisé à Cuba, poignarde Cap.

Parallèlement à cette première intrigue se déroule la chronique d'intellectuels engagés dans les manifestations estudiantines qui persuadèrent les Américains d'évacuer Haïti. Elle donne l'occasion au romancier d'exposer différents points de vue sur les problèmes du pays, et les réunions électorales de la Ligue Démocratique, « club politique de vieux bonzes déplumés et gâteux » (p. 107), lui permettent des satires réjouissantes de l'emphase rhétorique et du cynisme des politiciens.

L'un de ces intellectuels est le noir Claude Servin, dont l'histoire est prétexte à illustrer un autre aspect du préjugé de la couleur en Haïti. Servin tombe amoureux de Madeleine D..., belle jeune fille mulâtre qui répond à son amour. Mais leur mariage est impossible :

> Car les potentats haïtiens, prestigieux manitous, l'avaient déclaré d'une classe dont aucun échange ne devait être possible avec celle de Madeleine (p. 71).

La dimension la plus originale de *Viejo* réside dans les références obsédantes à la musique et à la danse. La manière dont les vrais Haïtiens les ressentent, tout en étant essentielle à leur qualité d'Haïtiens, leur permet de communier, selon Casséus, avec l'Afrique mère et les Noirs du monde entier :

> Mario défaille, et sur son cœur doit s'alourdir le poids d'un continent noir avec tous ses déserts, ses grains de sable, ses Pyramides, avec toutes les ondes d'un Nil obscur, l'écume sale des Mississipis que gratta le banjo. Une main le soulève, le projette dans un air saturé de jazz band, de congo-paillette, de slow blues et de pignitte [...]. Olive est là [...] l'orchestre accompagne d'une mélopée tendre et nègre le flottement plein de grâce de ses hanches, comme si elle forniquait avec un beau dieu guinéen, invisible et artiste (p. 15-16).

Outre *Viejo* et une plaquette de vers sans intérêt, Maurice Casséus est l'auteur d'un des très rares livres pour enfants composés par un Haïtien : *Mambo, ou la revanche des collines* (1950). Ce court roman, jadis choisi comme livre de lecture pour les petites classes, se propose de montrer aux écoliers haïtiens la beauté de leur pays, et de leur donner une leçon de patriotisme : Mambo, la petite paysanne, vit heureuse, en étroite communion avec la nature et dans l'intimité d'Aïda-Ouédo, la Maîtresse de l'eau. L'Histoire d'Haïti, Mambo ne l'a pas apprise dans les livres, mais dans les rivières et les nuages, par la bouche du vent et des animaux familiers. Et la leçon est simple et dure : ne pas trahir les ancêtres, ne jamais permettre que le peuple haïtien retombe sous la domination étrangère. Or les Américains arrivent : non pas les soudards qui rudoient l'élite port-au-princienne, mais les planteurs d'hévéas, qui dépossèdent les paysans. Mambo accepte l'amitié d'une dame américaine, Madame Gaby, qui lui donne une pomme, la première qu'elle ait jamais mangée, et des sandales, les premières qu'elle ait jamais portées. Mais Aïda-Ouédo est triste, et les animaux familiers également, car Mambo a trahi, Mambo a oublié son histoire. Puisque les Haïtiens n'ont pas su protéger leur terre, la nature s'en chargera. Un cyclone détruira les plantations. Madame Gaby repartira pour New York. Et Mambo ira retrouver Aïda-Ouédo au fond de sa source.

Dans son article *Les Miroirs étincelants*, consacré *à la crise de l'intellectuel haïtien*, J. Michael Dash résume bien l'évolution des lettres haïtiennes depuis les débuts de l'Indigénisme jusqu'à la veille de la prise du pouvoir par Duvalier :

> L'activité intellectuelle tomba sous la coupe de jeunes révoltés, pleins d'amertume envers la sagesse bourgeoise de leurs parents. Ils aspiraient à une organisation utopique du monde, qu'ils imaginaient plus libre et plus vivante. Ils cherchaient l'authenticité émotionnelle et culturelle dans les taudis de Port-au-Prince, dans le monde rural et les rites farouches du vaudou, que la respectabilité bourgeoise n'avait apparemment pas contaminés.

Révolutionnaires par l'idéologie et par la source d'inspiration, les jeunes poètes n'innovèrent, en ce qui concerne la facture, que dans la mesure où ils utilisèrent les innovations apportées par les poètes d'outre-Atlantique :

> Ces poètes ont continué tout compte fait leur commerce [...] avec la littérature et les écrivains français (Toulet, Derême, Laforgue, Saint-John Perse, Apollinaire...) pour, comme eux, renouveler la prosodie. [...] [Ils] miment le rythme dissonant du jazz avec ses longues coulées ou ses halètements, ses percussions sourdes, ses mouvements brefs, syncopés [...]. Chez ces auteurs la syntaxe procède par cumulation-accumulation, rupture, retournement, détournement, flottement-enchassement. [...] Libérée de la grammaire stricte, chaque texte nous propose sa propre grammaire et atteste de sa compétence pour l'aventure sémantique (Cl.-Cl. Pierre, J. Satyre, L. Trouillot, *La Revue indigène et la critique de l'Indigénisme*, p. 57-59).

Ce seront plus tard André Breton et Aimé Césaire qui influenceront les jeunes écrivains. Le pape du Surréalisme mettra l'un d'eux, Clément Magloire Saint-Aude, au premier rang des poètes de langue française.

DE LA NÉGRITUDE LIBÉRATRICE AU NOIRISME TOTALITAIRE

Un malentendu fondamental présida au développement du renouveau idéologique, artistique et littéraire qui se produisit en Haïti à partir de 1925. Ce renouveau fut unanimement perçu par ses auteurs comme une révolution à la fois esthétique, politique et sociale ; le malentendu porta sur le dosage, sur l'importance relative accordée à chacun de ces adjectifs. Pour les uns, comme par exemple Philippe Thoby-Marcelin, il s'agissait avant tout d'un renouveau artistique, d'adapter la modernité à la réalité haïtienne, de rendre en somme « un sens plus pur aux mots de la tribu » antillaise. Pour d'autres, comme par exemple Jacques Roumain, il s'agissait avant tout d'un renouveau politique, de saisir la réalité haïtienne grâce à la grille marxiste, et de la transformer selon les principes communistes. Pour d'autres enfin, comme par exemple François Duvalier, René Piquion ou Hénock Trouillot, il s'agissait avant tout d'une bataille dans la longue lutte des classes moyennes noires pour arracher le pouvoir politique et le prestige social à l'aristocratie mulâtre. Dans sa préface à l'essai de Jules Blanchet *Le Destin de la jeune littérature* (1939), le poète et dramaturge Félix Morisseau-Leroy félicite la jeune littérature d'avoir supplanté

> ... les lettres haïtiennes habillées de redingote, de col droit, de haut de forme, voire du pardessus d'hiver au milieu de notre bel été [...] pour se faire ridiculiser par les colons et les parrains d'outre-mer (p. 3).

Pour Thoby-Marcelin, ces « colons et parrains d'outre-mer » étaient avant tout l'Académie française et les critiques parisiens, avec leur condescendance ironique ; pour Jacques Roumain, ils représentaient les capitalistes bourgeois contre lesquels devaient s'unir les travailleurs du monde entier ; les Noiristes voyaient en eux les Mulâtres (et assimilés) qui

entravaient leurs carrières et refusaient de les admettre dans leurs salons et de les accepter pour gendres. De même l'africanité, revendiquée comme source esthétique par les uns, comme brevet d'appartenance au prolétariat par les autres, est vue par les derniers comme un emblème moins de classe que de clan.

Au président Sténio Vincent « deuxième libérateur d'Haïti », qui avait négocié la fin de l'Occupation, succéda en 1941 Élie Lescot, dont le favoritisme scandaleux et maladroit en faveur des Mulâtres allait exacerber le ressentiment des classes moyennes noires. L'appui qu'il prêta au clergé breton dans sa « Campagne anti-superstitieuse » au cours de laquelle des sanctuaires vaudou furent détruits et des pratiquants malmenés lui valut l'opposition des nationalistes, indignés de voir les prêtres étrangers s'immiscer dans la vie quotidienne du pays. Sa politique franchement réactionnaire en matière sociale lui valut l'inimitié des progressistes.

Il fut renversé en 1946 par une révolution qui eut un point de départ étonnamment littéraire : avec d'autres jeunes parmi lesquels Gérard Chenet, Gérald Bloncourt et Jacques-Stéphen Alexis (qui signait « Jacques la Colère ») René Depestre fonda en décembre 1945 *La Ruche*, revue littéraire, politiquement progressiste et donc violemment opposée à la dictature de Lescot. Quelques jours après la parution du premier numéro, André Breton arriva en Haïti à l'invitation de Pierre Mabille, autre surréaliste, attaché culturel de la France Libre, pour prononcer une série de conférences. La première, sur *Le Surréalisme et Haïti*, prônait « l'esprit de rébellion » et fit sensation. *La Ruche* lui consacra un numéro spécial, pour publier le texte de Breton et appeler à l'insurrection. Le numéro fut saisi, la revue interdite, mais la jeunesse estudiantine, bientôt rejointe par les travailleurs, se mit en grève, et Lescot fut forcé de démissionner. Par mesure de précaution, la junte militaire qui s'empara immédiatement du pouvoir expulsa Breton et Mabille[17].

Au cours de manifestations de rue pour célébrer la chute de Lescot, des magasins furent pillés, des maisons incendiées, des Mulâtres pris à partie et molestés par des hordes de *manjè-mulat*. Marie Chauvet évoque ces incidents dans son roman *Fille d'Haïti* (1954) ; ils poussèrent Philippe Thoby-Marcelin (le même qui peu avant voulait « se dresser nu, très sauvage et très descendant d'esclaves ») à fustiger les émeutiers dans *Ta lala hope !*, poème daté d'août 1947 et dédié à la mémoire de Jacques Roumain. Si les revendications des Noirs sont fréquentes, celles des Mulâtres sont assez rares pour mériter d'être signalées :

> C'était ça !
>
> Douceur hypocrite de l'alisé
> Pour masquer la cupidité
> Des rapaces gros et petits
> L'envie la cruauté [...]
>
> Rut cônique des tambours de la brousse
> Anarchie noire hurlante
> De la gesticulation.

17. Sur la visite de Breton et sur le surréalisme haïtien, on consultera les numéros spéciaux 193 et 194 de *Conjonction* (avril-mai-juin 1992) intitulés « Surréalisme et révolte en Haïti ».

À mort le mulâtre fils de chien
(Ta lala hope !
hope !
hope !)

Juif manqué d'Haïti
Donne-nous la terre,
Gibier de pogromme
Ta place n'est pas ici
(Ta lala hope !
hope !
hope !)

À nous ta femme
Le miel de ton sang
Tes tripes subtiles !

Oui c'était ça !

Tout ce galop démentiel
De viol
de pillage
de tuerie... (*À fonds perdu*, p. 22).

Aux élections de 1946, le Sénat choisit Dumarsais Estimé comme président. Il aurait sans doute été impossible à quiconque de répondre aux espérances que les diverses factions de l'opposition à Lescot avaient mises en lui. La gauche le trouva trop timide en matière sociale, la droite l'accusa de noirisme démagogique. Estimé fut renversé par un coup d'état militaire en 1950. Aux éléctions présidentielles d'octobre 1950, les premières au suffrage direct de l'histoire d'Haïti, l'état-major fit élire l'un des siens, le colonel Paul Magloire, à la présidence. Lorsque ce dernier essaya de prolonger illégalement son mandat en 1956, l'émeute le chassa, une période de confusion suivit, et François Duvalier, avec l'appui des militaires, des intellectuels noiristes et du petit peuple remporta les élections de 1957.

François Duvalier (1907-1971), issu d'une famille de modestes bourgeois noirs, fit des études au Lycée Pétion (où il eut Dumarsais Estimé comme professeur de mathématiques), et à la Faculté de Médecine de Port-au-Prince. À partir de 1934 il exerça quelques années en milieu paysan ; il participa à la campagne d'erradication du pian (maladie vénérienne tropicale), et à une opération de contrôle du paludisme organisée par la mission américaine d'aide au développement. Estimé le nomma secrétaire d'État au Travail et à la Santé publique. Duvalier se vanta toujours de s'être consacré à la santé des pauvres, et s'ennorgueillit de son surnom créole de *Papa Dok*. Mais c'est en tant qu'idéologue et homme d'État qu'il voulut survivre dans les annales haïtiennes, et que malheureusement il y réussit.

Sous le seul prétexte d'avoir fréquenté les paysans et les petites gens de Port-au-Prince, Duvalier se déclara ethnologue et, à la mort de Jacques Roumain, n'hésita pas à prendre la tête du Bureau d'ethnologie, où il plaça des collaborateurs qui partageaient son idéologie et son mépris de la rigueur scientifique. Avec Lorimer Denis, Kléber Georges-Jacob et les poètes Carl Brouard et Clément Magloire Saint-Aude, il anima dès 1938 un cénacle qui se

batisa *École historico-culturelle, les Griots*, du titre de l'organe du groupe, publié en 1938-1939, puis entre 1948 et 1950.

Les Griots, qui se réclamaient des idées de Price-Mars, élaborèrent une sorte de perversion de l'Indigénisme ; s'appuyant sur les fumeuses théories ésotériques d'Arthur Holly, ils postulèrent, comme le rappelle René Depestre, qui les connaissait bien, que :

> ... c'est le facteur génétique, racial, qui fonde le caractère national d'une culture, et non les conditions de développement historique propres à chaque pays (*Bonjour et adieu à la négritude*, p. 47).

Paradoxalement, le duvaliérisme s'inspirait du racisme hitlérien (Duvalier ne cachait pas son admiration pour le théoricien nazi Alfred Rosenberg) et sur les élucubrations de l'Action française (un de ses adhérents, le Français Gérard de Catalogne servit de publiciste attitré au gouvernement de *Papa Dok*). Bref, toujours selon Depestre, dans « Homo Papadocus », ainsi qu'il intitula ses souvenirs personnels sur Duvalier publiés en 1976 dans la revue parisienne *Europe* :

> Le concept de *négritude* suivit dans la tête déréglée de Duvalier la même trajectoire aberrante que le socialisme avait prise dans le cerveau d'Hitler. Dans le nazisme de ce dernier, on trouve un même renversement criminel des valeurs. Nazisme et papadocratie sont des techniques d'oppression absolue...

C'est ainsi que le Griot René Victor peut affirmer dans *Le Matin* du 4 mai 1934 : « Le Racisme comme force spirituelle est l'unique planche de salut. [...] [Il faut] développer l'orgueil racial dans le cœur des jeunes nègres haïtiens ». Pour ce faire, d'après Ludovic-Morin Lacombe, écrivant dans *Le Nouvelliste* du 31 juillet 1935, il importait d'éliminer de l'enseignement tous les « mulâtres et nègres assimilés, et de n'accorder des chaires au lycées et aux collèges du pays qu'aux professeurs nègres ayant le culte de la civilisation africaine ».

Les Griots s'érigeaient en défenseurs des classes moyennes noires promues représentantes des masses sous prétexte qu'elles partageaient leur phénotype, et prétendaient faire croire aux miséreux que leur règne allait arriver avec la montée de Duvalier au pouvoir. Sous le couvert de revaloriser la culture africaine et celle du paysan haïtien, les Griots véhiculaient une idéologie anti-Mulâtre ouvertement aggressive. Le racisme extravagant d'un Beaugé Bercy lui dicte dans *Les Péripéties d'une démocratie* (1941), une solution toute simple au « problème Mulâtre » :

> Le mulâtre est le fils du Noir et de la Blanche [*sic*] ; vu ses conditions épidermiques, il doit appartenir à la race de son père. Celui ou ceux qui veulent en adopter une autre race [*sic*], n'ont qu'une seule chose à faire : se retirer d'Haïti (p. 170-171).

Duvalier lui-même avait des prétentions littéraires. *Les Sanglots d'un exilé*, un sien poème écrit à vingt-huit ans, est intéressant, non certes pour ses qualités artistiques, mais parce qu'il exprime bien la rancœur des intellectuels noirs désargentés qui se sentaient exilés dans leur propre pays par les Mulâtres qui tenaient le haut du pavé :

> Mais le noir de ma peau d'ébène se confondit
> Avec les ombres de la nuit...
> Quand, cette nuit là, hideux comme un fou,

J'ai abandonné ma chambre froide d'étudiant [...]
J'étais -moi- pauvre petit nègre exilé dans mon Propre Pays.
Tête nue
Sans veste
Les intestins vides
Sur le macadam plein d'ombres de Port-au-Prince,
Et j'ai marché longtemps devant moi [...]
J'ai frappé en vain à toutes les portes
Mais le noir de ma peau d'ébène se confondit
Avec les ombres de la nuit
Et l'on ne me vit même pas (*L'Action nationale*, 16 jan. 1935).

Cette poésie larmoyante ferait sourire, si l'on ne savait quelle vengeance atroce *Papa Dok* allait exercer sur ceux qui l'avaient jadis humilié. Dans le même ordre d'idées, il faut signaler le roman d'Hénock Trouillot, duvaliériste de la première heure, *Chair, sang et trahison* (1947). Il s'agit d'un roman de mœurs, où l'on voit Georges Larue, Mulâtre « au port vaniteux ou à la voix sonore », se résoudre à épouser, pour redorer son blason, « la douce brunette » Germaine Charles :

> Georges eut honte, mais d'une seule chose : d'avoir eu à se montrer durant les cérémonies éclatantes du mariage avec sa femme, une Noire, au public qu'il croyait ahuri de sa déchéance (p. 17).

Et pourtant, Germaine est bien désirable, dans l'optique haïtienne, puisque savoureuse comme un fruit : « ses lèvres étaient du violet suave et pur de la caïmite, et ses joues avaient le velouté d'une pêche succulente » (p. 16). Abreuvée d'humiliations et de violences par son mari, la pauvre femme se verra acculée au suicide. Dans sa préface au roman, Luc Valcin résume bien la doctrine des Griots :

> En Haïti les inégalités [forment] un problème mixte à caractère économique et anthropobiologique. [...] Il tend à se poser ainsi : le mulâtre est l'exploiteur qui, reniant ses origines ethniques et raciales, a remplacé le colon français, pour développer en face du noir un complexe de supériorité. Les mulâtres forment donc la bourgeoisie sociale du Pays (p. 5).

Arrivé au pouvoir, François Duvalier organisa une milice personnelle, les Volontaires de la Sécurité Nationale, dont les gradés appartenaient en majorité à la petite bourgeoisie noire et les hommes de troupe à la pègre. Il neutralisa rapidement toutes les institutions qui auraient pu risquer de s'opposer à son pouvoir personnel : l'armée, la presse, les syndicats, l'Université, la magistrature, le clergé (« nationalisé » au grand dam du Vatican qui après avoir excomunié Duvalier, dut se résoudre à signer avec lui un nouveau concordat), etc. Profitant de ses connaissances en matière de vaudou, Duvalier se fit passer pour un grand initié, et s'assura le concours des *houngans* qui lui servirent de réseau de surveillance des populations pauvres et rurales. Il n'hésita jamais à envoyer ses V.S.N (surnommés bientôt par la population *tonton macoutes*, c'est-à-dire « croquemitaines ») terroriser ses ennemis, et tout particulièrement les Mulâtres : dans la ville de Jérémie, plus d'une centaine de membres de plusieurs familles mulâtres furent sauvagement assassinés, vieillards et enfants compris, lors des « Vêpres jérémiennes » en 1964. Des dixaines de milliers de citoyens disparurent dans les geôles de Duvalier, et Fort Dimanche prit place parmi les hauts-lieux mondiaux de la torture politique. Lorsqu'en 1967 le vieux Jean Price-Mars osa enfin protester, dans sa *Lettre ouverte au Dr. René Piquion* (ancien Indigéniste marxiste

devenu chef de file de la « papadocratie »), contre l'interprétation abusive que les théoriciens du duvaliérisme avaient fait de ses idées, cela lui valut des menaces et une visite domiciliaire par les sbires de Duvalier qui dévastèrent sa bibliothèque et détruisirent ses manuscrits.

Dans un article de 1968, « Jean Price-Mars et le mythe de l'Orphée noir », reproduit dans *Pour la révolution, pour la poésie*, René Depestre, à l'époque militant communiste, porte sur le duvaliérisme un jugement auquel il est difficile de ne pas souscrire :

> Il suffit aujourd'hui de jeter un regard sur l'extrême détresse de la condition humaine en Haïti pour voir à quel point la négritude de Duvalier est une délirante mystification où les couches les plus réactionnaires de la société haïtienne ont trouvé leur idéologie et leurs méthodes d'action. [Elle] n'est pas autre chose qu'une forme antillaise de fascisme, un néo-fascisme totalitaire dont les principales victimes sont les millions de paysans et de travailleurs noirs d'Haïti (p. 69).

Trois ans après son arrivée au pouvoir, Duvalier avait solidement établi son ubuesque dictature personnelle sur le pays. Le phénomène qui accompagne toute dictature va se produire en Haïti : la littérature prendra la route de l'exil.

Chapitre 9 : La littérature en diaspora (de 1960 à nos jours)

Depuis les années 50, grâce en grande partie à la parution d'une série d'œuvres remarquables, la littérature haïtienne commence finalement à recevoir l'attention qu'elle mérite : les études critiques et les thèses académiques qui lui sont consacrées, par exemple, se multiplient, en France comme dans d'autres pays. Succès quelque peu paradoxal, dans la mesure où la vie des deux dernières générations d'écrivains haïtiens, c'est-à-dire de ceux qui ont commencé à écrire au début des années 50, et de ceux qui se sont révélés une vingtaine d'années plus tard, est placée sous le signe de l'exil ; pendant les trois décénies du régime duvaliériste, la plupart des œuvres haïtiennes marquantes ont été publiées en diaspora, n'ont pu circuler en Haïti que sous le manteau, et y sont donc restées pratiquement inconnues.

Par le passé, les aléas de la politique avaient fréquemment obligé des écrivains haïtiens à s'éloigner un temps de leur pays. Mais, à partir du règne des Duvalier, ce n'est plus de mesures exceptionnelles et épisodiques qu'il s'agit : l'exil devient la règle et se transforme, à force de se prolonger, en émigration. Avec, bien entendu, toutes les difficultés d'adaptation, tous les traumatismes, toutes les dénaturations, tous les sentiments de culpabilité dont s'accompagne le déracinement. Stanley Péan les évoque dans « Le Syndrome Kafka », l'un des *récits d'exil* qu'il a publiés en 1988 sous le titre *La Plage des songes* :

> Tu t'absentes de ta patrie trop longtemps, la métamorphose s'opère, l'exil fait de toi un intrus, un étranger partout même chez toi, la distance et les années creusent un gouffre-indifférence, [...] un mutant, un hybride, enfin quelqu'un, quelque chose d'autre, mais plus un Haïtien. Tu en viens alors à oublier [...] ton créole par bribes. Oublier le visage de ton père. Il ne te reste plus d'Haïti qu'un vague parfum de cannelle, d'anis, de mangue que tu ne distingues plus très bien [...]. Une poignée de lettres que tu ne prends même plus le temps de lire. Une famille-fantôme à laquelle tu envoies un chèque une fois de temps à autre et de tes nouvelles encore moins souvent. Et une image de ton pays pas tout à fait exacte, filtrée par ta propre mémoire... (p. 116-117).

Les écrivains ne furent certes pas les seuls à s'expatrier ; nombreux furent les professionnels, les techniciens, les hommes d'affaires à prendre l'avion pour l'étranger. Les travailleurs urbains et les paysans des mornes se firent *boat people* pour affronter la mer sur des voiliers pourris. Dans son roman *Passages* (1991), Émile Ollivier raconte la tragédie d'Amédée Hosange et Brigitte Kadmon, *boat-people* dont l'un se noiera et l'autre réchappera de justesse lors du naufrage de leur embarcation de fortune au large des côtes américaines. Il s'agit, on s'en souvient, d'un épisode historique. La presse avait à l'époque diffusé dans le monde entier les photos de cadavres haïtiens échoués sur les plages de luxe de la Floride[1]. Cette tranche d'horreur est déjà présente dans *Mère-Solitude* (1983) où sont évo-

1. Cette tragédie a inspiré à l'Américain Russel Banks le beau roman *Continental Drift*, traduit en français sous le titre scandaleusement inepte de *Teminus Floride*.

qués les malheureux que les oppresseurs du peuple « poussent hors des eaux territoriales sur de frêles esquifs et la mer vomira leurs cadavres nus sur les plages huppées de la Floride » (p. 189).

Certains Haïtiens quittèrent le pays parce qu'ils avaient été expulsés ou qu'ils s'estimaient en danger ; d'autres, pour des raisons idéologiques, n'acceptant pas de vivre sous un régime déshonorant ; d'autres enfin, parce que la corruption, l'arbitraire et le marasme économique rendaient la survie pratiquement impossible. Nombre de techniciens partirent en Afrique et ailleurs aider au développement comme fonctionnaires internationaux ou employés d'organisations non-gouvernementales. Le poète Jean Brierre occupa un poste important au ministère de la Culture du Sénégal. À la demande du gouvernement du Libéria, Roger Dorsinville y organisa des groupes folkloriques. Félix Morisseau-Leroy dirigea des troupes théâtrales au Ghâna et au Sénégal. Les écoles et universités d'Amérique du nord accueillirent de nombreux enseignants haïtiens. On a répété à satiété que les médecins haïtiens sont plus nombreux à exercer dans la seule ville de New York que dans toute la République Noire. Le groupe ethnique le plus important de la Guyane française est constitué par les Haïtiens qui fournirent la main d'œuvre lors de la construction de la base de Kourou. Le nombre d'Haïtiens réfugiés aux États-Unis, au Québec, en République dominicaine, dans les Petites Antilles, en France, au Vénézuela et ailleurs ne peut être fixé avec précision, puisque bon nombre d'entre eux sont en situation d'illégalité ; on l'estime à environ un million et demi d'individus. Dans une certaine mesure, il s'agit là certes d'un phénomène planétaire, mi-fuite des cervaux mi-mouvement sud-nord de populations. Mais ce n'est désormais plus une vie meilleure, c'est la vie tout court que part chercher l'Haïtien qui, dans les poèmes et les chansons tant en créole qu'en français, s'identifie au Juif errant. Dans son remarquable essai *Sur la poésie*, Guy F. Laraque développe le parallélisme au-delà des contingences historiques :

> On sait, écrit-il, ce qui rapproche et ce qui sépare la race juive de l'haïtienne : race déracinée, éparpillée, dénigrée, persécutée, génocidée comme la nôtre, mais race solidaire et cultivée parce qu'« issue d'un livre » (Jabès), alors que la nôtre est informée seulement par la parole — une parole bâtarde, divisée, déviante, truquée et traquée —, à laquelle quelques intellectuels tentent aujourd'hui à grand-peine de donner un peu d'unité, d'authenticité et de sérénité (p. 230-231).

Étant données d'une part la présence hors d'Haïti d'importantes communautés haïtiennes que leur niveau de vie met en mesure d'acheter des livres et dont les études, poursuivies ou entreprises à l'étranger font des lecteurs potentiels et, de l'autre, la baisse catastrophique du niveau d'éducation en Haïti même, conséquence de plus de trente années d'exode des maîtres et d'incurie gouvernementale, c'est hors de son pays que l'écrivain haïtien trouve désormais le plus grand nombre de ses lecteurs. Alors que l'homme de lettres qui n'a pas émigré vise un public étranger *aussi*, pour l'écrivain en diaspora, à mesure que l'éloignement se prolonge, ce même public n'a plus grand chose d'« étranger »... et ce sont parfois les compatriotes restés au pays qui le lui deviennent.

En 1946 le premier exilé haïtien, Gérald Bloncourt, frère cadet de Tony Bloncourt, que les nazis avaient fusillé au Mont Valérien, fut expulsé à 19 ans par la junte militaire comme facteur de trouble et déstabilisateur de la société. Rares sont les écrivains à ne pas avoir été obligés de prendre le même chemin : Jean Brierre, Félix Morisseau-Leroy, Gérard Chenet, Roger Dorsinville s'expatrient en Afrique occidentale, Franck Fouché, Anthony Phelps, Gérard Étienne, Roland Morisseau, Émile Ollivier au Québec, les frères Franck et Paul Laraque, Marie Chauvet, Philippe Thoby-Marcelin, René Bélance aux

États-Unis, René Depestre à Cuba d'abord, puis en France, Jacques-Stéphen Alexis, Francis-Joachim Roy, Jean Métellus, Jean-Claude Charles à Paris, Stéphen Alexis, père du romancier martyr, à Caracas... Le critique Pierre-Raymond Dumas a pu consacrer les numéros spéciaux 167 (septembre-octobre 1985) et 170-171 (juillet-décembre 1986) de *Conjonction* à une anthologie de la « Littérature haïtienne de la diaspora » où trouvent place une soixantaine de ses compatriotes établis à l'étranger. Il serait plus vite fait de relever le nom de ceux qui sont restés au pays : Émile Roumer, Edris Saint-Amand, Frankétienne, Jean-Claude Fignolé, Gary Victor, Michel Monnin, Michel Soukar, Lyonel Trouillot et quelques poètes et dramaturges qui écrivent en créole[2].

Certains des écrivains de la « première génération de la diaspora », comme Francis-Joachim Roy, Stéphen Alexis, Marie Chauvet, Philippe Thoby-Marcelin et Franck Fouché sont morts en terre étrangère. D'autres sont revenus mourir en Haïti, comme Roger Dorsinville et Jean Brierre, ou y prendre leur retraite après le départ de *Bébé Dok*, comme René Bélance. D'autres enfin ne reviennent au pays que pour de brefs séjours, avant de regagner l'exil où ils ont établi leur résidence principale, où ils vivent en sécurité, où résident leurs enfants qui, le plus souvent, ne connaissent Haïti que pour y avoir fait de rapides visites familiales. Né en 1926, René Depestre n'est pas retourné en Haïti depuis 1959. Gérald Bloncourt n'allait revoir sa patrie qu'en 1986, après quarante ans d'absence. À la suite des événements qui s'y sont déroulés depuis, il est d'ailleurs revenu dans ce Paris où il avait déjà passé les deux tiers de sa vie[3].

UN ÉLARGISSEMENT DE LA THÉMATIQUE

La diaspora ne pouvait manquer d'élargir considérablement le champ d'expérience et donc d'observation des écrivains. À de rares exceptions près, ils puisaient jadis leur inspiration dans la réalité haïtienne exclusivement, choisissant Haïti pour cadre et les Haïtiens pour protagonistes ; le reste du monde leur restait exotique. C'est toujours le cas, mais les exceptions sont bien plus fréquentes que par le passé. Deux des romans que Jean Métellus a publiés chez Gallimard se déroulent l'un en Suisse (*Une eau-forte*, 1983), l'autre dans la région de Metz (*La Parole prisonnière*, 1986) ; aucun Haïtien n'y apparaît. *Renaître à Dendé* (1980) est le dernier d'une série de romans « africains » de Roger Dorsinville, qui avait déjà donné *Kimby, ou la loi de Niang* en 1973, et *L'Afrique des rois* et *Un homme en trois morceaux* en 1975. Deux romans de Dany Laferrière, ironiquement intitulés *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* (1985) et *Eroshima* (1987) ont pour cadre les quartiers bohêmes de Montréal. Les contes fantastiques que Stanley Péan a publiés à Montréal en 1992 sous le titre *Sombres allées* fourmillent d'expressions particulières au français québecois.

Alors que Demesvar Delorme s'était fait vertement reprendre en 1873 pour avoir cherché l'inspiration de *Francesca* hors du pays natal, cette intransigeance s'est beaucoup atténuée depuis l'exil massif des intellectuels. Les reproches adressés à Delorme ne l'ont été ni à Roger Dorsinville pour ses romans « africains », ni à Jean Métellus pour ses romans « européens ».

Du fait de la diaspora, la vie haïtienne à l'étranger devient de plus en plus fréquemment matière romanesque. Dans *Paysage de l'aveugle* (1977), Émile Ollivier compose le

2. Voir ci-dessous, p.221 et s.

3. Gérald Bloncourt a évoqué son enfance, sa participation aux événements de 1946 et son exil parisien dans *Yéto ou le palmier des neiges*, Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, et Paris, L'Arcantère, 1991.

« journal de bord » d'Herman Pamphile, Haïtien réfugié à Montréal. Le terme « journal de bord » est bien choisi : l'exilé n'a en effet pas jeté de racines dans la terre d'accueil, mais se trouve « embarqué » dans un voyage spirituel vers une destination qu'il ignore. L'existence montréalaise d'Herman Pamphile est une longue suite de frustrations et d'inadaptations. La nostalgie du pays natal, le froid canadien, la rencontre d'une prostituée qui porte le prénom symbolique de Claire, mais qu'il appelle Blanche, prénom également symbolique d'une femme qu'il a jadis aimée, le racisme larvé ou explicite des Québecois, le monde de l'administration qui étouffe la vitalité tropicale sous la chape des règlements administratifs, tout va pousser Herman Pamphile à la folie et au meurtre. N'ayant pas su concilier sa nostalgie et la nécessité de mettre l'exil à profit, il assassine Claire et finit interné dans un asile d'aliénés, les bras garottés par la camisole de force. La conclusion ne peut donc être que : « On ne peut se réfugier nulle part, à moins d'accepter de se priver de tout et surtout de soi-même » (p. 55).

Gérard Étienne imagine dans *Un ambassadeur macoute à Montréal* (1979) que, face à l'agitation des masses ouvrières, la municipalité montréalaise fait appel à un spécialiste macoute pour lui apprendre comment le régime des Duvalier s'y prend pour les mater. Dans *Une femme muette* (1983), Étienne décrit le calvaire d'une femme émigrée que son mari, médecin haïtien exerçant à Montréal, accule à la folie et au suicide afin de se débarrasser d'elle pour épouser une anglo-saxonne. *Pélin tèt* (1978), adaptation en créole de *Les Émigrés*, du dramaturge polonais Slawomir Mrozek, où Frankétienne met en scène deux exilés, un intellectuel et un homme du peuple forcés de cohabiter dans un quartier pauvre de New York, a eu un succès énorme tant en diaspora qu'en Haïti même. Des titres comme *Dans les embarras de New York*, de Rose-Marie Perrier (1981), *Manhattan Blues* (1985) et Ferdinand, je suis à Paris (1987), de Jean-Claude Charles, ou *Une Haïtienne à New York*, de Roger Dorsinville (1991) indiquent bien que les protagonistes haïtiens de ces romans évoluent loin de leur patrie.

Comme il est normal pour une littérature d'émigrés, les personnages des romans de l'exil illustrent toute la gamme de l'adaptation à l'étranger : trouvent place dans cette galerie aussi bien ceux que la nostalgie torture et qui se sentent aliénés d'eux-mêmes en terre étrangère que ceux qui en sont venus à s'habituer et à s'identifier au pays d'accueil, et pour qui Haïti ne reste guère que réservoir de souvenirs lancinants mais chaque jour plus lointains.

Si l'exode des intellectuels (qui se poursuit de nos jours tant pour des raisons politiques que pour des raisons économiques) est vécu comme une catastrophe, il élargit par contre le champ d'expérience de l'écrivain et le libère des mille et une contraintes sociales, des autocensures de tout ordre, des obsessions collectives auxquelles il était en proie chez lui. Les manifestations les plus fécondes de la vie littéraire haïtienne s'organisent désormais hors des frontières du pays. Guy Laraque a bien vu la nature paradoxale du phénomène :

> Il n'y a jamais eu dans notre histoire littéraire [...] une si grande floraison de bons poètes *vivants*, et qui continuent de produire. [...] Jamais non plus de si brillants romanciers, de si savants critiques et des historiens si méthodiques, si objectifs et si talentueux. La dispersion de l'intelligentsia haïtienne à travers les États-Unis, le Canada, la France, l'Afrique et l'Amérique latine n'est sans doute pas sans rapport avec cet heureux phénomène culturel et social (*Sur la poésie*, p. 235).

Les Haïtiens ont fondé à l'étranger des journaux d'information et d'excellentes revues comme *Nouvelle Optique* et *Collectif Paroles* à Montréal ou, comme *Sèl*, à New York (la plupart des revues intellectuelles ont malheureusement cessé de paraître à la chute de

Jean-Claude Duvalier). Ils continuent à susciter et participer à des congrès d'écrivains, des séminaires universitaires, des groupes de discussion, des numéros spéciaux consacrés aux lettres haïtiennes par des revues littéraires. En grande partie grâce à eux, les auteurs haïtiens sont enseignés de par le monde dans un nombre croissant d'instituts, où les enfants des émigrés ont l'occasion d'étudier une littérature dont l'école n'avait pratiquement rien appris à leurs parents. C'est dire que les écrivains émigrés évoluent dans une ambiance intellectuelle beaucoup plus stimulante que leurs collègues restés au pays et, de surcroît, jouissent de conditions de travail incomparablement plus favorables. Ils peuvent suivre les discussions théoriques sur la littérature qui se déroulent à Montréal, à Paris, à New York ou ailleurs, et y participer s'ils le désirent ; ils se procurent aisément en bibliothèque ou en librairie des ouvrages de tous genres d'un accès difficile en Haïti. Leurs manuscrits trouvent davantage de débouchés, que se soit dans des périodiques ou en volumes, et leurs romans ne sont plus forcément publiés à compte d'auteur. Des maisons d'édition haïtiennes comme Collectif Paroles et le CIDIHCA fonctionnent à Montréal. Les auteurs ont à affronter des critiques plus avertis et donc plus exigeants. Rien de surprenant à ce que l'enrichissement non seulement thématique mais formel se manifeste surtout chez ceux de la diaspora.

RÉALISME TRADITIONNEL ET RÉALISME MERVEILLEUX

Les écrivains de la diaspora continuent à situer la plupart de leurs œuvres au pays mais risquent d'achopper, (surtout les dramaturges et plus encore les romanciers, puisque par définition tout roman est peu ou prou analyse d'une société), lorsqu'il leur faut dépeindre une société qu'ils ont quittée au moment même où elle était en train de subir des bouleversements dramatiques et de profondes transformations. Loin du pays qu'il décrivent, les auteurs n'ont pas toujours été à même de capter les mille et une modifications de la règle du jeu social, des réactions psychologiques et du comportement quotidien, voire du lexique du vernaculaire que les années de violence et de répression duvaliéristes et post-duvaliéristes ne cessent de produire. Les uns ont choisi de surmonter la difficulté en restant fidèles au réalisme traditionnel, les autres en se tournant vers ce que nous pourrions appeler, bien que le terme soit quelque peu galvaudé, le réalisme merveilleux.

Les romans « haïtiens » de Jean Métellus me semblent illustrer la première option, en s'inspirant avec plus ou moins de bonheur de ceux de Frédéric Marcelin ou de Fernand Hibbert. Que ce soit dans *Jacmel au crépuscule* (1981), dans *La Famille Vortex* (1982) ou dans *Les Cacos* (1989), des événements historiques s'entremêlent aux aventures de personnages haïtiens traditionnels, le militaire ambitieux, l'intellectuel futile et beau parleur, la mère de famille dévouée, le bellâtre tombeur de femmes, la marchande au verbe haut, le politicien véreux, etc. Mille et un détails de la vie quotidienne en Haïti, sans exclure, comme il se doit, le vaudou, pimentent l'anecdote. Il est compréhensible que ce genre de romans, parmi lesquels on pourrait à la limite ranger *Le Mât de cocagne*, de René Depestre (1979) et *Mourir pour Haïti*, de Roger Dorsinville (1980) aient du succès auprès de lecteurs étrangers agréablement dépaysés : en plus des plaisirs de l'exotisme, ils y trouvent la vision cohérente d'une société que les média leur présentent comme inexplicable, grotesque et cahotique. Ces œuvres risquent par contre de paraître quelque peu anachroniques au lecteur resté en Haïti. Non pas tant par la forme ou l'intention que par les présupposés idéologiques qui les soustendent : ils semblent se borner à vouloir raconter une histoire intéressante, avec les techniques à peine modifiées du réalisme traditionnel. La critique parisienne ou montréalaise leur fait généralement un accueil favorable, ce qui est bien entendu parfaitement légitime, mais il faut également rappeler le jugement, peut-être trop

sévère, de Rachid Boudjedra, qui ne s'applique pas seulement à la littérature maghrébine d'expression française :

> Depuis toujours et longtemps encore, la littérature non occidentale a été considérée et sera considérée comme une production sociologique, documentaliste et ethnographique. C'est-à-dire comme un reflet complaisant et amusant des sociétés dont elle émane. [...]
>
> Cela est vrai pour toute cette frange de la littérature hors Occident (comme on dit hors contexte) qui est souvent récupérée comme une sorte d'artisanat local, une sorte d'ethnologie à livre ouvert, une sorte d'anthropologie à l'aspect romancé.
>
> [...] un certain nombre d'écrivains autochtones ont aidé consciemment ou non, d'une façon opportuniste ou non, l'Occident à nous percevoir à sa manière. Ce sont ses complices. Ses pitres. Ses bonimenteurs pour salons surchauffés. Ils l'ont réconforté. Donné bonne conscience... (*FIS de la haine*, 1992, p. 24-26).

Au risque de généraliser abusivement, les ouvrages qui, à des fins didactiques, continuent à donner une image prosaïque et objective de la réalité haïtienne me semblent en fin de compte plus artificiels que ceux qui se présentent avant tout comme purs exercices d'imagination. Ces derniers reflètent ce réalisme merveilleux dont l'écrivain cubain Alejo Carpentier eut l'intuition lors d'une viste en 1943 aux ruines de la citadelle Laferrière près du Cap-Haïtien. Il le définit dans l'Avant-propos de son roman consacré en 1949 au roi Christophe, bâtisseur de la citadelle, *El reino de este mundo (Le Royaume de ce monde)* :

> ... le merveilleux devient manifeste quand il surgit d'une altération inattendue de la réalité (le miracle), d'une révélation privilégiée de la réalité, d'un éclairage inhabituel ou particulièrement révélateur des richesses inaperçues de la réalité, d'une amplification des dimensions et des catégories de la réalité, perçues de façon particulièrement intense en vertu d'une exaltation de l'esprit qui mène à une sorte d'« état limite » (p. 15)[4].

Pour faire passer le réel merveilleux dans l'écriture, les écrivains font appel à toute une série de techniques, dont la plus commune consiste à intégrer à la trame, sans les expliquer, comme s'ils relevaient du vécu quotidien le plus ordinaire, des événements ou des phénomènes qui n'obéissent pas aux lois naturelles : tel personnage comprendra le langage des bêtes ; des morts reviendront occasionnellement participer à la vie des vivants ; le passage du temps se fera au ralenti ou, au contraire, à une allure accélérée... Cette libération onirique de la fantaisie, déjà prônée par le Surréalisme, se produit en Haïti de façon presque naturelle, puisque, comme le disait Lhérisson : « Dans ce pays, l'impossible est possible, et le possible impossible », et que l'insolite n'y est en quelque sorte jamais inattendu. Franck Fouché l'avait dit, trois ans avant Carpentier, dans une strophe qui a pris depuis une tragique pertinence :

> Nous avons un pays étrange et merveilleux,
> un pays si merveilleusement étrange,
> qu'il ne se résigne pas encore à mourir
> malgré que sans pitié, sans pudeur,
> les jouisseurs éternels aient sucé

4. « ...lo maravilloso comienza a serlo de manera inequívoca cuando surge de una inesperada alteración de la realidad (el milagro), de une revelación privilegiada de la realidad, de una iluminación inhabitual o singularmente favorecedora de las inadvertidas riquezas de la realidad, de una ampliación de las escalas y categorías de la realidad, percebidas por particular intensidad en virtud de una exaltación del espíritu que lo conduce a un modo de « estado límite ».

> et pompé son sang généreux.
> Nous vivons vraiment sous un ciel
> d'étrangeté et de miracle (*Message*, 1946, p. 11).

Les changements abrupts de registre linguistique, de point de vue, voire de narrateur peuvent aussi caractériser le réalisme merveilleux, auquel Alejo Carpentier et Gabriel García Marquez ont donné ses lettres de noblesse internationales, et entraînent le plus souvent un style d'une grande richesse lexicale et le recours à une langue aussi connotative que dénotative ou, pour parler plus simplement, à une prose poétique. Le genre a été pratiqué en Haïti par Jacques-Stéphen Alexis, surtout dans certains des contes qui composent son *Romancero aux étoiles* (1960). Alexis avait d'ailleurs publié dans le numéro de juin-novembre 1956 de *Présence africaine* un essai éloquent mais quelque peu confus intitulé « Du réalisme merveilleux des Haïtiens », où il explique que : « L'art haïtien présente en effet le réel avec son cortège d'étrange, de fantastique, de rêve, de demi-jour, de mystère et de merveilleux » (p. 263). Ce qui n'exclut naturellement pas l'engagement. Alexis précise :

> Il ne s'agit pas de témoigner seulement pour le réel et de l'expliquer, il s'agit de transformer le monde [...]. L'artiste doit prendre parti, il doit être un combattant (p. 247).

L'exemple le plus réussi de cette nouvelle écriture, et peut-être le meilleur roman jamais composé par un Haïtien, me semble être *Mère-Solitude*, qu'Émile Ollivier, domicilié à Montréal depuis 1965, a publié en 1983 chez Albin Michel[5]. Autour de l'intrigue centrale : l'enquête menée par Narcès Morelli pour élucider l'exécution sur la place publique de sa mère qui, alors que Narcès n'était qu'un enfant, avait abattu le chef de la police de Duvalier, cet extraordinaire roman, plus visionnaire qu'analytique, constitue une sorte de plongée à la fois dans l'histoire d'Haïti depuis sa découverte et dans le subconscient collectif des Haïtiens, dont chaque personnage met une facette en lumière. Comme Jacques-Stéphen Alexis et d'autres, Ollivier fait appel au folklore paysan mais, heureusement, transmué dans une langue allusive et baroque. Les références historiques et très précises au désastre duvaliériste sont nombreuses, mais obliques. Si le roman a reçu un accueil favorable de la part de la critique, les chroniqueurs étrangers semblent avoir été quelque peu déconcertés par certains éléments pour eux énigmatiques, ce qui n'est guère surprenant : comment le lecteur non prévenu pourrait-il saisir la multitude d'allusions et de résonances évidentes pour qui a vécu cette sombre période ? Si Mère-Solitude n'a reçu aucun de ces prix que décerne l'établissement littéraire parisien, c'est peut-être tout à l'honneur d'Émile Ollivier. Son roman exige et mérite une lecture attentive, et chaque lecture successive en dévoile de nouvelles richesses.

Dans *Mémoire en colin-maillard*, publié à Montréal en 1976, Anthony Phelps a évoqué admirablement la vie quotidienne sous la dictature de Papa Doc. Ici encore, il s'agit de l'enquête menée par le narrateur pour savoir qui, sous la torture, a livré aux policiers les enfants d'un opposant. Outre ses parents et Mésina, la petite bonne qui hante ses fantasmes érotiques, le narrateur vit dans l'intimité de personnages imaginaires : un ami baptisé Paul, avec qui il s'imagine faisant le coup de feu contre les tontons macoutes, un clown, des êtres monstrueux, aux têtes de vieillards sur des corps d'enfants. Dans une métaphore longuement filée, le poète Anthony Phelps compare son pays à une construction dont les pierres ne donnaient qu'une illusion de solidité. L'ambiguïté que l'auteur se complait à manier

5. Et qui a été réédité en 1994, toujours à Paris, aux éditions Le Serpent à plumes.

se retrouve au niveau de ce « nous » qui ponctue le texte, et dont on ne sait si l'antécédent est tous les Haïtiens ou seulement la classe intellectuelle :

> Pierres d'un Pays que nous avons construit patiemment pendant plus de cent soixante ans [...]. Pierres d'une Ville et villes nous-mêmes avec nos villas et nos jardins, nos rues propres, nos églises, nos magasins, nos chansons et notre joie de vivre dans l'assurance du lendemain. Pierres d'allégresse et de lumière. [...] Pierres protectrices, qui enveloppaient, qui rassuraient, créaient une ambiance propice au mûrissement des promesses, à leur dépassement. Pierres superposées, scellées, offrant une surface d'un seul tenant, verticale, sans fissure, lisse et continue. Mais le liant qui les unissait était-il à toute épreuve ? Combien de temps encore le mortier maintiendrait-il la parfaite unité de la structure ? Ah ! qui donc, le premier, a eu l'idée de poser une telle question, semant le doute parmi les pierres. Celles des fondations, sur qui reposait l'édifice, prirent conscience de leur importance ; celles du milieu, réalisèrent leur rôle de tampon ; celles d'en haut, les plus fines, les mieux taillées, commencèrent à douter de leur sécurité. Qui donc, le premier, a posé cette question insidieuse, et pourquoi n'avons-nous pas essayé d'y répondre calmement, sans panique, en toute lucidité ? Mais il a fallu que nous donnions notre langue [...] tout de suite, parce que nous étions pressés, curieux de connaître cette réponse qui pourtant était tellement évidente qu'elle nous crevait les yeux... (p. 63-65).

Mieux que le positivisme réaliste, *Mémoire en colin-maillard*, monologue intérieur ambigu, équivoque, où le réel se confond avec l'imaginé et le vécu avec le rêvé, reflète la dislocation grotesque de la vie du pays et de ses citoyens dans l'Haïti contemporaine.

Un autre roman au sujet duquel l'on pourrait évidemment parler de réalisme merveilleux est *Hadriana dans tous mes rêves* (1988), de René Depestre, publié chez Gallimard. Sur un fonds de chronique provinciale haute en couleur, Depestre raconte avec une verve indéniable la transformation d'une jeune femme de la bonne société en zombi (c'est-à-dire, comme tout le monde le sait désormais, en mort-vivant), et pimente le tout d'humour et d'un érotisme obsessif qui se veut célébration de la sensualité tropicale. Il est fort probable que les contemporains jacmeliens de Depestre (puisque c'est dans la petite ville de Jacmel que se déroule l'action) relèveront une foule d'allusions et de références qui échappent au commun des lecteurs, mais le roman dans son ensemble reste parfaitement limpide : il a même reçu le prix Renaudot. Comme dans le cas de Métellus, le lecteur non-haïtien aura l'impression rassurante de pénétrer et de comprendre un univers pittoresque à travers les méandres duquel l'auteur prend soin de le guider.

JACQUES-STÉPHEN ALEXIS (1922-1961)

Jacques-Stéphen Alexis restera dans l'histoire des lettres haïtiennes à plusieurs titres : il fut l'un des tous premiers écrivains d'Haïti à atteindre une renommée internationale : ses livres, publiés tous chez Gallimard, sont encore disponibles plus de trente ans après sa mort ; son œuvre présageait les nouvelles directions qu'allait prendre le genre narratif haïtien ; il est l'un des rares écrivains du pays à avoir produit des réflexions théoriques sur la littérature ; enfin, sa mort atroce aux mains de la tyrannie a inscrit son nom au martyrologe des écrivains qui sont tombés pour la dignité humaine.

Né en 1922, Jacques-Stéphen Alexis était le fils de l'historien, journaliste et diplomate Stéphen Alexis, auteur d'une biographie de Toussaint Louverture et du roman *Le Nègre masqué*. Son père ayant été nommé ambassadeur à Londres, Jacques-Stéphen va commencer ses études à Paris, au Collège Stanislas ; il les poursuit au Collège Saint-Louis de

Gonzague, à Port-au-Prince, où sa famille était rentrée en 1930. Il s'inscrit à la Faculté de médecine, fait la connaissance de Jacques Roumain en 1940, adhère au Parti Communiste Haïtien, milite contre la dictature de Lescot dans les organisations d'étudiants, est un des fondateurs de *La Ruche* et joue un rôle important dans la révolution de 1946.

Pour éloigner cet encombrant activiste, le gouvernement d'Estimé lui accorde, comme à son ami René Depestre, une bourse d'étude pour l'étranger. Alexis part faire sa spécialisation en neurologie à Paris, où il continue à militer dans les organisations de gauche, et s'inscrit au Parti Communiste Français en 1949. Il participe à des rencontres à Bucarest et à Varsovie. À Paris il fréquente Louis Aragon, Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire, ainsi que des écrivains latino-américains, le Cubain Nicolás Guillén, le Chilien Pablo Neruda, le Brésilien Jorge Amado.

En 1955, Gallimard publie son premier roman, *Compère Général Soleil*, bien reçu par la critique tant en France qu'en Haïti. Il rentre au pays, mais repart pour participer à Paris au Premier Congrès des Écrivains et Artistes Noirs. Gallimard publiera son deuxième roman, *Les Arbres musiciens* en 1957 et, deux ans plus tard, son troisième, *L'Espace d'un cillement.*

Il continue pendant ce temps à militer et à rédiger des textes politiques. Toujours en 1959 il se rend à Moscou, invité au XXX^e^ Congrès de l'Union des Écrivains Soviétiques. Il rentre par la Chine, où il est reçu par Mao Tsé-toung. Dès son retour en Haïti, constatant que le régime duvaliériste s'était transformé en dictature totalitaire, il repart pour Moscou, puis pour Pékin dans l'espoir de se procurer les moyens de former un corps expéditionnaire afin de renverser Duvalier. Son recueil de contes, *Romancero aux étoiles* paraît, toujours chez Gallimard, en 1960.

En avril 1961 il est à Cuba, d'où il s'embarque avec quatre camarades pour débarquer sur la côte nord d'Haïti. Dénoncés par les paysans, les cinq hommes sont arrêtés presque immédiatement. À partir de ce moment, on perd la trace de Jacques-Stéphen Alexis. Il est à peu près sûr qu'il a été transféré à Port-au-Prince, pour y être sauvagement torturé. D'après certains témoignages, il aurait succombé sous la torture ; selon d'autres, il aurait été passé par les armes à Fort Dimanche, comme tant de victimes du duvaliérisme. Le régime n'a jamais reconnu sa mort.

Les textes théoriques d'Alexis, et tout spécialement *Du réalisme merveilleux des Haïtiens* (1956) et *Débat autour des conditions d'un roman national chez les peuples noirs : où va le roman* ? (1957) reprennent pour l'essentiel ceux que Jean Price-Mars avait consacrés à la littérature : recherche de l'autenticité nationale, adoption de la culture populaire comme source d'inspiration, introduction judicieuse d'expressions créoles dans le texte français. La différence principale est que Price-Mars prônait la reconnaissance esthétique du national et du populaire comme thérapeutique collective, si l'on peut dire, alors que pour Alexis elle était partie intégrante du combat politique devant mener à la dictature du prolétariat.

Compère Général Soleil raconte la prise de conscience d'Hilarion Hilarius, prolétaire poussé à la délinquance par la misère. Il rencontre en prison Jacques Roumain, sous le nom de Pierre Roumel, qui le présente à ses amis politiques et l'initie à la lutte de classes. Parti comme coupeur de canne en République dominicaine, Hilarion sera abattu par les sbires de Tujillo pendant les « Vêpres dominicaines ». Sa femme Claire-Heureuse lui survivra.

Les Arbres musiciens est un roman complexe dans lequel s'entrecroisent deux intrigues : il évoque d'une part la dépossession des paysans de la région de Fond-Parisien

par la SHADA (Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole), et les luttes que la crise entraîne entre le patriarche vaudou Bois-d'Orme Létiro, et le sorcier Danger Dossou. Le côté ethnographique du vaudou dans le roman paysan est ici dépassé par son articulation avec la prise de conscience et la lutte des classes en Haïti. La deuxième intrigue concerne les amours innocentes de la fille de Bois-d'Orme et d'un adolescent élevé à l'écart des hommes. Sur le mode poétique, Alexis évoque ici un monde idylique, sorte de paradis menacé par les convoitises économiques. Il n'est pas indifférent que le jeune garçon porte le nom arawak de Gonaïbo et sa fiancée celui, symbolique, d'Harmonise.

L'Espace d'un cillement a pour cadre un dancing-bordel port-au-princien, et son héroïne est une prostituée qu'un prolétaire ramène au respect de soi après lui avoir révélé l'extase amoureuse. Comme bien des filles soumises en Haïti, Eglantina Covarrubias y Perez, dite La Niña Estrellita, est *panyole* (« espagnole »), c'est-à-dire originaire d'un pays voisin de langue hispanique, en l'occurence Cuba. Son « sauveur », le mécanicien naval et syndicaliste convaincu Raphaël Gutiérrez y Faria, dit El Caucho, est lui aussi d'ascendance cubaine. Tant La Niña qu'El Caucho ont roulé leur bosse dans tous les ports des Caraïbes et leur « antillanité », comme dans le cas de Gonaïbo, est plus importante que leur nationalité.

La dernière œuvre d'Alexis est un recueil de contes intitulé *Romancero aux étoiles* (encore une fois, la présence de la langue et des coutumes des voisins hispanophones est soulignée, dès le titre). Certains de ces contes sont des versions de contes folkloriques, d'autres des évocations de l'histoire d'Haïti, d'autres encore des histoires « réelles et merveilleuses » qu'articule le vaudou.

Pour des raisons évidentes, les critiques se sont surtout penchés sur l'idéologie politique de Jacques-Stéphen Alexis, à laquelle il a sacrifié sa vie, et dont la présence se manifeste, parfois de façon lourdement didactique, à travers toute l'œuvre. Parmi les rares travaux qui concernent son art, le meilleur me semble être celui de Aura Marina Boadas, *Lo barroco en la obra de Jacques-Stéphen Alexis* (Caracas, 1990), auquel j'emprunte la plupart des remarques ci-dessous. La thèse de Boadas, à savoir que tant par sa structure que par son style l'œuvre d'Alexis relève de l'esthétique baroque, est étayée par une série d'analyses tout à fait pertinentes. Elle souligne en particulier le « baroque lexical » d'Alexis, qui a constamment recours aux vocabulaires techniques de la navigation, de la musique, de la cuisine, du vaudou, de la flore, de la faune, de la médecine, le tout épicé d'expressions créoles, espagnoles et anglaises. L'énumération et la répétition caractérisent le style alexéien, comme lorsqu'il décrit le ciel tropical :

> Contreforts sombres soutachés de couleurs orange, durs récifs de lune blême, fjords de corail blanc, voilures d'organdi bois de rose, le ciel est plein de chapelets d'îles, archipels rouges, ocre, safran, bruns, acajou ou violets. Plumes lumineuses, panaches, pompons, pralines, berlingots de fumée. Au large de cette mer céleste, il y a des traînées d'algues violacées, des méduses claires, des poussières vertes et des oiseaux, autruches, flamants, paradisiers qui nagent, et des poissons, anguilles, rascasses, rougets qui volent (*Les Arbres musiciens*, p. 105).

Bref, comme le remarque Gérard Tougas dans les pages qu'il a consacrées à Jacques-Stéphen Alexis :

> Parcourir ses œuvres, c'est se persuader que peu de romanciers d'expression française ont assemblé un matériau linguistique aussi imposant (*Les Écrivains d'expression française et la France*, p. 152).

Le foisonnement des métaphores de toutes sortes, autre trait caractéristique relevé par Boadas dans l'écriture alexéienne, se manifeste dans *L'Espace d'un cillement* au moment par exemple où La Estrellita regarde El Caucho et sent le désir s'éveiller en elle pour la première fois :

> Elle n'a connu jusqu'ici que la brutalité et la violence débile des gorilles du faux amour, la fausse vigueur des hongres fous et lubriques ne pensant qu'à eux-mêmes dans l'étreinte, le nanisme tétanique et risible des gnomes du plaisir. Comment faire face désormais à cette tâche immense, [...] retrouver dans ce corps herculéen le modelé mineur de son rêve têtu ? (p. 285).

Ou encore dans le « Dit de la Fleur d'Or », un des contes du *Romancero aux étoiles*, le Vieux Vent Caraïbe évoque le personnage éponyme, la princesse arawak Anacaona :

> Les pieds de La Fleur d'Or étaient plus beaux que ces scarabées rouges et or du Plateau Central, ils étaient cambrés, polis, intelligents et ses orteils étaient de véritables bijoux vivants, vifs et prompts. Je m'enroulais sur ses pieds et ils vivaient en moi comme des oiseaux tièdes et respirants. Je coulais ma langue de ses chevilles à ses genoux [...] ses jambes tendres, impatientes et douces comme de belles cannes créoles. Je léchais à petits coups l'aubergine de ses cuisses [...]. Sa croupe était un nard, deux œufs du délice suspendus dans l'espace, double-croche musicienne, petits soleils gémellaires aux lentes librations ! Je contournais la pluie de ses hanches pour me pelotonner au creux de ses reins, coquille mélodieuse, volute d'aromates, lambi rose (p. 158-159).

À propos de ce déferlement d'images qui tient, chez Jacques-Stéphen Alexis, du feu d'artifice, Gérard Tougas conclut fort justement que :

> L'imagerie très variée d'Alexis confine, lorsqu'elle est réussie, à la perfection, pour descendre, dans le sens opposé, jusqu'au ridicule (*Les Écrivains d'expression française et la France*, p. 151).

On peut également remarquer, dans *L'Espace d'un cillement* comme dans certains contes du *Romancero aux étoiles*, une complaisance et une précision dans les descriptions érotiques qui ont gêné ceux des lecteurs qui, en la matière, préfèrent un traitement plus allusif.

Une dernière caractéristique du baroque que Boadas retrouve à travers toute l'œuvre d'Alexis est l'ambiguïté de la clôture, ou même son absence tant dans les chapitres individuels que dans chaque roman. Elle remarque fort justement l'usage fréquent et significatif des points de suspension, parfois pour laisser au lecteur le soin de conclure, parfois pour suggérer la possibilité d'une continuation de la trame. C'est le cas pour six des neuf contes du *Romancero aux étoiles*. De même, à la fin de *Compère Général Soleil*, Hilarion meurt à la frontière d'Haïti, que Claire-Heureuse va traverser pour rentrer au pays et continuer la vie et la lutte. À la dernière page de *L'Espace d'un cillement*, La Niña est partie, « El Caucho croit qu'il la retrouvera, il le croit dur comme fer [...]... Peut-être... ¡ *Quién sabe* !... » (p. 346). Au dernier paragraphe des *Arbres musiciens* : « Entourant les épaules d'Harmonise de son bras Gonaïbo l'entraîne. [...] La vie commence » (p. 392).

Dans sa dernière œuvre publiée, Jacques-Stéphen Alexis semble en voie d'arriver à un ton soutenu, à un baroque métaphorique qui ne bascule plus dans le rococo. C'est au moment où il atteignait à la plénitude de son talent que la dictature duvaliériste l'élimina, infligeant ainsi un désastre de plus au pays qu'il avait tant chanté.

ÉPUISEMENT DU ROMAN PAYSAN ET DÉVELOPPEMENT DU ROMAN PROLÉTARIEN

Constater que le roman paysan traditionnel semble définitivement épuisé n'est pas dire que la vie paysanne a disparu de la littérature haïtienne, mais que l'écrivain semble s'être rendu compte des limites de la vulgarisation ethnographique : il ne s'attache désormais plus à représenter le pittoresque de la vie quotidienne et des croyances ancestrales du paysan. C'était d'ailleurs là au départ une entreprise impossible, voire captieuse : étant données les réalités sociales haïtiennes, le romancier ne peut, en tant que citadin lettré, observer le monde rural que de l'extérieur et, le plus souvent, de loin. S'inspirant désormais des romanciers ibéro-américains hispanophones ou lusophones, les Haïtiens s'attachent à donner une image volontairement mythique du monde paysan, le prenant pour prétexte de constructions rhétoriques, de variations linguistiques, d'acrobaties verbales. Ainsi par exemple, classer *Les Possédés de la pleine lune* ou *Aube tranquille*, de Jean-Claude Fignolé, publiés au Seuil, respectivement en 1987 et 1990, parmi les romans paysans n'aurait guère de sens : la manière en est bien plus importante que la matière. Contrepoint entre le lyrisme éthéré et le burlesque rabelaisien, entre la réalité crue du monde rural et le monde mystérieux des esprits vaudou, parcouru d'images qui se retrouvent, se déroulent et se recoupent constamment à travers le texte, c'est en fin de compte à une méditation sur l'écriture que nous avons affaire. Voilà sans doute pourquoi ces romans ont été publiés par un éditeur parisien friand de modernisme en matière de fiction. Ce n'est plus à des reportages photographiques qu'ils font penser, mais à des superpositions kaléidoscopiques d'éléments divers qui, paradoxalement, finissent par rendre mieux compte d'une réalité tragique.

En même temps qu'au déclin du roman paysan, on assiste à l'essor du roman prolétaire, qui met en scène le monde grouillant et misérable des quartiers pauvres et des taudis. Le premier en date des romans prolétariens haïtiens, *Viejo*, de Maurice Casséus, remonte à 1935. Il faudra vingt ans pour que Jacques-Stéphen Alexis prenne la relève avec *Compère Général Soleil* (1955), puis *L'Espace d'un cillement* (1959). Ce n'est qu'encore vingt ans plus tard que le roman prolétarien s'impose, avec *Cathédrale du mois d'août*, de Pierre Clitandre (1980), *La Reine Soleil Levée*, de Gérard Étienne (1987) et *Les Fous de Saint-Antoine*, de Lyonel Trouillot (1989), pour ne citer que les meilleurs. Ce transfert d'intérêt des classes démunies du milieu rural à celles du milieu urbain reflète sans doute une évolution démographique uniformément accélérée : les cultivateurs abandonnent massivement les terres épuisées par l'érosion et la surexploitation pour venir s'entasser dans les bidonvilles urbains.

Pour autant que l'on puisse généraliser à partir d'un nombre si restreint d'œuvres, la peinture du prolétariat, ou plus exactement du lumpen-prolétariat me semble d'un meilleur aloi que celle de la paysannerie. Peut-être parce que les bidonvilles tentaculaires s'infiltrant dans les quartiers bourgeois de la capitale comme des villes de province, les écrivains ont eu l'occasion de côtoyer dès leur enfance les milieux qu'ils décrivent. Peut-être aussi parce que la population des quartiers pauvres s'urbanise dans son langage, dans sa conception du temps et de l'espace, dans son comportement quotidien : ce rapprochement entre l'observateur et son objet peut permettre une familiarité bien difficile à établir pour un citadin avec le milieu paysan.

Comme dans la plupart des romans paysans, l'intrigue est réduite dans les romans prolétariens à sa plus simple expression. Il s'agit inévitablement de la lutte pour la survie de personnages plongés au mieux dans la pauvreté, au pire dans la misère physiologique.

Chez Clitandre, un chauffeur de camionette recherche à longueur de pages les quelques sous indispensables à faire effectuer la réparation insignifiante dont dépend son gagne-pain. Renverser le chargement qu'il traîne pour quelques piécettes est pour le brouettier épuisé de Gérard Étienne un drame épouvantable. Dans un certain sens, la plupart des personnages de ces romans sont pratiquement interchangeables, motivés comme ils le sont par l'obsession de la simple survie quotidienne.

Les romans prolétariens sont, à leur manière, des documents anthropologiques eux aussi. Le romancier s'attachera à suggérer la promiscuité, la violence, la fétidité, le vacarme qui sont le lot des miséreux en butte aux escrocs de toutes sortes, aux *houngans* exploiteurs, aux *macoutes* impitoyables. Si le lecteur haïtien soupçonne et blâme les romanciers de se complaire dans le misérabilisme systématique, c'est qu'il ignore et veut ignorer les conditions réelles dans lesquelles se débattent ses compatriotes des bidonvilles.

Ici encore, le romancier a le choix entre le réalisme traditionnel et le réalisme merveilleux. C'est vers cette deuxième option que penche Lyonel Trouillot, qui sous-titre *Les Fous de Saint-Antoine* : « traversée rythmique » voulant sans doute indiquer ainsi que plutôt que de fabriquer au lecteur un roman au sens courant du terme, il veut lui faire traverser le quartier pauvre de Saint-Antoine et lui révéler le rythme de la vie qui s'y déroule. Comme l'annonce son préfacier René Philoctète :

> Dans les plis du récit vous percevez les rumeurs du quartier Saint-Antoine, vous entendez la cohue des laissés-pour-compte. [...] Les Fous de Saint-Antoine, ma foi, est une transfiguration émotive du réel (p. 8).

Au début du siècle, les écrivains haïtiens s'efforçaient, même lorsqu'ils traitaient une réalité sordide, de faire honneur à la langue française en respectant les bienséances, en recherchant l'harmonie de la phrase et la distinction du vocabulaire. Décrivant la misère physiologique et la dégradation sordide des quartiers pauvres, leurs descendants ne peuvent ni ne veulent en faire de même. Merveilleux ou pas, le réalisme de Trouillot fait appel à l'inconvenance, à la grossièreté, à l'ordure lorsqu'il s'agit de décrire le quartier Saint-Antoine :

> ... là où les gens sont si coincés que la toux d'un enfant mouille le voisinage. Derrière l'église, la misère te revient comme un héritage, une arithmétique que tu apprends par cœur pour te faire vieillir avant l'âge, dans le ventre rentré du quartier, là où les pluies vident les latrines à force de leur rentrer dedans, enfonçant leurs doigts d'eau dans la gorge du quartier, le secouant, lavement, purge, vomissement, là où la peur te fait chier sur ta natte sans retenue ni gêne, avec une sorte d'affaissement chronique de tes boyaux entretenu par le chômage, la mort lente et les privations (p. 18-19).

Même si la poésie inhérente au merveilleux tempère par moments l'atrocité de la trame et des descriptions, le texte ne tarde pas à y ramener. Dans *Cathédrale du mois d'août*, le protagoniste revient un soir au quartier natal après des années d'absence. Au coin d'une ruelle il se retrouve en face d'« une femme à l'odeur de menthe qui semblait l'attendre et qui était une bien vieille connaissance », Madeleine, le grand amour de sa jeunesse :

> Sa queue tombée comme une caroncule de dindon, les tortues à tête de demoiselle, les joues fardées de la grosse tenancière, le Blanc qui sentait le tabac ; le temps de quelques secondes, tout ce passé filait dans sa mémoire, avant de toucher les doigts glacés et durs de Madeleine qui avait un sourire angélique, vêtue de toile blanche comme une madone. La

> brise soufflait dans les plis de sa robe. La demi-lune voguait dans le ciel. Madeleine semblait passer au milieu d'une féérique plantation d'étoiles. L'odeur de menthe planait sur la nuit bleuâtre du bidonville. [...] jusqu'au moment où, à quelques pas d'un vieux café d'où leur parvenait la note langoureuse d'un romancero, John sentit la main froide qu'il tenait se durcir telle une pierre et s'écrouler comme une subite érosion sa compagne, dont il ne restait sous la clarté de la lune qu'un tas d'ossements d'où sortaient des fémurs, des doigts allongés et des dents blanches dans un éclat d'émail lavé (p. 137-138).

Un dernier exemple : dans *La Reine Soleil Levée*, de Gérard Étienne, le début de la description du quartier populaire de Saint-Martin :

> Pas de changement au quartier Saint-Martin. Toujours grouillant, couvert de saletés qui donnent envie de vomir. Des couches d'urine fermentées ainsi que des odeurs putrides de rigoles embuent les yeux. À le veille de la Toussaint, la zone ressemble à un long cimetière recouvert de cercueils en bois pourri, où circulent des centaines de créatures poussées on dirait par une tempête, muettes, aveugles, flémardes. Des cadavres d'opposants au régime en place jonchent la rue (p. 21).

FRANÇOIS DUVALIER, PERSONNAGE LITTÉRAIRE ET INCARNATION DU MAL

La figure du dictateur, pour des raisons évidentes, a inspiré de nombreux écrivains d'Amérique latine, et surtout d'Amérique latine tropicale. Grotesque et sanguinaire comme Trujillo en République dominicaine, Somoza au Nicaragua, Estrada Cabrera au Guatemala, Francia au Paraguay, Gomez au Vénézuela, sans compter les Stroessner et autres Pinochet, le dictateur latino-américain est perçu comme installé dans la démesure, que ce soit dans le domaine de la cruauté, de la perversion ou de la théâtralité. Comme l'ogre des contes, c'est un personnage fabuleux (c'est-à-dire, selon le dictionnaire « qui appartient à la fable, au merveilleux ») et donc éminément littéraire. Grâce en partie au mystère dont il s'entoure et à la crédulité des deshérités qu'il opprime, il devient facilement légendaire dès avant sa mort, il sort de l'histoire pour entrer dans la rumeur, dans l'anecdote, dans le mythe, et la dérision qu'il inspire souvent est toujours mêlée d'effroi. Des avatars de cet archétype le plus souvent énigmatique et plastronnant, sadique et mythomane, redoutablement perspicace et par certains côtés infantile, maniaque de l'ordre et à la libido insatiable se retrouvent dans *Moi le suprême*, du Paraguayien Augusto Roa Bastos, dans *Monsieur le Président*, du Guatémaltèque Miguel Angel Asturias, dans *L'Automne du patriarche*, du Colombien Gabriel García Marquez, dans *Le Recours de la méthode*, du Cubain Alejo Carpentier, dans bien d'autres romans d'Amérique latine qui ont atteint une célébrité mondiale. Pour des raisons tout aussi évidentes, les écrivains africains de la deuxième génération (c'est-à-dire ceux qui sont nés après l'Indépendance de leur pays) sont également obsédés par la figure du dictateur, qu'elle soit inspirée par Idi Amin Dada, Sékou Touré, Mobutu Sésé Séko, Omar Bongo ou Jean-Bedel Bokassa (que l'on avait surnommé *Papa Bok*).

Depuis l'Indépendance, Haïti a toujours connu une série de dictatures plus ou moins sanglantes qui alternent avec des périodes d'anarchie, généralement courtes. La dictature n'est pas en Haïti une dérive passagère de l'histoire nationale, mais une forme de gouvernement inscrite dans la texture politique : le fauteuil présidentiel à Port-au-Prince est en réalité le trône d'un monarque absolu. Or il est curieux de remarquer que, jusqu'à *Papa Doc*, la figure du dictateur est absente de la littérature haïtienne. Prudence ou sentiment patriotique, aucun Haïtien n'a mis un Président en cause, nommément ou allusivement,

même après sa chute, pour tyrannique ou grotesque qu'il puisse avoir été[6]. Aucun n'a même créé de Président imaginaire dans une œuvre de fiction. Des personnages aussi hauts en couleur que le roi Christophe, l'empereur Soulouque ou le sinistre Nord Alexis auraient pourtant pu inspirer les hommes de lettres. Christophe a bien servi de modèle à Aimé Césaire pour *La Tragédie du roi Christophe*, à Alejo Carpentier pour *Le Royaume de ce monde*, à Eugene O'Neill pour *Empereur Jones* et à Kenneth Roberts pour *Lydia Bailey* ... mais aucun de ces auteurs n'est haïtien[7].

Tant dans le roman ibéro-américain que dans le roman africain, le personnage du dictateur est rarement identifié explicitement à tel ou tel tyran historique. Certes, des détails peuvent permettre des recoupements, mais l'imagination de l'écrivain s'ajoute le plus souvent à un composé de plusieurs modèles, y compris bien entendu de modèles littéraires. Il est également fréquent que le pays où se déroule l'action soit une sorte de réduction de l'Amérique latine toute entière, rassemblant certaines caractéristiques topographiques et ethniques des pays du cône (Uruguay, Argentine et Chili), peuplés par des descendants d'Européens, des régions andines et de l'Amérique centrale, où la population est en majorité amérindienne, et des côtes de la mer des Caraïbes, où prédomine l'influence africaine. Ce n'est pas ce qui se produit dans le roman ou le théâtre haïtiens, où aucune ambiguïté n'est permise, et où, quel que soit le nom dont on affuble le tyran, c'est François Duvalier et François Duvalier seul qui est représenté, et qui règne sur un pays qui ne peut être que la République Noire.

Le critique colombien Angel Rama a consacré une étude au dictateur latino-américain[8] dans laquelle il remarque que ce personnage archétype exige du romancier une approche à la fois réaliste et onirique (ou cauchemardesque), et une écriture rutilante, hachée, voire incohérente. Ces techniques, que l'on associerait volontiers au réalisme merveilleux, ont été utilisées par plusieurs écrivains haïtiens.

Ainsi, *Le Nègre crucifié*, récit de Gérard Étienne, achevé en février 1970 et publié quatre ans plus tard, est le monologue intérieur d'un prisonnier politique. Il décrit, avec un luxe de détails à peine soutenables, ses souffrances aux mains des tortionnaires de Duvalier. Fiction sans doute, mais témoignage en même temps : Gérard Étienne a lui-même failli mourir des suites de sévices reçus dans les prisons du dictateur. Il n'y a pas ici de trame à proprement parler, ni de progression chronologique dans le discours, mélange de dialogues, d'envolées poétiques, de style télégraphique, d'exclamations, de répétitions verbales. Le narrateur s'imagine parfois crucifié dans un carrefour de la capitale. Parfois, il se dédouble et parle de « mon personnage » comme d'un témoin de ses souffrances. Il évoque nommément certains bourreaux tristement célèbres à l'époque, ainsi que des victimes de la répression, parmi lesquelles Jacques-Stéphen Alexis, qui fut un camarade de l'auteur. Il se réfère constamment au « Chef », qu'il finit par interpeller par son prénom :

> Tu ne sais pas aussi François ce que c'est : sur ton trône tu alignes des zombies ; tu fais des cérémonies ; tes momies ont peur de toi. Tu as peur de regarder les autres à cause de ta

6. À l'exception, pour confirmer la règle, de Louis Bolo (autrement dit Louis Borno, qui occupa la présidence entre 1922 et 1929), dans *Jésus ou Legba* ? (1933), de Milo Rigaud.
7. Massillon Coicou en 1906 et Hénock Trouillot en 1967 ont consacré des pièces de théâtre à Dessalines. Ce n'est cependant pas le dictateur mais le Père de l'Indépendance qu'ils ont vu en lui. Et, si l'on compte Toussaint Louverture parmi les dictateurs, seuls le Français Alphonse de Lamartine, dans son drame *Toussaint Louverture*, et le Guadeloupéen Édouard Glissant, dans *Monsieur Toussaint*, se sont inspirés du « premier des Noirs », qu'ils ont d'ailleurs, eux aussi, idéalisé.
8. *Los dictadores latinoamericanos*, México, F.C.E., 1976. Reproduit dans son *La novela latinoamericana*, Veracruz, Universidad veracruzana, 1986, p. 361-379.

> méchanceté. [...] Tu ne sais pas ce que c'est François ! la détresse d'une mère à qui tu enlèves son fils unique. [...] Si tu pouvais, comme moi, faire le tour de Port-au-Prince, tu verrais le deuil, la misère dans chaque famille. Tu assisterais à des funérailles dans chaque famille. [...] Non François tu es fait d'acier. À force de crimes, tu ne regardes pas en haut de ta tête. Tes pensées, c'est la méchanceté et la mort. Tu es prisonnier de ta nègrerie. Tu es privé de l'espace qui libère la conscience. Prisonnier de tes démons, de ceux qui rampent devant toi et que tu fouettes quand tu veux. Tu fais dans le pays une pluie enragée. Tu assassines de sang-froid. [...] Viens. Regarde avec moi des maisons défoncées. Regarde des nègres. Ce n'est pas le soleil qui brûle leur peau, mais l'injustice. Un peuple, dit le Pentagone, a le gouvernement qu'il mérite. [...] Prélasse-toi, petit Chef. Prélasse-toi comme tes aïeuls, tes bisaïeuls, dans ta chambre de velours, dans l'histoire que tu écris, les livres que tu fais écrire et que tu signes. Prélasse-toi dans tout cela. Dans tes mouvements de sanguinaire, n'oublie pas qu'à deux pas de toi, il y a un scorpion qui te guette et qui dévore ton estomac comme tu dévores le mien, en me créant une faim qui n'a pas de fin (p. 132-133).

De la même façon, dans *Paysage de l'aveugle*, d'Émile Ollivier, le narrateur Iris Sans Sommeil raconte, sur le mode onirique et grotesque, ses souffrances aux mains du dictateur Adémar Badegros et de son homme de main Heronymus, avatars de Duvalier et de ses *tontons macoutes*. Le texte se présente, ici aussi, comme une sorte de monologue intérieur, de méditation hallucinée sur la dictature, la torture, la déchéance du pays et de ses citoyens, dans un univers cauchemardesque où la raison, la logique, l'expression traditionnelle n'ont plus droit de cité, où le narrateur se trouve aliéné même à sa propre parole, dont il se demande : « Mais je radote... Que peut signifier cette voix qui déraille... » (42). Il est vrai qu'à la chute du régime, et à la fin du texte, Heronymus se pend et que Badegros, déchu, s'éloigne dans la nuit, tandis qu'éclate la joie du peuple (comme lorsque Jean-Claude Duvalier fut envoyé vingt ans plus tard supporter l'exil dans une luxueuse villa du midi de la France). La vision d'Émile Ollivier n'en est pas moins pessimiste et, malheureusement, prophétique : l'histoire de l'Haïti d'après Badegros/Duvalier est une autre histoire mais, comme dit le narrateur dans les dernières lignes du texte : « une bonne fois, je vous la conterai et vous verrez, pélerins, c'est pareil ! » (71).

Claude, le narrateur de *Mémoire en colin-maillard* (1976), d'Anthony Phelps et, lui aussi, a été sauvagement torturé. Réduit à fantasmer, son rêve obsédant est de pénétrer au Palais national pour étrangler le dictateur dans son fauteuil :

> Il sera certainement assis derrière sa table imposante, en train d'écrire un de ses nombreux discours stupides et incohérents. Je passerai derrière lui et lui ferai un collier de chair avec mes doigts. Mes mains de Nègre se refermeront autour de son cou, je serrerai avec une lenteur calculée, jusqu'au moment où sa langue fourchue commencera à sortit de sa bouche. [...] Une fois, deux fois, cinq fois, je lui cognerai la tête contre l'angle du bureau puis, d'un seul coup de presse-papiers, je lui fendrai le front, et prenant ce revolver qu'il garde toujours à portée de la main, je lui en viderai le chargeur dans la bouche. Sa tête de Nègre malsain se remplira alors de terreur, de violence et de mort (p. 128-129).

Dans *Mémoire en colin-maillard* François Duvalier n'est jamais mentionné que sous les surnoms de « Savant Docteur » ou des titres que ses séides lui avaient inventés : « Émancipateur des Masses », « Rénovateur de la Patrie », « Champion de la Dignité nationale », et bien sûr « Président-à-Vie de la République ». Plus encore qu'Anthony Phelps, René Depestre affuble François Duvalier, baptisé Zoocrate Zacharie dans *Le Mât de cocagne* (1979), d'une collection de titres et surnoms ironiques, dont certains avaient effectivement été donnés à Papa Doc par ses adulateurs, et d'autres inventés à des fins bur-

lesques. C'est ainsi que dans le roman le « Grand Électrificateur des âmes » est aussi connu comme « Grand-Doctrinaire-à-Vie », « Grand Réparateur des fautes commises par ses sujets », « Chef suprême de la Révolution », « Apôtre de l'Unité Nationale », « Leader du tiers et du quart monde », « Bienfaiteur des Pauvres et des Prostituées », « Homme-Drapeau Un et Indivisible », « Être Immatériel à 100 % », etc.

Dans *Mourir pour Haïti* (1980), Roger Dorsinville appelle le tyran FD, initiales de son nom ou du surnom que lui donne le romancier : Fou Délirant. Il le montre donnant l'ordre d'attaquer la maison Serge, où se réunissent des opposants :

> ... le fou délirant donna l'ordre de « faire serrer sur eux ». Il aimait ainsi les mots à l'emporte-pièce, les formules qui se tenaient toutes seules, ayant un sens en soi sans autre effort discursif. Il aimait le « search and destroy » des Américains mais ne pouvait l'employer avec ses monophones illettrés, le « faites *séré, maché pran yo, kouri ak yo* » du créole impliquait assez de violence au centre, de décision, et de finalité pour le satisfaire. [...] Cet ancien médecin n'était pas vraiment un scientifique pensant en termes d'éradication, mais un terroriste ne tendant qu'à l'exemple. C'est pourquoi au quinzième jour l'ordre fut donné, et pendant la nuit, sans bruit (« en silence, en silence, foutre[9] ! »), des policiers en civil firent évacuer par leurs arrières les maisons voisines (« pas sur la rue, pas par devant, foutre ! »), et au matin, avant que personne ne l'eût quittée, un feu roulant s'abattit sur la maison (p. 87)[10].

Dans son récit autobiographique *Mémoire d'une amnésique* (1984), Jan J. Dominique évoque la seule fois où, petite fille, elle a vu celui qu'elle appelle « l'homme en noir », un jour qu'elle passait devant sa résidence pour aller à l'école. Elle s'était arrêtée devant l'entrée pour laisser sortir une voiture :

> Elle gardait les yeux baissés, il valait mieux ne rien voir. Pendant qu'elle attendait à côté du portail le moment de traverser, elle rêvait. Si elle possédait des pouvoirs magiques [...] elle apercevrait l'homme en noir qui frissonerait de peur en la reconnaissant. Elle utiliserait sa magie pour le transformer en couleuvre, il ne méritait pas autre chose ! [...] Elle lève alors la tête et c'est lui. L'homme en noir est assis dans cette voiture, à quelques pas d'elle, et la regarde. La petite fille a peur. Elle le voit et sa haine tourbillonne autour d'elle. Il lui sourit et elle a envie de mourir. Mourir d'être incapable de détruire ce sourire (p. 36).

Sous le nom de Mentor Bonaventure, François Duvalier est l'un des personnages de *L'Année Dessalines*, de Jean Métellus (1986). Enfin, dans une remarquable pièce en créole, *Roua Kréon ak pep-la* (1978), qui fait suite à son *Antigone en créole* (1953), Félix Morisseau-Leroy imagine que, le tyran Kréon mort, son fils Émon a pris sa succession. Mais Kréon est devenu un esprit (certains vaudouisants croient que François Duvalier s'est transformé en *lwa* après sa mort), qui possède Émon (c'est-à-dire bien entendu le *Bébé-doc* Jean-Claude) chaque fois que ce dernier a des velléités d'œuvrer pour le bien de son peuple, et le force au contraire à perpétuer la tyrannie.

Si l'écrivain ibéro-américain ne valorise jamais le personnage du dictateur, il lui accorde généralement une qualité ou deux : le courage physique, le sens de l'humour,

---

9. L'interjection « foutre ! », courante en créole, est beaucoup moins vulgaire qu'en français métropolitain.
10. Cet incident fait allusion à l'attaque en 1963 de la maison d'un suspect, le lieutenant François Benoît. Il avait eu le temps de se réfugier avec sa femme dans une ambassade, mais ses vieux parents furent abattus sur place, ainsi qu'une amie en visite, tous les domestiques, et même le chien. La maison fut arrosée d'essence et incendiée. L'enfant des Benoît mourut brûlé vif dans son berceau.

l'amour des bêtes, ne fût-ce que pour lui garder la dimension humaine. Rien de tel en ce qui concerne le personnage monstrueux de Duvalier, pure incarnation du mal, concentré de toutes les tares psychologiques qui peuvent affecter un individu et des pathologies collectives qui ont mené le peuple haïtien au désastre. Ce n'est pas à la famille du Néron de Racine ou du Caligula de Camus qu'il appartient : *Papa Doc* descend du Père Ubu d'Alfred Jarry. Plutôt qu'un être humain dévoyé il rappelle l'ogre, le croquemitaine, le loup-garou, créatures venues d'ailleurs, au comportement d'autant plus terrifiant que leur apparence physique et la logique à laquelle ils obéissent sont la caricature de celles des humains. La personne du tyran intéresse moins l'écrivain haïtien que les souffrances de ses victimes.

Décédée quatre ans après Duvalier, Marie Chauvet avait eu le temps de se rendre compte que la disparition de dictateur n'allait pas changer grand chose. Son roman posthume *Les Rapaces* (1986) s'ouvre sur la description des funérailles de *Papa Doc* :

> Jamais roi ou bienfaiteur de l'humanité ne fut accompagné à son dernier asile par autant d'honneurs et d'oraisons funèbres. Il s'agissait de frapper l'attention. Si le chef était mort, son esprit restait vivant. Et la terreur, seule sauvegarde des richesses des privilégiés du pouvoir, devait continuer à régner (p. 10).

En effet, comme le constate un mendiant qui regarde passer le cortège :

> Ce chef-là, eh bien, il a su comment nous dompter. La preuve : nous mourons de misère. Bon, et alors on nous ordonne : criez, vive le chef ! Et nous tous, et les bourgeois avec nous, tout le monde crie : vive le chef !... (p. 14).

Marie Chauvet, Félix Morisseau-Leroy, bien d'autres écrivains encore montrent que la dictature de Duvalier père ne fut pas, comme on aurait pu l'espérer, une aberration de l'histoire, le règne d'un croquemitaine dont la mort allait délivrer le pays. C'est au Président-à-vie que devait en fait aboutir fatalement un long processus historique, ponctué par le refus systématique des nantis d'assurer à la masse un minimum de dignité humaine. Si la figure littéraire de François Duvalier est celle d'un ogre ubuesque et caricatural, c'est qu'elle est à proprement parler l'effigie épouvantable de l'égoïsme et de la veulerie collective que perçoivent et dénoncent ceux qui ont le courage de ne pas fuir la vérité.

VAUDOU ET SYMBOLISME

L'attitude envers le vaudou des écrivains de la diapora comme de leurs contemporains restés au pays, ainsi que l'utilisation littéraire qu'ils en font sont différentes de celles de leurs prédécesseurs. On se souvient que, dans un premier temps, la plupart des hommes de lettres haïtiens dénigraient la religion populaire et ses prêtres, auxquels ils reprochaient d'exploiter cyniquement les grossières superstitions des fidèles. Le vaudou était en outre accusé de donner aux étrangers une mauvaise image de marque du pays et d'entraver son développement économique et intellectuel. Les écrivains qui se risquaient à en faire matière de littérature l'exploitaient le plus souvent à des fins érotiques ou burlesques ou comme moyen de fournir au lecteur un frisson d'appréhension. Les rares à n'en pas donner une image entièrement péjorative le faisaient avec circonspection, et presque en s'en excusant.

Dans un deuxième temps, avec Price-Mars et les Indigénistes, le vaudou est reconnu comme constituante essentielle de l'originalité haïtienne : contes, romans, poèmes le présentent dans une optique pour ainsi dire anthropologique ; on ne va pas jusqu'à lui accorder le même respect qu'au catholicisme ou au protestantisme, mais on essaye d'en donner

une image plus nuancée, qui corresponde de plus près à la réalité en ne s'arrêtant pas à ses seuls aspects magiques et maléfiques. Les écrivains de gauche lui accordent un certain respect, en tant que création et apanage de cette masse paysanne dont ils se déclarent les défenseurs. Il est vrai que le communiste Jacques Roumain juge sévèrement le vaudou, religion pour lui à part entière certes mais, précisément pour cela, opium du peuple ; décrivant les danses rituelles, il écrit dans *Gouverneurs de la rosée* :

> Les habitants [paysans] oubliaient leur misère : la danse et l'alcool les anesthésiaient, entraînaient et noyaient leur conscience naufragée dans ces régions irréelles et louches où les guettait la déraison farouche des dieux africains (p. 73).

Cependant, son héros et porte-parole Manuel a beau considérer tout service religieux, y compris le *sèvis lwa*, comme de futiles « macaqueries », il n'en revendique pas moins l'aspect ludique de la cérémonie vaudou :

> L'autre nuit, à ce service de Legba, explique-t-il à la fille qu'il aime, j'ai dansé et j'ai chanté mon plein contentement : je suis nègre, pas vrai ? et j'ai pris mon plaisir en tant que nègre véridique. Quand les tambours battent, ça me répond au creux de l'estomac, je sens une démangeaison dans mes reins et un courant dans mes jambes, il faut que j'entre dans la ronde (p. 96).

De même chez son disciple Jacques-Stéphen Alexis, le vaudou joue un rôle important, en particulier dans *Les Arbres musiciens* et dans plusieurs contes du *Romancero aux étoiles*. Si, dans *Les Arbres musiciens*, le patriarche Bois d'Orme Létiro incarne tout ce que le vaudou a de respectable, de moral, de réconfortant, et le sorcier Danger Dossou tout ce qu'il a de répréhensible, d'asservissant, de délétère, les deux hommes sont désormais l'un comme l'autre des anachronismes. Tout autant, cela va sans dire, que leur confrère, le prêtre catholique Diogène Osmin, qui organise des processions pour détruire les *humfors* lors de la « Croisade anti-superstitieuse ». Face aux tracteurs de la Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole et aux fusils des policiers à sa solde, une autre forme de résistance est indispensable. Bois d'Orme tue Dossou, mais meurt lui-même peu après. Une fois la métaphysique mise au rancart, la lutte des classes peut commencer. D'après Carméleau Melon, enfant du terroir que les progressistes de la ville ont initié au matérialisme scientifique, le grand soir approche ; il explique à Bois d'Orme :

> Alors ce sera le jour de la vengeance, le jour de la justice, le jour des nègres-sales, le jour des nègres-orteils, le jour des nègres-mornes, des nègres-feuilles, des nègres-nègres... [...] voilà pourquoi [je n'ai] pas dansé sous le péristyle, ni essuyé le visage des possédés... (p. 344-345).

Au vénérable *houngan* qui pense que la disparition du culte ancestral « ce serait la mort de tout », Carméleau explique :

> — Et s'il était nécessaire que tout meure pour que naisse ce qui doit naître ? Tout renaît sous d'autres formes, rien ne meurt jamais !... [...] Si cette maison, ces rites et toi-même devaient disparaître pour que notre peuple revive, qu'importe ?... (p. 345-346).

Puisqu'il doit se mouvoir dans le peuple comme le poisson dans l'eau, le révolutionnaire, quelle que soit sa conviction intime, se gardera en tous cas de blesser les susceptibilités de ceux qu'il défend. Comme le souligne Franck Fouché en 1976 dans *Vodou et théâtre* :

> En attendant de débusquer le côté négatif de nos traditions nationales et faire disparaître superstitions, perceptions erronées de la réalité, il importe que nous cohabitions, pour un temps indéterminé, avec elles (p. 92).

D'ailleurs, avant de disparaître, les superstitions populaires peuvent peut-être être mises à contribution pour le combat libérateur ? Que ce soit historiquement exact ou pas, les Haïtiens — y compris Alexis — sont depuis longtemps persuadés que la religion populaire a inspiré leurs ancêtres lors des combats pour l'Indépendance :

> Ces dieux avaient beau être capricieux et tyranniques, c'étaient eux qui avaient soufflé dans les lambis, à travers les ateliers d'esclaves domingois le mot d'ordre d'insurrection générale. Sous leur conduite, pour la première fois dans les temps modernes, les colonisateurs blancs avaient mordu la poussière (*Les Arbres musiciens*, p. 140).

Bref, le vaudou pose à ceux qui veulent changer le régime politique et social d'Haïti un problème que le docteur Lionel Lainé a succintement résumé, dans sa préface à *Introspection dans l'inconnu* (1976), de René Benjamin :

> Le Vaudou, dilemme pour le révolutionnaire : religion du peuple et source d'aliénation pour le peuple. [...] Le révolutionnaire est pris entre le désir d'une consciente utilisation de cette force, [...] et la nécessité de la destruction des mythes du Vaudou, facteurs objectifs d'aliénation et de régression (p. 5).

Que la plupart des écrivains contemporains identifient le duvaliérisme à la dimension menaçante du vaudou ne veut donc pas dire qu'ils associent automatiquement la religion populaire à la répression politique. Les écrivains de gauche comme Roumain et Jacques-Stéphen Alexis en revendiquent les dimensions esthétiques et ludiques. René Depestre en fait de même, mais ses rapports avec le vaudou sont beaucoup plus intimes que ceux de ses compagnons de lutte. Pour autant que l'on sache, c'est à l'âge adulte que Roumain et Alexis sont entrés pour la première fois dans un *humfort*. Il n'en va pas de même pour Depestre : la mythologie, le rituel et la vision du monde du vaudou lui sont familiers depuis l'enfance, et informent et inspirent une partie importante de sa poésie comme de ses romans et de ses contes.

RENÉ DEPESTRE (né en 1926)[11]

Lorsque le père de René Depestre, préparateur en pharmacie, meurt en 1935, il laisse sa veuve et leur cinq enfants dans une situation matérielle difficile. Le petit René, âgé de neuf ans, est recueilli par sa grand-mère maternelle. Il commence ses études secondaires dans sa ville natale et les finit à Port-au-Prince, au lycée Pétion. En 1942, il entend le romancier cubain Alejo Carpentier, de passage en Haïti, exposer sa conception du « réel merveilleux américain » qui aura une profonde influence sur son œuvre. Sa première plaquette de poèmes, *Étincelles*, paraît à Port-au-Prince en 1945 et assure au poète de dix-neuf ans une célébrité immédiate. Quelques semaines plus tard, l'interdiction par le gouvernement du

11. Les notes biographiques sur René Depestre sont en grande partie tirées du volume que Claude Couffon lui a consacré dans la collection *Poètes d'aujourd'hui*, et aux précisions et renseignements complémentaires que le poète a bien voulu me communiquer. D'autres études en français sur Depestre sont : Claude Bonnefoy, « René Depestre, le "zombi de la liberté" », *Les Nouvelles littéraires* (Paris), n° 2 703, 13 sept. 1979 ; Alain Bosquet, « René Depestre, poète engagé », *Le Magazine littéraire* (Paris), n° 116, sept. 1976 ; Jacques Chevrier, « *Alléluia pour une femme jardin*, de René Depestre », *Notre librairie* (Paris), n° 65, juill.-sept. 1982 et Hal Wylie, « La Réception de René Depestre », *Œuvres et critiques* (Paris), 3, n° 2 et 4, n° 1, 1979, p. 133-141.

numéro consacré à André Breton de *La Ruche*, revue qu'il avait créée avec Jacques-Stéphen Alexis, provoqua une grève des étudiants qui s'étendit aux travailleurs et finit par aboutir à la chute du président Élie Lescot.

Le gouvernement de Dumarsais Estimé se méfiait de l'extrême-gauche et du jeune révolutionnaire (dont le deuxième recueil poétique, *Gerbe de sang*, était tout aussi violemment engagé qu'*Étincelles*). Tout comme il l'avait fait pour Jacques-Stéphen Alexis, il l'envoie en 1946 à Paris avec une bourse d'études. Depestre y fréquente Sciences Pô et la Sorbonne, mais est expulsé de France en 1951 pour propagande anti-colonialiste dans le milieu étudiant. Il trouve asile à Prague où il est désagréablement surpris de se voir étroitement surveillé et constamment en butte aux tracasseries policières. Invité à La Havane en 1952 par le poète afro-cubain Nicolás Guillén, la police du dictateur Fulgencio Batista l'emprisonne puis l'expulse. Il se rend au Chili, et y organise avec le poète chilien Pablo Neruda et le romancier brésilien Jorge Amado le *Congrès continental de la culture*. Il passe ensuite trois mois à Buenos Aires et deux ans au Brésil, où il enseigne la littérature française.

En 1956, Depestre revient à Paris. Il y collabore à des revues de gauche, *Les Lettres françaises, Présence africaine* et *Esprit* entre autres. Il rompt avec le stalinisme en janvier 1957 après les révélations du rapport Krouchtchev et rentre en Haïti deux ans plus tard, après onze ans d'absence. Ayant refusé de coopérer avec le régime de François Duvalier et dénoncé la « négritude totalitaire », il est mis en résidence surveillée mais, toujours en 1959, parvient à gagner Cuba. Il y retrouve Alejo Carpentier et Nicolás Guillén ; Che Guevara le nomme conseiller littéraire aux Éditions nationales. Il collabore à la revue *Lunes de revolución*, dirigée par le grand romancier Guillermo Cabrera Infante et traduit des auteurs cubains en français. Nommé correspondant à Moscou du journal *Revolución*, il est envoyé faire des reportages en Chine, au Viêt-Nam et en U.R.S.S. Jean-Paul Sartre publie un choix de ses poèmes dans *Les Temps modernes*. Devenu suspect à la dictature castriste après ses prises de positions lors de l'affaire Padilla (le poète Herberto Padilla fut forcé de signer une « confession » dictée par la Sécurité d'État), Depestre est nommé professeur à l'Université de La Havane où, a-t-il écrit : « J'étais un faux professeur qui s'adressait à de faux élèves ». *Sa Cantate d'octobre à la Vie et à la Mort du Commandant Ernesto Che Guevara* est publiée en 1968 à La Havane et Alger simultanément.

Depestre quitte Cuba et le Parti Communiste en 1978. Entre 1979 et 1986, il réside à Paris ; fonctionnaire international, il travaille au siège de l'UNESCO, où il est attaché d'abord au cabinet du directeur général, puis au secteur de la culture. Il part ensuite à la retraite et s'installe dans une petite ville de l'Aude.

Préfacé par Aimé Césaire, *Végétations de clartés* (1951), le premier recueil de poèmes de Depestre publié à Paris fut suivi de *Traduit du grand large* (1952), *Minerai noir* (1956), *Journal d'un animal marin* (1964), *Un arc-en-ciel pour l'occident chrétien* (1967), *Poète à Cuba* (1976), *En état de poésie* (1980) et, en 1990, à nouveau sous le titre *Journal d'un animal marin*, d'un choix de poèmes composés entre 1956 et 1990. Enfin, Actes Sud a publié en 1993, dans le quatrième volume de la série du même nom, l'*Anthologie personnelle* de René Depestre. C'est également à Paris, chez Gallimard, qu'ont paru ses deux romans : *Le Mât de cocagne* en 1979 et *Hadriana dans tous mes rêves* (Prix Renaudot 1988), ainsi que deux recueils de ses nouvelles : *Alléluia pour une femme-jardin* en 1979 et *Éros dans un train chinois* en 1990.

Journaliste et essayiste, Depestre a enfin publié un choix d'articles politiques et littéraires aussi perspicaces qu'éloquents dans *Pour la révolution pour la poésie* (Montréal, 1974) et *Bonjour et adieu à la négritude* (Paris, 1980).

Dans son poème « Images pour une anti-autobiographie », Depestre évoque sa petite enfance à Jacmel, ville côtière de la péninsule sud, dont le souvenir a toujours nourri son inspiration, et où il a vécu en compagnie des *lwas* : lorsqu'il se souvient d'avoir fait à sept ans son « premier séjour heureux sous la mer des Caraïbes », ce n'est pas à une baignade qu'il fait allusion, mais au voyage symbolique *anba d'lo* du fidèle vodouisant lors de son initiation, et lorsqu'il se compare à un cheval, on peut soupçonner que c'est à un dieu qu'il a servi de monture :

> Je suis né à Jacmel en 1926.
> À sept ans je fis mon premier séjour
> Heureux sous la mer des Caraïbes.
> À quinze ans je fus toute une nuit
> Un cheval qui porta sur son dos
> La beauté nue de sa ville natale.
> À quarante ans je porte la lente
> agonie de ses racines... (*Poète à Cuba*, 1976, p. 37).

C'est que Depestre n'a pas été élevé, comme les enfants de l'élite et la plupart de ceux des classes moyennes, dans la peur et le dégoût du vaudou. Il a récemment confirmé à Joan Dayan, au cours d'une entrevue publiée en 1993 dans *Yale French Studies* que :

> Les dieux, et les chants des divinités du vaudou, tout cela a son origine dans ma mémoire, dans ce que j'ai vu et vécu à Jacmel et à Port-au-Prince. Ces divinités et les cérémonies qui les honoraient, où ma mère nous menait tous les samedi soir, ont nourri mon adolescence. [...] Pendant longtemps je me suis tourné vers les divinités tutélaires de mes jeunes années, ces dieux de ma mère, qui habitaient la campagne où je vivais... (p.138-139)[12].

Sa connivence ne découle donc ni d'un engagement politique ni d'un esthétisme populiste. S'il ne croit ni ne pratique plus, il garde pour le culte et la cosmogonie de ses ancêtres la même tendresse et peut-être la même nostalgie que l'on peut garder pour son enfance de premier communiant même après avoir renoncé à l'église. Et en tant qu'activiste, il affirme avec Franck Fouché la nécessité de tolérer, voire d'utiliser la religion du peuple dans le combat quotidien. Ainsi dans son roman *Le Mât de Cocagne*, le révolutionnaire Maître Horace explique à un camarade qu'il a accepté que la vieille Sor Cisa implore le *lwa* Papa-Loko d'aider leur cause :

> — Je ne pouvais pas me mettre à expliquer à Sor Cisa les origines du symbolisme de l'arbre et des rites de rénovation ; ni à lui parler, je ne sais pas, moi, des « *lois objectives de la nature et de la société ou des structures néo-coloniales de l'État onédo-Zacharien* » [...]
>
> — Tu as bien fait, maître Horace [...] À ses yeux mystiques, le paludisme, la morte-saison, la sécheresse, le président Zacharie, les inondations, la terreur de l'ONEDA sont liés aux mêmes influences malignes. Ce n'est pas avec des discours matérialistes que nous ferons de nos païens des citoyens. [...] Nous devons prendre notre pays tel qu'il est (p. 68-69).

12. « The gods, and the songs of the vodoun gods, all that has origins in my memory, in things that I saw and lived in Jacmel and Port-au-Prince. My adolescence was filled with the gods and services to them. My mother would take us to ceremonies on Saturday nights [...]. For a long time I looked back at the tutelary gods of my early years, those gods of my mother who lived in the countryside where I lived ».

Les déesses capiteuses, les vénérables *lwas* venus d'Afrique et les esprits bénévoles et facétieux, plus que les divinités agressives ou malveillantes, peuplent la poésie de Depestre. En outre, pour des raisons esthétiques sinon politiques, le poète partage la conviction des idéologues noiristes que les esprits vaudou ont inspiré la lutte pour l'indépendance, et sont toujours prêts à défendre les Haïtiens contre les abus de l'étranger. Selon lui, toujours dans son interview avec Joan Dayan : « ... pendant toute la période de l'esclavage, le vaudou est resté une forme de protestation constante contre le catholicisme, la colonisation et l'asservissement » (p. 137)[13].

Aussi, dans son recueil poétique *Arc-en-ciel pour l'occident chrétien*, Depestre donne successivement la parole à toute une série de dieux du panthéon vaudou, puis de héros de la guerre d'Indépendance (dont quelques-uns sont d'ailleurs « servis » dans certains *humfors* comme s'ils étaient des *lwas*). Il divinise ainsi les grands hommes du pays ou, si l'on préfère, humanise les membres de son panthéon religieux.

Les œuvres de Depestre ont reçu un accueil favorable en France et à l'étranger. Mais, vu l'importance de la sexualité dans la composition de l'exotisme colonial et des stéréotypes racistes, tout écrivain d'un pays ou d'une ethnie considérés comme exotiques est facilement soupçonné, dès qu'il traite de l'amour physique, de sacrifier au trouble voyeurisme de ses lecteurs étrangers. Or, la présence obsédante et les prolongements idéologiques de l'érotisme depestrien ont inquiété. Franche et joyeuse sensualité pour les uns, obsession malsaine pour d'autres, force est en tous cas de constater que la vision qu'a Depestre du corps féminin est à peu près exclusivement centrée sur les éléments passibles d'éveiller la convoitise et de favoriser les jeux de l'amour. La vie affective de la femme semble, dans son œuvre, consister avant tout à éveiller et à satisfaire le désir de l'homme. Pour autant qu'elle soit prise en considération, sa vie intellectuelle est vue, encore plus que chez Jacques-Stéphen Alexis, comme subordonnée à celle d'un partenaire masculin qu'elle se borne à seconder. Dans « La Petite Lampe sur la mer », poème liminaire de *Journal d'un animal marin* (1964), Depestre offre son recueil à ceux qui souffrent, à ceux qu'il aime et souhaite qu'il serve à certaines de ses lectrices de filtre d'aphrodisiaque pour connaître l'extase amoureuse. S'il faut bien sûr faire ici la part de l'humour, il reste que ce genre d'affirmation peut paraître présomptueux :

> ... Aux femmes à qui l'orgasme
> Chaque soir tourne un dos glacé
> Pour être au vagin éblouies
> Voici un phare et un radar
> Un cocorico pour boussole
> Cette petite lampe sur la mer
>
> Pour que ton amant chaque soir
> T'émerveille les reins les seins
> Et te libère dans le corps
> Une volée de mutins piments
> Qui laisse bouche bée ton sang
> Cette petite lampe sur la mer [...] (p. 11).

13. « ... throughout slavery vodoun remained a continued protest against Catholicism, against colonization, against enslavement ».

C'est sans doute dans *Un arc-en-ciel pour l'occident chrétien* que s'harmonisent le mieux les trois grands thèmes poétiques de Depestre : l'engagement politique et patriotique, la richesse du vaudou et l'érotisme. On y voit, l'un après l'autre, les *lwas* affronter le Juge d'Alabama, son épouse et ses filles, qui symbolisent le racisme, l'impérialisme et la répression sexuelle. Le *lwa* Chango se propose de guérir les filles du juge de leurs préjugés et de leur stérilité :

> ... Ô filles blanches de l'Alabama prosternez-vous
> Aux pieds de mon innocence
> Et quittez tous vos vêtements
> Je plonge la main dans l'huile chaude
> Et très lentement je frotte vos seins maudits
> Je frotte l'ivoire rebelle de vos membres
> Qui émergent peu à peu des ténèbres
> Je frotte un à un vos sexes émerveillés
> Vous voici à jamais aussi pures que mes yeux
> Vous voici prêtes à porter dans vos entrailles
> Tout l'éclat de la vie au matin de l'humain ! (p. 63-54).

Par la persistance et la richesse de son inspiration, par la variété, l'ampleur et bien entendu la qualité de son œuvre, René Depestre est pratiquement assuré d'une place privilégiée dans l'histoire des lettres haïtiennes. Sa biographie et son parcours intellectuel sont exemplaires, dans le sens qu'ils illustrent remarquablement comment nombre d'écrivains haïtiens ont pu passer la plus grande partie de leur vie exilés dans différentes régions du monde sans que cela estompe de quelque façon leur attachement viscéral au pays natal.

VAUDOU ET RÉPRESSION POLITIQUE

À mesure que l'Indigénisme dégénère en Noirisme totalitaire, le vaudou est de plus en plus utilisé par les écrivains de gauche (et les opposants au « fascisme de sous-développement » haïtien l'étaient presque tous) comme symbole de la répression duvaliériste. Le vaudou, ou plus exactement les agissements de « la main gauche » du vaudou. La lycantrophie, le vampirisme, les envoûtements, empoisonnements, sequestrations de zombis et autres formes de magie noire ont pour l'écrivain l'avantage de frapper l'imagination et d'établir, surtout chez le lecteur haïtien, l'analogie entre la terreur que fait régner le mauvais sorcier et celle que suscitent les hommes de main de la dictature.

D'ailleurs, François Duvalier, disciple déclaré de Jean Price-Mars, se présentait comme ethnologue autant que comme médecin. Mais alors que Price-Mars voyait en l'étude du vaudou un facteur de réconciliation entre les nantis et la masse paysanne, Duvalier en fit une arme dans la lutte entre la faction noire de la classe dominante, censée représenter le pays profond, et sa faction mulâtre, censée défendre les intérêts du commerce international. Critiquer le vaudou, « suprême facteur de l'unité haïtienne » d'après le Président-à-vie, pouvait être aussi dangereux que ne pas se déclarer admirateur inconditionnel de Dessalines ou d'Estimé. En outre, Papa Doc s'était assuré l'appui du clergé vaudou. Un grand nombre de *houngans* et de *mambos* appartenaient, par intérêt ou par prudence, aux V.S.N. et constituaient pour la présidence un réseau d'informateurs qui couvrait tout le pays. Enfin, Duvalier laissait entendre qu'il était grand initié, et que son *lwa* protecteur était un *guédé*, c'est-à-dire un esprit qui gouvernait la mort. Il s'habillait invariablement en noir, comme les guédés, portait les lunettes fumées qu'ils réclament lorsqu'ils possèdent un adepte, et affectait de parler du nez comme eux. Pour bien des Haïtiens Duvalier était

invulnérable, omniprésent et omniscient ; et ce pas seulement aux yeux des masses ignorantes : Lucien Georges Coachy, auteur haïtien de *Culto vodù y brujería en Haití* (1982), ouvrage en espagnol de vulgarisation sur le vaudou, pourtant sérieux dans l'ensemble, semble ne pas douter des pouvoirs occultes du sinistre docteur :

> ... il semble que sans la sorcellerie, sans les nombreuses messes noires et les sacrifices humains auxquels le gouvernement eut recours, Duvalier ne serait pas resté au pouvoir quatorze ans (p. 138)[14].

Aussi le thème du zombi et de la zombification se retrouve-t-il constamment lorsque le duvaliérisme est évoqué en littérature. Comme un *houngan* maléfique afin de servir les puissances infernales, François Duvalier est accusé de s'être emparé de l'âme du peuple haïtien, de l'avoir réduit à l'état de mort-vivant désespéré, incapable de réagir. La pièce de Franck Fouché *Général Baron-la-croix* (Baron-la-Croix est l'un des *lwas guédés* qui règnent sur la mort ; c'est souvent dans les cimetières qu'il est « servi »), articule de façon particulièrement frappante la représentation des mécanismes politiques totalitaires. L'auteur décrit la pièce, sous-titrée *Le Silence masqué*, comme une « tragédie moderne en 2 calvaires, 28 stations et une messe en noir et rouge » (le noir et le rouge, couleurs évidemment symboliques, étant en outre celles que Duvalier fit adopter pour le drapeau national). Il s'agit d'une série de vignettes, où l'on voit Le Chef passer contrat avec Baron-la-Croix, émissaire du Diable qui, en échange de son âme, lui assure survie et pouvoir absolu. Des scènes de violence et de de tortures alternent avec des scènes burlesques qui illustrent, par exemple, l'impuissance verbeuse des intellectuels marxistes. Le tout ponctué de violents effets d'éclairage, de bruitages assourdissants, d'évolutions gymniques, de danses et de musiques carnavalesques : les didascalies constituent une portion considérable du texte imprimé. Voyant plus loin que la lutte contre le régime en place, Fouché cherche à ancrer l'action politique dans la religion et la culture populaires. Il s'agit, comme il l'explique dans *Vodou et théâtre*, d'édifier :

> ... un nouveau langage théâtral, qui définisse notre identité culturelle et qui ouvre, en même temps, à l'intérieur du front merveilleux du vodou, la perspective d'un front de subversion idéologique où se marieraient art et politique sur la base d'une prise en charge concrète d'une forme d'expression populaire. Cette position esthétique et révolutionnaire pourrait se révéler efficace dans la lutte à mener contre toutes les dépendances culturelles et économiques du féodalisme local et du néo-colonialisme des sociétés multinationales (p. 23).

À la toute-puissance d'un Chef épaulé par les dieux maléfiques, une seule forme de résistance se révélera efficace : le silence et l'indifférence, que, dans la pièce de Fouché, le chef de la police secrète a raison d'identifier comme « une révolution mystérieuse » :

> Pas un seul individu à s'inquiéter de ce que nous faisons ; pas un seul à se demander pourquoi ça se fait. On pourrait tirer toutes les balles de notre arsenal que ce serait tout comme, tant l'indifférence est totale. (p. 112).

Le dictateur comprend parfaitement que

> ... c'est là le danger !... [cette révolution] est d'autant plus dangereuse qu'elle est insaisissable, invisible !... Le silence ! le silence, voilà l'ennemi aujourd'hui, quelle ironie !... [...] Moi,

14. « ... parece que sin el empleo de la brujería Duvalier no hubiera quedado en el poder durante los catorce años, no sin las constantes misas negras y sacrificios humanos en que estuvo involucrado el gobierno ».

> qu'aucune difficulté n'a jamais abattu, me voilà, je le confesse, à ma honte, bel et bien désarmé devant une révolution... silencieuse ! (p. 109-110).

Ce que Fouché semble vouloir dire, c'est que la seule révolution véritable, la seule efficace, sera l'œuvre des Haïtiens du peuple, à qui jusqu'à présent les classes dirigeantes ont toujours refusé la parole. Révolution donc non seulement politique mais aussi culturelle, qui transformera le silence désormais subversif des masses en l'expression de l'authenticité nationale.

Comme on le voit, les écrivains de la diaspora ne se flattent aucunement d'avoir résolu le problème que se posaient les générations qui les ont précédés : comment définir l'identité culturelle haïtienne, et comment intégrer la culture du peuple à son expression. Peut-être ne trouvera-t-on un début de réponse que lorsque la société haïtienne assurera un minimum de liberté, de pouvoir et de dignité à tous les citoyens de la république.

LA POÉSIE CONTEMPORAINE

Tout comme Émile Roumer et Jean Brierre, René Depestre se rattache à une vénérable tradition poétique, celle de Victor Hugo, de Verlaine, de l'Aragon communiste et de Jacques Prévert, soucieuse avant tout d'accessibilité, recherchant les formulations rationnelles et univoques (du moins au premier abord), et donc respectueuse de la syntaxe. Bien des poètes haïtiens plus jeunes que Depestre ont eux aussi cultivé une poésie ennemie de l'hermétisme, particulièrement bien adaptée par son caractère oratoire à la poésie engagée comme à la poésie de circonstance, mais qui risque par là-même de verser dans la banalité et le prosaïsme. Aussi Guy Laraque met-il les poètes débutants en garde :

> Le jeune poète haïtien, qu'il écrive en créole ou en français, doit éviter les thèmes rebattus pour lesquels existe une grande et constante demande politique ou sociale. Il fuira particulièrement les sujets historico-folkloriques, qu'il est presque toujours impossible de traiter avec bonheur (*Sur la poésie*, p. 218-219).

Le Surréalisme, particulièrement tel qu'il est mis en œuvre dans les poèmes de son épigone haïtien Clément Magloire Saint-Aude (1912-1971) (*Dialogue de mes lampes*, 1941, *Tabou*, 1941 et *Déchu*, 1956), montra une autre voie poétique aux jeunes écrivains qui commençaient à composer dans les années soixante. Dans « L'homme du grand désastre abyssal », Jean-Claude Charles rend hommage à l'illustre ancêtre :

> ... magloire saint-aude
> qui ne s'habitait bien que dans l'intense imaginaire le riche le superbe là où créature préservée des autodafés longitude et latitude des signes de ponctuation fauves du temps il triait des mots-fétiches dans les hauts-fonds du désespoir vaste qui bivouaquait en lui
> le poète à momifier
> l'exécuteur libre des écritures épileptiques de l'abîme
> prenant souci d'osmose là où la parole hésitait à négocier avec le néant en de nerveux éclairs économisant presque tout l'espace vide toute la page préoccupé surtout de palabres à rebours cheminant vers toujours plus de silence vers toujours plus d'apesanteur vers toujours plus de vertige... (*Négociations*, p. 93).

Le manque de ponctuation et l'absence de lettres majuscules, que l'on remarque chez Jean-Claude Charles, caractérisent un grand nombre de textes de poètes haïtiens contemporains, et évoquent ainsi le délire verbal, l'écriture automatique, ou au moins le monologue intérieur. Bien plus que leurs aînés, ces poètes soupçonnent que la véritable poésie n'a

d'autre objet qu'elle-même et s'attachent, à la manière de Nerval, de Mallarmé ou de Breton, au travail sur le langage. Ainsi Serge Legagneur dans « thalassa avide dessein » :

> thalassa avide dessein
> depuis le bleu du sperme
> jusqu'au mauve piaffement de l'hippocampe
> un même doigt noue
> le cercle improbable
> le fanal équivoque faisant la queue
> de paon
> modulation de l'UN
> la clé dans l'eau dort (*Glyphes*, 1989, s.p.).

Dans le poème « La Beauté et l'amour comme inquiétude », de son recueil *Idem*, Davertige cite pêle-mêle les poètes qui l'ont inspiré : Rimbaud, Artaud, Apollinaire, Césaire, Tzara, Éluard, Lautréamont, Breton, Desnos, Michaux, ainsi que des poètes qui n'écrivent pas en français : Dylan Thomas, Edgard Poe, Reiner Maria Rilke. Nous voici loin des Lamartine, Musset, Hérédia et Moréas que les Haïtiens prirent longtemps pour modèles.

Les poètes indigénistes s'étaient astreints à produire des textes transparents, immédiatement accessibles pour le lecteur même novice en matière de poésie. À la facilité de déchiffrage du message, inhérente à la poésie engagée, succède à présent l'exigence pour le poète comme pour le lecteur de vaincre la difficulté. Plutôt que par *Présence africaine* ou *Les Lettres françaises*, c'est par *Tel Quel* que Davertige sera publié. Puisque, comme l'affirme Serge Legagneur dans sa préface à *Idem* : « On torture la grammaire et la syntaxe dans l'intérêt de l'évidence vécue », des vade-mecum critiques sont parfois d'une aide précieuse, comme celui qu'Edris Saint-Amant intitule modestement *Essai d'explication de « Dialogue de mes lampes »* [de Magloire Saint- Aude] (Port-au-Prince, 1942), ou celui de Maximilien Laroche sur, précisément, *Idem* (in Claude Souffrant et al., *Littérature et société en Haïti*, 1991).

Les poètes « post-indigénistes », si l'on peut dire, se groupèrent en écoles, ou plutôt en cénacles : le groupe *Samba* en 1960, devenu *Haïti littéraire* l'année suivante, avec Anthony Phelps, René Philoctète, Roland Morisseau, Serge Legagneur et Davertige, le *Spiralisme* de Franck Étienne, Jean-Claude Fignolé et René Philoctète en 1965, le *Pluréalisme* de Gérard Dougé en 1973, et ainsi de suite[15].

Il est difficile de se faire, à partir des nombreux manifestes, préfaces et autres formes de déclarations d'intention signées par ces poètes, une idée précise de leur conception de la poésie, d'autant que chacun d'eux y apporte nécessairement sa sensibilité individuelle, sa thématique personnelle et son style particulier. Ces jeunes poètes s'accordent certes à récuser les formes poétiques traditionnelles, et adoptent tous le vers libre mais, comme toute génération littéraire, s'ils explicitent clairement ce qu'ils entendent refuser, ils ont plus de mal à élucider leurs propres intentions esthétiques. Quoi qu'il en soit, leur commune opposition à l'écriture poétique en vogue dépasse la nécessité pour une jeune école de dénoncer celle de ses aînés. Avec le recul du temps, Jean Richard Laforest précise, dans *Hommage à Roland Morisseau* (1993), que les jeunes poètes des années soixante s'élevaient et contre l'idéologie ambiante et contre les thèmes qu'elle animait :

---

15. Pour un rapide survol historique et critique de ces différents mouvements, voir l'introduction de Silvio F. Baridon à son anthologie *Poésie vivante d'Haïti*.

> La poésie haïtienne, abandonnée à son passé, nous apparaissait comme en jachère. Elle nous semblait vouée à la répétition conservatrice et appauvrissante d'une esthétique révolue.
>
> Nous étions arrivés à une époque de fin de tension de la littérature de l'« engagement », qui se trouvait en voie d'épuisement : les voix les plus fécondes du mouvement de la Négritude s'étaient déjà tues ou avaient donné le meilleur d'elles-mêmes.
>
> Nous refusions [le] décalque plus ou moins direct — et dès ce moment-là, simpliste et archaïque, et manifestement naïf sur le plan esthétique — des thèmes du folklore national (p. 170).

Vingt ans plus tôt, à partir de l'exil québecois qu'il partageait avec les autres membres d'*Haïti littéraire*, Hérard Jadotte avait déjà expliqué que l'abandon de l'Indigénisme avait été bien plus qu'un simple désir de dépassement esthétique et une réaction contre la sempiternelle évocation d'une Haïti qui leur semblait de pacotille. Sans nécessairement l'exprimer avec la rhétorique marxiste de Jadotte, la plupart des poètes seraient d'accord que « la recherche de la spécificité culturelle et historique » qui donna l'*indigenismo* en Amérique hispanique et la *négritude* en Haïti sont « la corollaire (décalée) de la pénétration économique américaine et du nationalisme verbal » « Idéologie, littérature, dépendance », p. 73). Pour Jadotte, citant S. Amin, l'indigénisme

> ... s'étend longuement sur la description d'une incroyable platitude des manifestations diverses de la pauvreté... pour meubler de banalités le vide de l'analyse (*idem*, p. 75).

Sans doute pourrait-on objecter ici que si l'analyse, ne serait-ce qu'implicite, de la société est nécessairement du domaine du roman, elle n'est qu'incidemment de celui de la poésie. Et c'est aux poètes, plutôt qu'aux critiques, qu'il faudrait le faire remarquer : lorsque les poètes indigénistes, en l'occurence, ont voulu faire de leur art un instrument d'analyse, cela n'a pratiquement jamais été avec bonheur.

Paradoxalement, tout se passe, à première vue, comme si l'engagement de ces jeunes poètes radicalement opposés au fascisme duvaliériste avait pris la forme d'un abandon de l'engagement, du moins sous sa forme la plus manifeste et didactique. D'une part, parce que seul l'engagement au service de l'idéologie politico-sociale duvaliériste était désormais toléré, mais de l'autre (et peut-être par conséquent) parce que la notion même d'activisme explicite et populiste leur était devenue problématique. En tous cas, la ferveur révolutionnaire d'un Brouard ou d'un Depestre (et l'optimisme qu'elle implique) sont devenus suspects. À en croire Jean-Richard Laforest, le poète, ayant abandonné « la sotte et pathologique "africanité" de certains de nos penseurs indigénistes » (*« Hommage à Roland Morisseau (l'année 1960) »*, p. 169), n'était même plus en quête d'une « essence haïtienne » contenue dans la vie paysanne et les mystères du vaudou, mais bien d'une nouvelle sensibilité face à la réalité, et d'une nouvelle façon de l'exprimer, en donnant un sens plus pur aux mots de la tribu.

Du point de vue formel, outre l'abandon de la majuscule et des signes de ponctuation, on assiste de plus en plus à l'utilisation de dispositions typographiques spéciales, à la distribution irrégulière des blancs à l'intérieur et entre les vers, à la diversification des caractères d'imprimerie, à l'association du texte à des illustrations, parfois de la main de l'auteur, qui l'illustrent ou le complètent. Codés et exigeant donc décodage, les mots-clefs autour desquels s'organisera dorénavant la jouissance du lecteur seront « expérience intérieure », « verbe », « langage », « figures de style », etc., de façon que, toujours selon Laforest :

> Ce que nous appellions Haïti ne pouvait surgir que comme expérience *intérieure*.[...]
> Nous reconnaissions du verbe les pouvoirs et les prodiges. Nous percevions du langage

> l'énigmatique nature, [...] sa part mystérieuse et l'existence de son versant sacré. [...] Nous partions, ainsi, à vingt ans, à la découverte du vrai visage des figures de style.
>
> La descente à l'intérieur du langage nous révélait jusqu'à une certaine conception de la vie, une nouvelle possibilité d'écrire et de vivre en poésie, et comme un choix de destin. La poésie, parmi nous, s'éloignant d'une certaine littérature, était rendue à la pleine conscience d'elle-même (*idem*, p. 170-171).

On pourrait conclure que, devant la désastreuse situation politique du pays, les poètes de *Jeune Haïti*, tout comme jadis ceux de *La Ronde* s'étaient retirés dans la tour d'ivoire de l'esthétisme. L'ambition déclarée par la plupart d'entre eux de dépasser les problèmes et le public haïtiens pour être connus et reconnus des lecteurs de tous les pays pourrait théoriquement passer pour une dérobade. Le poète Frédéric Burr-Reynaud, rendant compte en 1908 de *Les Thazar*, de Fernand Hibbert, avait écrit :

> ... plus nous nous détachons de nous-mêmes, plus nous nous élevons au-dessus des contingences de notre monde, vers un idéal universel et sacré, pour une œuvre de contribution à la civilisation générale, plus notre littérature sera forte, vraie.

Et ce qu'affirme en 1963 le poète Anthony Phelps dans « *Haïti littéraire* se présente » n'est après tout pas essentiellement différent :

> Nos écrivains n'ont pas compris que la littérature ne doit pas être faite uniquement pour une consommation locale. L'œuvre écrite doit pouvoir s'expatrier, s'imposer, figurer dignement parmi d'autres. La couleur locale importe peu, ce qui compte c'est la couleur humaine de l'œuvre.

Encore ne faut-il pas oublier que le silence, ou en tous cas la non-participation à l'intoxication officielle peut constituer une forme de résistance et donc, nécessairement d'engagement (c'est la thèse de Franck Fouché dans *Général Baron-la-Croix*). Aussi les éloges que prodiguait Anthony Phelps en 1961 à son camarade René Philoctète en préfaçant, en pleine terreur duvaliériste, son long poème *Margha* constituaient-ils peut-être autant, au moment de leur publication, une prise de position politique qu'une profession de foi esthétique :

> Un langage dépouillé des lieux communs du quotidien, avec des mots qui suggéreraient la recherche, s'ils n'étaient justes et à leur place, un don incontestable de l'image et une musicalité qui laisse une impression de fraîcheur et de lumière, font de MARGHA l'un des joyaux de notre littérature (p. i).

Un nouveau lyrisme éclot. Non plus par l'orchestration des éternels poncifs se rapportant à la sensibilité conventionnelle, non plus par des effets oratoires obéissant aux recettes d'une rhétorique caduque, mais par l'évocation d'une aventure intérieure, par l'expression intimiste et directe (faussement directe, cela va de soi) d'impressions, de sensations, de sentiments personnels. Jusqu'aux années soixante, on pourrait dire que, la plupart du temps, lorsqu'un poète haïtien disait « je », même dans un poème d'amour, il voulait implicitement dire « nous », et parlait au nom d'une communauté : « nous Haïtiens », « nous Noirs », « nous aritocrates francolâtres », « nous prolétaires », « nous paysans »... Désormais, il est tout à fait possible que lorsqu'un poète haïtien utilise la première personne du singulier, il se rapporte bien à sa propre peine ou à sa joie à lui, bref à son monde intérieur individuel.

Par ailleurs, si des poètes ont estimé (comme jadis les Parnassiens français ou les pré-Raphaëlites britanniques), que la Poésie risquait de se dénaturer en s'alliant à la Politique, cela ne signifiait nullement qu'ils renonçaient à s'engager personnellement et à engager ouvertement leur prose, comme l'avaient fait certains de leurs prédécesseurs européens. Ainsi Anthony Phelps, dont la poésie est avant tout recherche d'un langage personnel pour transmuter sensations et émotions intimes en identité poétique, a composé avec *Mémoire en colin-maillard* un des romans anti-duvaliéristes les plus percutants. Et même si le nom d'Haïti est passé sous silence, si François Duvalier, ou les tontons-macoutes, ou les profiteurs du régime, ou ceux qu'il a exilés, emprisonnés, torturés, exécutés n'apparaissent pas nommément dans le texte de Phelps, leur présence reste obsédante dans les résonnances du vers. En témoignent, entre tant et tant d'exemples possibles, les premiers et les derniers vers du poème « Esquisses en prologue », du recueil *La bélière caraïbe* (1980) :

> Colporteur d'indicible
> sans trône ni béquilles
> le rire laqué
> l'œil affiche
> j'habite la nuit primaire
> boutonné sur le temps.
> [...]
> Pensionnaire d'oubliettes
> et levain de bûcher
> les bras pleins d'yeux
> forain de pas magiques
> je nomme ma route dans le vent veuf
> Poète
> Païen
> en toute saison (p. 13 et 17).

Les poètes de la génération précédente affirmaient leur solidarité avec les Noirs du monde entier, avec les victimes, quelles qu'elles soient, du colonialisme, avec les prolétaires de tous les pays. Et force est d'avouer que ces professions de foi avaient souvent un relent de tract politique. C'est par contre avec plus de pudeur que Gérard Étienne exprime de façon oblique son identification à la femme qu'il aime, et qui se trouve être juive :

> Ah ma femme de frontières, de jours avortés
> Je te fais le témoin de ma dépossession
> et me penche devant ta déchirure
> où mon regard porte ton âge de sylex [*sic*]
> pour te remémorer nos souffrances d'outre-tombe
> le chant qui jaillit de nos poitrines
> avec leur croix gammée et le fouet
>
> Un pleur toujours fertile sur ton visage
> Je ne pourrai, O brûlante poésie
> croiser la torche avec le marbre
> mais il faudra un peu plus près au bord de l'horizon
> explorer davantage la mort qui nous étreint
> notre faiblesse sur un visage plus large
> que celui où viennent mourir nos paysages
> invertébrés... (*La Charte des crépuscules*, p. 204).

En récusant les aspects folkloriques de l'évocation d'Haïti, les poètes n'oublient bien entendu pas le pays natal. Ainsi par exemple, dans la sorte d'art poétique que Roland Morisseau compose après trente ans d'exil ininterrompu, le vaudou joue un rôle primordial, non pas au premier degré, sous la forme ethnographique que prônait Price-Mars, mais par l'allusion aux tambours, à la danse et aux chants des initiées (menés par la *reine chanterelle*, dont la « voix de sang » suggère les sacrifices aux *lwas*). Et lorsqu'il rêve du retour, on ne sait trop si le poète s'imagine inspiré par cette tradition paysanne, ou si c'est au contraire des rues et des boulevards de l'exil montréalais, qu'il s'est fait le chansonnier

> Ci-gît la fenêtre de nos doigts nos touches impénétrables
> La chanterelle sa voix de sang
> Voici nos murs nos cheveux
> Les filaments du tambour mènent la danse épileptique
> Je reviendrai chansonnier des rues et des boulevards
>
> Ci-gisent le banquet du poète son mouchoir son linceul
> Le parapet du vent notre souffle d'homme
> Nos paumes nous les levons à la dimension du temps
> Plénitude de la lampe plénitude de la lampe
> Nous crions contre l'angoisse son inquiétude du feu
> Et lâchons la bride aux étoiles
>
> Ci-gisent le banquet du poète
> Sa femme et son chapeau de lune (*Poésie 1960-1991*, p. 54).

Rendant compte du recueil *Les Tambours du soleil*, de René Philoctète, Roger Gaillard affirmait y percevoir « un frisson nouveau » qui, sans être la négritude, la rappelle à chaque vers (*in* Souffrant et al, *Littérature et société*, p. 171). Sans vouloir généraliser abusivement, on pourrait étendre l'intuition de Gaillard à la plupart des poètes contemporains, en précisant que le terme « négritude » doit alors s'entendre dans son acception la plus large, et dénoter non seulement l'obsession raciale, mais la nationale : dans ce sens, il n'y a ni rupture ni discontinuité entre les poètes d'aujourdhui et ceux des générations précédentes. De sorte qu'il n'est pas facile de décider si, dans les interludes poétiques de son récit *Fantasmes* (1982 ?), c'est son amour de la femme ou du pays que célèbre Jean-Claude Fignolé :

> Un air de toi danse dans la baie
> farandoles ailées dans la nitescence de l'aube
> bruits d'eau, éclaboussures d'étoiles
> cascades de rires fous dans un lointain désert
>
> Un air de toi chante dans ma tête
> voix plaintive de guitare sur quel amour perdu ?
> froissement du vent sur les vagues
> comme des pleurs lancinants au jour qui s'éveille
>
> Un air de toi flotte sur la mer
> le temps s'évapore tel un parfum de brise
> et dans l'espace nu tes yeux si proches
> me traversent et ne me connaissent plus (p. 3).

La poésie haïtienne contemporaine se caractérise en fin de compte par une double ambition : d'une part, s'inscrire dans la tradition nationale d'engagement littéraire, et de l'autre, s'émancipant des contingences politiques et sociales, permettre aux mots de manifester leur puissance évocatrice ou leur magie. Et ce qui fait son originalité, par rapport à celle de la métropole, c'est que, quoi qu'il puisse en avoir, le poète haïtien ne peut séparer son rôle de tribun de son rôle de mage : son texte, même lorsqu'il se veut poésie « pure », ne peut faire autrement que de répercuter, ne fût-ce qu'en filigrane, la merveille et l'horreur du pays natal.

FRANCK ÉTIENNE / FRANKÉTIENNE (né en 1936)

La complexité, les tensions, le pluralisme qui font l'originalité de la littérature haïtienne se manifestent de façon particulièrement claire dans l'œuvre de Franck Étienne[16]. Né en 1936 d'une mère noire et d'un Blanc de passage dont il hérita la peau claire et les yeux bleus, Franck Étienne grandit dans un quartier pauvre de Port-au-Prince. Par son phénotype, il aurait pu appartenir à l'élite, mais il n'en avait pas l'aisance économique et n'appartenait à aucune des familles qui la composent. Si son assiduité et le dévouement des siens lui permirent de faire des études, il souffrit cruellement pendant toute son enfance du surnom de *blanc manant*[17] dont on l'affubla, et qu'il revendique aujourd'hui. Par l'originalité de son écriture et la variété et la constance de son inspiration, Frankétienne, écrivain, peintre, enseignant, théoricien, homme politique, occupe une place importante dans les deux volets, français et créole, de la littérature haïtienne[18].

Entièrement en créole, son œuvre théâtrale comprend *Pèlin-Tèt* et *Troufoban* en 1978, *Bobomasouri* en 1986, et *Kaselezo* l'année suivante. Il est l'auteur d'un roman en français, *Mur à crever* (1968), qui se déroule à Port-au-Prince et dont les personnages appartiennent à la moyenne bourgeoisie noire, et d'un roman en créole, *Dézafi* (1975), qui se déroule en milieu rural et dont les personnages sont des paysans. Il est également l'auteur d'un série de recueils poétiques en français... encore que, si l'on peut légitimement parler du théâtre de Frankétienne puisque ses pièces ont été écrites pour être jouées et l'ont effectivement été, il est plus difficile de distinguer ses textes « romanesques » de ses textes « poétiques ». Il a sous-titré *Mur à crever* « genre total », « spirale » les 415 pages de son monologue intérieur *Ultravocal* (1972), et *Adjanoumelezo*, pendant créole d'*Ultravocal*, *« eksperyans libète total-kapital »*. Aux premières pages de *Mur à crever* (imprimé à Port-au-Prince pour la collection Spirale), Frankétienne expose son art poétique :

> ... le spiralisme cerne la vie au niveau des associations (par les couleurs, les sons, les lignes, les mots) et des connexions historiques (par les situations dans l'espace et le temps). Non dans un circuit fermé. Mais suivant une spirale. D'une richesse telle que chaque nouvelle spire, plus élargie et plus élevée que la précédente, agrandit l'arc de vision. [...]

16. À partir de 1972, Franck Étienne créolise sa signature en *Frankétienne* et, à partir de 1984, adopte la transcription officielle du créole en abandonnant l'accent aigu.

17. Terme méprisant qui, déjà sous la colonie, désignait le Blanc sans fortune ni distinction.

18. Étant donnés les impératifs d'une collection consacrée aux littératures en langue française, je choisirai ici les citations dans les œuvres en français de Franck Étienne. En 1986-1987, la revue montréalaise *Dérives* a consacré à l'écrivain son numéro 53-54, auquel on se rapportera avec profit.

> Re-créant les ensembles à partir des détails et des aspects secondaires, les démarches spiralistes réconcilient l'Art et la Vie et rompent forcément, en littérature, avec l'hypocrisie du Verbe. Reconnaissance. Totalité.
>
> En ce sens, comme moyen d'expression — efficient par excellence — le spiralisme utilise le Genre Total où sont mariés harmonieusement la description romanesque, le souffle poétique, l'effet théâtral, les récits, les contes, les esquisses autobiographiques, la fiction... etc. (p. 5).

Comme il l'explique dès la page de couverture d'*Ultravocal*, Frankétienne veut susciter une « lecture créatrice » qui rende le lecteur « complice du jeu terrible de l'écriture » ; aussi lui laisse-t-il la responsabilité du « montage des différents segments du texte ». Bref :

> Massif montagneux à plusieurs versants, la Spirale constitue un ensemble spatio-temporel dont les éléments d'appartenance sont susceptibles de permutation, de translation, d'extrapolation. [...] la pagination ne sert que de système de repérage ; elle ne définit pas l'ordre de la lecture [...] Le lecteur, investi autant que l'écrivain de la fonction créatrice, est désormais responsable du destin de l'écriture.

La question n'est pas tant de savoir si Frankétienne a élaboré avec le Spiralisme un système universellement utilisable, ni de déterminer si ce système est cohérent ou entièrement original. L'intéressant est que Frankétienne ait été le premier écrivain haïtien à avoir voulu créer sa propre structure esthétique, plutôt que d'en adopter ou d'en adapter une venue d'ailleurs. On a pu, avec quelque justification, lui reprocher de tomber parfois dans la logorrhée. Peut-être est-ce là un danger inhérent à son Spiralisme, peut-être aussi a-t-on tort d'en oublier le mode d'emploi et d'y chercher une progression logique, un ordre cartésien, une continuité rhétorique qui ne lui sont pas pertinents.

En 1986, Frankétienne a publié *Fleurs d'insomnie*, également sous-titré « spirales ». Il s'agit de plus de 200 pages de textes courts que l'on n'est sans doute pas forcé, ici non plus, de lire dans l'ordre où ils sont imprimés, et que l'auteur place en exergue sous le signe du rêve : « Le rêve est incontestablement le premier des chemins qui conduisent à la liberté. Rêver, c'est déjà être libre ». À dire vrai, si rêve il y a, c'est plutôt sous forme de cauchemar. Déjà *Ultravocal* évoquait le crime, l'injustice, la souffrance, mais avec un évident souci d'élégance, ou en tous cas d'esthétique : la lecture en était parfois pénible, mais en restait supportable. *Fleurs d'insomnie*, par contre, est une sorte de descente aux enfers où le narrateur-poète passe d'une scène d'horreur à l'autre et le lecteur risque à chaque page la nausée. Il se voit entraîné à travers des paysages cauchemardesques, mais terriblement réalistes ; c'est à l'Haïti en décomposition, souffrante et silencieuse sous la botte de la dictature qu'ils appartiennent :

> En ce pays d'orages imprévisibles et de midis amers, le sol fuit sous nos pas. [...] L'inanité des représailles déforme le paysage et nos yeux.
>
> Toujours les mêmes erreurs, la même gluance retardant le germination de nos feux, avariant nos mains nubiles. [...]
>
> Hideusement, les scarabées et les crabes des marécages s'entredévorent pour des boulettes d'excréments. Dans la bave et la boue, le trésor s'effrite sous la fureur mécanique des dents et des pattes (p. 141-142).

Étant également peintre (ses tableaux ont été exposés en Haïti comme à l'étranger), Frankétienne s'est peut-être inspiré de l'œuvre de Jerôme Bosch : il partage en tous cas avec le grand Flamand toute une série d'obsessions. Celle des animaux, le plus souvent répugnants et souvent monstrueux : le bestiaire de Frankétienne est peuplé de mouches, de

reptiles, d'araignées, de charognards, de pieuvres, de rats crevés, de caïmans, de porcs pansus, d'oiseaux sanglants. Comme chez Bosch, l'obscénité et la scatologie (dénuée chez Frankétienne de toute paillardise) dénaturent l'érotisme : masculins ou féminins, les organes sexuels ne sont que déversoirs d'humeurs et d'excréments. Comme dans l'Enfer de Bosch, les chairs palpitent sous la torture, et les plus répugnants symptômes pathologiques composent

> ... l'horrible chaudière de la sorcellerie au fond de laquelle barbotent végétations fécales, éruptions herpétiques, plaques lépreuses, vomissures vaginales, tumeurs phalliques, mijotant dans le miel anal et la peste du sida (p. 201).

La nature toute entière participe de cet univers dénaturé, où règnent la violence et le crime ; l'eau ne purifie plus, mais, polluée, noie et charrie des cadavres ; les vents ne rafraîchissent pas mais portent la destruction et la contagion ; la terre est réduite à l'état de « bouillie cadavéreuse », et tout baigne dans les odeurs de cloaques, « essences merdeuses » et « répugnantes émanations de la gangrène ». Le lecteur est reconnaissant de trouver parfois une note d'espoir rapide et inattendue qui tranche sur la cacophonie de la souffrance : « Demain peut-être viendra la pluie, sereine et douce. Le temps saura-t-il nous laver de la glue de nos malheurs ? » (p. 171).

L'horreur et la dérision qui informent les œuvres récentes de Frankétienne sont présentes dès ses premiers écrits. Prenons-en pour exemple un passage de « Vivre souffrir aimer survivre », poèmes de *Chevaux de l'avant-jour* (1967) où, à la manière de tant de ses prédécesseurs, il compare son pays à une femme, mais où le dernier vers vient subvertir la sensualité admirative qui précède :

> ... Haïti
> Antillaise faite femme
> Baigneuse aux seins durs et nus au cœur brûlant de l'Amérique
> Tu fais la planche dans la piscine bleu-ciel du continent
>
> Le nombril découvert
> Tu provoques et séduis le soleil à jamais fou de vertige et de clarté
>
> Indienne
> Négresse
> Flamme des îles
> Haïtienne de mon amour
> Tu me possèdes comme un chien... (p. 40).

On pourrait soupçonner Frankétienne de vouloir épater le bourgeois, en accumulant à longueur de pages horreurs et grossièretés. Mais sans doute convient-il au désespoir de ne pas s'exprimer seulement à travers l'hermétisme et l'allusion, mais également à travers le cri, ou même le hurlement. Et si le hurlement de Frankétienne dérange et scandalise la classe dirigeante, seule pourvoyeuse de lecteurs haïtiens, qui aurait l'effronterie de lui en vouloir ?

Tout en ayant puissamment contribué aux recherches sur le langage poétique, Frankétienne se distingue de la plupart de ses contemporains. Si à travers toute son œuvre ses fantasmes personnels se manifestent, c'est invariablement confondus avec l'évocation du drame de son pays : en écrivant « je », il continue à vouloir dire « nous ». Serait-ce parce que, contre vents et marées, et sans pour cela se compromettre, il a réussi à ne pas

émigrer pendant le règne des Duvalier ? S'il n'a pas connu les tourments qui obsèdent et isolent l'exilé, il a vécu jour après jour plongé dans les souffrances de son peuple. Ce qui caractérise une prison, ou une dictature, c'est l'impossibilité de se soustraire à la vie collective, à moins de la nier en s'en évadant par le rêve.

GARY VICTOR ET L'« AUDIENCE »

Gary Victor a publié en 1989 un volume de *Nouvelles interdites*, dont la plupart relèvent de la science-fiction et dont l'ensemble brosse un tableau cauchemardesque de misère physiologique, de superstition abrutissante, de violence institutionalisée, bref de déchéance humaine dans un pays non identifié qui n'est que trop évidemment Haïti. Il a également publié en 1992 *Sonson Pipirit, un octobre d'Élyaniz*, curieux roman qui relate la quête du duvaliériste Kakadyab et de son ennemi Sonson, pour l'heure *lavalasien*, c'est-à-dire partisan du président Jean-Bertrand Aristide, réconciliés pour retrouver leur commune maîtresse Élyanize, éventrée par une grenade lors d'une charge de police mais dont l'âme a été capturée par un sorcier. Des épisodes redoutables de magie noire, mêlés de commentaires politiques et de lugubres paillardises caractérisent ce roman « à ne pas lire la nuit ».

Mais ce ne sont pas ces œuvres de Gary Victor qui nous arrêteront ici, mais plutôt celles que l'on peut ranger sous la rubrique « audiences ». En 1988 Gary Victor publia en volume, sous le titre *Albert Buron, ou Profil d'une « élite »* une série de ses chroniques humoristiques écrites pour *Le Nouvelliste*. À la fin de cette même année 1988, il fit paraître *Sonson Pipirit, profil d'un homme du peuple* et, en 1990, un roman, *Clair de Manbo*. Que ce dernier ouvrage ait été sous-titré « roman », contrairement aux trois premiers, ne change rien à l'affaire : il s'agit dans tous les cas d'une série d'« audiences ». D'ailleurs, même dans *Clair de manbo* la plupart des chapitres ont leur titre individuel et portent la précision « raconté par Kakadyab » ou « raconté par Estevel Gwo Bibit » ; on trouve également : « deuxième audyans de Langélus, telle qu'il la donna à Hannibal Serafin » et l'incipit de bien des chapitres est du genre : « Cette étrange histoire [...] me fut racontée par Tonton Pépé, un soir qu'il était venu me rendre visite passablement ivre... (*Sonson Pipirit, profil d'un homme du peuple*, p. 79). Certains de ces *audienciers* ou conteurs d'histoires sont de simples voix narratives, d'autres des personnages reparaissant d'une œuvre de Gary Victor à l'autre.

Les volumes de Gary Victor sont intéressants à plusieurs titres : d'abord, ils constituent une chronique de l'actualité politique de la capitale à partir de la chute de Jean-Claude Duvalier. De nombreuses références précises aux acteurs de la lutte pour le pouvoir, et à leurs hauts-faits et basses manœuvres ne manqueront pas de devenir rapidement obscures. Certes, le nom de « l'insupportable curé de Saint-Jean Bosco » survivra, puisque celui-ci est devenu le président Jean-Bertrand Aristide mais, si les livres de Gary Victor résistent par ailleurs à l'épreuve du temps, les références à Abderrhaman, au C.N.G, à Charlot Jacquelin, à Ti Manno, à la journée du 29 novembre, aux élections du 17 janvier, etc.[19] exigeront bientôt des annotations pour assurer la pleine compréhension du lecteur. Du lecteur

19. Abderrhaman fut le pseudonyme du journaliste François Duvalier ; le C.N.G. (Conseil National de Gouvernement) prit la succession de Jean-Claude Duvalier ; Charlot Jacquelin, jeune militant que l'on ne revit jamais plus après son arrestation par les forces de l'ordre à la chute de la dictature; Ti Manno (Manuel Charlemagne), compositeur et chanteur engagé ; le 29 novembre 1987, des tueurs de l'armée et d'anciens duvaliéristes mitraillèrent plusieurs bureaux de vote de Port-au-Prince pour empêcher les élections, qui furent effectivement suspendues ; organisée par l'armée, l'élection-bidon du 17 janvier 1988 porta Leslie Manigat à la présidence, dont il fut remercié, toujours par l'armée, quatre mois plus tard.

haïtien s'entend : les allusions à la vie de tous les jours et aux us et coutumes de la République sont de toutes façons trop nombreuses pour que la lecture d'un étranger soit autre qu'approximative. En tous cas, pour être truculente, la vision de Gary Victor est d'un pessimisme intégral : « audience » par « audience », il dénonce l'incompétence et la vénalité des fonctionnaires, le racisme et l'immoralité des riches, leur flagornerie envers les étrangers, leur recours à la sorcellerie qu'ils affectent de mépriser, la couardise et la vanité des intellectuels, le cynisme des sectes religieuses américaines, l'escroquerie à grande échelle qu'est l'aide au développement, la violation constante des droits de l'homme les plus fondamentaux, l'ingéniosité sadique dans les formes de torture qu'invente la répression, la sexualité débridée des Haïtiens et des Haïtiennes de tous les niveaux, leur manque de solidarité, et ainsi de suite. Comme l'affirme Djo Kokobé à la fin de l'« audience » qu'il « donne » à Hanibal Serafin :

> L'histoire de ce pays ne s'écrit pas dans les livres et elle n'est même pas transmise oralement. L'histoire, ici, s'écrit dans la boue des cimetières, et dans les pactes qui se nouent dans les corridors [*ruelles des taudis*] où pullulent les vermines. L'histoire de ce pays, c'est la victoire perpétuelle du Mal sur le Bien (*Clair de Manbo*, p. 127).

Gary Victor s'inscrit, on le voit, dans la lignée des écrivains haïtiens qui ont de tout temps flétri les injustices, les filouteries, les abus et les ridicules de la vie nationale.

En tant qu'*audiencier*, Gary Victor s'inscrit dans une autre lignée, celle des spécialistes d'un genre littéraire dont, dès 1905, Justin Lhérisson avait fixé les principales caractéristiques dans *La Famille des Pitite-Caille*[20]. Lhérisson et Victor partagent la même méfiance, pour ne pas dire la même aversion, envers les mœurs politiques de leur pays. En outre, certains personnages se retrouvent chez les deux auteurs à presque un siècle d'intervalle ; ainsi Sonson Pipirit sera l'un des *chefs boukman* (rabatteurs électoraux) d'Albert Buron, comme Boutenègre l'avait été de Pitite-Caille ; la prétention solennelle et le style ampoulé des francs-maçons sont brocardés par l'un et l'autre *audiencier* ; les exploits érotiques et procréateurs de Sonson Pipirit égalent ceux, légendaires, du père d'Eliézer Pitite-Caille, et ainsi de suite.

Rappelons que l'« audience » se présente comme transcription de littérature orale, qu'elle se situe le plus souvent à mi-chemin du narratif et du théâtral (puisqu'elle repose nécessairement sur le dialogue, ou du moins le monologue) et que, du moment qu'il s'agit de transcrire le parler haïtien informel, le créole pur, les créolismes, haïtianismes et tics caractéristiques du français haïtien (l'emphase, l'érudition, voire les citations en latin chez ceux qui se targuent d'être beaux parleurs, par exemple) s'y bousculent et s'y font écho pour la plus grande joie des amateurs.

Parmi les thèmes traités par les *audienciers*, on peut relever les histoires gauloises, l'initiation sexuelle du jeune Sonson par sa patronne, par exemple, le ridicule d'un snob de l'élite possédé par un *lwa*, comme Albert Buron, malgré son mépris pour « ces ignobles pratiques superstitieuses qui abêtissent notre peuple » (*Albert Buron*, p. 49), les mille et une magouilles et escroqueries de la vie politique haïtienne, la perplexité des étrangers devant les subtilités de la vie en Haïti, en fait n'importe quel incident de la vie privée ou publique du pays, à la seule condition que le récit fasse rire. Il ne faut pas confondre l'« audience », avec les contes traditionnels que l'on raconte et publie en créole ou en adap-

20. Voir p. 36.

tation française, ceux de Bouqui et Malice, par exemple ou encore ceux, probablement d'origine africaine, d'animaux qui parlent. Les personnages de l'« audience » sont des personnes réelles, ou prétendues telles, et leurs aventures, ou le plus souvent leurs mésaventures, sont censées être vraiment arrivées. Lorsque l'*audiencier* n'affirme pas connaître personnellement les protagonistes, il identifie invariablement le témoin oculaire duquel il tient l'aventure qu'il s'apprête à raconter.

Si l'« audience » partage avec les *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet la structure formelle, la recherche du tableau de mœurs pittoresque et même l'usage du vernaculaire local, ce serait plutôt aux anecdotes d'Alphonse Allais qu'elles feraient penser par le sens de l'ironie et le goût du ridicule. Mais pour être un *audiencier* haïtien, il manque au Capt'n Cap d'Alphonse Allais la paillardise, le sens du dramatique, voire de la bouffonerie, le penchant pour le grotesque, et le pessimisme foncier qui les sous-tend.

Si Lhérisson et Victor se sont pour ainsi dire spécialisés dans l'« audience », et André Chevallier et Luc Grimard ont en 1950 intitulé *Bakoulou, audience folklorique* une désopilante histoire en 200 pages de politicien véreux escroqué et abondamment cocufié par un *houngan* sans scrupules, un grand nombre d'écrivains en ont composé à l'occasion (Fernand Hibbert et Jacques-Stéphen Alexis, entre bien d'autres), et bien des romanciers n'ont pas hésité à en intercaler dans leurs romans. Ainsi par exemple Francis-Joachim Roy, dans son très beau roman *Les Chiens*, publié en 1961 : l'action se déroule pendant une journée de décembre 1956 alors que le président Paul Magloire essaye de prolonger illégalement son mandat, ce qui provoque des remous dans la capitale. Réfugiés dans une buvette, plusieurs personnages attendent que revienne le calme en écoutant l'histoire de la *Gioconda*, que l'audiencier Cocobé tient de son père, défunt Anselme Aristide. La *Gioconda* était un vieux raffiot de guerre italien, que le Président Nord Alexis avait acheté pour le re-baptiser *Toussaint Louverture* et l'envoyer canonner les révolutionnaires dans le nord du pays. Pour plus d'effet, le président avait fait remplacer le canon d'avant par une énorme pièce de 105 qui ornait la cour d'honneur du Palais et qui n'avait encore jamais servi. L'« audience » concerne les cérémonies de remise du navire à la marine haïtienne, au cours de laquelle le gratin de la société port-au-princienne est invité à bord. La maîtresse de l'amiral Océan Nérée, commandant des Flottes de la République, est l'une des « nombreuses dames et demoiselles [qui] se faisaient faire les honneurs de la nouvelle et puissante unité de la marine nationale par des officiers italiens très empressés » (p. 175). Le canon de 105 ayant tiré une salve d'honneur,

> Ce fut une apocalypse. L'énorme pièce de 105 se souleva du pont, arrachant plaques, boulons et planches, dans un fracas épouvantable auquel succédèrent bientôt des cris de terreur (p. 177).

Dans le sauve-qui-peut général, la femme du général Timoléon Thomas, ministre de la guerre, est surprise en toute petite tenue dans la cabine d'un midship italien. Resté la proue en l'air, le *Toussaint Louverture*, surnommé par la malice populaire *Machoute-Bounda-mouillé* (*Camelotte-cul-mouillé*), appareille sous le commandement de l'amiral Nérée lequel, s'étant enivré pour oublier l'infidèlité de sa bien-aimée, cingle vers le sud au lieu d'aller au nord, et bombarde par erreur la ville de Jérémie avant d'échouer lamentablement sur un banc de corail.

L'histoire d'Haïti peut donc être prétexte à « audience ». Mais les souvenirs personnels tout aussi bien : tout est dans la manière de raconter. Ainsi dans *Gouverneurs de la rosée*,

au cours de la fête qui célébre le retour de Manuel, le vieil Antoine, un bavard intarissable, raconte comment il a jadis courtisé sa femme Sor Mélie, aujourd'hui décédée :

> De mon temps cette question des filles : c'était un tracas et une difficulté. Il fallait des manœuvres, des feintes, des parler-français, enfin toutes les macaqueries [...]
>
> Je songe à Sor Mélie. La diablesse aurait pu mettre le feu à un bénitier. Une peau noire sans reproche, grâce à Dieu, des yeux avec des cils de soie et longs comme des roseaux le long d'un étang, des dents faites exprès pour la lumière du soleil et avec ça ronde de partout, bien grassette, comme je les aime. Tu la regardais et un goût de piment te montait à la bouche. Elle marchait avec un déhanchement à ras bord : [...] ça te bouleversait véritablement jusqu'à la moelle. [...]
>
> De causer en causer, je prends la main de Sor Mélie : elle baisse les yeux et dit seulement : « Antoine ho, tu es hardi, oui, Antoine ». À l'époque, on était plus éclairé que vous autres nègres d'aujourd'hui, on avait de l'instruction : je commence donc dans mon français français : « Mademoiselle, depuis que jé vous ai vur, sous la galérie du presbytè, j'ai un transpô' d'amou' pou' toi. J'ai déjà coupé gaules, poteaux et paille pou' bâtir cette maison de vous. [...] Alô' pou' assurer not' franchise d'amour, Mademoiselle, je demande la permission pour une petite effronterie ». [...]
>
> Pour manger, il faut s'asseoir à table, pour avoir Sor Mélie, j'ai été obligé de la marier. [...] Et il s'envoya d'une seule goulée un gobelet de clairin. Les habitants s'esclaffèrent (p. 47-48).

Pratiquement la totalité de ce genre typiquement haïtien constitué par les « audiences » racontées « sous la galerie » ou transcrites par l'imprimerie utilisent comme véhicule linguistique soit le créole pur, soit le parler urbain, c'est-à-dire un mélange, soigneusement dosé selon le milieu social, de français, de français haïtien et de créole. Or, comme on va le voir, le créole n'influence pas seulement l'« audience », mais pratiquement tous les autres genres littéraires haïtiens.

Chapitre 10 : La littérature en langue créole

Dans toute histoire de la littérature haïtienne, un chapitre consacré à la littérature en langue créole semblerait s'imposer, par l'indéniable valeur de celle-ci, et parce qu'omettre ce chapitre serait négliger un élément capital de la production littéraire d'Haïti. Or, si Duraciné Vaval lui consacre bien quelques pages dans son *Histoire de la littérature haïtienne, ou l'âme noire* en 1933, et Maximilien Laroche un appendice dans son *Portrait de l'haïtien* en 1968, il n'en va pas de même chez les autres auteurs de manuels, Ghislain Gouraige en 1960, Pradel Pompilus et Raphaël Berrou en 1961 et 1975, Franck Fouché en 1964, ou Dieudonné Fardin et Hérard Jadotte en 1969, entre autres ; lorsque ces historiens des lettres mentionnent les écrits en créole c'est pour ainsi dire du bout des lèvres et sans reconnaître l'importance de leur contribution au patrimoine littéraire du pays. Il n'existe encore ni chrestomathie ni bonne anthologie d'œuvres en créole haïtien. Notre propos n'est certes pas de combler cette lacune : la littérature en langue créole existe désormais et mérite sa propre histoire et ses propres critiques. Si, dans l'optique qui est la nôtre, je crois indispensable d'y jeter un regard ne fût-ce que superficiel, c'est que les résonances de la littérature en créole se répercutent, de façon souvent déterminante, sur celle en français.

Dans d'autres espaces géographiques, la langue française coexiste (et donc rivalise) avec d'autres idiomes, mais ni de la même façon ni avec les mêmes conséquences qu'en Haïti. Rien de surprenant à cela : le statut et l'évolution d'une langue sont déterminés par l'idéologie dominante dans les sociétés où elle est employée. La situation ne saurait donc être la même en Haïti qu'au Canada, en Belgique ou au Maghreb, par exemple, où sont produites deux littératures nationales distinctes, l'une en français l'autre dans une autre langue écrite appartenant à une culture « savante », anglaise, néerlandaise ou arabe ; ni que celle des pays africains qui produisent deux littératures ou plus, l'une dans la langue importée, le français, les autres en transcription récente d'un ou de plusieurs vernaculaires autochtones qui en diffèrent radicalement ; ni encore celle de Maurice, où le créole mauricien est bien la langue nationale parlée par tous, mais où l'écrit se produit essentiellement dans deux langues « savantes », le français et l'anglais.

Dans le cas d'Haïti, la langue nationale a de surcroît des liens de parenté évidents avec la langue officielle et, surtout depuis les dernières décennies, exerce sur elle une influence sensible. C'est dire que l'originalité de la littérature haïtienne en langue française repose, dans une mesure non négligeable, sur l'existence de sa cousine créole, qui se manifeste et s'affirme, soit explicitement soit « en filigrane », tant en ce qui concerne les genres littéraires que la structure des œuvres et, bien entendu, le lexique.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DU CRÉOLE

Le créole haïtien est un créole « à base lexicale française » utilisé en Haïti et qui diffère sensiblement d'autres créoles à même base, c'est-à-dire de ceux de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, ou des îles de l'océan Indien, Réunion, Maurice, Seychelles. Trois sur quatre usagers des « créoles à base lexicale française » sont haïtiens. Par « à base

lexicale française », on entend que l'essentiel du lexique de ces différents créoles (entre 90 et 95%) découle soit du français standard, soit du français archaïque, soit encore de variations régionales du français métropolitain ou de patois qui sont ou qui furent en usage dans différentes régions de l'Hexagone. On sait qu'il existe également dans les Antilles d'autres créoles, à base lexicale anglaise comme le taki-taki de Surinam, ou à base lexicale espagnole comme le papiamento de Curaçao.

Des divergences d'opinion subsistent parmi les linguistes qui ont cherché à définir et caractériser les langues dites créoles. Leurs controverses théoriques, qui ont trait à la nature même du langage et à la typologie des langues, ne concernent guère l'historien de la littérature en créole haïtien. Il ne lui est, par contre, pas indifférent que les Haïtiens eux-mêmes se soient toujours passionnés pour la nature et l'origine de leur langue vernaculaire dont ils ont proposé, en gros, deux théories antagoniques. Selon la première, le créole découlerait d'un « patois nautique », élaboré sous l'Ancien régime et parlé à bord par les hommes d'équipage français qui, en règle générale, ne maîtrisaient pas le français mais seulement leurs différents patois, mutuellement inintelligibles. Comme la plupart des navires marchands se livraient au « commerce triangulaire » France-Afrique-Antilles-France, à ce parler fait de pièces et de morceaux d'origine métropolitaine se seraient amalgamés des éléments du sabir utilisé par les négriers anglais, portugais, hollandais et autres pour négocier avec leurs fournisseurs africains sur la côte à esclaves.

Toujours selon cette théorie, les premiers habitants de Saint-Domingue, étant des marins débarqués, auraient continué à communiquer entre eux dans le « patois nautique » qui allait devenir le créole, et qu'ils enseignaient aux nouveaux immigrants français (les engagés ou « trente-six mois », par exemple), puis aux Africains qui, parlant eux aussi des langues mutuellement inintelligibles, ne purent que l'adopter pour communiquer entre eux. Une fois l'autorité royale imposée sur la colonie, le français devint langue officielle, « majorisée », incontournable, *sine qua non* de la connaissance et du pouvoir (et donc interdite à l'esclave confiné dans le vernaculaire). Le créole, déprécié, « minorisé » resta la langue parlée à et par la population servile, mais également par les colons entre eux dans la vie de tous les jours. Si ces derniers passaient au français lorsque la langue formelle s'imposait, ils revenaient d'ailleurs sans complexes au créole pour donner plus de vigueur à l'expression, comme on le fait encore dans les provinces de France avec les langues régionales. La dichotomie linguistique s'est perpétuée dans les nouvelles classes dirigeantes après l'Indépendance. Ce que les humoristes prétendent aujourd'hui était probablement déjà vrai à l'époque : « Il est difficile de commencer une phrase en français *sank ou pa finil an kreyol* ». Bref, le créole serait essentiellement une langue de Blancs, déjà élaborée pour l'essentiel avant que les esclaves africains ne commencent d'affluer dans la colonie à partir de 1700 (avant cela, la plupart des rares esclaves étaient enlevés aux voisins Espagnols) ; forcés de l'adopter, les Africains allaient certes contribuer à son développement, mais sans en modifier les structures fondamentales.

Soucieux de persuader le monde qu'Haïti était un pays de langue française, Demesvar Delorme explique en 1870 que, si ses habitants parlent créole :

> ... ce naïf dialecte créole formé sur la langue française [est] plus français par les termes et par la syntaxe que les patois parlés dans la Bretagne, dans la Provence ou dans le Dauphiné (*Les Théoriciens au pouvoir*, p. 589).

Candelon Rigaud ne dit pas autre chose soixante ans plus tard, dans un article du *Temps-revue* de mai 1939 :

> Le créole que nous parlons est un jargon spécial que parlaient les premiers immigrants des côtes d'Haïti. Il est venu d'une mixture de dialectes et de patois régionaux de France : normand, picard, angevin, etc., sans être ni l'un ni l'autre de ces dialectes.

Étant donnés les préjugés de l'élite haïtienne, c'est là à la fois dénigrer et valoriser le créole. Le dénigrer en tant que parler de gens de peu, paysans et matelots, salmigondis linguistique, « mixture de dialectes », français « corrompu », « écorché », « dégénéré », phonétiquement déformé, simplifié et abâtardi, langue utilitaire, uniquement propre à la communication orale, avec les inférieurs toujours, avec les intimes à ses heures. Le valoriser, malgré tout, en tant que langue de Blancs, pas (ou à peine) contaminée par les baragouins de la sauvagerie africaine.

L'aristocratie haïtienne considère volontiers le créole comme une des langues régionales du français, qui pour lui être évidemment inférieure, n'en a pas moins certaines qualités. Elle fait en somme sien le jugement quelque peu ambigu du colon Médéric Moreau de Saint-Méry auteur de la justement célèbre *Description [...] de la partie française de l'île Saint-Domingue* (1797), pour qui, tout en étant « du français corrompu », « un vrai jargon », une « langue misérable », le créole n'est « ni insignifiant ni maussade », et « a aussi son génie », puisque « les séduisantes Créoles l'ont adopté pour peindre leur tendresse » avec d'autant plus de bonheur qu'il « rend avec une grâce infinie [...] mille images voluptueuses que l'on ne réussirait pas à peindre avec le français » (I, p. 80-83).

La seconde théorie est radicalement différente. Le créole serait au contraire une transformation délibérée, un « marronnage[1] » de la langue des maîtres, sur laquelle les esclaves auraient greffé une syntaxe venue de l'Afrique occidentale, et qu'ils auraient forcé les Blancs à adopter pour s'adresser à eux. Cette affirmation de l'apport africain n'était pas fait, on s'en doute, pour enchanter l'aritocratie haïtienne ; la revendication en 1927 par Dominique Hippolyte de « cet étrange parler » dans « Tu ne sais pas » sembla une provocation :

> Tu ne sais pas ce que réveille
> En moi cet étrange parler
> Souple instrument, profond, ailé,
> Qui me pénètre et m'émerveille !...
>
> La trouble hérédité qui veille
> Dans les veines du sang-mêlé,
> C'est un peu cela que réveille
> En moi cet étrange parler.
>
> La noire Afrique qui sommeille !
> L'aïeul dont le sang a coulé !
> Saint-Domingue au ciel étoilé,
> Oui, c'est tout cela qu'il réveille (*La Route ensoleillée*, p. 129).

D'autres épigones de Jean Price-Mars prétendirent en outre découvrir une étymologie africaine à un grand nombre de mots créoles (il semble qu'en réalité la contribution de parlers africains au lexique du créole soit statistiquement négligeable, sauf dans le vocabulaire du vaudou). Imposé aux Blancs, première victoire dans la lutte pour l'émancipation et

1. Le mot « marronnage » est pris ici dans son acception de : « action de dérober, de s'approprier sans le consentement du propriétaire ».

la dignité, le créole constituerait ainsi la revanche des opprimés, voire la base même de l'originalité haïtienne. Comme l'écrit en 1977 Michel-Rolph Trouillot dans *Ti difé boulé sou istoua Ayiti*, la première histoire d'Haïti composée en créole : « ... les esclaves se jouèrent des colons. Ils leur prirent leur langue, la délayèrent dans une foule de langues africaines, et élaborèrent le créole » (p. 26)[2]. Odnell David avait déjà affirmé en 1955, dans *Le Créole, langue nationale du peuple haïtien* : « L'histoire de la langue créole, c'est en même temps l'histoire de la formation et de l'évolution du peuple haïtien ». Pour Michelson P. Hyppolite : « ... la Nation Haïtienne n'a pu naître que grâce au créole » (*Le Devenir du créole haïtien*, p. 5). Hyppolite n'est pas loin d'accuser de haute trahison les citoyens de l'élite qui, fiers de dominer le français, font peu de cas du créole :

> ... l'usage du français a déterminé un complexe assez étrange chez les représentants de notre élite qui se croient Français d'Outre-Atlantique et voudraient retourner à cent cinquante ans en arrière en transformant notre territoire en province française (p. 10).

Aucun de ceux qui avançaient ou défendaient péremptoirement les différentes théories de la nature ontologique du créole n'avait, par ailleurs, de formation linguistique sérieuse. Mais c'est que la vérité scientifique ne figurait pas au premier rang de leurs préoccupations : au même titre que le phénotype, les croyances religieuses et la vision de l'Afrique, l'attitude envers le créole s'inscrivait (et continue à s'inscrire) dans une prise de position idéologique beaucoup plus générale. En l'absence de documents et de témoignages contemporains, rien n'empêche d'ailleurs d'affirmer à peu près n'importe quoi sur le « protocréole »[3].

Il n'est pas question de donner ici une description même sommaire du créole. Bornons-nous à relever, à titre d'illustration, deux des traits distinctifs qui rendent son acquisition difficile pour les locuteurs du français standard. D'abord, la postposition de l'article défini : ainsi « l'homme, les hommes » se dit *nèg-la, nèg-yo*, et « le cerf-volant, les cerfs-volants » *kap-la, kap-yo*. Ensuite, l'indication du temps du verbe par préfixation et non par postfixation à partir du radical : ainsi « je bois, je suis en train de boire, » se dit *: m-bwè, m-ap bwè* ; « je buvais, j'ai bu » : *m-té bwè* ; « je boirais » : *m-ta bwè* ; « je vais boire, je boirai » : *m-a bwè, m-pral bwè*, et ainsi de suite. Ces particules (souvent dérivées d'expressions verbales françaises) sont nombreuses : *m-kòn bwè* (j'ai l'habitude de boire), *m-fèk bwè* (je viens de boire), *m-kap bwè* (je peux boire), *m-té mété bwè* (je me suis mis à boire), *mwen manké bwè* (j'ai failli boire), *sé poum bwè* (il faut que je boive), etc.

LIMITES ET USAGES DU CRÉOLE

Les écrivains dont l'ambition est l'accession de la littérature haïtienne au prestige séculaire des lettres de langue française voient d'un mauvais œil leurs compatriotes composer dans une langue qui les enferme dans un provincialisme étroit et à laquelle, d'accord en cela avec la plupart des étrangers, ils n'accordent que le statut de jargon ou, au mieux, de patois.

---

2. « ... esklav yo bay kolon yo payèt. Yo pan lang kolon yo, yo plòtonnin-I nan youn pakèt lang afrikin épi yo mété kréyol kanpé ».
3. Sur l'origine du créole, comme sur bien d'autres aspects de la réalité haïtienne, on consultera avec profit Robert Chaudenson, *Des îles, des hommes, des langues*, Paris, 1992.

D'autres, dans une optique nationaliste, ont l'ambition de libérer le pays tant des prescriptions de l'Académie française que des modes littéraires parisiennes. Sans vouloir abandonner le français, mais en soulignant constamment qu'il leur est langue acquise, parfois péniblement, et source fréquente d'inhibition, ils considèrent normal qu'une partie au moins de la littérature nationale soit écrite en créole, langue commune de tous les Haïtiens, et ce d'autant plus qu'ils soupçonnent, avec Emmanuel C. Paul, que : « nos œuvres de langue française même les plus indigénistes ne peuvent aboutir qu'à un certain marginalisme » (*Culture, langue, littérature*, p. 9). On retrouve ce découragement (soit dit entre parenthèses) chez certains intellectuels québecois de jadis. Ainsi le poète Octave Crémazie écrivait en 1867 :

> Si nous parlions iroquois ou huron, notre littérature vivrait. Malheureusement nous parlons et écrivons d'une assez piteuse façon, il est vrai, la langue de Bossuet et de Racine. Nous avons beau dire et beau faire, nous ne serons toujours au point de vue littéraire qu'une simple colonie, et quand bien même le Canada deviendrait un pays indépendant [...] nous n'en demeurerions pas moins de simples colons littéraires (Cité par Yannick Gasquy-Resch, *Littérature de Québec*, 1994, p. 9).

Une série d'écrivains contemporains de la Belle Province et de la Perle des Antilles ont prouvé que ce pessimisme n'était aucunement justifié.

Quoi qu'il en soit, le français a toujours servi de barrière à la mobilité sociale ascendante en Haïti ; il est compréhensible que les nantis aient combattu tout ce qui pourrait porter atteinte à sa suprématie ou favoriser son extension à d'autres qu'à eux. Certains de leurs adversaires ont par contre prôné, soit par conviction populiste, soit parce que leur propre maîtrise de la langue officielle laissait à désirer, l'acceptation du créole dans la vie de tous les jours, y compris sous forme imprimée.

Croire qu'en politique les inconditionnels du français soient *ipso facto* des réactionnaires, et les partisans du créole des progressistes serait faire erreur. Ni Jacques Roumain, ni Jacques-Stéphen Alexis, ni René Depestre, ni Marie Chauvet, ni Émile Ollivier, ni Anthony Phelps, par exemple, n'ont jamais utilisé que le français, tandis que la plupart des citoyens appartenant aux couches inférieures des classes moyennes — clientèle toute désignée du fascisme duvaliériste — ne s'exprimaient facilement qu'en créole. Par ailleurs, le fait que parmi les plus ardents défenseurs du vernaculaire se soient trouvés des intellectuels issus de l'aristocratie mulâtre a provoqué la méfiance de leurs collègues noiristes : tant que la langue parlée ne mène ni au savoir ni au pouvoir, ceux qui les détiennent semblent avoir beau jeu d'en prôner l'usage au détriment d'un français dont ils ont soin de se réserver l'exclusive possession. François Duvalier, Lorimer Denis, Hénock Trouillot, René Piquion, tous issus des classes moyennes, n'ont jamais écrit en créole.

Aujourd'hui, les politiciens s'étant rendu compte qu'il est possible de juguler les aspirations du peuple aussi efficacement en langue vernaculaire qu'en langue officielle, le problème a perdu de son acuité. Reste que si, comme cela semble probable, les maîtres du pays se voient bientôt obligés de prendre les masses haïtiennes en considération, ils ne pourront continuer à faire comme si la langue du peuple n'existait pas. Ils en seront quitte pour regretter, avec Albert Buron, homme de l'élite et héros éponyme de l'« audience » de Gary Victor (1988), le bon vieux temps où « le peuple nous entendait divaguer, philosopher, moraliser, mentir, plaider en français tout en nous considérant comme des martiens descendus d'une soucoupe volante (p. 6) ».

Depuis longtemps, l'évangélisation, que ce soit par les prêtres catholiques, les pasteurs protestants ou les prédicateurs des nombreux cultes fondamentalistes, se fait en créole, langue liturgique depuis Vatican II. À la radio et à la télévion, les émissions en créole (ainsi que les feuilletons et films en anglais, même pas sous-titrés) remplacent de plus en plus celles en français. Il en va de même en ce qui concerne la publicité, non seulement pour les produits de première nécessité mais aussi un nombre toujours croissant de produits de luxe. Après la chute de Jean-Claude Duvalier, la Constitution de 1987 a été imprimée et diffusée et en français et en créole, chose impensable il y a quelques années. *Kreyòl ak Franse se lang ofisyèl Repiblik Ayiti* : à son article 5, cette constitution reconnaît au créole le statut de langue officielle, à parité avec le français. Reste à voir quand et comment la reconnaissance officielle se traduira par des effets pratiques dans la vie quotidienne.

DE L'ORALITÉ À LA LITTÉRATURE PAR LA TRANSCRIPTION

Sans nier que le créole soit la langue maternelle des Haïtiens, certains aristocrates ont prétendu — souvent avec justification — que dans leur cas personnel le français l'était tout autant, en formulant le vœu qu'il en aille un jour de même pour tous leurs concitoyens, grâce aux bienfaits de l'éducation. Jusqu'à récemment, les Haïtiens éduqués affirmaient souhaiter pour le pays ce qui s'était passé en métropole : l'extension générale de la langue officielle, même au prix de la disparition du patois ; ils pensaient avec le critique qui signe « Junius » que :

> S'il est vrai que la langue aussi soit un instrument de progrès, nul ne pourra sérieusement soutenir que l'indigence linguistique de notre patois réponde aux nécessités de la civilisation contemporaine (*Pages de carnet*, 1919).

Aux yeux de la bonne société, c'était uniquement sur deux registres que le créole pouvait prétendre à l'appréciation des « gens de bien » et, à la rigueur, aux honneurs de l'impression : le marivaudage et la plaisanterie. Dès 1837, un anonyme rêve dans *Pensées du soir* à celle qu'il aime et soupire :

> Que je voudrais ouïr sa voix dont je raffole
> Me parler à présent son langage créole !

Un siècle plus tard, Dominique Hippolyte consacre un poème au piquant que le « Patois créole » ajoute au babillage amoureux :

> Le créole est une chanson
> Amoureuse à tes chaudes lèvres
> Qui met dans l'âme un doux frisson
> Et dans le sang d'ardentes fièvres.
> [...]
> Pas de secrets dont tu me sèvres
> En patois clair et polisson
> Fait de mots imagés et mièvres
> Enivrant comme une boisson (*La Route ensoleillée*, 1927, p. 121-122).

Ce n'est pas seulement aux amourettes ancillaires ou champêtres que le créole ajoute son piment. Les dames de la bonne société, elles aussi, ont recours à lui pour traduire leur émoi. Comme l'écrivait Ernest Douyon dans *Philologie créole* :

> ... quelle est la femme chic qui ne parle créole à ses heures ?
> Le lecteur se souvient peut-être d'avoir lu dans *Séna* un « Gérard, m'raimain ou nett ! » [*Gérard, comme je t'aime !*] qui, modulé par des lèvres parfumées, avec la lente intonation musicale qu'il comporte, est autrement plus troublant pour nous, Haïtiens, que n'importe quelle déclaration d'amour dans le français le plus harmonieux...

On pourrait remarquer en passant que ce ne semble être que dans la bouche des femmes que le créole épice le badinage érotique. Féminin, donc jugé futile, le créole convient au badinage, à la coquetterie, au piquant et non aux passions sérieuses et à leurs tourments, apanage masculin exprimé en langue française. En matière amoureuse, l'émoustillant créole est associé au sourire, au rire, et non pas aux soupirs et aux larmes. Comment s'en étonner ? En 1974, Jean-Joseph Vilaire affirmait encore que *Notre créole*, « ... dialecte parlé par le peuple, n'est pas propre à traduire les idées d'une certaine élévation, [ou] des sentiments nobles... » (p. 57).

Sur le registre humoristique, les usagers du français ont toujours reconnu au vernaculaire l'énergie et la verdeur expressive. Tout Haïtien a toujours goûté et cité les innombrables proverbes créoles, comme il continue à poser et à résoudre en société les innombrables devinettes qui se transmettent de génération en génération. Des expressions qui bravent l'honnêteté et ne seraient pas tolérées en langue officielle le sont en créole : les paroles de la plupart des chansons haïtiennes, par exemple, à double sens étonnement osé et parfaitement transparent, seraient jugées inadmissibles en français. Les journaux haïtiens ont toujours publié des anecdotes en créole dont la plupart illustrent d'ailleurs la naïveté ou la bêtise d'un paysan, d'un domestique ou d'un parvenu. Le créole écrit était plus facilement toléré dans la presse qu'en volumes, puisque les journaux, contrairement aux livres, ne risquaient guère de parvenir à l'étranger et d'y confirmer que les naturels du pays parlaient « petit nègre ».

Même certains de ceux qui prétendaient apprécier et respecter le créole se sont longtemps opposés à ce qu'on le transcrive, prétendant que son génie, ou en tous cas son charme, étaient inséparables de son essence exclusivement orale, qu'il ne saurait se passer de son accompagnement d'éloquentes onomatopées, d'inflexions significatives et d'une gestuelle expressive. Le transcrire, serait en somme le trahir car, selon Émile Marcelin dans son *Essai sur le langage créole* :

> Le créole parlé est bien autre chose que le créole écrit. Et c'est en le prenant sur le vif [...] accompagné de ces gestes, de ces poses, de ces rires, de ces accents, de ces interjections dont les Noirs seuls ont le privilège et le secret qu'on apprécie, qu'on juge bien le langage créole. [...] l'assujétir à des règles précises, ce serait le rendre trop difficile, et s'éloigner en quelque sorte de la représentation fidèle de sa prononciation.

L'essai ayant été publié dans *La Revue indigène* d'août 1927, on pourrait croire à la revendication patriotique d'une certaine Négritude. Il n'en est rien : « ce langage, poursuit Marcelin, ne se prête nullement à l'expression des idées métaphysiques ».

En l'absence d'instances normatives chargées de fixer la grammaire et l'orthographe du créole, chacun le transcrivait à sa façon. Dans un premier temps, on se servait tout simplement de phonèmes français. Plus tard, d'aucuns voulurent doter le créole de son propre

système orthographique ; cette méthode prit le nom de transcription « phonologique », par opposition à la transcription « étymologique » traditionnelle. À titre d'illustration, voici la transcription de quelques lignes tirées d'un manuel d'hygiène élémentaire, selon les deux méthodes :

1. Méthode phonologique :

Lasante pou tout moun.

San manje pa gen lavi, paske se manje ki mete anndan kò nou sa ki itil pou kenbe lavi-a. Se pa ti manje fantezi, men se bon manje solid ki nesesè vreman pou kò nou.

2. Méthode étymologique :

La Santé pour toutes mounes.

Sans manger pas gagner la vie, parce que c'est manger qui metté en dedans corps nous ça qui utile pour quimber la vie. C'est pas petit manger fantaisie, mais c'est bon manger, manger solide qui nécessaire vraiment pour corps nous[4].

On voit pourquoi la deuxième transcription est appelée « étymologique » ; son but est double : d'abord, donner une graphie qui se rapproche le plus possible de l'étymon français, et ensuite, du point de vue pédagogique, préparer les élèves (ou les adultes analphabètes) à passer au français en les familiarisant avec le lexique et l'orthographe de la langue officielle.

Pour les partisans de la méthode phonologique, le créole est une langue à part entière, la question de l'étymologie n'est pas pertinente, et, en ce qui concerne la pédagogie, hérisser le créole des mêmes complications orthographiques qui posent des difficultés au Métropolitain moyen serait une cruelle absurdité. Le principe phonologique d'une lettre par son et d'un son par lettre rend pratiquement impossibles les fautes d'orthographe. Il est vrai que, pour des lecteurs qui ont appris à lire en français, cette transcription est au premier abord plus difficile à déchiffrer que l'autre ; un grand nombre de lecteurs haïtiens en ont pris prétexte pour refuser de lire le créole. Mauvaise querelle : après quelques exercices de lecture à haute voix, l'œil s'accoutume et la difficulté disparaît.

La question de la transcription du créole, dont les prolongements idéologiques sont évidents, a fait l'objet de controverses pendant plus d'un demi-siècle. Controverses d'autant plus virulentes que la transcription phonologique est basée sur celle proposée en 1940 par un linguiste américain, Frank Laubach et un pasteur irlandais, Ormonde McConnell. Nombreux furent les Haïtiens, même parmi les partisans du créole, qui virent en elle une manœuvre de l'impérialisme anglo-saxon : on soupçonna les deux hommes de vouloir remplacer le français par une version du créole destinée à faciliter le passage éventuel à l'anglais. Les « phonologistes », affirme Marie-Thérèse Archer dans *Créologie – La latinité du créole d'Haïti*, « font dévier le créole de la filiation naturelle greco-latine dans le but unique de l'intégrer dans une famille linguistique anglo-saxonne. [...] C'est une guerre déclarée à la francophonie ».

Il était inévitable qu'un autre sujet de désaccord surgisse, à propos cette fois du niveau de langue que la transcription allait officialiser. Fallait-il choisir le créole urbain (plus influencé par le lexique et la prononciation française), ou le créole paysan ? Celui de Port-

4. « La Santé pour tous. Sans nourriture il n'y a pas de vie possible, parce que c'est la nourriture qui apporte à notre corps ce qui est indispensable pour vivre. Ce n'est pas de n'importe quelle nourriture dont notre corps à vraiment besoin, c'est d'une nourriture saine, solide ».

au-Prince ou celui d'une autre région ? Ainsi par exemple, le "e" muet (ə) et le "u" (y), qui existent en créole urbain, sont remplacés respectivement par "e" ouvert (é) et "i" (i) en créole paysan. Pour le mot « œuf » faut-il alors adopter *zeu* ou *zé* ? Convient-il d'écrire *Republik* ou *Repiblik* ? Pour « avec » doit-on choisir *avek* comme on dit au Cap-Haïtien et dans le nord en général, ou bien *ak*, utilisé partout ailleurs ?

Un décret du 18 septembre 1979 a tranché, du moins en ce qui concerne le système de transcription : c'est le système phonologique qui a été retenu, avec des modifications de détail ; il semble en voie de s'imposer progressivement. Reste que pendant des décennies ces querelles ont fait couler bien de l'encre avec laquelle on aurait pu, si les uns et les autres l'avaient voulu, imprimer des manuels d'alphabétisation, ou des ouvrages de vulgarisation pour informer les gens du peuple des droits qui, leur étant reconnus dans une langue pour eux parfaitement étrangère, ne pouvaient que rester lettre morte.

LETTRES CRÉOLES ET CRÉOLE « INCRUSTÉ »

Pratiquement dès les origines, le créole manifeste sa présence au sein de la littérature haïtienne d'expression française. Avec une grande timidité au début : sa contribution se borne à nommer des réalités haïtiennes sans équivalent en français ; noms d'arbres, comme *mapou*, d'animaux, comme *malfini* ou *mabouya*, d'objets, comme *alfò*, de mets, comme *calalou*, *mamba*, *tasso*, etc. Avec le temps, des répliques entières, des bribes de chansons, des proverbes sont inclus, généralement en italiques et souvent traduits en note. Jusque-là rien de particulier : dans toutes les littératures, les régionalismes, éléments de couleur locale, sont tolérés à condition de ne pas empêcher la compréhension. Rares sont les écrivains haïtiens à ne pas avoir pratiqué, ne fût-ce qu'incidemment, cette technique d'« incrustation », c'est-à-dire d'insertion dans un texte en français d'unités lexicales en créole pouvant aller d'un simple mot à une longue réplique. Comme nous l'avons vu, dans les savoureuses « audiences » que sont *La Famille des Pitite-Caille* et *Zoune chez sa ninnaine*, Justin Lhérisson s'est résolument engagé dans cette voie. Ainsi par exemple, il faut être Haïtien pour comprendre l'énumération des articles que débite Madame Pitite-Caille mère pour assurer à sa famille « la patate quotidienne » :

> *balais, sac-paille, panneaux, macoutes, halforts, zapareaux, cordes, zorins, bouts-de-cannes [...] pain-patate, pain-maïs, tablettes, gingembrettes, douces-laitt.* Quant au *mabi de Sor-Zinga*, c'était du nectar... (p. 19).

Plus loin, c'est sans traduction que sont rapportés les commérages des femmes jalouses de leur *matelote* Velléda Pitite-Caille :

> *— Eté ! nous ta couté ou ! ou cé l'oraille calé.*
>
> *— Voisins, prend précautions nou ! femme-là, cé cochon sans poèl ; li gangnin baka pou li nourri !*
>
> *— Vié bazi minnin coinda, ou mett bombé jipon ou, vié madamm, madamm Patécrouè, ou cé vent minnin d'leau poussé...*
>
> *— Gadé sindaindain là non, mé zanmis ! pasquél' gain l'agent li croué li cé moune !... (p. 21).*

Dans son roman *Parias : documentaire*, paru en 1949, le poète Clément Magloire Saint-Aude n'hésite pas à composer en créole tous les dialogues entre Haïtiens, ou plus

exactement tous les dialogues pour lesquels l'Haïtien bilingue adopterait le créole. Nous trouvons ainsi des passages tels que :

> Aux abords de l'Hôpital Général, Nautenié s'arrêta devant la maison de Jo-Rémy. Derrière des étagères, des hommes trinquaient bruyamment. Nautenié dit :
> — Coumâbo ! nègs-yo ap' taillé boësson...
> La tête de Ti-Thin apparut :
> — Oh-oh.
> Il s'avança :
> — Vinn'non. Ou rett'dehô !
> Ti-Thin rejoignit les buveurs :
> — Messieurs, min ti-Nautenié-oui...
> Ils le saluèrent avec des exclamations de rires. Jo dit :
> — Chita non.
> Et Nautenié :
> — Ah, m'pas sous boué.
> Il s'assit, triste, prit la tête dans ses mains. Il n'avait pas un cob. Pas une cigarette. Pas une tasse de café. Il regarda à terre. Il hocha la tête, se gratta.
> S'étant levé :
> — Bon, messieurs, m'app' maché.
> Ti-Thin dit :
> — Bon, n'app' tand'n'ou (p. 30).

Magloire Saint-Aude est à ma connaissance le seul à avoir utilisé systématiquement cette technique pour produire un roman « bilingue », qui n'est évidemment accessible qu'à un lecteur haïtien. On trouve par contre depuis toujours des textes bilingues dans les journaux haïtiens, généralement sous forme de plaisanteries ou d'anecdotes. Ainsi, le 17 février 1933, le « Conte du vendredi » de *L'Autre Cloche*, sous la plume de Lélio Laville. Comme c'est souvent le cas, la plaisanterie vise un monolingue créolophone qui comprend mal le français, en l'occurence la formule administrative placée en tête des proclamations officielles. L'action se passe à la fin du XIX[e] siècle, sous la présidence de Florvil Hyppolite[5] :

> En ce temps-là vivait à Jérémie un noble vieillard, pharmacien de première classe d'une grande renommée qui habitait une maison située en face de l'hôtel de l'arrondissement de la deuxième ville du sud de la République.
> Tonton Diogène comme on se plaisait à l'appeler, était l'ami de tout le monde et particulièrement le père des soldats cantonnés sur la place d'arme de Jérémie.
> Ti Joseph, soldat de la deuxième compagnie était à ses heures de repos au service de papa Diogène. Mais il advint qu'un matin Ti Joseph ne vint pas remplir les cruches du père Diogène.
> Très tard dans la soirée Père Diogène l'appela et lui demanda où il était allé.
> — Moin talé lan publication, répondit le petit soldat. *Je suis allé entendre annoncer les nouvelles.*
> — Ah ! Et ça yo publié ? *Et qu'est-ce qu'on a annoncé ?*
> — Hum ! Papa Diogène, parole cila trop fort caye pran difé, cé cassé feille couvri ça. *Les nouvelles sont si graves que vaut mieux se taire. Quand la maison brûle, il convient de couvrir les flammes avec des feuilles.*

5. J'ai ajouté en italique la traduction des répliques en créole.

— Oh oh ! gain lè cé grand zaffè, la bouilli à gain lè mangommin ? *Oh oh ! alors c'est grave, les choses bougent ?*

— Papa !... gran moune longtemps di ça ou pas ouè lan cent ans ou ouè li lan youn jou, piblication jodi là, li rode raide moin cé ti pouesson, moin maré rhanmaque moin ba cé pou si code li pété pou moin pas cassé zo moin papa évité miyor passé si moin té connain lô ou a oué capitinne là oua mandé li ça yo té di. *Vous l'avez dit. Les vieux assurent que ce qu'on a pas vu pendant un siècle, on le voit en une journée. Les nouvelles aujourd'hui sont drôlement graves. Moi, je ne suis qu'un petit poisson ; j'amarre mon hamac bas, pour ne pas me casser les os si la corde pète ; il vaut mieux être prudent que regretter. Quand vous verrez le capitaine, c'est à lui que vous demanderez la nouvelle.*

— Main Ti Joseph, reprit père Diogène, moin cé gran moune moin pas ta vlé malhè rivé ou ou mette di moin lestomaque moin cé coffe. *Mais Ti-Joseph, je ne suis pas un enfant ; je ne veux pas que tu aies des histoires. Tu peux me raconter, je suis un véritable coffre-fort à secrets.*

— Ti Joseph rassuré par la promesse de Tonton Diogène lui dit tout bas à l'oreille :

— Yo arrêté président Hyppolite. *On a arrêté le président Hyppolite.*

— Oh ! oh ! s'exclama père Diogène, zaffè neg pas janmin piti, pou qui ça yo arrêté li ? *La vie de l'homme n'est jamais simple. Pourquoi l'a-t-on arrêté ?*

— Moin pas connin tout ça moin capable di ou segrètè à qui ta pé li papié à moin tandé li di : *Je ne sais pas. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le secrétaire qui a lu le papier, je l'ai entendu dire :*

Liberté, Égalité, Fraternité, République d'Haïti. — Arrêté Hyppolite président d'Haïti.

À ces mots, père Diogène poussa un éclat de rire et très tard dans la nuit Ti Joseph fut l'objet de la conversation de la petite Pharmacie de la place d'Armes de Jérémie.

Molière utilisait le patois à des fins comiques ; les dramaturges haïtiens en ont toujours fait de même avec le créole. C'est peut-être les comédies de Théodore Beaubrun, dit Languichatte, qui reflètent avec les plus de fidélité la situation linguistique en Haïti : les personnages de l'aristocratie se parlent français, et n'utilisent guère le créole que pour s'assurer d'avoir été bien compris de leurs domestiques. Les gens des classes moyennes se parlent français également mais, même entre eux, utilisent volontiers des expressions créoles. Le petit personnel et les gens du peuple ne parlent que le créole. À titre d'exemple, voici un dialogue entre la citadine Anna et sa servante Azibé :

Anna. — Azibé, faites vite ! [...] Je ne veux pas être surprise par cette brute. Je dois déguerpir avant.

Azibé. — Madam'm qui bor ouap fait brotter affaire ou yo ?

Anna. — Chez ma mère. Il ne faut rien dire à Languichatte ! Pas dit li coté'm aller.

Azibé. — Moin pas conn qui coté pou'm aller. Madam m'ap suivre ou !

Anna. — Pas possible, Azibé !

Azibé. — Coument m'pral manger là, maître cé moune qui toujours dehors !

Anna. — Azibé, pas de temps à perdre ! [...] dis à Jacques de ne jamais chercher à savoir où je suis. C'est lui qui est cause de mes déboires ! (*Anna*, acte I, sc. xviii).

SURVOL HISTORIQUE DE LA LITTÉRATURE EN CRÉOLE

On peut diviser l'histoire de la littérature en créole haïtien (par opposition avec celle en français « incrusté » de créole) en deux périodes. Pendant la première, qui va des temps de la colonie aux années 1950, il s'agit essentiellement d'une littérature de collecte, c'est-à-dire de transcriptions de proverbes, de devinettes, de blagues et d'anecdotes, de contes traditionnels (le plus souvent avec traduction française), auxquels s'ajoutent quelques

saynètes ayant trait à l'actualité politique. Pour l'heure, les écrivains ne composaient qu'exceptionnellement en créole : des plus de quatre mille titres signés par des Haïtiens des origines à 1949 que recense Max Bissainthe dans son *Dictionnaire de bibliographie haïtienne*, à peine une trentaine, y compris cathéchismes et manuels de conversation pour étrangers, sont en créole.

Sous l'influence combinée de l'Indigénisme et du populisme, des écrivains, et non parmi les moindres, œuvrent à partir des années 1950, pour doter leur pays d'une littérature dans sa langue nationale. Ils avaient trouvé la réponse implicite à la question qu'un anonyme avait déjà posée dans les « Variétés » de *L'Union* du 17 février 1839 :

> Veillée à la campagne, histoire de revenants, contes et chansons... Quelle langue se chargera de recueillir les termes qui seuls peuvent faire comprendre ces contes autrement inintelligibles ! comment transmettre l'esprit de ces chants si intraduisibles ! [...] On suce ses goûts dans le lait dont on s'est nourri... aussi que le désespoir est amer quand on veut communiquer, comme on le sent, mais sans le pouvoir, ce qui frappe, ce qui émeut !

Nous savons que, sous la colonie, des pièces en créole étaient composées et jouées ; les textes ne nous en sont malheureusement pas parvenus. Le premier (et pratiquement le seul) texte en créole datant d'avant 1791, transmis par Moreau de Saint-Méry est *Lisette quitté la plaine*, chansonnette sur l'air de *Que ne suis-je la fougère !* due au colon Duvivier de la Mahautière. On a conservé la proclamation de *Bonaparte, Primié Consul*, reproduit dans *La Petite Revue* en 1927, qui appelle la population à bien accueillir l'expédition Leclerc, venue rétablir la traite et l'esclavage :

> *Oui, ça qui vous tous yé, qui couleu vous yé, qui côté papa zote vini, nou pas gardé ça : nous savé tan seleman que zote tout libre, que zote tout égal, douvant bon Dieu et dans zyé la Répiblique...*[6]

On voit qu'il s'agit d'une traduction à peu près littérale de la phraséologie française de l'époque. Quelques années plus tard, toute la première scène de *L'Entrée du Roi en sa capitale en janvier 1818*, pièce de circonstance de Juste Chanlatte, consiste en un dialogue en créole (plus précisément en créole du Cap) entre une servante et un ferblantier. Chanlatte était né à Saint-Domingue, et son créole est certainement plus authentique que celui des voyageurs ou militaires de passage qui en transcrivirent des bribes dans leurs témoignages. En février 1890, le journal satirique *Le Zinglin* publie d'Henri Chauvet « *Macaque ak' chien*, pochade satirique-vaudeville en deux actes et en créole tirée d'un conte haïtien », dont le deuxième acte se déroule dans un *hounfort*.

Le premier cathéchisme en créole haïtien est publié en 1828. Sous le titre *Bòn Nouvèl pou tout moun*, l'American Bible Society fait paraître les évangiles en créole en 1975. Dix ans plus tard, l'Alliance Biblique Universelle publie à Port-au-Prince *Bib la, paròl Bondié an Ayisien*. Sous le titre *Rosaire Couronne sonnets* (Port-au-Prince, 1964), Émile Roumer met en vers créoles 32 pages de textes lithurgiques.

En 1877, J. J. Audain donne quarante pages de *Recueil de proverbes créoles*. L'Américain John Bigelow publie la même année à New York sa propre collecte, avec traduction

6. « Oui, qui que vous soyez tous, quelle que soit votre couleur, quel que soit le lieu d'origine de vos ancètres, cela ne nous importe pas : nous savons seulement que vous êtes tous libres, que vous êtes tous égaux, devant Dieu et aux yeux de la République... »

anglaise, *The Wit and Wisdom of the Haitians*[7]. En 1905, Edmond Chenêt en glâne près de mille cinq cents dans *Proverbes créoles* et, sous le pseudonyme Fayo, le linguiste Raphaele Urciolo en arrive à *3333 Proverbs in Haitian Creole, the 11th Romance Language* (Port-au-Prince, 1980).

Georges Sylvain fait paraître en 1901 *Cric ? Crac ! Fables de La Fontaine, racontées par un montagnard haïtien et transcrites en vers créoles* ; les premiers vers de « Le Corbeau et le Renard » y deviennent :

Bon !.... Doctè Còbeau, grand'm'matin,
Té monté sou gnou pié bois-pin
Avec gnou tranch' fronmaj-griyè
Li té fait qu'ranmassé bod-mè (2e éd., p. 43).

Un critique anonyme se souvient vingt ans plus tard que lors de la parution de *Cric ? Crac !* « la plupart du temps, il m'arrivait de consulter la traduction française que la prévoyance de l'auteur a placée au bas des pages ». Et il ajoute tristement : « nous ne savons pas lire le créole et nous ne voulons pas apprendre à le lire » (*En relisant « Cric ? Crac ! »*). Alcibiade Pommeyrac et Fénelon Duplessis vont, eux aussi, adapter les *Fables* de La Fontaine en créole, et Karl Wolff donne 88 pages de *Fables locales sur des proverbes créoles* en 1918.

Certains poètes de la fin du siècle se sont essayés à composer dans la langue du peuple, par délassement plutôt qu'autre chose, des poèmes généralement humoristiques, égrillards ou sentimentaux. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient le plus connu, la *Choucoune* d'Oswald Durand, sans doute le poème créole qui a reçu la plus grande diffusion, grâce à sa mise en musique par Mauléar-Monton. Mieux connue aujourd'hui sous son titre anglais *Yellow Bird, Choucoune* reste encore au répertoire des orchestres de danse antillais. Le texte est d'ailleurs intéressant ; c'est la complainte d'un Haïtien que son amoureuse, la jolie *marabou*[8] Choucoune, abandonne pour suivre un « petit Blanc » de passage :

Dèyè yon gwo touf pengwen,	Derrière un buisson de « pingouin »,
Lòt jou mwen kontre Choukoun.	J'ai rencontré Choucoune l'autre jour.
Li souri lè li wè mwen,	Elle a souri en me voyant,
Mwen di : « Syèl ! ala bèl moun ! »	J'ai dit : « Ciel ! quelle belle personne ! »
Li di : Ou trouve sa, chè ? »	Elle a répondu : « Vous trouvez, cher ? »
Ti zwezo ta pe koute nou lan lè...	Les petits oiseaux en l'air nous écoutaient...
Kan mwen sonje sa, mwen genyen lapèn,	Quand je m'en souviens, je suis en peine,
Ka denpi jou la de pye mwen lan chèn !	Car depuis ce jour, l'amour m'a enchaîné !
Choukoun, se youn marabou,	Choucoune, c'est une *marabout*,
Je li klere kou chandèl ;	Ses yeux brillent comme des chandelles ;
Li genyen tete doubout...	Elle a la poitrine rebondie...
Ah ! si Choukoun té fidèl !	Ah ! si Choucoune était fidèle !
Nou rete koze lontan,	Nous sommes restés longtemps à causer

7. *L'Esprit et la sagesse des Haïtiens*. C'est à l'anthropologue américaine Elsie Clews Parsons que l'on doit la première transcription de contes haïtiens (*Folklore of the Antilles*, New York, 1936).
8. La marabout, qui a aussi inspiré Émile Roumer (voir p. 124), est une femme à la peau très noire, aux traits fins et aux cheveux lisses.

Jouk zwezo lan bwa te parèt kontan !	Même les oiseaux du bois semblaient contents !
Pito bliye sa, se two gran lapèn,	Mieux vaut oublier, la douleur est trop grande,
Ka denpi jou la, de pye mwen lan chèn !	Car depuis ce jour là l'amour m'enchaîne !
Ti dan Choukoun blanch kou lèt,	Choucoune avait de petites dents blanches comme lait,
Bouch li koulè kaymit :	Sa bouche étair couleur caïmite :
Li pa gwo fam, li grasèt :	Elle n'était pas grosse, mais potelée :
Fam konsa plè mwen toutswit.	Les femmes comme ça me plaisent tout de suite.
Tan pase pa tan jodi !...	Mais temps passé n'est pas temps présent !...
Ti zwezo lan bwa, te we nou souri ...	Les petits oiseaux dans le bois nous ont vu sourire...
Si yo sonje sa, yo dwe lan lapèn,	S'ils s'en souviennent, ça doit leur faire de la peine,
Ka denpi jou la, de pye mwen lan chèn !	Puisque depuis lors l'amour m'enchaîne !
N ale lakay manman li,	Nous sommes allés chez sa maman,
Yon granmoun ki byen onèt !	Une vieille dame bien comme il faut !
Sito li we mwen, li di :	Dès qu'elle m'a vu, elle a dit :
« A ! mwen kontant sila net ! »	« Ah ! celui-ci me plaît tout à fait ! »
Nou bwe chokola o nwa	Nous avons bu du chocolat aux noix...
Es tou sa fini, ti zwezo lan bwa ?	Petits oiseaux du bois, et tout cela est fini ?
Ka denpi jou la, de pye mwen lan chèn !	Puisque depuis lors l'amour m'enchaîne !
Yon ti blan vin rive,	Un petit Blanc est arrivé,
Ti bab rouj, bèl figi woz,	Avec sa barbe blonde, son beau visage rose,
Mont sou kote, bel chivé...	Sa montre au gousset, ses cheveux soyeux...
Malè mwen, li ki la koz !...	De mon malheur, c'est lui la cause !...
Li trouve Choukoun joli...	Il a trouvé Choucoune jolie...
Li pale franse, Choukoun renmen li.	Il parlait français, Choucoune l'a donc aimé.
Pito bliye sa, se two gran lapèn :	Mieux vaut oublier, la douleur est trop grande :
Choukoun kite mwen, de pye men lan chèn	Choucoune m'a quitté et l'amour m'enchaîne !

Encore une fois si, comme c'est à souhaiter, un chercheur voulait étudier systématiquement cette première époque de la littérature créole, il ne pourrait faire l'économie d'un dépouillage systématique de la presse. C'est dans les revues et plus encore dans les journaux qu'il trouverait non seulement des poèmes, des contes, des annonces publicitaires, la trace de pièces en créole qui, comme au temps de la colonie, n'ont jamais eu les honneurs de l'impression, mais aussi des contributions savantes à l'étymologie du créole, des études de grammaire, de syntaxe, de variations régionales, sans compter des controverses parfois virulentes sur la valeur absolue de la langue créole, sur son éventuelle utilisation pédagogique, sur sa contribution possible (ou sur l'obstacle qu'elle constitue) au développement économique, etc.

NAISSANCE ET CROISSANCE DE LA LITTÉRATURE EN CRÉOLE

Bien que les pièces de théâtre, les romans, les nouvelles, les recueils de poèmes en vernaculaire se multiplient depuis les années 1950, la production d'ouvrages en créole reste, en chiffres absolus, relativement modeste. D'une part, comme il n'existe pratiquement pas d'Haïtiens alphabétisés en créole sans l'être en français (ou bientôt en anglais ou dans une autre langue de pays d'accueil), le lectorat du créole ne peut consister qu'en une fraction de

celui, déjà très modeste, du français[9]. Une fraction seulement, parce que bien des Haïtiens lettrés, la majorité peut-être, ne s'intéressent jusqu'à présent guère à ce qui est imprimé en vernaculaire. Encore ne faut-il pas oublier que le papier n'est qu'un support de publication parmi d'autres. Dans son intervention à la *Deuxième Rencontre des Intellectuels*, (La Havane, 1985), un des pionniers de la littérature créole, Félix Morisseau-Leroy rappelle que :

> On a dit, avec un semblant de logique, que notre littérature créole est une littérature de disques et de cassettes puisque notre fort pourcentage d'analphabètes empêche de lire nos œuvres écrites en français et en anglais... (*Le Nouvelliste*, 19 févr. 1986).

Le fait est que l'invention de la cassette permet à bien des Haïtiens illettrés de communiquer avec leurs correspondants, surtout de l'étranger. Par ailleurs, tout en ne circulant que sur enregistrement, des poèmes, des chansons, des saynètes et des monologues ont atteint une grande popularité tant en diaspora qu'en Haïti. Les Haïtiens de toutes les couches sociales ont assuré le succès des disques de Maurice Sixto, par exemple, dont les monologues ont trait aux aspects les plus divers de la vie haïtienne, depuis l'exploitation des petites domestiques jusqu'à l'anglicisation du créole des émigrés aux États-Unis. Ces textes n'ont jamais été imprimés.

Puisque son accession à la dignité de langue à part entière est si récente, le créole, pour complexe et subtile qu'il soit, commence à peine à élaborer ce que l'on pourrait appeler un registre littéraire. La plupart des textes créoles calquent encore la langue parlée, celle de la conversation courante ou des contes à la veillée. Ainsi le cinquième des douze courts poèmes publiés en 1933 par Milo Rigaud sous le titre *tassos*[10] :

– si ou vlé blié chagrins,	Si tu veux oublier tes chagrins,
si ou vlé blié malhès,	Si tu veux oublier ton cafard,
pouqui ou pas bouè clairin ?	Pourquoi ne pas boire un clairin ?
– main, canmarade-là pas ouè	Mais le camarade ne comprend pas
cé en France m'yé ;	Que je suis en France ;
m'mète chèché,	J'ai beau chercher,
m'mète la-priè,	J'ai beau prier,
m'mète rélé,	J'ai beau appeler,
m'mète piaffé,	J'ai beau trépigner
si m'vlé blié chagrins,	Lorsque je veux oublier mes chagrins,
si m'vlé blié malhès,	Lorsque je veux oublier mon cafard,
m'pape joinne gn'crasse clairin.	Je ne peux pas trouver une goutte de clairin.
coument ou ta vlé	Comment voudrais-tu
m'pas songé pays-à ?	Que je ne me souvienne pas du pays ?

L'idée que le créole pouvait servir à composer des poèmes sérieux, c'est-à-dire ni humoristiques ou égrillards, ni d'une mièvrerie sirupeuse va de pair avec la volonté de s'adresser au peuple dans « sa » langue, et de travailler à sa prise de conscience. Aussi les poètes créolisants se croient-ils trop souvent obligés de rechercher le plus grand commun dénominateur, autrement dit de simplifier leur langue à l'extrême, d'éviter toute métaphore

9. Le gouvernement il y a quelques années, et plusieurs O.N.G. depuis, ont entrepris des campagnes d'alphabétisation en créole, mais jusqu'ici sans résultats appréciables.
10. C'est moi qui ajoute la traduction. On se souvient qu'un *tasso* est un morceau de viande séchée et marinée, et que le *clairin* est du tafia.

quelque peu inusitée, de réduire au maximum les propositions subordonnées. Louis Aragon et d'autres avaient certes abandonné les raffinements surréalistes pour la bonne vieille ballade populaire lorsqu'il s'était agi de galvaniser les Français pendant l'Occupation. Mais si le style clair et direct est une des nombreuses cordes de la lyre française, l'utiliser en créole risque de confirmer le lecteur dans sa conviction que c'est la seule que comporte un outil linguistique fondamentalement « simple », dans le sens de « simplet » ou « puéril ». Peut-être, en choisissant ce registre porte-t-on inconsciemment un jugement paternaliste sur une population jugée incapable d'apprécier ou même de comprendre le raffinement dans l'expression. Les remarquables poèmes engagés que Félix Morisseau-Leroy a recueillis dans *Diakout* (1953) et *Diakout 2* (1972) ont fait vibrer les progressistes capables de les lire, mais sait-on si le peuple, lorsqu'il a pu en prendre connaissance par des enregistrements, les a appréciés autant ? Et serait-il pervers de se demander si ces poèmes, dont la forme rappelle celle des poèmes pour enfants des manuels des classes primaires, ont tellement plu aux Haïtiens lettrés précisément parce que le créole leur en était immédiatement déchiffrable ? Ou encore parce qu'ils y puisaient, sans grand danger, la délicieuse sensation d'avoir rejoint la révolution ? D'autant plus que le créole a toujours fourni une forme d'opposition politique, la « chanson pointe », commentaire ironique sur un adversaire ou sur les puissants du jour. Ainsi tout le monde, y compris les principaux intéressés a parfaitement compris que la chanson *Talon kikit pa alamòd ankò* (« Les talons aiguilles ne sont plus à la mode ») était subversive : l'assonance permettait de remplacer *talon kikit par tonton makout*, et ces derniers interdirent de la chanter. Le texte et la musique de telles « chansons pointes » sont rarement conservés. Une exception : la rengaine *Panama'm tonbé* (« Mon chapeau est tombé ») composée, la plupart de ceux qui la chantent aujourd'hui l'ignorent, lorsque le président Florvil Hyppolite, parti en campagne à la tête de ses troupes, tomba de cheval, terrassé par un arrêt cardiaque. Une autre « chanson pointe » (en mélange de français et de créole, cette fois) brocarde un politicien victime d'un coup d'État ; elle fut publiée dans *Le Phare* en 1902 :

Edmond Defly qui t'ap pé fait banda	*Edmond Defly qui faisait le faraud*
N'est qu'un gros lâche qui ne connaît que femme	
A force la peur té prend li ce jour là	
Dans la tournée li crié vive l'union !	
Grâce au général St.Fort	
Nous ta bal'Remington	*Nous lui aurions fichu des balles*
Proverbe la dit vrai	
Tout homme méchant capon.	

Guy Laraque, sans doute le critique le plus perspicace de la poésie nationale, déclarait récemment, après avoir exprimé son admiration tant pour la poésie en créole de Morisseau-Leroy que pour celle, pourtant très différente, de Frankétienne :

> Il serait ridicule de poser aujourd'hui la question de la possibilité d'une poésie créole, puisque cette poésie existe et se porte même on ne peut mieux (*Sur la poésie*, p. 215).

Il s'inquiète cependant de la tendance de trop de poètes « créolographes » à « enfiler des clichés » et, sous prétexte de populisme, à sacrifier à la facilité. Laraque insiste sur la nécessité de fonder un créole littéraire :

> ... le passage du vernaculaire au stade de l'écriture ne peut se faire avec bonheur sans le secours hardi des grands poètes, dramaturges, romanciers, essayistes, critiques et historiens

> [...]. Ce n'est pas seulement l'*impression* sous forme de livres, ni l'accès massif aux prestigieux mais décevants médias, c'est surtout l'*expression littéraire* dans son tour le plus soutenu qui donnera au créole ses lettres de noblesse (p. 217).

À une simplicité qui frôle le prosaïque risque de s'ajouter un certain misérabilisme thématique. Le travail harrassant, la misère, la maladie, la faim, la résignation reviennent de façon lancinante, tandis que les menaces envers une société injuste et les appels à la révolte, restent exceptionnels. Trop de poètes créoles ne s'inspirent que du fatalisme résigné du paysan dans le deuxième poème de *Diacoute*, gomant l'ambiguïté de son *C'é bon*, qui annonce peut-être un projet de révolte :

C'é bon,	C'est bon,
C'é bon, jige	C'est bon, juge
C'é bon, Pè	C'est bon, Père
C'é bon, dépité	C'est bon, député
C'é bon, grand prévot	C'est bon, Grand Prévôt
C'é bon, Empèrè	C'est bon, Empereur
Ça ous v'lez m-di ous.	Je vous dirai ce que vous voulez entendre
[...] C'é bon, jige	C'est bon, juge
Jigez-m	Jugez-moi
Condamnez-m	Condamnez-moi
Acquittez-m	Acquittez-moi
C'é bon, Pè	C'est bon, Père
Baptisez-m	Baptisez-moi
Confessez-m	Confessez-moi
Communien-m	Donnez-moi la communion
Confirmin-m	Confirmez-moi
Enterrez-m [...]	Enterrez-moi
C'é bon, huissié	C'est bon, huissier
C'é bon, arpentè	C'est bon, arpenteur
Dégèpi-m [...]	Expulsez-moi
C'é bon, pastè	C'est bon, Pasteur
Convètis-m	Convertissez-moi
Civilisez-m	Civilisez-moi
C'é bon	C'est bon
Di-m parole : frèrre-là...	Dites-moi : « frèèère »
Di-l'encô	Dites-moi ça encore
Mettez-m nan folklore	Mettez-moi à la sauce folklore
Fai liv ac moin	Faites de moi un livre
Achetez-m bon ma'ché	Achetez-moi bon marché
Venne moin chè	Vendez-moi cher
Cé bon.	C'est bon (p. 4-5)[11].

Comme on pouvait s'y attendre, c'est avant tout au théâtre que le créole a produit des œuvres particulièrement intéressantes. Dans un premier temps, il s'agissait surtout d'adaptations, voire de traductions de grands classiques. En 1953, pour damer le pion à ceux qui prétendaient que le créole, inapte à l'analyse subtile des sentiments, était condamné à se cantonner dans le comique de farce et les histoires triviales, Félix Morisseau-Leroy adapta en créole la légende d'Antigone, en transportant le décor dans la campagne haïtienne. La

pièce fit sensation. Son *Rwa Kréon*, qui fit suite en 1978 à *Antigone en créole*, est par contre une œuvre complètement originale. Franck Fouché adapta *Œdipe-roi*, puis la *Yerma* de García Lorca. Sous le titre *Jénéral Rodrig*, Nono Numa fit jouer son adaptation du *Cid* en 1973. Quant à Lionel Desmarattes, il tint la gageure de composer *Mouche Deface*, adaptation du *Tartuffe* en alexandrins créoles. Plus près de nous, les pièces de Frankétienne et de Sito Kavé prouvent la vitalité et l'originalité du théâtre en créole haïtien, dont le succès est évident auprès de la grande majorité des Haïtiens, qu'ils soient en exil ou restés au pays.

La popularité de ce théâtre tient à ses qualités propres, bien entendu, mais aussi à ce que l'on peut voir représenter une pièce sans nécessairement la lire, ce qui la met à la portée non seulement des illettrés mais aussi des spectateurs qui prétendent avoir du mal à déchiffrer le créole écrit. Et puis, bien sûr, qui dit théâtre dit dialogue, et personne n'a jamais mis en question la valeur du créole en tant que langue parlée. Pour Maximilien Laroche, seul un théâtre en créole (ou, comme il préfère le dire, sans doute à juste titre, en haïtien) a un sens en Haïti, et celui en langue française est condamné à la médiocrité ; jusqu'à Morisseau-Leroy, les dramaturges n'auraient pu

> ... faire parler leurs personnages avec vraisemblance que dans cette langue [le créole]. Ainsi, en obéissant aux exigences des rapports diglossiques du français et de l'haïtien ils se condamnaient eux-mêmes à la grandiloquence des poèmes dramatiques à sujet historique ou à la superficialité des comédies où le motif principal de dérision était le français approximatif des gens du peuple (*Littérature et identité nationale en Haïti*, p. 37).

En ce qui concerne les romans en créole, la liste en est encore très courte. Le premier en date et jusqu'à aujourd'hui de loin le meilleur, est le remarquable *Dézafi*, de Frankétienne, publié en 1975. Les trois personnages principaux en sont Sintil, le mauvais *houngan*, qui transforme Klodonis en zombi pour l'avoir offensé, et à qui sa fille Siltana, amoureuse du malheureux, donne du sel, le ramenant ainsi à la vie normale. On a cru voir dans ce roman, publié à Port-au-Prince sous le régime duvaliériste, une métaphore de la « zombification » d'un peuple haïtien forcé d'obéir aveuglément, sans que soit tolérée la moindre velléité de révolte. La plupart de ses compatriotes ont d'ailleurs préféré lire l'adaptation en français que l'auteur a publiée en France quatre ans plus tard sous le titre *Les Affres d'un défi*. Ils ont refusé de consentir à l'effort nécessaire pour déchiffrer trois cent pages de créole dont il faut avouer qu'il n'est pas toujours limpide, précisément parce que l'auteur ne se cantonne pas dans le vocabulaire et le style familiers, mais forge des mots inusités et élabore une écriture recherchée et tourmentée. *Lanmou pa gin baryè* (1975), d'Émile Célestin-Mégie, *Tonton Libin* (1976) de Carrié Paultre, et *Ravinodyab*, de Félix Morisseau-Leroy, publié à Paris en 1982 avec à la suite *La Ravine aux diables*, sa traduction en français par l'auteur, rappellent tout à fait le roman paysan, et me semblent moins intéressants. Les deux seules traductions d'œuvres créoles en français parues jusqu'à présent sont celles que Frankétienne et Morisseau-Leroy ont données de leurs propres textes.

---

11. Comme on le voit, le paysan de Morisseau-Leroy s'exprime en un créole on ne peut plus francisé. Au moins le poète a-t-il adopté la transcription phonologique dans les éditions postérieures de *Dyakout*. Les textes créoles sont rarement accessibles au lecteur francophone. Témoin cet extrait de *Adjanoumelezo* (1987), de Frankétienne :

Rale pwèl soukouyan
teke tate bemòl
rechofe san bòbòy
sousoubann soukouyan
satouyèt mòyòkò
pou n'al chòy annakò (p. 233).

L'avenir dira si la littérature en créole haïtien continuera à se développer quantativement aussi bien que qualitativement, si elle est destinée à n'être connue que d'un public exigu, ou si, grâce aux traductions, elle traversera les frontières linguistiques.

LE CRÉOLE « EN FILIGRANE »

Que l'on trouve, dans les œuvres haïtiennes en français, des « incrustations » créoles sous forme de termes, d'expressions, de proverbes n'a rien d'étonnant. La plupart de ces « incrustations » ne posent pas de difficultés majeures, du fait qu'elles sont immédiatement identifiables, souvent signalées par l'italique, et parfois traduites ou expliquées en note.

Lorsque deux langues cohabitent, il est inévitable qu'elles se « contaminent » mutuellement : témoin le parler des immigrés de n'importe quel pays. Dans une moindre mesure, sur toute œuvre produite dans la langue officielle, en Haïti comme ailleurs en francographie[12], la langue maternelle ou vernaculaire laisse également une trace, parfois évidente parfois pratiquement imperceptible, à la manière d'un filigrane sur un papier de luxe. Richard Millet l'avait remarqué dans *L'écrivain français et sa langue* (1985) :

> Dans les littératures françaises d'*ailleurs*, il y a des *accents* perceptibles dans l'écriture même ; il bruit là quelque chose d'indéfinissable qui n'est pas dû seulement à quelque flamboiement verbal ou à une étrangeté métaphorique, mais à de subtils déplacements syntaxiques, à des inflexions sémantiques autres, telles des terres bouleversées en profondeur [Souligné dans le texte].

D'où provient ce « quelque chose d'indéfinissable », l'écrivain marocain Abdelkebir Khatibi, l'avait déjà signalé en 1983 dans *Maghreb pluriel* :

> La langue « maternelle » est à l'œuvre dans la langue étrangère. De l'une à l'autre se déroulent une traduction permanente et un entretien en abyme, extrêmement difficile à mettre au jour... (p. 179).

Khatibi pense bien sûr à l'entretien en abyme du français et de l'arabe dialectal, qui caractérise le « français marocain ». En l'ocurrence, les deux systèmes sont très différents, et les traces de la langue maternelle sur la langue étrangère devraient donc se détacher clairement ; malgré cela, constate Khatibi, leur « entretien [est] extrêmement difficile à mettre au jour ». À plus forte raison alors dans le « français haïtien », où l'entretien se déroule entre le français normatif et le créole, systèmes linguistiques qui se recoupent de tant de façons et à tant de niveaux[13].

Certaines des variations du « français haïtien » par rapport au français normatif proviennent et se retrouvent dans un parler provincial métropolitain. Ou encore dans un parler technique, qui peut d'ailleurs être archaïque, celui de la marine à voile, par exemple : *déraper* pour « démarrer », *carger* pour « incliner une chaise contre un mur », *à toute bouline* pour « à toute vitesse », etc. Un filou est en Haïti un *bakoulou*, et un homme très savant un *Pic de la Mirandole*, qui sait pourquoi ? Le terme archaïque « bousin », c'est-à-

12. J'emprunte ce terme à Jean-Claude Blachère qui, dans son étude *Négritudes – Les écrivains d'Afrique noire et la langue française* (Paris, 1993) est, pour autant que je sache, le premier à avoir noté la différence entre parler et écrire le français pour un non-Métropolitain.

13. Sur le « français haïtien », on consultera la thèse de Pradel Pompilus, *La Langue française en Haïti*, Paris, 1961.

dire « bouge » ou « tumulte » pour les marins français du temps jadis est le terme vulgaire qu'utilisent aujourd'hui les Haïtiens (en français comme en créole), pour « prostituée ».

L'anglais a laissé des traces en « français haïtien » : *payroll* pour « feuille de paye », *foreman* pour « contremaître », *tank* pour « réservoir d'essence ». L'espagnol également, dans une moindre mesure, avec *sapate* (de *zapata*), pour « pantoufle », *cassave* (de *cazabe*) pour « galette de farine de maïs » ; on y retrouve aussi quelques mots d'origine indigène ou africaine. Mais c'est la contribution du créole qui est de loin la plus importante. Comme il est normal, elle s'accroît proportionnellement à la diminution de la compétence en français standard de l'usager haïtien.

Autrement dit, le créole peut se manifester dans un texte en français soit directement, soit par le truchement du « français haïtien ». Lorsque la structure ou le mot est commun aux deux, il est souvent malaisé de déterminer précisément son origine. Ainsi par exemple l'on emploie, en « français haïtien » comme en créole, « gonflement / *gonfleman* » pour « indigestion », « mal macaque / *mal makak* » pour « gueule de bois », « crasse / *kras* » pour « pingre », « boiser / *bwaze* » pour « se cacher de la police », « un cob / *youn kob* » pour « un sou », « faire cabicha / *fè kabicha* » pour « faire un somme »[14]. Comment savoir si ces termes ont été empruntés par le créole au « français haïtien » ou vice-versa ? Sans doute faudrait-il parler plutôt d'« haïtianisme » lorsqu'il se révèle impossible de déterminer à quel registre appartient telle ou telle lexie. À la limite, seul un mot ou une structure qui appartient au créole mais pas au « français haïtien » pourra être considéré, dans un texte en français, comme du créole « en filigrane ». Le verbe « bailler », par exemple, n'appartient qu'à la langue du peuple : aucun Haïtien ne l'utilisera en parlant français. Aussi lorsqu'un écrivain écrit : « Mon cher, baille-moi ta main », il s'agit bien de créole « en filigrane », et la phrase suggère inmanquablement à ses compatriotes : « *Monchè, ban-m men-ou* ». De même, « nègre / *nèg* » veut tout simplement dire en créole « homme » ; le mot n'est jamais utilisé dans cette acception en « français haïtien ». De sorte que, lorsque Jacques Roumain fait dire au vieux paysan Bienaimé : « Oui, en vérité, le nègre est une pauvre créature » (*Gouverneurs de la rosée*, p. 14), le lecteur haïtien comprendra que l'homme en général est une pauvre créature dans cette vallée de larmes, alors que l'étranger comprendra que c'est le Nègre en particulier qui est une pauvre créature, dans un pays dominé par les Mulâtres. L'écrivain habile, comme ici Roumain, choisira ses ambiguïtés de façon à ce que les deux lectures soient possibles.

Il va par ailleurs de soi que le français normatif continue à contribuer au développement du créole, généralement, ici aussi, par le truchement du « français haïtien ». Même l'argot métropolitain peut y être naturalisé ; par exemple, *pistonen* (« pistonner ») ; dans le sens de protéger ou appuyer un candidat ; ce verbe est attestée dans l'Hexagone depuis 1857 : il a donc pénétré dans le vernaculaire en même temps ou tout de suite après être arrivé dans l'île et y a été adopté par la minorité francophone, puis par la majorité créolophone non pas au temps de la colonie mais, au plus tôt, dans la deuxième moitié du siècle dernier. De la même façon, quoique exceptionnellement, un terme créole haïtien comme *tonton makout* ou *déchoukaj* (qui vient de « souches », ou plutôt de leur arrachage ou « désouchage ») peut même pénétrer en français, ou du moins dans la langue des médias métropolitains.

14. Il est évident qu'un locuteur haïtien dominant parfaitement le français normatif peut choisir d'éviter les « haïtianismes », en s'adressant à un locuteur non-haïtien, par exemple. Mais il ne le fera pas avec des compatriotes, sous peine de paraître prétentieux.

La question pourrait également se poser de savoir si cette « mise en abyme », ou cette « présence en filigrane » est ou non indépendante de la volonté de l'écrivain. S'agirait-il d'une sorte de signature stylistique provenant de sa connaissance imparfaite du français standard ? Commet-il alors un « créolisme », terme déprécié en Haïti puisqu'il dénote, comme le signale Pradel Pompilus : « ... des fautes contre la langue française consistant dans l'emploi involontaire d'un mot ou d'une tournure du dialecte populaire » (*La Langue française en Haïti*, p. 136) ? Ou bien l'auteur, parfaitement capable de filtrer son texte de façon à ce qu'il soit impossible de déterminer qu'il a été produit aux Antilles, aurait-il voulu contester l'hégémonie du français métropolitain, lui imposer, de propos délibéré, l'estampille de sa nationalité ? Comment savoir, en d'autres termes, si l'on se trouve ou pas devant ce que Jean-Claude Blachère appelle « la traduction, dans le domaine de l'écriture, d'aspirations politiques où s'esquisse une revendication nationaliste... » (*Négritures*, p. 116) ? Il est bien entendu difficile de généraliser, et chaque cas exigerait une enquête particulière.

Enfin, il ne faut pas confondre Haïtiens francophones et Haïtiens francographes, langue parlée et langue écrite, puisqu'en Haïti, pas plus qu'ailleurs, on n'écrit nécessairement comme on parle ; les écrivains y sont tout aussi libres que n'importe où d'écrire des phrases que personne n'a probablement jamais prononcées et que personne ne prononcera probablement jamais.

« Créole incrusté » et « créole en filigrane » se retrouvent dans le français parlé par tous les Haïtiens qui en sont capables, et ce de plus en plus à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. Ce qui donne aux humoristes haïtiens l'occasion de confectionner de réjouissantes tirades composées d'un mélange de français, de français transcrit avec la prononciation créole, et de créole pur. Ainsi un personnage de *La Famille des Pitite-Caille*, de Lhérisson, explique la différence entre changement de gouvernement par coup d'État et changement de gouvernement par élections :

> Les eulections pa lé bayonnettes donnent moins de tracas. Di moment l'autorité dit oui, on est d'aplomb, les choses maché comme un moulin vent. Ou chita la caille ou procès-verbal vini trouvé ou banda ! Dans les eulections popilé, il faut litter pa son courage, son inflience, son argent, sitout pa son argent... (p. 50).

Dans le français écrit il n'en va pas précisément de même. Rien dans la composition des textes officiels publiés à Port-au-Prince (Constitutions, codes, manuels scolaires) ne les différencie de ceux de la métropole. Rien non plus, la plupart du temps, en ce qui concerne les textes savants ou didactiques (articles de fond, critique littéraire, récits de voyage, essais historiques, etc.). Au contraire, l'hypercorrection y est habituelle, et le purisme devient facilement une arme dans les querelles personnelles ou les controverses idéologiques. On peut remarquer à ce propos l'usage fréquent du passé simple dans des situations où le français métropolitain préfèrerait le passé composé.

Dans les textes de fiction, il convient de distinguer entre le théâtre, les textes poétiques, et le roman (ou la nouvelle). Le théâtre étant pur dialogue, le dramaturge n'hésitera pas à faire parler sur scène comme on parle à la ville. Il aura cependant tendance à éliminer les créolismes chez un personnage dont il désire souligner la distinction, et à multiplier ceux d'un nouveau riche ou d'un personnage comique.

Lorsqu'ils se produisent dans la poésie ou la fiction romanesque, les créolismes sont généralement traités comme des néologismes ou des trouvailles verbales. Le titre *Gouverneurs de la rosée* semblera au lecteur non-haïtien éminemment poétique, alors que pour

les compatriotes de Jacques Roumain il traduit de toute évidence *gouvenè larouze*, titre que portent dans les campagnes les paysans responsables de l'arrosage, de l'irrigation, bref de tout ce qui concerne la distribution de l'eau. De même, il comprendra aisément que lorsque Franck Étienne intitule un recueil de vers *Chevaux de l'avant-jour*, ou que Manuel dit, en se réveillant : « Ce doit être l'avant-jour » (*Gouverneurs de la rosée*, p. 52), c'est à l'aube (*avanjou*, en créole) qu'ils font référence.

Dans *Chevaux de l'avant-jour* et dans *Gouverneurs de la rosée*, qui nous serviront ici de textes exemplaires, il est exceptionnel que le lecteur étranger soit dérouté par le texte. Certes, il n'en capte pas toujours les connotations : s'il comprend dans le contexte qu'un *mapou* est un arbre, il ne saura pas nécessairement le différencier d'un *calebassier*, d'un *candelabre* ou d'un *véritable* ; il ne saura surtout pas que le *mapou* est un arbre sacré que hantent les *lwas*. Il comprendra que des instruments de musique appelés *tcha tcha* et *vaccine* accompagnent *nago*, *djouba* et *yanvalou* qui sont des danses, qu'il ne saurait cependant distinguer l'une de l'autre, pas plus qu'il ne saurait distinguer le *lwa Maître Carrefour* de son collègue *Simbi-en-deux-eaux*, ou *La Sirène* de la *Maîtresse de l'eau*.

Mais tout cela reste en quelque sorte au premier degré et relève en grande partie de l'exotisme régionaliste. Plus intéressantes sont des notations qui, en l'absence de référence culturelle explicative, semblent pour le lecteur naïf une surprenante invention verbale. Franck Étienne écrit :

> ... Mais pourras-tu [...]
> Tirer conte en plein jour
> Sans crainte de manger ta mère ?... (p. 17).

Tout lecteur Haïtien sait que chez lui, de même qu'on « donne » des « audiences », on « tire » des contes aux veillées, on ne les raconte pas. Il sait également que « manger », dans le vocabulaire du vaudou, est synonyme de « tuer ». Et ses parents ou sa bonne lui ont certainement appris que la superstition exigeait d'attendre la fin du jour pour raconter des histoires, de peur de causer la mort de sa mère. Nous trouvons plus tard :

> ... Honneur et faveur ! Le vent s'apaise à l'entrée de la baie
> Fraîcheur et respect ! La brise séduit les bananiers et les cocotiers qui te font une verte ovation de palmes dans la ferveur d'un accouplement... (p. 26).

Ces vers prennent une connotation différente lorsqu'on sait que le paysan haïtien n'entre pas chez autrui avant qu'à sa formule rituelle *Onè* ! il n'ait reçu la réponse *Respè* ! Voilà pourquoi le narrateur de *Gouverneurs de la rosée* salue l'aube en disant : « Honneur et respect, maître soleil... » (p. 18).

Un dernier exemple, toujours tiré du recueil de Franck Étienne : « Depuis la vieille querelle des concombres et des aubergines, ça fait des lunes que tu gardes la lumière prisonnière ... » (p. 78). Ce qui peut passer pour une facétie surréaliste n'est en fait que le calque d'une expression créole : *denpi ti konkonb tap goumen ak berejenn* (depuis que les concombres font la guerre aux aubergines), pour dire « depuis longtemps », « depuis toujours », « depuis que le monde est monde ».

Plutôt que de « filigrane », peut-être conviendrait-il de parler ici de « palimpseste » : le lecteur, en tous cas le lecteur étranger, une fois qu'a été « gratté » pour lui le texte français jusqu'à révéler le texte créole, a l'impression de se trouver devant deux créations essentiellement différentes.

Dans la prose en général et le roman et la nouvelle en particulier, il est évident que les parties du texte qui constituent des dialogues, ou des monologues adressés par la voix narrative au lecteur seront plus fortement marquées au coin de l'« haïtianisme » que les parties descriptives ou déclaratives. Parmi les différentes stratégies qui permettent ce marquage il faut noter le calque en français de procédés lexicaux ou syntaxiques créoles. Ainsi par exemple l'usage généralisé entre hommes de « mon cher / *monchè* » exclamatif ou en apostrophe (qui correspond au *man !* des Américains et des Antillais anglophones) ou, entre femmes, de « chérie / *cheri* », l'usage fréquent de « quant à ça / *kanta sa* », et de « qui fait que / *ki fèk* » pour « ce qui fait que », l'exclamation « tu ne me diras pas ! / *Ou pa ta dim sa !* ou tout simplement *pa dim !*) pour exprimer la surprise et l'habitude d'ajouter « si Dieu veut / *si die vle* » lorsqu'on énonce un projet.

Dans un texte haïtien, le paysan ou l'homme du peuple (qui est le plus souvent né à la campagne) s'exprime volontiers par métaphores et fait grand usage de proverbes. Dans une moindre mesure, cela est vrai dans toutes les littératures. Mais ce qui est ici caractéristique, c'est que ces proverbes en français sont traduits du créole (langue, soit dit en passant, hautement allusive et sentencieuse) : au lecteur étranger, ils paraîtront étranges et savoureux, tandis que le lecteur haïtien reconnaîtra immédiatement l'original populaire de : « ce n'est pas si tellement le temps qui fait l'âge, c'est les tribulations de l'existence » (*Gouverneurs de la rosée*, p. 33), « l'insolence, c'est l'esprit des nègres sots » (p. 41), « si le travail était une bonne chose, il y a longtemps que les riches l'auraient accaparé » (p. 49), « le macaque ne trouve jamais que son petit est laid » (p. 155) ; il faut être haïtien pour comprendre la traduction de *dan pouri gen fòs sou banann mi*, aussi Roumain explique que lorsque Louisimé Jean-Pierre menace de gifler son épouse, celle-ci

> ... s'était mise à l'embêter avec toutes sortes de proverbes, comme quoi les dents pourries n'ont de forces que sur les bananes mûres, ce qui voulait dire qu'il ne la traitait ainsi que parce qu'elle était une femme faible et sans défense... (p. 159).

Jacques Roumain a su faire passer dans l'écrit ce que Pradel Pompilus appelle « l'allure générale de la phrase parlée ». Le linguiste énumère plusieurs des « tics linguistiques » qui la caractérisent (*op. cit.*, p. 116) : il distingue entre autres l'habitude de souligner l'affirmation ou la négation par un *oui* ou par un *non* placé en fin de l'énoncé : dans *Gouverneurs de la rosée* nous trouvons ainsi : « c'est vrai, oui », « c'est un grand événement, oui », « il n'était pas honorable, non », « je ne sais pas, non » etc. ; Pompilus remarque également l'emploi systématique du pronom personnel renforcé : « La misère, je la connais, moi-même », « Moi, j'aime les cigares bien forts, moi-même », ainsi que la répétition emphatique de l'adjectif : « c'est une femme belle, belle, belle ».

Mais il y a plus : si Gérard Tougas a pu écrire qu'il a fallu attendre Jacques Roumain « pour que le mariage entre le français et le créole atteigne le chef-d'œuvre... » (*Les Écrivains d'expression française et la France*, p. 26), c'est en partie parce que de ce mariage est née l'ébauche d'une nouvelle langue, composée de mots et d'expressions qui se trouvent chez Roumain tout en n'étant pas (ou plus) utilisés, ni en français normatif, ni en français haïtien, ni en créole, du moins dans le sens qu'il leur donne. Le lecteur, haïtien ou pas, n'aura aucun mal à comprendre ces créations linguistiques, soit par analogie, soit par le contexte. Le mot *malédictionné*, par exemple (le créole dit *madichonen*) ; Gervilen est un ivrogne, un nègre *boisonnier* ; Similor avait la *soulaison* amère (sur le modèle de « pendaison » et d'« avoir le vin triste ») ; Manuel est un nègre remuant, un nègre *mouvementé* ; la moindre *contrariaison* le faisait bouillir ; Annaïse est certaine que

Manuel ne sera pas *abusant* si elle accepte de le rencontrer ; « C'est une *insolenceté* ! », s'exclame un paysan ; la mort de Manuel laisse son père *enfoudroyé*, et ainsi de suite.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est sans doute futile de spéculer sur l'évolution probable du créole haïtien, tant en ce qui concerne son essence qu'en ce qui concerne son statut, puisque ce sont des lois impénétrables qui régissent les conséquences linguistiques des événements historiques. Il est en tout cas évident que l'anglais a remplacé le français comme source d'enrichissement ou, si l'on préfère, de transformation, du parler des Haïtiens. Un pourcentage considérable des Haïtiens en diaspora sont fixés aux États-Unis et dans les Antilles anglophones : leur créole anglicisé est importé en Haïti lors de visites au pays natal, auréolé du prestige de la réussite économique et du savoir acquis dans les écoles ou les universités américaines. Tous les enfants de Maman Ya, personnage du *Chant des sirènes*, de Marie-Thérèse Colimon (1979) ont émigré vers les États-Unis, aussi la vieille dame avait-elle, comme tant et tant d'autres Haïtiens restés au pays :

> ... enrichi son vocabulaire de termes nouveaux et gonflés de mystérieuses promesses : elle n'avait à la bouche que « traveller check », « transfer », « long distance », « collect » et autres mots à consonances bizarres (p. 77).

Nous avons vu que le français est de moins en moins présent dans les média et la publicité. Les films et les feuilletons télévisés américains sont projetés en anglais, le plus souvent sans sous-titres. Les musiques américaines, antillaises ou africaines détrônent progressivement la chanson française. La connaissance de l'anglais est, sinon indispensable, du moins très importante sur le marché de l'emploi, étant désormais la langue dominante en matière de commerce et de techniques, et la langue de contact avec la plupart des organisations caritatives et des organismes internationaux d'aide au développement. Si quelqu'un en doutait encore, l'intervention américaine qui a rétabli le président Aristide au pouvoir prouve où se trouve le pouvoir suprême en Haïti, et dans quelle langue on peut espérer influencer le cours des événements. On ne s'étonnera donc pas de la multiplication dans le pays d'établissements de tout genre qui promettent l'acquisition rapide de compétence en anglais.

Certes, le Québec et la France ont consenti des efforts méritoires pour entretenir et si possible développer l'usage du français. Mais les bourses d'études, les expositions, les cycles de conférences de toute sorte fournies par leurs soins s'adressent dans l'ensemble à la petite élite culturelle. Méritoires, indispensables même, il n'est pas sûr qu'à moyen terme ces actions destinées à promouvoir la francophonie puissent infléchir l'évolution de la situation linguistique. Les citoyens haïtiens qui maîtrisent l'anglais sont désormais plus nombreux que ceux qui maîtrisent le français. Un mélange anglais-créole remplace progressivement le mélange français-créole comme vernaculaire des basses classes moyennes.

En ce qui concerne la langue écrite, et donc la littérature, la pénétration de l'anglais devrait être plus lente et plus difficile. Il est probable que son influence se manifestera d'abord dans le créole, langue encore beaucoup plus orale qu'écrite, et donc moins prescriptive et plus perméable... si, toutefois, la littérature en créole est vraiment appelée à se développer. Rien ne prouve qu'à mesure que le lectorat haïtien se partagera de plus en plus entre le français et l'anglais, il se montrera plus disposé que par le passé à lire la langue nationale.

Il faut enfin remarquer que la plupart des écrivains haïtiens composent désormais à partir du Québec et, dans une moindre mesure, de la France, où ils se sont établis. Si l'exode des lettrés se poursuit (ce qui semble probable), un paradoxe risque de se perpétuer : celui d'un pays plongé dans la misère, dont la littérature ne se produit guère que dans les colonies d'intellectuels qu'il a établies dans les pays où règne l'abondance.

APPENDICES

Appendice 1 : Chronologie littéraire

Est indiquée ci-dessous, par ordre chronologique, la date de publications des œuvres les plus marquantes de la littérature haïtienne. Il va de soi que cette liste est sélective, surtout à mesure que l'on s'approche du temps présent. Les symboles suivants identifient le genre de l'ouvrage :

le roman, la poésie, le théâtre, l'essai.

1804. Pierre FLIGNAUD, *L'Haïtien expatrié.*

1814. Pompée VALENTIN, baron de Vastey, *Le Système colonial dévoilé.*

1816. Pompée VALENTIN, baron de Vastey, *Réflexions sur une lettre de Mazères, ex-colon français....*

1817. Pompée VALENTIN, baron de Vastey, *Réflexions politiques sur quelques ouvrages et journaux français concernant Hayti.*

1818. Juste CHANLATTE, *L'entrée du roi en sa capitale.*

1819. Pompée VALENTIN, baron de Vastey, *Essai sur les causes de la Révolution et des guerres civiles d'Hayti.*

1824. Hérard DUMESLE, *Voyage dans le nord d'Hayti.*

1836. Ignace NAU, « Isalina » ; « Le Lambi » ; « Un épisode de la révolution ».

1841. Simon Linstan PRADINES, *Essai sur les moyens d'extirper les préjugés des blancs contre la couleur des Africains et des sang-mêlés.*

1846. Jean-Baptiste CHENÊT, *Études poétiques ou Chants du Barde glanés chez les Muses.*

1847-1848. Thomas MADIOU, *Histoire d'Haïti.*

1853-1860. Beaubrun ARDOUIN, *Études sur l'histoire d'Haïti.*

1855. Émile NAU, *Histoire des caciques d'Haïti.*

1856. Pierre FAUBERT, *Ogé ou le Préjugé de couleur.*

Pierre FAUBERT. *Poésies fugitives.*

1857. Eugène NAU, *La Fiancée de Léogane.*

1859. Émeric BERGEAUD, *Stella.*

1864. Pierre FAUBERT, *Poésies.*

1866. Charles SÉGUY-VILLEVALAIX, *Primevères.*

1873. Demesvar DELORME, *Francesca, les jeux du sort.*

Demesvar DELORME, *Réflexions diverses sur Haïti.*

1877. Demesvar DELORME, *Le Damné.*

1881. Alcibiade FLEURY-BATTIER, *Sous les bambous.*

1882. Emmanuel ÉDOUARD, *Rimes haïtiennes.*

Louis-Joseph JANVIER et al., *Les Détracteurs de la race noire et la République d'Haïti.*

1883. Louis-Joseph JANVIER, *La République d'Haïti et ses visiteurs.*

1884. Louis-Joseph JANVIER, *Le Vieux Piquet.*

Louis-Joseph JANVIER, *L'égalité des races.*

1885. Anténor FIRMIN, *De l'égalité des races humaines.*

1892. Massillon COICOU, *Poésies nationales.*

1895. Amédée BRUN, *Deux amours.*

1896. Oswald DURAND, *Rires et pleurs.*

1900. Hannibal PRICE, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti.*

1901. Frédéric MARCELIN, *Thémistocle-Épaminondas Labsterre, petit récit haïtien.*

Armand THOBY, *Jacques Bonhomme d'Haïti.*

Etzer VILAIRE, *Dix hommes noirs.*

Edmond LAFOREST, *Sonnets-médaillons du XIXe siècle.*

Georges SYLVAIN, *Confidences et mélancolies.*

Georges SYLVAIN, *Cric ? Crac !*

1902. Frédéric MARCELIN, *La Vengeance de Mama.*

Jules DOMINGUE, *Les Deux amours d'Adrien ou l'hérédité psychologique.*

1903. Frédéric MARCELIN, *Marilisse.*

1904. Arsène CHEVRY, *Les Voix du centenaire, poèmes héroïques.*

1905. Justin LHÉRISSON, *La Famille des Pitite-Caille.*

Fernand HIBBERT, *Séna.*

Anténor FIRMIN, *Monsieur Roosevelt, président des États-Unis et la République d'Haïti.*

1906. Justin LHÉRISSON, *Zoune chez sa ninnaine.*

Antoine INNOCENT, *Mimola ou l'histoire d'une cassette.*

Antoine LAFOREST, *Croquis haïtiens : études de mœurs locales.*

Fleury FÉQUIÈRE, *L'éducation haïtienne.*

Émile MARCELIN, *Médaillons littéraires ; poètes et prosateurs haïtiens.*

1907. Fernand HIBBERT, *Les Thazar.*

Jean Nicolas LÉGER, *Haïti, son histoire et ses détracteurs.*

1908. Fernand HIBBERT, *Romulus.*

Charles MORAVIA, *La Crête-à-Pierrot.*

Auguste MAGLOIRE, *Étude sur le tempérament haïtien.*

1909. Nemours AUGUSTE, *Sur le choix d'une discipline, l'anglo-saxonne ou la française.*

1910. Fernand HIBBERT, *Masques et visages.*

1912. Edmond LAFOREST, *Cendre et flammes.*

Duraciné VAVAL, *Stances haïtiennes.*

1913. André CHEVALLIER, *Mon petit kodak.*

Damoclès VIEUX, *L'âme captive.*

Fernand HIBBERT, *La Réclamation Hopton.*

1914. Etzer VILAIRE, *Poésies complètes, T. I.*

1916. Léon LAHENS, *L'élite intellectuelle.*

1919. Etzer VILAIRE, *Poésies complètes, T. II.*

Jean PRICE-MARS, *La Vocation de l'élite.*

1920-1933. Horace Pauléus SANNON, *Histoire de Toussaint Louverture.*

1925. Émile ROUMER, *Poèmes d'Haïti et de France.*

1926. Frédéric BURR-REYNAUD, *Poèmes quisqueyens.*

1927. Luc GRIMARD, *Sur ma flûte de bambou.*

1928. Jean PRICE-MARS, *Ainsi parla l'Oncle.*

1929. Jean PRICE-MARS, *Une étape de l'évolution haïtienne.*

1931. Jacques ROUMAIN, *Les Fantoches.*

Jacques ROUMAIN, *La Montagne ensorcelée.*

Louis D. HALL, *À l'ombre du mapou.*

Léon LALEAU, *Musique nègre.*

1932. Léon LALEAU, *Le Choc : chronique haïtienne des années 1915 à 1918.*

Philippe THOBY-MARCELIN, *La Négresse adolescente.*

1933. Stéphen ALEXIS, *Le Nègre masqué ; tranche de vie haïtienne.*

Milo RIGAUD, *Jésus ou Legba ? ou les Dieux se battent.*

Jean-Baptiste CINÉAS, *Le Drame de la terre.*

Jean-Baptiste CINÉAS, *La Vengeance de la terre.*

Léon LALEAU, *Musique nègre.*

Charles Fernand PRESSOIR, *Au rythme des coumbites.*

Milo RIGAUD, *Tassos.*

Dominique HIPPOLYTE, *Le Forçat.*

1934. Annie DESROY, *Le Joug.*

Mme Virgile VALCIN, *La Blanche négresse.*

1935. Jean-F. BRIERRE, *Les Horizons sans ciel : 1. Province.*

1935. Maurice A. CASSÉUS, *Viejo.*

1936. Suzanne SYLVAIN-COMHAIRE, *Le Créole haïtien, morphologie et syntaxe.*

1937. Claude FABRY (pseud. d'Arthur BONHOMME), *L'âme du lambi.*

1938. Dantès BELLEGARDE, *La Nation haïtienne.*

1939. Pétion SAVAIN, *La Case de Damballah.*

Jean PRICE-MARS, *Formation ethnique, folk-lore et culture du peuple haïtien.*

Jules BLANCHET, *Le Destin de la jeune littérature.*

1940. Clément BENOÎT, *Chants sauvages.*

Roussan CAMILLE, *Assaut à la nuit.*

1941. Clément Magloire SAINT-AUDE, *Dialogue de mes lampes.*

Kléber GEORGES-JACOB, *L'ethnie haïtienne.*

1943. René BÉLANCE, *Pour célébrer l'absence.*

Christian WERLEIGH, *Le Palmiste dans l'ouragan.*

1944. Jacques ROUMAIN, *Gouverneurs de la rosée.*

Philippe THOBY-MARCELIN et Pierre MARCELIN, *Canapé-Vert.*

1945. Jean-Baptiste CINÉAS, *L'héritage sacré.*
René DEPESTRE, *Étincelles.*
Jacques ROUMAIN, *Bois d'ébène.*
René BÉLANCE, *Épaule d'ombre.*
Clément BENOÎT, *Rythmes nègres.*
Regnor C. BERNARD, *Nègre !!!.*

1946. Félix MORISSEAU-LEROY, *Récolte.*
Philippe THOBY-MARCELIN et Pierre MARCELIN, *La Bête de Musseau.*
Hamilton GAROUTE, *Jets lucides.*
Antoine C. ALEXANDRE, *Chansons nègres.*
René DEPESTRE, *Gerbe de sang.*
Franck FOUCHÉ, *Message.*
Kléber GEORGES JACOB, *Contribution à l'étude de l'homme haïtien.*
Joseph D. BAGUIDY, *Esquisse de sociologie haïtienne.*
Roger DORSINVILLE, *Lettre aux hommes clairs.*

1947. Hénock TROUILLOT, *Chair, sang et trahison.*
Jean F. BRIERRE, *Black Soul.*
Louis NEPTUNE, *Gouttes de fiel.*

1948. Jean-Baptiste CINÉAS, *Le Choc en retour.*
Lorimer DENIS et François DUVALIER, *Le Problème des classes à travers l'histoire d'Haïti.*

1949. Clément Magloire SAINT-AUDE, *Parias : documentaire.*
Anthony LESPÈS, *Les Semences de la colère.*

1950. Maurice A. CASSÉUS, *Mambo ou la revanche des collines.*
André CHEVALLIER et Luc GRIMARD, *Bakoulou.*

1952. Edris SAINT-AMAND, *Bon Dieu rit.*
Philippe THOBY-MARCELIN et Pierre MARCELIN, *Le Crayon de Dieu.*

1953. Louis DEFAY, *Ceux de Bois-Patate.*
Félix MORISSEAU-LEROY, *Diacoute.*
Philippe THOBY-MARCELIN, *À fonds perdu.*
Dantès BELLEGARDE, *Haïti et son peuple.*

1954. Marie CHAUVET, *Fille d'Haïti.*
Emmanuel C. PAUL, *Culture, langue, littérature.*

1955. Jacques-Stéphen ALEXIS, *Compère Général Soleil.*
Roger DORSINVILLE, *Pour célébrer la terre.*

1957. Jacques-Stéphen ALEXIS, *Les Arbres musiciens.*
Marie CHAUVET, *La Danse sur le volcan.*
René DEPESTRE, *Minerai noir.*

1959. Jacques-Stéphen ALEXIS, *L'Espace d'un cillement.*
Jean PRICE-MARS, *De Saint-Domingue à Haïti.*

1960. Jacques-Stéphen ALEXIS, *Romancero aux étoiles.*

Anthony PHELPS, *Été.*

1961. Francis-Joachim ROY, *Les Chiens.*
Marie CHAUVET, *Fonds des Nègres.*
Jean F. BRIERRE, *Or, uranium, cuivre, radium.*
Franck FOUCHÉ, *Symphonie en noir majeur.*

1962. DAVERTIGE (pseud. de Villard Denis), *Idem...*
Roland MORISSEAU, *Germination d'espoir.*

1963. Émile ROUMER, *Le Caïman étoilé.*

1965. Michelson Paul HYPPOLITE, *La Mentalité haïtienne et le domaine du rêve.*

1966. Francis SÉJOUR-MAGLOIRE, *La Facture du diable.*
Serge LEGAGNEUR, *Textes interdits.*

1967. Franck ÉTIENNE, *Chevaux de l'avant-jour.*
René DEPESTRE, *Un arc-en-ciel pour l'Occident chrétien.*
Jean PRICE-MARS, *Lettre ouverte au Dr René Piquion [...]. Le préjugé de couleur est-il la question sociale ?*

1968. Marie CHAUVET, *Amour, Colère et Folie.*
Franck ÉTIENNE, *Mûr à crever.*
Nadine MAGLOIRE, *Le Mal de vivre.*
Gérard CHENÊT, *El Hadj Omar : Chronique de la guerre sainte.*
Anthony PHELPS, *Mon pays que voici.*

1970. Lilas DESQUIRON, *Les Chemins de Loco-Miroir.*
René A. SAINT-LOUIS, *La Présociologie haïtienne : Haïti et sa vocation nationale.*

1972. Alix MATHON, *La Fin des baïonnettes.*
Jean-Claude CHARLES, *Négociations.*
FRANKÉTIENNE, *Ultravocal.*
Roger GAILLARD, *Charades haïtiennes.*

1973. René DEPESTRE, *Alleluia pour une femme-jardin.*

1974. Alix MATHON, *Le Drapeau en berne.*
Marie-Thérèse COLIMON, *Fils de misère.*
Gérard ÉTIENNE, *Le Nègre crucifié.*
René PHILOCTÈTE, *Ces îles qui marchent.*
Franck FOUCHÉ, *Général Baron-la-Croix.*
René DEPESTRE, *Pour la révolution, pour la poésie.*

1975. Roger DORSINVILLE, *L'Afrique des rois.*
FRANKÉTIENNE, *Dézafi.*
Josaphat Robert LARGE, *Nerfs du vent.*

1976. Anthony PHELPS, *Mémoire en colin-maillard.*
Raymond CHASSAGNE, *Mots de Passe.*
Jacquelin MONTALVO-DESPEIGNES, *Le Droit informel haïtien.*

1977. Jean-Claude CHARLES, *Sainte Dérive des cochons.*

Émile OLLIVIER, *Paysage de l'aveugle.*

1978. René BÉLANCE, *Nul ailleurs.*

Roussan CAMILLE, *Multiple présence.*

Léon LALEAU, *Œuvre poétique.*

Serge LEGAGNEUR, *Textes en croix.*

Roland MORISSEAU, *La Chanson de Roland.*

Jean MÉTELLUS, *Au pipirite chantant.*

1979. Marie-Thérèse COLIMON, *Le Chant des sirènes.*

René DEPESTRE, *Le Mât de Cocagne.*

FRANKÉTIENNE, *Les Affres d'un défi.*

1980. Pierre CLITANDRE, *Cathédrale du mois d'août.*

Roger DORSINVILLE, *Mourir pour Haïti ou les Croisés d'Esther.*

Roger DORSINVILLE, *Renaître à Dendé.*

Philippe THOBY-MARCELIN et Pierre MARCELIN, *Tous les hommes sont fous (première éd., en trad. anglaise,1970).*

Anthony PHELPS, *La Bélière caraïbe.*

René DEPESTRE, *Bonjour et adieu à la négritude.*

1983. Émile OLLIVIER, *Mère-Solitude.*

1984. Jan J. DOMINIQUE, *Mémoire d'une amnésique.*

Alix MATHON, *La Relève de Charlemagne : les cacos de la plume, chronique romancée.*

1985. Michel MONNIN, *Manès Descollines.*

1986. Jean MÉTELLUS, *L'Année Dessalines.*

Marie VIEUX [CHAUVET], *Les Rapaces.*

Émile OLLIVIER, *La Discorde aux cent voix.*

1987. Jean-Claude FIGNOLÉ, *Les Possédés de la pleine lune.*

Gérard ÉTIENNE, *La Reine Soleil Levée.*

1988. René DEPESTRE, *Hadriana dans tous mes rêves.*

Gary VICTOR, *Albert Buron, ou Profil d'une « élite ».*

Gary VICTOR, *Sanson Pipirit : profil d'un homme du peuple.*

1989. René PHILOCTÈTE, *Le Peuple des terres mêlées.*

Lyonel TROUILLOT, *Les Fous de Saint-Antoine.*

1990. Jean-Claude FIGNOLÉ, *Aube tranquille.*

Gary VICTOR, *Clair de manbo.*

1991. Roger DORSINVILLE, *Une Haïtienne à New York.*

Michel SOUKAR, *La Cour des miracles.*

1993. Lyonel TROUILLOT, *Le Livre de Marie.*

Gérard ÉTIENNE, *La Charte des crépuscules.*

FRANKÉTIENNE, *L'oiseau schizophone.*

Roland MORISSEAU, *Poésies 1960-1991.*

Guy F. LARAQUE, *Sur la poésie.*

Appendice 2 : Bibliographie de base

Sont indiqués ci-dessous quelques ouvrages de base sur la culture et la littérature haïtiennes, que l'on doit pouvoir trouver en librairie ou en bibliothèque. Ils sont à quelques exceptions près en langue française. Il est regrettable que de nombreux travaux de première importance concernant Haïti et sa littérature, en anglais principalement mais aussi en allemand et en espagnol, attendent encore d'être traduits.

Pour les références bibliographiques complètes des ouvrages cités dans le corps du texte (et signalés par une double astérisque), on voudra bien se rapporter à l'appendice 3, p. 259.

1. Répertoires bibliographiques

AUBOURG Gérard, « Haïti : Bibliographie des travaux publiés en France 1915-1975 », *Cahiers d'anthropologie* (Paris), n° 2, 1976, 94 p. (765 titres de livres et d'articles intéressant Haïti depuis les temps de la colonie, classés par rubriques historiques, littéraires et scientifiques.)

BISSAINTHE Max, *Dictionnaire de bibliographie haïtienne* [du 1er jan. 1804 au 31 déc. 1949], Washington, D.C., Scarecrow Press, 1951, 1 056 p. ; *Premier supplément 1950-1970*, Metuchen, N. J., Scarecrow Press, 1973, 270 p. (Ouvrage fondamental, comprenant les ouvrages publiés par des Haïtiens et, dans une deuxième partie, les ouvrages publiés sur Haïti par des étrangers. Une troisième partie donne la liste des périodiques depuis les origines.)

HERDEK Donald E. éd., *Caribbean Writers, A Bio-Bibliographical-Critical Encyclopedia*, Washington, D.C., Three Continents Press, 1978, 944 p. [Section francophone, par Maurice A. Lubin, p. 261-547]. (Utile surtout comme répertoire biographique.)

HOFFMANN Léon-François, *Bibliographie des études littéraires haïtiennes 1804-1984*, Paris, ÉDICEF / AUPELF, 1992, 240 p. (Comprend livres et articles d'histoire et de critique littéraires publiés en Haïti ou à l'étranger.)

LAGUERRE Michel, *The Complete Haitiana, A Bibliographical Guide to the Scholarly Literature 1900-1980*, 2 vol., Millwood (New Jersey), Londres, Nendeln, Kraus International Publications, 1982, 1 564 p. (Couvre toutes les disciplines. Utile malgré de très nombreuses erreurs et omissions.)

MANIGAT Max, *Haitiana 1971-1975*, La Salle (Québec), Collectif paroles, 1979, 84 p. (Utile continuation des travaux de Bissainthe.)

2. Généralités

ANS André Marcel d', *Haïti, paysage et société*, Paris, Karthala, 1987, 344 p.

** BARTHÉLEMY Gérard et GIRAULT Christian, *La République haïtienne. État des lieux et perspectives*, 1993.

CHAUDENSON Robert, *Des îles, des hommes, des langues, essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1992, 312 p.

CORNEVIN Robert, *Haïti*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je n° 1955, 1982, 128 p.

HOFFMANN Léon-François, *Haïti : Couleurs, croyances, créole*, Montréal, CIDIHCA et Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1990, 326 p.

HURBON Laënnec, *Comprendre Haïti*, Paris, Karthala, 1987, 176 p.

LACOMBE Robert, *La République d'Haïti*, Notes et études documentaires n° 4436-4438, Paris, La Documentation française, 29 nov. 1977.

** LAROCHE Maximilien, *Haïti et sa littérature*, Montréal, A.G.E.U.M., Cahier n° 5, 1963, 96 p.

** LAROCHE Maximilien, *Portrait de l'Haïtien*, 1968.

3. Saint-Domingue colonial

FOUCHARD Jean, *Plaisirs de Saint-Domingue. Notes sur la vie sociale, littéraire et artistique*, 2e éd., Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1988, 126 p. [1955].

FOUCHARD Jean, *Le Théâtre à Saint-Domingue*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1955, 354 p.

GIROD François, *La Vie quotidienne de la société créole (Saint-Domingue au XVIIIe siècle)*, Paris, Hachette, 1972, 240 p.

** MOREAU DE SAINT-MÉRY Médéric Louis Élie, *Description [...] de l'isle Saint-Domingue*, 1958 [1797].

VAISSIÈRE Pierre de, *Saint Domingue. La Société et la vie créoles sous l'ancien régime (1629-1789)*, Paris, Perrin et Cie, 1909, 386 p.

4. La Révolution et la guerre d'Indépendance

BÉNOT Yves, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, Éd. La Découverte, 1987, 276 p.

CÉSAIRE Aimé, *Toussaint-Louverture : la Révolution française et le problème colonial*, Paris, Le Club français du livre, coll. Portraits de l'Histoire n° 26,1960, 293 p.

JAMES Cyril Lionel Robins, *Les Jacobins noirs,Toussaint Louverture et la révolution de Saint-Domingue*, Paris, Les Éd. caribéennes, 1984, 376 p. (trad. de l'anglais,1938).

5. Histoire d'Haïti

**ARDOUIN Alexis Beaubrun, *Études sur l'histoire d'Haïti...*, 1853-1860.

BURT Al, voir DIEDERICH Bernard.

DIEDERICH Bernard et BURT Al, *Papa Doc et les tontons macoutes, la vérité sur Haïti*, préf. de Graham Greene, Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1986, 404 p. [1971] (trad. de l'américain, 1969).

MADIOU Thomas, *Histoire d'Haïti*, 2e éd. 3 vol. Port-au-Prince, vol. I, Port-au-Prince, 1922, Impr. Chenêt ; vol II, Port-au-Prince, Impr. Héraux, 1922 ; vol. III, Port-au-Prince, Impr. Chéraquit, 1922 [1847-1904].

GAILLARD Roger, *Les Blancs débarquent* [sur l'occupation américaine ; en cours de publication ; 9 volumes parus depuis 1973], Port-au-Prince, Impr. Le Natal, 1973-.

NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier : Race, Color and National Independence in Haiti*, 2e éd., Londres, Macmillan, coll. Warwick University Caribean Studies, 1988, xix-357 p. [1979].

6. Vie paysanne et développement

BARTHÉLEMY Gérard, *Le Pays en dehors, essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps et Montréal, CIDIHCA, 1989, 194 p.

BASTIEN Rémy, *Anthologie du folklore haïtien*, Mexico, s. éd., 1946, 128 p.

MONTALVO-DESPEIGNES JACQUELIN M., *Le Droit informel haïtien, approche socio-ethnographique*, pr. de Jean Carbonnier, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Travaux et Recherches de l'Université de Droit, d'Économie et de Sciences sociales, Série Droit Comparé n° 3, 1976, 154 p.

MORAL Paul, *Le Paysan haïtien, étude sur la vie rurale en Haïti*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1961, 378 p.

PAUL Emmanuel C., *Panorama du folklore haïtien, (présence africaine en Haïti)*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1962, 324 p..

ST. LOUIS René A., *La Pré-sociologie haïtienne : Haïti et sa vocation nationale (éléments d'ethno-histoire haïtienne)*, 2e éd., préf de Roland Lamontagne, Montréal, Léméac, 1975, 128 p. [1970].

7. Le vaudou

KERBOULL Jean, *Le Vaudou : magie ou religion*, Paris, Robert Laffont, coll. Les énigmes de l'univers, 1973, 350 p.

MÉTRAUX Alfred, *Le Vaudou haïtien*, préf. de Michel Leiris, Paris, Gallimard, Bibl. des Sciences humaines, 1958, 360 p.

MAXIMILIEN Louis, *Le Vaudou haïtien, rite radas-canzo*, préf. du Dr Pierre Mabille, Port-au-Prince, Impr. de l'État, s.d., [1945], xxviii-228 p.

8. Le problème de la couleur

LABELLE Micheline, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1978, 396 p.

9. La situation linguistique

LOFFICIAL Frantz, *Créole, français : une fausse querelle ?*, Montréal, Collectif paroles, 1979, 172 p.

** POMPILUS Pradel, *La Langue française en Haïti*, 1961.

VALDMAN Albert, *Le Créole : Structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck, coll. Initiation à la linguistique, 1978, 404 p.

10. L'art et l'artisanat

ANQUETIL Jacques, *L'Artisanat créateur à Haïti*, Paris, AGECOP, 1982, 72 p.

DROT Jean-Marie, *Journal de voyage chez les peintres de la Fête et du Vaudou en Haïti*, Genève, Skira, 1974, 94 p.

11. La littérature haïtienne.

A. Généralités

** GOURAIGE Ghislain, *La Diaspora d'Haïti et l'Afrique*, 1974.

** GOURAIGE Ghislain, *Histoire de la littérature haïtienne...*, 1960.

LAROCHE Maximilien, *Le Miracle et la métamorphose, essai sur les littératures du Québec et d'Haïti*, Montréal, Éd. du jour, coll. Littérature du jour, 1970, 250 p.

** VIATTE Auguste, *Histoire littéraire de l'Amérique française*, 1954.

BERROU Frère Raphaël et POMPILUS Pradel, Histoire de la littérature haïtienne illustrée par les textes, 3 vol., Port-au-Prince, Caraïbes et Paris, Éd. de l'École, vol. 1 et 2,1975, vol. 3, 1978.

B. Théâtre

** CORNEVIN Robert, Le Théâtre haïtien, 1973.

C. Roman

HOFFMANN Léon-François, *Le Roman haïtien, idéologie et structure*, Sherbrooke (Québec), Naaman, coll. Études, 1982, 330 p.

D. Poésie

** ST. LOUIS Carlos et LUBIN Maurice, *Panorama de la poésie haïtienne*, 1950.

** (depuis 1950) : BARIDON Silvio F. et PHILOCTÈTE Raymond, *Poésie vivante d'Haïti*, 1978.

Appendice 3 : Bibliographie des ouvrages cités[1]

Anonyme, « À propos de *L'Ile magique* [de W. B. Seabrook] », *La Petite Revue*, vol. VII, n° 178, 1er juill. 1930, p. 106-108.

Anonyme, « Ad procestantissimum Haïtiacæ Republicæ Presidem Joannem Petrum Boyer », *Le Télégraphe*, 2 juin 1822.

Anonyme, [« Contre les critiques du pays »], *L'Union*, 24 jan. 1839.

Anonyme, [« Edmond Defly... »], *Le Phare*, 14 nov. 1902.

Anonyme, « En relisant *Cric ? Crac !* [de G. Sylvain] », *L'Informateur haïtien*, 21 avr. 1919.

Anonyme, [« Exergue du numéro spécial dédié à la France »], *Le National*, 8 jan. 1956.

Anonyme, « Haïti », *Revue des colonies* (Paris), oct. 1835.

Anonyme, « Haïti et les États-Unis », *L'Union*, 27 sept. 1838.

Anonyme, « Intérieur », *L'Abeille haïtienne*, 16 juill. 1818.

Anonyme, « Pensées du soir », *L'Union*, 28 sept. 1837.

Anonyme, « Le Prix de la vertu, comédie en vers et en un acte », in *L'Abeille haytienne*, 1er nov.-31 déc. 1820, p. 5-44.

Anonyme, « Un coin africain en plein Bois Verna », *Le Nouvelliste*, 6 juin 1923.

Anonyme, « Un nouveau roman de F. Hibbert : *Romulus* », *Le Matin*, 1er août 1908.

Anonyme, « Vanité excessive de nos hommes d'État », *Le Moment*, 1er juin 1904.

Anonyme, « Variétés », *L'Union*, 17 févr. 1839.

ABDERRHAMAN (pseud. de François Duvalier), « Bric-à-brac », *L'Action nationale*, 12 juill. 1934.

ALAUX Gustave d' (pseud. de Maxime Raybaud), *L'Empereur Soulouque et son empire*, Paris, M. Lévy, 1856, 386 p.

ALAUX Gustave d' (pseud. de Maxime Raybaud), « Les Mœurs et la littérature nègres », *Revue des deux-mondes* (Paris), 15 mai 1852, p. 762-794 ; « La Littérature jaune », *idem*, 1er sept. et 15 déc. 1852, p. 938-967 et 1048-1085.

ALEXANDRE Antoine C., *Chansons nègres*, Port-au-Prince, Impr. V. Valcin, 1943, 30 p.

ALEXIS Jacques-Stéphen, *Les Arbres musiciens*, (roman), Paris, Gallimard, 1957, 392 p.

ALEXIS Jacques-Stéphen, « Chronique d'un faux-amour », in *Romancero aux étoiles*, Paris, Gallimard, coll. L'Imaginaire n° 194, 1988 [1960], p. 99-149.

ALEXIS Jacques-Stéphen, « Du réalisme merveilleux des Haïtiens », *Présence africaine* (Paris), n° 8-10, juin-nov. 1956, p. 106-132.

ALEXIS Jacques-Stéphen, « Florilège du romanesque haïtien », *Étincelles* (Montréal), n° 8 et 9, mai-juin 1984, p. 13-21 [texte daté de janv. 1959].

1. Le lieu de publication des périodiques n'est indiqué, entre parenthèses, que s'il ne s'agit pas de Port-au-Prince.

ALEXIS Stéphen, « Modern Haitian Thought », *Books Abroad* (Norman, Okla.), sept. 1956, p. 261-265.

ALEXIS Stéphen, *Le Nègre masqué, tranche de vie haïtienne* (roman), Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1933, 172 p.

ARCHER Marie-Thérèse, « Créologie - La latinité du créole d'Haïti », *Le Matin*, 14 nov. 1979.

ARDOUIN Alexis Beaubrun, *Études sur l'histoire d'Haïti*, 11 vol., Paris, Dezobry & É. Magdeleine et, pour les vol. VI, VII et VIII, Impr. de Moquet, 1853-1860.

ARDOUIN Coriolan, « À un ami » et « Moi-même » (poèmes), *Revue des colonies* (Paris), juill. 1836, p. 34 et 36.

ARGYLL Pierre, « Propos de lettrés », *La Nouvelle Revue* (Cap-Haïtien), II, n° 4, déc. 1908.

ASCENCIO Michaelle, *Lecturas antillanas*, Caracas, Academia nacional de la historia, coll. El libro menor n° 166, 1990, 184 p.

AUDAIN Louis, « Mœurs haïtiennes », *Le Nouvelliste*, 2 sept. 1910.

AUDAIN Dr. Louis, *Quelques fragments inédits de notre histoire contemporaine et des aperçus sur l'éducation du peuple d'Haïti*, Port-au-Prince, Impr. de Mme F. Smith, 1903, xxx-186 p.

BARIDON Silvio F. et PHILOCTÈTE Raymond, *Poésie vivante d'Haïti* (anthologie), Paris, Les Lettres nouvelles / Maurice Nadeau, 1978, 300 p.

BARTHÉLEMY Gérard et GIRAULT Christian, s. la dir. de, *La République haïtienne. État des lieux et perspectives*, Paris, ADEC - Karthala, coll. Hommes et sociétés, 1993, 488 p.

BEAUBRUN Théodore, alias LANGUICHATTE, *Anna, comédie locale en deux actes*, Port-au-Prince, Impr. Panorama, 1962, 60 p.

BEAULIEU Raymond, *La Canne debout* (roman), Port-au-Prince, Impr. des Antilles, 1988, 400 p.

BELLEGARDE Dantès, « L'Ile d'Haïti, c'est la petite France d'Amérique », *Les Nouvelles*, 2 jan. 1923.

BELLEGARDE Dantès, *La Nation haïtienne*, Paris, J. de Gigord, 1938, x-361 p.

BERCY Beaugé, *Les Péripéties d'une démocratie*, Paris, Rodstein, 1941, 269 p.

BERGEAUD Émeric, *Stella* (roman), Paris, Dentu, 1859, 332 p.

BERNARD Regnor C., « Le Poème de l'Afrique et du paysan », *Le Nouvelliste,* 19 juin 1941.

BERNARD Regnor C., *Sur les routes qui montent*, Port-au-Prince, Les Presses libres, Coll. du cent cinquantenaire, 1954, 67 p.

BISSAINTHE Max, *Dictionnaire de bibliographie haïtienne*, Washington, D.C., The Scarecrow Press, 1951, 1056 p.

BLACHÈRE Jean-Claude, *Négritures. Les écrivains d'Afrique noire et la langue française*, Paris, L'Harmattan, 1993, 256 p.

BOADAS Aura Marina, *Lo barroco en la obra de Jacques-Stéphen Alexis*, Caracas, CELARG, 1990, 102 p.

BONAPARTE Napoléon, « Proclamation », *La Petite Revue*, 15 nov. 1927.

BONNEAU Alexandre, « Les Noirs, les Jaunes et la littérature française en Haïti », *La Revue contemporaine* (Paris), 1er déc. 1856, p. 107-155.

BOUDJEDRA Rachid, *FIS de la haine*, Paris, Denoël, 1992, 144 p.

BRIERRE Jean-F., *Black Soul* (poèmes), La Havane, Éd. Lex, 1947, 58 p.

BROUARD Carl, « L'art au service du peuple », *Les Griots*, oct. 1938.

BROUARD Carl, « J. Lhérisson », *L'Action nationale*, 23 avr. 1932.

BROUARD Carl, « Ma Muse » (poème), *La Revue indigène*, 1, n° 2, août 1927, p. 70.

BROUARD Carl, *Pages retrouvées*, Port-au-Prince, Éd. Panorama, 1963, 182 p.

BRUTUS Edner, « Jacques Roumain », *La Relève*, 1er oct. 1933.

BRUTUS Edner, « Petites réalités littéraires », *Panglos*, 27 oct. 1939.

BURR-REYNAUD Frédéric, *Ascensions* (poèmes), Paris, Éd. de la Revue mondiale, 1924, 148 p.

BURR-REYNAUD Frédéric, « Petits Propos », *Le Pacificateur*, 3 juill. 1908.

BURR-REYNAUD Frédéric, « *Les Thazar*, par F. Hibbert », *Le Pacificateur*, 17 jan. 1908.

C., « J.B. Cinéas, *Le Drame de la terre* », *La Petite Revue*, 1-15 oct. 1933, p. 166-169.

CAMILLE Roussan, *Assaut à la nuit* (poèmes), Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1940, 90 p.

CAMPFORT Gérard, « *Négociations* : un conflit où le "je" affronte ses bourreaux », in Jean-Claude Charles, *Négociations*, Paris, Éd. P. J. Oswald, 1972, p. 99-108.

CARPENTIER Alejo, Avant-propos à « El reino de este mundo », in *Obras completas*, vol. 2, Mexico, Siglo ventiuno, 1983 [1949], p. 13-18.

CASTERA Justin Emmanuel, *Bref Coup d'oeil sur les origines de la presse haïtienne 1764-1850*, Port-au-Prince, Impr. Henri Deschamps, 1986, 148 p.

CHANLATTE Juste, comte de Rosiers, « Chant inaugural », in Justin Prévost, *Relation des glorieux événements qui ont porté leurs Majestés royales sur le trône d'Hayti*, Londres, Impr. de Schulze et Dean, 1814.

CHANLATTE Juste comte de Rosiers, *Le Cri de la nature*, Cap-Henry, 1810 (cité par Antoine Métral, « De la littérature haïtienne », *Revue encyclopédique* {Paris}, Tome I, 1819, p. 527-528).

CHANLATTE Juste comte de Rosiers, *L'Entrée du roi en sa capitale en janvier 1818, 2e éd.*, prés. par Roger Gaillard, *Le Nouveau Monde* , 19 août 1979 [1818], p. 6-13.

CHANLATTE Juste comte de Rosiers, « Le Philosophe-physicien, comédie en prose mêlée de couplets et en un acte », in *L'Abeille haytienne*, juin-oct. 1820, p. 5-58.

CHARLEMAGNE Philémon, *Réfutation d'un écrit de Charrault, ex-colon, intitulé « Coup d'œil sur St-Domingue »*, Cap-Henry, chez P. Roux, Impr. du Roi, 1816, 9 p.

CHARLES J.D., « Chronique », *Stella* (Cap-Haïtien), jan. 1927.

CHARLES Jean-Claude, *Négociations*, avec une étude par Gérard Campfort, Paris, Éd. P. J. Oswald, coll. J'exige la parole, 1972, 110 p.

CHARLES Jean-Claude, « Retour en Haïti », *Le Monde* (Paris), 5 juin 1993.

CHARLIER Étienne, « Un peuple d'esclaves », *La Nouvelle Ronde* , I, n° 3, 1er août 1925.

CHARLIER Max, « C. r. de *La Déchirure...*, de Jean Jonassaint », *Étincelles* (Montréal), n° 8-9, mai-juin 1984, p. 25-26.

CHARMANT Alcius, *Haïti vivra-t-elle ? Étude sur le préjugé des races...* , Le Havre, F. Le Roy, 1905, 378 p.

CHARMANT Rodolphe, *La Vie incroyable d'Alcius*, Port-au-Prince, Soc. d'éd. et de libr., s. d. [1946], 349 p.

CHAUVET Marie, *Amour, Colère et Folie* (roman), Paris, Gallimard, 1968, 431 p.

CHAUVET Marie, *Fonds des Nègres* (roman), Port-au-Prince, Éd. Deschamps, 1961, 226 p.

CHAUVET Marie : voir VIEUX Marie.

CHENÊT Jean-Baptiste, *Études poétiques ou Chants du Barde glanés chez les muses*, Paris, Paul Dupont, 1846, 526 p.

CHEVALLIER André et Grimard, Luc, *Bakoulou (audience folklorique)*, Port-au-Prince, Soc. d'éd. et de libr., 1950, 202 p.

CHEVRY Arsène, *Voix du centenaire, poèmes héroïques*, Port-au-Prince, Impr. de l'Abeille, 1904, 50 p.

CINÉAS Jean-Baptiste, *Le Choc en retour* (roman), Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1948, 294 p.

CINÉAS Jean-Baptiste, *L'Héritage sacré, roman paysan*, Port-au-Prince, Éd. H. Deschamps, 1945, xvii-214 p. Reprod. Kraus Reprints, 1970.

CLITANDRE Pierre, *Cathédrale du mois d'août* (roman), Paris, Syros, 1982 [1980], 208 p.

COACHY Lucien Georges, *Culto vodú y brujería en Haití*, Mexico, Sepsetentas Diana, 1982, 143 p.

COICOU Massillon, *L'Empereur Dessalines, drame en deux actes, en vers*, Port-au-Prince, Impr. Edmond Chenêt, 1906, 56 p.

COICOU Massillon, *Impressions, Rêves des jours de trêve (de la vingtième à la trentième année)*, Paris, Libr. des Mathurins, Dujarric et Cie, 1903, 184 p.

COICOU Massillon, *Poésies nationales (première série)*, préf. de Charles D. Williams, p. 15-25, 2e éd., Port-au-Prince, Impr. Panorama, s.d. [1975?] [1892], 238 p.

COLIMON Marie-Thérèse, *Le Chant des sirènes* (nouvelles), Port-au-Prince, Éd. du Soleil, 1979, 148 p.

COLIMON Marie-Thérèse, « Mon Pays » (poème), *La Voix des femmes*, mars 1953.

COLL., *Témoignages sur la vie et l'œuvre du Dr. Jean Price Mars 1876-1956*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1956, 366 p.

CORNEVIN Robert, *Haïti*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que Sais-je n° 1955, 1982, 128 p.

CORNEVIN Robert, *Le Théâtre haïtien des origines à nos jours*, Montréal, Leméac, 1973, 302 p.

COURTOIS Félix, *Deux pauvres petites filles*, (roman), Port-au-Prince, Impr. Auguste A. Héraux, 1920, 182 p.

DANROC Gilles, « Religions et société », in G. Barthélemy et C. GIRAULT éd., *La République haïtienne...* , Paris, ADEC-Karthala, 1993, p. 43-55.

DASH J. Michael, « Les Miroirs étincelants : la crise de l'intellectuel haïtien », *Études créoles*, XVII, n° 2, 1994, p. 75-86 [vers. angl., 1992].

DASH J. Michael, « Haitian Literature - A Search for Identity », *Savacou* (Kingston, Jamaïque / Londres), n° 5, June 1971, p. 81-94.

DASH J. Michael, *Literature and Ideology in Haiti*, 1915-1961, Londres et Basingstroke, The MacMillan Press, 1981, 214 p.

DAVERTIGE [pseud de Villard Denis], *Idem* (poèmes), préf. de Serge Legagneur, Port-au-Prince, Impr. Théodore, coll. Haïti littéraire, 1962, 66 p.

DAVID Odnell, « Le Créole, langue nationale du peuple haïtien », *Panorama*, 6, août 1955.

DÉITA (pseud. de Guillard, Mercédès), *Les Désespérés*, (roman), Port-au-Prince, Impr. Théodore, 1964, 111 p.

DÉJEAN Yves, *Dilemne en Haïti : français en péril ou péril français ?* New York, Éd. Connaissance d'Haïti, coll. aujourd'hui, 1975, 57 p.

DELORME Demesvar, « À propos de la Charte », *Le Moniteur*, 22 sept. 1888.

DELORME Demesvar, *Les Théoriciens au pouvoir*, Paris, Plon, 1870, 732 p.

DENIS Lorimer et DUVALIER François, *Le Problème des classes à travers l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1948, xii-128 p.

DEPESTRE René, *Bonjour et adieu à la négritude*, Paris, Robert Laffont, 1980, 262 p.

DEPESTRE René, « Bref éloge de la langue française », (poème), *La Quinzaine littéraire* (Paris), n° 436, 16-31 mars 1985, p. 33.

DEPESTRE René, *Étincelles*, (poèmes), Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1945, 46 p.

DEPESTRE René, « France Reads Haiti: An Interview [with Joan Dayan] », *Yale French Studies* (New Haven, Conn.), 83, v. 2, 1993, p. 136-153.

DEPESTRE René, *Gerbe de sang* (poèmes), Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1946, 126 p.

DEPESTRE René, « Homo Papadocus », *Europe* (Paris), 54, n° 569, sept. 1976, p. 56-64.

DEPESTRE René, *Journal d'un animal marin* (poèmes), Paris, P. Seghers, 1964, 96 p.

DEPESTRE René, *Le Mât de Cocagne* (roman), Paris, Gallimard, 1979, 177 p. [éd. française, rev. et corrig. par l'auteur sur l'éd. en trad. espagnole de Pedro de Arce, *El palo ensebado*, La Havane, Taller, 1975, 258 p.].

DEPESTRE René, « La Parole française en Haïti », in Coll. *L'arbre à palabre des francophones*, Montréal, Guérin littérature, coll. Francophonie, 1986, p. 47-51.

DEPESTRE René, *Poète à Cuba* (poèmes), Paris, P. J. Oswald, 1976, 204 p.

DEPESTRE René, *Pour la révolution, pour la poésie*, Montréal, Léméac, 1974, 230 p.

DEPESTRE René, *Un arc-en-ciel pour l'occident chrétien, poème-mystère vaudou*, Paris, Présence africaine, 1967, 144 p.

DESQUIRON Lilas, *Les Chemins de Loco-Miroir* (roman), Paris, Presses-Pocket, 1992 [1970], 250 p.

DESROY Annie [pseud. de Mme Étienne Bourand], [article sans titre sur l'éducation en Haïti], *Le Temps*, 8 juill. 1938.

DÉVOT Justin, *Considérations sur l'état mental de la société haïtienne ; l 'organisation des forces intellectuelles*, Paris, F. Pichon, 1901, 135p.

DOMINIQUE Jan J., *Mémoire d'une amnésique* (roman), Port-au-Prince, Impr. Henri Deschamps, 1984, 190 p.

DOMINIQUE Max, voir RAMIRE Alain.

[DORET Frédéric], « Chronique port-au-princienne », *La Petite Revue*, 15 nov. 1919.

DORSINVILLE Hénec, « Conférence : l'œuvre de nos romanciers », *L'Essor littéraire et scientifique*, juin 1913.

DORVELAS Dorval, *Historique de l'éducation publique en Haïti jusqu'en 1858*, Port-au-Prince, Impr. J. Coutois, 1862, 14 p.

DOUYON Ernest, « Philologie créole », *La Relève*, 1er févr. 1937.

DUBOIS William Edward Burghadt, « Dantès Bellegarde », *The Crisis* (New York), 31, n° 6, avr. 1926, p. 294-295.

DUMESLE Hérard, « s.t. », *L'Observateur* (Aux Cayes), 22 août 1819.

DUMESLE Hérard, « Fête champêtre », *L'Observateur* (Aux Cayes), 1er août 1819.

DUMESLE Hérard, *Voyage dans le nord d'Hayti ou Révélation des lieux et des monuments historiques*, Les Cayes, Impr. du Gouvernement, 1824, 392 p.

DURAND Louis Henry, « Cantique », *La Presse*, 26 oct. 1929. Aussi in *Roses rouges*, poèmes, Paris, Jouve, 1930, 128 p.

DURAND Oswald, *Rires et pleurs 1869-1896* [2 v. en un t.], Nedeln, Kraus Reprint, 1970 [1896], 254 et 252 p.

DUVALIER François, « Les Sanglots d'un exilé » (poème), *L'Action nationale*, 16 jan. 1935.

DUVALIER François, voir ABDERRHAMAN.

DUVALIER François, voir DENIS Lorimer.

DUVIELLA Fabius, « *Mimola*, d'A. Innocent », *Le Nouvelliste*, 23 mai 1906.

ÉDOUARD Emmanuel, *Essai sur la politique intérieure d'Haïti : proposition d'une politique nouvelle*, Paris, A. Challamel, coll. Bibliothèque haïtienne, 1890, 143 p.

ÉTHEART Liautaud, *Miscellanées*, Port-au-Prince, Impr. J. Courtois, 1855, xiii-134 p.

ÉTHÉART Liautaud, *Le Monde de chez nous, comédie en cinq actes et en vers*, Paris, Moquet, 1857.

ÉTHÉART Liautaud, « Zombis » (poème), *Le Constitutionnel*, 19 août 1876.

ÉTIENNE Franck, *Chevaux de l'avant-jour* (poèmes), Port-au-Prince, Impr. Serge L. Gaston, 1967, 84 p.

ÉTIENNE Franck, *Mûr à crever (genre total)* (roman), Port-au-Prince, Presses port-au-princiennes, coll. Spirale, 1968, 181 p.

ÉTIENNE Franck, voir Franketienne.

ÉTIENNE Gérard, *La Charte des crépuscules (1960-1980)* (poèmes), Moncton, Éd. d'Acadie, 1993, 228 p.

ÉTIENNE Gérard, *Le Nègre crucifié, récit,* Montréal, Éd. francophones et Nouvelle Optique, 1974, 152 p.

ÉTIENNE Gérard, *La Reine Soleil Levée* (roman), Genève, Éd. Métropolis, 1989, [1987] 196 p.

FANFANT Edgard, « *Zoune chez sa ninnaine*, de J. Lhérisson », *Le Petit Haïtien*, déc. 1906.

FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, Paris, François Maspero, 1961, 248 p.

FAUBERT Pierre, *Ogé ou le Préjugé de couleur, drame historique suivi de Poésies fugitives et de Notes,* Paris, C. Mailet-Schmitz, 1856, 203 p.

FÉLIX Diambois, « La Superstition », *Le Matin*, 17 août 1923.

FÉRY Alibée, *Essais littéraires*, Port-au-Prince, Impr. Énélus Robin, 1876, 350 p.

FIGNOLÉ Jean-Claude, *Fantasmes (pêcheurs d'étoiles)* (récit), Port-au-Prince, éd Fardin, s.d. [1982 ?], 96 p.

FIRMIN Anténor, *Monsieur Roosevelt, président des États-Unis, et la République d'Haïti,* New York, Hamilton Bank Note Engraving & Printing Co. / Paris, F. Pichon et Durand-Auzias, 1905, x-501 p.

FLEISCHMANN Ulrich, « Die haitianische Literatur zwischen Regionalismus und Internationalisierung », *Französisch heute* (Francfort-sur-le-Main), mars 1986, p. 231-243.

FLEISCHMANN Ulrich, *Écrivain et société en Haïti*, Université de Montréal, Centre d'études caraïbes, 1976, 36 p.

FLEISCHMANN Ulrich, *Ideologie und Wirklichkeit in der Literatur Haitis*, Berlin, Colloquium Verlag, Biblioteca Ibero-americana, 1969, 312 p.

FLEISCHMANN Ulrich, « Literatur der Karibik in französischer Sprache », *Kindler Neues Literaturlexikon*, Munich, Kindler Verlag, vol. 19, 1992, p. 1054-1055.

FLEURY-BATTIER Alcibiade, *Sous les bambous* (poèmes), Paris, Kugelmann, 1881, 323 p.

FLIGNAUD, Pierre, *L'Haïtien expatrié, comédie en trois actes et en prose, dédiée au chef de division Geffrard, commandant en chef l'armée de S.M.I. dans le département du sud,* Cayes, 1804, an 1er de l'Indépendance.

FLORE Serge, « La Littérature qu'il nous faut », *Le Petit Haïtien*, 22 août 1906.

FOUCHARD Jean, *Trois discours*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1962, 78 p.

FOUCHÉ Franck, *Général Baron-la-Croix, ou le silence masqué, tragédie moderne en 2 calvaires, 28 stations et une messe en noir et rouge*, Montréal, Léméac, 1974, 128 p.

FOUCHÉ Franck, *Guide pour l'étude de la littérature haïtienne*, Port-au-Prince, Panorama, 1964, 160 p.

FOUCHÉ Franck, *Message* (poèmes), préf. de Pierre-Pouyès Figaro, introd. de Regnor C. Bernard, Port-au-Prince, Impr. Telhomme, 1946, 24 p.

FOUCHÉ Franck, « Orgueil », in C. St. Louis et M. A. Lubin, *Panorama...* , p. 538-539.

FOUCHÉ Franck, *Vodou et théâtre - pour un nouveau théâtre populaire*, Montréal, Nouvelle Optique, 1976, 126 p.

FRANKETIENNE, *Adjanoumelezo (Espiral)*, [Port-au-Prince], s. éd., 1987, 522 p.

FRANKÉTIENNE, *Ultravocal (spirale)*, Port-au-Prince, Impr. L. Gaston, s. d. [1972], 417 p.

FRANKETIENNE ou FRANKÉTIENNE, voir ÉTIENNE Franck.

GAILLARD Roger, *Charades haïtiennes, renfermant les libres propos de M. l'abbé Jérôme Coignard, consignés par son disciple Jacques Tournebroche*, Port-au-Prince, Éd. de l'an 2000, 1972, 320 p.

GAILLARD Roger, *La Destinée de Carl Brouard*, Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1966, 90p.

GASQUY-RESCH Yannick (s. la dir. de), *Littérature du Québec*, Vanves, EDICEF/AUPELF, 1994, 288 p.

GIRAULT Christian, voir BARTHÉLEMY Gérard.

GOBINEAU Arthur de, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Firmin-Didot frères, 4 vol, 1853-1855.

GOURAIGE Ghislain, *La Diaspora d'Haïti et l'Afrique*, Sherbrooke (Québec), Naaman, coll. Études n° 5, 1974, 200 p.

GOURAIGE Ghislain, « Haïti, source de la Négritude », in Thomas E. Geno et Roy Julow, éds., *Littératures ultramarines de langue française : Genèse et jeunesse*, Actes du Colloque de l'Université du Vermont, Sherbrooke (Québec), Naaman, 1974, p. 58-67.

GOURAIGE Ghislain, *Histoire de la littérature haïtienne (de l'Indépendance à nos jours)*, Port-au-Prince, Impr. N. A. Théodore [certains exemplaires portent « Impr. des Antilles »], 1960, 508 p.

GOURAIGE Ghislain, « Littérature haïtienne et littérature française », *Culture française* (Paris), 26, n° 1, print. 1977, p. 5-16.

GRELLIER Roche, *Études économiques sur Haïti*, Paris, Libr. Arthur Rousseau, 1891, vi-120 p.

GRIMARD Luc, *Ritournelles, poèmes*, Paris, Éd. de la N.R.F., 1927, 12 p.

GRIMARD Luc, *Sur ma flûte de bambou ; poèmes*, Paris, Éd. de la N.R.F., 1927, 123 p.

GRIMARD Luc, voir CHEVALLIER André.

GUILBAUD Tertullien, *Patrie, espérance et souvenirs*, Paris, Libr. Léopold Cerf, 1885, 146 p.

GUILLARD Mercédès, voir *Déita*.

HALL Louis D., *À l'ombre du mapou* (poèmes), Port-au-Prince, Impr. Henri Deschamps, 1983 [1931], 52 p.

HECTOR Nathan, « Demesvar Delorme », *Le Petit Haïtien*, août 1907.

HEURTELOU Daniel, « La Critique littéraire », *La Relève*, n° 11, 1er mai 1933.

HEURTELOU Daniel, « Notes et réflexions », *La Nouvelle Haïti*, 1, n° 4, juin 1934.

HIBBERT Fernand, « L'Accident », (nouvelle), *Le Matin*, 13 mai 1909 (aussi in *Masques et visages*, 1910, p. 145-153).

HIBBERT Fernand, *Le Manuscrit de mon ami*, Port-au-Prince, Impr. Chéraquit, 1923, 124 p. (Pré-originale, *Le Matin*, 1910).

HIBBERT Fernand, *Séna* (roman), Port-au-Prince, Impr. de l'Abeille, 1905, 314 p.

HIBBERT Fernand, *Scènes de la vie haïtienne - Romulus*, Port-au-Prince, Impr. de l'Abeille, 1908, 120 p.

HIBBERT Fernand, *Les Simulacres : l'aventure de M. Hellénus Caton* (roman), Port-au-Prince, Impr. Chéraquit, 1923, 102 p.

HIPPOLYTE Alice, *Ninon, ma sœur* (roman), Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1976, 144 p.

HIPPOLYTE Dominique, *Le Forçat*, comédie dramatique en quatre actes, préf. de Dantès Bellegarde, Paris, Jouve & Cie., 1933, 132 p.

HIPPOLYTE Dominique, « Frères d'Afrique », in C. St. Louis et M. A. Lubin, *Panorama...* , p. 299-300.

HIPPOLYTE Dominique, *La Route ensoleillée* (poèmes), Paris, Éd. de la Pensée latine, 1927, 174 p.

HOLLY Arthur C., *Rapport entre l'Instruction, la Psychologie et l'État social*, Port-au-Prince, Impr. Edmond Chenêt, 1921, 23 p.

HYPPOLITE Michelson P., *Le Devenir du créole haïtien*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1952, 23 p.

INNOCENT Antoine, *Mimola ou l'Histoire d'une cassette. Petit tableau de mœurs locales*, 2e éd, Port-au-Prince, V. Valcin, impr., 1935 [1906], 169 p.

J.B., « Le Papaloi, roi de sa secte », *Le Réveil*, 26 oct. 1893.

JADOTTE Hérard, « Idéologie, littérature, dépendance », *Nouvelle Optique* (Montréal), 1, n° 4, oct.-déc. 1971, p. 71-94.

JANVIER Louis-Joseph, *Les Affaires d'Haïti 1883-1884*, 2e éd., Port-au-Prince, Panorama, s.d., [1885], 306 p.

JANVIER Louis-Joseph, *Les Constitutions d'Haïti (1801-1885)*, Paris, Marpon et Flammarion, 1886, iii-624 p.

JANVIER Louis-Joseph et al., *Les Détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti*, Paris, Marpon et Flammarion, 1882, 185 p.

JANVIER Louis-Joseph, *La République d'Haïti et ses visiteurs (1840-1882), réponse à M. Victor Cochinat et à quelques autres écrivains*, Paris, Marpon et Flammarion, 1883, xxiii-636 p.

JEAN LUC (pseud. d' Yves Montas), *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*, Montréal, Éd. Nouvelle Optique, 1976, 216 p.

JONASSAINT Jean, *Le pouvoir des mots, les maux du pouvoir*, Paris, Éd. de l'Arcantère et Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, 276 p.

JUNIUS, « Pages de carnet », *L'Essor quotidien*, 15 déc. 1919.

KHATIBI Abdelkebir, *Maghreb pluriel*, Paris, Denoël, 1983, 256 p.

LAFOREST Edmond, *Cendres et flammes* (poèmes), Paris, A. Messein, 1912, 260 p.

LAFOREST Edmond, « Thrène pour Haïti », in C. St. Louis et M. A. Lubin, *Panorama...* , p. 186-187.

LAFOREST Jean Richard, « Hommage à Roland Morisseau (l'année 1960) », postface à Roland Morisseau, *Poésie (1960-1991)*, Montréal, Guernica, 1993, p. 155-174.

LAHENS Léon, *L'Élite intellectuelle*, Port-au-Prince, Impr. de l'Abeille, 1916, 104 p.

LAINÉ Lionel, « Préface » à René Benjamin, *Introspection dans l'inconnu*, New York, French Printing Publ. Corp., 1976, p. 5-7.

LALEAU Léon, *Le Choc, chronique haïtienne des années 1915-1918*, Port-au-Prince, Éd. de l'an 2.000, 1975 [1932], 202 p.

LALEAU Léon, *Œuvre poétique*, Port-au-Prince, Impr. Henri Deschamps, 1978, 312 p.

LANGUICHATTE, pseud. de BEAUBRUN Théodore.

LAPIERRE Alix, *Oubliés de Dieu* (roman), Port-au-Prince, Impr. des Antilles, 1976, 260 p.

LARAQUE Guy F., *Sur la poésie*, Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1993, 240 p.

LARGE Camille, « La Littérature haïtienne de 1896 à nos jours », *La Nouvelle Ronde*, I, n° 4, 1er sept. 1925, p. 62-65.

LAROCHE Maximilien, « L'Afrique dans la littérature haïtienne : la construction d'un modèle », *Notre Librairie* (Paris), 73, jan.-mars 1984, p. 57-63.

LAROCHE Maximilien, « Littérature et identité nationale en Haïti », *Études créoles* (Montréal), n° 1, mai 1979, p. 35-42.

LAROCHE Maximilien, « Portrait de l'Haïtien », in Coll. *L'Haïtien*, prés. de Yves Dubé, Montréal, Éd. de Sainte-Marie, 1968, p. 15-97.

LAROUSSE Pierre (éd.), article « Nègre », *Grand Larousse universel*, Paris, Larousse, 1866-1880.

LA SELVE Edgar, *Histoire de la littérature haïtienne depuis ses origines jusqu'à nos jours, suivie d'une anthologie haïtienne*, Versailles, Impr. et Stéréo. Cerf et fils, 1875, 235 p.

LATAILLADE Robert, « Pureté », in *L'Urne close* (poèmes), Port-au-Prince, Impr. La Presse, 1933, p. 20.

LAVAUD A., « *Sous les bambous*, d'Alcibiade Fleury Battier », *L'Œil*, 8 oct. 1881.

L. D., « Chronique littéraire », *L'Action nationale*, 7 mars 1932.

LE CAUSTIQUE, « Simples réflexions », *La Psyché*, 23 sept. 1938.

LECORPS Marceau, « *Séna*, de F. Hibbert », *Les Variétés* (Cap-Haïtien), 15 nov. 1905.

LEGAGNEUR Serge, *Glyphes*, Montréal, Éd. de l'Équateur et du CIDIHCA, 1989, 40 p. non paginé.

LEGAGNEUR Serge, « Préface » à Davertige, *Idem*, Port-au-Prince, Impr. Théodore, coll. Haïti littéraire, 1962, p. 5-6.

LÉGER Love O., « Préface » à Franck Legendre, *Contretemps*, Port-au-Prince, Impr. du Collège Vertières, 1941, p. 1-2.

LESCOUFLAIR Georges, « s. t. », *Le Temps*, 12 juillet 1937.

LESPÈS Anthony, *Les Semences de la colère* (roman), Port-au-Prince, Éd. Deschamps, 1949, 216 p.

LESPÈS Pascher, *Haïti devant la France, réponse à Monsieur Paul de Cassagnac*, Port-au-Prince, Typ. L'Haïtienne, 1891, 8 p.

LESPINASSE Beauvais, *Histoire des affranchis de Saint-Domingue*, Paris, Impr. J. Kugelmann,1882, 26-367 p.

LHÉRISSON François Romain, « Lettre au rédacteur », *L'Abeille haytienne*, 1er avr.- 1er août 1819.

LHÉRISSON Justin, *La Famille des Pitite-caille* (roman), 3e éd., Port-au-Prince, Impr. des Antilles, 1963 [1905], 120 p.

LHÉRISSON Justin, « Lettre », *Le Soir*, 21 juill. 1900.

LIAUTAUD Marcel, « Le Pays n'est pas "foutu" », *Le Jour*, 29 juin 1957.

LOCHARD Paul, *Les Feuilles de chêne* (poèmes), préf. d'Anténor Firmin, Paris, Ateliers haïtiens, 1901, 190 p.

LUBIN Maurice Alcibiade, « Les Poètes haïtiens et l'Afrique », *Peuples noirs / peuples africains* (Paris), sept.-oct. 1981, p. 129-135.

LUBIN Maurice Alcibiade, « Préface » à Bonnard Posy, *Jusqu'au bout du chemin*, Port-au-Prince, Les Éd. des Antilles, 1966, p. 5-8.

LUBIN Maurice Alcibiade, voir SAINT-LOUIS Carlos.

MACKENZIE Charles, *Notes on Haiti, made during a Residence in that Republic*, Londres, H. Colburn et R. Bently, 1830, 2 vol., xx-335 et 306 p.

MAGLOIRE Auguste, *Étude sur le tempérament haïtien*, Port-au-Prince, Impr.-Libr. du Matin, 1908, 208 p.

MAGLOIRE Clément, « Question de race », *Le Matin*, 25 avril 1907.

MAGLOIRE Félix, « Lettre à Pétion Gérôme pour lui envoyer Simple histoire », *La Ronde*, oct. 1889.

MAGLOIRE Nadine, *Le Mal de vivre*, (roman), Port-au-Prince, Éd. du Verseau, 1968, 180 p.

MAGLOIRE SAINT-AUDE Clément, *Parias : documentaire*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1949, 100 p.

MANGONÈS Victor, « Ce que pourrait dire la Statue qui parle », in *Dix contes vrais, chroniques parlées*, préf. de Paul Fils-Aîné, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1934, xiv-130 p.

MANIGAT Leslie, *Ethnicité, nationalisme et politique*, New York, Connaissance d'Haïti, 1975, 55 p.

MANIGAT Leslie, *Une date littéraire, un événement pédagogique*, Port-au-Prince, Impr. La Phalange, 1962, 44 p.

MARCELIN Émile, *Médaillons littéraires ; poètes et prosateurs haïtiens*, Port-au-Prince, Impr. de l'Abeille, 1906, 158 p.

MARCELIN Frédéric, *Au gré du souvenir*, Paris, Augustin Challamel, 1913, 198 p.

MARCELIN Frédéric, *Autour de deux romans*, Paris, P. Taillefer, 1903, 199 p.

MARCELIN Frédéric, *Bric-à-brac*, Paris, Impr. J. Kugelmann, 1910, 372 p.

MARCELIN Frédéric, *Choses haïtiennes*, Paris, Impr. J. Kugelmann, 1896, 165 p.

MARCELIN Frédéric, *Ducas-Hippolyte, son époque, ses œuvres*, Le Havre, Impr. de A. Lemale, 1878, 354 p.

MARCELIN Frédéric, *L'Haleine du centenaire*, Paris, P. Taillefer, 1901, 68 p.

MARCELIN Frédéric, *La Politique, articles de journaux, discours à la Chambre*, Paris, Impr. J. Kugelmann, 1887, 379 p.

MARCELIN Frédéric, *Thémistocle-Épaminondas Labasterre, petit récit haïtien*, Paris, P. Ollendorff, 1901, 324 p.

MARCELIN Frédéric, *La Vengeance de Mama, roman haïtien*, Paris, P. Ollendorff, 1902, 276 p.

MARCELIN Pierre, voir THOBY-MARCELIN Philippe.

MARIÑAS OTERO Luis, « Evolución del pensamiento haitiano », *Cuadernos hispanoamericanos* (Madrid), févr. 1965, p. 325-347.

MARTY Anne, « Le Socialisme dans l'œuvre de Jacques Roumain et Jacques-Stéphen Alexis », *Conjonction*, n° 136-137, févr. 1978, p. 29-42.

MATHIEU Isnard, « Je voudrais » (poème), *Le Nouvelliste*, 20 sept. 1934.

MATHON Alix, *La Fin des baïonnettes* (chronique romancée), préf. de Jacques Barros, Paris, Éd. de l'École, coll. Histoire et littérature haïtiennes, 1972, 222 p.

MATHON Alix, *La Relève de Charlemagne (Les Cacos de la plume), chronique romancée*, Port-au-Prince, Fardin, 1984, 284 p.

MÉTRAL Antoine, « De la littérature haïtienne », *Revue encyclopédique* (Paris), T. I, année 1819, p. 524-537 et T. III, juill. 1819, p. 132-149).

MILLET Richard, « L'écrivain français et sa langue », *La Quinzaine littéraire* (Paris), n° 436, 16-31 mars 1985, p. 6.

MILSCENT Jules Solime [?], [« Haïti et la France »], *L'Abeille haytienne*, 15 déc. 18-19-29 févr. 1820.

MONTALVO-DESPEIGNES Jacquelin M., *Le Droit informel haïtien*, préf. de Jean Carbonnier, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, 158 p.

MONTAS Yves, voir JEAN LUC.

MORAND Paul, *Hiver caraïbe*, préf. de Michel Déon, Paris, Flammarion, 1991 [1929], 190 p.

MORAVIA Charles, « L'Erreur sublime et fatale », *La Plume*, 16 sept. 1915.

MORAVIA Charles, « La Foi haïtienne », *La Plume*, 25 août 1915.

MOREAU DE SAINT-MÉRY Médéric Louis Élie, *Description topographique, physique, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*, Paris, Société de l'histoire des colonies françaises et Larose, 3 vol., 1958 [1797], xiviii-1666 p.

MORISSEAU Roland, *Poésie (1960-1991)*, postface de J. R. Laforest, Montréal, Guernica, 1993, 178 p.

MORISSEAU-LEROY Félix, *Diacoute* (poèmes), Port-au-Prince, Impr. Deschamps, 1953, 30 p.

MORISSEAU-LEROY Félix, « Intervention à la Deuxième Rencontre des intellectuels à La Havane, 1985 », *Le Nouvelliste*, 19 févr. 1986.

MORISSEAU-LEROY Félix, « Le Mouvement littéraire », *Le Temps*, 20 oct. 1937.

MORISSEAU-LEROY Félix, *Récolte* (roman), Port-au-Prince, Les Éd. haïtiennes, 1946, 145 p.

MORPEAU Louis, *Anthologie haïtienne des poètes contemporains 1904-1920*, Port-au-Prince, Impr. Auguste A. Héraux, 1920, iii-237 p.

MORPEAU Louis, « Le Mouvement littéraire en Haïti », *La Vie des peuples* (Paris), n° 53, sept. 1924, p. 82-105.

MORPEAU Louis, « Romanciers haïtiens », *La Revue mondiale* (Paris), 15 avr. 1922.

NAU Émile, « Littérature », *L'Union*, 16 nov. 1837.

NAU Émile, « s. t. », *Le Républicain*, 1er oct. 1836.

NAU Ignace, « À ma patrie », *Revue des colonies* (Paris), avril 1837, p. 428 ; « Le Lac », *idem*, nov. 1836, p. 205 ; « Méditation », *idem*, mai 1837, p. 467-468 (aussi dans *L'Union* du 21 déc. 1837).

NICHOLLS David, « A Work of Combat : Mulatto Historians and the Haitian Past, 1847-1867 », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs* (Beverly Hills, CA), 16, n° 1, Febr. 1974, p. 15-38.

NOËL Karl, *L'Esclavage à l'île de France (Ile Maurice) de 1715 à 1810*, préf. de Robert Cornevin, Paris, Éd. Two Cities, 1991, 192 p.

OLLIVIER Émile, *La Discorde aux cent voix* (roman), Paris, Albin Michel, 1986, 272 p.

OLLIVIER Émile, *Mère-Solitude* (roman), Paris, Albin Michel, 1983, 218 p.

OLLIVIER Émile, *Paysage de l'aveugle* (roman), Montréal, Cercle du Livre de France, 1977, 142 p.

PAPAILLER R. P. Hubert, *Les Laboureurs de la mer* (roman), préf. de S. Exc. Dr François Duvalier, Montréal, Litho-Canada, 1959, 148 p.

PAPILLON Pierre, *L'Âme qui meurt* (roman), Port-au-Prince, Les Presses libres, coll. du tri-cinquantenaire de l'Indépendance d'Haïti, s.d. [1954 ?], 120 p.

PAPILLON Margaret, *La Marginale* (roman), Port-au-Prince, Impr. Henri Deschamps, 1987, 263 p.

PÉAN Stanley, *La Plage des songes et autres récits d'exil*, Montréal, CIDIHCA, 1988, 174 p.

PETIT-MONSIEUR, Lamartine, *La Coexistence de types religieux différents dans l'Haïtien contemporain*, (Thèse de doctorat de IIIe cycle en science des religions, Univ. de Paris-Sorbonne), Immensee (C.H.), Nouvelle Revue de science missionnaire, 1992, xxxvi-392 p.

PHELPS Anthony, *La Bélière caraïbe* (poèmes), Montréal, Poésie/Nouvelle Optique, 1980, 136 p.

PHELPS Anthony, *Été* (poème), Port-au-Prince, Impr. Théodore, 1960, 32p.

PHELPS Anthony, *Mémoire en colin-maillard* (roman), Montréal, Nouvelle Optique, 1976, 158 p.

PHELPS Anthony, « Préface » à René Philoctète, *Margha*, Port-au-Prince, Arts graphiques Presses, coll. Haïti littéraire, 1961, p.i.

PHELPS Anthony et al., « *Haïti littéraire* se présente », *Rond-point*, 12, déc. 1963, p. 19-29.

PHILOCTÈTE Raymond, voir BARIDON Silvio F.

PHILOCTÈTE René : voir TROUILLOT Lyonel.

PIERRE CLAUDE Clément, Satyre, Joubert, Trouillot, Lyonel, « *La Revue indigène* et la critique de l'Indigénisme », *Conjonction*, n° 197, jan.-mars 1993, p. 55-63.

PIERRE-JACQUES Charles, « La Question scolaire en Haïti », *Collectif paroles* (Montréal), 8, sept.-nov. 1980, p. 18-20.

PIQUION René, « Pour une littérature prolétarienne », *L'Assaut*, n° 2, mars 1936, p. 83-87.

POMPILUS Pradel, *La Langue française en Haïti*, Paris, Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, 1961, 280 p.

[PRÉVOST Julien], comte de Limonade, secrétaire du roi, *Relation des glorieux événements qui ont porté leurs majestés royales sur le trône d'Hayti*, Londres, Impr. de Schulze et Dean, 1814, 218 p.

PRICE Hannibal, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*, Port-au-Prince, Impr. Verrollot, 1900, xvii-736 p.

PRICE-MARS Jean, *Ainsi parla l'Oncle*, prés. de Robert Cornevin, Montréal, Léméac, coll. Caraïbes, 1973 [1928], 318 p.

PRICE-MARS Jean, *Anténor Firmin*, Port-au-Prince, Impr. du Séminaire adventiste, s.d. [1964], 424 p.

PRICE-MARS Jean, *De Saint-Domingue à Haïti, Essai sur la culture, les arts et la littérature*, Paris, Présence africaine, 1959, 174 p.

PRICE-MARS Jean, *Une étape de l'évolution haïtienne*, Port-au-Prince, Impr. de « La Presse », coll. Bibliothèque haïtienne, 1929, 209 p.

PRICE-MARS Jean, *La Vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Impr. Edmond Chenêt, 1919, 270 p.

RAMIRE Alain [pseud. de Max Dominique], « Pour une culture populaire haïtienne », *Frères du monde* (Bordeaux), n° 43-44, mai-juin 1966, p. 57-70.

LA REVUE INDIGÈNE, collection complète réimprimée en un volume par les soins de la Fondation haïtienne de la santé et de l'éducation, Port-au-Prince, Impressions magiques, 1982, 212 p., avec les 84 p. de l'*Anthologie de la poésie haïtienne « indigène »* préf. de Paul Morand.

RAYBAUD Maxime, voir ALAUX Gustave d'.

RIGAUD Candelon, « Les Origines », *Le Temps* (revue), 10 mai 1939.

RIGAUD Milo, *Tassos (poèmes)*, Niort, Éd. Action intellectuelle, 1933, 25 p. non paginé.

ROMÉUS Wilhem, « *Mimola* ou la voie vaudouesque de l'haïtianité », *Le Nouvelliste*, 26-27 juin 1976.

ROSE Max, *La Littérature haïtienne*, Bruxelles, Conférences et théâtre, 1938, 46 p.

ROUMAIN Jacques, *Bois d'ébène, poèmes*, Port-au-Prince, Impr. H. Deschamps, 1945, 20 p.

ROUMAIN Jacques, *Les Fantoches* (nouvelles), Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1931, 154 p.

ROUMAIN Jacques, *Gouverneurs de la rosée* (roman), Paris, Éditeurs Français Réunis, 1950 [1944], 240 p.

ROUMER Émile, « Contrerimes », *La Revue indigène*, oct 1927, p. 159.

ROUMER Émile, « Oriane », (poème), *Le Matin*, 12 juill. 1934.

ROUMER Émile, *Poèmes d'Haïti et de France*, 2e éd., Port-au-Prince, Panorama, 1972 [1925], 96 p.

SAINT-AMAND Edris, *Bon Dieu rit* (roman), Paris, Éd. Domat, 1952, 319 p.

SAINT-JOHN Sir Spenser Buckingham, *Hayti or the Black Republic*, 2e éd., Londres, Smith, Elder & Co., 1889 [1884], xxiv-389 p.

SAINT-LOUIS Carlos et LUBIN Maurice Alcibiade, *Panorama de la poésie haïtienne* (anthologie), Port-au-Prince, Éd. H. Deschamps, coll. Haïtiana, 1950, vi-646 p.

SAINT-RÉMY DES CAYES Joseph, « Esquisse sur les hommes de lettres d'Haïti : Dupré », *Revue des colonies* (Paris), III, n° 11, mai 1837, p. 469-472.

SATYRE Joubert, voir PIERRE CLAUDE Clément.

SAVAIN Pétion, *La Case de Damballah* (roman), Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1939, 218 p.

SÉIDE Marc, « Le Succès du *Canapé vert* », *Haïti-journal*, 13 mai 1943.

SENGHOR Léopold Sédar, « Hommage à l'Oncle » in Coll., *Témoignages sur la vie et l'œuvre du Dr. Jean Price Mars 1876-1956*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1956, p. 3.

SYLVAIN Georges, *Confidences et mélancolies (1885-1898)*, précédées d'une *Notice sur la poésie haïtienne* par l'auteur, préf. de Justin Dévot, Port-au-Prince, Impr. Henri Deschamps, 1979 [1901], 136 p.

SYLVAIN Georges, *Cric? Crac ! Fables de La Fontaine, racontées par un montagnard haïtien et transcrites en vers créoles*, préf. de M. Louis Borno, Paris, Ateliers haïtiens, 1901, 216 p.

SYLVAIN Normil, « La Jeune Littérature haïtienne », *La Revue indigène*, I, n° 2, août 1927, p. 42-53.

TARDIEU FELDMAN Yvette, « Frédéric Marcelin, premier romancier féministe des Caraïbes », *Conjonction*, n° 130, sept. 1976, p. 65-70.

TEXIER C, *Au pays des généraux*, Paris, C. Lévy, 1891, 306 p.

THOBY Armand, *Jacques Bonhomme d'Haïti ; en sept tableaux*, av.-prop. de Perceval Thoby, Port-au-Prince, Impr. de Mme F. Smith, 1901, 144 p.

THOBY-MARCELIN Philippe, *À fonds perdu* (poèmes), Paris, Pierre Seghers, 1953, 40 p.

THOBY-MARCELIN Philippe, « Poèmes d'une autre saison », *La Relève*, avr. 1938.

THOBY-MARCELIN Philippe, « Préface », *Le Papyrus*, 23 juin 1934.

THOBY-MARCELIN Philippe et MARCELIN Pierre, *La Bête de Musseau* (roman), New York, Éd. de la Maison française, 1946, 219 p.

THOBY-MARCELIN Philippe et MARCELIN Pierre, *Tous les hommes sont fous* (roman), Montréal, Nouvelle Optique, 1980, 223 p. [Publié d'abord en 1970 en trad. américaine sous le titre *All Men are Mad* et en trad. espagnole sous le titre *Todos los hombres están locos*].

THOBY-MARCELIN Philippe, voir VIEUX Antonio.

TOUGAS Gérard, *Les Écrivains d'expression française et la France*, Paris, Denoël, 1973, 272 p.

TROUILLOT Hénock, *Chair, sang et trahison* (roman), préf. de Luc Valcin, Port-au-Prince, Coll. haïtienne, 1947, 97 p.

TROUILLOT Hénock, *Les Origines sociales de la littérature haïtienne* Port-au-Prince, Impr. N. A. Théodore, 1962, 378 p.

TROUILLOT Lyonel, *Les Fous de Saint-Antoine, traversée rythmique* (roman), prés. de René Philoctète, Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, coll. Les Cahiers du vendredi,1989, 104 p.

TROUILLOT Lyonel, voir PIERRE CLAUDE Clément.

TROUILLOT Michel-Rolph, *Ti difé boulé sou istoua Ayiti*, Brooklyn (N.Y.), Lakansièl, 1977, 224 p.

TROUILLOT Michel-Rolph, *Les Racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Deschamps, 1986, 255 p.

TUENI Nadia, « Le français : une expression privilégiée », in *La Prose - Œuvres complètes*, Beyrouth, Éd. Dar An-Nahar, 1986, p. 63-66.

VAISSIÈRE Pierre de, *Saint-Domingue, la société et la vie créoles sous l'ancien régime*, Paris, Perrin, 1909, viii-386 p.

VALCIN Mme Virgile, *La Blanche Négresse*, roman, Port-au-Prince, V. Valcin, 1934, 218 p.

VALCIN Mme Virgile, *Fleurs et pleurs, poésies*, Port-au-Prince, Impr. nationale, 1924, 74 p.

VALCIN Yvon, « Pour une promotion de notre littérature nationale », *Rond-Point*, n°.1, juill. 1962, p. 14-17.

VALMY-BAYSSE Jean, *La Poésie française chez les Noirs d'Haïti, Paris*, Éd. de La Nouvelle Revue Moderne, 1903, 48 p.

VASTEY Pompée Valentin, baron de, *Essai sur les causes de la révolution et des guerres civiles d'Hayti... (avec documents)*, Sans-Souci, Impr. Royale, 1819, xxiv-403, 140 p.

VASTEY Pompée Valentin, baron de, *Notes à M. le Baron V. P. de Malouet, Ministre de la Marine et des Colonies [...] en réfutation du 4e Volume de son Ouvrage intitulé « Collection de Mémoires sur les Colonies »*, Cap-Henry, P. Roux, oct. 1814, l'an 11e, 24 p.

VASTEY Pompée Valentin, baron de, *Réflexions sur une lettre de Mazères, ex-colon français adressée à M. J. C. L. Sismonde de Sismondi, sur les Noirs et les Blancs, la civilisation de l'Afrique, le royaume d'Hayti, etc.*, Cap-Henry, P. Roux, 1816, l'an 13e, 112 p.

VAVAL Duraciné, *Histoire de la littérature haïtienne ou l'Âme noire*, Port-au-Prince, Impr. Auguste A. Héraux, 1933, 506 p.

VAVAL Duraciné, *Stances haïtiennes* (poèmes), Paris, A. Messein, 1912, 176 p.

VIATTE Auguste, *Histoire littéraire de l'Amérique française*, Québec, Presses Universitaires Laval et Paris, Presses Universitaires de France, 1954, 548 p. [Haïti : p. 329-479].

VIATTE Auguste, « Indigénisme et culture française dans la littérature haïtienne », in *Actes du IVe congrès de l'Association internationale de littérature comparée* (Fribourg, 1964), La Haye - Paris, Mouton, 1966, p. 1169-1174.

VICTOR Gary, *Albert Buron, ou Profil d'une « élite »*, Port-au-Prince, L'Imprimeur II, 1988, 232 p.

VICTOR Gary, *Clair de Manbo*, roman, Port-au-Prince, Éd. Henri Deschamps, 1990, 198 p.

VICTOR René, *Essai de sociologie et de psychologie haïtiennes*, Port-au-Prince, Impr. de l'État, 1937, ix-85 p.

VICTOR René, « Le Racisme », *Le Matin*, 4 mai 1934.

VIEUX Antonio et Thoby-Marcelin, Philippe, « La Littérature d'hier et celle de demain », *La Nouvelle Ronde*, 1, n° 2, 1er juill. 1925, p. 28-30.

VIEUX Damoclès, *L'Aile captive* (poèmes), Paris, A. Messein, 1913, 144 p.

VIEUX Damoclès, *Dernières Floraisons, poèmes*, préf. de Dominique Hippolyte, Port-au-Prince, Impr. de l'État, s.d. [1947], 60 p.

VIEUX [Chauvet] Marie, *Les Rapaces* (roman), Port-au-Prince, Impr. Henri Deschamps, 1986, 124 p.

VILAIRE Etzer, *Les Dix Hommes noirs* (poème), in Roger Gaillard, *Etzer Vilaire, témoin de nos malheurs*, Port-au-Prince, Presses nationales d'Haïti, 1972 [1901], p. 104-133.

VILAIRE Etzer, *Nouveaux Poèmes : 1907-1909*, Le Puy-en-Velay, Impr. Peyriller, 1910, 1910, 218 p.

VILAIRE Etzer, *Poèmes de la mort : 1893-1905*, prés. de Georges Barral et *Notice autobiographique, ou Etzer Vilaire par lui-même*, Paris, Fischbacher, 1907, xxxiv-306 p.

VILAIRE Etzer, *Poésies complètes*, Paris, Albert Messein, T. I, 1914, 230 p., T. II, 1919, 294 p., T. III, 1919, 228 p.

VILAIRE Jean-Joseph, « Notre créole », *in 4 Causeries*, Port-au-Prince, Impr. Adventiste, 1974, 89 p.

VILLEVALEIX Charles Séguy, *Primevères* (poésies) Paris, Impr. Jouaust, 1866, 140 p.

VINCENT Sténio, *La République d'Haïti telle qu'elle est*, Bruxelles, S. A. Belge d'Imprimerie, 1910, 368 p.

VIREY Julien-Joseph, *Histoire naturelle du genre humain ou Recherches sur ses principaux fondemens physiques et moraux...* , Paris, Impr. de F. Dufart, an IX [1801], 2 vol.

WILSON Edmund, « Haiti - 1949 », in *Red, Black, Blond and Olive*, New York, Oxford Univ. Press, 1956, p. 71-146.

XYZ, « Haïtianophobie », *La Revue express*, n° 307, 22 déc. 1892, p. 1185.

Appendice 4 : Index des noms cités

Chaque nom de cette liste est suivi du numéro de la page de l'ouvrage où il est cité pour la première fois.

ACAAU Jean-Jacques 16
AICARD Jean 96
ALAUX Gustave d' Maxime RAYBAUD dit 56
ALEXANDRE VI 11
ALEXANDRE Antoine C. 165
ALEXIS Jacques-Stéphen 5
ALEXIS Nord 17
ALEXIS Stéphen 158
ALLAIS Alphonse 219
AMADO Jorge 191
AMBROISE Magloire 116
AMIN DADA Idi 196
AMIN S. 210
ANACAONA 11
ANIBAL 153
ANONYME 49
ANQUETIL Jacques 257
ANS André Marcel d' 255
ANTA KA Abdou 161 (n)
APOLLINAIRE Guillaume 177
ARAGON Louis 58
ARCHER Marie-Thérèse 228
ARDOUIN Beaubrun 77
ARDOUIN Céligny 16
ARDOUIN Coriolan 97
ARGYLL Pierre 41
ARISTIDE Jean-Bertrand 3
ARTAUD Antonin 209
ASCENCIO Michaelle 58
ASTURIAS Miguel Angel 196
AUBOURG Gérard 255
AUDAIN J.J. 232
AUDAIN Léon 67
AUDAIN Louis 58
AUGUSTIN Rémy 18
AVRIL Prosper 19

BAKER Josephine 157
BALZAC Honoré de 5
BANKS Russell 183 (n)
BARIDON Silvio F. 209 (n)
BARTHÉLEMY Gérard 6
BASTIEN Rémy 257
BATISTA Fulgencio 203
BATRAVILLE Benoît 17
BAUDELAIRE Charles 124
BEAULIEU Raymond 39
BECHET Sydney 157
BÉLAIR Charles 116
BÉLANCE René 5
BELLEGARDE Dantès 54
BENJAMIN René 202
BENOÎT Clément 251
BENOÎT François 199 (n)
BÉNOT Yves 256
BÉRANGER Pierre Jean de 99
BERCY Beaugé 35
BERGEAUD Émeric 111
BERNARD Regnor C. 106
BERQUIN Arnaud 89
BERROU Raphaël 221
BIASSOU Georges 13
BIGELOW John 232
BISMARCK Otto von 48
BISSAINTHE Max 23
BLACHÈRE Jean-Claude 108
BLANC PAYS 63
BLANCHET Jules 177
BLONCOURT Gérald 178
BLONCOURT Tony 174

BLOT Pétrus 123
BOADAS Aura Marina 192
BOILEAU Nicolas 111
BOISROND-TONNERRE Louis 29
BOKASSA Jean-Bedel 196
BOLIVAR Simon 15
BONAPARTE Louis-Napoléon 48
BONAPARTE Napoléon 9
BONGO Omar 196
BONHOMME Arthur ; voir FABRY Claude
BONNEAU Alexandre 49
BONNEFOY Claude 202 (n)
BORNO Louis 17
BOSCH Jérôme 216
BOSQUET Alain 202 (n)
BOSSUET Jacques Bénigne 225
BOUDJEDRA Rachid 188
BOUKMAN 13
BOURAND Étienne 102
BOYER Jean-Pierre 15
BRAUN Frank 149
BRÉMOND Henri 149
BRETON André 5
BRIERRE Jean F. 29
BRISSON Adolphe 115
BROUARD Carl 46
BROWN John 134
BRUN Amédée 111
BRUNETIÈRE Ferdinand 133
BRUTUS Edner 29
BURR-REYNAUD Frédéric 27
BURT Al 256
BYRON George 116

C. 160
CABRERA INFANTE Guillermo 203
CABRERA Lydia 157
CALIGULA 200
CAMILLE Roussan 29
CAMPFORT Gérard 140
CAMUS Albert 200
CANGÉ 116
CAONABO 11
CAPOIX, dit CAPOIX-LA-MORT 117
CARBONNIER Jean 257
CARCO Francis 175
CARPENTIER Alejo 6
CARRÉNARD Adrien 102
CARVER George Washington 152
CASSAGNAC Paul de 79
CASSÉUS Maurice 152
CASTERA Justin 76
CATALOGNE Gérard de 180
CÉDRAS Raoul 19
CÉLESTIN-MÉGIE Émile 238
CENDRARS Blaise 156
CÉSAIRE Aimé 15
CHAM Amédée de NOÉ, dit 16
CHAMOISEAU Patrick 40
CHANLATTE Juste 75
CHARLEMAGNE Philémon 78
CHARLES X 15
CHARLES J.D. 105
CHARLES Jean-Claude 140
CHARLES-QUINT 11
CHARLIER Étienne 60
CHARLIER Max 26
CHARMANT Alcius 64
CHARMANT Rodolphe 59
CHARRAULT 78
CHASSAGNE Raymond 253
CHAUDENSON Robert 224 (n)
CHAUVET Henri 104
CHAUVET Marie [VIEUX] 40
CHAVANNES Jean-Baptiste 13
CHENET Gérard 178
CHENÊT Edmond 223
CHENÊT Jean-Baptiste 52
CHEVALLIER André 119
CHEVRIER Jacques 202 (n)
CHEVRY Arsène 51
CHRISTOPHE Henri 15

CICÉRON 134
CINÉAS Jean-Baptiste 32
CLAUDEL Paul 5
CLERVEAUX 116
CLITANDRE Pierre 39
CLOUZOT H. 156
COACHY Lucien Georges 207
COCHINAT Victor 48
COICOU Massillon 17
COLETTE Sidonie-Gabrielle 156
COLIMON Marie-Thérèse 166
COLOMB Christophe 11
COLOMB Diego 11
COMHAIRE Suzanne Voir SYLVAIN-COMHAIRE
CONTE Auguste 67
CONTURIE Christiane 161 (n)
COPPÉE François 96
CORNEILLE Pierre 106
CORNEVIN Robert 73
COROT Jean-Baptiste Camille 151
COUFFON Claude 202 (n)
COURTOIS Félix 28
CRÉMAZIE Octave 225
CULLEN Countee 149

DAMAS Léon152
DANROC Gilles 30
DARFOUR Félix 29
DARTIGUENAVE Philippe Sudre 17
DASH J. Michael 46
DAUDET Alphonse 129
DAUMIER Honoré 16
DAUPHIN Marcel 119
DAVERTIGE Villard DENIS, dit 209
DAVID Odnell 224
DAVY DE LA PAILLETERIE Alexandre 80 (n)
DAYAN Joan 204
DEFAY Louis 163 (n)
DEFLY Edmond 236
DÉJEAN Yves 30
DELAFOSSE Maurice 156
DELAVIGNE Casimir 87
DELILLE Jacques 99
DELORME Demesvar 37
DENIS Lorimer 61
DEPESTRE René 26
DERAIN André 156
DERÈME Tristan 149
DÉROULÈDE Paul 95
DESMARATTES Lionel 238
DESNOS Robert 209
DESQUIRON Lilas 105
DESROY Annie 25
DESSALINES Jean-Jacques 14
DÉVOT Justin 25
DHORMOYS Paul 48
DIEDERICH Bernard 256
DIOP Birago 152
DODARD Antoine 169
DOMINGUE Jules 127
DOMINGUE Michel 128
DOMINIQUE Jan J. 43
DORET Frédéric 25
DORSINVILLE Hénec 56
DORSINVILLE Roger 29
DORVELAS Dorval 83
DOUGÉ Gérard 209
DOUGLASS Frederick 16
DOUYON Ernest 227
DROT Jean-Marie 257
DUBOIS William E. B. 54
DUHAMEL Georges 149
DUMAS père Alexandre 37
DUMAS Alexandrine 80 (n)
DUMAS Césette 80 (n)
DUMAS Pierre-Raymond 185
DUMAS Général Thomas-Alexandre 80
DUMESLE Hérard 71
DUPLESSIS Fénelon 102
DUPOUX Antoine 165
DUPRÉ 62

DURAND Louis Henry 98
DURAND Oswald 94
DUVAL Jeanne 124
DUVALIER François 3
DUVALIER Jean-Claude 10
DUVIELLA Fabius 139
DUVIVIER DE LA MAHAUTIÈRE 232

ÉDOUARD Emmanuel 48
ELEBE-LISEMBE Philippe 161 (n)
ÉLUARD Paul 58
ESTAING Jean-Baptiste d' 13
ESTIMÉ Dumarsais 18
ESTRADA Cabrera Manuel 196
ÉTHÉART Liautaud 63
ÉTIENNE Franck voir FRANKETIENNE
ÉTIENNE Gérard 25
ÉVENS Ernest 6

FABRY Claude, pseud. d'Artur BONHOMME 152
FAILEVIC Maurice 161 (n)
FANFANT Edouard 137
FANON Frantz 153
FARDIN *Dieudonné* 221
FAUBERT Pierre 50
FAYO Raphaele URCIOLO dit 223
FÉLIX Diambois 66
FÉNELON (gouverneur de la Martinique) 71
FÉROU 116
FÉRY Alibée 45
FEUILLET Octave 157
FIGNOLÉ Jean-Claude 185
FIRMIN Anténor 60
FLAUBERT Gustave 129
FLEISCHMANN Ulrich 25
FLEURY-BATTIER Alcibiade 105
FLIGNAUD Pierre 83
FLORE Serge 102
FOUCHARD Jean 37
FOUCHÉ Franck 89
FOWLER Carolyn 161 (n)
FRANCE Anatole 130
FRANCIA José Gaspar 196
FRANCISQUE 116
FRANKETIENNE ou ÉTIENNE Franck 29
FRANKLIN Benjamin 73
FROBENIUS Leo 156

GABARD Vaillant 116
GAILLARD Roger 34
GARCÍA BARCENA Rafael 149
GARCÍA LORCA *Federico* 238
GARCÍA MARQUEZ Gabriel 189
GARNEAU Saint-Denys 5
GAROUTE Hamilton 29
GASQUY-RESCH Yannick 225
GAULTIER Jules de 153
GEBRAN Kalil 149
GEFFRARD Fabre 16
GENEVOIX Maurice 156
GEORGES-JACOB Kléber 179
GÉRIN 116
GESSNER Salomon 89
GIONO Jean 156
GIRAULT Christian 15
GIROD François 256
GLISSANT Édouard 119
GOBINEAU Arthur de 51
GÓMEZ Juan Vicente 196
GOURAIGE Ghislain 27
GRANDCHAMP Jacques 129
GRANIER DE CASSAGNAC Bernard Adolphe 48
GRÉGOIRE Henri 134
GREENE Graham 256
GRELLIER Roche 55
GRESSET Jean-Baptiste Louis 89
GRIAULE Marcel 156
GRIMARD Luc 101
GUERRIER Philippe 116
GUEVARA Ernesto "Che" 203

GUILBAUD Tertullien 56
GUILLARD Mercédès dite DÉITA 63
GUILLÉN Nicolás 191
GUTIÉRREZ ALIA Tomás 161 (n)

HAILÉ Sélasié 18
HALAOU 110
HALL Louis D. 32
HARDY Georges 156
HECTOR Nathan 54
HERDECK Donald E. 255
HÉRÉDIA José Maria de 100
HERNE 116
HEURTELOU Daniel 27
HIBBERT Fernand 5
HIPPOLYTE Alice 57
HIPPOLYTE Dominique 67
HITLER Adolph 180
HOFFMANN Léon-François 161 (n)
HOLLY Arthur C. 154
HUGHES Langston 171
HUGO Victor 13
HURBON Laënnec 256
HYPPOLITE Florvil 128
HYPPOLITE Michelson P. 156

INNOCENT Antoine 68

J.B. 125
JABÈS Edmond 184
JACQUELIN Charlot 218
JADOTTE Hérard 173
JAMES Cyril Lionel Robins 256
JANVIER Louis-Joseph 47
JARRY Alfred 200
JAUFFRET 89
JEAN LUC Yves MONTAS, dit 159 (n)
JEAN-FRANÇOIS 13
JEAN-PAUL II 19
JEANNE D'ARC 39
JEANNOT 13

JOHNSON James Weldon 171
JONASSAINT Jean 25
JULES-ROSETTE Benjamin 161 (n)
JUNIUS 226

KANT Emmanuel 134
KAVÉ Sito 238
KERBOULL Jean 257
KHAN Inayatt 149
KHATIBI Abdelkebir 239
KILLICK Hammerton 17
KING Martin Luther 55
KOUTOUSOV Mikhaïl 51

L.D. 99
LA FONTAINE Jean de 101
LA TOUCHE-TRÉVILLE
Charles-Augustin LEVASSOR de 12
LA SELVE Edgar 48
LABELLE Micheline 257
LABOURET Marie 80 (n)
LACOMBE Ludovic-Morin 180
LACOMBE Robert 256
LAFERRIÈRE Dany 185
LAFONTANT Roger 19
LAFOREST Edmond 99
LAFOREST Jean Richard 210
LAFORGUE Jules 177
LAGUERRE Michel 255
LAHENS Léon 25
LAINÉ Lionel 202
LALEAU Léon 29
LAMARTINE Alphonse de 96
LAMONTAGNE Roland 257
LANCRET Nicolas 98
LANGUICHATTE Théodore BEAUBRUN dit 231
LAPIERRE Alix 162
LARAQUE Franck 184
LARAQUE Guy 118
LARAQUE Paul 184
LARBAUD Valéry 5

LARGE Camille 115
LARGE Josaphat Robert 253
LAROCHE Arnold 102
LAROCHE Maximilien 26
LATAILLADE Nerva 124
LATAILLADE Robert 123
LATOUR Maurice Quentin de 98
LAUBACH Frank 228
LAUTRÉAMONT 209
LAVAUD A. 105
LAVELANET François 127
LAVILLE Léo 230
LE CAUSTIQUE 44
LE TORT M. 72
LECLERC Charles Victor-Emmanuel 14
LECONTE Cincinnatus 17
LECONTE Vergniaud 118 (n)
LECORPS Marceau 134
LEGAGNEUR Serge 209
LÉGER Fernand 157
LÉGER Love O. 159
LEIRIS Michel 156
LESCOT Élie 18
LESCOUFLAIR Georges 148
LESPÈS Anthony 5
LESPÈS Pascher 79
LESPINASSE Beauvais 53
LE VASSEUR de la TOUCHE Voir LATOUCHE
LEVEL A. 156
LÉVY-BRUHL Lucien 156
LHÉRISSON François Romain 87
LHÉRISSON Justin 5
LIAUTAUD Marcel 55
LIGONDÉ Wolff 18
LIVINGSTON David 134
LOCHARD Paul 54
LOFFICIAL Frantz 257
LOUIS XIII 12
LOUIS XIV 12
LOUVERTURE Isaac 88
LOUVERTURE Toussain 13
LUBIN Maurice A. 63

MABILLE Pierre 178
MACANDAL ou MAKANDAL ou MACKANDAL François 13
MACKENZIE Charles 91
MADIOU Thomas 96
MAETERLINCK Maurice 5
MAGLOIRE SAINT-AUDE Clément 5
MAGLOIRE Auguste 60
MAGLOIRE Clément 55
MAGLOIRE Félix 59
MAGLOIRE Nadine 24
MAGLOIRE Paul 18
MAITLAND Thomas 14
MALLARMÉ Stéphane 101
MALRAUX André 104
MANDELA Nelson 55
MANGONÈS Victor 61
MANIGAT Leslie 19
MANIGAT Max 255
MAO Tsê-tung 191
MARAN René 156
MARCADIEU 116
MARCELIN Émile 111
MARCELIN Frédéric 5
MARCELIN Philippe Thoby 33
MARCELIN Pierre : voir MARCELIN Philippe Thoby
MARIÑAS OTERO Luis 43
MARTINI Magda 40
MARTY Anne 161
MATHIEU Isnard 103
MATHON Alix 31
MAULÉAR-MONTON 233
MAUPASSANT Guy de 140
MAUREPAS 116
MAURIAC François 5
MAUSS Marcel 156
MAXIMILIEN Louis 160
MCCONNELL Ormonde 228

McKay Claude 157
Meignan Victor 48
Mérimée Prosper 5
Métellus Jean 118
Métral Antoine 89
Métraux Alfred 257
Michaux André 209
Michelet Jules 96
Milhaud Darius 157
Millet Richard 239
Milscent Jules Solime 75
Miomandre Francis de 149
Mistral Frédéric 120
Mobutu Sésé Séko 196
Modigliani Amedeo 156
Molière Jean-Baptiste Poquelin dit 84
Monnin Michel 185
Montalvo-Despeignes Jacquelin 31 (n)
Montarcher71
Moral Paul 257
Morand Paul 29
Moravia Charles 55
Moréas Jean 149
Moreau de Saint-Méry Médéric Louis Élie 71
Morisseau Roland 184
Morisseau-Leroy Félix 26
Morisset 116
Morpeau Louis 23
Mrozek Slawomir 186
Musset Alfred de 99

Namphy Henri 19
Nau Émile 87
Nau Eugène 84
Nau Ignace 88
Nau Jean-David dit l'Ollonois 108
Neptune Louis 252
Néron 200
Neruda Pablo 191
Nerval Gérard Labrunie dit de 209
Nicholls David 112 (n)
Niger Paul 152
Nixon Richard Mulhouse 19
Noël Karl 72
Nolivos 71
Numa Nono 238
Numa Saint-Arnaud 118

O'Neill Eugene 15
Ogé Vincent 13
Ogeron Bertrand d' 12
Ollivier Émile 33
Ovando Nicolas de 11

Padilla Herberto 203
Papailler Hubert 38
Papillon Margaret 57
Papillon Pierre 56
Parsons Elsie Clews 233 (n)
Pascal Blaise 133
Passy Frédéric 96
Paul Edmond 44
Paul Emmanuel C. 225
Paultre Carrié 238
Péan Stanley 183
Péralte Charlemagne 17
Perrier Rose-Marie 186
Pétion Alexandre 15
Petit-Monsieur Lamartine 68
Phelps Anthony 174
Philippe Charles-Louis 175
Philippe Dalgé 115
Philoctète Raymond 258
Philoctète René 80 (n)
Picasso Pablo 156
Pierre Claude Clément 177
Pierre-Jacques Charles 30
Pierre-Louis Ulysse 168
Pinochet Augusto 196
Piquion René 151
Poe Edgard Allan 209

POIRIER François 18
POMMEYRAC Alcibiade 119
POMPILUS Pradel 221
POSY B. 160
POUCHKINE Alexandre 153
PRADEL Seymour 100
PRESSOIR Charles Fernand 166
PRESTOL CASTILLO Freddy 18
PRÉVERT Jacques 208
PRÉVOST Julien 79
PRICE Hannibal 50
PRICE-MARS Jean 29
PROA Jean-Jacques 73

RACINE Jean 106
RADIGUET Raymond 149
RAMA Angel 197
RAMIRE Alain Max DOMINIQUE dit 107
RAMUZ Charles Ferdinand 156
RAT Maurice 96
REBOUX Paul 148
REVERDY Pierre 149
RICHEPIN Jean 96
RIGAUD André 14
RIGAUD Candelon 222
RIGAUD Milo 197 (n)
RILKE Reiner Maria 149
RIMBAUD Arthur 209
RIVET Paul 161
ROA BASTOS Augusto 196
ROBERT Paul Samson Jean-Marie 18
ROBERTS Kenneth 197
ROCHAMBEAU Donatien Marie 14
ROCKEFELLER Nelson 19
ROMANE Jean-Baptiste 92
ROMÉUS Wilhem 46
ROOSEVELT Franklin Delano 17
ROOSEVELT Theodore 144
ROSE Max 37
ROSENBERG Alfred 180
ROSSEL Virgile 40
ROUMAIN Jacques 5
ROUMER Émile 100
ROUSSEAU Jean-Baptiste 99
ROUSSEAU Jean-Jacques 77
ROY Francis-Joachim 40

SAINT-AMAND Edris 34
SAINT-FORT 236
SAINT-JOHN PERSE
Alexis SAINT-LÉGER-LÉGER, dit 177
SAINT-JOHN Sir Spenser Buckingham 48
SAINT-LOUIS Carlos 63
SAINT-LOUIS René A. 257
SAINT-RÉMY DES CAILLES Joseph 62
SALNAVE Sylvain 17
SALOMON JEUNE Lysius Félicité 60
SAM Tirésias Simon 144
SAM Vilbrun Guillaume 17
SAMAIN Albert 106
SAND George 136
SARTRE Jean-Paul 157
SATYRE Joubert 177
SAVAIN Pétion 162
SCHŒLCHER Victor 113
SÉIDE Marc 54
SÉJOUR-MAGLOIRE Francis 253
SENGHOR Léopold Sédar 151
SERRES Michel 161 (n)
SHAKESPEARE William 101
SIXTO Maurice 235
SOMOZA Anastasio 196
SONTHONAX Louis-Félicité 13
SOUFFRANT Claude 209
SOUKAR Michel 185
SOULOUQUE Faustin dit Faustin Ier 16
STAËL Germaine de 114
STALINE Joseph 173
STROESSNER Alfredo 196
SULY Joseph Pierre 119
SYLVAIN Georges 6
SYLVAIN Normil G. 102

SYLVAIN-COMHAIRE Suzanne 156

TARDIEU FELDMAN Yvette 131
TÉLÉMAQUE 84
TESTARD DU COSQUER 16
TEXIER C. 48
THOBY Armand 56
THOBY-MARCELIN Philippe
voir MARCELIN Philippe
THOMAS Dylan 209
TI MANNO Manuel CHARLEMAGNE, dit 74
TOUGAS Gérard 193
TOULET Paul-Jean 100
TOURÉ Sékou 196
TOUSSAINT-BRAVE 116
TROUILLOT Ertha Pascal 19
TROUILLOT Hénock 83
TROUILLOT Lyonel 177
TROUILLOT Michel-Rolph 53
TRUJILLO Leonidas 18
TUENI Nadia 36
TUTU Desmond 55
TZARA Tristan 209

VAISSIÈRE Pierre de 71
VALCIN Luc 181
VALCIN Mme Virgile 102
VALCIN Yvon 25
VALDMAN Albert 257
VALMY-BAYSSE Jean 54
VASTEY Pompée VALENTIN baron de 29
VAVAL Duraciné 43
VERCINGÉTORIX 39
VERLAINE Paul 97
VERNET 116
VIARD Ducis 111
VIATTE Auguste 116
VICTOR Gary 136
VICTOR René 31
VIEUX Antonio 56
VIEUX Damoclès 97
VIEUX Isnardin 119
VILAIRE Etzer 76
VILAIRE Jean-Joseph 74
VILLEVALAIX Eugène Séguy 79
VINCENT Sténio 17
VIREY Julien-Joseph 51
VLAMINCK Maurice de 156
VOEGLI Alfred 18
VOLNEY Constantin François 52
VOLTAIRE François Marie AROUET dit 67

WASHINGTON George 93
WATTEAU Antoine 98
WERLEIGH Christian 251
WHEATLEY Phyllis 153
WHITMAN Walt 120
WILSON Edmund 23
WOLFF Karl 233
WYLIE Hal 202 (n)

XYZ 48

YAYOU 116

ZOLA Émile 130

Table des matières

Avant-Propos **3**

PREMIÈRE PARTIE : **INTRODUCTION**

Chapitre 1 : Présentation d'Haïti **9**

Chapitre 2 : Chronologie historique **11**

Période espagnole 11
Période française 12
Période haïtienne 14

DEUXIÈME PARTIE : **GÉNÉRALITÉS**

Chapitre 3 : Écrire en Haïti **23**

Le public en Haïti 24
Carences de la critique littéraire 26
Littérature et politique 27
L'analphabétisme programmé 29
Une société écartelée 30
Classe dominante et luttes intestines 31
Le français et la lutte des classes 33
Les deux publics 35
Littérature haïtienne et critique française 40

Chapitre 4 : Une littérature engagée **43**

Une littérature constitutive de la nation 45
Littérature et défense de la nation 47
Haïti porte-parole du peuple noir 51
Une littérature réquisitoire 56

Crimes politiques et irresponsabilité sociale 59
Le préjugé de la couleur 61
Rejet et revendication du vaudou 66

TROISIÈME PARTIE : **HISTORIQUE**

Chapitre 5 : Au temps de la colonie 71

Chapitre 6 : Les précurseurs (1804-1830) 75

Naissance d'une littérature 75
La littérature patriotique et polémique 76
Pompée Valentin, baron de Vastey (1745-1820) 80
Les débuts du théâtre haïtien 83
Les débuts de la poésie haïtienne 84

Chapitre 7 : Le romantisme haïtien (1830-1930) 91

Classes dirigeantes et francophilie intellectuelle 91
Une littérature d'apprentissage 95
La muse nordique 97
La poésie à l'école de Paris 99
La francophilie patriotique 105
Poètes raffinés et grossièreté populaire 106
Émile Nau (1812 - 1860) 108
Ignace Nau (1808 - 1845) 109
Les premiers historiens 111
À la recherche de l'authenticité 114
Poésie patriotique et culte des ancêtres 115
Haïti au théâtre 118
L'apparition du paysage 120
Image de la femme et originalité poétique 122
Éros et vaudou 125
Les romanciers nationaux 127
Chercheurs et défenseurs d'haïtianité 140

Chapitre 8 : À l'heure de la Négritude (1930-1960) 147

À la veille de l'Indigénisme : *La Revue indigène* 147
Jean Price-Mars (1879-1969) 151
Nouvelle optique ou mode européenne ? 156
Le roman paysan 157
Jacques Roumain (1907-1944) et *Gouverneurs de la rosée* 161
Le roman de l'Occupation 163
Assumer la négritude 165
Négritude et révolution 173
De la négritude libératrice au noirisme totalitaire 177

Chapitre 9 : La littérature en diaspora (de 1960 à nos jours) 183

Un élargissement de la thématique 185
Réalisme totalitaire et réalisme merveilleux 187
Jacques-Stéphen Alexis (1922-1961) 190
Épuisement du roman paysan et développement du roman prolétarien 194
François Duvalier, personnage littéraire et incarnation du mal 196
Vaudou et symbolisme 200
René Depestre (né en 1926) 202
Vaudou et répression politique 206
La poésie contemporaine 208
Franck Étienne / Frankétienne (né en 1936) 214
Gary Victor et l'« audience » 217

Chapitre 10 : La littérature en créole 221

Formation et développement du créole 221
Limites et usages du créole 224
De l'oralité à la littérature par la transcription 226
Lettres créoles et créole « incrusté » 229
Survol historique de la littérature en créole 231
Naissance et croissance de la littérature en créole 234
Le créole « en filigrane » 239
Perspectives d'avenir 244

APPENDICES

1. Chronologie littéraire **249**
2. Bibliographie de base **255**
3. Bibliographie des ouvrages cités **259**
4. Index des noms cités **275**

DU MÊME AUTEUR

Romantique Espagne, Paris, Presses Universitaires de France, 1961, 203 p.

La Peste à Barcelone, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 104 p.

L'Essentiel de la grammaire française, New York, Ch. Scribner's Sons, 1964, 203 p.

Fascicule de travaux pratiques, New York, Ch. Scribner's Sons, 1964, 160 p.

Répertoire géographique de « La Comédie humaine », vol. I : « L'Étranger », Paris, Corti, 1965, 175 p.

Travaux pratiques, Münich, Max Hüber, 1968, 103 p.

Répertoire géographique de « La Comédie humaine », vol. II : « La Province », Paris, Corti, 1968, 140 p.

Le Nègre romantique : personnage littéraire et obsession collective, Paris, Payot, 1973, 301 p.

La Pratique du français parlé, New York, Ch. Scribner's Sons, 1973, 93 p.

Le Roman haïtien : idéologie et structure, Sherbrooke (Québec), Naaman, 1982, 330 p.

Essays on Haitian Literature, Washington, D.C., Three Continents Press, 1984, 185 p.

Le français en français, New York, Ch. Scribner's Sons, 1984, 332 p.

Haïti : couleurs, croyances créole, Montréal, Éd. du CIDIHCA & Port-au-Prince, Éd. Deschamps, 1990, 326 p.

Haïti : lettres et l'être, Toronto (Ontario), Éd. du GREF, 1992, 372 p.

Bibliographie des études littéraires haïtiennes 1804-1984, Paris, EDICEF/AUPELF, 1992, 240 p.

Imprimé en France par I.M.E. - 25110 Baume-les-Dames
Dépôt légal n° 9365-06/1995
Collection n° 48 - Edition n° 01
59/4586/0

La collection **Universités francophones,** créée en 1988 à l'initiative de l' **UREF,** propose des ouvrages de référence, des manuels spécialisés et des actes de colloques scientifiques aux étudiants de deuxième et troisième cycle universitaire ainsi qu'aux chercheurs francophones et se compose de titres originaux paraissant régulièrement.

Leurs auteurs appartiennent conjointement aux pays du Sud et du Nord et rendent compte des résultats de recherches et des études récentes entreprises en français à travers le monde.

Ils permettent à cette collection pluridisciplinaire de couvrir progressivement l'ensemble des enseignements universitaires en français.

Enfin, la vente des ouvrages à un prix préférentiel destinés aux pays du Sud tient compte des exigences économiques nationales et assure une diffusion adaptée aux pays francophones.

Ainsi, la collection **Universités francophones** constitue une bibliothèque de référence comprenant des ouvrages universitaires répondant aux besoins des étudiants de langue française.

La première partie du présent survol de la littérature - et donc de la vie intellectuelle - de la République d' Haïti offre une rapide initiation à l'histoire politique et sociale du pays.

La deuxième partie expose d'abord les conditions de travail et les impératifs idéologiques de l'écrivain haïtien, qui n'ont guère changé depuis les origines, et dégage ensuite certaines constantes thématiques et formelles de la production littéraire haïtienne.

La troisième partie passe en revue les diverses écoles littéraires qui se sont succédé depuis l'indépendance, en insistant sur certains problèmes et sur les écrivains les plus importants.

Un dernier chapitre est consacré à la langue créole et à son influence sur la littérature haïtienne en langue française.

Cet ouvrage devrait contribuer à mieux faire connaître la plus ancienne des littératures ultramarines de langue française et favoriser la réédition d'ouvrages haïtiens depuis longtemps épuisés, qui méritent amplement d'être connus du public cultivé.

*
* *

Léon-François Hoffmann, professeur de littérature française à l'université de Princeton (États-Unis), a publié plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur la littérature et la culture haïtiennes.

Il s'est également intéressé à l'époque romantique et, plus particulièrement, à l'imaginaire collectif pendant la première moitié du XIX[e] siècle.

Son étude, *Le Nègre romantique, personnage littéraire et obsession collective* a été couronnée par l'Académie Française.

Prix : Europe occidentale, Amérique du Nord, Japon : 140 FF • Autres pays (prix préférentiel UREF) : 40 FF

9 782841 290161

I.S.S.N. 0993-3948
Diffusion HACHETTE ou ELLIPSES selon pays
Distribution Canada D.P.L.U.

Imprimé en France
S.S.Q.I. - PARIS
59.4586.0